Sous la direction de
Yvonnick Denoël
et Jean Garrigues

Renaud Lecadre
Matthieu Pelloli
Jean-Paul Philippe
Noël Pons
Yvan Stefanovitch
Jean-Michel Verne

Histoire secrète de la corruption sous la Ve République

nouveau monde
éditions

HISTOIRE SECRÈTE DE LA CORRUPTION
SOUS LA Ve RÉPUBLIQUE

Coordination éditoriale : Sabine Sportouch
Corrections : Catherine Garnier
Conception graphique : Farida Jeannet

© Nouveau Monde éditions, 2014
21, square Saint-Charles – 75012 Paris
ISBN : 978-2-36942-096-5

HISTOIRE SECRÈTE DE LA CORRUPTION
SOUS LA Ve RÉPUBLIQUE

Sous la direction d'Yvonnick Denoël et Jean Garrigues
avec Renaud Lecadre, Matthieu Pelloli, Jean-Paul Philippe,
Noël Pons, Yvan Stefanovitch, Jean-Michel Verne

nouveau **m**onde éditions

Introduction

Jamais le thème de la corruption n'a été si omniprésent à la « une » des journaux français que dans les années 2010. Ce n'est sans doute pas un hasard : la crise financière, économique et politique qui fait rage depuis 2008 rend aujourd'hui intolérable pour beaucoup le moindre avantage indu, le moindre enrichissement suspect, la moindre manipulation inhabituelle. Ce qui pouvait il y a quelques décennies être commenté avec distance et nourrir les sketches des humoristes suscite aujourd'hui désenchantement et colère, en priorité contre le personnel politique, et fait le jeu des extrêmes. Certes les citoyens attendent avant tout un meilleur marché de l'emploi, de meilleures conditions de vie… mais devant l'impuissance croissante de l'État, les affaires de corruption, d'où qu'elles viennent, leur sont de plus en plus intolérables.

Pour autant, nos fonctionnaires, juges, policiers, politiques sont-ils aujourd'hui plus corrompus que ne l'étaient leurs prédécesseurs des années 1960 ? La corruption est-elle une fatalité éternelle ? Peut-elle être efficacement combattue ? Seule une approche historique permet de répondre à ces questions. Mieux qu'un essai comme il en existe déjà, il nous a semblé qu'un large panorama s'imposait pour comprendre le chemin parcouru par la Ve République et ses principales figures, parce qu'il n'y a pas *une* corruption mais une myriade de corruptions, parcourant toutes les teintes de gris entre le noir et le blanc. Parce que derrière le système, il y a des hommes et des femmes, animés par des idéologies, pris dans des rapports complexes de pouvoirs, de solidarités, de compétitions ; mus par des logiques, des ambitions et aussi des failles personnelles. Pour juger d'affaires complexes, il faut donc naviguer en permanence de la grande histoire à la biographie, du contexte politique aux errements personnels.

Qu'est-ce que la corruption ? La réponse à cette question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Faut-il la prendre au sens métaphorique ? Peut-on l'utiliser comme un concept, une catégorie capable de rendre compte d'une réalité ? Que l'on soit historien, juriste, philosophe, sociologue, journaliste ou simple citoyen, chacun se fait une idée différente de ce que représente la corruption. Si Aristote y voyait dans le traité *De la génération et de la corruption* une altération progressive et inéluctable des êtres naturels (*phtora*), d'autres penseurs de la Grèce antique, tels Platon ou Thucydide, l'associaient déjà à la notion d'impureté, de saleté qui aujourd'hui l'imprègne. Néanmoins, il

faudra attendre Machiavel, c'est-à-dire le début du XVIe siècle, pour trouver un concept proprement politique de corruption, qui ne soit ni métaphorique, ni théologique, ni même moral, mais articulé sur l'examen concret de la société florentine, et notamment des principaux acteurs de la vie publique.

Est-ce à dire que l'histoire de la corruption commence à la Renaissance ? Évidemment non ! La corruption est vieille comme le monde, et elle n'a pas attendu l'usage du « pot-de-vin », apparu lui aussi au XVIe siècle avec la connotation très innocente du « pourboire », pour gangrener les pratiques sociales et l'exercice du pouvoir. Que l'on se souvienne par exemple du propréteur de Sicile Caius Licinius Verres, accusé de concussion et de fraude par Cicéron en 69 av. J.-C. ! Sans remonter si loin, toute l'histoire de France est remplie de scandales de pouvoir ou d'argent, qui font remonter à la surface les petits travers ou les grandes perversions des gouvernants. Il suffit d'évoquer l'armoire de fer de Mirabeau, icône de la Révolution française mais stipendié par Louis XVI, les déboires de Jean-Baptiste Teste et du général Cubières, ministres corrompus sous Louis-Philippe, le parfum sulfureux qui plane sous le Second Empire autour du duc de Morny, demi-frère et conseiller de Napoléon III, le scandale de Panama, dévoilant plus d'une centaine de parlementaires « chéquards » en 1892, ou encore l'affaire Stavisky, qui faillit mettre le feu à la République en février 1934.

On peut penser que ces grandes affaires de corruption étaient bien souvent l'arbre qui cachait la forêt, et que les plus grands scandales n'étaient pas forcément les plus visibles. Toujours est-il que ces psychodrames politico-financiers ont eu au moins une vertu : mettre en lumière les abus, les excès et les dysfonctionnements du système. Ils nous prouvent que, sous l'Ancien Régime comme sous la République, le pot-de-vin, le clientélisme, le favoritisme, le népotisme, le donnant-donnant, les petits cadeaux, les échanges de services sont monnaie courante, depuis l'échelon local jusqu'aux antichambres du pouvoir suprême.

Mais comment les définir, comment les caractériser ? Si l'on se réfère à l'article 433-1 du code pénal, la corruption recouvre « les offres, dons, présents » consentis « pour obtenir un acte relevant d'une fonction publique », « une distinction, un emploi, un marché ». La Banque mondiale inventorie quant à elle plusieurs formes de corruption, telles que les « dessous-de-table », qui poussent des responsables officiels à agir en faveur d'intérêts privés, la « fraude », consistant à falsifier par exemple des factures, l'« extorsion », obtenue par la coercition ou par la force, le « favoritisme », ou « népotisme », ou « collusion », ou encore le « détournement de fonds » publics par des fonctionnaires. Dans un sens plus large encore, c'est la perversion ou le détournement d'un processus ou

d’une interaction entre une ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d’obtenir des avantages ou des prérogatives particulières ou, pour le corrompu, d’obtenir une rétribution en échange de sa bienveillance. Elle conduit en général à l’enrichissement personnel du corrompu ou à l’enrichissement de l’organisation corruptrice. Elle peut concerner toute personne bénéficiant d’un pouvoir de décision, que ce soit une personnalité politique, un fonctionnaire, un cadre d’une entreprise privée, un médecin, un arbitre ou un sportif, un syndicaliste, un journaliste ou l’organisation à laquelle ils appartiennent.

Il faut d’emblée rappeler que la corruption ne concerne pas que les élites politiques, administratives ou économiques. Aujourd’hui encore, comme au XIXe siècle, la plupart des fonctionnaires convaincus de corruption passive sont de rang modeste, nous rappelle le politologue Yves Mény. C’est le gardien de prison qui facilite les contacts des détenus avec l’extérieur, le fonctionnaire de la préfecture de police qui accorde abusivement une carte de séjour, le commissaire de police « ripou ». Il s’agit alors de sommes faibles, quelques centaines ou milliers d’euros, sans commune mesure avec celles que mettent en jeu les détournements d’attribution de marchés publics. Le fonctionnaire corrompu considère sa fonction comme un patrimoine dont il use à sa guise, souvent comme un instrument de chantage. C’est ainsi qu’est violée la règle d’or de la dissociation du public et du privé, caractéristique de l’État. La corruption enfreint l’un des principes fondamentaux de la démocratie, l’égalité d’accès des citoyens aux marchés, aux emplois et aux services publics sans autres considérations que la capacité et le mérite.

Ces entorses aux règles de la démocratie se sont-elles réduites ou multipliées, atténuées ou aggravées sous la Ve République ? Comment ont-elles évolué ? C’est la question centrale de ce livre, qui se propose de les inventorier, de les raconter, de les analyser et de les évaluer depuis plus d’un demi-siècle. S’il existe de très nombreux livres d’enquête sur telle ou telle affaire, nous n’avons pas trouvé de véritable précédent à cette démarche.

Peu d’historiens du contemporain travaillent sur la corruption : sans doute cet objet est-il considéré par beaucoup comme impur, peu valorisant. Il pose aussi le problème crucial des sources : à quelques exceptions près, corrupteurs et corrompus ne tiennent pas d’abondants carnets qu’ils mettraient à disposition des centres d’archives en quittant leurs fonctions ! Pourtant ce problème peut être contourné. Les archives judiciaires ne couvrent certes pas toute la corruption, dont une partie notable échappe soit aux investigations policières, soit au zèle du parquet. Néanmoins, les décennies 1990 et 2000 ont été riches en procès particulièrement instructifs, et le mouvement ne semble pas près de ralentir malgré les contrôles politiques et l’ingéniosité procédurière de quelques avocats

spécialisés.

Dans sa fonction de contre-pouvoir, la presse a également joué son rôle tout au long de la Ve République, dévoilant bien des affaires, pas toujours reprises par la Justice. Il ne faut pas être naïf : à côté du véritable travail d'investigation mené par des professionnels courageux, nombre de « fuites » relèvent du règlement de comptes entre rivaux politiques, voire de l'opération barbouzarde. Mais peu importent les motifs impurs : le plus urgent est de recouper les informations et de faire avancer les enquêtes.

Brosser l'histoire de la corruption sous la Ve République impliquait donc de croiser des compétences très variées, qui travaillent rarement ensemble mais ont été réunies pour cet ouvrage : historiens, journalistes spécialisés, et même ancien policier et magistrat. Ce livre peut se lire de plusieurs façons : de bout en bout, dans l'ordre thématico-chronologique, ou par consultation ponctuelle de tel ou tel dossier, secteur, *etc.*

Beaucoup de dossiers traités ici ont été directement suivis en leur temps par nos contributeurs, qui apportent autant que possible de nouveaux témoignages et éclairages. Tous ont travaillé dans l'optique de faire comprendre des phénomènes souvent complexes aux non-initiés, sans qu'il soit besoin de détenir un savoir préalable ou d'avoir vécu les faits relatés. La diversité des approches et des exercices est ici pleinement assumée : nous avons voulu raconter aussi bien l'Histoire que des histoires, parfois anecdotiques mais toujours révélatrices des systèmes et de leur évolution. Cela ne va pas sans recoupements vu la complexité et l'imbrication des réseaux d'affaires. Les articles de cet ouvrage peuvent se lire séparément mais renvoient souvent à d'autres chapitres. Ils proposent aussi des lectures complémentaires pour approfondir un sujet. Un index des noms et des renvois en fin d'article permettent de nombreuses circulations transversales.

Nous espérons ainsi avoir produit l'ouvrage de référence qui manquait pour avoir une vue d'ensemble du sujet, et qu'il sera utile aussi bien aux initiés qu'aux novices.

Comme toujours, à chaque fois que la société française s'est offerte à un homme providentiel, la promesse d'une thérapie démocratique a fait vibrer les foules. Pour en finir avec l'impuissance et les dérives de la IVe République à bout de souffle, le général de Gaulle a été appelé au pouvoir et son projet de rénovation républicaine a été plébiscité par les Français. Son image personnelle de rigueur et d'intégrité apparaissait comme une promesse de purification des mœurs politiques, lui qui avait été si marqué par la corruption parlementaire de l'entre-deux-guerres et qui, par ailleurs, dénonçait le 30 octobre 1943 « la guerre de terreur et de corruption menée par l'Allemagne d'Hitler ». On se souvient

qu'il fit installer un compteur électrique à l'Élysée pour pouvoir régler ses factures lorsqu'il rentrait le soir dans ses appartements de fonction plutôt que de les faire payer aux contribuables. On se souvient de sa méfiance envers les intérêts économiques et la spéculation. « La politique de la France ne se fait pas à la corbeille ! » lançait-il en guise d'avertissement aux marchés boursiers. De retour au pouvoir avec l'autorité du sauveur, sa volonté de reprendre en main l'appareil d'État et le jeu parlementaire semblait augurer d'une éradication de la corruption.

Mais la volonté d'un homme, si grand soit-il, ne suffit pas à effacer des siècles de pratiques et d'impunité corruptives. Très vite, l'État gaulliste suscite de nouvelles dérives liées à la nature hégémonique du régime, à des hommes d'affaires sans scrupule ou à des promoteurs véreux. Les coulisses du régime abritent des personnages peu respectables, qui vivent du système en prétendant le servir. Au début des années 1970, une cascade de révélations sur les malversations des sociétés immobilières ou sur la corruption qui accompagne l'attribution des marchés publics donne le coup de grâce au mythe d'infaillibilité de la Ve République. Avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, pourfendeurs de l'argent sale et de la corruption, chacun s'attend à ce qu'un grand ménage soit fait dans les écuries de la Ve République. Mais au contraire, les deux septennats de François Mitterrand sont marqués par une succession de scandales qui mettent en lumière l'affairisme, le clientélisme et la corruption dans les allées mêmes du pouvoir, et des systèmes de financement des partis politiques qui s'apparentent à un racket systématique dans les secteurs-clés du bâtiment, des travaux publics, de l'approvisionnement énergétique ou de la grande distribution. Fruit amer de la décentralisation, les pratiques de corruption se multiplient dans les collectivités territoriales. Flamboyants, avides de pouvoir et de luxe, forts de leurs féodalités municipales et de complicités médiatiques ou patronales, une poignée d'élus, pour la plupart députés-maires, parfois ministres, portent le discrédit sur l'ensemble du monde politique. Jacques Chirac, chef de l'État, est lui-même soupçonné d'avoir participé activement à ces pratiques de racket corruptives lorsqu'il était maire de Paris et président du RPR. Et que dire de la présidence Sarkozy, qui se voulait « irréprochable » et qui s'englue dans les soupçons de financements occultes et illicites, de rétrocommissions et de favoritisme ? Le résultat de ce demi-siècle corruptif se lit dans une enquête de l'institut de sondages CSA, publiée le 11 avril 2013 : 55 % des Français estiment que la plupart des responsables politiques sont corrompus, seuls 37 % déclarant à l'inverse que la corruption ne concerne qu'une petite minorité des élus. Cette sévérité est-elle justifiée ? Pour le savoir, il faut examiner les pièces du dossier…

Prélude

La corruption sous la IVe République

L'esprit d'épuration et de régénération qui imprègne les pères fondateurs de la IVe République, aussi bien le général de Gaulle que les partis de gauche associés au pouvoir à la Libération, semble en mesure de préserver la France de la gangrène corruptrice qui a fait le lit de l'extrême droite dans les années 1930. Mais on se rend compte au bout de quelques mois qu'il n'en est rien, et que les mauvaises habitudes reprennent. À l'instar de la IIIe, la IVe République s'enlise elle aussi dès sa naissance dans des marais nauséabonds.

Tout naturellement, dans une France ruinée par la guerre et l'occupation allemande, les premiers scandales de corruption de l'après-guerre tournent autour de la question du ravitaillement. Ils sont dénoncés dès 1945 par le grand résistant Jacques Debu-Bridel dans un ouvrage intitulé *Les scandales du ravitaillement*, et qui pointe les lacunes de l'épuration dans l'administration corrompue sous Vichy.

Détournements tous azimuts Une enquête de la préfecture de police révèle que les conserves de viande offertes par le gouvernement argentin afin d'être distribuées gratuitement aux Français sont détournées par des fonctionnaires indélicats et vendues au marché noir à des prix prohibitifs. De même pour les boîtes de lait condensé en poudre importées des États-Unis. Dans ce cas, la plaque tournante du trafic semble être la société parisienne Les Fermiers réunis, chargée officiellement par le gouvernement de distribuer les boîtes aux détaillants, mais qui a laissé détourner plus de 40 000 boîtes lors du débarquement au port du Havre. Là encore, la corruption est en cause : « Nous n'avons plus rien à envier à l'Amérique », écrit Paul Bodin dans le journal *Combat*, évoquant les « gangsters qui tiennent et achètent partout des complicités, opèrent des razzias gigantesques et amassent des milliards. Dans un pays tenaillé par la faim, le ravitaillement leur fournit le champ rêvé de leurs exploits ». Ministre du Ravitaillement de mai à novembre 1945, le socialiste Christian Pineau accuse la société de minoterie industrielle Les Grands Moulins de Corbeil d'avoir elle aussi détourné plus de 1 million de quintaux de farine revendus au marché noir, et ses accusations seront confirmées par un rapport d'une commission parlementaire publié en octobre 1946. Ce même Pineau, devenu rapporteur général de la commission des Finances de l'Assemblée

constituante, révèle en février 1946 des trafics similaires sur le sucre, détourné des services du Ravitaillement général vers les circuits parallèles. En octobre 1946, le PDG des grands magasins du Bon Marché est arrêté pour avoir bénéficié d'une distribution illégale et massive de bons d'approvisionnement en textile. L'enquête démontre que les autres grands magasins, les Galeries Lafayette, Le Printemps, la Samaritaine et les Galeries Barbès, ont eux aussi profité des largesses du ministère de la Production industrielle. Le responsable corrompu est le capitaine Millant, ancien intendant de l'Armée, sous-directeur des textiles et cuirs au ministère. Il prétend avoir agi sur ordre du ministre communiste Marcel Paul, mais cela paraît peu probable, et il est condamné à un an de prison pour trafic d'influence et corruption, tandis que les dirigeants des grands magasins se voient infliger de lourdes amendes et confiscations du montant de leurs fraudes. Mais le scandale le plus retentissant est celui qui concerne le vin.

Nommé au ministère du Ravitaillement en juillet 1946, Yves Farge, « compagnon de route » du Parti communiste, décide en effet de partir en guerre contre la corruption, réclamant même la peine de mort pour « certains crimes contre le ravitaillement et la santé de la nation ». Dès son arrivée au ministère, en juillet 1946, il limoge Pierre Malafosse, le directeur du service des boissons, accusé d'incompétence et de laxisme. Ce dernier aurait autorisé plusieurs sociétés de transports à détourner des cargaisons de vins algériens, promis à la consommation nationale, afin de les revendre à fort profit vers la Belgique ou la Suisse. La presse communiste rappelle par ailleurs que Malafosse, en tant que maire de Béziers, est impliqué dans une autre affaire, concernant la destruction d'un quartier insalubre dont il a confié la reconstruction à la société Mas, où sa mère détient de gros intérêts. La presse socialiste réplique en évoquant une « diversion » organisée par Yves Farge pour masquer les carences de ses propres services. Le vice-président du Conseil Félix Gouin défend publiquement Malafosse, au point d'affronter Yves Farge lors du Conseil des ministres du 9 octobre 1946. Mais lui-même est pris pour cible par la presse communiste, qui révèle que le lieutenant-colonel Savy, chef de la sécurité militaire lors de son passage à la présidence du Conseil de janvier à juin 1946, aurait reçu 7 millions de francs (500 000 euros d'aujourd'hui) de la société Sapvin, une grande maison d'import-export. De son côté, *Le Canard enchaîné* dévoile l'affaire du « Claudette-Lacydon », un bateau transportant du vin qui aurait été lui aussi détourné du ravitaillement officiel par l'intervention de Georges Zerbini, directeur du cabinet de Félix Gouin à l'époque. Yves Farge, ayant été écarté du gouvernement de Léon Blum en décembre 1946, publie les résultats de son enquête en octobre 1947 dans un pamphlet intitulé *Le pain de la corruption*, et

qui incrimine clairement l'entourage de l'ancien président du Conseil. Ce dernier n'échappe à un procès devant la Haute Cour de justice que par une courte majorité de 186 députés contre 160, en mars 1950. Parmi tous ces « scandales » du Ravitaillement qui éclatent au lendemain de la Libération, il faut faire la part de la désorganisation et de l'incompétence des services. De même faut-il préciser que le contexte politique de l'époque pousse les communistes à utiliser la moindre affaire pour discréditer leurs frères ennemis socialistes. Le communiste Maurice Thorez confiera quelques années plus tard à l'historienne Georgette Elgey que Félix Gouin, que ses amis ont tant attaqué, est à ses yeux « d'une parfaite intégrité ». Il n'en reste pas moins qu'une désagréable odeur de corruption imprègne cette période de renaissance démocratique.

Trafics coloniaux En 1950, c'est autour de la guerre d'Indochine que resurgit le spectre de la corruption politique et administrative, à l'occasion de ce que la presse appelle « l'affaire des généraux ». Sont impliqués le général Georges Revers, chef d'état-major général de l'armée de terre, et son ami le général Charles Mast, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale. Ils sont accusés par un certain Roger Peyré, qui se dit leur « conseiller politique », d'avoir accepté chacun 1 million de francs (25 000 euros) remis par Houand Van Co, représentant de l'État du Viêt Nam, c'est-à-dire de l'ex-empereur Bao Dai, hostile aux communistes du Viêt-minh. De son côté, Peyré aurait reçu 3 millions afin de favoriser la candidature du général Mast, favorable à Bao Dai, au poste de haut-commissaire en Indochine. Il accuse par ailleurs le socialiste André Le Troquer, vice-président de l'Assemblée nationale, d'avoir touché 500 000 francs pour appuyer cette candidature. Le Sdece (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) trouve même chez Peyré une liste de 97 parlementaires qui auraient été soudoyés par Bao Dai, et dont les noms sont divulgués par la presse communiste. Traduits devant le conseil de guerre, les deux généraux sont mis à la retraite d'office le 21 juin 1950, au motif d'avoir utilisé les services de Peyré pour obtenir le poste de haut-commissaire. En revanche, aucun politique n'est inquiété.

Mais « l'affaire des généraux » révèle un autre scandale de corruption, lié cette fois aux trafics sur la piastre, monnaie indochinoise. Dans un rapport remis au gouvernement Queuille en septembre 1949, le général Revers a en effet signalé l'existence d'un important trafic de devises entre Saigon et Paris, sous la protection des autorités françaises en Indochine. Dans une note de février 1950, il précise ses accusations, impliquant dans le trafic Bao Dai, la Banque d'Indochine et « diverses personnalités politiques ». Mais aucune commission d'enquête n'est créée à cette époque. Il faut attendre plus de deux ans et demi

pour voir resurgir cette affaire, grâce à un article publié dans *Le Monde* du 20 novembre 1952 par Jacques Despuech, ancien du réseau de résistance du musée de l'Homme puis du Mouvement de libération nationale. Employé à l'office des changes de Saigon, il décrit avec précision les opérations frauduleuses auxquelles se livrent en toute impunité les trafiquants de toutes sortes, depuis le petit fonctionnaire colonial jusqu'aux grandes banques internationales, en jouant sur la différence entre le taux officiel de la piastre, monnaie indochinoise, et son cours officieux. Ces transferts de piastres sont en principe soumis au contrôle de l'administration française ou de l'Office indochinois des changes, organisme privé à caractère officiel, mais nombreux sont ceux qui obtiennent des autorisations exceptionnelles, ce qui pose évidemment le problème de la corruption.

Les « gagne-petit », employés de commerce, fonctionnaires coloniaux, militaires, passent autour de 30 000 à 40 000 piastres par mois, soit 500 000 francs, pour peu qu'ils aient quelques complices en France et des convoyeurs de devises. Mais les plus gros trafics s'effectuent de façon apparemment légale, par le système des compensations bancaires. Ce sont des grosses maisons de commerce de Saigon qui passent des commandes en France à de grandes sociétés d'import-export parisiennes, qui elles-mêmes possèdent des comptes en banque un peu partout en Europe, aux États-Unis et à Hong Kong : elles gagnent des sommes énormes en jouant sur les changes de la piastre, du franc et du dollar.

Dans son livre publié en mai 1953 sous le titre *Le trafic des piastres*, Jacques Despuech révèle, photocopies à l'appui, les noms des hauts fonctionnaires de l'Office indochinois des changes, d'officiers, d'hommes d'affaires et de plusieurs responsables politiques incriminés. Y figurent notamment plusieurs membres de la famille de Bao Dai, ainsi qu'Émile Bollaert, gaulliste historique, qui fut haut-commissaire en Indochine de mars 1947 à octobre 1948, Jean Bourgoin, conseiller au Plan à Saigon, et surtout le beau-frère de ce dernier, André Diethelm, lui aussi gaulliste de premier plan, président du groupe parlementaire RPF et vice-président de l'Assemblée nationale.

André Diethelm reconnaît avoir transféré des piastres, mais pour le compte du RPF. Entendu par la commission d'enquête parlementaire, Alain Bozel, l'ancien trésorier du mouvement gaulliste, et Louis Terrenoire, secrétaire général, affirment qu'ils ne savent rien. Quant au général de Gaulle, il envoie lui-même une lettre par laquelle il refuse toute collaboration. Reste l'ancien haut-commissaire Émile Bollaert, qui intente un procès en diffamation à Jacques Despuech, et se justifie en prétendant que les piastres transportées par son avion provenaient en réalité de l'échange de monnaie du Viêt-minh prise par les

troupes françaises. Les magistrats ayant entériné la version du haut-commissaire, c'est Despuech, le dénonciateur du scandale, qui sera condamné pour diffamation à 50 000 francs d'amende, le 30 novembre 1953.

D'autre part, les conclusions du rapport d'enquête, publiées le 28 janvier 1955, lui rendent hommage mais ne retiennent aucune de ses accusations contre Diethelm, Bollaert ou Giacobbi. Le rapport conclut que la quasi-totalité des transferts se sont faits dans le respect de la légalité, excluant toute complicité administrative et politique, ne retenant que « le manque d'autorité » et « la trop grande bienveillance » des responsables. Il ne tient pas compte du témoignage d'Arthur Laurent, ancien commerçant à Bordeaux, et qui accuse la Banque d'Indochine d'avoir trempé dans le trafic des piastres. Les seules poursuites judiciaires recommandées par la commission concernent deux hommes d'affaires de second plan, Monasterio et Franchini. Écœuré par tant d'hypocrisie, Despuech abandonne son combat contre le trafic des piastres.

C'est ainsi que la IVe République, née de la volonté épuratrice et régénératrice des résistants, est retombée dans les ornières de la corruption et du clientélisme. Les ratés du Ravitaillement, la désorganisation et la gabegie de l'administration, la corruption des fonctionnaires ou des politiques, le monde trouble des collabos devenus résistants, les carences de l'épuration, la collusion des élites, les trafics de l'empire colonial nous offrent le tableau d'une classe politique qui a renoncé à l'illusion lyrique de la Libération. C'est aussi pour en finir avec cette image de corruption que le général de Gaulle est rappelé au pouvoir en mai 1958. Mais l'emprise de l'État gaulliste sur la société française va au contraire offrir des opportunités nouvelles.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Jacques Despuech, *Le trafic des piastres*, La Table Ronde, rééd. 1974.
Georgette Elgey, *La république des illusions 1945-1951*, Fayard, 1965 ; *La république des contradictions 1953-1954*, Fayard, 1968.
Jean Garrigues, *Les scandales de la Républiq ue. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Fabrice Grenard, *Les scandales du Ravitaillement*, Payot, 2012.

PREMIÈRE PARTIE
Les années gaulliennes
(1958-1974)

Les gaullistes font l’apprentissage de l’argent

C’est pour en finir avec le désordre que le général de Gaulle est rappelé au pouvoir en mai 1958. Son image de rigueur et d’intégrité apparaît comme une promesse de purification des mœurs politiques. Sa volonté de reprendre en main l’appareil d’État et de contrôler le système parlementaire semble augurer d’une politique d’éradication des pratiques corruptives. Mais dans ses bagages, la famille gaulliste transporte des individus, des pratiques et des comportements mis en place à la Libération, lorsque le général de Gaulle a pour la première fois exercé le pouvoir et lorsqu’il a lancé en 1947 le Rassemblement du peuple français, un mouvement à sa mesure. C’est ainsi que les gaullistes, issus de la Résistance, ont commencé à se familiariser avec le monde de l’argent… et avec ses dérives.

Improvisation et mécénat Tout se fait au début dans une certaine improvisation, car le général de Gaulle, ainsi que son entourage, n’a que mépris pour les choses d’argent. Mais il faut bien financer le journal *Le Rassemblement*, qui tire à 1 million d’exemplaires, ainsi que les campagnes électorales pour les municipales de 1947 et surtout pour les législatives de 1951, qui ont coûté cher au mouvement. Le comité financier du RPF, créé en septembre 1951 sous la présidence de l’industriel Henri Hildebrand, administrateur des peintures Valentine, devient un rouage essentiel du parti, où siègent le secrétaire général Louis Terrenoire, les présidents des deux groupes parlementaires, le chef du cabinet particulier du général, Claude Guy, ainsi que Georges Pompidou. Il semble que ce dernier ait la haute main sur le comité, dont le secrétaire est son ami René Fillon, qui le fera d’ailleurs entrer en 1954 à la banque Rothschild. Enfin, on peut signaler que le général lui-même participe à la réunion mensuelle du comité le 15 mai 1952, preuve qu’il accorde une certaine attention à « l’intendance ».

Si l’on se réfère à l’article 9 des statuts du RPF, son financement serait « assuré par les cotisations et les souscriptions de ses membres ». Ce serait le seul véritable parti de masse financé par les militants, comme un symbole d’une nouvelle façon de faire de la politique. En attestent les différentes campagnes de collecte d’argent auxquelles le RPF est obligé de recourir : « la campagne du timbre » de juillet à octobre 1948, qui aurait rapporté un résultat net de 98 millions (avec 572 298 lettres de sympathisants au général de Gaulle) ; « la

campagne de la Carte », d'avril 1951 à février 1952, sous le patronage d'André Malraux, soit un peu plus de 34 millions de francs ; « les bons de sympathie » de mars à juin 1952, sous l'égide de Georges Pompidou, soit 25,5 millions de francs.

Cela dit, un certain nombre de donateurs fortunés effectuent des versements réguliers ou exceptionnels au RPF, soit au mouvement en tant que tel, soit sur l'un des comptes « particuliers » du général de Gaulle, qui s'en sert ensuite pour participer au cofinancement de l'organisation. L'un des plus gros contributeurs, Marcel Dassault, verse 100 000 francs par mois. Alain Griotteray, propriétaire des aspirateurs Tornado, donne lui aussi de fortes subventions. Certains membres du conseil national du RPF sont eux-mêmes de gros donateurs, tel René Lucien, président de Messier, une firme de matériel aéronautique. Certains hommes d'affaires apportent leur contribution lorsqu'un trou de trésorerie doit être comblé en urgence, tel Émilien Amaury, le patron du groupe du *Parisien libéré*, qui achète pour 1 million de francs lors de la campagne du timbre, et qui verse 500 000 francs en mai 1954 « à titre de provision pour nos frais ». D'autres se contentent de prêter de l'argent, tel le banquier Pierre Louis-Dreyfus en 1951.

Fausses factures et anonymat De véritables « campagnes » de démarchage sont organisées en direction des petites et moyennes entreprises de province, souvent à l'occasion des grandes réunions politiques qui se tiennent dans telle ou telle ville. L'astuce du RPF est d'avoir créé des filiales, telles « la Recherche documentaire et économique » ou « l'Association pour le développement des études et techniques sociales », qui sont censées effectuer des études qu'elles facturent ensuite aux sociétés ainsi clientes, l'argent servant en fait à alimenter la maison mère RPF. Ce système des fausses factures, « inventé » par les gaullistes, sera appelé à une longue postérité. À l'échelle nationale, le lien avec les milieux économiques est assuré par le premier trésorier général du mouvement, Jean Richemond, dit Alain Bozel, président de la société Bozel-Maletra, et qui n'est autre que le fils du vice-président de la Confédération générale de la production française. Il est très proche d'André Diethelm, président du groupe parlementaire RPF, qui fait le lien avec les milieux économiques en Indochine, où il a été haut fonctionnaire dans les années 1930. Diethelm sera d'ailleurs impliqué en 1954 dans le scandale des piastres. Par ailleurs, des grands patrons comme Pierre Lebon de l'Union des banques (on l'a vu plus haut), Henry Bizot, du Comptoir national d'escompte de Paris, Léon Noël de Rhône-Poulenc, ou Henri Pigozzi, directeur de Simca, activent leurs réseaux pour financer le mouvement. Il semble que Paul Jonas, Compagnon de la Libération et vice-président du Crédit lyonnais, soit la plaque tournante de cette collecte discrète dans les milieux

d’affaires. Une note de 1950, retrouvée dans les archives financières du RPF, mentionne l’existence d’un « comité des quatre », composé de Bozel, de Jonas, de Hildebrand, chargé de prospecter la banlieue parisienne, et d’Eugène Motte, grand patron du textile de Roubaix, et qui s’occupe des industriels du Nord. Ce comité occulte semble être une sorte de commando chargé de trouver des financements d’urgence.

Les flux plus réguliers sont assurés par une association officielle créée le 29 novembre 1949, l’Union privée pour l’aide à l’action nationale du général de Gaulle (Upang). Son secrétaire général est Claude Guy, remplacé par Roger Frey en 1951 puis par Jacques Foccart en 1954. Le trésorier en est René Fillon, déjà cité plus haut, sous la présidence de Mme Félix-Éboué. On y trouve des élus gaullistes, des personnalités du monde des lettres, tel Paul Claudel, ou du spectacle, telle Joséphine Baker, et plusieurs dizaines de représentants du monde économique, hommes d’affaires et industriels. La majorité souscrit officiellement, mais d’autres effectuent des versements dans l’anonymat, tel celui d’un million de francs réalisé par Henri Pagesy, directeur général de Penarroya, firme dépendant du groupe Rothschild.

L’Upang est la première source de financement du mouvement gaulliste, devant le « comité des quatre », les bureaux d’études fictifs et les groupements patronaux. En ce qui concerne le Conseil national du patronat français, le CNPF, on sait que la méfiance est de mise car le général de Gaulle n’a pas beaucoup apprécié le comportement des patrons français sous l’Occupation. Certains élus gaullistes bénéficient néanmoins des fonds patronaux distribués lors des élections de 1946 et 1951 par André Boutemy, un proche de Georges Villiers, président du CNPF. La révélation par les communistes d’une lettre adressée à l’adjoint de ce dernier par Clovis Macoin, élu député gaulliste des Deux-Sèvres en 1946, et réclamant « une somme de deux cents billets » met une fin prématurée à sa carrière politique.

Aux franges du gangstérisme Trois ans plus tard, un autre député gaulliste est au cœur d’un scandale, qui met au jour d’autres canaux de financement occulte du RPF : il s’agit d’Antoine de Récy, impliqué dans l’affaire dite des « bons d’Arras ». Héros de la Résistance, secrétaire du groupe parlementaire de l’Union démocratique des indépendants, le député d’Arras Antoine Bauny Chalvet de Récy voit son immunité parlementaire levée par la quasi-totalité de ses collègues, lors de la séance du 4 novembre 1949. Il est accusé d’avoir commandité un cambriolage, effectué par Eugène Dupuis, employé à la trésorerie générale d’Arras, où ce dernier a dérobé le 26 février 1949 trois cents bons du Trésor de 100 000 francs. L’autre commanditaire est Jean Dordain,

directeur du grand magasin d'Arras « Paris-Vêtements », lui aussi un ancien résistant, ce qui lui a valu de siéger à l'Assemblée consultative d'Alger avant d'adhérer au RPF du général de Gaulle. Lors du procès organisé en mai 1952 devant la cour d'assises de Versailles, sont mis en lumière les liens étroits unissant Jean Dordain et la bande du caïd marseillais d'origine corse Jo Renucci, lui-même adhérent du RPF depuis 1947, et proche du député gaulliste de la Seine Étienne de Raulin-Laboureur. Son frère Dominique Renucci a servi de chauffeur au général de Gaulle pour la campagne du RPF dans le Midi, et son autre frère Noël est le secrétaire particulier de Gaston Palewski, un proche du général. Si l'on en croit Dordain, Renucci était à la recherche de fonds pour « un parti politique », que chacun reconnaît comme le RPF. On sait aussi que de Récy a présenté le caissier Dupuis à Jacques Soustelle, secrétaire général du RPF, et que ce dernier en a fait le secrétaire départemental du mouvement. D'autre part, la Justice a saisi chez Dordain un cahier intitulé « Souscriptions perçues depuis la naissance du RPF », qui en dit long sur les sources de revenu du mouvement gaulliste. Lui et de Récy se sont livrés au racket des individus suspects de collaboration, leur suggérant de verser une « souscription pour le parti » en échange de lettres de recommandation. De Récy affirme que tout l'argent a été versé dans la caisse de l'Union gaulliste, ce que conteste par voie de presse la section du RPF d'Arras. Reconnus coupables, Dordain et de Récy écopent tous les deux de dix ans de travaux forcés, 50 000 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour. Mais il reste de nombreuses zones d'ombre dans cette affaire des bons d'Arras, à commencer par celle qui entoure les circuits occultes du gaullisme et le rôle de la pègre dans ces circuits.

Le système gaulliste En dépit des différents canaux de financement, plus ou moins licites, utilisés par les gaullistes, que ce soit les dons des riches contributeurs, l'argent des patrons ou des collaborateurs plus ou moins rackettés au lendemain de la Libération, il semble que les finances du mouvement soient dans un état catastrophique lorsque Jacques Foccart prend la succession de Louis Terrenoire au secrétariat général du RPF, en novembre 1953. Les huissiers se succèdent au siège du mouvement, rue de Solferino, comme chez le général lui-même, à Colombey. Foccart doit renégocier avec les créanciers, avaliser des traites sous sa propre signature et obtenir des remises de dettes. Dans les années qui suivent, la « traversée du désert » n'arrange pas les choses, mais les besoins restent limités. En revanche, lorsque les gaullistes reviennent au pouvoir en 1958, les difficultés rencontrées sous la IVe République s'estompent car ils peuvent désormais s'appuyer sur l'appareil d'État. Outre l'augmentation des donations patronales, qui représentent autour de 400 000 francs (500 000 euros)

par an à cette époque, émanant essentiellement de Marcel Dassault, de l'Union des industries métallurgiques et minières et des sociétés pétrolières, les gaullistes bénéficient des « fonds spéciaux » alloués au Premier ministre pour des opérations en principe menées par les services du contre-espionnage (Sdece), mais qui en réalité sont en grande partie drainés vers l'UDR (Union des démocrates pour la Ve République). Aux dires des spécialistes, cela représente environ 2,4 millions par an (3,5 millions d'euros) vers 1960, chaque candidat gaulliste recevant 10 000 francs (15 000 euros) au premier tour des élections de 1962 et la même somme au second tour pour ceux qui y parviennent. Pour l'élection présidentielle de 1965, 14 millions de francs (17 millions d'euros) de « fonds spéciaux » seront ainsi utilisés pour la campagne du général de Gaulle.

Par ailleurs, le système de financement du parti s'organise sous la tutelle d'Albin Chalandon, premier trésorier de l'Union pour la nouvelle République (UNR), et qui a ses entrées dans le monde des affaires. Il crée notamment la Sedino, Société d'éditions et de diffusion nouvelles, chargée officiellement d'éditer le journal du parti, *Le Courrier de la République*, ainsi que la plupart des imprimés gaullistes. Mais officieusement, Pierre Figeac, le trésorier adjoint de l'UNR, prospecte les annonceurs afin, dit un document promotionnel de la Sedino, d'assurer à leurs dossiers « un circuit rapide et favorable dans les administrations ». Il se confie au journaliste Philippe Madelin : « Au début, un certain nombre de responsables avaient accepté de nous aider parce qu'ils partageaient les idées gaullistes. Je ne suis pas sûr que ce fût le cas ensuite. Certains ont peut-être voulu transformer ce geste généreux en opération donnant-donnant […] Je ne parle pas de médailles ou autre chose de ce genre, non, ils voulaient autre chose. » En somme, il s'agit de drainer l'argent des entreprises vers les caisses du parti, en échange des faveurs que les cadres du gaullisme, désormais implantés dans les postes de décision publics, sont en mesure de leur octroyer. Ce système de trafic d'influence, d'abus de biens sociaux et de corruption, qui existait auparavant à l'échelon local, devient un système national, indissociable de l'État gaulliste. Après la Sedino, et sur le même modèle, seront créés le Cneres (Centre national d'études et de recherches économiques et sociales) sous la houlette de Jacques Foccart, puis l'Adès (Association d'études économiques et sociales), dirigée par André Roulland, futur responsable du Patrimoine foncier, puis l'ARIES (Association pour la recherche industrielle, économique et sociale), gérée par le docteur Fric ou encore le CRIES (Centre régional d'informations économiques et sociales), lancé à Toulouse en 1965 par Alexandre Sanguinetti, et qui sera le bénéficiaire des 3,5 millions de francs (équivalent en euros d'aujourd'hui) versés par l'entreprise Pascal pour obtenir le marché de Chanteloup-les-Vignes. « Les politiques se sont mis à racketter les

patrons », confie le publiciste Michel Bongrand à Philippe Madelin. Pour quel usage ? Une partie de l'argent récolté va dans les caisses de l'UDR. Mais pour le reste, une question lui est souvent posée : « Savez-vous comment on ouvre un compte en Suisse ? » Cette pratique est appelée à une longévité exceptionnelle.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Hubert Bonin, « Le financement du RPF », in *De Gaulle et le RPF, 1947-1955*, Fondation Charles de Gaulle/Université de Bordeaux III, Armand Colin, 1998, p. 78-88.
Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent. Un demi-siècle de guerres intestines*, L'Archipel, 2001.
Avec de Gaulle, Témoignages, t. 2 : *Le temps du rassemblement 1946-1958*, Fondation Charles de Gaulle/Nouveau Monde éditions, 2004.

Voir aussi

La corruption sous la IVe République ; Marcel Dassault, le grand financier de la classe politique française ; L'inflation budgétaire des campagnes électorales ; Jacques Foccart, l'éminence grise de la Françafrique ; La Garantie foncière ; Chalandon contre Aranda

L’inflation budgétaire des campagnes électorales

« Avant 58, une campagne électorale était peu coûteuse, parce que ce n’était pas la mode de mettre beaucoup d’argent », témoigne Jacques Durand, militant gaulliste de la première heure et devenu trésorier adjoint du RPR en 1981. Ce que confirme pour les années suivantes Jacques Godfrain, qui se souvient de sa première campagne en faveur de Léo Hamon, candidat en 1962 à Toulouse contre le centriste Pierre Baudis. « Une campagne électorale à l’époque, ça ne coûtait pas cher : quelques affiches de mauvaise qualité, des photos en noir et blanc, les sandwichs de colleurs d’affiches à 5 heures du matin. »

Ces deux témoignages nous renvoient à l’époque glorieuse de la présidence gaullienne, pas très différente de ce qu’étaient les campagnes électorales sous la IIIe République. Elles restent profondément imprégnées par ces pratiques traditionnelles, associées au bénévolat militant, qu’il soit socialiste, communiste ou gaulliste. Le fonctionnement même de l’UNR, avec son budget qui ne dépasse pas 500 000 francs annuels (à peu près l’équivalent en euros) à la fin des années 1960 et sa vingtaine de permanents mal payés dans les locaux inconfortables de la rue de Lille, reflète cet artisanat politique, contrastant avec l’implantation gaulliste dans tous les rouages de l’appareil d’État.

Des études plus fines sur le financement du RPF de 1947 à 1955 nous permettent néanmoins de nuancer ce tableau un peu trop misérabiliste. On y apprend par exemple que les assises de Lille du RPF, en février 1949, ont coûté 3,1 millions de francs (soit 60 000 euros), le grand meeting gaulliste du Vélodrome d’Hiver de Paris, le 23 février 1952, 3,3 millions de francs (65 000 euros) ; que le manifeste *Pourquoi de Gaulle* ?, tiré à 2 millions d’exemplaires pour la campagne électorale de 1951, est revenu à 13,9 millions de francs (278 000 euros) et les affiches pour la même campagne à 50 millions de francs (1 million d’euros). La vie politique avait déjà un coût dans les années 1950, et c’est d’ailleurs la raison pour laquelle le RPF gaulliste vivait en permanence à crédit, grâce au bénévolat et aux subventions de généreux donateurs.

Le tournant de 1965

Le véritable tournant du financement électoral sous la Ve République a lieu avec la campagne à l’américaine menée en 1965 par Jean Lecanuet, candidat du

centre, et orchestrée par le génial publicitaire Michel Bongrand. Ancien de la France libre, un des fondateurs du RPF en 1947, il a d'abord contacté Jacques Foccart pour aider le général de Gaulle, mais ce dernier lui a fait répondre qu'il n'avait pas besoin de faire campagne. Il s'est alors tourné vers les démocrates-chrétiens du MRP, et notamment vers Robert Meunier du Houssoy, président du groupe Hachette, et principal financier de la campagne Lecanuet. Bongrand, qui avait réalisé deux ans plus tôt la campagne très remarquée de promotion du premier film de James Bond, décide donc de lancer le « produit » Lecanuet selon les méthodes du marketing moderne, avec porte-clés à l'effigie du candidat, affichage du « Kennedy français » sur tous les murs de France et tour de France à l'américaine. Pour la première fois, la logistique n'est plus assurée par les seuls militants mais par des « mercenaires », à l'image de Bongrand lui-même, qui estime ses honoraires à 10 000 francs (12 000 euros) par jour. Au total, la campagne Lecanuet aurait coûté de 3 à 5 millions de francs (6 millions d'euros).

Les gaullistes ont un peu de mal à s'adapter à ces nouvelles méthodes électorales, mais le général de Gaulle lui-même donne l'exemple entre les deux tours de l'élection de 1965 en acceptant d'être interviewé par le journaliste Michel Droit, ce qu'il avait refusé jusqu'alors. Les élections législatives de juin 1968 restent peu coûteuses, car le climat de peur sociale qui suit la grande révolte du mois de mai dispense les gaullistes de faire campagne, la seule référence au général suffisant à dissuader les électeurs de voter pour les rouges. On reste encore dans l'artisanat militant, par exemple lorsque Jacques Chirac, jeune loup gaulliste, est parachuté en Corrèze pour les élections législatives de 1967. Il doit se débrouiller quasiment seul, avec l'aide des militants locaux et une maigre contribution de 10 000 francs de l'UNR au premier tour, et de 20 000 francs pour le second tour, ce qui est le tarif pour tous les candidats gaullistes. Encore faut-il préciser que protégé de Georges Pompidou bénéficie du soutien de Marcel Dassault, qui est un ami de son père et qui finance pour lui un hebdomadaire ayant son siège à Limoges, *L'Essor du Limousin.* Candidat en 1970 dans le 12e arrondissement de Paris, Pierre Guilain de Bénouville, bras droit et patron de l'hebdomadaire *Jours de France*, peut quant à lui se payer le luxe de distribuer à chaque électeur un « colis de Noël » d'une valeur de 100 francs. Mais c'est un cas très particulier, la règle commune restant l'austérité jusqu'aux élections législatives de 1973.

En revanche, on constate que les budgets grimpent en flèche pour l'élection présidentielle de 1969. Pour la campagne de Georges Pompidou, entre 7 et 15 millions de francs auraient été dépensés, soit trois fois plus qu'en 1965. Les élections législatives de 1973, d'autant plus coûteuses que leur résultat est serré, reviennent beaucoup plus cher que celles de 1968. Quant à l'élection

présidentielle de 1974, marquée par une nouvelle campagne à l'américaine, celle de Valéry Giscard d'Estaing, elle signe définitivement l'entrée de la politique française dans une nouvelle ère, celle de la communication, des meetings monstres, des affichages massifs et des plans médias. On entre dans la politique de l'argent-roi.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent. Un demi-siècle de guerres intestines*, L'Archipel, 2001.

Avec de Gaulle. Témoignages, t. 2 : *Le temps du rassemblement 1946-1958*, Fondation Charles de Gaulle/Nouveau Monde éditions, 2004.

Voir aussi

Les gaullistes font l'apprentissage de l'argent ; Marcel Dassault, le grand financier de la classe politique française

Avocats et trafics d’influence

À l’automne 1972, les dossiers remis à la disposition de la Justice par Gabriel Aranda jettent une lumière crue sur les pratiques de sollicitations et de faveurs qui semblent monnaie courante auprès du ministère de l’Équipement. Mais il y a dans cette période bien d’autres affaires qui révèlent l’ampleur du phénomène. Est mis au jour un système de favoritisme et de corruption généralisée lié à la toute-puissance de l’État gaulliste dans lequel quelques ténors du barreau, plus ou moins impliqués dans l’action politique, se taillent une bonne part du gâteau.

Michard-Pélissier, l’avocat des promoteurs L’un des personnages-clés de cette nébuleuse clientéliste qui gravite autour du parti gaulliste est sans conteste l’avocat d’affaires Jean Michard-Pélissier, qui fut député des Hautes-Alpes de 1936 à 1940, puis conseiller de différents ministères sous la IVe République, avant d’être nommé en 1959 au Conseil constitutionnel par son ami Jacques Chaban-Delmas, alors président de l’Assemblée nationale. La presse braque ses projecteurs sur lui en septembre 1972 à la faveur de l’une des innombrables affaires qui met en lumière sa capacité d’expert en influence. Conseiller municipal d’Antibes, où il possède la superbe bastide de la Marjolaine, il est intervenu en juin 1970 auprès du ministère de l’Équipement afin d’obtenir l’autorisation pour un projet immobilier, la résidence « Le club du Tanit », qui avait pourtant été jugé nuisible à la qualité du site par le maire Pierre Delmas. Ce dernier suspecte l’avocat de l’avoir trahi en offrant ses services, moyennant finances, au promoteur du projet Alexandre Attias. Michard-Pélissier aurait touché entre 500 000 et 2,5 millions de francs en petites coupures. Mais le journal *Minute* qui porte ces accusations est condamné pour diffamation en décembre 1972. On ne prête qu’aux riches ! Si Michard-Pélissier est peut-être innocent dans l’affaire d’Antibes, il est certain que son entregent lui a permis d’amasser une fortune impressionnante. Outre sa villa antiboise, il possède un hôtel particulier près de l’Étoile, une chasse en Sologne et un chalet en montagne, et partout des voitures, des toiles de maître et des meubles précieux. Son secret tient à son extraordinaire carnet d’adresses, du ministre au gangster, et à sa capacité exceptionnelle à assumer sans vergogne les démarches les plus difficiles, voire les plus douteuses. C’est pour cette raison qu’il est devenu le conseiller du grand promoteur Robert de Balkany (qui n’a qu’un lointain lien de parenté avec les époux Balkany des Hauts-de-Seine), le bâtisseur de Parly II et Grigny II, l’un des rois de l’époque. Si l’on en croit les journalistes, les

interventions de Michard-Pélissier se comptent par dizaines de milliers, ce qui explique son train de vie exceptionnel.

Edgar Faure, un homme d'influence Edgar Faure, qui est son voisin avenue Foch, est lui aussi un as du barreau, des affaires et de la politique. Avocat parisien depuis 1929, procureur général adjoint lors du procès de Nuremberg, ce juriste hors pair, historien et auteur de romans policiers à ses heures, a d'abord fait carrière au Parti radical sous la IVe République, où il a exercé à plusieurs reprises des fonctions ministérielles et même dirigé le gouvernement en 1952 et en 1955-1956. Puis il s'est rallié sagement au gaullisme, en vertu de sa formule fameuse : « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent ! » À l'instar de Michard-Pélissier, son carnet d'adresses politiques lui a souvent permis de rendre des services grassement rétribués par ses riches clients. Par exemple au groupe financier Walter, qui s'est implanté au Maroc après l'indépendance, en 1956, grâce à ses liens avec le roi Mohammed V. Ou lorsqu'il a obtenu en 1960 la naturalisation de l'éditeur d'origine italienne Cino del Duca, le roi de la presse du cœur, auquel on reprochait d'avoir collaboré avec les Allemands sous l'Occupation. De mauvaises langues ont fait alors remarquer que le magnat de l'édition finançait par ailleurs *La Nef*, la revue de Lucie Faure, femme du grand avocat. D'autres se sont étonnés qu'en 1966, alors ministre de l'Agriculture, il ait fait octroyer le marché d'importation du vin tunisien à une société spécialisée dans le transport des céréales, la Société grainière de Paris, dont il était l'avocat-conseil. D'autres encore mettent en lumière le soutien qu'il a accordé en tant que ministre de l'Éducation nationale (de juillet 1968 à juin 1969) à la société Geep Industries, spécialisée dans l'emploi d'aluminium dans la construction. Cette entreprise, créée en 1959 par Paul Chaslin, ancien militant du RPF, s'est vu attribuer le marché de la faculté de Vincennes, à la demande d'Edgar Faure, sans appel d'offres et pour un prix supérieur de 25 % à celui des concurrents. Il semble par ailleurs que le ministre soit aussi intervenu personnellement auprès de la Banque de construction et des travaux publics afin qu'une avance de près de 10 millions de francs soit consentie à Geep Industries. La société ayant néanmoins fait faillite en 1971, Chaslin est inculpé d'abus de biens sociaux et de banqueroute frauduleuse. Interrogé sur son salaire mirifique, il déclare qu'une bonne partie était distribuée « pour récompenser de petits services ». On pense immédiatement à son protecteur Edgar Faure.

Henri Modiano, la brebis galeuse En tant que ministre de l'Agriculture, Edgar Faure a par ailleurs vivement encouragé la création de la société France Élevage, spécialisée dans la déshydratation du fourrage, une affaire dont la mise en

liquidation en 1970 a révélé les manœuvres douteuses de son directeur commercial Henri Modiano. Ce dernier, député UDR du 13e arrondissement et ancien de la Régie Renault, a reçu en février 1966 une juteuse subvention de 14 millions de francs afin de construire une usine à Hennebont, dans le Morbihan. La société fait faillite et des enquêtes sont menées sur sa gestion. Elles révèlent qu'il se serait livré à des opérations spéculatives sur la vente des terrains de la société. Poussé à démissionner de l'UDR en octobre 1972, Modiano clame haut et fort son innocence, s'estimant victime d'une machination politique. Mais en février 1973 le tribunal de commerce de Paris lui fait interdiction de gérer ou d'administrer une entreprise commerciale, et il s'exile en Israël en juin 1973. Edgar Faure, quant à lui, continuera tranquillement une brillante carrière politique, couronnée par la présidence de l'Assemblée nationale de 1973 à 1978. On méditera une autre de ses formules : « Pour qui sait prendre la vie du bon côté, il n'y a pas de vrai problème de financement, il n'y a que des problèmes de trésorerie. »

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Nicolas Fournier, Edmond Legrand, *C… comme combines*, Alain Moreau, 1975.
Patrice Lestrohan, *L'Edgar*, Le Cherche-Midi éditeur, 2007.

Voir aussi

Chalandon contre Aranda ; Le gaullisme immobilier

L’argent du patronat

De tout temps, les grands patrons de l’industrie et de la finance ont participé au financement de la vie politique, depuis le banquier Jacques Laffitte, l’un des instigateurs de l’accession au trône de Louis-Philippe en 1830, jusqu’à Ernest Mercier, magnat de l’électricité française, qui a largement « investi » un siècle plus tard dans l’opposition au Front populaire. À partir de 1946, le nouveau Conseil national du patronat français (CNPF) a choisi de centraliser le système en créant un centre d’études administratives et économiques, confié à l’ancien préfet du régime de Vichy André Boutemy, et chargé de distribuer l’argent des entreprises aux candidats de son choix.

On pense que le dit « Comité de Penthièvre » aurait distribué entre 5 et 6 milliards de francs. À l’issue des élections de 1951, on a fait circuler à l’Assemblée une liste de cent soixante députés, sans doute incomplète. « Il est exact que j’ai distribué beaucoup d’argent. Je ne me souviens plus de qui je le tenais, mais je sais fort bien à qui je l’ai donné », a déclaré Boutemy dans l’une de ses rares interviews. Ce rôle-clé de distributeur de fonds patronaux lui a d’ailleurs permis de se faire une place importante dans les coulisses de la vie politique. N’était-ce pas une forme de corruption ? En récompense de ses bons et loyaux services, il a été élu sénateur en 1952 et même nommé ministre de la Santé et de la Population dans le gouvernement de René Mayer, en janvier 1953. Mais cette nomination ayant provoqué un scandale, du fait de son passé vichyste, il a aussitôt abandonné son portefeuille ministériel ainsi que la direction du centre d’études administratives et économiques du CNPF.

L’argent de la métallurgie face à l’Union de la gauche

L’argent occulte du patronat cesse-t-il pour autant d’irriguer les campagnes électorales sous la Ve République ? Bien sûr que non. Les bureaux de la rue de Penthièvre ont été fermés, mais le centre d’études administratives et économiques est transféré place de la Madeleine, sous la direction de Henry Cado, ancien numéro deux de la police de Vichy, et qui travaillait rue de Penthièvre avec Boutemy. Au milieu des années 1960, Cado laisse la place à Aimé Aubert, dit « le Pharaon » pour son goût du secret et son attitude hiérarchique. À la tête d’une petite équipe de huit personnes dont les bureaux jouxtent ceux du CNPF, au 29 bis avenue Pierre-Ier-de-Serbie, il exerce jusqu’en 1978 une double activité de lobbyiste et de financier des partis politiques…

surtout ceux de droite.

La mobilisation de l'argent patronal franchit d'ailleurs un nouveau seuil après la signature du Programme commun de la gauche, en juin 1972. Élu président du CNPF le 19 décembre, François Ceyrac donne une conférence de presse dans laquelle il prévient qu'« un étatisme généralisé entraînerait une crise grave ». C'est pourquoi Aimé Aubert, à la tête de la direction générale des études législatives du CNPF, est chargé de distribuer la manne patronale aux candidats « antimarxistes » pour les élections de mars 1973. Nombre d'entre eux repartent de son bureau avec quelques enveloppes gonflées pour leurs frais de campagne. Nicolas Brimo décrit en mai 1974 le fonctionnement de cette officine dans le journal socialiste *L'Unité* : « En mars 1973, tout candidat de la majorité qui passait dans son bureau repartait avec 300 000 anciens francs. Les fonds que distribue Aimé Aubert proviennent du budget propre du CNPF. Par ailleurs, les très grosses fédérations, celles qui ont les plus importantes ressources (entre 5 et 7 millions de francs) financent par elles-mêmes. » C'est le cas notamment de l'Union des industries métallurgiques et minières, plus ancienne, plus puissante et plus riche que le CNPF, et qui engage d'énormes moyens dans la campagne. Emmanuel Lepoyvre, grand patron de la sidérurgie lorraine, disposerait selon Nicolas Brimo d'un budget de 3 millions de francs pour financer les opérations électorales de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM). On lui doit ainsi plusieurs films de propagande pour les centristes et les giscardiens, ainsi que des séminaires de formation pour les candidats de l'UDR gaulliste et pour les Républicains indépendants. Une partie des fonds sont puisés dans une « caisse de secours mutuelle » baptisée Epim (Entraide professionnelle des industries de la métallurgie) créée par Émile Boursier, vice-président de l'UIMM, et qui est en fait une caisse noire à destination des partis et des syndicats. En 2007, cette cagnotte mystérieuse sera au cœur du « scandale » de l'UIMM.

Le Canard enchaîné révèle que Lepoyvre finance aussi la fabrication et la distribution de 8,8 millions d'exemplaires de journaux et revues divers, et ce dans cent quarante circonscriptions « sensibles » qui risquaient d'être conquises par les candidats d'Union de la gauche. Parmi ces abondantes publications, on retiendra *Révélations*, un journal de 8 pages au format *France-Soir*, tiré à 3,5 millions d'exemplaires, *Monsieur Dupont voit rouge*, un roman-photo de 16 pages tiré à 4 millions d'exemplaires, *Lettre ouverte d'un cadre aux intellectuels de gauche*, une brochure tirée à 600 000 exemplaires, ou encore *Le cauchemar ou l'application du Programme commun comme si vous y étiez*, une autre brochure cataclysmique tirée à 200 000 exemplaires. L'UIMM fait par ailleurs imprimer 2 millions d'affiches, 2 millions de bandeaux, 3 millions de tracts,

ainsi que plusieurs ouvrages, dont *Le piège*, publié par Olivier Stirn, Jean-Pierre Soisson et Bernard Stasi, aux éditions France-Empire, qui appartiennent à Yvon Chotard, l'un des dirigeants du CNPF. Cette mobilisation patronale n'aura pas été vaine car la droite l'emporte finalement en mars 1973.

La campagne présidentielle de 1974

Le financement patronal se poursuit de plus belle au moment de la campagne présidentielle de 1974. Si l'on en croit Yves Bertrand, l'ex-directeur central des Renseignements généraux, la caisse noire de l'IUMM débloque des fonds importants pour Ordre nouveau, l'organisation d'extrême droite qui assure la logistique et le service d'ordre de Valéry Giscard d'Estaing. Sous l'impulsion, d'Emmanuel Lepoyvre, l'UIMM lance pendant la campagne le faux quotidien *France-Matin*, tiré à 8 millions d'exemplaires, dirigé par un ancien agent électoral des giscardiens, et qui décrit en termes apocalyptiques les premiers mois d'une éventuelle présidence de Mitterrand. Par ailleurs, l'argent des fédérations patronales se porte massivement sur la droite, puisque seules trois branches sur une soixantaine semblent avoir versé de l'argent au candidat de la gauche, pour un total dérisoire évalué à 370 000 francs. S'y ajoutent néanmoins les dons individuels de patrons sympathisants, dont ceux qui ont signé une pétition en faveur de Mitterrand dans *Le Point* en juin 1974, comme Antoine Riboud, PDG de BSN, Jérôme Seydoux ou Gilbert Trigano. S'y ajoutent aussi les « caisses noires » de certaines fédérations du CNPF : selon un rapport du président de la Fédération de la chaussure, 2 millions de francs auraient ainsi transité vers la campagne socialiste sous la responsabilité de José Bidegain, patron de gauche et délégué de cette fédération. Cette manne est issue de la taxe d'apprentissage collectée par la fédération, conservée en trésorerie et placée en banque, ce qui est une pratique courante.

Mais si les organisations et les fédérations patronales ont choisi de financer les candidats hostiles à la gauche, il semble qu'elles n'aient pas toutes misé sur le bon cheval. Après son élection, Valéry Giscard d'Estaing attendra plus de six mois avant de recevoir à l'Élysée François Ceyrac, le patron des patrons, afin de lui signifier son mécontentement. Prisonniers de leurs liens avec le système gaulliste, et méfiants envers le dirigisme de Giscard, les cadres du CNPF ont en effet privilégié le financement de la campagne de Jacques Chaban-Delmas au détriment du candidat du centre. Recevant Ceyrac, le nouveau chef de l'État reproche au patronat d'avoir « une fois de plus fait preuve de son imbécillité politique » en soutenant le candidat gaulliste. Son courroux est très exagéré car la plupart des grands patrons n'ont pas mis tous leurs œufs dans le même panier.

L’avionneur Marcel Dassault, lui-même, grand financier des campagnes gaullistes, révèle quelque temps plus tard au journaliste André Campana qu’il a « gavé » Giscard. Mais il est vrai qu’un certain nombre de grands patrons sont restés jusqu’au bout fidèles à Chaban-Delmas, à l’instar d’Ambroise Roux, président de la Compagnie générale d’électricité et vice-président du CNPF. Par la suite, les relations vont néanmoins s’améliorer entre Giscard et les organisations patronales, François Ceyrac jouant même les intermédiaires pour rapprocher le chef de l’État de son ancien Premier ministre Jacques Chirac, à l’approche des élections législatives de 1978.

La démocratie corrompue Peut-on assimiler ces subsides électoraux du patronat français à de la corruption ? Il faut d’abord rappeler que jusqu’au début des années 1990 le financement privé des partis n’est soumis à aucune règle précise, ce qui laisse une marge de manœuvre considérable. Un éditorial paru en avril 1976 dans le journal professionnel *Pétrole Information* reconnaît que « les partis politiques sont pour la plupart portés à bout de bras par des industriels qui voient là un moyen de se prémunir contre les lendemains qui déchantent ». Attribué à Jean Méo, fondateur d’Elf devenu PDG d’Havas, cet article révèle qu’à l’occasion de l’élection présidentielle de 1974 les dirigeants patronaux ont distribué « équitablement les enveloppes de la main droite et de la main gauche, comme ils le font à chaque élection ». Cette prétendue équité redistributive enlèverait à ces financements occultes leur caractère anti-démocratique. Mais, on l’a vu plus haut, le partage des subsides patronaux a été loin d’être équitable sous la république gaullienne, et notamment lorsque la menace de l’Union de la gauche a fait sentir le vent du boulet au patronat français. Il n’est pas exclu de penser que l’arrosage des partis au pouvoir a rapporté quelques bénéfices substantiels aux patrons et aux fédérations professionnelles qui s’y sont livrés. On pourrait réserver le terme de « corrompu » à tel ou tel responsable politique ou administratif ayant monnayé une décision favorable à tel ou tel industriel. Mais si l’on prend un peu de hauteur par rapport au système, on peut parfaitement considérer que c’est l’État gaulliste lui-même, ainsi que les partis de gouvernement comme, dans une moindre mesure, ceux de l’opposition qui se sont laissé corrompre dans les années 1960 et 1970 par ces canaux occultes du financement patronal.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Claude Angeli, Nicolas Brimo, *Les dossiers confidentiels du patronat*, Maspero, 1979.
André Campana, *L'argent secret : le financement des partis politiques et des campagnes électorales*, Arthaud, 1977.
Benoît Collombat, David Servenay, *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours*, La Découverte, 2009.
Jean Garrigues, *Les patrons et la politique. Cent cinquante ans de liaisons dangereuses*, Perrin, 2011.
Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent*, L'Archipel, 2001.

Voir aussi

Les gaullistes font l'apprentissage de l'argent ; Marcel Dassault, le grand financier de la classe politique française ; Quand l'UIMM « fluidifie » les relations sociales

Marcel Dassault, le grand financier de la classe politique française

« J’ai subventionné le RPR, c’est une de mes danseuses ! » confie avec malice Marcel Dassault à Philippe Bouvard (*Paris Match*, 15 février 1980). Vers la fin de sa vie, le vieil avionneur ne se cache plus d’être un des grands financeurs de la vie politique française… Seule la société Elf, après le boom des prix du pétrole, l’égale en générosité. « Tonton Marcel » (comme le surnomme une BD de Régis Franc) subventionne presque toute la classe politique française, du PCF au RPR, avec une prédilection pour son « chouchou », Jacques Chirac.

Marcel a financé la carrière politique naissante de Jacques Chirac en Corrèze, jusqu’à acquérir un journal local pour le soutenir. Cela ne l’empêche pas pour autant de soutenir d’autres « champions » de la droite. Selon le témoignage du général Pierre-Marie Gallois recueilli par Guy Vadepied et Pierre Péan, même le président Giscard bénéficie de ses largesses : « L’entourage de Valéry Giscard d’Estaing faisait partie des fidèles habitués. Monsieur Poniatowski venait au rond-point des Champs-Élysées. On appelait Jeannine Grandin, la secrétaire particulière de Marcel Dassault : “Jeannine, apportez-moi le paquet n° 8”, lançait l’avionneur. » Et le général de commenter : « Il avait peur de Giscard d’Estaing. “Il est bien capable de couper les commandes”, me disait-il. »

Un « patron de gauche »

Plus paradoxal pour un grand patron élu de droite est le soutien de Marcel Dassault aux socialistes et aux communistes. Pour le comprendre, il faut revenir à ses débuts. Entrepreneur de génie, Marcel Bloch (son patronyme initial) saisit sa chance en 1916, au milieu de la Première Guerre mondiale. Il invente avec son associé Henri Potez l’hélice Éclair. Premier succès : Bloch et Potez créent la Société d’études aéronautiques qui met au point un avion de reconnaissance, le SE4. L’armée en commande 1 000… mais le premier sort de l’usine le 11 novembre 1918, jour de l’armistice ! Marcel doit se résoudre à abandonner l’aviation et entame une deuxième carrière dans la fabrique de meubles et dans l’immobilier : la dynastie Dassault a bien failli ne jamais voir le jour…

L’ingénieur revient à ses amours dix ans plus tard quand Poincaré crée un ministère de l’Air, lance une politique de prototypes et l’incite à concourir. Ce deuxième départ est le bon : les avions et les commandes de l’État se succèdent.

Marcel Bloch devient une figure en vue de l'industrie française. Dans les années 1930, il est aussi une cible de la presse d'extrême droite qui déchaîne sa haine des « Juifs profiteurs ». Mais l'État le soutient, et en particulier le jeune ministre radical-socialiste Pierre Cot. Marcel est alors un soutien du Front populaire, dont il partage certaines idées. Il accueille sans broncher les nationalisations qui vont d'ailleurs contribuer à l'enrichir (c'est à cette époque que le banquier François Chirac, père de Jacques, devient son ami intime et gestionnaire de patrimoine). Il devient un symbole pour la presse d'extrême droite.

À compter de cette période, la fortune de l'avionneur est étroitement liée au destin de la République. À l'approche de la Seconde Guerre mondiale, en 1938, Pierre Cot quitte le ministère de l'Air. L'Allemagne réarme à marche forcée tandis que les Français manquent de stratégie. La droite revenue au pouvoir lui cherche querelle. Les commissions d'enquête se multiplient. Quelques ratages de vols d'essai alimentent le soupçon d'escroquerie. Marcel est poussé à la démission de sa société. Commence la période noire de sa vie : 1940, la défaite française, le statut des Juifs. La famille s'installe en zone sud. L'industriel fait partie des boucs émissaires commodes pour le régime de Vichy, un symbole honni de la République corrompue. Pendant l'Occupation, il subit des arrestations et des détentions à répétition, sous divers prétextes, jusqu'à sa déportation par la Gestapo à Buchenwald. D'une grande fragilité physique, il est protégé à l'intérieur du camp par un réseau communiste dirigé par Marcel Paul, et en sort miraculeusement vivant.

Un élu de droite, financièrement « consensuel »

De retour, Marcel se remet immédiatement à sa planche à dessin. Il retrouve le reste de la famille, dont son frère aîné Darius « Dassault » (pseudonyme de guerre), grand résistant proche de De Gaulle, nommé gouverneur militaire de Paris à la Libération. Darius sera ensuite chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, mais aussi patron du comité scientifique de la Défense nationale, qui fixe les grandes orientations de la recherche. Grâce à lui, les Dassault vont reconstituer leur capital politique et relationnel. Marcel veut oublier les années noires, mais aussi ce nom de Bloch qui l'a désigné à la vindicte. Il obtient de s'appeler désormais Dassault.

Les amis communistes facilitent le contact avec le ministre de l'Air, le communiste Charles Tillon. L'État reprend ses commandes à la nouvelle maison Dassault. En janvier 1946, de Gaulle est contraint de quitter le pouvoir. La IVe République, régime des partis et des combinaisons instables, verra Marcel entrer en politique pour mieux défendre lui-même ses intérêts, à l'instigation de

plusieurs proches collaborateurs comme Pierre Guillain de Bénouville, un ancien royaliste devenu un fidèle gaulliste. L'industriel entre en politique et se fait élire sous l'étiquette gaulliste RPF député des Alpes-Maritimes en 1951. En 1958, il s'implante durablement dans l'Oise dont il devient député. La raison de cette reconversion ? Tout simplement « défendre son bifteck »… En captivité, Marcel a tiré les leçons de sa déchéance : s'il veut revenir sur le devant de la scène, il lui faut devenir indispensable aux politiques.

C'est ainsi que, plusieurs décennies durant, la maison Dassault sera un des premiers annonceurs publicitaires du journal *L'Humanité* ! La gauche non communiste profite également des largesses de Dassault, en particulier le dirigeant socialiste Guy Mollet, mais aussi François Mitterrand qui compte parmi ses plus vieux amis… Pierre Guillain de Bénouville, l'homme des « affaires spéciales » de Marcel.

À l'époque, les contributions aux partis et campagnes politiques ne sont pas interdites, mais constituent tout de même un abus de biens sociaux et du trafic d'influence. La maison Dassault tire une forte partie de ses revenus des commandes de l'État français et reverse de l'argent à tous les décideurs ou politiques susceptibles de peser un jour ou l'autre sur l'attitude de l'État vis-à-vis de l'avionneur. Les bénéficiaires de cette généreuse manne se comptent à tous les niveaux.

Le système perdure sans problème plusieurs décennies durant mais connaît quelques avanies dans les années 1970. C'est d'abord en 1974 le scandale du « marché du siècle » (une commande groupée par quatre États européens d'avions pour 18 milliards de francs) dans lequel on accuse le groupe d'avoir tenté de corrompre des hommes politiques néerlandais. L'affaire n'est pas claire et on soupçonne les concurrents américains de manipulation. L'avionneur s'en tire avec le soutien du Premier ministre, un certain Jacques Chirac. C'est à la demande de ce dernier, qui développe à Matignon une relation idyllique avec l'Irak de Saddam Hussein, que Dassault va vendre des Mirage au régime baasiste, largement surfacturés.

En 1976, un scandale plus grave encore éclate : l'un des plus proches collaborateurs de Marcel, son chef comptable Hervé de Vathaire qui dispose de la signature, retire sur le compte personnel de Marcel la somme de 8 millions de francs en liquide et s'enfuit avec l'argent, persuadé qu'on le laissera tranquille car il connaît tous les rouages et irrégularités du système Dassault. Vathaire est manipulé par un aventurier du nom de Jean Kay qui destine l'argent à des causes tiers-mondistes. Mais l'alerte est donnée à toutes les polices. Paniqué, de Vathaire rédige un mémo qui détaille les surfacturations, les refacturations intra-groupe, les commissions occultes qui sont le fonctionnement quotidien du

groupe. Il en ressort que l'État français paie trop cher (sciemment ?) les avions Dassault pour permettre à ce dernier d'« arroser » les intermédiaires à l'exportation, mais aussi les partis politiques français et accessoirement grossir le patrimoine familial. La presse publie ces affirmations et en recoupe certaines. Une commission d'enquête parlementaire est créée. Devant elle, Marcel assume crânement la plupart des faits, justifie le système comme inévitable… et on en reste là. L'État a trop besoin des avions Dassault, le groupe est intouchable.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Claude Carlier, *Marcel Dassault, la légende d'un siècle*, Perrin 1991 et 2002.
Guy Vadepied (avec la collaboration de Pierre Péan), *Marcel Dassault ou les ailes du pouvoir*, Fayard, 2003.

Voir aussi

Le complexe militaro-industriel, ou l'État gaulliste corrupteur ;
Jacques Chirac et les milliardaires

Le complexe militaro-industriel, ou l’État gaulliste corrupteur

Le général de Gaulle a fixé le cap : le complexe militaro-industriel français doit tout produire, tout seul, afin d’assurer l’indépendance stratégique de la France. Pour diminuer les coûts de production, il n’y a qu’un mot d’ordre : exporter ou périr… afin que l’armée française puisse acheter ces armements à un prix supportable pour le budget de la Défense.

Sur le papier, cette nouvelle donne de la Ve République ne présente pas de problème majeur puisque nombre des grandes entreprises et arsenaux de l’industrie d’armement sont nationalisés (ils le seront tous en 1982). Mais les besoins de l’armée française seront toujours très inférieurs aux quantités nécessaires à l’amortissement de matériels de plus en plus sophistiqués et chers. Les ministres de la Défense et les industriels de l’armement vont ainsi imposer à l’armée française un équipement militaire utile à l’étranger, mais souvent surabondant et inutile dans l’Hexagone. Pour vendre un matériel à l’export, il doit être d’abord mis en service auparavant en France. Un sésame pour mettre en confiance l’acheteur.

Pour des raisons historiques et politiques, l’État hébreu était sous la IVe République le principal (voire le seul) client des industries françaises d’armement dans les pays du Moyen-Orient. Paris lui a fourni tout l’armement nécessaire y compris la bombe atomique, le missile nucléaire Jéricho 1 et les 72 Mirage 3, grands vainqueurs de la guerre des Six-Jours. Toutefois, le marché d’armement du monde arabe offre pour la France plus d’intérêt qu’Israël, qui n’a pas de pétrole… Dès la fin de la guerre d’Algérie, le général de Gaulle l’a parfaitement compris : il faut jeter des ponts avec le monde arabe, même si le pétrole ne fait pas bon ménage avec la démocratie, les droits de l’homme… et même si y règne une corruption endémique. À la suite de la guerre des Six-Jours, de Gaulle décide, le 5 juin 1967, un embargo sur les armes au Moyen-Orient (puis sur les pièces de rechange un an et demi plus tard) qui concerne surtout Israël, la France fournissant très peu d’armement à ses voisins arabes.

La politique arabe de la France Trois ans plus tard, la France (alors troisième exportateur d’armes dans le monde) vend pour la première fois des avions de guerre à un ennemi d’Israël, en l’occurrence 82 Mirage 5 à la Libye, pays qui n’est pas frappé par l’embargo français. Kadhafi renvoie aussitôt l’ascenseur à

Paris et signe un contrat avec la compagnie Elf, faisant ainsi de la France le quatrième importateur du pétrole libyen. « Même à gauche, il y a une sorte d'omerta. On vend des avions à Kadhafi », nous confia l'ancien conseiller de Jacques Chirac Jean-François Probst qui effectuait alors son service militaire comme chargé de presse à l'hôtel Matignon, « donc ça fait du travail et des rétrocommissions qui ne vont pas que dans les caisses de l'UNR-UDR ». Jusqu'à la législation de janvier 1995 sur le financement de la vie politique, l'État ne verse pas un centime aux partis pour leurs campagnes, en dehors de l'impression des bulletins de vote et des affiches officielles. Les industriels de l'armement sont les grands argentiers de la vie démocratique… Si Marcel Dassault est le plus éminent des financiers, il est donc loin d'être le seul !

En 1973, la guerre de Kippour provoque un embargo pétrolier de cinq mois de la part des États arabes du Golfe dirigé contre les pays qui soutiennent Israël, principalement donc les États-Unis. Considéré comme un ami de la cause palestinienne, le gouvernement Messmer en profite pour briser le monopole américain d'un quart de siècle sur l'exploitation du pétrole saoudien. En échange, la France multiplie ses ventes d'armes à ce protectorat américain. Au fil des années, l'Irak, l'Arabie saoudite, les monarchies du Golfe et la Libye assurent ainsi de plus en plus la sécurité et la régularité des approvisionnements français en pétrole. Mais cet échange pétrole-armes ne suffit pas à Saddam Hussein. Sur les conseils du patron du Sdece (les services secrets français), Alexandre de Marenches, et de son « ami personnel » le Premier ministre de l'époque, Jacques Chirac, le dictateur veut absolument se procurer en France des armes plus performantes que celles livrées par son principal fournisseur, l'URSS, pour surclasser ses deux proches ennemis, Israël et l'Iran. Parfaitement renseigné, le dictateur sait que Paris ne peut rien lui refuser malgré ses crimes. Le gouvernement français manque d'argent pour acheter son pétrole, l'armée pour financer ses programmes et les partis politiques pour payer les campagnes électorales. Aussi lors de deux visites officielles, les présidents Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing l'accueillent à bras ouverts, à Paris, en juin 1972 et septembre 1975.

L'or noir irakien (11 % des réserves mondiales) a brouillé la vue des gouvernements Chaban-Delmas, Messmer et Chirac qui ne refuseront rien aux marchands de canons français. La corruption, via la vente d'armes, n'est plus une dérive, mais un mode de fonctionnement très élaboré. En effet, jusqu'au changement de la loi française en 2000, la corruption de décideurs étrangers et français est autorisée très officiellement par le ministère des Finances. Désignés sous le joli nom de FCE (« frais commerciaux extérieurs »), ces pots-de-vin, dessous-de-table et autres sources d'argent sale peuvent être intégrés dans les

frais généraux de l'entreprise française corruptrice, si leurs montants ne dépassent pas environ 15 % du contrat. Pour mieux contrôler la corruption dans le milieu de l'armement, le ministère place des inspecteurs des finances dans les quatre offices de commercialisation des armes françaises : l'Office français d'exportation de matériels aéronautiques (Ofema), la Société française de matériels d'armement (Sofma), la Société française d'exportation de systèmes avancés (Sofresa) et l'Office général de l'Air (OGA). (L'Ofema et la Sofma fusionneront en 1997 dans la Société française d'exportation de matériels aéronautiques ou Sofema ; la Sofresa sera rebaptisée Odas en 2008 et l'OGA deviendra Eurotradia International.)

Trésor de guerre Ces offices militaires ont tous, aujourd'hui, changé de nom, car le terme « office » était trop lié au scandale des rétrocommissions. Créés dans les années 1970, ils ont comme actionnaires l'État et les sept grands groupes d'armement à capitaux publics français ou européens. Ils recrutent toujours leur personnel de direction parmi d'anciens amiraux ou généraux qui ne peuvent s'opposer que très difficilement à des rétrocommissions. En effet, ces ex-grands patrons de l'armée ont fréquenté le personnel politique, à son plus haut niveau, pendant une bonne partie de leur carrière. Incontournables à l'exportation pour les groupes d'armement français, ces offices transforment, pendant les années 1970, le Moyen-Orient en chasse gardée des marchands de canons de l'Hexagone. L'arme secrète des offices : ils contrôlent tous les bakchichs et notamment les rétrocommissions. « Négociées dès la signature d'un contrat d'armement, ces rétrocommissions étaient et sont toujours payées par l'acheteur », nous explique Jean-Pierre Lenoir, ancien patron de la section trafic d'armes au Sdece, « cela n'a rien à voir avec la morale, mais sans elles, le gouvernement français refusait le plus souvent de donner son feu vert à une vente d'armes. Comme on disait vulgairement, l'acheteur étranger devait rincer les politiques dans l'Hexagone à raison de deux tiers pour les partis au pouvoir (l'UDF et le RPR), le PS dans l'opposition raflant le reste ou vice versa. Une tarification qui avait été mise en place sous la IVe République par les gaullistes, les centristes et les socialistes, dont François Mitterrand. Le durcissement depuis de la législation sur le financement des partis a transformé ces rétrocommissions en trésor de guerre de toute campagne présidentielle ».

Partis politiques, créatures ministérielles au-dessus des lois, patrons de partis politiques, hauts fonctionnaires et militaires à leurs ordres, dirigeants des offices commerciaux et espions sont prêts à tout, même à donner la bombe à Saddam Hussein. En effet, l'homme fort de Bagdad exige et obtient un préalable à sa commande massive d'armements français. À Al-Tuwaitha, à 25 kilomètres au sud-est de Bagdad, la France construit une centrale nucléaire civile (dotée de

deux réacteurs : un gros Osirak de 70 MW et un petit Isis), analogue à celle construite pour les Israéliens à Dimona. Sont également fournis des laboratoires de recherche, du combustible nécessaire aux réacteurs et une formation technique assurée en France pour une centaine d'ingénieurs nucléaires irakiens. Les Soviétiques avaient refusé de vendre une telle centrale civile à l'Irak, se limitant à la fourniture d'un petit réacteur de recherches de 5 MW. Opposé à ce projet, Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie, s'est résigné à signer, le 18 novembre 1975, à Bagdad, un traité de coopération nucléaire qui comprend un contrat d'un milliard de francs pour construire la centrale d'Al-Tuwaitha. Cet accord permet à l'Irak de produire du plutonium, donc de fabriquer la matière nécessaire à la fabrication d'une bombe atomique, mais aussi et surtout à des politiques français d'encaisser des rétrocommissions à hauteur de ce formidable enjeu… Malgré toutes les dénégations officielles des autorités françaises, l'État hébreu ne croit pas à l'ambition nucléaire civile de l'Irak, étant donné sa fantastique richesse pétrolière. Le 6 avril 1979, un commando du Mossad fait exploser, à La Seyne (Var), le dôme du réacteur Osirak, trois jours avant son départ pour l'Irak. Et finalement, le 7 juin 1981, des F16 israéliens détruisent le réacteur Osirak à Al-Tuwaitha. Lors du raid, leurs bombes d'une tonne tuent… un agent secret français ! Perché sur le dôme du réacteur, cet ingénieur du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) marquait la cible pour les avions… qui ont lâché leurs bombes plus rapidement que prévu !

Jusqu'en mai 1981, la gauche n'a cessé de dénoncer le gigantisme du complexe militaro-industriel hexagonal, surdimensionné (350 000 salariés) par rapport aux besoins des armées. Or, les socialistes vont administrer cet empire comme la droite. Pas question de mécontenter les syndicats et les élus des régions concernées. Ni de renoncer aux fabuleuses rétrocommissions versées par les acheteurs étrangers aux gaullistes, puis aux giscardiens.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Jean Guisnel, *Armes de corruption massive*, La Découverte, 2011.
Éric Gerdan, *Dossier A… comme armes*, Alain Moreau, 1975.
Jean-Pierre Lenoir, *L'État trafiquant*, Robert Laffont, 1992.
Roumania Ougartchinska, Rosario Priore, *Pour la peau de Kadhafi. Guerre, secrets et mensonges 1969-2011*, Fayard, 2013.

Voir aussi

Marcel Dassault, le grand financier de la classe politique française ;
La galaxie Khashoggi : les grands intermédiaires du monde arabe ;
Saddam Hussein, roi des rétrocommissions

Policiers « ripoux » et Milieu

En 1985, l'un des succès-surprises du box-office français est le film de Claude Zidi, *Les Ripoux*, scénarisé par Simon Michaël, un ancien policier. Le public y découvre un policier parisien à la morale très élastique, incarné par Philippe Noiret. L'inspecteur Boisrond propose aux petits délinquants un nouveau « contrat social », adapté aux réalités de leur monde : il les laisse vendre en paix leurs montres volées ou piéger les passants au bonneteau, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre public et qu'ils lui réservent une petite gratification ! Ce récit initiatique invite à sourire de la petite corruption policière, tolérable quand elle se cantonne à un niveau modeste. Le film fait écho à diverses affaires, parfois bien plus graves, qui ont défrayé la chronique des années 1960 et 1970.

Il faut dire que l'exemple des petites compromissions vient parfois de haut. En 1977, les services du directeur général de la police nationale Robert Pandraud ont détaché douze fonctionnaires des CRS (dont six maîtres nageurs sauveteurs) dans les villages corses du Club Méditerranée. Les policiers, pris en charge avec leurs familles par le club, jouent essentiellement le rôle de « videurs » de discothèques, mais ne se plaignent pas vraiment… Malgré son caractère manifestement « limite », ce partenariat aux contreparties peu claires se poursuivait encore selon un rapport de 1983…

Sur le terrain, les fonctionnaires de police disposent de larges pouvoirs sur la liberté des citoyens, ce qui ouvre la porte à toutes sortes de tentations et d'arrangements. Plus dangereux encore, la recherche du renseignement criminel passe souvent par la manipulation d'indicateurs, voire la pénétration de groupes criminels. Dans ce cadre, il est souvent nécessaire de passer l'éponge sur des délits, voire d'en laisser commettre, au nom de l'efficacité dans la poursuite d'objectifs plus importants. Dès lors, il est toujours délicat d'apprécier de l'extérieur telle ou telle apparente collusion entre « flics » et « voyous ». Ce qui donne matière à d'innombrables romans et films policiers, entre compréhension et dénonciation.

L'affaire Javilliey Une des plus intéressantes affaires de la période éclate le 11 décembre 1968 : un crime est commis au *Fetish's Club*, une maison de passe clandestine située entre Lyon et Genève. Le « protecteur » du lieu est un policier en retraite, bientôt inculpé. L'affaire remonte plus haut puisqu'un commissaire de la BRB (l'antigang) de Lyon, Charles Javilliey intervient de façon suspecte

dans le dossier sur lequel il n'a en principe pas autorité. Il apparaît bientôt que Javilliey, comme d'autres policiers, a bénéficié de nombreuses faveurs du couple de tenanciers du club, notamment la location d'une maison de vacances estivales. Pour sa défense, Javilliey affirme que les tenanciers, les époux Dulac, figuraient parmi ses plus précieux indicateurs. Le dossier du commissaire étant chargé, il se voit retirer son habilitation d'officier de police judiciaire : il ne peut donc plus exécuter d'interrogatoires, d'arrestations, de perquisitions ni prendre en charge d'enquêtes. Ce qui n'empêche pourtant pas sa hiérarchie de lui en confier… Le juge en charge du dossier est moins bien traité : il est brusquement dessaisi de l'affaire au profit d'un autre magistrat, qui va faire preuve de bien plus de compréhension à l'égard du policier lyonnais. Il accepte sans sourciller les explications de Javilliey, qui prétend avoir remboursé la location de sa maison de vacances aux époux Dulac… en liquide. L'affaire est vite oubliée. En décembre 1970, nouveau scandale à Lyon : les hommes du commissaire Javilliey sont accusés cette fois d'avoir torturé l'assassin présumé d'un chauffeur de taxi lyonnais. Peu après, un jeune journaliste, Jean Montaldo, publie une enquête sur l'affaire et apporte de nouvelles preuves de la corruption de Javilliey. C'est sans doute la goutte d'eau : cette fois le commissaire n'échappe pas à la Justice (parce que le scandale est trop gros ?). Condamné à un an et demi de prison avec sursis en décembre 1973, Charles Javilliey est relaxé en juin 1974 en appel, sa carrière interrompue. À la même époque éclate l'affaire dite des « Écuries du Roy », club lyonnais plus sélect mais aux activités comparables à celles du *Fetish*. Le scandale éclabousse le député gaulliste Édouard Charret, rapporteur du budget de l'Intérieur à l'Assemblée, ainsi qu'un autre commissaire, Louis Tonnot, chef adjoint de la Sûreté, toujours pour relations coupables avec des tenanciers de bordels. Le sort de ce dernier est plus sévère que celui de Javilliey : il sera condamné en juin 1973 à cinq ans de prison ferme.

Les scandales de ce calibre restent rares. Chaque année, une centaine de policiers font l'objet d'enquêtes approfondies menées par l'IGPN (Inspection générale de la police nationale), la fameuse « police des polices ». Les enquêtes qui aboutissent se soldent par des sanctions lourdes mais gardées secrètes, comme le renvoi sans droit à la retraite. Mais elles font rarement l'objet de transfert devant l'autorité judiciaire : dans la police, le linge sale se lave en famille… Nombre de représentants syndicaux reconnaissent en *off* que la Grande Maison préfère éviter les éclaboussures : seules sortent les affaires mal contrôlées ou que le pouvoir politique souhaite voir sortir. Ce n'est qu'à partir de 1984-1985, après l'arrivée de Pierre Joxe au ministère de l'Intérieur, que le vent tourne : de plus en plus d'affaires sortent dans les médias et sont transmises à la Justice.

Le monde de la nuit On s’aperçoit alors que le monde de la nuit est une source infinie de tentations pour les policiers chargés de sa surveillance. Témoin le cas du commissaire Rémy Leclair, patron du commissariat du 8e arrondissement de Paris (le secteur le plus richement pourvu en boîtes de nuit) : en 1984, il « tombe » pour avoir accepté des enveloppes d’un tenancier de night-clubs, en échange d’une protection renforcée pour les établissements de ce dernier. Il sera condamné à dix-huit mois ferme. La prostitution parisienne est encore au début des années 1980 un phénomène endémique et très visible, notamment dans les bois de Vincennes et de Boulogne. Il semble établi pour les hauts fonctionnaires de la Préfecture que le phénomène prospère notamment grâce à des brigadiers en civil qui attribuent carrément les morceaux de trottoir et sanctionnent les prostituées qui ne suivent pas leurs règles du jeu. Autre source de tentation : les courses et jeux. On le sait, les casinos fonctionnent dans les années 1960-1980 à la limite de la légalité. En raison de l’enjeu économique qu’ils représentent, une enquête défavorable peut avoir des conséquences douloureuses pour les propriétaires, mais aussi les municipalités qui hébergent les établissements. La pression corruptrice est donc très forte sur les inspecteurs. La corruption policière va aussi se nicher dans des endroits plus improbables : dans les années 1970 et 1980, des membres de la Police de l’air et des frontières en poste à Nice, sous l’autorité du commissaire Roger Gianola, permettent à de riches voyageurs en provenance des Émirats et du Moyen-Orient de débarquer rapidement avec leurs bagages sans passer par la douane : il suffit pour cela de quelques billets glissés dans un passeport. Le rendement de cette pratique est excellent pour l’équipe Gianola : environ 300 000 francs par an selon un rapport d’inspection qui ne sera suivi d’aucune sanction.

Le relatif « ménage » des années 1984-1985 referme donc une période de quatre décennies d’indulgence avérée pour la corruption policière. Celle-ci n’est certes pas présente partout, mais elle découle d’une priorité forte donnée depuis la fin de la guerre à des missions essentielles pour la survie du régime : lutte contre l’OAS et le FLN pendant la guerre d’Algérie, lutte contre la subversion d’extrême gauche dans la foulée de Mai 68, *etc.* De ce point de vue, le partenariat entretenu ou toléré par le régime gaulliste entre la police et son controversé service d’ordre, le SAC (Service d’action civique), lui-même en cheville avec certains acteurs du Milieu a, en quelque sorte, donné l’exemple.

♦ YD

Pour en savoir plus

Jean-Marc Ancian, *La Police des polices*, Balland, 1988.
Alain Hamon, Jean-Charles Marchand, *P… comme police*, Alain Moreau, 1984.
Philippe Madelin, *La guerre des polices*, Albin Michel, 1989.
Jean Montaldo, *Les corrompus*, La Table ronde, 1971.

Voir aussi

Espions en solde ; Les « ripoux » frappent encore

Jacques Foccart, l’éminence grise de la Françafrique

« Quand même, rien n’est plus beau qu’une valise pleine d’argent ! C’étaient des fonds spéciaux, les billets sortaient directement de la Banque de France, ils ne relevaient même pas les numéros ! » C’est ainsi que Michel Bongrand, qui fut à la fin des années 1960 le grand communicant du parti gaulliste, se souvient du système de corruption des chefs d’État africains installé à partir de 1958 par Jacques Foccart. Ce dernier est le créateur de ce que l’on appelle depuis cette époque la « Françafrique », selon l’expression de son ami Félix Houphouët-Boigny.

Un gaulliste historique Légendaire de son vivant, Jacques Foccart, né Koch-Foccart en 1913, est devenu une sorte de mythe depuis sa disparition en 1997. Tout ce qui a concerné de près ou de loin les relations entre la France et le continent africain pendant plusieurs décennies, – les complots, les putschs, les contrats mirifiques, les fastes indécents des despotes et les frasques de leur entourage, mais aussi les financements occultes de la famille gaulliste –, tout revient toujours à Jacques Foccart. On ne prête qu’aux riches !

Comme tous les dirigeants gaullistes de cette époque, sa carrière politique commence dans la Résistance, lorsqu’en 1942 il structure le réseau Action Plan Tortue dans sa Mayenne natale. Après avoir activement participé à la libération de la Normandie en juin 1944, il intègre la Direction générale des études et recherches (DGER) dirigée par Jacques Soustelle, futur Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece). Cette double expérience de la Résistance puis des services secrets lui sera précieuse pour la mise en place des « réseaux » Foccart.

Revenu en 1945 à ses activités d’import-export, spécialisées dans les produits antillais, il se présente en troisième position sur la liste de Jacques Soustelle en Mayenne, mais seul ce dernier est élu. Il est néanmoins membre du conseil national du RPF, puis secrétaire général adjoint, puis secrétaire général en 1954. Membre fondateur du Service d’action civique, homme de confiance du général, il travaille dans l’ombre au retour du chef de la France libre au pouvoir, s’occupant aussi bien des questions de financement que des relations avec l’Afrique. Dès 1952, il a été coopté par le groupe sénatorial gaulliste pour participer à l’Union française, qui organise les rapports de la France avec ses colonies. En 1953, il accompagne de Gaulle dans un périple africain durant

lequel il fait la connaissance à Abidjan de Félix Houphouët-Boigny. Quand le général revient aux affaires en 1958, c'est tout naturellement que Foccart est nommé au poste de conseiller technique à l'hôtel Matignon, chargé des affaires africaines.

« Monsieur Afrique »

À partir de 1959, il installe le secrétariat général pour la Communauté puis le secrétariat général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches à l'hôtel de Noirmoutier puis à partir de 1970 au 2, rue de l'Élysée. Son travail officiel consiste à préparer les voyages présidentiels en Afrique et à renseigner l'Élysée sur l'évolution du continent africain. Mais son influence réelle est beaucoup plus étendue : à la tête d'une centaine de collaborateurs, consulté quotidiennement par le général, cet homme de l'ombre est l'indispensable « Monsieur Afrique » du gaullisme, une sorte d'État dans l'État.

L'indépendance de l'Algérie en 1962 ayant fait perdre à la France l'exploitation du pétrole saharien, le général de Gaulle, pour qui il n'y a pas de grande puissance sans indépendance énergétique, décide en effet de se tourner vers les pays de l'ancien empire colonial français en Afrique, qui regorgent de richesses minières et pétrolières. L'exploitation de ces ressources requiert dans les pays concernés une politique de soutien très active aux dirigeants particulièrement francophiles et dociles de ces pays devenus indépendants de la France en 1960. Considérée par les pays de l'Otan comme un rempart contre l'expansion du communisme, la France peut jouer tranquillement son rôle de « gendarme de l'Afrique », en s'appuyant sur la complicité de ces chefs d'État. Il appartient à Jacques Foccart de les maintenir dans le giron français, et ce par tous les moyens.

À partir de 1960, il orchestre avec efficacité et sans états d'âme le soutien des uns et la déstabilisation des autres, fort d'un respect unanime et de moyens humains et financiers considérables. Il reçoit chez lui dans sa villa de Luzarches tous les chefs d'État africains, de Bokassa à Mobutu. À partir de 1966, il peut compter sur les subsides de la société nationale Elf-Erap, dirigée par Pierre Guillaumat, ancien ministre des Armées du général de Gaulle, et qu'il a connu dans la clandestinité au Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Selon Loïk Le Floch-Prigent, qui dirigea Elf de 1989 à 1993, cette grande société pétrolière a été conçue par l'État gaulliste comme « une sorte d'officine de renseignement dans les pays pétroliers, Guillaumat étant un ancien des services secrets ».

« La politique du Jaguar »

Jacques Foccart choisit le Gabon, eldorado pétrolier de l'époque, comme pierre angulaire de la politique africaine de la France. Le président Léon Mba, réinstallé au pouvoir par les Français en 1964 après un coup d'État militaire, est désormais sous contrôle, puis remplacé à sa mort en 1967 par son ministre Omar Bongo, une créature de Foccart. Par ailleurs, ce dernier apparaît comme l'instigateur de plusieurs interventions militaires, de conspirations et de coups d'État dans les autres pays de l'ancien empire colonial français en Afrique. C'est ce que l'on appelle la « politique du Jaguar ». En 1967 par exemple, il soutient les sécessionnistes biafrais du Nigeria, par livraisons d'armes et mercenaires interposés, tel le fameux Bob Denard.

Il s'agit pour Foccart, au centre d'une structure centralisée, étroitement liée aux services secrets et cloisonnée sur le modèle de la Résistance, de rendre les chefs d'État africains dépendants de la France pour se maintenir au pouvoir. C'est un système de corruption personnelle généralisée, qui bénéficie aussi bien aux despotes qu'à leur famille, à leur entourage et aux élites autochtones. En contrepartie de ces « cadeaux » aux dirigeants africains, la France garde le contrôle des ressources pétrolifères, minières et autres du continent, mais oriente aussi les politiques de ces dirigeants. Par ailleurs, ces derniers contribuent au financement occulte du parti gaulliste. Omar Bongo par exemple ne se cache pas d'accorder son soutien personnel à ses amis de l'UDR puis du RPR de Jacques Chirac.

On a pu dire de Jacques Foccart qu'il était, après de Gaulle, l'homme le plus influent de la Ve République. Son système d'influence lui a survécu sous les présidences successives de Valéry Giscard d'Estaing, qui l'a remplacé mais a gardé son adjoint René Journiac, puis de François Mitterrand, de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy. Tous ont conservé une cellule africaine à l'Élysée, indépendante des autorités du Premier ministre et du ministère des Affaires étrangères et confiée à un proche, voire à un parent comme ce fut le cas pour Jean-Christophe Mitterrand de 1986 à 1992. Ils sont tous les héritiers de Jacques Foccart.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Jacques Foccart, *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Fayard, 1995.
Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent*, L'Archipel, 2001.
Pierre Péan, Jean-Pierre Séréni, *Les émirs de la République. L'aventure du pétrole tricolore*, Le Seuil, 1982.
Gilbert Rutman (dir.), *Elf Aquitaine, des origines à 1989*, Fayard, 1998.
François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, 2000.

Voir aussi

Les gaullistes font l'apprentissage de l'argent ; « Papa » Bongo, notre ami très spécial ; L'affaire Elf

« Papa » Bongo, notre ami très spécial

« L'Afrique sans la France, c'est la voiture sans le chauffeur. La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant. » Ainsi parle Omar Bongo, de son nom complet El Hadj Omar Bongo Ondimba, né Albert-Bernard Bongo le 30 décembre 1935. Pendant plus de quarante ans, depuis son accession à la présidence de la République gabonaise, le 28 novembre 1967, jusqu'à sa mort le 8 juin 2009 à Barcelone, il fut l'un des plus fidèles alliés de la France, mais aussi le symbole le plus caricatural et le plus despotique du système de corruption généralisée de la « Françafrique ».

Un pur produit de la France coloniale Benjamin d'une famille d'agriculteurs de douze enfants, issue des ethnies Batéké du Congo-Brazzaville (à l'époque où Congo et Gabon formaient une même entité), orphelin de père à 7 ans et de mère à 12 ans, il est le pur produit du monde colonial. Employé des PTT à Brazzaville à partir de 1952, il entre à cette époque dans la franc-maçonnerie, qui apparaît comme l'une des structures de promotion des élites locales. À la suite de son service militaire, qu'il conclut en 1960 au grade de lieutenant, il réintègre les PTT de Libreville, mais il rejoint parallèlement les services secrets français, et c'est là que son destin bascule. Désormais, dans ce Gabon devenu indépendant depuis le 17 août 1960, il devient un émissaire privilégié des intérêts français.

À l'occasion des élections législatives de 1961, il est repéré par Jean-Hilaire Aubame, ministre des Affaires étrangères, qui l'intègre à son cabinet. Le président de la République Léon Mba le remarque à son tour, et lui confie la direction adjointe, puis, en octobre 1962, la direction de son cabinet. Arrêté et interné au camp Baraka de Libreville en février 1964, à la suite d'un coup d'État militaire visant à placer Jean-Hilaire Aubame au pouvoir, il est libéré par les forces françaises accourues au secours de Léon Mba. En septembre 1965, il est nommé ministre délégué à la présidence, chargé de la Défense et des Affaires étrangères. Lorsque Léon Mba tombe gravement malade, le général de Gaulle et son éminence grise chargée des Affaires africaines, Jacques Foccart, décident, avec le soutien du président gabonais moribond, de faire d'Albert Bongo l'héritier du pouvoir. À cet effet, à la fin de l'année 1966 une modification de la Constitution instaure le poste de vice-président de la République, chargé de prendre la succession du chef de l'État en cas de vacance du pouvoir. La Constitution nouvelle prévoit que le président de la République et son vice-président sont élus ensemble sous la forme d'un ticket électoral. Au mois de mars 1967, le président Léon Mba est réélu avec pour vice-président le jeune

Albert-Bernard Bongo. À la mort de Léon Mba, il devient à 32 ans le plus jeune chef d'État au monde.

Le pilier de la « Françafrique »

À la tête d'un régime despotique et népotique, appuyé sur un parti unique – le Parti démocratique gabonais –, sur la terreur politique et sur la corruption généralisée, il est pendant plusieurs décennies l'un des principaux relais de la politique dite de la « Françafrique », où s'entremêlent raison d'État, lobbies et réseaux politico-affairistes. C'est du donnant-donnant, comme le souligne Omar Bongo auprès d'un journaliste : « Si la France me lâche, je lâche la France. » C'est pourquoi, du général de Gaulle à Nicolas Sarkozy, tous les présidents français lui donnent des gages d'amitié. C'est à sa demande que François Mitterrand renvoie en décembre 1982 son ministre de la Coopération, Jean-Pierre Cot, coupable d'œuvrer à la fin de la « Françafrique » en tentant de déstabiliser les réseaux mis en place par Jacques Foccart. Par ailleurs, le président socialiste sauve le « trône » de Bongo en parachutant les soldats français sur Libreville lors de la révolte de 1990. Son amitié avec Jacques Chirac, depuis les années 1970, ne se dément pas de 1995 à 2007. Nicolas Sarkozy, quant à lui, le rencontre à l'occasion de la campagne présidentielle de 2007, et, à peine élu, le reçoit à l'Élysée, demandant à tout son gouvernement de passer saluer le doyen des « amis de la France ». Deux mois plus tard, il choisit Libreville pour clore sa première tournée africaine, le 27 juillet 2007. Et Bongo obtient en mars 2008 le déplacement de Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, au poste de secrétaire d'État aux Anciens Combattants, à la suite des propos de celui-ci souhaitant « signer l'acte de décès de la Françafrique », « despotique et corrompue ».

On ferme les yeux sur les exactions du despote : ses candidatures uniques aux élections présidentielles, qu'il remporte avec plus de 99,6 % des voix ; les assassinats non élucidés de ses principaux opposants, tel Germain Mba, en 1970 ou Joseph Rendjambé en 1990 ; les 130 millions de dollars, provenant de revenus pétroliers, placés sur ses différents comptes bancaires à la Citibank, à New York, de 1985 à 1997 ; ou encore les 33 appartements et hôtels particuliers achetés en France par Bongo et sa famille, équivalant à plus de 150 millions d'euros, si l'on en croit l'enquête de police menée en 2008. Sur tout cela, et sur le reste, la Françafrique est restée silencieuse.

En échange, Omar Bongo accepte de jouer le jeu des intérêts géostratégiques français, par exemple fin 1968 lorsqu'il reconnaît l'indépendance du Biafra sécessionniste au sud-est du Nigeria, acceptant même, à la demande de Foccart,

que l'aéroport de Libreville serve de plaque tournante aux livraisons d'armes opérées en faveur du colonel Ojukwu, le dirigeant biafrais. En 1977, il apporte son soutien à une opération visant (sans succès) à renverser le dirigeant béninois Mathieu Kérékou. Par ailleurs, le Gabon est militairement lié à la France par des accords de défense aux clauses secrètes, plusieurs centaines de soldats d'élite y étant stationnés en permanence.

Au cœur des rétrocommissions pétrolières Mais ce sont surtout les ressources du Gabon en hydrocarbures qui deviennent l'enjeu de la présence française, notamment à la suite du choc pétrolier de 1973, le cours du baril ayant explosé. La société Elf, contrôlée majoritairement par l'État français, avec à sa tête Pierre Guillaumat, ancien ministre des Armées et fondateur de la Direction générale des services spéciaux (DGSS), devient à la fois le poumon de l'économie gabonaise mais aussi le lieu central de l'influence française en Afrique, sur le terrain politique comme sur celui du renseignement. Si l'on en croit Loïk Le Floch-Prigent, PDG d'Elf de 1989 à 1992 : « Il ne se passe rien dans les pays pétroliers, en particulier en Afrique, dont l'origine ne soit pas Elf. »

C'est surtout par l'entremise d'André Tarallo, homme de confiance de Pierre Guillaumat, promu en 1974 directeur Afrique d'Elf puis PDG d'Elf Gabon, que fonctionne un système dit de « rétrocommissions » qui fait les beaux jours de certains partis politiques français, à commencer bien sûr par le RPR de Jacques Chirac, qui fut son camarade de promotion à l'ENA. Dans une interview du 9 juin 2009, Valéry Giscard d'Estaing rappelle que Bongo a financé la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 1981, ce que confirme la publication d'un rapport confidentiel adressé en 1977 à Tarallo par Maurice Robert, ancien agent des services secrets français recruté par Elf en 1973, puis devenu ambassadeur au Gabon en 1979. Cité dans cette note confidentielle, Omar Bongo déclare qu'il « met tous ses espoirs en Jacques Chirac et pense qu'il faut continuer à l'aider ». Par la suite, aussi bien le Parti socialiste que l'UMP bénéficient de l'aide apportée par le président gabonais. D'après une note diplomatique de l'ambassade américaine à Libreville, Omar Bongo aurait détourné 30 millions d'euros de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), utilisant une partie de ces fonds pour financer les deux grands partis français. Son nom apparaît en 1997 dans l'enquête sur Elf, Eva Joly le soupçonnant d'avoir aidé le PDG Loïk Le Floch-Prigent à renflouer la société Bidermann. Auditionné en juin 2000, Tarallo révèle un système de caisses noires installées au Liechtenstein, à concurrence de plusieurs « dizaines de milliards de francs ». Pour chaque baril de brut acheté par la société Elf, une somme de près de 40 centimes d'euro (3 francs) est détournée vers ses caisses noires, via des sociétés offshore, et à

destination des chefs d'État africains et de leur entourage, notamment Omar Bongo et sa famille. Une partie de ces fonds détournés est reversée aux grands partis sous forme de rétrocommissions. De son côté, Tarallo aurait fait transiter 610 millions de francs sur ses propres comptes suisses de 1990 à 1997, dépensant pour ses frais personnels, en biens immobiliers, achat de meubles et de tableaux, 214 millions de francs pour la même période. En 2005, il sera condamné à sept ans de prison et 2 millions d'euros d'amende pour abus de biens sociaux au détriment du groupe pétrolier.

La trahison de Jacques Chirac C'est à partir des enquêtes menées sur Elf que les relations entre le Gabon et la France se dégradent, Bongo ne pardonnant pas à son ami Jacques Chirac de laisser la Justice française faire son travail. La plainte déposée en mars 2007 par des ONG françaises, concernant le détournement des fonds publics et le patrimoine de Bongo en France, est jugée recevable en décembre 2008. Dès lors, le climat devient exécrable entre Paris et Libreville. C'est pourquoi Omar Bongo choisit l'Espagne et non la France pour faire soigner son cancer de la prostate en mai 2009. Sont néanmoins présents à ses obsèques nationales, le 16 juin 2009, le président français Nicolas Sarkozy, ainsi que Jacques Chirac, une quinzaine de chefs d'État d'Afrique francophone, le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner mais aussi les anciens ministres Michel Roussin, Jean-Louis Debré, Jacques Godfrain, ainsi que l'ancien PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent, le Grand Maître du Grand Orient de France ou l'homme d'affaires d'origine libanaise Robert Bourgi.

Avec ce dernier, qui se considère comme l'héritier de Jacques Foccart, disparu en 1997, c'est toute la « Françafrique » qui resurgit à la mort de Bongo. Le président du Gabon était d'ailleurs le parrain de la petite fille adultérine de Bourgi, qui était lui-même le parrain d'un des fils du président gabonais. Dans une interview au Journal du dimanche du 11 septembre 2011, ce vétéran des affaires africaines reconnaît avoir, dans les années 1990, transporté à de nombreuses reprises « des millions d'euros » d'États africains, notamment du Gabon, au profit de Jacques Chirac, dont il était le conseiller, précisant que Dominique de Villepin était au courant de cette situation. Bourgi ayant rejoint depuis 2005 le clan sarkozyste, il faut rester prudent sur ses révélations, qui peuvent relever du règlement de comptes. Mais elles reflètent à tout le moins un climat assez nauséabond, où la corruption des élites africaines, le détournement des fonds publics et le financement de la vie politique française semblent avoir fait bon ménage pendant plusieurs décennies. Il est certain que « papa » Bongo, grand sage de l'Afrique pour les uns, despote corrompu pour les autres, a joué un rôle central dans ce système de corruption généralisée qu'on appelait la «

Françafrique ».

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Omar Bongo, *Blanc comme nègre. Entretiens avec Airy Routier*, Paris, Grasset, 2001.
Philippe Madelin, *Les gaullistes et l'argent*, L'Archipel, 2001.
Pierre Péan, Jean-Pierre Séréni, *Les émirs de la République. L'aventure du pétrole tricolore*, Le Seuil, 1982.
Pierre Péan, *Affaires africaines*, Fayard, 1983.

Voir aussi

Jacques Foccart, l'éminence grise de la Françafrique ; L'affaire Elf ; La machine à billets de la Françafrique ;

La France à l’encan

La reconstruction de la France est une priorité des Trente Glorieuses ; elle va progressivement glisser du secteur public au secteur privé. Des années 1960 aux années 1980, la promotion immobilière prend une place centrale dans le financement des partis et parfois des patrimoines des politiques.

Pendant des siècles, on a bâti en France sans avoir besoin des promoteurs. Le roi, les ordres religieux, les nobles ou les grands bourgeois commanditaient eux-mêmes les constructions. Mais la révolution industrielle, en amenant les ruraux dans les villes, a créé une pression sur les centres-villes et amorcé la hausse inexorable des prix du logement. Après la Seconde Guerre mondiale, peu de bourgeois ont encore les moyens, comme au début du siècle, de commanditer la construction d’un immeuble en se réservant le premier étage, pour mettre les autres en location. Les promoteurs entrent en scène. Au départ, il s’agit surtout d’émanations de la puissance publique : Caisse des dépôts, Crédit foncier, banque Paribas… Dans l’urgence de la reconstruction, la priorité est donnée au nombre de logements livrés, plutôt qu’à la rentabilité. La profession commence à se privatiser dans les années 1960 et 1970, avec une inflexion marquée sous le règne de Valéry Giscard d’Estaing qui favorise les acteurs privés dans un souci d’efficacité et d’allégement des charges pour la puissance publique.

Une affaire en or

Le foncier devient alors une nouvelle monnaie d'échange. Mais c'est l'État qui lui donne sa valeur : le plan d'occupation des sols (POS) rend le terrain constructible, lui donne une vocation (habitation, commerces, bureaux…) et permet sa desserte par les réseaux d'eau, gaz et électricité. Sans POS, un terrain ne vaut presque rien. Deuxième sésame, le coefficient d'occupation des sols (COS) détermine la densité de construction, autrement dit le nombre de mètres carrés édifiables en hauteur. Des plaines couvertes de pavillons vétustes à la sortie de Paris deviennent de véritables mines d'or le jour où l'administration décide que l'on peut y construire des tours de quarante étages de bureaux. Pour un promoteur, il devient possible de faire rapidement fortune à condition d'être « dans le secret des dieux », voire même de pouvoir influer sur les décisions. Les maires et les préfets deviennent ainsi des personnages très courtisés. Des années 1960 aux années 1980 se développe ainsi une nouvelle source de corruption et de financement de la vie politique. La loi de décentralisation de 1982 ne fera qu'accélérer le mouvement.

Les maires prennent conscience de leur pouvoir. Certains en usent pour le bien public : puisque les promoteurs se bousculent à leurs pieds, pourquoi ne pas profiter de la situation pour demander une piscine, faire financer le club de foot local ou un festival ? De là, on glisse parfois une enveloppe pour un meeting politique. Puis une autre. Rien n'empêche aussi un élu local de se faire rémunérer, lui ou un proche, une mission de consultant. Le mouvement est lancé. À la fin des années 1980, les professionnels de la promotion estiment que l'on est arrivé à un véritable racket. De fait, c'est dans les années 1990 qu'éclateront les plus nombreuses affaires, mettant en cause de grands noms de la promotion comme la Cogedim de Michel Mauer ou la Sari de Christian Pellerin, mais plus rarement les élus. Personne n'est prêt à se lancer dans de grandes confessions, au risque de ne plus pouvoir travailler. L'affaire de Levallois-Perret illustre à merveille ce phénomène.

Balkanyland

Milieu des années 1980 : Citroën décide de quitter ses usines de front de Seine situées sur la commune de Levallois. Son jeune maire, Patrick Balkany, un des « Pasqua boys » qui ont pris d'assaut les Hauts-de-Seine dans les années 1970, se doit de réagir. En 1987, il crée une ZAC (zone d'aménagement concertée) pour piloter la construction de 600 000 mètres carrés de logements, bureaux et commerces qui vont transformer la populaire Levallois en paradis des classes moyennes. Comme on n'est jamais trop prudent, ce projet d'envergure sera piloté par une société d'économie mixte, la Semarelp, dirigée par un homme de confiance : Balkany, Patrick. Bouygues est choisi pour coordonner l'ensemble des entrepreneurs, tandis que la Cogedim se charge de commercialiser les futures réalisations.

Hélas, les anomalies vont se succéder et piquer l'intérêt du fisc et de la Justice. Pour commencer, la Semarelp affirme livrer des terrains « dégagés et nettoyés ». Or les constructeurs dépensent beaucoup d'argent en démolition et terrassement : prestations assurées par plusieurs sociétés qui curieusement appartiennent toutes au même homme, Joseph Choukroun. Quand on y regarde de plus près, ses dix comptes à la banque Borges & Irmao fonctionnent de façon suspecte : dès qu'un versement est effectué par un client, l'argent est immédiatement retiré en liquide ! À partir de là, les enquêteurs mettent au jour un système de fausses factures qui sert tout simplement à blanchir de l'argent liquide par millions, lequel est vraisemblablement reversé (commissions déduites) à Bouygues, Cogedim, Fougerolle, SAE et consorts. On découvre alors que nombre de grands chantiers menés depuis dix ou quinze ans dans de grandes villes françaises ont permis selon les mêmes mécanismes (des sociétés « taxis », ou « facturières ») de « fabriquer » de l'argent liquide utilisable à discrétion. À lui seul, Choukroun est parvenu à blanchir 50 millions de francs. Notons au passage que les banquiers des sociétés facturières sont à l'époque consciemment complices de la manœuvre : aucune activité économique ne justifie le retrait en liquide de l'intégralité du chiffre d'affaires réalisé. Ceux qui laissent faire y trouvent sans doute un intérêt.

Mais où va tout cet argent ? Pour Levallois, on songe évidemment à un financement occulte du RPR, mais le procès ne permet pas de le prouver. Tout au plus les entreprises du BTP mises en cause expliquent qu'elles ont parfois d'importants frais de réception et de représentation. Mais tout de même, 200 millions de francs ! Cela représente beaucoup de réceptions… On découvre en revanche les liens très étroits entre la Cogedim et certains élus, comme Camille Cabana, adjoint à l'urbanisme du maire de Paris Jacques Chirac, ou Patrick

Balkany, maire de Levallois et proche de Charles Pasqua. Le premier a acquis près des Invalides un duplex Cogedim de 136 mètres carrés à prix bradé. Quant aux époux Balkany, ils sont devenus propriétaires fin 1988 d'un duplex de 512 mètres carrés (en fait les deux derniers étages d'un immeuble) avec terrasse de 130 mètres carrés, et de somptueux aménagements… le tout pour 12 000 francs le mètre carré, un tarif défiant toute concurrence ! Mais il n'y a rien d'illégal à être un négociateur impitoyable… du moins en l'absence de preuves de corruption. Les époux Balkany s'en sortent donc sans problème. Ce genre de schéma immobilier refera périodiquement surface jusqu'à la campagne présidentielle de 2007, quand des esprits mal avisés s'étonneront des conditions très favorables dans lesquelles les époux Sarkozy ont acquis leur appartement de l'île de la Jatte à Neuilly.

Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel de l'affaire de Levallois, la loi du silence prédomine. Les intérêts en jeu sont trop considérables. Les entrepreneurs du BTP savent que le système, et les bonnes relations de leurs groupes avec les pouvoirs publics, dépendent de leur silence. Une raison impérieuse d'accepter, en cas d'accident, l'humiliation des gardes à vue, voire des menottes. Tous les autres, intermédiaires, banques, élus, responsables de partis politiques, peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Frédérique d'Andrimont, *Fortunes de pierre, de la spéculation au krach immobilier*, Calmann-Lévy, 1993.

Voir aussi

Les bétonneurs de la Côte et leurs complices ; Francis Bouygues, un promoteur très persuasif ; L'eldorado de la Défense ; Christian Pellerin bâtit toujours…

Les bétonneurs de la Côte et leurs complices

Les années 1960, apogée des Trente Glorieuses : les Français de la classe moyenne et supérieure sont toujours plus nombreux à rêver d'une résidence secondaire « les pieds dans l'eau ». D'où un boom immobilier sur la Côte d'Azur, favorisé par la curieuse complaisance de hauts fonctionnaires, d'élus locaux et d'employés municipaux.

Le bétonnage de la Côte, les habitants y assistent, impuissants. Il relève d'une interprétation très élastique de la loi de 1963 relative à l'endigage, conçue au départ pour permettre de créer de nouvelles plages sur le littoral. Cette loi est détournée de son objet par le ministère de l'Équipement pour autoriser la création de nombreux ports autour desquels sont bâtis d'imposants immeubles : Mandelieu, Saint-Raphaël, Sainte-Maxime, Golfe-Juan… Pourquoi une telle frénésie de ports ? Parce que le client à la recherche d'une résidence vacancière valorise la proximité avec le bord de l'eau ! En 1970, il existe sur la Côte des dizaines de milliers d'appartements qui ne trouvent pas preneur à 1 000 ou 2 000 francs le mètre carré ; alors qu'en front de mer les résidences sur endigages s'arrachent entre 4000 et 7000 francs le mètre carré. Du coup, les banquiers garantissent en priorité les promoteurs qui détiennent le Saint-Graal : un projet de marina avec toutes les autorisations nécessaires. Comment les obtiennent-ils ? C'est une autre histoire… Lorsque, quelques mois plus tard, éclate le scandale Aranda, on s'aperçoit que le ministère de l'Équipement est le réceptacle d'un nombre impressionnant de sollicitations en provenance d'élus de la majorité.

La fièvre du littoral Plusieurs marinas, aujourd'hui bien connues des plaisanciers, ont été édifiées dans des conditions baroques. Ainsi le programme de la Napoule, près de Cannes (415 logements), a-t-il été engagé par son promoteur, Gaucher, de façon clandestine en 1968, *avant* d'obtenir les permis nécessaires : l'autorisation d'endigage date de 1970 et le permis de construire a été antidaté, comme le révèle quelques années plus tard Philippe Madelin. Les organismes de contrôle, lorsqu'ils émettent des avis défavorables à certains programmes, ne sont pas écoutés. En 1972 sont communiqués à la presse plusieurs rapports de la Commission interministérielle d'aménagement touristique du littoral, dont les avis défavorables ont été ignorés : notamment Bormes-les-Mimosas et Cogolin. L'interlocuteur de la commission, qui a ignoré certains rapports, était le directeur de cabinet d'Albin Chalandon, ministre de

l'Équipement. En 1973, ladite commission est purement et simplement dissoute. Pour indiscipline ?

La Cour des comptes va elle-même critiquer très vivement, dans un rapport de la même année, la réalisation de plusieurs ensembles immobiliers sur endigages. Elle pointe notamment le conflit d'intérêts potentiel pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées (corps d'État) qui encaissent des honoraires lors des travaux d'endigage de la part des promoteurs : « Il eût été préférable de ne pas autoriser ces fonctionnaires à apporter leur concours à des promoteurs privés, afin que l'impartialité de leur mission de service public ne puisse être mise en doute lorsqu'ils auraient à instruire les demandes de concession d'endigage et de permis de construire. » Comment en effet s'assurer que ces opérations n'ont pas donné lieu à des surfacturations consenties par les promoteurs, ou qu'elles n'ont pas créé de collusions pour les programmes à venir ? Le rapport, peu repris dans la presse, fait néanmoins du bruit dans la haute administration. Au point que la même année, le ministre Olivier Guichard adresse à ses services une circulaire suspendant la concession de terrains du domaine public maritime.

Enfin, quid des municipalités, qui ont leur mot à dire dans ces projets ? Certaines s'opposent à des projets qui défigurent leur commune : par exemple le maire de Saint-Raphaël en 1971, M. Girod, fait tout ce qu'il peut pour empêcher le bétonnage de sa commune. Et il échoue. Mais bien d'autres maires soutiennent des entreprises, certes lucratives pour leur commune, mais qui choquent leurs administrés, notamment lorsqu'il s'agit de rendre constructibles des zones protégées. Les soupçons de corruption vont alors bon train. Surtout quand on remarque que tel ou tel proche du maire dispose d'un appartement dans la nouvelle résidence. Mais peu d'affaires éclatent car la presse nationale ne s'intéresse pas à ces dossiers.

Du rififi à Hyères Cela ne rend que plus emblématique le scandale de la mairie d'Hyères, qui éclate le 30 octobre 1967. Ce matin-là est écroué un homme très populaire. Lucien Escoffier, secrétaire général de la mairie, travaille pour la ville depuis 1944. Il s'est toujours efforcé de rendre service aux notables, mettant gratuitement à leur disposition les jardiniers et ouvriers municipaux, et tant pis si ce n'est pas tout à fait légal. En 1947 se profile sa première grosse affaire : la fille d'un ancien maire de la commune veut léguer à la ville une fort belle colline qui figure dans son héritage. Escoffier lui déconseille le legs au profit d'une vente à prix symbolique, qui a l'avantage de permettre une totale liberté d'utilisation. En un tournemain, la colline fait l'objet d'un lotissement de luxe, le bien nommé « Paradis », dans lequel les conseillers municipaux se voient attribuer des villas. Ils en conçoivent une reconnaissance éternelle, sur laquelle

Escoffier va édifier un empire, et développer un compte en Suisse…

Dix ans plus tard, le secrétaire général a bâti son système : on le surnomme « Monsieur 5 % », ce qui est inexact… car notre homme prend parfois bien plus sur les marchés de la ville. Sa fortune ne fait que croître après l'élection de son beau-frère, M. Harlaut, à la mairie en 1959. On peut désormais parler d'un véritable clan qui « tient » la ville, outre ses propres entreprises de plomberie et de maçonnerie qui semblent bénéficier d'un quasi-monopole sur les marchés locaux. Les deux hommes ont de hautes ambitions touristiques pour leur commune. La ville aliène ainsi son établissement thermal (géré par Escoffier) pour un euro symbolique à un groupe privé. Ce dernier en monnaie aussitôt les droits à un mystérieux financier bulgare pour 300 millions de francs, dont 100 vont atterrir dans d'autres poches que celles de la société vendeuse… Autre changement stratégique : la ville expulse un camping populaire sur le site de la Capte au profit d'un lotissement de villas qui accueillera – heureux hasard – plusieurs conseillers municipaux et quelques compagnes officieuses de notables hyérois.

Cette restructuration aurait sans doute perduré si un petit électricien local, fondateur d'une association de défense des contribuables, du nom de Maurice Bénier, n'avait saisi en août 1967 la Cour des comptes et l'Inspection des finances, qui dépêchent sur place les limiers de la police marseillaise. Leur enquête est rondement menée. Pourtant il faut au préfet du Var plusieurs mois de réflexion approfondie avant de se décider à poursuivre. Pendant ce temps, Escoffier continue à distribuer les permis de construire. Son arrestation, en octobre, suscite une vive émotion suivie par la démission en bloc d'une kyrielle de conseillers municipaux. Ceux qui restent sont démis de leurs fonctions en même temps que le maire Harlaut par un décret du président Pompidou. Mais ils seront réintégrés un an après à la faveur d'un recours devant le Conseil d'État. Le procès Escoffier est riche en rebondissements, puisqu'une bonne part des témoins entendus par la police revient sur ses témoignages. Le secrétaire général est condamné à six mois de prison et 1 million de francs d'amende, ce qui lui permet de sortir aussitôt, ayant déjà effectué six mois de détention préventive. Son beau-frère n'écope que de modestes amendes.

Il serait naïf de croire pareil cas isolé. Certes, tous les promoteurs et tous les élus n'ont pas conclu de tels pactes de corruption. Mais pour aboutir au bétonnage en règle du littoral azuréen, beaucoup de passe-droits et d'entorses à la loi ont été nécessaires. La plupart en toute impunité.

♦ YD

Pour en savoir plus

R. Richard et C. Bartoli, *La Côte d'azur assassinée*, Roudil, 1971.
P. Madelin, *I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.

Voir aussi

La France à l'encan

Le gaullisme immobilier

Une série de scandales, depuis l'affaire du Point du Jour en 1961 jusqu'à celle de l'île de Ré en 1972, en passant par celle de la Villette en 1969 et celle de La Garantie foncière en 1971, mettent en cause les liens étroits et souvent troubles qui unissent l'État gaulliste et le monde des promoteurs immobiliers.

Les liaisons dangereuses Dans une époque marquée par le boum de la construction de logements, par l'éclosion des HLM et des villes nouvelles, les bénéfices générés par ces secteurs ont largement contribué au financement des candidats et du parti gaulliste, quand ce n'est pas à l'enrichissement personnel de certains d'entre eux. Ils ont favorisé l'extraordinaire succès des sociétés civiles immobilières, ou SCI, qui drainent à partir de 1965 plus d'un milliard de francs (aujourd'hui l'équivalent en euros), investis surtout dans les immeubles de bureaux. Les intérêts exceptionnels atteints par ces placements immobiliers, soit plus de 10 % en moyenne, expliquent l'engouement du public. Mais plusieurs de ces sociétés ont utilisé les fonds des épargnants pour se livrer à des opérations illégales. Elles ont profité d'un grand vide juridique, qui leur laissait les mains libres pour toutes sortes de malversations, ainsi que de la protection de la famille gaulliste, dont plusieurs représentants ont accepté de prêter leur nom et leur prestige à ces escroqueries.

Pour la plupart d'entre elles, les affaires citées plus haut focalisent l'attention du public sur quelques élus gaullistes de haut vol, qui ont accepté de cautionner ces opérations frauduleuses. Au palmarès de ces élus au mieux imprudents, au pire corrompus : l'ancien préfet de la Seine Paul Haag, qui préside le Comptoir national du logement (CNL), associé au sulfureux architecte Fernand Pouillon dans l'affaire du Point du Jour, et le député de Paris Michel Le Tac, qui a accepté de l'argent du CNL pour son journal électoral ; Michel de Grailly, député du 15e arrondissement de Paris, jugé responsable de la faillite du grand projet des abattoirs de la Villette à la tête de la Semvi (Société mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Paris-la Villette) ; André Rives-Henrÿs et André Roulland, eux aussi députés de Paris, présidents respectifs de sociétés civiles immobilières coupables de fraudes et d'escroqueries, La Garantie foncière et Le Patrimoine foncier ; enfin Philippe Dechartre, secrétaire d'État dans le gouvernement Chaban-Delmas, et contraint à la démission le 15 mai 1972 pour avoir monnayé, en tant que président du Comité pour l'aménagement et le développement de l'île de Ré (Cadir), une autorisation de lotissement. Mais

ces affaires ne sont que la partie émergée d'un iceberg, un véritable système implanté au cœur de l'État gaulliste, et qui relève bien souvent du trafic d'influences et de la corruption.

Un système de passe-droits et de pots-de-vin Les « recommandations » sont monnaie courante, comme le révèle à la presse Christine Arlès-Levasseur, de la société Terrabâtir, qui en a bénéficié de la part de Léo Hamon, secrétaire d'État et porte-parole du gouvernement Chaban-Delmas, pour « débloquer » le dossier d'un lotissement à bâtir à Beynes. Les dérogations se multiplient afin d'autoriser des opérations immobilières *a priori* interdites, comme par exemple en 1968 pour la Serdi, promoteur de l'ensemble résidentiel du « Parc de Béarn » à Saint-Cloud, une société que présidait Albin Chalandon avant sa nomination au ministère de l'Équipement. En septembre 1972, les 136 dossiers remis à la Justice et dévoilés au grand public par Gabriel Aranda, conseiller de ce même Albin Chalandon, révèlent l'étendue de ce système du gaullisme immobilier.

Y a-t-il eu financements électoraux ou partisans, voire pots-de-vin ? Lors de sa campagne présidentielle de 1969, Georges Pompidou avait solennellement annoncé qu'il ne ferait pas appel à l'argent des promoteurs immobiliers. Mais lors de sa conférence de presse du 23 septembre 1971, il doit se défendre d'avoir reçu un chèque de 180 millions de francs (l'équivalent en euros) pour sa campagne électorale de 1969. Cette accusation vient de la mise sur écoute d'une conversation téléphonique entre Victor Rochenoir et Robert Frenkel, respectivement conseiller et directeur de La Garantie foncière, le premier évoquant « le chèque que tu as filé au Président pour sa campagne ». Dans un entretien avec le journaliste Philippe Madelin, Pierre Figeac, qui faisait office de trésorier adjoint de l'UDR à cette époque, admet que son parti a bien reçu un chèque de 500 000 francs (500 000 euros) de La Garantie foncière, mais que son supérieur Maurice Papon l'a retourné à l'envoyeur.

La révélation par Aranda des propos du promoteur-constructeur Francis Bouygues, avouant avoir versé 500 millions d'euros d'aujourd'hui « aux amis de l'UDR » afin d'obtenir un marché à Chanteloup-les-Vignes confirme en tout cas la réalité du système de trafic d'influence. Le cas du député de la Drôme Gérard Sibeud, qui aurait réclamé un pot-de-vin de 30 000 francs pour autoriser la construction d'un hypermarché sur la commune de Saint-Paul-lès-Romans, semble relever de la pure corruption. De même pour l'avocat d'affaires Michard-Pélissier, ancien député gaulliste, qui serait intervenu en faveur d'un promoteur d'Antibes en échange de 2,5 millions de francs.

Il semble donc que le gaullisme immobilier ait instauré un système de passe-droits, de clientélisme, de financement occulte et de pots-de-vin jusqu'au début

des années 1970. D’autres scandales en témoignent, qui éclatent en 1974, notamment celui qui implique un autre député gaulliste, Christian de La Malène, soupçonné d’avoir acheté en 1966 des terrains proches du camp militaire du Larzac, sachant que ces terrains seraient certainement expropriés lors de l’extension du camp. Ce serait une sorte de « délit d’initié » avant l’heure, qui reflète bien le fonctionnement de l’État gaulliste à cette époque. C’est ce que Michel Poniatowski dénonçait en 1972 comme le régime des « copains et des coquins ». Avec les retombées du scandale Aranda et l’arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d’Estaing, on peut dire que ce système du gaullisme immobilier a perdu son âge d’or.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Gabriel Aranda, *L'État piégé*, Stock, 1972.
Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.

Voir aussi

Le Point du Jour ; La Garantie foncière ; Chalandon contre Aranda ;
Gérard Sibeud, Monsieur « Grande Surface »

Le Point du Jour

Dans cette période des Trente Glorieuses de l'économie française, d'énormes bénéfices sont réalisés dans la construction de logements, et des personnages plus ou moins louches y voient l'occasion de se remplir les poches.

Dans les premiers mois de la Ve République, le krach de l'Immobilière Lambert a mis en lumière les pratiques frauduleuses du promoteur Castaing, qui avait organisé son dépôt de bilan afin d'escamoter les économies des familles ayant acheté des logements sur plan. Mais la nouveauté du scandale du Point du Jour, qui éclate à l'automne 1960, c'est que des responsables politiques y sont mêlés. Il semble que certaines personnalités gaullistes ont bénéficié, directement ou indirectement, des largesses d'une société de promotion immobilière, le Comptoir national du logement. Cette forme de corruption est caractéristique de cette époque du boom immobilier.

Le sulfureux Fernand Pouillon Comme pour l'Immobilière Lambert, l'affaire du Point du Jour commence par une faillite, qui laisse dans le désarroi une bonne partie des 1 700 souscripteurs de l'opération. Sur les 2 500 logements à construire, sur l'emplacement de l'ancienne usine Salmson, à Boulogne-Billancourt, un millier à peine sont achevés quand le CNL dépose son bilan. Fernand Pouillon, l'architecte en chef du Point du Jour, est accusé d'avoir perçu des honoraires exorbitants. Ce grand mégalomane, dont *France-Soir* publie la photo, tout sourire, cigare aux lèvres, smoking et nœud papillon blancs, se compare lui-même à un prince de la Renaissance. Il a commencé sa carrière à la Libération, organisant la reconstruction du Vieux-Port de Marseille, avant de trouver fortune à Alger, où il a réalisé plus de 5 000 logements dans les cités nouvelles substituées aux bidonvilles. Il y est devenu un intime de Jacques Chevallier, maire d'Alger depuis 1953 et ministre de la Défense en 1955. Fin 1958, on lui a prêté l'intention de se faire élire comme député gaulliste, avec l'appui de Roger Frey, secrétaire général de l'UNR.

L'enquête ouverte à la demande des souscripteurs du CNL ne tarde pas à démontrer que Fernand Pouillon a participé aux spéculations qui ont accompagné le rachat du terrain des usines Salmson, avec des bénéfices énormes. Par ailleurs, il aurait puisé des sommes considérables dans les fonds versés par les souscripteurs, si l'on en croit le jugement du tribunal de commerce, prononcé le 26 janvier 1961. Les travaux d'aménagement de son

château et de son hôtel particulier parisien, certains appartements attribués gratuitement à des amies très intimes, les impôts personnels payés par certains dirigeants du CNL : tout cela a sans doute été financé par l'argent des gogos. Mais ce qui fait le scandale, c'est que Pouillon semble avoir été protégé par ses amis du parti gaulliste, l'UNR.

Les politiques sur la sellette Le premier mis en cause est Pierre Sudreau, le ministre de la Construction, soupçonné par *Le Canard enchaîné* d'avoir essayé d'étouffer le scandale du Point du Jour, mais qui nie formellement, rappelant qu'il a saisi le procureur de la République et qu'une information est ouverte contre X, pour abus de confiance, infraction à loi sur les sociétés et complicité. Plus précises sont les accusations qui visent l'ancien résistant et préfet de la Seine gaulliste Paul Haag, qui a exercé la présidence du CNL jusqu'au mois de mai 1960, et qui l'a reprise en décembre 1960 lorsque les banques ont accordé au CNL un sursis providentiel. *Le Canard enchaîné* rappelle par ailleurs qu'un permis de construire des logements à l'emplacement de l'historique stade Buffalo de Montrouge a été accordé à Fernand Pouillon par dérogation spéciale de Paul Haag, alors préfet de la Seine, quinze jours avant de partir à la retraite et de devenir aussitôt président du CNL, ce qui relève au minimum du conflit d'intérêts. Sont aussi incriminés Jacques Malleville, député gaulliste du 11e arrondissement de Paris, et Pascal Arrighi, député de Corse et ami personnel de Fernand Pouillon, qui ont siégé eux aussi au CNL de juin à octobre 1960. Enfin, est impliqué le député du 18e arrondissement, Joël Le Tac. Il est soupçonné d'avoir bénéficié d'une somme de 33,5 millions d'anciens francs que les dirigeants du CNL auraient détourné au profit de la Société parisienne d'impression et de diffusion, la Spid, éditrice de son journal de campagne *Paris 18e*. Ce dernier ne dément pas le prêt consenti par le CNL à sa société d'édition, mais s'élève contre les « misérables diffamations » colportées par certains journaux.

Les premières sanctions tombent début mars 1961. Fernand Pouillon et trois administrateurs du CNL, Roland Ducher, Jean Larrue et Gilbert Mouret, sont arrêtés et écroués à la prison de la Santé, pour infractions à la loi sur les sociétés, complicité et recel. Pouillon est radié de l'ordre des architectes en novembre 1961, alors que les travaux reprennent avec une autre société au Point du Jour. Évadé de la clinique où il était détenu, dans la nuit du 8 au 9 septembre 1962, il est absent à l'ouverture du procès du Point du Jour, qui s'ouvre devant la 11e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, le 2 mai 1963. L'audition des témoins est d'abord marquée par la déposition du ministre Pierre Sudreau, qui accable Paul Haag. En dépit des multiples avertissements donnés à l'ancien

préfet, il semble que ce dernier ait obstinément fait confiance à l'équipe de Fernand Pouillon. Ce dernier aurait par ailleurs orchestré une véritable campagne de dénigrement contre le ministre, multipliant les déjeuners avec des personnalités politiques pour les opposer à lui. « Faire sauter Sudreau », « Sudreau pas à la hauteur » étaient les réflexions qu'il entendait alors. Le lendemain de cette déposition, coup de théâtre, Fernand Pouillon se constitue prisonnier et lit une longue déclaration préliminaire dans laquelle il se décrit comme la victime de l'administrateur Jean Larrue, accusé d'avoir organisé un « complot » pour le déposséder du CNL. Mais le verdict du 13 juillet 1963 le condamne, au même titre que Larrue, à quatre ans de prison ferme et 30 000 francs d'amende. Paul Haag, qui a « apporté à ces aventuriers de la construction la caution de son nom et de tout un passé d'honneur », est condamné à deux ans ferme et à une amende de 20 000 francs. À l'issue du procès en appel, le 15 janvier 1964, Pouillon voit sa peine réduite de quatre à trois ans, parce que « c'est un grand malade », atteint de tuberculose chronique. Son témoignage en faveur de Paul Haag, dont selon lui les « intentions étaient pures », permet à l'ancien préfet d'obtenir le sursis, étant considéré comme une « marionnette dans les mains de plus habiles que lui » (que l'on se garde bien de nommer).

Les mystères du Point du Jour Quelques années plus tard, Fernand Pouillon redeviendra un architecte en vogue, s'occupant en Algérie d'une bonne quarantaine de chantiers. Pouillon a-t-il péché par imprudence ou par malhonnêteté dans l'affaire du Point du Jour ? Sans doute un peu des deux, prisonnier qu'il était de ses appétits de luxe et des combines tarabiscotées du gestionnaire Larrue. Avec cette affaire, la Justice française a voulu faire un exemple, et dissuader les futurs aigrefins de la promotion immobilière. Les politiques y ont laissé quelques plumes, Joël Le Tac étant écarté du comité central de l'UNR et Pierre Sudreau du deuxième gouvernement Pompidou en novembre 1962. Mais a-t-on répondu aux vraies questions ? Qui a permis au CNL de racheter le terrain de l'usine Salmson dans des conditions douteuses ? Qui a autorisé les dérogations ? Où est passé l'argent prêté à la société d'édition de *Paris 18e* ? Comment a-t-on choisi le consortium bancaire qui a sauvé le Point du Jour ? Et surtout la question centrale : les politiques gaullistes ont-ils été corrompus ? Laissant ces questions sans vraie réponse, on a préservé le système, c'est-à-dire l'écheveau des complicités, des passe-droits et des renvois d'ascenseur entre les élus, les hauts fonctionnaires, les financiers et les promoteurs. C'est pourquoi le scandale du Point du Jour n'est que le premier d'une longue série d'affaires qui vont obscurcir la présidence de Georges Pompidou.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Jean Garrigues, Les *scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.
Fernand Pouillon, *Mémoires d'un architecte*, Le Seuil, 1968.

Voir aussi

Le gaullisme immobilier ; La Garantie foncière ; Chalandon contre Aranda

La Garantie foncière

« Ah, La Garantie foncière *Ça c'était la bonne affaire* Je m'voyais propriétaire / Rien n'est plus sûr que la pierre. » En cette fin d'année 1971, le refrain d'Henri Salvador est sur toutes les lèvres. On s'amuse avec lui d'une affaire qui vient d'éclater quelques semaines plus tôt, révélant au grand public les liens étroits qui unissent certains élus et le monde des promoteurs véreux. C'est le plus grand scandale du gaullisme immobilier !

Les députés-promoteurs En fait, ce sont coup sur coup deux sociétés civiles immobilières, La Garantie foncière et Le Patrimoine foncier, qui sont accusées d'escroquerie et de malversations diverses. La presse rappelle que Valéry Giscard d'Estaing, le ministre de l'Économie et des Finances, a écrit, dès janvier 1970 à René Pleven, le garde des Sceaux, pour que soient lancées des enquêtes sur ces deux sociétés mais que c'est seulement un an plus tard, en janvier 1971, qu'une information contre X a été ouverte, ne concernant d'ailleurs que La Garantie foncière. L'explication de cette obstruction judiciaire est simple : à la tête de ces deux sociétés figurent deux parlementaires gaullistes, André Rives-Henrÿs, député du 19e arrondissement de Paris, et André Roulland, ancien député du 17e. Le premier a abandonné la présidence de La Garantie foncière, qu'il occupait depuis juillet 1969, au moment où les investigations judiciaires ont commencé. Le second a quitté la présidence du Patrimoine foncier en juin 1971.

Il s'avère que Robert Frenkel, le fondateur-directeur de La Garantie foncière, aurait détourné plus de 15 millions de la société. Mais la presse s'intéresse surtout au député Rives-Henrÿs, né comte Rives de Lavaysse, héros de la Résistance et délégué du général de Gaulle dans le Sud-Ouest, ex-secrétaire général adjoint de l'UNR et collaborateur du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Directeur des relations publiques de la société d'import-export Baudouin, conseiller technique de la société Sarlino, administrateur de la société des Grands Hôtels d'Hossegor, il apparaît comme très impliqué dans le monde des affaires. André Roulland, le président du Patrimoine foncier, député gaulliste des Hauts-de-Seine de 1958 à 1962, secrétaire général adjoint de l'UNR de 1959 à 1960 et conseiller du Premier ministre Georges Pompidou de 1962 à 1967, apparaît comme plus éloigné de l'affairisme. En revanche, l'homme-clé des deux dossiers, conseiller juridique et fiscal des deux sociétés, et considéré comme l'inventeur du système des sociétés civiles immobilières, est l'avocat Victor Rochenoir, lui aussi un militant gaulliste, candidat malheureux de l'UNR puis de l'UDR lors des élections de 1962 et de 1968.

Une opération politique Mis en congé de l'UDR le 21 juillet 1971, Rives-Henrÿs clame son innocence, rejetant la responsabilité sur Victor Rochenoir. Même défense pour André Roulland, qui se dit victime de Rochenoir et de Claude Lipsky, le très contesté directeur du Patrimoine foncier, réfugié en Israël. Rochenoir est d'ailleurs inculpé à son tour d'escroquerie et de complicité d'abus de confiance, et, fait rarissime, aussitôt écroué à la prison de Fleury-Mérogis. Il se défend quant à lui en dénonçant une machination du ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing. Renvoyé en correctionnelle au mois d'octobre 1971 pour utilisation publicitaire de son titre de député, Rives-Henrÿs démissionne avec fracas de l'UDR le 29 novembre. Le 15 mai 1972, il fait un nouveau coup d'éclat, en abandonnant de lui-même son poste de député, mais sa démission est un peu éclipsée par celle de Philippe Dechartre, secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, lui aussi mis en cause dans un scandale immobilier. Au mois de juillet, *Le Canard enchaîné* publie des documents prouvant que Raymond Roi, un concurrent de La Garantie foncière, a été reçu le 3 décembre 1969 par un membre du cabinet de Giscard d'Estaing, et qu'il a envoyé au ministre des Finances une lettre dénonçant les opérations de la société de Frenkel. L'hypothèse d'une opération téléguidée par Giscard semble confirmée. C'est d'ailleurs ce que laisse clairement entendre Rives-Henrÿs lui-même dans une interview publiée par *Le Monde* du 23 mars 1972, accusant Giscard d'avoir voulu, à travers lui, discréditer Jacques Chaban-Delmas.

Les élus condamnés Le rapport de la commission d'enquête parlementaire, publié le 28 avril 1972, reste muet sur les aspects politiques du dossier. Si l'on en croit le rapporteur Le Douarec, député gaulliste, il n'y a « aucune compromission entre le pouvoir politique et les dirigeants des sociétés civiles immobilières ». En revanche, le procès de La Garantie foncière, qui débute le 18 octobre 1973 devant la 11e chambre correctionnelle de Paris, met clairement en lumière les responsabilités de Rives-Henrÿs et surtout de Rochenoir. Si l'escroc Frenkel est le plus lourdement frappé par le verdict du 19 mars 1974, qui le condamne à sept ans de prison, Rochenoir écope quant à lui de dix-huit mois ferme, pour son « rôle primordial dans la conception et la réalisation » de l'escroquerie, et Rives-Henrÿs de dix mois, « sa mauvaise foi ne faisant aucun doute ». Ce dernier est d'ailleurs à nouveau condamné le 11 mai 1974, dans une autre affaire de société frauduleuse, la Cavac. Le 26 juillet 1975, le procès du Patrimoine foncier se solde par cinq ans de prison ferme pour Claude Lipsky et huit mois pour Victor Rochenoir, sa peine étant confondue avec celle de l'affaire de La Garantie foncière. Quant à André Roulland, dont la bonne foi est plus ou

moins reconnue, il récolte trois ans de prison, mais avec sursis. C’est ainsi que les promoteurs véreux et leurs complices du monde politique sont, pour une fois, réunis dans la sanction. De leur côté, les députés ont adopté en janvier 1972 une loi instaurant l’incompatibilité du mandat parlementaire et d’une responsabilité dans une société faisant appel à l’épargne publique, telle que La Garantie foncière. Pour beaucoup de Français, le gaullisme immobilier est devenu synonyme d’escroquerie, de clientélisme et de corruption.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.
Victor Rochenoir, *Cette vilaine affaire*, Fayard, 1972.

Voir aussi

Le gaullisme immobilier ; Le Point du Jour

Chalandon contre Aranda

Le 13 septembre 1972, *Le Canard enchaîné* publie un article qui fait l'effet d'une bombe. Intitulé « Une odeur de pourris », il s'appuie sur des dizaines de documents confidentiels évoquant le favoritisme et sans doute les pots-de-vin reçus au plus haut niveau de l'État gaulliste.

Les révélations de « l'Archange »

On apprend quelques jours plus tard que l'auteur de cette fuite très embarrassante pour le gouvernement Messmer est Gabriel Aranda, qui fut conseiller du ministre de l'Équipement et du Logement Albin Chalandon de mars 1971 jusqu'à la démission du gouvernement Chaban-Delmas en juillet 1972. Il s'est fait un nom comme journaliste dans les hebdomadaires financiers comme *L'Actualité*, dirigé par le gaulliste Paul-Marie de La Gorce, puis en tant que directeur du service économique sur la deuxième chaîne de télévision. Fidèle d'Albin Chalandon, qui avait été son patron à la Banque commerciale de Paris, il l'avait suivi au ministère en tant que chargé des relations avec la presse, afin de redorer l'image de son mentor. Mais il se dit écœuré par les passe-droits et le clientélisme qui s'y pratiquaient en faveur de l'UDR. C'est au nom de la transparence, et « pour la sauvegarde de l'État », que celui que ses collègues avaient surnommé « l'Archange » a décidé de rendre publics les documents glanés en triant le courrier personnel du ministre.

De fait, ce sont des documents explosifs qui sont révélés dans *Le Canard enchaîné*, en guise de hors-d'œuvre pour les journalistes et pour l'opinion. Il y a d'abord le rapport I.G. 70-22, concernant la catastrophe survenue à Val-d'Isère, le 10 février 1970, et qui a vu un chalet de l'UCPA enseveli sous une avalanche, faisant trente-neuf morts. Ce rapport, tenu secret, prouve que la construction du chalet a été autorisée dans une zone de couloir d'avalanche répertoriée, donc au mépris de toutes les règles de sécurité. « Cela pour de l'argent. Pour permettre à certaines personnes de faire des profits supplémentaires », s'indigne Aranda. Au passage, il rappelle qu'en 1961 une « intervention au niveau du cabinet du ministre » (à l'époque Pierre Sudreau) a fait obtenir à un promoteur un permis de construire sur un terrain pourtant dévasté deux mois plus tôt par une avalanche. L'autre document est une lettre envoyée par René Tomasini, secrétaire général de l'UDR, en date du 9 juillet 1971, et demandant l'attribution du marché de l'autoroute Narbonne-Bordeaux à une société parisienne, l'Entreprise industrielle. Enfin, Aranda publie le compte-rendu d'une conversation avec un promoteur (on apprendra qu'il s'agit de Francis Bouygues) mécontent d'avoir

versé 500 millions (l'équivalent en euros) à l'UDR sans avoir obtenu le marché des logements sociaux de Chanteloup-les-Vignes qui lui avait été promis. Albin Chalandon lui aurait juré « d'arranger ça », mais « une intervention énorme d'une personnalité » aurait fait attribuer le marché à une société concurrente. Si l'on en croit Aranda, ce type de pratiques, pots-de-vin, racket, financement occulte, serait monnaie courante au ministère de l'Équipement, ministère-clé des Trente Glorieuses.

Recommandations et pots-de-vin Dans son édition du 20 septembre, *Le Canard enchaîné* publie une nouvelle série de documents, des fac-similés accablant plusieurs hauts personnages du régime. René Tomasini est à nouveau sur la sellette, avec trois nouvelles lettres signées de sa main en faveur de l'Entreprise industrielle, dont les intérêts semblent lui tenir à cœur. Claude Labbé, député des Hauts-de-Seine et vice-président du groupe UDR à l'Assemblée nationale, est cité lui aussi pour plusieurs interventions. Il est de même fait mention des sollicitations exercées par l'ancien ministre Michel Habib-Deloncle, député UDR de Paris et directeur du journal gaulliste *La Nation*, en faveur d'une société Ballot, candidate au raccordement de l'autoroute de l'Ouest au boulevard périphérique. Le docteur Guy Fric, ancien député du Puy-de-Dôme et trésorier de l'UDR, a sollicité quant à lui, en faveur des bureaux d'études Marc-Merlin et Lepetit, « nos bureaux », écrit-il, intéressés par le projet des autoroutes alpines. Quant à Jacques Chirac, jeune loup du gaullisme, alors ministre chargé des relations avec le Parlement, il est intervenu en faveur de la Société des grands travaux de l'Est.

Le 22 septembre 1972, Gabriel Aranda apporte ses 136 documents, soit 376 feuillets, au juge d'instruction Galniche. Il a contre lui tout l'État gaulliste, à commencer par le président de la République Georges Pompidou, qui s'est moqué de lui la veille, lors d'une conférence de presse, le faisant apparaître comme un exalté, et appelant la presse à ne pas créer « ce climat pestilentiel que nous avons connu en France à plusieurs reprises, dans les années 1930 et sous la IVe République ». Sur RTL, le Premier ministre Pierre Messmer considère pour sa part que « les députés ont le droit, et souvent le devoir, d'intervenir auprès des ministres ». Quant à Albin Chalandon, il se dit « stupéfait de l'initiative prise par M. Aranda, qui fut à mon cabinet un collaborateur dévoué et actif ». Il affirme que son « ministère n'a cessé de mener le combat contre la compromission et la corruption », rejetant toutes les interventions intempestives. À ses yeux, c'est sans doute « l'état mental dépressif » de son ancien conseiller qui est la cause de ce coup de folie.

« L’État piégé »

Le 1er décembre 1972, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c’est Aranda qui est inculpé pour vol de documents. Sa contre-attaque est la publication chez Stock de *L’État piégé*, un livre de 315 pages dont la couverture montre saint Michel terrassant le dragon. Il y raconte notamment sa rencontre avec Albin Chalandon, devenu son mentor, révélant au passage que ce dernier, en désaccord avec la politique économique et sociale du gouvernement Pompidou, aurait envisagé en 1967 de rejoindre François Mitterrand. Outre les dossiers déjà divulgués dans la presse, Aranda évoque d’autres interventions litigieuses, telle celle de Max Brusset, député des Yvelines, qui aurait sollicité à plusieurs reprises le ministère pour soutenir l’autorisation d’un grand programme immobilier dans son fief électoral d’Épône. Il s’y était d’abord farouchement opposé, au nom de l’environnement, mais le promoteur a eu la bonne idée d’englober la résidence du député dans son programme, ce qui la valorisait considérablement. Du coup, Max Brusset serait devenu un chaud partisan du projet, et il l’aurait fait savoir au ministre. Aranda évoque aussi le cas du complexe immobilier Cannes Marina, à Mandelieu, sur la Côte d’Azur, autorisé par le ministère en violation du permis de construire grâce à l’intervention d’un ancien député qui, selon Aranda, « tutoie » Chalandon. Toujours sur la Côte d’Azur, le promoteur Chalvet aurait offert à Olivier Giscard d’Estaing, frère du ministre des Finances et député républicain indépendant, une permanence électorale dans un immeuble lui appartenant. Gabriel Aranda laisse entendre que les affaires du promoteur ont dès lors bénéficié de toute la bienveillance du député. Enfin, en annexe de l’ouvrage, il livre le dossier de la société Ossude, une société de travaux publics chargée de construire l’autoroute Lyon-Vienne, et qui a réclamé 12 millions supplémentaires pour achever le travail. Selon lui, la somme nécessaire s’élevait en réalité à 592 000 francs, mais la société en a finalement obtenu plus de 7 millions, grâce à des interventions politiques dont celle de Jacques Baumel, député gaulliste des Hauts-de-Seine, le PDG d’Ossude résidant dans sa circonscription. Par ailleurs, le livre d’Aranda multiplie les anecdotes qui en disent long. « Pas de lettre de Toto aujourd’hui ? Tiens, c’est curieux. Il a la grippe ? » se demande par exemple l’un de ses collègues, à propos de René Tomasini. Quant à Albin Chalandon, il se serait lui-même exclamé : « Ici, si l’on veut, en un mois, on fait fortune. C’est effrayant. »

« Les copains et les coquins »

À la sortie de leur confrontation chez le juge Galniche, le 7 février 1973, Aranda observe que son patron n’a pas démenti s’être exclamé en regardant les

dossiers rassemblés à leur départ du ministère : « Il y a là de quoi faire écrouler le régime ! » Pourtant, à aucun moment il n'a mis en cause la probité de Chalandon, qui semble être resté insensible à la plupart des pressions émanant de ses amis gaullistes. C'est d'ailleurs ce que reconnaît Francis Bouygues dans une conversation dont fait état Gabriel Aranda : « Il a eu le tort de ne jamais vouloir toucher un sou. » C'est le paradoxe de ce gaulliste réformateur, plongé dans la tourmente d'une affaire de clientélisme et de pots-de-vin alors que sa pratique ministérielle a été celle d'un homme intègre et novateur. Sans doute son activité de banquier, aux côtés de Marcel Dassault, a-t-elle nui à son image ! Mais au-delà de Chalandon, c'est le système gaulliste qui est remis en cause par ce scandale sans précédent, et ce dans la perspective des élections législatives de 1973. L'exploitation qui en est faite par les amis de Valéry Giscard d'Estaing, Michel Poniatowski dénonçant « les copains et les coquins » et exigeant la mise à l'écart des « candidats douteux » de la campagne électorale, prouve que l'enjeu politique dépasse largement la personnalité de Chalandon. Ce dernier est d'ailleurs réélu dans sa circonscription des Hauts-de-Seine en 1973, puis devient secrétaire général adjoint de l'UDR en 1974 avant de prendre la direction d'Elf Aquitaine en 1977. Quant à Gabriel Aranda, condamné plusieurs fois pour diffamation, il tombe dans l'oubli… comme les dossiers qu'il avait révélés. Ce sont néanmoins les derniers feux du système gaulliste, marqué par les liens étroits entre l'appareil d'État, le parti et les entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui ont fait le « miracle français » des années 1960. Un miracle associé à la corruption et au racket !

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Gabriel Aranda, *L'État piégé*, Stock, 1972.
Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.
Thierry Wolton, *Les écuries de la Ve République*, Grasset, 1989.

Voir aussi

Le gaullisme immobilier ; Francis Bouygues, un promoteur très persuasif ; La Garantie foncière

Francis Bouygues, un promoteur très persuasif

Qui est Francis Bouygues (1922-1993) ? Pour le grand public, qui l'a découvert en 1987 à l'occasion du rachat de la première chaîne de télévision française TF1, c'est l'empereur du béton et des images, qui a légué son empire en 1989 à son fils Martin. Peu de gens savent que cet ingénieur, sorti de Centrale, a été l'un des grands entrepreneurs du bâtiment des années 1960, grâce aux contacts qu'il avait su tisser dans les allées du pouvoir.

L'opération du bois de la Grange Conseiller technique du ministre de la Reconstruction Roger Duchet en 1955, il a acquis une expérience et un carnet d'adresses qui lui ont été fort utiles pour bâtir son empire grâce à la bienveillance intéressée des politiques. Dès son départ du ministère, il crée sa filiale de promotion immobilière, la Stim, Société de technique immobilière, qui deviendra une des plus dynamiques de France : à son actif : Parly II, Usinor à Dunkerque, le palais des congrès de la Porte Maillot à Paris, le Parc des Princes et bien d'autres. Bouygues fait le pari que la politique d'aménagement du territoire sera un échec en région parisienne et qu'en achetant des terrains alors non constructibles, mais qui le deviendront un jour, il réalisera d'énormes bénéfices. C'est ce qu'il fait par exemple en 1964 en achetant quelques centaines d'hectares de bois et de terrains en friche au lieu-dit bois de la Grange, à proximité de ce qui va devenir quelques années plus tard la station RER de Boissy-Saint-Léger. En 1967, un additif à la loi foncière obtenu au terme d'une intense campagne de presse autorise la construction sur un dixième des terrains réputés inconstructibles, ce qui libère en principe 35 à 40 hectares pour les logements prévus par Bouygues. Reste à obtenir le décret d'autorisation ministériel. Entre alors en jeu le député gaulliste de l'Aube Paul Granet, qui a travaillé les années précédentes auprès de Francis Bouygues, et qui est très introduit auprès du gouvernement. Leur interlocuteur est Albin Chalandon, ministre de l'Équipement et du Logement à partir de juillet 1968, et ex-trésorier de l'UNR. Francis Bouygues l'a rencontré quelques années plus tôt lorsque Chalandon dirigeait la Banque commerciale de Paris, qu'il avait fondée en 1952 avec Marcel Dassault. À l'époque, ils avaient été mis en contact par l'intermédiaire du promoteur Robert de Balkany, associé de Francis Bouygues dans divers projets immobiliers dont celui de Parly II. Les négociations aboutissent à un accord entre le ministre et l'entrepreneur, autorisé à construire 6

400 logements, en échange de quoi il s'engage à offrir le reste des terrains boisés à l'État.

Si l'on en croit Albin Chalandon, aucune pression d'aucune sorte n'a influencé sa décision, qui résulte de ses convictions libérales et de sa volonté d'encourager l'essor du marché immobilier. Mais la presse de gauche et d'extrême droite ne tarde pas à le soupçonner de favoritisme, tandis que le socialiste Alain Savary accuse Francis Bouygues de « trafic d'influence » au cours d'un débat télévisé dans l'émission *À armes égales*. Francis Bouygues répondra par voie de presse qu'il a « une réserve inépuisable de mépris » (allusion habile à la réponse du président Georges Pompidou à ceux qui l'accusaient de compromission dans le scandale de La Garantie foncière). Pour faire taire les polémiques, et parce qu'il a par ailleurs d'autres « casseroles », notamment un détournement de primes ministérielles lors de la construction en 1967 d'un immeuble parisien, rue de l'Abbé-Groult, l'entrepreneur est tout de même contraint de renoncer à son projet du bois de la Grange et à revendre ses terrains.

Un système de corruption Au printemps 1972, Francis Bouygues fait part de son mécontentement à Gabriel Aranda, collaborateur d'Albin Chalandon, reprochant à ce dernier de réagir comme « un chat écorché » face aux attaques des journalistes, et lui conseillant de leur envoyer « des nègres et des Chinois » pour les faire taire. Dans cette conversation, retranscrite dans l'ouvrage de Gabriel Aranda *L'État piégé*, Francis Bouygues évoque par ailleurs les conditions d'attribution de plusieurs marchés qui mettent directement en cause la probité des responsables gaullistes.

Celui des 4 000 logements sociaux de Chanteloup-les-Vignes lui a été soufflé par l'entreprise Pascal de Grenoble, qui aurait versé une commission de 3,5 millions de francs à un bureau d'études de l'UDR, le CRIES, installé à Toulouse. Le dossier de Chanteloup-les-Vignes figure parmi les 138 dossiers remis à la Justice par Aranda en septembre 1972. D'autre part, Francis Bouygues lui aurait aussi parlé du « service » qu'il aurait rendu à Jacques Chirac, alors secrétaire d'État à l'Emploi, en passant commande puis en rachetant à perte une entreprise de menuiserie de Corrèze, chère aux intérêts électoraux du jeune loup gaulliste. « Je lui ai rendu beaucoup de services », déclare même Francis Bouygues à propos de Jacques Chirac, se présentant comme un homme qui « renvoie toujours les ascenseurs ». En d'autres termes, il laisse entendre qu'un système de dons et contre-dons, impliquant forcément du trafic d'influence, s'est établi entre lui et le jeune politicien « qui a de l'avenir ». Si l'on en croit les propos tenus auprès de Gabriel Aranda, ce système qui s'apparente à de la corruption ne semble pas

déranger outre mesure l’entrepreneur qui monte. Il reproche d’ailleurs au ministre de l’Équipement d’avoir trop de scrupules à cet égard : « Il a eu le tort de ne jamais vouloir toucher un sou. Au poste où est Chalandon, près du pouvoir, de l’argent il devrait en avoir comme il veut. Ça se trouve l’argent. Ce n’est pas un problème. […] Tous les constructeurs donneront. Ce n’est pas un problème. » Si de tels propos sont véridiques, ils témoignent d’un cynisme confondant de la part de Francis Bouygues, mais aussi d’un écosystème corruptif dans lequel le pouvoir gaulliste est profondément immergé. C’est d’ailleurs ce que les révélations de Gabriel Aranda ont permis de découvrir. Le boom du logement des années 1960, moteur de la croissance des Trente Glorieuses, s’est fait au prix du passe-droit et du pot-de-vin. L’obtention en 1969 du marché de construction du Parc des Princes et l’entrée en Bourse de la société Bouygues en 1970 marquent la consécration financière de l’entrepreneur, parrainée par le Crédit lyonnais. C’est parce qu’il a fort bien compris le système qu’il est devenu l’empereur du béton.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Élisabeth Campagnac et Vincent Nouzille, *Citizen Bouygues. L'histoire secrète d'un grand patron*, Belfond, 1998.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.
Thierry Wolton, *Les écuries de la Ve République*, Grasset, 1989.

Voir aussi

Le gaullisme immobilier ; Chalandon contre Aranda

Gérard Sibeud, Monsieur « Grande Surface »

Le 27 septembre 1972, Gérard Sibeud, le député gaulliste de la 3e circonscription de la Drôme, démissionne de l'UDR, estimant qu'il est « attaqué bassement dans son honneur et sa dignité d'homme public ». C'est l'un des rares dossiers révélés par Gabriel Aranda qui aboutit à une sanction politique, Sibeud ayant été poussé vers la sortie par le secrétaire général Alain Peyrefitte. Il faut dire que son cas est particulièrement gênant pour la famille gaulliste, car il jette une lumière crue sur les pratiques de « racket » financier auxquelles se livrent certains élus, en toute impunité.

Un pot-de-vin pour un hypermarché Agriculteur autodidacte, ancien militant et responsable du syndicalisme agricole, Gérard Sibeud est pourtant une figure de la vie politique de la Drôme, conseiller général depuis 1955, maire de Saint-Laurent-en-Royans depuis 1958, fondateur de la communauté de communes du Royans, et député depuis juin 1968. Il semble que dans son fief il ait pris des habitudes de potentat local. En 1970, une enquête sur son budget communal a fait apparaître que les dépenses pour les fêtes et cérémonies étaient vingt fois plus élevées que celles des communes voisines, que les frais de PTT de la mairie l'étaient dix fois plus, et que le budget de fonctionnement était deux fois plus lourd qu'ailleurs. Ce qui n'a pas empêché sa réélection en 1971. En revanche, les révélations de Gabriel Aranda sont plus difficiles à encaisser.

Les documents produits par ce dernier prouvent en effet que le maire de Saint-Laurent-en-Royans a réclamé en 1960 un pot-de-vin de 30 000 francs (l'équivalent en euros d'aujourd'hui) afin d'autoriser la construction d'un hypermarché Édouard Leclerc dans sa circonscription, à Saint-Paul-lès-Romans. Pour attribuer cette autorisation, il n'a pas hésité à confectionner un faux document du ministère de l'Équipement, utilisant un accusé de réception envoyé par Albin Chalandon et incluant son propre texte entre l'en-tête du ministère et la signature du ministre. Aranda ajoute au passage que la direction départementale de l'Équipement a découvert la supercherie et que Chalandon a demandé des sanctions contre Sibeud, mais que Jacques Chirac, ministre chargé des relations avec le Parlement, serait intervenu pour étouffer l'affaire afin de ne pas nuire au parti.

Dans un premier temps, Sibeud organise une conférence de presse où il se défend en affirmant que les 30 000 francs remis par Louis Roudaut, le directeur

de l’hypermarché de Saint-Paul-lès-Romans, n’étaient qu’un prêt amical. Il dépose plusieurs plaintes en diffamation et proclame qu’il ne démissionnera pas de l’UDR. Mais sa défense ne résiste pas à l’intervie♦ donnée par Édouard Leclerc dans la presse du 18 septembre, confirmant qu’il s’agissait bel et bien de corruption. C’est même Sibeud qui aurait proposé à Roudaut d’arranger les choses avec les fonctionnaires de l’Équipement, en échange de ses « honoraires ». Si l’on en croit Leclerc, ce serait d’ailleurs une pratique courante, et le chèque reçu par Sibeud le 8 juillet 1969 se situerait dans la fourchette basse des pots-de-vin distribués dans ce genre d’affaire, qui peuvent monter jusqu’à 60 000 francs. Édouard Leclerc affirme qu’il détient des documents prouvant que, dans un cas sur deux au moins, il y a corruption. À la radio, il cite l’exemple d’un récent permis de construire accordé trois jours plus tôt moyennant une reconnaissance de dette de plusieurs dizaines de milliers de francs à un maire.

Les frais de campagne S’il est vrai que le chèque remis à Sibeud l’était officiellement à titre de prêt remboursable avant le 31 décembre 1970, Roudaut précise que le prétendu prêt s’est transformé en contribution pour la campagne électorale du député. Sibeud ayant appris que des fuites avaient eu lieu et que les fonctionnaires de l’Équipement allaient découvrir l’affaire, il a envoyé un certain Rozan, responsable à Romans du Service d’action civique, tenancier de night-club et colleur d’affiches, proposer un marché à Roudaut. La reconnaissance de dettes disparaîtrait et le chèque serait mis à l’ordre de la fédération départementale de l’UDR. Roudaut a refusé, conservant par ailleurs le reçu préparé par Rozan. Il a fallu une intervention d’Édouard Leclerc auprès du ministère de l’Économie et des Finances pour que Sibeud accepte finalement de rembourser la somme, par l’intermédiaire de son notaire, le 22 octobre 1971. Le jour de l’inauguration de l’hypermarché de Saint-Paul-lès-Romans, Sibeud aurait même demandé à Roudaut encore un peu d’argent « pour régler les problèmes en suspens ». Il semblait insatiable !

Bien que démissionné de l’UDR, il est néanmoins candidat à sa réélection en mars 1973, en tant que dissident de droite. « Si j’étais vraiment un gangster, croyez-vous que tant de gens voteraient pour moi ? » dit-il aux journalistes, sous un portrait de Georges Pompidou. Il prétend que « ce sont des histoires inventées de toutes pièces par des zozos » qui veulent lui faire la « sarabande ». Surnommé « Grande Surface » pendant la campagne électorale, il est néanmoins battu par le socialiste Georges Fillioud et ne se représentera plus jamais à la députation. Mais il est relaxé au bénéfice du doute par la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance, en novembre 1974, et sa carrière d’élu local va se poursuivre pendant de longues années, en tant que maire jusqu’en 1977, et en tant que

conseiller général jusqu'en 1998. En 2005, il publie un pamphlet intitulé *La République déraille*… mais il n'y parle à aucun moment de la corruption !

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Gabriel Aranda, *L'État piégé*, Stock, 1972.
Philippe Madelin, *Dossier I… comme immobilier*, Alain Moreau, 1974.

Voir aussi

Le gaullisme immobilier ; Chalandon contre Aranda

DEUXIÈME PARTIE
Les années Giscard
(1974-1981)

Changement d’époque

On peut dire que les grands scandales de la présidence Pompidou, notamment l’affaire de La Garantie foncière et les dossiers révélés par Gabriel Aranda, ont sonné le glas de l’État gaulliste en tant que système d’affairisme et de corruption. Ces « affaires » très médiatisées ont permis au centriste Valéry Giscard d’Estaing, pourfendeur des « copains et des coquins », d’apparaître non seulement comme l’espoir d’une nouvelle génération, mais aussi comme le chevalier blanc de la rénovation des mœurs politiques. Avec son élection en 1974, c’est donc une nouvelle ère de transparence qui semble s’ouvrir pour la France, mais on attend aussi le démantèlement du système mis en place par les gaullistes depuis 1958.

En réalité, les choses sont beaucoup plus compliquées, dans la mesure où les besoins financiers de l’action politique s’accroissent de manière spectaculaire. L’État giscardien, même s’il est beaucoup moins tentaculaire que l’État gaulliste, est conduit lui aussi à fabriquer ses propres réseaux de financement occulte, de pots-de-vin et de favoritisme, soit en les créant *ex nihilo*, soit en prolongeant les circuits établis dans la période précédente. Par ailleurs, la montée en puissance de Jacques Chirac, nouveau chef de file incontesté de la famille gaulliste, est marquée par l’invention d’un nouveau système de corruption et d’un clientélisme voué à sa conquête du pouvoir. De même, la gauche, en plein renouveau, construit elle aussi les nouveaux réseaux de financement occulte qui doivent lui permettre de résister aux systèmes hégémoniques de la droite au pouvoir.

C’est pourquoi les réseaux de corruption et d’argent sale, loin de disparaître avec la fin de l’État gaulliste, se reconstituent, se régénèrent ou se renouvellent sous la présidence de Valéry Giscard d’Estaing, à droite comme à gauche. Ils gravitent au sommet de l’État, autour de la famille du président de la République comme de son entourage politique, ce que révèle notamment l’assassinat en 1976 du prince de Broglie, l’un de ses proches compagnons de route. Ils se renouvellent au sein de la famille gaulliste, autour du fief de la mairie de Paris conquise en 1977 par Jacques Chirac, ou de celui des Hauts-de-Seine, trusté par son allié Charles Pasqua, par la mise en place d’un système lié aux attributions de marchés publics. Ils se prolongent par les nouveaux chantiers de l’immobilier, notamment l’eldorado de la Défense, ou par la Françafrique, et plus largement le règne des pétrodollars et des rétrocommissions qui les accompagnent. Enfin, ils s’étendent à la gauche, très en retrait sous la période gaullienne, et qui désormais structure localement ses propres réseaux de financement occulte, fondés sur les

bureaux d’études fictifs ou sur le racket des marchés publics.

C’est ainsi que les années Giscard, loin d’être un angle mort de l’histoire de la corruption sous la Ve République, apparaissent comme des années cruciales pour l’invention des réseaux de l’argent sale qui vont structurer la vie politique française pendant au moins deux décennies.

♦ JG

Les bonnes affaires de la famille Giscard

L’histoire a retenu quelques diamants, imprudemment acceptés par Valéry Giscard d’Estaing de l’empereur centrafricain Bokassa, comme une des causes probables de sa défaite face à François Mitterrand à la présidentielle de 1981. Pour spectaculaire qu’elle soit, cette « affaire » en masque d’autres, qui suggèrent un fonctionnement clanique de la famille Giscard d’Estaing lorsque Valéry était aux affaires…

L’affaire des diamants est trop connue pour être racontée ici dans ses moindres détails. Rappelons-en seulement les épisodes principaux : le 10 octobre 1979, trois semaines après la chute du dictateur centrafricain Bokassa renversé par l’intervention des troupes françaises, *Le Canard enchaîné* affirme, archives à l’appui, que VGE, alors ministre des Finances, s’est vu offrir en 1973, lors d’une de ses nombreuses visites safaris, une plaquette de diamants valant environ 1 million de francs. Deux cousins germains du ministre, François et Jacques, en ont aussi reçu. Tardif, maladroit et vague, le démenti publié par la présidence française ne résout rien. Le 17 octobre suivant, *Le Canard* publie une nouvelle liste de diamants reçus en 1970, 1972 et 1975 ! Un mois plus tard, le président s’explique à la télévision et affirme que les cadeaux reçus par lui dans le cadre de ses fonctions sont soit offerts à des institutions de bienfaisance, soit conservés par le secrétariat général de l’Élysée. Il répond sur la valeur des cadeaux par « un démenti catégorique et, j’ajoute, méprisant » qui va passer à la postérité *via* les archives de l’INA. Quelques jours plus tard, *Le Canard* frappe une troisième fois avec la copie d’un ordre daté de 1974 pour faire préparer plusieurs plaquettes à destination du président français récemment élu. Dans son ensemble, la presse française et internationale se montre très critique. Elle est alimentée, jusqu’à l’élection présidentielle, par divers rebondissements autour des archives de Bokassa, et par de nouvelles explications vaseuses de VGE en mars 1981. Par sa défense évasive et hautaine, dans un contexte économique difficile, marqué par le développement du chômage et de l’inflation, Giscard s’enfonce lui-même dans l’opinion et acquiert l’image d’un président vénal. La comparaison avec ses prédécesseurs est désastreuse pour son électorat. Pendant la campagne électorale, les affiches du candidat-président sont recouvertes – à l’instigation des chiraquiens – d’images de diamants collées sur les yeux de VGE. Ce détournement est diablement efficace et marque les esprits.

Les Giscard à la barre Bien d’autres affaires auraient pu donner matière à

controverse pour les opposants à Giscard. Moins médiatisées ou mieux maîtrisées, elles n'ont pas durablement marqué l'opinion. Considérées dans leur ensemble, elles dessinent pourtant un redoutable portrait de famille qui, dans bien des pays occidentaux, suffirait à disqualifier un candidat.

Valéry Giscard d'Estaing doit beaucoup à sa famille, qui a facilité sa mise sur orbite politique par la transmission d'une circonscription (celle de son grand-père Jacques Bardoux, député du Puy-de-Dôme de 1945 à 1955) et sans doute le financement de ses débuts. Mais il sait aussi renvoyer l'ascenseur. Devenu ministre des Finances en 1969, Valéry n'hésite pas à nommer son père (alors âgé de 76 ans) administrateur d'Air France, en contravention avec la règle qui interdit de nommer quiconque administrateur d'une entreprise publique au-delà de 70 ans. Toujours en 1969, l'État français décide d'indemniser la SVEO, Société des verreries d'Extrême-Orient, rachetée à vil prix quelques mois plus tôt par la Soffo, Société financière pour la France et les pays d'outre-mer. Celle-ci a depuis les années 1930 un administrateur nommé Giscard d'Estaing, Edmond. Un schéma qu'affectionne cet homme d'affaires : dans les années d'après-guerre, sa société a racheté à petit prix de nombreuses firmes durement affectées par la guerre d'Indochine, mais qui pouvaient potentiellement toucher d'importantes indemnisations de l'État. Et la Soffo a souvent gagné gros grâce à ses talents de lobbyiste.

En 1970, c'est au tour de François Giscard d'Estaing, cousin et ancien condisciple de Valéry à l'ENA, d'être nommé à la direction de la Banque française pour le commerce extérieur, organisme dont Valéry assume la tutelle. L'autre cousin, Jacques Giscard d'Estaing, devient en 1975 président de la Société des mines de l'Aïr au Niger et en 1976 administrateur de Framatome, constructeur de centrales nucléaires. Enfin, en 1980, le patriarche Edmond alors âgé de 86 ans voit renouvelé son mandat d'administrateur à la Casa Vélasquez par la ministre des Universités, Alice Saunier-Séïté. Imagine-t-on aujourd'hui les présidents Sarkozy ou Hollande nommer à de semblables postes leurs parents ou cousins, et le tollé qui s'ensuivrait ?

Juin 1979. *Le Canard enchaîné* publie la feuille d'impôt du président-candidat, suscitant de nombreux commentaires sur ses revenus mobiliers et fonciers, certes plus importants que son traitement de président, mais parfaitement légaux. La véritable bombe est cachée ailleurs, dans le produit des investissements en actions : 181 962 francs pour la seule année 1978. Et c'est surtout la presse étrangère qui s'en émeut. Tenu au courant par sa fonction de toutes les grandes décisions qui peuvent influencer les cours de Bourse des valeurs françaises et étrangères, le président français achète et vend tranquillement des paquets d'actions, comme un vulgaire petit boursicoteur. Cela

ressemble fort à un délit d'initié, semblable à ceux qui terniront la présidence de François Mitterrand. Pourtant rien ne vient contrarier ce hobby présidentiel. Quelques mois plus tard, on apprend que son épouse n'est pas en reste : en juillet 1980, elle passe subitement un ordre d'achat sur l'action Rhône-Poulenc. Peu après, la société annonce la vente à Elf de ses filiales de transformation du pétrole. Le cours de l'action augmente aussitôt de presque 10 %. La première dame réalise un joli bénéfice. Comment qualifier une telle prescience ?

Affaires africaines Novembre 1979. Au nord du Niger, un camion transportant des fûts de concentré d'uranium se renverse dans un fossé. Le pays exploite depuis dix ans ses gisements du Sud. Le minerai est traité sur place puis envoyé en camion au Bénin pour être ensuite transporté par avion vers l'Europe. Ce camion n'avait donc rien à faire au nord du pays, près de la frontière libyenne. Et, plus embêtant, il a été retrouvé vide. Une lettre confidentielle, La Lettre d'Afrique, signale l'affaire, reprise en Grande-Bretagne par le Sunday Times, avec cette révélation : l'uranium aurait été volé par les Libyens. Le 8 novembre, l'AFP retransmet une mise au point de la Cogema (filiale du CEA) démentant tout vol et affirmant que le Niger a vendu de façon tout à fait normale 258 tonnes d'uranium à la Libye et… 400 tonnes au Pakistan. Nouvelle mise au point le 9 novembre : tout bien réfléchi, le Niger n'a vendu que « quelques tonnes » au Pakistan… qui n'en a a priori nul besoin, son programme nucléaire étant à l'époque un secret bien gardé. En France, seul *Le Canard enchaîné* se fait écho de l'affaire, en y apportant de nouveaux éclairages dans son édition du 12 décembre : « Ces mines d'uranium du Niger – celles d'Arilit et d'Akouta – sont exploitées par un consortium international dont la Cogema – filiale, répétons-le, du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) officiel français – est la cheville ouvrière. C'est-à-dire que pas un gramme de minerai radioactif n'est extrait du sol de cette ancienne colonie sans que la Cogema – c'est-à-dire la France officielle, on se permet d'insister – donne son accord. » Plus gênant encore, la société Somair qui exploite le minerai a pour PDG Jacques Giscard d'Estaing, cousin du président croisé plus haut, par ailleurs directeur financier du CEA. Ce qui provoque, selon *Le Canard*, cette confidence du ministre de la Coopération Robert Galley : « Il y a un scandale beaucoup plus grave que l'affaire des diamants ou la mort de Boulin : c'est celui de l'uranium. » Que veut dire le ministre ? Que quelqu'un trafique de l'uranium extrait des mines exploitées par la Somair ? Tout ce qui touche à ce dossier est aussitôt classifié et demeure aujourd'hui encore couvert par le secret-défense. Il n'est donc pas possible de préciser si quiconque s'est enrichi dans cette affaire. Une enquête approfondie n'aurait-elle pas été préférable pour laver Jacques Giscard d'Estaing de tout

soupçon ?

Népotisme, délits d'initié, affaires familiales étouffées… si ces dossiers ne résument pas à eux seuls la présidence Giscard, s'ils ne touchent pas – loin s'en faut – tous les membres de la famille, ils n'en laissent pas moins un pénible sentiment de mélange des genres entre public et privé, de rapport parfois compulsif à l'argent, et d'impunité. Pour la première fois dans la Ve République, l'argent-roi s'est installé au sommet de l'État.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

« Giscard, la monarchie contrariée », *Les Dossiers du Canard*, n° 1, avril 1981.
Frédéric Abadie, Jean-Pierre Corcelette, *Valéry Giscard d'Estaing*, Nouveau Monde éditions, 2009.
Pol Bruno, *La saga des Giscard*, Ramsay, 1980.

Voir aussi

Les étranges affaires du prince de Broglie

Les étranges affaires du prince de Broglie

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing est exceptionnellement marqué par la mort violente de trois ministres ou anciens ministres : de Broglie, Boulin et Fontanet. Trois morts qui n'ont pas vraiment été élucidées. La première d'entre elles dévoile un maelström d'affaires et de connexions souterraines, entre trafics et politique. Elle jette une lumière crue sur l'ancien trésorier des giscardiens…

Au matin du 24 décembre 1976, peu après 9 h 30, une dépêche de l'AFP tombe sur les téléscripteurs des grands journaux parisiens : le prince Jean de Broglie, député d'Évreux, ancien président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, vient d'être assassiné à Paris, rue des Dardanelles. Quelques minutes plus tard, tout l'état-major de la police judiciaire est sur les lieux du crime, son directeur en tête. Le prince a reçu trois balles dont l'une dans la tête, et il est mort sur le coup. Étant donné la personnalité de la victime, ancien résistant, négociateur des accords d'Évian puis secrétaire d'État aux Affaires algériennes, cofondateur de la Fédération des républicains indépendants avec son « cousin » Valéry Giscard d'Estaing, c'est une affaire d'État.

Est-ce pour cette raison que le dossier criminel est bouclé avec une étrange précipitation ? Cinq jours après le meurtre du prince, le ministre de l'Intérieur Michel Poniatowski annonce lors d'une conférence de presse que l'énigme est résolue. L'assassin est Gérard Frêche, dit « Petit Gérard », un petit malfrat sans envergure. Son complice est Guy Simoné, un flic véreux qui l'a embauché pour commettre le crime. Les commanditaires sont Pierre de Varga, surnommé par les journalistes « le Raspoutine de l'arnaque », et son comparse Patrick de Ribemont, associés du prince dans une société gérant un restaurant parisien, *La Rôtisserie de la Reine Pédauque*. De Broglie leur ayant prêté 4 millions de francs pour acheter le restaurant, ce prêt étant garanti par un contrat d'assurance-vie et devant prendre fin à la mort du prince, il semble que ses louches associés l'aient fait assassiner afin de clore leur dette. C'est la thèse de Michel Poniatowski.

Le démon des affaires Mais pour la veuve du prince comme pour l'opposition politique, cette version officielle n'est pas crédible. Le juge d'instruction Floch

en est lui-même persuadé, puisqu'il fera libérer Varga en juin 1978 pour manque de preuves et absence de mobile, avant que le parquet ne le fasse remettre en détention. Pour la presse, il y a bien d'autres pistes à explorer, qui tiennent à la personnalité même du défunt. Il semble en effet que le prince ait eu le démon des affaires comme d'autres ont le démon du jeu. C'est ainsi qu'entre 1967 et 1972, il a présidé la Sofradec, une société qui se proposait de rechercher des « marchés d'expansion économique dans le monde », et qui aurait joué un rôle majeur dans la vente d'un aéroport à la Libye. Il était associé dans cette entreprise avec le milliardaire algérien Saïd Rahal et avec l'ancien barbouze François Arendt, retrouvé mort avec une balle dans la tête en forêt de Compiègne, le 19 février 1972. Il semble que la société était en faillite, et que le prince ait favorisé sa liquidation, quelques jours avant la disparition d'Arendt, en récupérant de manière illicite le contrat libyen par le biais d'une autre société, la Seccar, installée à la même adresse que la Sofradec. En juin 1969, il a fondé avec Akli Rahal, fils de Saïd, le Brincom, Bureau de réalisations industrielles et commerciales, spécialisé dans l'import-export avec les pays arabes. Selon un rapport de la DST, le Brincom aurait donné dans le trafic d'armes afin de financer les services secrets algériens, liés à Akli Rahal. Par ailleurs, le prince de Broglie aurait joué les intermédiaires auprès d'un syndicat de pétroliers afin d'obtenir un prêt d'un milliard de dollars pour l'Algérie. Selon *Le Canard enchaîné*, la Direction des affaires fiscales aurait mis en lumière des commissions occultes touchées par le prince. C'est pour cette raison que Valéry Giscard d'Estaing aurait fait pression en avril 1973 pour qu'il n'obtienne pas la présidence de la commission des finances de l'Assemblée.

Mais il y avait peut-être d'autres raisons à cette brouille entre les deux « cousins », concernant le rôle du prince dans le financement du parti des Républicains indépendants. On évoque à ce propos ses liens avec Juan Vila Reyes, patron de la société textile Matesa. Escroc notoire, Vila Reyes a obtenu pour sa société des crédits exorbitants de l'État espagnol, qu'il a détournés à des fins personnelles. Lorsque le scandale a éclaté en 1969, la presse espagnole a découvert que l'escroc avait bénéficié de la protection de plusieurs ministres, membres comme lui de la puissante et secrète organisation catholique Opus Dei (L'Œuvre de Dieu). Sous l'influence de Raoul de Léon, personnage trouble devenu le mentor en affaires du prince, ce dernier a accepté en 1968 de participer à la création de la société Sodetex, filiale de la Matesa, et conçue par Vila Reyes pour « blanchir » l'argent extorqué à l'État espagnol vers les caisses de l'Opus Dei. Au passage, le prince aurait reçu des commissions équivalant à 10 % des sommes ainsi transférées. Sommé en juin 1974 de rembourser l'État espagnol, le prince ne s'est pas acquitté de sa dette. On ne saura jamais s'il a gardé l'argent

pour lui ou si, plus vraisemblablement, il l'a versé dans les caisses des Républicains indépendants.

Un « Watergate français »

Est-ce pour cette raison qu'aucun de ses anciens amis, pas plus les ministres giscardiens que les chefs du parti, n'assiste à ses obsèques, le 28 décembre 1976 ? Devenu indésirable chez les giscardiens, il avait participé, trois semaines plus tôt, à un meeting de Jacques Chirac, Porte de Versailles. Par la suite, on apprendra qu'un rapport avait informé en septembre 1976 le directeur de la Police judiciaire que les jours du prince étaient en danger, mais qu'il n'en avait pas été tenu compte. Il s'ensuivra une vive polémique, qui aboutira à la nomination en avril 1980 d'une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de Michel Poniatowski, menacé puis dispensé en janvier 1981 de comparaître en Haute Cour. Lors du procès en cour d'assises, en novembre 1981, le juge André Giresse s'indigne que « la Justice ait été tenue pour quantité négligeable », évoquant « un Watergate français ». Mais à l'issue du procès, Frêche, Varga et Simoné sont condamnés à dix ans de prison et l'affaire est close, en dépit des interrogations de la presse.

Les journalistes observent qu'aucune des pistes suggérées par les témoignages des principaux inculpés n'a été suivie. On ne s'est jamais vraiment interrogé sur ces mystérieux commanditaires qui seraient « au-dessus » des deux hommes. On a négligé aussi bien la piste nord-africaine que la piste espagnole, et l'on n'a prêté aucune attention à celle dite « des ferrailleurs ». Il semble en effet que pour se procurer l'argent dont il avait un urgent besoin en 1976, le prince soit entré par l'intermédiaire de Varga dans un réseau européen de fabrication de faux bons du Trésor. Ayant commis l'erreur d'utiliser ces faux relativement grossiers sur le marché français, il aurait été « puni » par les commanditaires de ce réseau, parmi lesquels l'assureur Jean-Pierre Masson et Jacques Mérignac, patron d'une entreprise de récupération de métaux et faux-monnayeur notoire. Ces personnages troubles, proches du grand banditisme, sont tous liés au meurtre, mais l'enquête n'a pas été au bout de leurs responsabilités.

L'assassinat du prince de Broglie reste donc à ce jour une énigme. En revanche, ce dossier inachevé permet de jeter un éclairage cru sur l'affairisme presque compulsif d'une figure importante de la Ve République. Corruption, détournements de fonds privés et publics, commissions et financements occultes : il semble que la carrière du prince de Broglie ait emprunté les pistes les plus obscures qui s'offrent aux détenteurs du pouvoir politique. À ce titre, c'est une affaire exemplaire, dont on n'a peut-être pas fini de découvrir toutes les

ramifications.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Jacques Bacelon, *L'affaire de Broglie*, Jean Picollec, 1981.
Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Enquêtes sur les affaires d'un septennat*, Robert Laffont, 1981.
Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Jesus Ynfante, *Un crime sous Giscard : l'affaire de Broglie, l'Opus Dei, Matesa*, François Maspero, 1981.

Voir aussi

Les bonnes affaires de la famille Giscard ; Le complexe militaro-industriel, ou l'État gaulliste corrupteur ; Changement d'époque

Le règne des pétrodollars

Les années Giscard sont marquées par les deux chocs pétroliers qui transforment brutalement les pays producteurs en pays de Cocagne. Avec le soutien de la diplomatie marchande chiraquienne, puis giscardienne et bientôt mitterrandienne, les rois français du BTP, de l'eau et de l'armement vont signer de fabuleux contrats avec les pays arabes qui payent en pétrodollars. Ces exportateurs de pétrole (principalement la Libye, l'Irak, l'Arabie saoudite, l'Iran et les Émirats arabes unis) ont de quoi payer des sommes exorbitantes, ayant imposé le quadruplement du prix du baril en 1973, puis son doublement en 1979.

Comme on l'a vu, la corruption existait avant ces deux chocs pétroliers. Mais l'explosion de la note pétrolière rend l'équilibre de la balance commerciale française encore plus périlleux. Aussi, la corruption devient le joker très secret, mais obligatoire, pour récupérer une partie de la richesse nationale ponctionnée par le pétrole arabe. Ainsi, des groupes industriels de l'Hexagone virent des dizaines de millions de francs sur des comptes bancaires de paradis fiscaux, au bénéfice d'officiers supérieurs, de rois, de présidents et de princes, mais aussi de hauts responsables politiques français. Tout ceci de manière très légale avec la collaboration officielle du ministère des Finances et de la Direction nationale des enquêtes douanières. Jusqu'à la convention OCDE du 17 décembre 1997, qui interdira la corruption dans les transactions commerciales internationales.

Pour comprendre pourquoi et comment cette corruption a été non seulement possible, mais favorisée par les gouvernements de gauche comme de droite, il faut se placer au début des années 1970. L'époque bénie des Trente Glorieuses est bel et bien finie dans l'Hexagone. Tout le monde manque d'argent… L'État, pour financer ses achats de pétrole et équilibrer sa balance commerciale ; les multinationales des grands travaux publics et de l'eau, frappées par les deux chocs pétroliers ; une industrie d'armement surdimensionnée par rapport à l'armée française, et donc condamnée à vendre aux clients les moins recommandables ; enfin, des partis politiques français à la recherche incessante de cash pour leurs campagnes électorales. Pour mieux persuader les grands groupes industriels de ne pas rater le train des pétrodollars, le Premier ministre Jacques Chirac (1974-1976) met en place des mécanismes d'aide au commerce extérieur qui feront payer au contribuable les biens et services vendus à des pays qui deviendront un jour insolvables, à l'exemple de l'Irak.

Le contribuable finance la corruption Le journaliste du *Canard enchaîné* Henri Deligny l'explique : « Comme n'importe quelle société qui travaille avec l'étranger, le groupe Bouygues se trouve assuré par la garantie de l'État sur la bonne fin des contrats, même si les conditions financières en sont plus qu'hasardeuses. Encore, faut-il le rappeler, Chirac s'est beaucoup dépensé pour conclure en Iran et en Arabie saoudite de fabuleux contrats, ces "comptes des mille et une nuits" où notre diplomatie marchande se laissait griser par les "marchés du siècle", en additionnant allègrement les commandes signées, les soumissions et les projets à l'étude. […]. Poussons les choses au noir : Bouygues joue de malchance et, dans l'un ou l'autre de ces pays, il bâtit sur le sable. Qu'importe ! C'est le contribuable français qui réglera la facture. Bouygues sera payé. »

Sur le plan technique, un organisme d'assurance-crédit, la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur), opérateur public à l'époque du ministère de l'Économie et des Finances, accorde au groupe intéressé par les pétrodollars une police d'assurances couvrant tous les risques et notamment celui du non-paiement par l'importateur. Une commission *ad hoc*, composée de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, délivre ce précieux sésame. L'alinéa 13 de cette demande d'assurance-crédit indique sobrement : « commissions payables à l'étranger ». Cette rubrique masque bakchichs, dessous-de-table et pots-de-vin versés aux hauts responsables politiques, militaires et administratifs des pays clients ainsi qu'à des personnalités françaises. Lors du passage de l'examen devant la commission, un haut fonctionnaire interroge le représentant de la société corruptrice sur le détail des versements, mais sans jamais exiger le nom des bénéficiaires des commissions. Afin d'éviter des fuites notamment parmi les banquiers intervenant dans l'affaire (qui par force doivent lire la police d'assurances), les montants et dates des versements de commissions ne sont pas répertoriés sur la police d'assurances. Il est entendu que la Coface assure non seulement les contrats, mais aussi les bakchichs versés.

L'écrivain et journaliste Pierre Péan explique qu'un véritable secret-défense protège alors cette forme de corruption : « Pour certaines opérations "sensibles", l'alinéa 13 de la demande d'assurance-crédit reste vide ; la demande est alors accompagnée d'un dossier crypté enfermé, après passage devant la Commission, dans les coffres de la Coface. Ces affaires secrètes, qui font l'objet de versements importants, sont généralement très "politiques" et soutenues par l'Élysée et/ou Matignon. Le cabinet du ministre de l'Économie et des Finances en assure directement le suivi. Le feu vert de la Commission des garanties pour un dossier donné vaut ainsi également pour le pot-de-vin qui l'accompagne. L'État français "blanchit" de la sorte de l'argent noir destiné à des souverains ou

à des présidents du tiers-monde. En fait, il tient le langage suivant aux exportateurs : “Si, pour une raison ou une autre, votre contrat venait à être rompu et que vous ayez versé des pots-de-vin à tel roi, tel président ou tel émir, moi, État français, je vous les rembourserai”. »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Henri Deligny, *Chirac ? On vous avait prévenus*, Syllepse, 2002.
Pierre Péan, *L'argent noir. Corruption et sous-développement*, Fayard, 1988.

Voir aussi

Francis Bouygues, un promoteur très persuasif

La galaxie Khashoggi : les grands intermédiaires du monde arabe

Il lui arrive de plaider en même temps pour les Français, les Anglais, les Allemands, les Américains : quel que soit le résultat de la compétition, il reçoit sa commission… dont une partie est reversée aux princes saoudiens qui l'ont mandaté. Travaillant pour tous les industriels à la fois, Adnan Khashoggi accumule des centaines de millions de dollars de commissions, virées sur ses comptes en Suisse. D'une grande générosité, il entretient désormais une véritable cour, donne des fêtes somptueuses dans toutes les capitales et devient un pilier de la jet-set internationale. Sans doute le plus important intermédiaire de son temps, il est celui qui a institutionnalisé l'usage du sexe dans les affaires internationales. C'est en partie à travers lui que les princes saoudiens se sont initiés dans les années 1960-1970 aux turpitudes occidentales. Et grâce à lui que certaines campagnes électorales ont été financées… Dans les années 1980, ses disciples (Ojjeh, Traboulsi…) voleront de leurs propres ailes et se trouveront au cœur de divers scandales.

Fils d'un Turc installé en Arabie saoudite et devenu le médecin personnel du roi Saoud, Adnan Khashoggi a eu très jeune le loisir d'observer comment on acquiert la faveur des éminences royales. Étudiant aux États-Unis, il commence à vendre pour le compte de la société Kenworth des camions en Arabie saoudite, qui lui rapportent ses premières importantes commissions. En 1962, lorsqu'une guerre civile éclate au Yémen, son ami le prince héritier Fayçal demande à Khashoggi de fournir discrètement des armes aux forces royalistes, qui combattent une guérilla soutenue par l'Égypte de Nasser. Ce qu'il fait en s'approvisionnant auprès de fournisseurs français. En refusant de recevoir une commission pour cette mission, Adnan devient l'homme de confiance de la famille royale pour l'achat de matériels de défense. Il réalise un autre coup de maître en organisant la visite de Fayçal, successeur de Saoud, auprès du président Johnson à la Maison Blanche en 1966. Il est désormais l'ami intime des trois frères de Fayçal qui comptent le plus : Fahed, le ministre de l'Intérieur, Sultan, le ministre de la Défense, et Abdallah, le chef de la Garde royale.

Le sorcier et ses apprentis

Désormais, les grands industriels américains et français de l'armement et de l'aviation doivent en passer par lui : il devient leur agent pour l'Arabie saoudite. On le voit se rendre dans les capitales du Moyen-Orient en compagnie de Hugues de L'Estoile, le grand commis de l'État français pour les exportations d'armements. Avec lui, il a réalisé son premier « gros coup » pour la France avec une vente de chars AMX-30 signée en 1971 pour un montant de 30 milliards, sur laquelle il a prélevé une commission de 7,5 %. Dans les années qui suivent, Khashoggi devient incontournable. Cette suractivité fait remarquer au *Canard enchaîné* (le 3 janvier 1973) que « le Saoudien pourrait être un des grands bailleurs de fonds de la campagne électorale de la majorité en France, car le trafic d'armes permet de dégager d'énormes fonds discrets sans le moindre contrôle ». Au faîte de sa splendeur, dans la première moitié des années 1980, Khashoggi contrôlera plus de 80 % des contrats d'armements en Arabie saoudite.

Plusieurs de ses collaborateurs vont à leur tour devenir des intermédiaires qui comptent dans le monde des affaires… et qui ont retenu les méthodes de leur mentor. Akram Ojjeh est l'un de ceux-là, même s'il fut d'abord un concurrent avant de se rallier à la puissance dominante. Né en 1918 en Syrie, Ojjeh a grandi au Liban, élevé par des prêtres français, et fait ses études de droit à Paris. Akram s'établit alors comme agent dans le domaine de l'armement, mais les débuts sont laborieux. Khashoggi l'aide à se renflouer en l'associant à un contrat. Ojjeh ne l'oubliera pas. Il se spécialise en France, où son carnet d'adresses est utile à son mentor. Il travaille pour Thomson-CSF, Matra, Dassault et bien d'autres. La DGA, Direction générale à l'armement, lui accorde par le biais de sa filiale la Sofresa une commission de 7 % minimum sur tous les contrats signés avec l'Arabie saoudite. Avec l'argent de ses commissions, Ojjeh se diversifie et crée en France le groupe Techniques d'avant-garde (TAG), achetant des parts de la compagnie régionale Air Alpes, de la compagnie de BTP Dumex et du Crédit commercial de France. En 1977, il acquiert également le paquebot *France*, qu'il revendra en 1979. Il sera promu officier de la Légion d'honneur en 1974 par Valéry Giscard d'Estaing, puis commandeur par le ministre Charles Hernu en 1983. Après la mort d'Akram en 1991, sa troisième femme, Nahed (née en 1960), perpétue la tradition mondaine de son mari.

Cette francophile est la fille du général syrien Mustafa Tlass, ex-ministre de la Défense et chef des services secrets : un pilier du régime d'Hafez el-Hassad. Surtout connue comme une mécène, cette hôtesse recherche autant la compagnie des puissants qu'elle fuit la publicité. Elle bénéficie curieusement du statut diplomatique syrien. Selon le général Jean-Louis Esquivié, ancien membre de la

cellule antiterroriste de l'Élysée sous François Mitterrand, elle aurait joué un rôle-clé dans la libération des otages français du Liban (les journalistes Carton, Fontaine, Kauffmann et Seurat), en 1988. Dans les années qui suivent, elle s'affiche au bras de Roland Dumas. Le nom de la Fondation Tlass est cité pendant la campagne législative de 1988 par le candidat Dumas comme futur mécène d'un scanner pour l'hôpital de Sarlat, en plein dans sa circonscription. L'affaire ne se fera jamais, en raison de l'opposition du ministère de la Santé. Depuis une vingtaine d'années, le Tout-Paris des affaires et de la politique se presse dans les réceptions de Nahed Ojjeh, qui a la réputation de rechercher la compagnie des hommes de pouvoir, si ce n'est plus. Au début des années 2000, elle se montre très attentionnée envers Jean-Marie Messier, patron du groupe de communication Vivendi Universal (hélas, leur amitié ne résistera pas à sa chute). En 2003, Dominique de Villepin, le ministre des Affaires étrangères, fête chez elle son cinquantième anniversaire.

Autre personnage haut en couleur de la galaxie Khashoggi : Samir Traboulsi. Ce Libanais né en 1938 dans une famille de commerçants aisés achève ses études à Paris, où il se fait plus volontiers remarquer dans le monde de la nuit que par ses études de droit. Les femmes lui ouvrent les portes du monde : la comtesse Jacqueline de Ribes, la baronne Empain, la sœur du Shah d'Iran… C'est la fille du richissime armateur grec Aristote Onassis, Christina, qui lance sa carrière en le présentant à Adnan Khashoggi. Dès 1964, le jeune homme devient le « vizir des plaisirs » du milliardaire saoudien, qui l'initie au monde merveilleux du commerce et des commissions sur les grands contrats avec les pays du Golfe. Mais il lui faut attendre le début des années 1970 pour que Khashoggi l'associe à des affaires.

Les risques du métier Apparemment, son ascension suscite quelques jalousies : en décembre 1976, un homme armé d'un pistolet menace Traboulsi dans le hall de son immeuble parisien, pénètre chez lui, l'attache avec des menottes, vide son coffre et, avant de s'en aller, lui tire une balle dans la bouche. Par miracle, la balle ne traverse que la joue. Samir refuse de porter plainte. En janvier 1982, à l'arrière de sa voiture dans Paris, il est poursuivi et mitraillé par deux motards qui blessent son chauffeur au ventre, tandis que lui s'en tire avec une égratignure. Le monde des intermédiaires n'est pas de tout repos…

Deux concurrents de Khashoggi et consorts en ont fait eux aussi l'expérience dans les années 1970. Le 1er août 1972, le Libanais Walid Koreitem est mitraillé par des inconnus devant son domicile parisien. Figure majeure du courtage en matériel de guerre, le Libanais (né en Guinée) Antoine Kamouh disparaît en plein Paris le 14 novembre 1973, alors qu'il s'apprêtait à faire aboutir une

colossale vente de matériel au profit d'industriels britanniques. On ne le reverra plus, malgré d'ardentes recherches des services français, qu'on a connus moins zélés en pareil cas. Il faut dire que Kamouh avait d'autres cordes à son arc : il était par exemple actionnaire du cabaret parisien de la rue des Saints-Pères le *Don Camillo*, qui servait de QG aux « barbouzes » gaullistes, et était sans doute au courant de nombreuses affaires touchant au SAC et au Sdece, entre autres. Malheureusement, on ne saura jamais ce qu'il est devenu. Les observateurs se contentent de faire remarquer que les plus importantes représentations commerciales de Kamouh ont été reprises après lui par le clan Khashoggi…

Devenu l'un des lieutenants d'Akram Ojjeh, Traboulsi donne sa pleine mesure dans les années 1980. Dès 1981, il se rapproche d'Alain Gomez, nouveau patron de Thomson, dont il devient, en 1987, conseiller à l'exportation. Lequel Gomez le recommande ensuite chez Elf. Bien plus tard, sous Philippe Jaffré, le Libanais sera missionné par Elf pour l'aider à s'implanter au Nigeria, gagnant au passage une commission de 6 millions de francs. En 1984, Traboulsi négocie avec la Sofresa (bras armé de la Direction générale aux armements) la mise à l'écart d'Adnan Khashoggi des contrats français avec l'Arabie saoudite. C'est le début d'une solide rancœur entre les deux hommes.

Le Libanais semble avoir conquis toute la bonne société française : en 1986, Jack Lang, Charles Pasqua et François Léotard joignent leurs voix pour réclamer que lui soit attribuée la Légion d'honneur ! C'est Pierre Bérégovoy qui la lui remettra en personne.

La chute viendra de l'affaire Pechiney, racontée plus loin…

Ne déléguant aucune décision, Khashoggi n'a pas su retenir sur le long terme les meilleurs hommes d'affaires recrutés à prix d'or, mais déroutés par son mode de vie et de travail. Surtout, le scandale de l'Irangate a endommagé sa stature internationale. Le milliardaire a accepté de servir d'intermédiaire dans la vente d'armes par les États-Unis et Israël à l'Iran de Khomeiny, afin d'obtenir la libération des otages américains entre les mains du Hezbollah au Liban. Lorsque l'affaire éclate, la famille royale saoudienne est obligée de désavouer publiquement son trafic avec Israël et la République islamique chiite, devenue une menace pour la monarchie sunnite. Autre coup dur, le 18 avril 1989, Khashoggi se retrouve incarcéré en Suisse : il est accusé d'avoir aidé Marcos, le dictateur des Philippines, alors en fuite, à dissimuler sa fortune mal acquise. Transféré dans une prison new-yorkaise, il doit régler une caution de 10 millions de dollars et rester en liberté surveillée dans son duplex de la 5e Avenue. À l'évidence, ces épisodes ne peuvent que nuire à son prestige auprès des chefs d'État et ministres qu'il côtoie, et par contrecoup mettre un frein à ses affaires. Il ne disparaît pas brutalement de la scène internationale, mais il perd

graduellement son influence, avant de prendre sa retraite à Monaco et Londres dans les années 2000.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Éric Cerdan, *A… comme armes*, Alain Moreau, 1975.
Yvonnick Denoël, S*exus Economicus, la face cachée des affaires*, Nouveau Monde éditions, 2010.
Ronald Kessler, *L'homme le plus riche du monde*, M. Lafon/Carrère, 1987.

Voir aussi

Le complexe militaro-industriel, ou l'État gaulliste corrupteur ;
Délits d'initié

La construction du fief chiraquien à la mairie de Paris

1976, c'est la rupture entre Giscard et Chirac, qui démissionne de Matignon et se prépare à affronter VGE à la présidentielle de 1981. Pour cela, il faut un fief et des ressources. Or, pour la première fois les Parisiens doivent élire leur maire en 1977. Le poste est censé revenir au giscardien Michel d'Ornano. Qu'à cela ne tienne : Chirac le lui ravit par une campagne à la hussarde. Avec ses 40 000 fonctionnaires et un budget avoisinant les 15 milliards de francs, Paris devient sa forteresse, et aussi son coffre-fort, jusqu'à son accession à la présidence en 1995.

La constitution du fief parisien offre une magistrale leçon de manipulation des comptes et des structures liées à une collectivité qui va perdurer pendant presque vingt années. Elle décline les multiples opportunités mises à la disposition d'un élu : distribution de postes, qui permet de se créer une clientèle d'affidés, multiples prébendes, *etc*. Pour l'heure, dans les années 1970, le financement politique est peu ou pas encadré. Tous les moyens sont bons pour financer le politique.

Les subventions aux associations : la grande distribution !

Les subventions distribuées aux associations qui présentent des liens avec le financement politique sont parfois difficiles à identifier car noyées dans un flux répétitif. Sous l'égide de Jacques Chirac, les Parisiens ont participé par leurs impôts à la vie d'une multitude d'associations et sans doute à l'enrichissement personnel de quelques dirigeants. Parmi les curiosités, la ville finance des associations très droitières. Le Comité des intellectuels pour l'Europe et les libertés perçoit par exemple plus de fonds que l'Institut Pasteur. L'association de Christiane Papon (Femme avenir), député RPR du Val-de-Marne et membre du comité central du RPR, n'est pas oubliée. Allez comprendre !

Paris finance aussi nombre d'associations religieuses ou parareligieuses : la Colline aux enfants, un faux nez de l'évêché, reçoit 1,6 million de francs annuels. À cette adresse figurent de nombreuses entités subventionnées : Fondation Notre-Dame ; Association charitable Sainte-Clotilde ; Art, Culture et Foi ou encore les Trésors de Paris. Le pèlerinage Paris-Chartres, rassemblement de catholiques traditionalistes, a aussi été financé par la mairie. L'Association diocésaine a reçu 1,5 million de francs pour l'aider à réparer des églises alors

que l'entretien des édifices cultuels est à la charge des organisations religieuses. Ces subventions sont versées même lorsque les associations disposent d'une trésorerie considérable.

Le détournement de fonds publics n'est jamais loin, bien qu'il soit rarement poursuivi : la Fondation Claude Pompidou a perçu en mai 1977 une subvention de la part de la Ville de Paris et l'a utilisée pour le rachat d'un terrain voisin du château de Bity, afin d'assurer le calme de ses occupants… les époux Chirac, qui logeaient cependant rarement sur place. Une affaire qui avait suscité les honneurs du *Canard enchaîné*.

À partir de 1991, la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme perçoit, chaque année, 3 millions de francs. L'intérêt pour Paris ne semble pas évident. En près de dix ans, le ministère de l'Environnement a seulement versé deux fois 50 000 francs à la Fondation Hulot ; la mairie lui a alloué 21 millions.

Dernier exemple : l'Association pour l'information municipale, présidée par Jacques Chirac jusqu'en 1991, a bénéficié, entre 1990 et 1997, de 20,43 millions d'euros (134 millions de francs) de subventions. D'après les magistrats de la chambre régionale des comptes, ces fonds auraient servi, entre autres, à rétribuer certains élus, voire à verser des primes à des fonctionnaires de la Ville.

Ces nombreux exemples montrent les remarquables opportunités ouvertes à l'époque dans le secteur du financement des associations dès l'instant où le contrôle est absent et où le fait du chef prime…

L'environnement des HLM et des SEM (sociétés d'économie mixte)

Les offices publics d'habitations à loyer modéré constituent une géniale machine à cash. Les offices HLM sont d'importants donneurs d'ordre de travaux de réparation et d'entretien, mais aussi de travaux de construction. La corruption organisée autour de la construction et la maintenance des immeubles génère un flux ininterrompu de financement illégitime du fait des fausses factures et des surfacturations effectuées par des fournisseurs complaisants. Les enquêtes sur l'office HLM de la Ville de Paris déboucheront dans les années 1990 sur un feuilleton juridico-médiatique aux multiples rebondissements.

Passerelles entre le public et le privé, les SEM constituent également un moyen magnifique de financement politique et individuel. Il suffit d'y placer ses amis et ensuite de manipuler les prestations. Illustration avec l'affaire de la Sempap (Société d'économie mixte parisienne de prestations), une société d'économie mixte chargée entre 1986 et 1996 des travaux d'imprimerie de la Ville de Paris. Celle-ci multipliait les intermédiaires pour surévaluer le coût des travaux d'imprimerie qui lui étaient confiés. En dix ans, le préjudice de la Ville

de Paris est évalué par la Justice à 140 millions de francs. Comme souvent dans ce type d'affaires, on cherchera en vain, parmi les futurs prévenus, une personnalité ou un dirigeant politique : seuls des dirigeants d'entreprise (imprimeurs, fournisseurs…) ont été poursuivis pour « abus de biens sociaux » ou « favoritisme ». Pourtant, l'enquête, ouverte en 1997, a établi que les graves dysfonctionnements – notamment les surfacturations – constatés au sein de cette SEM n'avaient pu être ignorés de l'autorité politique. C'est d'ailleurs cette procédure qui a conduit la Cour de cassation, en octobre 2001, à fixer le statut pénal du président de la République, une partie civile ayant réclamé l'audition de M. Chirac, devenu entre-temps chef de l'État. L'octroi par la haute juridiction de l'immunité à l'occupant de l'Élysée repoussa la convocation de M. Chirac comme témoin après l'expiration de son mandat, en 2008.

La tâche des enquêteurs a été compliquée par le décès, en 2001, de Jacques Brats, l'ex-directeur général de la Sempap. Dans son ordonnance, le juge évoque « des déclarations de Jacques Brats relatives au fait qu'il aurait transporté des mallettes de billets pour le cabinet du maire de Paris ». Lors de son audition du 11 septembre 2008, M. Chirac avait botté en touche, assurant, ainsi que le rappelle le juge, « n'avoir jamais rien su des dysfonctionnements et détournements de fonds opérés ». L'ex-maire de Paris avait même affirmé n'avoir « aucun souvenir d'avoir entendu parler de la Sempap ». Interrogé par *Le Monde*, Me Philippe Gonzalez de Gaspard, l'avocat d'une des personnes impliquées dans le système de surfacturations, juge « l'absence de Jacques Chirac parmi les prévenus à proprement parler ahurissante. Ne pas renvoyer le chef de l'exécutif de la Ville de Paris de l'époque devant le tribunal correctionnel, cela revient à créer une immunité de fait ».

Les fidélités corréziennes

Maire de Paris, Jacques Chirac n'en reste pas moins un élu corrézien attentif aux soucis de ses électeurs. L'homme lige des œuvres « corréziennes » se nomme Georges Pérol. Ce dignitaire chiraquien cumule plusieurs fonctions : directeur général de l'office HLM de Paris, maire de la petite ville de Meymac, conseiller général de la Corrèze, président du groupe RPR au Conseil régional du Limousin, on en oublie… Le cumul de ses fonctions à la fois parisiennes et locales lui confère une position très intéressante dans le fief chiraquien.

Tout d'abord à Meymac, gros bourg de 2 800 habitants. Georges Pérol, désireux de « cultiver » la campagne, a créé le Centre d'art contemporain, abondamment financé par les fournisseurs de l'office HLM de Paris, dont une partie des dirigeants seront mis en examen. C'est le cas de la SAR (Société

d’application et de revêtement), dirigée par un certain Francis Poullain. Ce généreux mécène a soutenu la culture corrézienne avec plus de 500 000 francs en trois ans : les Corréziens lui en sont à jamais reconnaissants.

D’autres comme Christian Curtet et Henri Antona (société Techni Corse), proches de Charles Pasqua, sont aussi des bienfaiteurs du centre. On les retrouvera en vedettes dans l’enquête du juge Halphen. Mais les généreux donateurs ne se limitent pas aux sociétés Techni, SAR ou Curtet. On voit aussi des poids lourds de la vie économique nationale, les sociétés Bouygues et SCGPM. Cette dernière a, simple hasard sans doute, construit la villa de Michel Roussin, directeur de cabinet de Jacques Chirac.

Le Centre d’art contemporain n’a pas été le seul bénéficiaire des prébendes parisiennes. L’Union sportive d’Ussel (USU) a été également une heureuse élue. Ussel, petite bourgade de guère plus de 10 000 habitants, ne compte pas non plus parmi les grandes gloires sportives de la région. Peu importe, elle sera l’objet de toutes les attentions des plus importants fournisseurs des HLM de Paris. On retrouve peu ou prou les entreprises citées plus haut qui semblent décidément être tombées sous le charme de la campagne corrézienne.

L’association « Réussir le Limousin » fut également le réceptacle de fonds parisiens. Cette association a été fondée pour contribuer au financement de la campagne du RPR pour les élections régionales de 1992. Bien que les montants ne dépassent pas 350 000 francs, ils ont également pour origine l’office HLM de Paris et sont donc liés à l’attribution de marchés par cet organisme. Ces sommes arrivent en complément des sommes versées à Jean-Claude Méry par les entrepreneurs d’Île-de-France et apparaissent comme un petit cadeau bonus aux bonnes œuvres corréziennes.

Ce système permet enfin d’installer des emplois fictifs au profit de personnes œuvrant pour la « cause corrézienne ». L’activité d’Annie Lhéritier, chargée des affaires réservées au cabinet du maire de Paris, illustre bien le système. Elle disposait pour sa mission (assurer la liaison avec les réseaux corréziens) d’une équipe de plusieurs salariés de la Ville de Paris. Elle est par la suite devenue chef de cabinet du président de la République, activité qu’elle cumulait avec les responsabilités au sein de l’USU.

Les emplois publics

L’affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, ou « affaire des emplois fictifs du RPR », ou encore « affaire des chargés de mission de la Ville de Paris », concerne sept employés permanents du RPR dont le salaire a été payé par le conseil municipal de Paris. Jacques Chirac sera condamné en décembre 2011 à deux ans de prison avec sursis pour « détournement de fonds publics », « abus de confiance », « prise illégale d’intérêts » et « délit d’ingérence ». Une grande partie des sommes sera reversée par l’UMP à la Ville de Paris.

Alain Juppé a été condamné pour sa responsabilité dans cette affaire comme supérieur hiérarchique et complice. Les poursuites ne font pas référence à son rôle comme instigateur ou organisateur. L’instruction avait déjà révélé auparavant l’existence d’une lettre de décembre 1993, signée par Jacques Chirac, qui demandait à son administration d’accorder une promotion à Madeleine Farrad, une employée municipale, qui, bien que rémunérée par le conseil municipal, travaillait en fait au siège du RPR. Dans une ordonnance rendue en avril 1999, le procureur de la République de Nanterre, Yves Bot, explique que cette lettre fait peser à l’encontre de Jacques Chirac de fortes présomptions sur sa participation « aux faits de prise illégale d’intérêts et de recel d’abus de biens sociaux ». Le juge Desmure se déclare incompétent pour instruire des faits visant celui qui est alors le chef de l’État. Le procureur général à la Cour de cassation Jean-François Burgelin, par ailleurs proche de Jacques Chirac, décide fin août 1999 que la juridiction ne se penchera pas sur ce dossier délicat.

La constitution du fief chiraquien à Paris a sans conteste fourni au futur chef de l’État un socle lui permettant de durer en politique et de continuer à briguer les plus hautes fonctions en dépit d’échecs parfois cuisants. Mais, fort peu regardants sur les méthodes, le chef du RPR et sa garde rapprochée ont mis en œuvre une véritable machine infernale : leurs manipulations mettent en branle plusieurs bombes à retardement dont beaucoup seront maîtrisées, mais qui ne feront pas toutes pschiit…

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Alain Guédé, Hervé Liffran, *La razzia, enquête sur les fausses factures et les affaires immobilières du RPR*, Stock, 1995.
Noël Pons, Jean-Paul Philippe, *92 Connection, les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Georges Quémar, Paris *Mafia*, Fayard, 1998.

Voir aussi

Jacques Chirac et les milliardaires

Les « bébés Pasqua » à l’assaut des Hauts-de-Seine

Pendant que Jacques Chirac bâtit son fief à la mairie de Paris, son camarade gaulliste Charles Pasqua se taille le sien dans une « terre de mission » à forte densité ouvrière : les Hauts-de-Seine. Il s’appuie pour cela sur un groupe de « jeunes loups » dont plusieurs vont devenir des personnages importants de notre histoire…

Charles Pasqua, lors de sa première présidence du Conseil général des Hauts-de-Seine entre 1973 et 1976, fait l’objet d’une « surveillance rapprochée » à la fois par les giscardiens, peu désireux de lui voir jouer un grand rôle politique, et par les « gaullistes » qui ont compris que son autonomie locale le rendra incontournable lors des échéances présidentielles. On constatera plus tard que les « affaires » – ce n’est pas le fait du hasard – vont l’épingler au moment opportun.

Dès son implantation en 1970, Charles Pasqua imprime sa marque sur ce territoire auquel il va consacrer plus de trente ans de sa vie. Devenu secrétaire départemental du RPR en 1973, puis président de l’Assemblée départementale, il conçoit et façonne l’identité du 92. Historiquement, cette région centralise une bonne partie de l’activité industrielle et ouvrière de la région parisienne : sur ce territoire limité cohabitent une grande diversité d’entreprises avec des populations tout aussi disparates. Politiquement, les votes se partagent entre le Parti communiste et une droite relativement modérée. Une succession de « charcutages » savants du département contribue à incorporer des pans de banlieues riches aux poches communistes de manière à minorer le poids du Parti communiste. Cette opération accompagne le transfert des usines vers des banlieues plus lointaines. En 1967, le premier président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Pierre Lagravère, a été élu de justesse. Il a fallu trois tours de scrutin pour départager la droite et la gauche, et c’est le doyen d’âge qui fit pencher la balance vers la droite. Depuis lors, elle n’a pas quitté le pouvoir car un « pacte fondateur » a été conclu entre les centristes et le RPR.

Après avoir noué des alliances avec les barons historiques du 92, Achille Peretti à Neuilly et Charles Ceccaldi-Raynaud à Puteaux, Pasqua s’entoure de jeunes motivés, les « Pasqua boys », qui se lancent dans la conquête des villes rouges. Ces jeunes adorent la bagarre, n’hésitent pas à faire le coup de poing contre les communistes. Ils vont finalement s’emparer du pouvoir et le garder

jusqu'à nos jours. Leur objectif est de chasser la classe ouvrière de « leurs » banlieues pour la remplacer par des classes moyennes susceptibles de voter plus à droite. Nombre de ces jeunes loups seront appelés à d'importantes responsabilités locales, parfois nationales. Certains connaîtront des périodes de traversée du désert et « d'exil doré » à la suite de problèmes judiciaires et d'inéligibilité. Ce groupe comprend notamment Patrick Devedjian, le couple Balkany, Philippe Pemezec, André Santini, Christian Dupuis et Jean-François Probst, et plus tard un certain Nicolas Sarkozy. Présentation de quelques personnages…

Patrick Devedjian, c'est un peu le « vilain petit canard » de la famille Avocat de formation, impliqué dans des mouvements d'extrême droite dans sa jeunesse, il a rapidement adhéré à l'UDR, en 1971, dont il a participé à la rédaction des statuts. Il se présente à la mairie d'Antony en 1983 et y est élu depuis cette date. Il sera également député en 1986. Il devient président du Conseil général des Hauts-de-Seine en 2007 en remplacement de Nicolas Sarkozy, fraîchement élu président de la République.

Contrairement à ses attentes, il occupera entre 2002 et 2005 quelques maigres fonctions ministérielles mais ne sera pas nommé garde des Sceaux, poste qu'il convoitait. C'est une certaine Rachida Dati qui le sera à sa place. Cette déception ne restera pas sans conséquence. Une fameuse petite phrase lui apportera notoriété et haine : à la tête du Conseil général, il se serait trouvé contraint de « nettoyer les écuries d'Augias » ! Or non seulement il l'a dit, mais, pire, il l'a fait en partie, ce qui est venu quelque peu troubler le climat local. De plus, en savonnant consciencieusement la voie tracée pour Jean Sarkozy, il commettra un quasi-crime de lèse-majesté, entrant en guerre avec les Balkany.

André Santini, le centriste préféré des pasquaïens Giscardien à l'orée de sa carrière politique, il navigue entre les structures centristes en entretenant toujours une grande proximité avec le pouvoir gaulliste. Proche de Pasqua depuis 1974, il utilise la communauté corse pour se faire élire à Issy-les-Moulineaux. Telle la déesse bouddhique Shiva aux multiples bras, il cumule les présidences de syndicats, de fédérations, d'associations et d'entités diverses toujours liées à la gestion des collectivités, déclarant dans la presse en juillet 2010 : « Un certain cumul est plus une force qu'une faiblesse. » Il met en application ce principe en conservant ses mandats de maire d'Issy-les-Moulineaux et de député de la 10e circonscription des Hauts-de-Seine. Grand fumeur de cigares, très versé dans les nouvelles technologies, ce bon vivant adore l'eau : président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) depuis 1983,

il a été vice-président du groupe d'étude sur les problèmes de l'eau et vice-président du groupe d'étude sur les voies d'eau et les voies navigables à l'Assemblée nationale, vice-président de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en 1987, président du comité de bassin Seine-Normandie depuis septembre 2005. Il n'échappera pas toujours à la Justice, comme on le verra plus loin.

Patrick Balkany Proche de Michel Jobert, il est membre fondateur du comité central du RPR en décembre 1976. Après un échec dans l'Yonne il s'implante à Levallois-Perret. Durant ses deux premiers mandats, il contribue à la profonde mutation de Levallois-Perret, en transformant les zones industrielles déliquescentes ou en friche (occupant près d'un quart de la superficie de la ville) en quartiers résidentiels et de bureaux.

Les rapports de Patrick Balkany avec la Justice relèvent de l'amour vache, car depuis son élection en 1983 à Levallois il est souvent visé dans des procédures judiciaires, parfois condamné et rendu inéligible. Son ingéniosité sans limite le rend célèbre. Patrick Balkany a le triste privilège d'être l'un des hommes politiques les plus souvent cités par *Le Canard enchaîné*. Il s'en moque sans doute.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Nicolas Beau, *La maison Pasqua*, Plon, 2002.
Hélène Constanty, Pierre-Yves Lautrou, *9-2, le clan du président*, Fayard, 2008.
Marie-Célie Guillaume, *Le monarque, son fils et son fief*, Éditions du Moment, 2012.
Jean-Paul Philippe, Noël Pons, *92 Connection, les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?*, Nouveau Monde éditions, 2012.

Voir aussi

L'eldorado de la Défense ; Cet étrange Monsieur Pasqua ; Les Balkany ou la République inexemplaire ; Nicolas Sarkozy et l'argent ;
La captation d'héritage, un sport d'élites ?

Étienne Léandri, l’intermédiaire favori de Charles Pasqua

Étienne Léandri (1915-1995) est entré dans la légende. Un personnage fantasmatique, incarnation de la porosité entre les cercles politiques, les milieux d’affaires et le Milieu tout court. Un homme de l’ombre comme il n’en existera peut-être plus. Jamais poursuivi du temps de sa splendeur : seul son décès déliera quelques langues.

D’origine corse, grandi à Marseille, Étienne Léandri monte à Paris dans les années 1930. Il tâtonne un peu : gigolo un jour (auprès de la femme de Raimu), vendeur de cocaïne le lendemain au sein d’une équipe de caïds marseillais. Dans l’une de ses rares confessions publiques, au journaliste Julien Caumer, il confie : « C’était honorable à l’époque. Les pauvres s’arsouillaient à la vinasse, la blanche était réservée aux salons bourgeois. Il y avait une certaine classe. »

La Seconde Guerre mondiale n’entrave pas son ascension sociale, bien au contraire. Léandri se construit une sale réputation de « collabo » en fricotant avec des généraux allemands. Il deviendra même l’un des piliers du Sicherheitsdienst, le service de renseignement des SS. À sa décharge, ses proches soulignent qu’il lui est arrivé, à l’occasion, de cacher des Juifs recherchés, comme Georges Cravenne (futur fondateur des Césars du cinéma) ou Joseph Kosma (compositeur des *Feuilles mortes*). Mais à la Libération, Léandri est contraint de prendre la fuite en Italie, profitant d’un vieux décret de Mussolini non abrogé accordant aux Corses la double nationalité franco-italienne. La France ne peut le condamner que par contumace à vingt ans de travaux forcés pour « intelligence avec l’ennemi ».

Gentleman affairiste

Puis vient la guerre froide, où les services secrets américains n'hésitent pas à recycler d'anciens nazis ou trafiquants de drogue au nom de la lutte anticommuniste. Léandri saute sur l'occasion, en profite pour fréquenter Lucky Luciano, le parrain des parrains, successeur du mythique Al Capone. Ainsi adoubé par les Yankees, il se rend spontanément en 1957 devant la Justice française, qui le blanchit de toute collusion avec l'occupant allemand sans plus de formalités.

De retour aux affaires, Léandri fréquente *Les Trois Canards*, café parisien faisant office de QG du grand banditisme. Mais à la différence de ses comparses qui s'en tiennent aux vieux métiers (drogue, prostitution, jeux clandestins…), il tâte de l'immobilier ou de l'armement, secteurs tout aussi ténébreux mais plus rémunérateurs. Son personnage est alors campé pour toujours : sapé comme un milord, souliers vernis, toujours un verre de Cointreau à portée de main, Bentley avec chauffeur. « Excentrique mais très éduqué », résume un compagnon de route : « C'était son avantage sur la concurrence. » Le métier d'intermédiaire consiste à rendre de menus services, gratuits dans un premier temps, puis à se rendre indispensable, voire incontournable, pour enfin toucher le pactole, quitte à jouer au maître chanteur. Un entrisme propre à la Mafia qu'Étienne Léandri applique à merveille au monde des affaires.

Le recouvrement musclé de créances fait parfois partie des prestations, comme en témoigne son irruption dans l'affaire GMF, engluée dans un projet immobilier sur l'île de Saint-Martin. Une petite visite sur place de Léandri et son équipe fera taire quelques aigrefins opposés à la mutuelle des fonctionnaires. Mais la partie la plus rémunératrice du métier consiste à faire valser les commissions, puis les rétrocommissions, à l'occasion de grands marchés internationaux. Étienne Léandri possède le savoir-faire et l'outillage *offshore* adéquat. Toujours dans l'ombre de son vivant, il va faire l'objet d'un singulier déballage *post mortem*. Car à son décès en 1995 s'ajoutera la chute de Charles Pasqua.

Le nom d'Étienne Léandri avait pourtant été cité dans les affaires Elf comme exécutant d'un portage sur Ertoil, servant de faux nez au pétrolier français qui ne voulait pas apparaître officiellement au capital de son concurrent espagnol. Ou des frégates de Taïwan, Étienne Léandri activant ses réseaux asiatiques (*via* Alfred Sirven…) au bénéfice de Thomson (rebaptisé Thalès). Mais « la Justice française n'a jamais voulu poursuivre Léandri tant que Pasqua était puissant », estime un proche. Il disposait également d'un rond de serviette à l'Élysée sous François Mitterrand, lequel appréciait manifestement la compagnie du

personnage.

Une amitié corse

Entre Étienne et Charles, c'est une vieille histoire qui remonterait selon certains à l'époque du Service d'action civique (SAC, le service d'ordre musclé du parti gaulliste). Selon Charles Pasqua, c'est plutôt Patrick Devedjian qui aurait fait le lien dans les années 1970. Quoi qu'il en soit, ils « avaient plaisir à dîner ensemble », résumera plus tard Bernard Guillet, ancien conseiller diplomatique du baron gaulliste : « C'était presque un cérémonial. On ne parlait jamais d'affaires, mais de politique et des amis »… Un haut fonctionnaire du ministère nuancera sur procès-verbal : « Léandri faisait partie du premier cercle du ministre, je l'ai vu plusieurs fois place Beauvau. »

Cas pratique avec l'affaire de la Sofremi (Société française d'exportation de matériels, systèmes et services relevant du ministère de l'Intérieur), une des plus consternantes du genre.

Entre 1993 et 1995, sous le gouvernement Balladur, elle a fait exploser le montant des commissions (entre 15 et 24 %) lors de la vente de matériel policier en Argentine, en Colombie et au Koweït. À la manœuvre, Étienne Léandri encaissera pour sa part 20 millions de francs, avant d'en reverser la moitié à Pierre-Philippe Pasqua, fils de son père, l'autre à Jean-Jacques Guillet, éditeur du très pasquaïen *Quotidien du maire*.

Lors du procès de la Sofremi, en 2007, son ancien président Bernard Dubois ne pourra que déplorer : « Je ne trouvais pas normal que le ministère de l'Intérieur me demande de piller la trésorerie, mais je n'ai pas voulu m'y opposer. » Les « pilleurs » ne se donnaient même pas la peine de sauver les apparences, percevant des commissions à l'occasion d'un appel d'offres au Brésil alors que la Sofremi n'était même pas candidate… À ceux qui n'auraient pas encore compris, Dubois précisera : « Étienne Léandri était commissionné à la demande du cabinet de l'Intérieur. J'ai compris dès les premiers jours que, par des retours de commissions, il finançait ce que Charles Pasqua ou son entourage allait lui demander de financer. »

Un compagnon de route tente de résumer la situation : « J'ai compris qu'Étienne Léandri finançait le fils pour éviter de compromettre le père dans des affaires douteuses. Selon moi, ce souci qu'il avait du fils était une sorte d'investissement pour ménager le père, une sorte de créance morale. » L'homme qui parle s'appelle Michel Carmona, distingué professeur à la Sorbonne, mais aimanté par la face sombre des affaires au point d'avoir fréquenté Léandri avec assiduité dans ses dernières années de vie. Puis de retourner à ses chères études

en balançant publiquement la bombe Alstom, autre affaire.

En 1994, Alstom, constructeur de centrales, envisage de transférer son siège de la Défense à Saint-Ouen. Rien ne s'y oppose, s'agissant d'un déménagement du très riche département des Hauts-de-Seine vers le plus démuni département de Seine-Saint-Denis. Mais le périmètre ministériel de Charles Pasqua inclut alors l'Aménagement du territoire. Et il a intronisé à la direction du même nom (la Datar) l'un de ses fidèles, Pierre-Henri Paillet. Lequel menace Alstom d'un déménagement forcé à Brest ou au Havre ! On suggère alors à Alstom de contacter un certain M. Léandri, car le dossier « nécessite une compensation ». Ce qui sera fait, l'intermédiaire devant toutefois réduire ses prétentions initiales (de 10 à 5 millions de francs). Le jour même du versement, le ministère donne son feu vert au déménagement à Saint-Ouen. « Une lettre de cachet, estime l'accusation : en clair, vous pouvez payer ! »

Lors du procès Alstom en 2006, son ancien PDG Pierre Bilger s'est dit victime d'un « racket » d'État. « Cette demande de rançon était formulée par Léandri avec l'aval du ministère de l'Intérieur ou de son entourage. » Toujours aussi bienveillant, il en rétrocéda l'essentiel (80 %) à Pierre-Philippe Pasqua. Lorsque vient le tour de Charles Pasqua devant la Cour de justice de la République, en 2010, les juges sont d'une particulière clémence : un an de prison avec sursis pour l'affaire Sofremi, relaxe dans le dossier Alstom, compte tenu de son grand âge et de « son passé au service de la France ». Les mots auraient pu coller à Étienne Léandri. Lequel ne s'est sûrement pas retourné dans sa tombe.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Julien Caumer, *Les requins. Un réseau au cœur des affaires*, Flammarion, 1999.

Voir aussi

Cet étrange Monsieur Pasqua ; L’affaire Elf

Nice sous la coupe du système Médecin

Presque un demi-siècle de règne sur Nice ! La dynastie Médecin, autre grand fief de la droite, connaît dans les années 1970 son apogée avant de s'effondrer, ayant défié tout à la fois le RPR, l'UDF et le *PS*. Le médecinisme aura banalisé une corruption quasi féodale, taxant les entreprises nationales qui voulaient accéder aux marchés publics de la Cité des Anges. Aujourd'hui, le député-maire de Nice, Christian Estrosi, et son rival Éric Ciotti, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, se disputent les dépouilles du système, pas tout à fait démantelé.

Rattachés à la France seulement depuis 1860, les habitants de l'ancien comté de Nice se sont plus souvent comportés en clients qu'en citoyens. L'écrivain régional Raoul Mille décrit cette machine clientéliste comme « un assemblage d'affinités électives, une entité indéfinissable, changeante, secrète et totalement imprévue, ce qui ne l'empêche pas d'exercer une puissance d'autant plus absolue qu'elle échappe aux clivages, à tous les clivages, les sociaux comme les politiques ». Une sorte d'identité à part dans la République française qui, dans les années 1970, assure au système Médecin sa toute-puissance, cinq décennies durant. Antigaulliste et anticommuniste viscéral, le sénateur Jean Médecin, père de Jacques, a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il est maire de Nice jusqu'en 1943. Réélu en 1947, il fait alliance avec des partisans de l'Algérie française et des socialistes, étant lui-même membre un temps de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (l'UDSR), le parti de François Mitterrand sous la IVe République. Parti du centre gauche, son héritier Jacques Médecin, installé à la mairie en 1965, flirtera successivement avec les giscardiens, les gaullistes et le Front national avant de les tenir à l'écart de son fief. Sa toute-puissance se mesure au nombre d'élus se revendiquant du « Boss ». En 1990, le clan Médecin compte encore 51 conseillers sur 69 au conseil municipal de Nice, 43 conseillers généraux sur 48 dans les Alpes-Maritimes et 9 députés sur 9 élus dans ce département sur la liste du maire de Nice.

Le système mafieux niçois Dans l'ancien comté de Nice, les élites ont toujours privilégié un développement spéculatif et commercial, basé sur le tourisme traditionnel et d'affaires. Au début du XIXe siècle, la reine Victoria, le tsar Alexandre Ier, des hommes d'affaires, banquiers, artistes et écrivains ont fait de Nice et de la Côte d'Azur une destination touristique bénie des dieux. Les maires de toutes étiquettes développent les infrastructures pour cela.

Les Médecin ne dérogent pas à la règle, mais entendent rester maîtres chez eux grâce à une machine clientéliste, efficace et discrète. Entre 1950 et 1970, le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement Nice, profite d'une expansion économique et démographique unique en France. Comment conserver la primauté des Niçois de souche sur leur territoire, alors qu'ils y sont de plus en plus minoritaires ? De 44 000 habitants en 1850, la population niçoise a bondi à 142 000 en 1911, 210 000 en 1946 et 350 000 en 1975. Cette expansion à tout-va est depuis terminée. La faute sans doute aux prix très élevés de l'immobilier et au manque de terrains pour construire.

Pour répondre à ce double défi économique et démographique, les Médecin père et fils ont endossé l'habit d'un patron féodal, dispensateur de privilèges, protecteur des Niçois de souche. La liste des services rendus à la clientèle électorale est édifiante : emploi municipal ou paramunicipal réservé (1 fonctionnaire territorial à Nice pour 35 habitants contre 1 pour 75 à Paris), monopole des « petits boulots » pour le Carnaval de Nice et les batailles de fleurs, logements HLM à prix imbattables, baux commerciaux au rabais ou même gratuits (notamment les concessions de plages privées louées par la Ville à l'État), prix d'enlèvement des ordures ménagères identique pour les commerçants et les particuliers, grandes facilités accordées pour les permis de construire, des POS (plan d'occupation des sols) taillés sur mesure, appels d'offres « arrangés » ou divisés pour avantager les entreprises locales, protection pour décrocher un emploi dans une multinationale amie (Vivendi à l'époque devenue Veolia) et recettes fiscales volontairement non recouvrées (seulement 1 amende sur 5 pour infraction au stationnement est réellement envoyée au contrevenant)… Les Médecin se sont ainsi assurés d'une clientèle électorale. La corruption a permis de financer cette stratégie de résistance aux habitants du reste de l'Hexagone.

Fort de la fidélité de ses électeurs niçois, Jacques Médecin tient en respect le RPR et l'UDF qui ne peuvent présenter de candidats dans son fief qu'avec son aval. Mais, en défiant toute la classe politique, cet autocrate s'expose en cas d'enquête judiciaire… Or, le RPR ne rêve que d'une chose, reprendre le contrôle de la cinquième ville de France. Et pour le PS arrivé au pouvoir, la tentation est grande d'employer l'arme fiscale. En effet, le « grand Jacquou » avait mis en cause publiquement François Mitterrand, coupable selon lui d'avoir fait rentrer les communistes au gouvernement, prélude à l'arrivée de l'Armée rouge dans l'Hexagone…

La folie des grandeurs À la fin des années 1970, Jacques Médecin n'est déjà plus un bon maire. Sa mauvaise gestion et ses dérapages perdurent avec la «

neutralité bienveillante » du quotidien local *Nice-Matin*. Un divorce mal vécu, des voyages incessants aux quatre coins du monde et des fêtes presque quotidiennes l'ont conduit à s'éloigner de la mairie et à mal s'entourer. Le « roi Jacques » fait des affaires, mais pas toujours les bonnes, notamment aux États-Unis… Frappés respectivement par un cancer et une crise cardiaque, ses deux plus proches fidèles (René Pietruschi et Francis Giordan) ne sont plus là, ayant laissé la place à des lieutenants désireux de s'enrichir au plus vite et à des amis sulfureux, à l'exemple de Jean-Dominique Fratoni. Un ancien camarade de lycée, lié à la mafia italienne, avec lequel Médecin s'affiche imprudemment. Grâce à des avantages fiscaux exceptionnels accordés par son ami, Fratoni a hissé le *Casino Club* de Nice à la 21e place des 147 casinos français. Il conquiert le prestigieux casino Ruhl en 1974 et s'attaque en 1977 à sa concurrente Renée Leroux, qui s'obstine à refuser de lui vendre Le Palais de la Méditerranée. Poursuivi pour des infractions fiscales et douanières, Fratoni se réfugie en 1980 en Suisse, où il mourra après avoir été condamné et soupçonné de la disparition de la fille de Renée Leroux, Agnès.

À partir de 1982, les lois Defferre de décentralisation ne font qu'aggraver la mauvaise gestion de la ville de Nice. En effet, cette législation renforce la puissance du maire en diminuant nettement le contrôle et la tutelle de l'État. Des lois qui permettent l'augmentation des ressources du système Médecin par une corruption pratiquée dorénavant à grande échelle et sans la moindre discrétion.

À l'actif du maire restent des réalisations pharaoniques : la couverture du fleuve côtier le Paillon, le palais des congrès *Acropolis*, le centre commercial Nice Étoile, l'agrandissement de l'aéroport sur la mer, de nombreux parcs de stationnement souterrains et le musée d'Art moderne et contemporain. Pourtant, l'endettement de la ville n'a jamais dépassé 1,8 milliard de francs (soit 404,7 millions d'euros en 2013), ce qui était compatible avec ses recettes. À sa mort en 1998, Jacques Médecin est quasiment ruiné, ne payant plus ses pensions alimentaires à ses deux anciennes femmes depuis belle lurette. En somme, il a vécu comme un prince de ses indemnités d'élu, sur le dos de la mairie et à crédit. La corruption n'a jamais permis à ce grand flambeur de se constituer un vrai capital… En revanche, elle a bien profité à son clan rassemblant ses intimes, lieutenants, protégés, dépendants, assujettis et favoris du moment.

Dans l'ombre de Gaston Defferre En 1985, une ancienne amie du maire, Claudette Pézenas, montre sur TF1 une lettre que Jacques Médecin lui a adressée en ces termes : « Ma Claudette, voici la proposition de Decaux pour les chiottes publiques. Peux-tu en faire part à nos amis ? Tu peux réclamer pour toi et pour moi 10 % pour la publicité affichée sur les chiottes. » Un an auparavant, le préfet

de police de Nice, Étienne Ceccaldi, a rédigé un rapport qui démonte la corruption du système Médecin… Résultat : l'État s'est croisé les bras, tandis que les Niçois ne voulaient rien savoir… Futur tombeur de Jacques Médecin, Max Cavaglione (conseiller municipal radical de Nice de 1978 à 2001) a longtemps crié dans le désert en dénonçant cette concussion généralisée. De 1982 à 1990, ce Zorro niçois a envoyé pas moins de 62 lettres recommandées à la chambre régionale des comptes de Marseille avec preuves judiciaires à l'appui. « L'inertie des socialistes, pour faire tomber Jacques Médecin sur le plan judiciaire a duré jusqu'en 1988 », nous confiait, en 2012, bouillant encore d'indignation, Max Cavaglione, « année, où Michel Charasse m'a reçu à l'Élysée et a enfin déclenché les poursuites contre ce triste sire qui a été protégé par son ami, le maire de Marseille et ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, mort en 1986. »

Grand reporter à *Nice-Matin* à l'époque, Roger-Louis Bianchini décrit cette corruption somme toute classique : « 7 à 8 millions de francs pour une campagne pour les municipales. Ils étaient apportés par les entreprises travaillant pour la Ville de Nice. Toutes versaient autour de 3 % du montant des travaux. » Par quel canal ? Non pas par l'intermédiaire de bureaux d'études comme tous les grands partis français à l'époque, mais grâce à neuf sociétés d'économie mixte (SEM) et à une galaxie d'associations paramunicipales. « Pour éviter de passer par les procédures en vigueur avec le système d'appel d'offres plutôt contraignant, explique Max Cavaglione, toute activité un peu rentable de la mairie de Nice était débudgétisée et confiée à une SEM ou à une association, présidée par un lieutenant de Jacques Médecin et à laquelle la ville votait des subventions. Comme les délégués de la municipalité au sein des organismes ne faisaient pas leur travail, l'utilisation de l'argent des subventions n'était absolument pas contrôlée et les commissions d'intervention fleurissaient, notamment en matière immobilière… C'était la privatisation des profits et la socialisation des pertes ».

Une enquête policière établit, en 1989, un détournement de 12 millions de francs au profit de Jacques Médecin et au détriment de Nice-Opéra, une association qui était subventionnée à hauteur de 40 millions de francs annuels par la Ville de Nice. La direction artistique de Nice-Opéra était assurée par Pierre Médecin, le frère aîné de Jacques. Ces investigations permettent à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble de lancer un mandat d'arrêt international, le 9 avril 1992, contre Jacques Médecin, puis de l'extrader d'Uruguay. Le début de la fin pour l'ancien maire de Nice qui sera condamné à Grenoble pour ces faits, le 16 mai 1995, à deux ans de prison ferme, 200 000 francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques. Le 12 janvier 1996, il se voit de nouveau infliger par la cour d'appel de Grenoble deux ans de prison

ferme pour avoir touché un pot-de-vin de 4 millions de francs de Francis Guillot, PDG de la Serel, une société de signalisation routière qui faisait 30 % de son chiffre d'affaires avec la Ville de Nice. Par le jeu de la confusion et des remises de peines, Jacques Médecin a purgé un peu moins de deux ans de prison. Il n'a pas pu être poursuivi dans d'autres dossiers de corruption pour des raisons procédurales. Il a toujours affirmé que les sommes détournées à son profit n'avaient servi qu'à financer ses activités politiques.

Avant d'être extradé d'Uruguay, Jacques Médecin a décrit lui-même le fonctionnement de son système : « J'ai donc monté ce système que l'on peut appeler le "système Médecin", si l'on veut, mais qui était juste l'imitation de techniques électorales d'un parti qui avait réussi son implantation, le Parti communiste. On dit également que c'est un système "clientéliste". Et ceux qui disent cela sont les types de Gaston Defferre et de Mauroy. Quand on sait qu'à la mairie de Lille, pour être concierge d'une école, il faut être en carte au PS depuis dix ans ! Je me souviens que Gaston Defferre, pour sa part, m'a reproché un jour mon "clientélisme". Ma réponse n'a pas tardé : "Écoute, Gaston, ne parle pas trop de clientélisme. Pas toi ! Tu parles de la corde dans la maison d'un pendu !" Il a souri et m'a répondu : "Ouais, tu as raison. Qu'ils nous foutent la paix, tous ces types qui n'y comprennent rien". »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Roger-Louis Bianchini, *Mafia, argent et politique. Enquête sur des liaisons dangereuses dans le Midi*, Le Seuil, 1995.
Bernard Bragard, Frédéric Gilbert, Catherine Sinet, *J.M., le feuilleton niçois*, La Découverte, 1990.
Alain Garrigou, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix*, vol. 5, n° 17, premier trimestre 1992.
Jacques Médecin (avec Henri-Christian Giraud), *Et moi je vous dis…*
Ma vérité, Michel Lafon, 1991.
Raoul Mille, *Une dynastie foudroyée*, Albin Michel, 1991.
Pierre Tafani, *Les clientèles politiques en France*, 2003, Éditions du Rocher.
Yvan Stefanovitch, *La caste des 500. Enquête sur les princes de la République*, 2010, Jean-Claude Lattès.

Voir aussi

L’eau et le BTP au cœur de la corruption des élus

Les bureaux d’études du PS

Pour les partis d’opposition, les questions financières ne sont pas moins brûlantes que pour ceux au pouvoir. D’où la mise en œuvre, au PS comme au PC, de bureaux d’études destinés à capitaliser sur les mairies de gauche… « Tout le monde, dans tous les partis, faisait ce qu’on nous reproche aujourd’hui », se défendra Gérard Monate, l’homme qui a dirigé le système de financement occulte du Parti socialiste jusqu’à sa liquidation au début des années 1990.

Un système centralisé Il est vrai que les socialistes n’ont pas inventé les fausses factures, loin de là ! Depuis les années 1950, des systèmes de financement occulte par le biais de bureaux d’études ont été mis en place par les communistes (système Gifco, Groupement d’intérêt économique pour l’équipement et la fourniture des collectivités) comme par les gaullistes. De son côté, la vieille SFIO aurait uniquement recouru aux cotisations des militants et aux aides apportées par d’autres partis de l'Internationale socialiste. La campagne présidentielle de 1965 a montré aux socialistes que ce n’était plus suffisant pour faire face à l’augmentation spectaculaire du coût des campagnes électorales. C’est pourquoi, au lendemain du congrès d’Épinay, la direction du Parti socialiste décide elle aussi d’avoir recours à des fausses facturations de bureaux d’études pour se financer. Et c’est ainsi que naît en 1973 Urbatechnic-Gracco, dit Urba.

Le principe est le même que pour le Gifco communiste ou que pour les bureaux d’études créés par les gaullistes, depuis la Sedino lancée par Albin Chalandon jusqu’au CRIES d’Alexandre Sanguinetti en passant par le Centre national d’études et de recherches économiques et sociales (Cneres) de Jacques Foccart. Il s’agit de facturer des études fantômes à des sociétés désireuses d’obtenir des marchés publics en échange de leurs généreuses subventions aux élus décisionnaires. Néanmoins, à la différence des systèmes communiste et gaulliste, décentralisés, complexes, et nettement séparés des organisations partisanes, les socialistes créent en 1973 un système qui se veut à la fois efficace et « honnête », parce qu’il est totalement centralisé et étroitement subordonné au parti.

Les filiales régionales d’Urba sont chargées de récolter l’argent occulte des donateurs afin qu’il remonte à la direction centrale avant d’être redistribué ensuite au sein du parti : « Chez nous, la perception de l’argent est nette, claire, sans bavures. Avec nous, l’élu n’est jamais en contact avec la société. Donc, il ne

peut y avoir de corruption à son niveau », se félicite Gérard Monate. Cet ancien dirigeant de la Fédération autonome des syndicats de police et militant socialiste de toujours mène son organisation avec rigueur et discipline. C'est d'ailleurs cet aspect centralisé et quasi institutionnel du système Urba qui permettra aux enquêteurs de remonter assez facilement les circuits de financement occulte du Parti socialiste.

La pompe à finances du Parti socialiste Les investigations menées à Marseille par l'inspecteur de police Antoine Gaudino le conduiront à la découverte des fameux cahiers à spirale de Joseph Delcroix, relatant scrupuleusement de 1981 à 1989 le contenu de toutes les réunions du comité de coordination d'Urba-Gracco comme celles des dix-huit délégués régionaux de l'entreprise. Elles aboutiront à l'inculpation pour corruption, faux et usage de faux, et abus de biens sociaux, de Michel Pezet, numéro un de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône.

À Marseille comme dans toute la France, les entreprises qui souhaitent obtenir des marchés publics dans les municipalités, les départements ou les régions socialistes doivent verser, par le biais de fausses factures, à hauteur de 2 % à 4 % du montant des marchés concernés aux filiales d'Urba-Gracco. Le bureau d'études se charge ensuite de reverser les commissions, dont il conserve 40 % du montant, dans les caisses du Parti socialiste, dans le but de financer les campagnes électorales. Dans les années 1980, Urba disposera même d'un compte secret à la Banque industrielle de Monaco, par lequel transiteront entre 60 et 70 millions de francs par an de 1983 à 1988. Provenant de sociétés immobilières ou du bâtiment, telles Cogedim, Financia, ou Dumez-Lyonnaise des eaux, cet argent noir sera ensuite réinvesti dans des opérations italiennes.

Selon Gérard Monate, le système socialiste serait un moindre mal, permettant en somme de contourner la loi sans violer la morale. Pierre Villa, secrétaire fédéral du Parti socialiste dans la Sarthe, se dit même plutôt fier d'avoir « fait des choses illégales », car « il fallait trouver des fonds ». Il ajoute que pour les socialistes, « les marchés, c'était de l'argent de poche » et que « c'est la droite et le PC qui ont touché le plus ». D'où le vote, le 6 décembre 1989, de la loi réglementant le financement des partis politiques, mais qui est associée à la loi d'amnistie des délits politico-financiers ! Sont couverts tous les délits de financements illégaux commis avant le 15 juin 1989, sauf ceux ayant entraîné un enrichissement personnel.

Corruption et trafic d'influence Mais il est bien difficile de savoir ce qu'a été la part du financement politique et la part de la corruption individuelle dans le système Urba. Si l'on en croit Antoine Gaudino, l'argent récolté par les bureaux

d’études fictifs ne sert pas uniquement à financer la vie publique mais également à payer des frais personnels, à financer des entreprises et des associations. Rien ne prouve qu’à travers ces associations il n’y ait pas eu enrichissement personnel. C’est d’ailleurs ce qui apparaîtra lorsque sera dévoilé en 1991 un réseau secondaire de financement occulte du Parti socialiste gravitant en région nantaise autour de l’industriel René Trager. Par l’intermédiaire d’un bureau d’études baptisé Diffusions et Éditions publicitaires, et dont le capital social lui est fourni par la mairie de Saint-Nazaire, Trager collecte les fonds des entreprises du BTP comme Colas, Jean Lefèbvre ou la Société chimique et routière d’entreprise générale (Screg), filiale de Bouygues et les reverse aux élus socialistes de la région. Parmi eux, Yves Laurent, maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, qui se donnera la mort le 13 septembre 1991, afin d’éviter le déshonneur. René Trager l’accusait d’avoir touché une commission de 600 000 francs (120 000 euros) pour l’implantation d’un hypermarché sur sa commune.

Par ailleurs, d’autres élus socialistes seront inculpés dans les années 1990 pour trafic d’influence, notamment Claude Germon, député-maire de Massy, et Jacques Guyard, le député-maire d’Évry, ce dernier étant condamné en 2000. Ils sont tous les deux compromis dans un autre réseau concurrent d’Urba, mais cette fois à une échelle plus nationale : la Sages, Société auxiliaire générale d’études et de services. Créée en 1973 presque en même temps qu’Urba, elle est dirigée par Michel Reyt, ancien résistant et militant socialiste, qui s’appuie notamment sur les réseaux francs-maçons du Grand Orient de France, dont il est un haut dignitaire. Il a fondé la très mondaine loge Victor Schoelcher, fréquentée entre autres par le socialiste André Labarrère, mais aussi par le radical André Rossinot, par le centriste Jean-Pierre Soisson et par le gaulliste Alain Devaquet. Selon le même système qu’Urba, Michel Reyt intervient auprès des élus pour obtenir aux entreprises généreuses de juteux marchés publics, en échange de leur contribution aux caisses des candidats ou des partis. Le fichier de ses bénéficiaires compte pas moins de 580 noms, maires, parlementaires et collaborateurs ministériels. Il finance notamment les campagnes électorales des socialistes qui ne sont pas du courant mitterrandiste, Michel Rocard, Claude Évin et Jean-Marc Ayrault, figures de la « deuxième gauche », qui s’estiment lésés par le système Urba. Dans ses cahiers, Joseph Delcroix fait d’ailleurs mention à plusieurs reprises de l’irritation de Gérard Monate à l’encontre de ce réseau parasite, qui semble offrir des « retombées plus substantielles » aux élus.

Toujours est-il que l’Urba des mitterrandistes et la Sages des rocardiens cohabitent tranquillement de 1973 jusqu’à la fin des années 1980, lorsque l’inspecteur Gaudino à Marseille et le juge Jean-Pierre au Mans commenceront à mettre leur nez dans ce système socialiste des bureaux d’études fictifs. Antoine

Gaudino établira notamment que près de 25 millions de francs (5 millions d'euros) récoltés par les fausses factures ont contribué à la réélection de François Mitterrand en 1988. Leurs investigations conduiront à bien des polémiques, notamment le 9 avril 1991 au Palais-Bourbon, où l'on frôlera la bataille rangée. La raison de ce tumulte ? Deux jours plus tôt, le juge du Mans Thierry Jean-Pierre a perquisitionné au siège d'Urba, et le parquet l'a aussitôt dessaisi de l'affaire sur ordre d'Henri Nallet, le garde des Sceaux l'accusant d'avoir agi « avec parti pris » et « selon des considérations personnelles ». Ce sera l'apogée médiatique d'une affaire qui aura jeté une lumière crue sur les financements occultes du Parti socialiste et sur les soupçons de corruption qui les accompagnent.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Antoine Gaudino, *L'enquête impossible*, Albin Michel, 1990.
Thierry Jean-Pierre, *Bon appétit, Messieurs !*, Fixot, 1990.

Voir aussi

Le Gifco ; Les gaullistes font l'apprentissage de l'argent

Le Gifco

Le Gifco, pompe à finances du PCF ? Le raccourci est tentant, il suffirait d'établir le parallèle avec Urba et le *PS*. Dans le second cas, les passerelles ont été clairement établies : le cabinet d'études, sous prétexte de conseils aux collectivités locales, n'avait d'autre objet social que d'alimenter les caisses du Parti socialiste. Les faits sont prouvés et admis par les principaux intéressés, la Justice est passée. Mais l'équation Gifco = PC reste toujours à démontrer. La Justice française a tourné en vain autour du pot, sans jamais en apporter la preuve formelle. Discipline communiste de militants formés sous la Résistance ? « Le parti est organisé comme si la police allait débarquer le lendemain matin, témoigne Claude Llabres, dissident communiste. Il est totalement centralisé sur les questions aux marges de la légalité. » Pas de doute, les « cocos » sont les plus forts.

Formellement, ce Groupement d'intérêt économique pour l'équipement et la fourniture des collectivités (Gifco) n'a été fondé qu'en 1986. Simple création d'une holding fédérant diverses entités actives dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale – à l'origine pour faciliter la vente de pièces détachées dans les pays de l'Est, espérant en retour quelques subsides de l'URSS. Sa figure emblématique fut Jacques Grosman, décédé en 1993. D'origine juive polonaise, il prend le maquis dès l'âge de 20 ans, comme membre des FTP. Après guerre, il sera élu PCF en région parisienne de 1965 à 1971, avant d'intégrer le bureau d'études. Un an avant sa mort, il pestait déjà contre « l'acharnement à vouloir mêler les activités commerciales du Gifco au monde politique »…

Depuis, la Justice française en est réduite à manier la périphrase, au gré de multiples procédures pénales. « Il participe au financement d'un parti politique », croit pouvoir affirmer un jugement datant de 1992, concernant principalement le *PS*. « On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de liens entre le Gifco et le PCF », proclame un procureur lors d'un procès en 2001. Un collègue du parquet euphémisera en évoquant une « capillarité » entre les deux, déplorant les « occasions manquées » d'aller plus loin. Un jugement relaxera les dirigeants du PCF au motif que ses « divers liens » avec le Gifco n'établissent « nullement un trafic d'influence ». Car le PCF, son mode de financement occulte ou pas, n'entre dans aucune des cases prévues par la loi. Le silence de ses commerciaux a fait le reste. « Mon éthique personnelle est de ne pas mettre d'autres personnes dans l'embarras », glissera l'un d'entre eux à la barre d'un tribunal.

En quoi consiste concrètement l'activité du Gifco ? Démarcher les élus locaux

communistes en tant que VRP d'entreprises privées souhaitant participer au festin des marchés publics. Dans le secteur de l'eau, en faveur de Suez ou Veolia, ou des travaux publics pour Bouygues. Pourtant, jamais une mairie communiste n'a accepté de privatiser sa distribution d'eau – à peine des élus PCF se sont-ils abstenus quand une municipalité socialiste y procédait. C'est pourquoi l'activisme du Gifco se concentre sur les municipalités de droite, réputées plus sensibles aux sirènes de la privatisation. Sur le thème « retenez-moi ou je fais un malheur », en leur promettant de tempérer les ardeurs syndicales de la section CGT des employés municipaux.

« M'ont-ils fait le coup du pompier pyromane ? » s'interroge un haut dirigeant de la Générale des eaux qui au total aura versé près de 20 millions de francs (entre 1990 et 1994) au Gifco. À ses yeux, il s'agissait d'un « passage obligé ». Il ne sera pas le seul à devoir passer à la caisse, mais sans vraiment leur en vouloir. Aux obsèques de Jacques Grosman, le numéro deux du groupe Bouygues se distingue par sa présence, « au nom de toute la profession du BTP »… L'un des VRP du Gifco ira jusqu'à provoquer en duel la Justice française : « Notre fonds de commerce s'appuyait sur ces relations privilégiées avec les élus communistes. » Un grand patron répliquant de guerre lasse, sans plus de conséquence pénale : « On payait pour voir. C'était un ticket d'entrée, une assurance pour l'avenir. »

Ce qui devait arriver arriva. En 2001, Robert Hue, secrétaire national du PCF, est spectaculairement relaxé. Son prédécesseur, Georges Marchais, mis en examen dès 1996, étant entre-temps décédé. Aucun flux financier direct entre le Gifco et le PCF n'a pu être formellement démontré – nonobstant la location douteuse de stands à la Fête de l'Humanité. Il y avait pourtant une piste : les VRP du Gifco étaient généreusement rémunérés, avec un salaire annuel moyen de 325 000 francs. La tradition communiste est de reverser une fraction de ses émoluments au parti, Robert Hue donnant l'exemple : de ses 50 000 francs d'indemnités de député-maire, il n'en conservait que 16 000 à titre personnel. Les enquêteurs ont ainsi déniché le cas de ce responsable du Gifco retirant chaque année 150 000 francs en liquide de son compte bancaire. « Vie privée », s'est-il retranché. La muraille de Chine a parfaitement fonctionné, les moines-soldats se sont parfaitement comportés, en harmonie avec leurs interlocuteurs patronaux, pour lesquels il s'agissait simplement de « lobbying, pas de l'achat de votes ». Robert Hue peut alors plastronner : « On a parfois cherché notre trésor de guerre, mais il est là, dans nos militants. »

♦ RL

Pour en savoir plus

Jean Montaldo, *Les finances du PCF*, Albin Michel, 1977.

Voir aussi

Les bureaux d’études du PS ; La descente aux enfers de « Dieu »

Quand l’UIMM « fluidifie » les relations sociales

À la suite d’une enquête menée par la cellule antiblanchiment du ministère des Finances, les Français ont découvert en octobre 2007 l’existence de la plus grosse caisse noire de France. Ce trésor de guerre appartient à une vénérable institution centenaire, l’Union des industries et métiers de la métallurgie, créée en 1901 sous le nom d’Union des industries métallurgiques et minières, et connue sous le sigle UIMM. Depuis plus d’un siècle, c’est l’une des organisations patronales les plus puissantes et les plus impliquées dans la vie politique.

Une « caisse de secours mutuel »

En 1925, le rapport d’une commission d’enquête parlementaire avait déjà montré que les comptes bancaires de l’UIMM à la banque Mirabaud alimentaient les campagnes électorales de bon nombre de députés et sénateurs, certains de premier plan. L’UIMM pratiquait alors la distribution massive, dans un but d’efficacité, afin de barrer absolument la route aux communistes. Sous le choc des grandes grèves de Mai 1968, François Ceyrac, président de l’UIMM de 1969 à 1973, élu président du CNPF en 1972, décide cette année-là de créer une sorte de « caisse de secours mutuel », appelée Epim (Entraide professionnelle des industries de la métallurgie), et dont l’objectif officiel est de venir en aide aux entreprises ayant à faire face « à un conflit collectif du travail ». Cette caisse est approvisionnée par les cotisations des entreprises adhérentes, à raison de 2 % (4 % à partir de 2001) de leur chiffre d’affaires. Entre 1972 et 2007, le montant total de ces cotisations volontaires s’élèverait à environ 310 millions d’euros. L’UIMM aurait reversé 144 millions aux entreprises touchées par des grèves, les 166 millions restants étant placés sur des marchés financiers. Compte tenu de la valorisation boursière de ce solde, on estime qu’il représente en 2007 une valeur d’environ 600 millions d’euros. Et c’est là que le bât blesse, car il semblerait qu’une partie de ces sommes considérables ait servi depuis 1972 à arroser clandestinement un certain nombre d’organisations.

Si l’on en croit Arnaud Leenhardt, président de l’UIMM de 1985 à 1999, les principaux bénéficiaires des enveloppes d’argent liquide distribuées secrètement par l’Epim sont « les cinq syndicats représentatifs », la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. Il précise que ces aides se présentent sous deux formes. La première, sous forme de chèques, concerne « des achats d’espaces publicitaires à

prix d’or ou des locations de stands, également à prix d’or, ou encore par l’achat de journaux syndicaux », ce qui est une façon « d’habiller les contributions » de sa fédération. Le reste des aides est donné « en liquide » de façon « plus discrète ». Les versements sont toujours faits « de personne à personne, entre quatre yeux, donc la personne qui reçoit pourra toujours nier ».

L’argent de l’extrême droite Mais les syndicats ne sont pas les seuls à recevoir la manne patronale. Dominique de Calan, délégué général adjoint de l’UIMM, et proche de l’ancien ministre libéral Alain Madelin, admettra devant les enquêteurs de la brigade financière que des « organismes universitaires » auraient reçu de l’argent. On parle notamment du syndicat étudiant de droite UNI, Union nationale interuniversitaire, ainsi que l’organisation de l’extrême droite étudiante GUD, qui aurait été utilisée comme service d’ordre pour la campagne électorale de Valéry Giscard d’Estaing. Yves Bertrand, ancien directeur des RG, évoque le parti d’extrême droite Ordre nouveau, qui lui aussi aurait été stipendié pendant cette campagne giscardienne de 1974. Une partie des fonds de cette caisse noire a sans doute été utilisée aussi lors des campagnes législatives de 1973 et 1978, qui ont vu l’UIMM se mobiliser massivement en faveur des candidats de la droite, finançant affiches, tracts, brochures et média-training afin d’empêcher l’Union de la gauche de remporter les élections.

Il semble par ailleurs que François Ceyrac, qui a dirigé le CNPF de 1972 à 1981, a touché lui aussi en liquide, et pendant des années, une somme de 5 000 euros par mois pour compléter sa retraite. Âgé de 95 ans, ce dernier envoie une lettre de soutien à Gautier-Sauvagnac, publiée dans *Le Monde* du 6 octobre 2007 : « Vous êtes dans le droit fil de l’UIMM […] dans sa mission de recherche du dialogue social […] et je suis fier de vous. » Mais, aux yeux de la presse comme de l’opinion, la continuité historique du financement occulte de la vie politique par le grand patronat apparaîtra scandaleuse.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Claude Angeli, Louis Maspéro, Nicolas Brimo, *Les dossiers confidentiels du patronat*, Maspéro, 1978.
Yves Bertrand (avec Éric Branca), *Je ne sais rien mais je dirai (presque) tout*, Plon, 2007.
Benoît Collombat, David Servenay (dir.), *Histoire secrète du patronat*, La Découverte, 2007.
André Harris, Alain de Sédouy, *Les patrons*, Le Seuil, 1977.
Genry Ehrmann, *La politique du patronat français*, Armand Colin, 1959.

Voir aussi

L'UIMM « fluidifie » encore… ; L'argent du patronat

Le 1 % logement, l’autre tirelire du patronat

Le 1 % logement représente la bagatelle de 4 milliards d’euros versés, chaque année, par le patronat et par des particuliers remboursant leurs prêts d’accession à la propriété. Dans les années 1970, plus de 200 associations (23 aujourd’hui) sont chargées de la collecte de ce 1 % logement et de son emploi dans la construction. Depuis 2009, l’État essaie de prendre le contrôle de ce bastion du Medef et de la CGPME (Confédération générale des PME) frappé par une corruption endémique et des gaspillages incessants.

Depuis le 11 juillet 1953, une loi oblige les entreprises du secteur privé non agricole employant plus de dix salariés (ce seuil est remonté à vingt depuis 2006) à verser 1 % de leur masse salariale aux CIL (comités interprofessionnels du logement). Ces associations à but non lucratif collectent ainsi l’argent versé par plus de 210 000 entreprises et les remboursements de prêts octroyés aux particuliers accédant à la propriété. Inspirée par le gaullisme et le catholicisme social, l’histoire du 1 % logement (rebaptisé depuis Action Logement et raboté à 0,45 % de la masse salariale) illustre le dévoiement d’une bonne idée : le paritarisme. L’arrivée en 1982 des représentants des syndicats ouvriers dans les conseils d’administration de ces associations ne va rien changer. En effet, les représentants des employeurs (Medef et CGPME) y détiennent le double des sièges attribués aux délégués des salariés et conservent un sacré avantage : leur parfaite connaissance de tous les rouages de la machine. Chaque CIL est une sorte de baronnie féodale, où siègent les patrons d’une même région ou branche industrielle. Tous se connaissent bien et élisent à leur tête l’un de leurs pairs. Le 1 % logement, c’est en quelque sorte leur tirelire…

Certes, en un demi-siècle, les CIL ont bien créé un parc de 800 000 logements HLM, plutôt haut de gamme. Éparpillés dans toute la France, les CIL sont devenus peu à peu les actionnaires de référence d’une centaine de sociétés HLM privées (par opposition aux offices publics d’HLM), qui construisent des logements destinés surtout aux salariés et cadres des grandes entreprises. Au début des années 1970, gaullisme immobilier et corruption sont devenus inséparables à travers la délivrance tarifée des permis de construire.

Un Far West immobilier

En l'absence de tout gendarme, il faut construire vite quitte à s'asseoir sur la réglementation et la loi. Certes, la majorité des 200 organismes collecteurs travaillent correctement. Mais, quelques dizaines d'entre eux commencent à déraper sous Pompidou et Giscard. Certains dirigeants de CIL s'octroient des indemnités de nabab. Des patrons du BTP se font attribuer, sans la moindre gêne, des marchés par le CIL où ils occupent un poste d'administrateur. Un CIL utilise ainsi le 1 % pour construire un parking payant dans le quartier des Champs-Élysées. Trois CIL d'Île-de-France accordent un prêt sans intérêt de 116 millions de francs (20 millions d'euros) à un gigantesque parc d'attractions en construction qui, en échange, privilégie des entreprises « amies » du 1 % logement dans ses appels d'offres…

Toutes sortes de corruptions frappent donc, depuis quarante ans, l'institution du 1 % logement. Explication : ce mille-feuille institutionnel multiplie les conflits d'intérêts dans le monde de la construction et des HLM. Le cumul y est toléré entre les mandats d'administrateur de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement (UESL), de CIL, de sociétés de HLM ou immobilières, et de groupes de BTP. Ainsi naissent de « petits arrangements entre amis » qui gaspillent allègrement les fonds. L'institution connaît une omerta sur toutes sortes de dérives dénoncées publiquement, le 12 juin 1991, par Michel Charasse, ministre délégué au Budget : « Rémunérations scandaleuses de dirigeants, frais de gestion insensés, corruption de fonctionnaires de l'Équipement, transferts de propriétés illégitimes, subventions inexplicables à des associations »… Excédé par cette machine à scandales aux mains du patronat, Michel Charasse propose carrément à l'Assemblée nationale en 1991 de nationaliser le 1 % logement en confiant sa collecte aux Urssaf. Mais les fédérations de l'industrie et du bâtiment du Medef s'y opposent avec succès. Les premières pour loger leurs salariés et les fidéliser. Les secondes pour se voir attribuer d'avantageux marchés par les CIL… Deux des principaux financeurs des logements sociaux, la Caisse des dépôts et consignations et le monde des HLM défendent la même position. Leur cauchemar : voir les milliards du 1 % logement tomber, chaque année, dans les caisses du budget de l'État avant de financer, mais sans doute de moins en moins, la construction de HLM.

Pour remettre un peu d'ordre, le Medef et la CGPME créent, en 1989, le gendarme du 1 % logement : l'Anpeec (Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction), chargée du contrôle de l'emploi de la participation des employeurs à l'effort de construction et du respect de la réglementation et des obligations de toutes natures. Un rideau de fumée, puisque

les représentants des organisations patronales y restent majoritaires. Le président de l'Anpeec est Étienne Guéna, fils de l'ancien ministre gaulliste et président du Conseil constitutionnel Yves Guéna. Étienne Guéna sera « démissionné » en 2007 de ses fonctions par Laurence Parisot, qui vient alors de prendre la tête du Medef et se sert des scandales du 1 % logement contre ses adversaires en interne.

Malgré la création de ce gendarme du 1 % logement, les scandales pour corruption, train de vie somptuaire, rémunérations excessives et diversifications hasardeuses dans la promotion immobilière vont se multiplier aussi bien à gauche qu'à droite. Créé par des élus socialistes en 1982, le Cilrif (Comité interprofessionnel du logement des régions de France) a ponctionné, en dix ans, 30 millions d'euros au titre du 1 % logement auprès d'entreprises qui n'avaient rien à refuser à la gauche au pouvoir. Le Cilrif est dissous par un arrêté du Premier ministre Édouard Balladur, le 23 décembre 1993. Le même arrêté liquide également le CIL GIAPP, créé en 1987 à l'initiative de la CFDT. Un rapport de l'Anpeec décrit, en 1991, son mode de fonctionnement comme « caractérisé par l'exercice d'un pouvoir politique concentré entre les mains de son président », ainsi que par « l'inexpérience de ses dirigeants en matière de gestion ». Le PCF a suscité de son côté la création du Gimplos (Groupement interprofessionnel mutualiste et paritaire pour le logement social) qui fera faillite en 1996 à force de construire dans des villes communistes en passant des marchés avec des entreprises « amies ». Fermée en 1992 suite à la découverte d'un trou de 435 millions de francs, l'association le Refuge, CIL créé à l'instigation de la communauté juive de Paris, s'est engagée dans la construction de lieux de culte, d'écoles et de cantines. L'Anpeec souligne à l'époque dans un rapport « l'extrême gravité des errements constatés », précisant que le Refuge s'est « lancé dans une activité de construction immobilière effrénée dès 1967 dans l'espoir de dégager des profits et de démultiplier l'action du groupe ».

Aliance à toute épreuve

Depuis une dizaine d'années, les magistrats de la rue Cambon ont multiplié des rapports sévères sur le 1 % logement, des observations que les gouvernements de droite, puis de gauche, ont été obligés de prendre en compte. Le CIL Aliance, qui a collecté près de 90 millions d'euros, en 2008, au sein de 4 300 entreprises, y apparaît comme un cas d'école, un condensé des maux qui risquent de tuer le 1 % logement. Sous la présidence Chirac, les gouvernements ont tout fait pour étouffer le scandale. Alors qu'Aliance se voyait notifier un redressement fiscal de 1,6 million d'euros environ, « le 5 août 2005, Thierry

Breton, ministre de l'Économie […] a écrit à Mme Lucie Artis, présidente d'Aliance, pour lui indiquer que les redressements étaient abandonnés ». Dans leur rapport public de 37 pages, daté du 11 février 2009, les juges de la rue Cambon dénoncent le train de vie excessif du CIL Aliance et son recours systématique sans le moindre appel d'offres à un seul groupe, le cabinet DLA (Diagnostic Liaison Analyse), appartenant « à Didier Lamy homme à tout faire du 1 % logement ». Le groupe DLA a facturé, en 2006, à Aliance plus de 512 000 euros pour « frais d'assistance à la présidence et d'expertise comptable », dont près de 180 000 euros n'avaient pas de justification réelle. Au centre de ces frais le site Internet Aidologement (appartenant à Didier Lamy et à son épouse), qui facture 7,62 euros hors taxes à Aliance (pour frais de « maintenance ») dès qu'un internaute sollicite Aidologement pour obtenir un prêt. Or, c'est Aliance qui monte tous les dossiers de prêt ! En cinq ans, de 2001 à 2006, le groupe DLA a facturé 10,5 millions d'euros au CIL Aliance… La plate-forme Internet Aidologement a signé des contrats dans les mêmes conditions avec cinq autres CIL, sans la moindre négociation. Selon les observations de la Cour, une saisie directe des demandes des internautes sur les sites de plusieurs collecteurs du 1 % logement coûte cinq fois moins cher que le recours à Aidologement et son logiciel Jéricho !

La Cour s'étonne aussi de la commission d'agence de 15 % sur le loyer annuel de 1 million d'euros payée par Aliance pour emménager en sous-location, en 2007, dans son luxueux siège social parisien de 1 914 mètres carrés avec hall d'entrée en marbre, rue de l'Amiral-Hamelin, à deux pas du Trocadéro. Or, le bail interdisait cette sous-location effectuée par l'intermédiaire d'une filiale d'Aliance ! Les 1 914 mètres carrés de surface restent surdimensionnés. La directrice générale Françoise Pionneau a vu son salaire annuel s'envoler de 140 % de 2001 à 2006, passant de 98 737,70 à 236 441 euros, tout en bénéficiant de deux prêts personnels de l'association, ce qui était formellement interdit par les statut du CIL Aliance. Par ailleurs, en cinq ans, les notes de frais de l'administrateur CFTC d'Aliance ont doublé, atteignant 16 923 euros pour l'année 2006. Le même syndicaliste parcourait de plus en plus de kilomètres (« 1 172 kilomètres par mois » en 2007), une évolution « d'autant plus remarquable qu'il était âgé de 85 ans ». À la suite des observations de la Cour des comptes, Françoise Pionneau a été licenciée, en juillet 2009, pour faute grave. Curieusement, l'affaire Aliance s'est terminée par un non-lieu général sur le plan judiciaire, suite à un manque de preuves…

La Cour des comptes a fait des constats aussi cruels avec d'autres émanations patronales du 1 % logement : Cocitra, La Foncière logement, Solendi, Entreprise et Logement. Autant de faits délictueux qui n'ont jamais débouché sur une mise

en cause devant les tribunaux. Il a fallu quatorze années de procédure à Jean-Claude Duret, ancien salarié de Thomson-CSF et représentant CFTC (syndicat qui l'a laissé tomber) au conseil d'administration du CIL Habitation française, pour faire condamner par le tribunal correctionnel de Nanterre, le 3 mai 2012, Thierry Gaubert, l'ex-président de cet organisme, à dix mois de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende, pour abus de biens sociaux et abus de confiance. Le condamné n'a pas fait appel. Mis également en examen pour les mêmes faits, le comptable Didier Lamy a lui été relaxé par le tribunal. Thierry Gaubert s'est servi d'Habitation française, qu'il a fondé et présidé, de 1984 à 1998, pour collecter 25 millions au sein d'entreprises des Hauts-de-Seine, avant de les réinvestir dans des programmes profitant à des sociétés civiles qui n'avaient rien à voir avec du logement social. Des sociétés immobilières (SCI) ou des sociétés d'économie mixte (SEM) dans lesquelles cet ancien chargé de mission de Nicolas Sarkozy au ministère du Budget et à la mairie de Neuilly avait des parts ou des intérêts. Un délit établi par une enquête de l'Inspection générale des finances.

En 2009, lassé de voir tous ces scandales s'étaler dans la presse, le gouvernement Fillon permet, enfin, un vrai contrôle de l'utilisation des fonds du 1 % logement en installant une majorité de représentants de l'État au conseil d'administration de l'Anpeec. Mais, il y a du pain sur la planche, comme le constate sceptique la Cour des comptes dans son rapport du 12 février 2013 sur le 1 % logement.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Gabriel Aranda, *L'État piégé*, Stock, 1972.
Alexis Vibert-Guigue, *Mémoire de maître d'œuvre*, Éditions des Alpes, 1993.
Cour des comptes, « Les enjeux de la participation des employeurs à l'effort de construction, 2009 » ; Rapport d'observations définitives de la Cour des comptes sur le comité interprofessionnel du logement Aliance de 2001 à 2006, février 2009.
Jules-Mathieu Meunier, « 1 % logement et renouvellement urbain : un mariage de raison », communication aux actes de la Journée d'étude jeunes chercheurs, 20 mai 2005.
Erwan Seznec, « La très obscure histoire du 1 % logement, bétonnière à scandales », *in* David Servenay, Benoît Collombat, Frédéric Charpier, Martine Orange, Erwan Seznec, *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours*, La Découverte, Paris, 2009.

Voir aussi

Thierry Gaubert, le fidèle oublié

L’eldorado de la Défense

Pour le premier quartier d’affaires européen à la Défense (aux 15 % de bureaux vides encore aujourd’hui), le choc pétrolier de 1973 a marqué le début des années noires. Ici, le dirigisme gaulliste avait décidé que la valeur foncière de dizaines d’hectares de pavillons, de bidonvilles et de magasins d’une banlieue modeste allait exploser et alimenter un discret tiroir-caisse pour les grands partis.

Comment ? Chacun des maires concernés par ce quartier d’affaires peut accepter ou refuser d’un trait de plume la construction d’une tour d’une trentaine d’étages ou plus. La valeur des terrains, comme dans le reste de l’Hexagone, dépend donc de ces élus. À la Défense, un permis de construire est délivré à un promoteur pour une « surface de plancher » de bureaux bien supérieure aux autres opérations d’immobilier de bureau développées en France. Et à des prix complètement fous… En effet, le promoteur achète un volume d’air en hauteur qui doit d’un coup de baguette « alchimique » se transformer en volume d’or ! Sur ce prix de vente, les professionnels de l’immobilier estiment aujourd’hui que jusqu’à 10 % de commission ont pu être exigés par le maire territorialement compétent. Le produit de ce racket quasi inévitable était reversé pour sa plus grande partie au parti politique auquel appartenait le maire signataire du permis. Aucun des élus du quartier de la Défense n’a été poursuivi pour ces faits qui n’ont jamais pu être établis sur le plan judiciaire. Une véritable omerta est la règle. Comme dans le reste de l’Hexagone, aucun maire ou élu important n’a été condamné pour corruption dans le cadre d’un financement politique obtenu grâce à la délivrance d’un permis de construire.

Symbole de l’autoritarisme technocratique, l’Epad (Établissement public d’aménagement de la Défense) vend des droits à construire à des promoteurs. L’État possède à l’époque la majorité des sièges d’administrateurs de l’Epad aux côtés des représentants des communes. Cet organisme parapublic doit réaliser les infrastructures, reloger 25 000 personnes et 500 industries en tous genres. En fait, cette gouvernance plutôt singulière achète les terrains convoités à des particuliers, en fait partir les occupants, viabilise les surfaces, construit les voies d’accès aux transports en commun et voitures, avant de revendre le tout. L’Epad coule des dalles de béton géantes au-dessus de gigantesques parkings, d’autoroutes et de voies ferrées, puis finance le tout en revendant à des promoteurs le droit de construire tours et immeubles de bureaux. Résultat de cet aménagement urbain plus que discutable : la Défense est devenue un cauchemar

pour 150 000 de ses 180 000 salariés condamnés à des métros, trains, tramway ou bus saturés. Aujourd'hui, en termes de notoriété, les quartiers d'affaires de Londres et Francfort occupent les deux premières places au niveau européen.

Les invitations de Paul Quilès La crise créée par le premier choc pétrolier a bien failli tuer cet eldorado de la corruption : l'Epad n'a alors plus vendu un seul mètre carré de bureaux pendant quatre ans ! Or, cet organisme parapublic s'était énormément endetté en réalisant les travaux d'infrastructure de ce quartier d'affaires. Aussi, le 16 octobre 1978, le Premier ministre Raymond Barre fixe les conditions de relance de la Défense : crédits pour l'amélioration de la desserte routière, implantation du ministère de l'Environnement et réalisation de 1 200 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires. Ainsi, le contribuable met la main à la poche pour sauver le « soldat Défense » aux côtés du joker du Premier ministre qui s'appelle Christian Pellerin… À un moment où la quasi-totalité des promoteurs fuit la Défense, ce grand jeune homme blond à l'air lunaire s'y intéresse. Dès 1977, à l'âge de 33 ans, « Dents de la Mer » (comme le surnomment ses ennemis) commence à acquérir des terrains à bas prix à Puteaux et Courbevoie. Des terrains sur lesquels, à l'époque, il n'est pas question officiellement de construire des immeubles de bureaux. En fait, dès 1978, Pellerin s'impose comme le promoteur incontournable de la Défense. Avec le soutien efficace des pouvoirs publics, il va devenir l'ambassadeur charismatique de la Défense. De 1980 à 1985, ses sociétés y construisent 400 000 mètres carrés de bureaux et participent à l'installation de plusieurs grands groupes : CIC, Saint-Gobain, Esso, IBM, Rhône-Poulenc… En fait, le roi de la Défense dispose de tous les soutiens politiques nécessaires. Aujourd'hui divorcée de Christian Pellerin, Valérie Pellerin-Muller nous confie l'excellence des relations entre son promoteur de mari et les maires de Courbevoie et Puteaux : « Lors de notre mariage en 1991, le maire UDF de Courbevoie, Charles Deprez, nous a mariés en présence du député-maire RPR de Puteaux et président de l'Epad, Charles Ceccaldi-Raynaud. » Chauffeur et pilote d'hélicoptère personnel de Christian Pellerin de 1977 à 2000, Jean-Pierre Cottret nous confirme les très chaleureuses relations entre son patron et le ministre qui supervisait l'action de l'État dans le quartier de la Défense. « À l'époque, Paul Quilès, ministre socialiste de l'Urbanisme, du Logement et des Transports [*NdA* : de 1983 à 1985] était régulièrement invité tous frais payés par mon patron, qui mettait son personnel et son chalet de Méribel à sa disposition. Je m'en souviens très bien parce que j'étais chargé de prévenir la gendarmerie de Méribel de l'arrivée du ministre chez Pellerin. Dès que le même Quilès a été nommé ministre de la Défense, il n'a plus jamais été invité. »

Autre exemple de ces « liens » : l'actuel député PS du Gers et ancien ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Philippe Martin, a été chef de cabinet de Paul Quilès de 1983 à 1985, avant de devenir, de 1986 à 1988, patron des relations extérieures de la Sari, société immobilière de Christian Pellerin, puis chef de cabinet de Michel Charasse, ministre du Budget de 1988 à 1992.

Christian Pellerin n'avait pas trouvé de financier à la hauteur de ses rêves. Il l'a rencontré fin 1983 en la personne de Guy Dejouany, patron de la Compagnie générale des eaux (CGE), qui, le considérant comme son fils, lui a voué une grande admiration. Résultat : pendant presque dix ans, « Dents de la Mer » revend des mètres carrés de bureaux à la CGE. Hélas pour tout le monde, la bulle immobilière explose au printemps 1992. Effaré, Guy Dejouany découvre que la valeur des actifs immobiliers de son groupe à la Défense a fondu de moitié, soit environ de 15 milliards de francs ! Pour éviter un énorme scandale, la Compagnie est obligée de renflouer les affaires de Christian Pellerin qui battaient sérieusement de l'aile.

Reste une question incontournable sur l'irrésistible réussite du maître de la Défense, Christian Pellerin, qui exerce aujourd'hui ses talents de promoteur au Brésil après avoir passé quelques mois en prison dans l'Hexagone. L'ancien directeur de l'Epad Gérard de Senneville s'interroge : « Comment Christian Pellerin a-t-il pu nouer des liens si étroits avec les communes ? Je l'ignore. À Courbevoie, des facteurs affectifs ont certainement joué : Pellerin a des attaches familiales dans la commune et Deprez, le maire, lui fait confiance. À Puteaux, il n'existe aucun facteur de cet ordre. J'ai pourtant constaté que toutes les opérations réalisées directement par la ville de Puteaux aux dépens de l'Epad aboutissaient à un programme réalisé par la Sari. […] Une chose est sûre : dans un périmètre d'opération nationale, jamais un promoteur n'aurait pu acquérir une telle position sans l'appui direct du ministre de l'Équipement. Or quel que soit le titulaire du poste, Christian Pellerin avait su nouer avec lui des relations privilégiées lui permettant de court-circuiter l'Epad. Pellerin travaillait directement avec le ministre qui imposait ses décisions à l'aménageur public de la Défense. »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Frédérique d'Andrimont, *Fortunes de pierre, de la spéculation au krach immobilier*, Calmann-Lévy, 1993.
Gérard Senneville, *La Défense, le pouvoir et l'argent*, Albin Michel, 1992.
Yvan Stefanovitch, *L'empire de l'eau, Suez, Bouygues et Vivendi. Argent, politique et goût du secret*, Ramsay, 2005.

Voir aussi

Christian Pellerin bâtit toujours… ; Les « bébés Pasqua » à l'assaut des Hauts-de-Seine

Christian Pellerin bâtit toujours…

À lui seul, il dit avoir bâti plus de la moitié de la Défense, ce quartier d'affaires à proximité de Paris, à cheval sur Puteaux et Courbevoie.
Le plus grand d'Europe, avec plus de 3 millions de mètres carrés de bureaux, devant la City de Londres. Tout à la fois cow-boy et play-boy, ce brillant promoteur immobilier en aura épousé les hauts et les bas, quitte à passer par la case prison.

Son premier trait de génie fut d'y croire dès le début, d'avoir tout misé sur la Défense au point de s'y rendre incontournable, puis d'avoir surfé sur ses amitiés politiques successives, barristes, mitterrandistes, avant d'apprendre à se concilier les caciques locaux du RPR. « Talent professionnel, entregent politique et art de la communication. Il déborde d'imagination. Peu lui importe que les droits à construire lui appartiennent ou pas, il en présuppose la dévolution. » Portrait campé en 1992 par Gérard de Senneville, haut fonctionnaire et ancien directeur général de l'Epad. Son génie consiste à décortiquer les plans d'urbanisme, dénicher la moindre faille, puis à proposer une solution, la sienne évidemment. Bref, à s'incruster. La République immobilière sait alors distinguer ses véritables serviteurs : Pellerin reçoit la Légion d'honneur, de Senneville écope d'une sanction disciplinaire pour avoir levé un coin du voile.

Retour en arrière, avant le krach immobilier des années 1990. Christian Pellerin est cerné par les créanciers et les impôts. Sa société de promotion, la Sari, est toute proche de la faillite, mais le quartier d'affaires ne peut se passer de lui. Il faut sauver le soldat Pellerin. Le fisc et la BNP acceptent de réduire ses dettes, la Compagnie générale des eaux (CGE, qui sera rebaptisée Vivendi) fait le reste.

Son protecteur Guy Dejouany et Christian Pellerin marchaient main dans la main. Son successeur Jean-Marie Messier se sent obligé d'assurer la continuité. La CGE reprend alors tous les actifs immobiliers du promoteur, « dans des conditions non attentatoires à la réputation et à la crédibilité de M. Pellerin », précise leur accord. À titre personnel, la Compagnie des eaux lui laisse son duplex parisien et sa résidence solognote, lui signe un contrat royal de consultant : 15 millions de francs d'honoraires annuels. De quoi rebondir, d'autant que son pacte avec la CGE lui permet de mener parallèlement des petites opérations dans un but « strictement patrimonial ».

Car Pellerin demeure indispensable par son entregent. Un de ses contrats consiste, moyennant 10 millions de francs, à renégocier avec la mairie de

Courbevoie la hauteur d'une tour baptisée Adria (de 22 à 38 étages). Mission accomplie. « Toute société de promotion vit d'honoraires, elle prend 5 % », commente sobrement l'intéressé. Aussi, quand Vivendi décide en 2000 d'en finir avec la pierre, cédant ses actifs à un promoteur américain, Christian Pellerin est déjà plus que retombé sur ses pieds. « À ma connaissance, je n'ai jamais quitté les affaires, confie-t-il en 2004. Chaque année, j'ai continué à construire des tours. »

Le phœnix de l'immobilier est aussi un miraculé du pénal. Après les non-lieux prononcés en sa faveur dans deux vieilles affaires précédant le krach immobilier (la construction de la tour BP et le raid boursier sur la Société générale), Christian Pellerin sera condamné à deux reprises à propos de ses résidences secondaires. Mais *a minima*, pour cause d'insondable lenteur de la Justice française.

Concernant sa villa située au cap d'Antibes, le promoteur peut se flatter d'un record du monde du dépassement de permis de construire. Le site est protégé, la surface au sol autorisée est de 72 mètres carrés. Qu'à cela ne tienne, Pellerin creuse clandestinement 1 650 mètres carrés en sous-sol, transformant la demeure en palais troglodytique. Les tribunaux insisteront sur son « mépris complet et affiché des lois, en utilisant les méthodes du grand banditisme », pas moins. Mais la condamnation définitive prononcée en 2001 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence n'est que d'un an de prison ferme, compte tenu de l'ancienneté des faits remontant à 1989 et de la lenteur fautive de la Justice pénale. Reste à l'appliquer. Après échec en cassation et vaine requête en révision, Christian Pellerin prend langue avec un juge d'application des peines, qui lui accorde un régime de semi-liberté pendant six mois. C'est ainsi qu'il se contentera de pointer quatre soirs par semaine dans un centre de détention. À ses visiteurs de passage, Pellerin montre sans se faire prier son bracelet électronique, pour signifier qu'il ne saurait le brider.

La deuxième affaire concerne son domaine en Sologne, *La Paillardière*. Cette résidence tertiaire – pour en donner une idée, sa seule facture EDF était de 5 000 francs par mois – avait été financée par une filiale de Vivendi dont Christian Pellerin était administrateur. Fâcheux, mais presque dérisoire : car ce volet pénal ne constituait que le seul résidu final d'une vaste affaire de fausses factures dans la région, dépassant largement le cas du promoteur. Verdict final en 2003 : un an de prison avec sursis, compte tenu de l'ancienneté des faits, qui datent de la fin des années 1980, et compte tenu qu'à cette époque Christian Pellerin n'avait pas encore été condamné pour des faits similaires – l'affaire du cap d'Antibes n'ayant pas encore été jugée. Chapeau l'artiste.

Rechute en 2005 : sept semaines de prison, cette fois en détention provisoire.

Christian Pellerin n’a pas vu le coup venir : une plainte de sa femme en pleine période de divorce qui dévoile quelques dessous de cartes. « J’ai vécu douze ans de problèmes judiciaires à ses côtés, explique-t-elle. J’ai fait confiance, je ne le fais plus. » Son futur ex-époux se bat comme un beau diable, conteste des expertises immobilières à charge et obtient un non-lieu en 2007.

Christian Pellerin apprécie encore moins l’ultime charge contre lui : encore une affaire de dépassement de permis de construire, mais en son fief de la Défense, portant sur 8 000 mètres carrés ! Il tonne : « L’opération “Tuer le soldat Pellerin”, ça suffit ! » et affûte ses arguments : les locaux techniques des immeubles de bureaux (chauffage, climatisation, électricité, câblage…) devraient pouvoir se déduire des permis de construire. C’est toute la différence entre le périmètre extérieur d’un immeuble (la SHOB, pour surface hors œuvre brute) et les bureaux réellement commercialisés (la SHON, pour surface hors œuvre nette). Pellerin sort sa calculette. On lui reproche 8 000 mètres carrés en trop ? « Des centaines de milliers de mètres carrés ont été construits de la sorte, en toute connaissance de cause. » Cela ferait en effet beaucoup de tours à détruire. Pour cet ultime combat, il semble décidé à mouiller tout son monde. « Le soldat Pellerin est une cible trop commode pour être honnête. » Par précaution, il s’est toutefois installé avec ses enfants au Brésil, ce nouvel eldorado immobilier.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Gérard de Senneville, *La Défense, le pouvoir et l'argent*, Albin Michel, 1992.

Voir aussi

L'eldorado de la Défense

TROISIÈME PARTIE
Les années Mitterrand
(1981-1995)

Le pouvoir change, pas les affaires

1981 s'impose à première vue comme une rupture majeure dans l'histoire politique de la Ve République. Pour la première fois, la droite cède les leviers du pouvoir à la gauche emmenée par François Mitterrand. Chacun s'attend à ce que les nouveaux maîtres du pays démantèlent les réseaux qu'ils ont stigmatisés et assainissent le paysage. Et pourtant… le pouvoir socialiste épouse presque sans bruit les usages mis en place au temps des gaullistes. La continuité s'impose, dans la gestion du complexe militaro-industriel aux pratiques pas toujours légales, ou dans les compromissions avec la « Françafrique » autrefois dénoncée, mais aussi dans l'entre-soi et le favoritisme qui débouchent sur des délits d'initié explosifs. Et les affaires continuent entre élus locaux, géants de l'eau, du BTP ou de la grande distribution. Tout a changé pour que rien ne change… Pendant ce temps, à droite, les barons du Sud bâtissent ou consolident leurs fiefs tandis que la place-forte chiraquienne est désormais doublée d'un fief pasquaïen dans les Hauts-de-Seine, conquis avec l'aide de jeunes loups qui feront parler d'eux au plan national.

Les années Mitterrand sont exceptionnelles par leur durée (quatorze ans), mais aussi par deux périodes de cohabitation avec la droite (1986-1988 et 1993-1995) qui rebattent le jeu de l'affairisme. La dernière époque est marquée par une alliance entre pasquaïens, centristes et balladuriens au service des ambitions présidentielles du Premier ministre, défiant ouvertement le leader du RPR Jacques Chirac. Défaits dans les urnes, sonnés par les affaires de corruption, les socialistes ont commencé à réguler le financement de la vie politique mais ont commis l'erreur de s'autoamnistier. Ils sont alors « hors jeu » et assistent en spectateurs à une guerre fratricide qui oppose chiraquiens et balladuriens : le grand déballage ne profite à personne et impose surtout l'image d'un « blanc bonnet et bonnet blanc » pour qualifier les grands partis de gouvernement. Grand vainqueur de la période, le leader du Front national Jean-Marie Le Pen profite à plein de ce rejet alors que son propre rapport à l'argent n'est pas sans taches.

Enfin, cette période est aussi celle de la libéralisation et de la marchandisation sans frein des sports et du paysage médiatique. Aussi à l'aise en politique ou en affaires que dans le sport et les médias, Bernard Tapie marque l'époque de son style sans égal…

♦ YD

François Mitterrand et l’argent : une relation ambiguë

Mai 1981 a soulevé une énorme espérance au sein du « peuple de gauche » : pour plus de justice sociale et un coup d’arrêt aux privilèges de « l’argent qui corrompt », thème fétiche du candidat socialiste. Las : loin de diminuer en fréquence et en intensité, les affaires de corruption ont bel et bien prospéré pendant les deux septennats du président François Mitterrand. Peut-on l’en exonérer ? La question posée n’est pas seulement celle du « pouvoir socialiste » brocardé par la presse de droite, mais aussi celle de la probité personnelle du chef de l’État. Avant d’examiner les « affaires » qui ont terni ses mandats, il convient donc d’examiner son rapport personnel, intime, aux questions d’argent.

Dans son discours au congrès d’Épinay, le 13 juin 1971, François Mitterrand fustige : « Le véritable ennemi, […] c’est le Monopole ! terme extensif… pour signifier toutes les puissances de l’argent, l’argent qui corrompt, l’argent qui achète, l’argent qui écrase, l’argent qui tue, l’argent qui ruine, et l’argent qui pourrit jusqu’à la conscience des hommes ! » Quelques années plus tard, lançant sa campagne présidentielle à Carmaux (la ville de Jaurès) en novembre 1980, il précise : « Je suis libre au regard des forces de l’argent, que je défie le regard clair ! » Toute classique qu’elle soit dans le contexte socialiste des années 1970, cette rhétorique apparaît, avec le recul de l’histoire, terriblement imprudente.

Le rôle-clé de l’entourage

Comme on va le voir dans les chapitres ultérieurs, la corruption a en effet prospéré en France entre 1981 et 1995. Est-ce la conséquence du développement naturel de certains secteurs économiques, grands corrupteurs devant l’Éternel ? Ou, plus prosaïquement, la gauche au pouvoir a-t-elle cédé à son tour aux délices et poisons qu’elle fustigeait dans l’opposition ? L’exemple venant toujours d’en haut, il convient d’abord de se demander si l’attitude du chef de l’État a été en tous points exemplaire.

Longtemps la droite et l’extrême droite ont prêté à François Mitterrand une fortune cachée, des valeurs et biens immobiliers à l’étranger… Les enquêtes n’ont rien donné à ce jour. On a par exemple attribué un rôle considérable à un mystérieux banquier suisse, Jean-Pierre François, ciblé par plusieurs services de police et de renseignement français. Une recherche fouillée de Bernard Violet a

montré que l'homme, ami de Roland Dumas, a bien exercé une fonction de conseiller occulte en matière de politique financière (notamment pour inspirer la politique du franc fort), voire de négociateur occulte dans le règlement d'un contentieux touchant aux affaires nucléaires avec l'Iran de Khomeiny, en raison de ses liens avec ce pays. Mais rien de plus.

En revanche, il est aujourd'hui avéré que la carrière de François Mitterrand a été discrètement soutenue par quelques amis fortunés. De l'après-guerre jusqu'à son accession au pouvoir suprême en 1981, l'homme politique connaît plusieurs « passages à vide ». Il les traverse sans encombre grâce à une poignée d'intimes… Certains deviendront plus tard encombrants.

En 1945, alors vice-président de la Fédération nationale des prisonniers de guerre, avec charge de famille, Mitterrand se trouve quasiment sans moyen de subsistance. Ses amis et compagnons de pension d'avant-guerre, François Dalle et André Bettencourt, qui travaillent chez L'Oréal, lui offrent une place de rédacteur en chef du magazine féminin *Votre beauté*, propriété du groupe. Cette improbable et éphémère vocation lui permettra d'attendre quelques mois un poste ministériel plus adapté à ses talents. De 1947 à 1957, il ne va guère quitter les lambris ministériels.

En 1959, après le retour au pouvoir des gaullistes, l'affaire de l'Observatoire (un vrai-faux attentat dont Mitterrand était averti à l'avance) semble le couler politiquement. C'est le début d'une traversée du désert pendant laquelle s'illustrent quelques soutiens politiques et amicaux, tels Roger-Patrice Pelat (son ex-compagnon de captivité en stalag, devenu homme d'affaires), Roland Dumas ou encore François de Grossouvre, rencontré à cette époque *via* Pierre Mendès France. On ne peut pas comprendre la fidélité qui liera plus tard Mitterrand à ces hommes sans évoquer leur solidarité à cette époque. Petit à petit, grâce à l'appui de sa petite garde rapprochée, Mitterrand se reconstruit une stature d'opposant crédible au général de Gaulle, jusqu'à l'affronter à la présidentielle de 1965.

La question-clé pour un homme qui brigue la présidence de la République, c'est le financement. Certes, la campagne de 1965, menée avec une douzaine de volontaires, ne coûte pas bien cher : 1 million de francs selon le principal intéressé, plutôt 2 millions selon Franz-Olivier Giesbert. Quel que soit le montant exact, c'est beaucoup d'argent pour un homme sans fortune personnelle. Certes, le PCF et les socialistes apportent leur obole au candidat des gauches. Les amis businessmen Pelat et de Grossouvre mettent aussi la main à la poche… mais cela ne suffit pas. Dans une enquête inédite, le biographe britannique Philip Short révèle deux autres embarrassants soutiens. Tout d'abord, l'incontournable Elf, qui aide fortement la campagne du général mais prend aussi ses précautions, au cas où… Et puis le directeur général adjoint de la Banque d'Indochine, bien

introduit au CNPF : un certain René Bousquet. Cet anticommuniste farouche, banquier et administrateur de *La Dépêche du Midi*, a été blanchi en 1949 des faits de collaboration dont on l'accusait et a retrouvé une belle « surface sociale ». Il sait convaincre le président du CNPF qu'il faut soutenir tous les candidats non communistes, dont Mitterrand. Sans surprise, ce dernier perd l'élection, mais il a su mettre en ballottage le général de Gaulle, ce qui justifie les mises placées sur lui. Presque une décennie plus tard, pour la campagne de 1974, le budget du candidat socialiste grimpe à plusieurs dizaines de millions de francs, toujours réunis auprès des mêmes contributeurs, exception faite cette fois du PCF, mais avec le soutien de municipalités socialistes. Tout cela constitue une curieuse union sacrée pour un homme réputé solitaire et indépendant des « puissants ».

Des électrons libres à l'Élysée

François Mitterrand, qui a toujours les poches vides, affiche un souverain désintérêt pour l'argent. Quand il faut régler une note de restaurant, ou une édition rare chez un bouquiniste, il se trouve toujours une autre main que la sienne pour avancer l'argent. Impassible, le leader socialiste ne semble y voir nulle malice. Il faut dire que son entourage se dispute le privilège de l'accompagner lors de ses sorties. Ne se crée-t-il réellement aucune dépendance, aucune contrepartie possible à tant de petites faveurs accumulées pendant tant d'années ? Le cas de Roger-Patrice Pelat est peut-être le plus emblématique.

Après 1981, Pelat n'apparaît nulle part dans l'organigramme de l'Élysée, et pourtant il y est comme chez lui, jusqu'à entrer sans frapper dans le bureau du président en entretien avec un chef d'État étranger. Il discute avec tous les conseillers, se lie avec certains, se mêle de tel ou tel dossier, au point qu'on le surnomme bientôt « le vice-président ». François Mitterrand, dont l'économie n'est pas le point fort, n'aime rien tant que multiplier les avis : il réclame l'expertise de son vieil ami, dont il admire le talent en affaires. Mais cette position officieuse confère à Pelat un pouvoir d'influence démesuré.

En 1993, Gilbert Simonet, le directeur de la CBC (Compagnie générale de bâtiment et de construction, filiale de la Générale des eaux), affirmera ainsi au juge Thierry Jean-Pierre que 25 millions de francs de commission occulte ont été payés sous forme de travaux dans une résidence secondaire de Roger-Patrice Pelat en Sologne. En échange, ce dernier a permis à CBC d'obtenir en 1983 le marché de construction d'un complexe hôtelier en Corée du Nord. Pelat aurait notamment aplani les obstacles diplomatiques auprès du Quai d'Orsay et obtenu que la Coface garantisse l'opération… alors que la Corée du Nord figurait

encore sur la liste des pays « interdits ».

Une lettre du 4 décembre 1984 du Premier ministre Laurent Fabius, découverte lors d'une perquisition dans les bureaux de la Coface en février 1993, donne effectivement l'ordre à Pierre Bérégovoy, alors ministre des Finances, d'accorder la garantie Coface à l'opération CBC-Corée. Notoirement intime du président, Pelat semble donc en mesure d'intervenir dans des grands dossiers qui touchent à la fois au commerce international et à la diplomatie, pour offrir ses bons offices. Que le président, toujours ambigu, n'en sache rien ou ne veuille rien en savoir, ne l'exonère pas de toute responsabilité.

D'autant qu'une affaire encore plus controversée crée le scandale. En 1953, Roger-Patrice Pelat a créé Vibrachoc, société spécialisée dans les mécanismes antivibratoires pour l'industrie. Son directeur général de 1953 à 1955 était un certain Robert Mitterrand, frère de François. Glissons rapidement sur le fait que Pelat transfère les brevets et une partie du capital de la société dans une société écran basée au Liechtenstein, pour des raisons d'évasion fiscale. Ou sur les nombreuses filiales étrangères de Vibrachoc, qui échangent parfois entre elles de fausses factures. Ces montages au sein d'un groupe privé ne sont pas du ressort du président. En revanche, ce qui suscite la controverse, c'est le rachat de Vibrachoc par le groupe public Alsthom, en 1982. Il y a plusieurs raisons de s'en émouvoir. Tout d'abord, révèle l'enquête du juge Jean-Pierre dévoilée par *Le Point* en 1993, cette société a rémunéré entre 1972 et 1980 les services d'un avocat nommé… Mitterrand, François, pour des sommes allant de 17 000 à 72 000 francs annuels. L'Élysée publiera après cette révélation un communiqué alambiqué, digne de ceux de VGE pendant l'affaire des diamants, qui se contente d'affirmer que François Mitterrand a exercé la fonction d'avocat mais a abandonné toute activité lors de son accession à la présidence. Néanmoins, à partir de 1981 et jusqu'en 1989, Vibrachoc a également rémunéré Robert Mitterrand pour des prestations que le directeur financier de la société décrit comme « fictives ». Dès lors, le simple fait pour l'Élysée d'avoir incité Alsthom à reprendre la société pose problème. Au départ, le groupe public n'est pas très chaud et valorise le dossier à un niveau bas (entre 30 et 60 millions de francs), compte tenu de la mauvaise santé de Vibrachoc. Sous la pression, la transaction se fera au prix de 110 millions de francs : Alsthom a obéi à la « raison d'État ». Il faudra pourtant réinjecter de l'argent frais pour maintenir la structure en vie : en 1982 (année du rachat), Vibrachoc perd 15,3 millions de francs, en 1983 : 17,8 millions de francs.

En décédant dès 1989, en pleine tempête médiatique et judiciaire de l'affaire Pechiney, un délit d'initié dont il sera question plus loin, Roger-Patrice Pelat se soustrait aux curiosités judiciaires et rend sans le vouloir un fier service à son

ami président. Si François Mitterrand n'est pas directement en cause sur le dossier Pechiney, s'il était à la limite possible qu'il ait ignoré les manœuvres de Pelat dans l'affaire coréenne, il n'est en revanche pas envisageable d'éluder sa responsabilité dans le « renvoi d'ascenseur » qu'a constitué le rachat de Vibrachoc.

Une autre grande faiblesse du président touche à sa famille. En nommant à ses côtés son fils Jean-Christophe Mitterrand à la cellule africaine de l'Élysée en 1982, il a ouvert la boîte de Pandore. Le geste n'a à première vue rien d'absurde : Jean-Christophe est un bon connaisseur de l'Afrique, qu'il a sillonnée en tant que journaliste pour l'AFP dans les années 1970, en particulier le Togo. Et bien des parlementaires emploient comme assistant(e) leur enfant, épouse, ou maîtresse… Sauf que Jean-Christophe, par son activisme, supplante rapidement Guy Penne comme véritable « patron » de la cellule africaine, d'abord officieusement puis officiellement à partir de 1986. Et qu'il pratique un curieux mélange des genres, avec son ami d'enfance Jean-Pierre Fleury : cet homme d'affaires flamboyant passe plusieurs fois par jour à la cellule de l'Élysée selon Stephen Smith et Antoine Glaser, fins connaisseurs du « village » françafricain. Parfois, c'est Jean-Christophe qui s'installe dans les locaux de son ami : la société Adefi International (Appui au développement des entreprises françaises à l'international), sur l'île de la Jatte à Neuilly. Or, c'est troublant, les pays cibles des efforts diplomatiques de Jean-Christophe Mitterrand deviennent par ailleurs de bons clients pour Adefi International, chargé de soigner leurs relations publiques : le Togo en 1983, le Cameroun en 1985, le Congo en 1988, la Côte d'Ivoire en 1989.

Jean-Christophe Mitterrand a toujours nié tout « copinage » dans l'attribution des marchés à Adefi International. C'est donc pure coïncidence si la société perce exclusivement auprès des chefs d'État avec lesquels il tisse d'étroites relations. Or il est notoire que Jean-Pierre Fleury accompagne son ami Jean-Christophe au cours de certaines réceptions officielles dans ces pays. À quel titre ? En juillet 1990, on apprend par ailleurs que l'épouse de Jean-Christophe, Élisabeth, est une salariée d'Adefi. Plus gênant encore, révèlent Smith et Glaser, Adefi a rendu des services de police politique aux régimes du Congo et du Cameroun, en faisant filmer leurs opposants lors de manifestations à Paris. Le mélange des genres et des intérêts n'est pas du meilleur goût. Enfin, l'affaire dite « Mistral » a bien failli faire exploser en vol le fils du président…

Dès 1981, François Mitterrand a annoncé son intention de rompre toute relation avec le régime d'apartheid sud-africain. Or, en janvier 1989, le chef d'état-major particulier du président, Jean Fleury, reçoit une note des services secrets. Elle explique qu'à l'automne 1988, la société Matra a été approchée par

un officier congolais mandaté par son pays pour acquérir le missile sol-air Mistral. Selon la DGSE, « le président congolais Denis Sassou-Nguesso n'a pas donné son aval à l'achat des missiles Mistral. Il pourrait s'agir d'une vente d'armes destinée à la réexportation au profit d'un pays figurant sur notre liste rouge ». Pourtant une avance de 15 millions de francs a été versée. L'enquête de la DGSE établit que l'argent est venu d'Afrique du Sud. L'autorisation de vente a été accordée, avec un zèle inhabituel et sans vérifications minutieuses, par la Commission interministérielle pour les exportations de matériel de guerre (CIEMG). Il a bien fallu pour cela un appui politique de poids.

En mars 1989, le journaliste Pascal Krop fait fuiter l'affaire dans *L'Événement du jeudi*. On est alors en pleine tourmente de l'affaire Pechiney-Pelat. Sans tarder, un communiqué de l'Élysée explique que Jean-Christophe Mitterrand, ayant découvert l'affaire en début d'année, a alerté le président et qu'une enquête a été confiée au ministère de la Défense. L'intermédiaire commercial qui a monté le dossier, Thierry Miallier, est arrêté et placé en détention préventive pendant deux mois et demi. À sa sortie, il voit ses comptes personnels bloqués pendant deux ans. Furieux d'être le « bouc émissaire » de l'histoire, il prend contact avec la DGSE pour livrer quelques avertissements : il se dit prêt à confier à la presse l'historique complet de l'opération avec les montants et les personnes impliquées. Selon le rapport du service, cité par Smith et Glaser, « Miallier a déclaré qu'une partie des commissions qu'il a reçues a été versée à un parti politique français. […] La transaction a été filmée par des représentants de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris ; la bande se trouve en lieu sûr mais elle serait produite en cas de procès ». Et le rapport de conclure : « Jusqu'à maintenant, Miallier affirme s'être tu, se dispensant de toute déclaration à la presse en raison des intérêts et des personnes mises en jeu, mais, dans le cas où il serait amené à comparaître, il entend citer comme témoin le conseiller du président de la République pour les Affaires africaines et malgaches. » Il n'en aura pas l'occasion : l'affaire « Mistral » va être discrètement enterrée. On est donc réduit aux conjectures sur les vrais responsables.

Après le sommet de La Baule, en 1990, Jean-Christophe Mitterrand sera prié par son père de s'abstenir dès lors de tout contact « sensible ». En 1991, le président nomme Thierry de Beaucé à la cellule Afrique de l'Élysée pour reprendre les choses en main. En 1992, Jean-Christophe quitte l'Élysée en catimini ; il est recruté par la toujours prévenante Compagnie générale des eaux. Mais il en sera licencié quelques mois après le départ de son père de l'Élysée, signe que la CGE ne donne pas dans le caritatif.

L'amour paternel est un respectable sentiment et plus d'un homme de pouvoir avant François Mitterrand s'est laissé entraîner à de coupables faiblesses pour sa

progéniture. Néanmoins les controverses suscitées par la cellule africaine de l'Élysée ont laissé des traces sur la réputation du président, qui a longtemps fermé les yeux sur des pratiques dont il était nécessairement informé.

Prince de l'ambiguïté, adepte des circuits parallèles et des coups de billard à plusieurs bandes, François Mitterrand a affiché toute sa vie un souverain mépris pour l'argent tout en cultivant de riches amis et en acceptant leurs offrandes sans se poser de question. S'il n'a pas lui-même cédé aux sirènes des grands corrupteurs, il a cependant laissé à certains de ses intimes une liberté d'action dont ils ont pu user de façon discutable. Le rachat au forceps de Vibrachoc par Alsthom est une faute indiscutable. Le flou permanent qui a régné à l'Élysée, l'absence de contrepoids face aux exigences de tel ou tel « électron libre », tout cela ne pouvait que déboucher sur des dérapages. Pour n'avoir, jusqu'au bout, rien voulu savoir, François Mitterrand s'est laissé personnellement éclabousser.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de Français*, 2 tomes, Le Seuil, 1998.
Jean Montaldo, *Mitterrand et les 40 voleurs…*, Albin Michel, 1994.
Philip Short, *François Mitterrand*, Nouveau Monde éditions, à paraître en 2015.
Stephen Smith, Antoine Glaser, *Ces messieurs Afrique, le Paris-village du continent noir*, Calmann-Lévy, 1992.
Bernard Violet, *L'ami banquier, le mystérieux conseiller de François Mitterrand*, Albin Michel, 1998.

Voir aussi

Délits d'initié ; La machine à billets de la Françafrique ; Jacques Attali face à Jean-Christophe Mitterrand ; L'Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions

Délits d’initié

« La gauche la plus pourrie du monde. » C’est ainsi qu’Alain Juppé désigne en janvier 1989 le pouvoir socialiste. Il fait allusion à deux affaires de délits d’initié qui viennent de mettre en lumière les liens très étroits entre les cabinets ministériels et certains hommes d’affaires proches du président Mitterrand. La proximité des élites politiques et des milieux d’affaires n’est pas nouvelle. En revanche, elle étonne venant d’un président socialiste, grand pourfendeur de l’argent-roi. C’est une surprise pour beaucoup, et une désillusion pour tous.

Deux opérations juteuses La première affaire, apparue dans la presse le 13 décembre 1988, concerne le rachat par la société nationale française Pechiney de la société American National Can (ANC), le numéro deux mondial de l’emballage. Juste avant cette opération, plusieurs hommes d’affaires ont acquis une grande quantité de titres de la société américaine Triangle, société mère d’ANC. Le rachat par Pechiney ayant provoqué une hausse spectaculaire des cours de Triangle, de 18 à 46 dollars pour la seule séance du 21 novembre 1988, on imagine les bénéfices que l’information a pu rapporter aux heureux initiés. Une vingtaine de personnes étaient au courant de cette opération de rachat, à la direction de Pechiney, dans les cabinets ministériels concernés, à Matignon et à l’Élysée, mais aussi quelques affairistes proches du pouvoir. Parmi eux, le richissime homme d’affaires libanais Samir Traboulsi, qui a joué le rôle de conseiller de l’ANC dans les négociations de rachat par Pechiney, ainsi que Max Théret, ancien patron de la Fnac, qui a fait acheter un gros paquet d’actions Triangle par sa société d’investissement, la Compagnie parisienne des placements. Il se trouve que Traboulsi, surnommé « le vizir des plaisirs » quand il officiait aux côtés de l’intermédiaire Adnan Khashoggi, est très proche de Pierre Bérégovoy, ministre de l’Économie, des Finances et du Budget, avec lequel il a même partagé des vacances. Quant à Max Théret, ancien militant communiste et résistant, fondateur de la Fnac, c’est l’un des principaux bailleurs de fonds du Parti socialiste. Soupçonné d’être à l’origine des fuites, Alain Boublil, le directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, démissionne le 20 janvier 1989, afin, dit-il, « de répondre aux accusateurs et de poursuivre les diffamateurs ». Son ministre lui rend un hommage appuyé sur Europe 1, mais chacun interprète cette démission comme un aveu de culpabilité. Il sera inculpé le 7 novembre 1991. Par ailleurs, la presse publie un rapport confidentiel des Renseignements généraux impliquant dans le délit d’initié Roger-Patrice Pelat,

ancien compagnon de stalag de François Mitterrand, devenu son ami intime, le compagnon favori de ses vagabondages parisiens. Par l'intermédiaire de la Banque cantonale vaudoise de Lausanne et d'un cabinet suisse, Pelat a acquis 40 000 actions Triangle, qu'il a revendues après l'opération Pechiney pour un bénéfice de plus de 4,5 millions de francs (900 000 euros). Il a même créé une société panaméenne afin d'abriter le produit de la revente de ces titres. Inculpé avec Max Théret de recel de délit d'initié par la juge Édith Boizette, il est victime d'un arrêt cardiaque, le 7 mars 1989. Cette disparition brutale met un point final au scandale politico-médiatique, mais pas aux investigations judiciaires.

Presque au même moment, une autre affaire de délit d'initié met à nouveau en cause l'entourage de l'Élysée. Il s'agit d'une opération menée le 19 octobre 1988, qui a vu Georges Pébereau, président de la société financière Marceau Investissements, entrer spectaculairement dans le capital de la Société générale, en devenant le premier actionnaire, avec 9,16 %. Là encore, comme dans l'opération Pechiney-Triangle, l'action a grimpé en quelques heures et de très importants bénéfices spéculatifs ont été réalisés. On constate que dans le capital de Marceau Investissements figure un établissement public, la Caisse des dépôts et consignations, dont le directeur général Robert Lion est considéré comme un proche des socialistes. Ce que confirme une interview très maladroite donnée à *L'Express* du 13 janvier 1989 par Roger Fauroux, ministre du Travail et de l'Aménagement du territoire. Est par ailleurs impliqué Jean-Charles Naouri, le prédécesseur d'Alain Boublil comme chef de cabinet de Pierre Bérégovoy, et qui a acheté et revendu entre juillet et août 1988 pour plus de 10 millions de francs de titres Société générale, réalisant un bénéfice de 1,5 million de francs (200 000 euros). Il sera inculpé en juin 1990.

La fin de la « gauche morale »

Lors du procès de l'affaire Pechiney, ouvert le 2 juin 1993 devant la 11e chambre correctionnelle de Paris, Alain Boublil reconnaît avoir rencontré Roger-Patrice Pelat, le 13 novembre 1988, soit juste avant le rachat d'ANC, et ce à l'occasion du 40e anniversaire de mariage de Pierre Bérégovoy au restaurant *Chez Edgard*. En dépit des fortes présomptions qui pèsent sur lui, l'ancien directeur de cabinet est relaxé le 29 juillet 1993 au bénéfice du doute, mais il sera condamné en appel le 6 juillet 1994 à deux ans de prison, dont un avec sursis. Samir Traboulsi, dépeint par l'accusation comme « une sorte de Machiavel », écope de deux ans avec sursis et 25 millions de francs d'amende, pour « délit d'initié caractérisé », et sa peine sera durcie à un an ferme en appel.

Max Théret se voit infliger la même peine, avec 2,5 millions de francs d'amende. En revanche, il faut attendre le 7 novembre 2002, soit quatorze ans après les faits incriminés, pour voir aboutir l'enquête sur le raid de la Société générale. Il n'y a pas de preuves formelles du délit d'initié, mais on sait que l'homme d'affaires Jean-Pierre Peyraud a gagné 35 millions de francs dans l'opération (7 millions d'euros), Samir Traboulsi 23 millions (4,6 millions d'euros), Jean-Charles Naouri 345 172 francs pour lui et 1,58 million pour sa société Euris. À propos de ce dernier, le juge évoque « des informations puisées à la source même, le ministère des finances ».

Maître Kiejman, le défenseur de Naouri, a beau jeu de plaider l'abandon des poursuites pour délai dépassé. Mais la gauche dite « morale » paie le prix politique de ses délits d'initié. Car deux directeurs de cabinet de Pierre Bérégovoy et des amis intimes de François Mitterrand ont été reconnus coupables. Il ne s'agit pas de corruption au sens du pot-de-vin traditionnel, mais d'un système corrompu par son affairisme, son favoritisme, ses conflits d'intérêts et ses compromissions. Début 1993, la révélation médiatique du prêt de 1 million de francs (200 000 euros), consenti sans intérêt par Roger-Patrice Pelat à Pierre Bérégovoy, alimente la suspicion sur l'intégrité du Premier ministre. Par ailleurs, il semble que Samir Traboulsi ait exercé sur lui à cette époque une pression constante afin d'éviter que le procès Pechiney ne se transforme en un grand déballage politique. C'est sans doute l'une des raisons qui le conduira au suicide le 1er mai 1993 au lendemain des élections législatives perdues par la gauche. Il est la victime tragique des délits d'initié.

♦ JG

››

Pour en savoir plus

Sophie Coignard, *La République bananière*, Belfond, 1989.
Gilles Gaetner, *Les épinglés de la République*, Jean-Claude Lattès, 1995.
Alain Genestar, *Les péchés du Prince*, Grasset, 1992.

Voir aussi

François Mitterrand et l’argent : une relation ambiguë ; La galaxie Khashoggi : les grands intermédiaires du monde arabe

Affaires africaines et orientales

La machine à billets de la Françafrique

Néologisme inventé par le défunt président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, la Françafrique désigne la gestion occulte des relations avec les anciennes colonies françaises d'Afrique noire par les présidents successifs de la Ve République. Ces derniers ont laissé des présidents africains « inamovibles » influencer la vie politique française pour mieux protéger leurs régimes corrompus. François Mitterrand a repris l'héritage.

Pour comprendre cette « République des mallettes » version africaine, il faut remonter à février 1960, lorsque le général de Gaulle nomme Jacques Foccart secrétaire auprès de la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches. Durant cette même année, le premier président de la Ve République se résout à accorder leur indépendance aux quatorze colonies francophones de l'Afrique subsaharienne, mais il charge son principal homme de confiance, Jacques Foccart, d'y sauvegarder les intérêts politiques et économiques de la France. Doté par le général de Gaulle de moyens financiers et humains très importants pour conserver un pré carré français sur ce continent africain, Jacques Foccart installe la France, en pleine guerre froide, dans le rôle de gendarme de l'Afrique noire francophone ; employant actions clandestines et hommes de main, recrutés sans préjugés excessifs. Ancien commando parachutiste dans les services secrets de la France libre, le colonel de réserve Foccart est comme chez lui au sein du service Action du Sdece, dont il rencontre une fois par semaine le patron, le général Paul Grossin, remplacé par le général Paul Jacquier en février 1962, puis par le général Eugène Guibaud en janvier 1966.

Les chefs d'État africains bénéficient d'une protection tous azimuts de Paris : des accords secrets de défense prévoient l'intervention de troupes de l'Hexagone sur simple demande. Les armées, polices et services spéciaux de ces pays sont formés à Paris. Chapeautant une structure cloisonnée et centralisée, Foccart dirige en Afrique un réseau informel qui puise ses forces vives dans les rangs des services de renseignement, de la diplomatie et de la compagnie Elf, mais aussi parmi les hommes d'affaires et les notables locaux. L'homme de confiance du général devient l'ami intime de tous ces chefs d'État, qui ont une confiance absolue en lui tout en étant dépendant de son soutien. Quant aux rares opposants, ils disparaissent discrètement, comme le leader camerounais Félix Moumié, empoisonné à Genève en octobre 1960. L'enjeu : le financement par la France de tout un système de coopération et d'aide au développement des anciennes

colonies en contrepartie de l'exploitation en priorité par des sociétés françaises des ressources de ces pays comme l'uranium nigérien, le bois et l'huile de palme au Cameroun, le pétrole gabonais ou congolais et le cacao ivoirien.

Dès son arrivée à l'Élysée en 1969, Georges Pompidou maintient Jacques Foccart dans son poste de grand manitou de l'Afrique, mais nomme un pompidolien pur jus, Alexandre de Marenches, à la tête des services spéciaux. Immédiatement, ce dernier tente de purger les réseaux Foccart au sein du Sdece, sans grand succès. Six à sept chefs d'État africains nourrissent alors quelques inquiétudes et décident avec Foccart de prendre certaines précautions en souscrivant une sorte d'assurance pour la pérennité de leur régime. Ils font ainsi remettre, par Foccart, des valises de billets à Georges Pompidou et à ses adversaires politiques. Les valises africaines continuent à prendre le chemin de la présidence de la République sous VGE, qui remplace Foccart par son ancien adjoint René Journiac, un ancien magistrat des colonies, qui mourra en 1980 au Cameroun dans le mystérieux accident de l'avion personnel d'Omar Bongo.

Giscard d'Estaing a accusé Jacques Chirac d'avoir reçu, pour la présidentielle de 1981, une aide financière du président du Gabon, Omar Bongo. Au lendemain du décès de ce dernier, le 9 juin 2009, VGE raconte sur Europe 1 : « J'ai appelé Bongo en 1981 et je lui ai dit : "Vous êtes bien aimable, mais vous soutenez la campagne de mon concurrent", alors il y a eu un temps mort que j'entends encore et il m'a dit : "Ah vous savez ?" » À l'époque, quelques jours plus tard, un émissaire de Bongo se présente à la grille de l'Élysée avec une valise pleine de billets avant de se faire éconduire poliment… Bien entendu Chirac a tout nié en bloc. Resté quarante et un ans à la tête de son pays, Omar Bongo est l'auteur de la fameuse phrase : « La France sans l'Afrique c'est une voiture sans essence, et l'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur. »

Mitterrand chausse les bottes de Foccart

Dès son arrivée à l'Élysée en 1981, François Mitterrand poursuit la politique menée par Foccart, tout en continuant à dénoncer les séquelles « du pacte colonial », « l'échange inégal », ou à proposer la « décolonisation de la coopération ». Le meilleur exemple de ce double jeu : le locataire de l'Élysée et ancien chantre de l'anticolonialisme finit par faire la paix avec le pilier de la Françafrique, le dictateur Omar Bongo, président de l'émirat pétrolier du Gabon. Classé parmi les nations les plus pauvres du globe, ce petit pays est peuplé à l'époque de seulement 800 000 habitants, mais regorge pourtant de pétrole, de bois, d'uranium, de manganèse et de fer. Si sa seule rente pétrolière avait été employée convenablement, le Gabon aurait pu devenir une sorte de Suisse de

l’Afrique.

Excédé par les articles des médias de l’Hexagone l’accusant d’avoir été, en 1979, le commanditaire du meurtre dans le Lot-et-Garonne du décorateur français Robert Luong, amant de son épouse Marie-Joséphine, Omar Bongo demande à François Mitterrand de faire cesser ces attaques. Si sa mise en cause publique ne prend pas fin, il menace de chasser Elf du capital de la société gabonaise Elf Gabon et de remplacer les 51 % de parts françaises en les vendant à une compagnie américaine. Une bombe atomique en puissance pour le groupe Elf… Entre 1978 et 1994, le résultat cumulé après impôts d’Elf Gabon a atteint environ 15 milliards de francs. Pour cette période, la part de la société franco-gabonaise aux résultats du groupe Elf est de 16 %, alors que son chiffre d’affaires ne représente que 4,4 % du chiffre d’affaires consolidé et emploie à peine 1 % des salariés du groupe. Un vrai jackpot pour un investissement minimal.Aussi, François Mitterrand se résout à négocier avec le dictateur gabonais. Le « Foccart » de Mitterrand – le dentiste Guy Penne –, le conseiller en matière de renseignement du président – François de Grossouvre – et son ministre des Affaires étrangères – Roland Dumas – font à plusieurs reprises, en 1982 et 1983, le voyage de Libreville pour calmer Bongo et lui expliquer le fonctionnement de la presse en France. Faute de pouvoir faire taire les journalistes français, François Mitterrand donne de sérieux gages à son homologue gabonais. À sa demande, il renvoie son ministre de la Coopération, Jean-Pierre Cot (démissionné en décembre 1982), et le patron de la DGSE, Pierre Marion (remercié lui en novembre précédent), qui avaient tenté de mettre un terme à la Françafrique. En effet, Cot et Marion ont limogé plusieurs hauts fonctionnaires (membres des réseaux Foccart) détachés au Gabon. Surtout, François Mitterrand sauvegarde le pouvoir d’Omar Bongo en dépêchant des paras français à Libreville, lors de la révolte populaire de mai 1990.

L’attitude très conciliante de François Mitterrand vis-à-vis de Bongo cache aussi d’autres raisons moins avouables. En effet, la machine à billets de la Françafrique fonctionnerait au profit de François Mitterrand selon un témoin bien placé. Né à Dakar, l’avocat franco-libanais Robert Bourgi, proche de Foccart et de Bongo, a déclaré, le 12 juin 2011 sur Europe 1, que le système de financement politique occulte des présidents français par des chefs d’État africains, dont il a avoué être un acteur sous Jacques Chirac, avait aussi existé sous les présidences Pompidou, Giscard d’Estaing et Mitterrand. Jacques Foccart « m’a dit à moi que ces pratiques existaient même du temps de Pompidou, Giscard d’Estaing et Mitterrand », a précisé Bourgi. « Pendant trente ans, Jacques Foccart a été en charge, entre autres choses, des transferts de fonds entre les chefs d’État africains et Jacques Chirac », a-t-il affirmé. « Moi-même, j’ai

participé à plusieurs remises de mallettes à Jacques Chirac, en personne, à la mairie de Paris. J'ai souvent croisé à Libreville François de Grossouvre et Roland Dumas », a ajouté Bourgi. Sur le montant total de ce qui a circulé entre la France et l'Afrique, Bourgi s'est dit « incapable » de l'évaluer sous Pompidou, Giscard d'Estaing et Mitterrand. Mais, a-t-il ajouté, « j'évalue à 20 millions de dollars (soit 14,7 millions d'euros 2014) ce que j'ai remis à monsieur Chirac et Villepin ». Grossouvre et Dumas ont-ils transporté des valises ? En 2001, Omar Bongo a reconnu : « C'est mon argent à moi. Je ne nie pas avoir aidé les uns ou les autres, mais je ne veux pas que l'on dise que j'ai aidé tel parti contre tel autre. » En clair, Bongo arrosait tous les partis français. À gauche comme à droite.

PDG d'Elf de 1989 à 1993, Loïk Le Floch-Prigent a lui-même affirmé : « Elf a servi au financement du parti gaulliste, et a même été créé pour ça […]. Puis ce fut le tour du Parti socialiste. » Un jour, Mitterrand a convoqué Le Floch-Prigent à l'Élysée et lui a dit : « Désormais, il faudra rééquilibrer les choses, sans oublier le RPR. » La caisse noire – environ 5 millions de dollars par an (3,6 millions d'euros 2014), selon Le Floch-Prigent – était gérée par André Tarallo et Alfred Sirven. Tarallo pour la droite, Sirven pour la gauche… Elf et Bongo remplissaient ainsi les caisses du RPR et du PS, mais aussi les poches de quelques particuliers. « L'ensemble de la classe politique savait qu'Elf faisait du financement politique, explique Loïk Le Floch-Prigent. Les rétrocommissions servaient "à mettre sous influence" celui qui les percevait. Au cas où… Au cas où une affaire comme l'affaire Elf leur péterait à la figure. Si tout le monde se sert du gâteau, plus personne ne peut plus rien dire. »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Omar Bongo, *Blanc comme nègre. Entretiens avec Airy Routier*, Grasset, 2001.
Roger Faligot, Rémi Kauffer, *Éminences grises*, Fayard, 1992.
Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Compagnie 12, 1988.
Loïk Le Floch-Prigent, *Affaires Elf, affaires d'État*, Le Cherche-midi, 2001.
Pierre Lunel, *Bob Denard, le roi de fortune*, Éditions n° 1, 1991.
Roger Marion, *Affaires d'État*, La Martinière, 2013.
Pierre Péan, *L'homme de l'ombre*, Fayard, 1990 ; et *Affaires Africaines*, Fayard, 1983.

Voir aussi

« Papa » Bongo, notre ami très spécial

Christian Nucci et le Carrefour des scandales

Créée par les socialistes en 1983 pour financer sur fonds publics la Françafrique, l'Association carrefour du développement (ACAD) a permis au ministre de la Coopération et du Développement, Christian Nucci, de payer les frais de sa campagne des législatives de 1986 avec des fausses factures. Puis, le même ministre a échappé à la Haute Cour de justice grâce à une loi d'amnistie votée spécialement pour lui et les élus PS impliqués dans l'affaire Urba. Coupable en pleine cohabitation d'avoir fourni un vrai-faux passeport au trésorier de l'ACAD en fuite, l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua ne sera, lui, jamais poursuivi devant les tribunaux.

C'est la première affaire sous la Ve République donnant aussi clairement l'image d'hommes politiques qui n'hésitent pas à changer la loi pour échapper au sort commun. Aujourd'hui septuagénaire, Christian Nucci coule des jours heureux comme 2e vice-président PS du Conseil général de l'Isère. Taillée sur mesure en 1990, la loi d'amnistie pour les fausses factures liées à des financements à caractère politique lui a évité toute mise en cause pénale. Depuis, cet ancien député de l'Isère n'a plus exercé de mandat parlementaire. Association loi 1901, l'Association carrefour du développement est créée en 1983 par le ministre de la Coopération Christian Nucci, officiellement pour aider au développement économique des pays africains. En réalité, le Carrefour du développement sert à financer une opération barbouzarde au Tchad, les folies d'un sommet de la Françafrique au Burundi et la campagne de Nucci aux législatives de 1986.

Amnistié par le PS

La même année, l'affaire éclate : le successeur de Nucci, Michel Aurillac, ministre RPR de la Coopération du gouvernement de Jacques Chirac, révèle l'existence d'un « trou » évalué alors à 10 millions de francs (1,54 million d'euros 2014) dans la comptabilité de l'association financée par des subventions publiques et des fonds secrets. La première cohabitation, qui s'instaure alors entre un Premier ministre de droite et un président de la République de gauche, autorise tous les coups bas à l'approche de l'élection présidentielle de 1988. Ainsi, en fuite au Brésil pour échapper à un mandat d'arrêt, le trésorier de

l'Association carrefour du développement, Yves Chalier, se voit fournir un vrai-faux passeport sur décision de Charles Pasqua, ministre RPR de l'Intérieur. En échange, Chalier met directement en cause Christian Nucci à propos du financement de sa campagne électorale dans l'Isère. L'énorme scandale provoqué par l'affaire jette une lumière crue sur les rapports entre l'argent et la politique… en même temps qu'elle donne un éclairage cruel à la politique africaine de la France socialiste…

Si Nucci a échappé de justesse à la Haute Cour de justice (étant amnistié le 4 avril 1990) pour des fausses factures liées à des financements politiques occultes, il a été rattrapé par la Cour des comptes qui l'a condamné à rembourser cet argent public. En effet, cette juridiction l'a déclaré le 30 septembre 1992 « débiteur envers l'État » de 20,463 millions de francs (soit 3,119 millions d'euros 2014) d'argent public détourné solidairement avec Yves Chalier, son ancien trésorier de l'ACAD, et René Trillaud, retraité du ministère de la Coopération. Comme Yves Chalier a été placé en liquidation judiciaire personnelle (jugement définitif du 6 mai 2010) et que René Trillaud reste insolvable, Christian Nucci doit rembourser seul tous les détournements commis au préjudice du Carrefour du développement. En ce qui concerne les « dépenses personnelles de Christian Nucci » reconnues par la Cour, on trouve pêle-mêle : un voyage touristique à Paris pour des habitants de sa bonne ville de Beaurepaire (il en a été maire de 1977 à 2008), des travaux d'imprimerie et des stages d'entraînement aux techniques vidéo, le tout étant lié à sa campagne électorale de 1986. Sur un compte joint qu'il possédait avec Yves Chalier, quelque 1 247 736,40 francs (soit 190 216,19 euros) ont été détournés. Finalement, la Cour des comptes estime que « M. Nucci a connu et toléré les maniements irréguliers opérés par l'intermédiaire de l'ACAD, a manqué à l'obligation de surveillance des personnes placées sous son autorité, alors qu'il avait été averti de leurs agissements, a fait régler sur le compte de l'association plusieurs dépenses en relation avec ses activités personnelles et a réglé lui-même d'autres dépenses sur un compte joint alimenté à partir de la caisse de l'association ».

Protégé à gauche et à droite En conséquence, le 6 mai 1996, la même Cour des comptes a condamné l'ancien ministre à rembourser à l'État 3,119 millions d'euros (avec intérêts) d'argent public détourné au préjudice de l'association Carrefour du développement. Après de multiples recours et appels de l'ancien ministre, l'arrêt n° 217490 du Conseil d'État du 28 septembre 2001 a déclaré ce jugement définitif. Douze années plus tard, Christian Nucci devait encore rembourser 2,9 millions d'euros à l'État, selon des documents révélés en juin 2013 par le militant écologiste grenoblois Raymond Avrillier, le « tombeur »

d'Alain Carignon. À cette époque, seulement 226 082 euros avaient été recouvrés par le Trésor public sur la somme globale de 3,12 millions d'euros (avec les intérêts). L'ancien ministre de la Coopération rembourse mensuellement 1 524 euros depuis décembre 2000. « À ce rythme, si on fait le calcul, sans prendre en compte les intérêts, il lui faudra donc cent soixante-deux ans pour s'acquitter de sa dette », nous confie le militant écologiste.

Entre 2007 et 2012, trois ministres du Budget, deux UMP Éric Woerth et Valérie Pécresse, le socialiste Jérôme Cahuzac et la ministre UMP de l'Économie Christine Lagarde ont refusé de donner à Raymond Avrillier le détail des sommes reversés à l'État par Christian Nucci. Selon leurs dires, il s'agissait de documents judiciaires non communicables à un tiers. Vieux routier auprès des tribunaux administratifs des procédures de demandes de communication de dossiers de l'État (il a ainsi révélé l'affaire des sondages de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy), Raymond Avrillier a saisi en 2009 la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui a accédé à sa demande.

Tout commence en décembre 1982, lorsque Christian Nucci, député-maire PS de Beaurepaire (Isère), est nommé ministre délégué à la Coopération et au Développement (sous-entendu de l'Afrique) en remplacement du trop progressiste Jean-Pierre Cot, « démissionné » pour faire plaisir à Omar Bongo. Le président n'a pas choisi ce pied-noir de 43 ans, né à Alger, pour ses diplômes. Il n'est pas énarque et son cursus universitaire s'arrête au baccalauréat. Instituteur au Maroc, puis nommé professeur d'histoire-géographie sur promotion en tant que coopérant, Nucci atterrit au collège de Beaurepaire (Isère). Le vieux compagnon de route de François Mitterrand Louis Mermaz, professeur agrégé d'histoire et député-maire de Vienne (distante de 25 kilomètres de Beaurepaire), l'y a repéré, en 1973, pour son côté meneur d'hommes sans trop d'état d'âme. Bonne pioche… Christian Nucci a mené à la baguette les militants socialistes locaux et son ascension s'est vite révélée irrésistible : conseiller général PS du canton de Beaurepaire (1976), maire de la ville (1977) et député (1978). Devenu vice-président de l'Assemblée nationale en 1981, et surtout président de la commission des conflits au PS, ce protégé de Mermaz a montré un réel talent pour « flinguer » à tout-va les rocardiens, ennemis numéros un du président.

Exécuteur des basses œuvres François Mitterrand le choisit comme ministre parce qu'il ne connaît rien à l'Afrique pas plus qu'à la Nouvelle-Calédonie, où le président l'a parachuté comme haut-commissaire de décembre 1981 à octobre 1982. Souple, docile, mais capable de coups de gueule, Christian Nucci a beaucoup promis à Nouméa, mais évité de faire trop de réformes. Son étiquette

d’homme sérieux et efficace, mais aussi très malléable, en a fait une recrue de choix pour la mitterrandie qui le gardera comme ministre de la Coopération et du Développement de décembre 1982 à mars 1986. À ce poste de responsabilité, cet homme un peu capricieux et à la faconde facile, mais certainement pas un mafieux, se fait aspirer par les pièges de l’Afrique. Certes, aidé par son chef de cabinet et frère de loge au Grand Orient, le lieutenant-colonel de réserve Yves Chalier, il emploie les fonds plus ou moins secrets de l’Association carrefour du développement pour exécuter discrètement les basses œuvres de la présidence de la République.

Officine destinée à fabriquer de l’argent sale et à financer des opérations illégales, l’association finance l’envoi, en 1983, d’une trentaine de mercenaires au Tchad. François Mitterrand ne veut pas que la France se batte officiellement contre Kadhafi en prenant la défense du chef de l’État tchadien Hissen Habré. Ce que le président français sera obligé de faire l’année suivante en lançant l’armée française dans l’opération Manta. Ensuite, les 11 et 12 décembre 1984, les fausses factures de l’association financent le 11e sommet franco-africain à Bujumbura, au Burundi, l’un des États les plus pauvres d’Afrique. Pour accueillir Mitterrand, Mobutu et les autres, Nucci et Chalier payent 18 tonnes d’huîtres, de foie gras et de spiritueux, 105 voitures officielles, un tracteur de piste pour le Concorde du président, un pont aérien d’Hercules C130, de Caravelle, de Boeing 747 et de DC8 pour acheminer groupes électrogènes, cabines de conférences insonorisées et personnels de sécurité, et la mise en place de liaisons hertziennes passant par Paris qui transformeront tous les Burundais en abonnés parisiens avec des numéros à sept chiffres ! Coût de ce gigantesque gaspillage : 160 millions de francs (soit 24,4 millions d’euros 2014), dont la moitié à la charge de l’ACAD justifiée le plus souvent avec des fausses factures.

Au passage, Christian Nucci et Yves Chalier se sont servis, ce dernier s’achetant notamment un petit château délabré en Sologne pour 3 millions de francs (457 000 euros 2014). Cet argent public leur a donné le vertige… Parfait bouc émissaire, le lieutenant-colonel de réserve Yves Chalier a été condamné à cinq ans de prison pour les fausses factures de l’ACAD, dont il était le trésorier. À l’exemple de Nucci autoamnistié par les socialistes, l’ancien ministre gaulliste de l’Intérieur Charles Pasqua a échappé lui aussi à la Justice, bien qu’ayant ordonné de fournir un vrai-faux passeport à Yves Chalier qui faisait l’objet d’un mandat d’arrêt. Ces faits d’obstruction à la Justice sont établis par le nouveau ministre de l’Intérieur, Pierre Joxe, mais son collègue de la Justice, Pierre Arpaillange, a décidé de ne pas poursuivre Charles Pasqua.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Investigation, passion. Enquête sur trente ans d'affaires*, Fayard, 1993.
Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Clearstream*, Nouveau Monde éditions, 2013.
Patrick Pesnot, *Les dessous de la Françafrique*, Nouveau Monde éditions, 2010.
Christophe Dubois, Marie-Christine Tabet, *L'argent des politiques. Les enfants gâtés de la République*, Albin Michel, 2009.

Voir aussi

La machine à billets de la Françafrique

L’affaire Elf

Casse du siècle ? 2 milliards de francs ont été détournés d’Elf sous la pourtant brève présidence de Loïk Le Floch-Prigent (juillet 1989-août 1993). Il n’est pas l’inventeur de la caisse noire, loin de là, elle lui a même survécu, mais il l’a fait s’envoler. « Le coût des intermédiaires était de 100 millions de francs par an sous les présidences de MM. Guillaumat, Chalandon et Pecqueur, de 1 milliard sous M. Le Floch-Prigent, il est revenu à 100 millions sous ma présidence », résumera son successeur Philippe Jaffré avant d’être lui-même pris dans la tourmente des affaires.

André Tarallo, historique « Monsieur Afrique » du groupe pétrolier, en fut le premier caissier. « Jusqu’en 1989, je tenais le rôle de financier occulte. Le décor a alors changé, Alfred Sirven s’est imposé comme financier occulte. » Gaulliste tendance Pasqua mais au service d’un nouveau PDG marqué à gauche, Sirven résume parfaitement sa mission : « Même le Petit Chose sait qu’Elf est une source de financements annexes. C’est une société secrète, de droite. Ces gens-là n’allaient pas nous raconter leurs histoires. » Dès lors, il s’appliquera à rosir la caisse noire : deux tiers pour lui, un tiers pour Tarallo. Ce dernier en retrouvera la pleine maîtrise, mais dans des proportions moindres, une fois Le Floch remplacé par Jaffré, lequel proclamera que « M. Tarallo est l’homme le plus important du groupe car il a conservé énormément de relations avec des responsables africains ».

L’imagination au pouvoir

Sous la présidence de Loïk Le Floch-Prigent, l’imagination est au pouvoir car il s’agit de multiplier les canaux de dérivation des fonds de l’entreprise, l’ingéniosité le disputant parfois à la sottise. Le PDG déchu en assume la paternité, mais pas la conception. « Il y avait bien une caisse noire, mais je ne m’occupais pas de la machinerie. » Son bras droit campe la même posture. « J’étais un panier, je recevais ce qui tombait dedans, mais je ne connaissais pas la mécanique du système. » Car à détailler les petites et grosses ficelles employées, la nausée le dispute aussi à la consternation.

Ainsi l’achat-revente en temps record d’Ertoil, compagnie pétrolière espagnole détenue par le Koweït. Alors envahi par l’Irak, l’émirat souhaite la revendre au plus vite afin de financer la reconquête de son pays. Elf est candidat au rachat mais est suspendu au feu vert de la Commission européenne, compétente en matière de concentration. Le Koweït étant pressé, est mis en place

un « actionnariat de transition », pudique appellation pour « faux nez ». L'intermédiaire est le milliardaire irakien Nadhmi Auchi, qui encaissera une confortable plus-value de 280 millions de francs en quelques mois (janvier et avril 1991), le temps du feu vert. « J'ai pris tous les risques », estime cet homme d'affaires international, francophone résidant à Londres et se présentant comme spécialisé dans « l'investissement, l'immobilier, la pharmacie, l'aviation et le commerce » – vaste programme. De risques, il n'en prend pourtant aucun, Elf s'engageant par écrit à lui racheter Ertoil et même à lui payer ses intérêts d'emprunt. « Pour nous encourager, Elf nous a proposé un profit très important », concède-t-il : 10 % de marge, cela fait cher du portage. Mais là encore, Auchi aura le bon goût de rétrocéder 70 millions en Suisse à Alfred Sirven.

Autre affaire d'immobilier encore, avec l'achat de trois sièges sociaux à Tokyo, Madrid et Lisbonne, en vue d'accompagner le développement international d'Elf. Investissement pharaonique de 850 millions de francs, pour trois immeubles qui n'en vaudront que 300 quelques années plus tard. Sur cette somme, 160 millions sont consacrés à arroser divers intermédiaires. À Tokyo est utilisée cette bonne vieille combine de la fausse promesse de vente : un individu fait mine de détenir un droit de préemption, griffonné sur un bout de papier, l'acquéreur final devant alors lui verser un dédommagement. À ce titre, Elf versera 25 millions de dollars francs à… Nadhmi Auchi – le revoilà. Lequel en rétrocède illico 22,5 à Sirven. Un montage validé par le prestigieux cabinet d'avocats Gide-Loyrette-Nouel, résumant sobrement sa mission par cette annotation manuscrite : « Dégager du cash. »

Les avions sont également l'objet de détournements, l'occasion faisant le larron. En 1992, Elf souhaite constituer sa propre flotte aérienne, plutôt que de louer des jets au prix fort. Il s'agit également de racheter une petite structure de maintenance sur l'aéroport du Bourget. Elf dépense 40 millions de francs à cet effet, mais lorsqu'il s'agit de mettre la main sur les 5 600 mètres carrés qui vont avec, la compagnie pétrolière ne peut s'empêcher de refaire le coup de la fausse promesse de vente : 28 millions de francs sont versés à une coquille suisse. C'est doublement stupide : l'indemnisation du renoncement à la promesse est supérieure au prix des terrains en question (20 millions) et intervient une semaine après que ladite promesse (d'une durée de trois mois) est devenue caduque… « Je me demande comment diable j'aurais pu imaginer un montage aussi biscornu », s'interroge Alfred Sirven. La suite est à l'avenant : les fonds ainsi détournés auraient été destinés à un proche de Pascal Lissouba, alors président congolais, mais cet étourdi ne serait pas venu les chercher en Suisse. Tombés en déshérence, ils auraient regagné faute de mieux la caisse noire de Sirven. Une histoire digne des Pieds nickelés.

Coûteux forages

Au Venezuela, il est enfin question d'or noir. Dans ce nouvel eldorado pétrolier, le secteur a été nationalisé et on n'entend nullement le privatiser. Mais qui ne tente rien… « Il y avait un certain nombre d'arrosages à faire », résume crûment Loïk Le Floch-Prigent. Un proche du président Carlos Andrés Peréz comme un représentant de l'opposition vénézuélienne. Dans la plus parfaite harmonie, selon l'ex-PDG : « Quand j'allais dans des soirées politiques, le chef de l'État et le chef de l'opposition discutaient de façon conviviale. » Un budget corruption de 25 millions de francs est mis en place, en vain puisque Elf ne décrochera jamais le moindre forage pétrolier au Venezuela. Mais pas à fonds perdu, puisque la moitié sera reversée sur la cagnotte suisse d'Alfred Sirven.

Pétrole encore, cette fois en Russie. Loïk Le Floch-Prigent campe le décor : « Nous avions déjà dépensé plus de 100 millions de francs, multipliant les bakchichs. Nos équipes sur place se faisaient bouffer à l'africaine. On arrosait un peu partout et rien ne sortait. » Alfred Sirven complète le tableau : « Notre représentant sur place était un correspondant du KGB. Après la chute du mur, il n'y comprenait plus rien. » Nous sommes en 1992, Eltsine a succédé à Gorbatchev, une corruption chasse l'autre. L'obtention d'un gisement pétrolier semble pourtant acquis pour Elf, ne reste qu'à obtenir le feu vert du soviet local de Saratov. Surgit alors André Guelfi, fantasque intermédiaire qui dit « pouvoir tout obtenir quel que soit le président, Gorbatchev, Eltsine ou Poutine », depuis qu'il a contribué à sauver partiellement les JO de Moscou, boycottés en 1980 par les États-Unis en raison de l'invasion de l'Afghanistan : alors patron du Coq sportif, il a mouillé sa casquette d'équipementier sportif en vue de rallier plusieurs délégations olympiques. Moyennant des honoraires astronomiques (100 millions de francs à la signature, plus 2 à 3 % des futurs gisements pétroliers), il se fait fort de débloquer la situation à Saratov. Pompier pyromane ? L'affaire traînant en longueur, Philippe Jaffré coupera court en 1993 afin de marquer le changement de régime. Les gisements étaient pourtant prometteurs, Elf pouvant enfin réaliser une bonne affaire.

Pétrole toujours, mais outre-Rhin. En 1992, François Mitterrand et Helmut Kohl, en pleine lune de miel franco-allemande, entérinent la reprise par Elf de la raffinerie de Leuna, sise dans l'ex-RDA. Avec un tel accord au sommet, nul besoin de graisser la moindre patte. Mais des cerveaux fertiles chez Elf suggèrent qu'il serait utile d'acheter le feu vert de la Treuhandschaft, organisme chargé de piloter la privatisation de l'industrie est-allemande. Un budget de 256 millions de francs est dégagé, pudiquement intitulé « frais de lobbying ». À la

manœuvre, Dieter Holzer, réputé pour son entregent : « À l'université, j'ai connu tous les personnages qui ont été au pouvoir en Allemagne après 1982. » Il perçoit à titre personnel 160 des 256 millions de francs, 50 achevant leur périple dans les poches d'un ancien secrétaire d'État à la Défense, Holger Pfahls. Autre bénéficiaire, Pierre Lethier, ancien colonel des services de renseignement français. Il n'est pas un spécialiste du pétrole mais peut se flatter d'avoir mis en relation Elf et Holzer. « Intermédiaire de l'intermédiaire », ironisera plus tard le tribunal correctionnel, et rémunéré 90 millions de francs pour ce haut fait d'armes. Qu'en a-t-il fait par la suite ? Financement de la CDU d'Helmut Kohl, voire des services secrets allemands ? Le mystère reste entier. « Je ne comprends plus grand-chose », avoue un André Tarallo pourtant expert en méandres *offshore*. « Ma grande révélation, c'est qu'il n'y aurait que deux destinataires alors que je pensais à une multitude », s'interroge Alain Guillon, ancien directeur des hydrocarbures et autre consommateur de fonds. Dans l'affaire Leuna, aucun retour occulte à la caisse noire n'est démontré, ses concepteurs s'étant perdus dans leur propre labyrinthe.

Où va l'argent ?

Voila pour son alimentation, mais pour quel usage ? Alfred Sirven en a retiré 325 millions en liquide, à Paris ou à Genève, à sa discrétion. Il confesse la rétribution de dignitaires africains : « Il y en a de toutes sortes, numéros deux, trois, quatre ou cinq du régime. À chaque passage à Paris, c'est un remake de T'as pas cent balles ? » Loïk Le Floch-Prigent ouvre une piste plus hexagonale : « Nous avons financé des politiques tout au long de mon mandat. Certains ont été au pouvoir, d'autres l'ont été plus tard. » Mais encore ?

La Justice française ne s'est guère montrée curieuse. « Le tribunal veut-il des noms ? » lançait en 2003 Le Floch-Prigent à la barre du tribunal correctionnel. « Nous n'entendons pas aller au-delà », brise alors son président. La piste africaine ? « Tout sauf l'Afrique, ricane alors Alfred Sirven. Mon Dieu, qu'est-ce qu'ils ont protégé et protègent encore ! » Il vise particulièrement Philippe Jaffré, partie civile dans l'affaire Elf, et la juge d'instruction Eva Joly, initialement en charge du dossier, en vue de circonscrire l'incendie à une affaire Le Floch-Sirven.

Faute de pouvoir ou vouloir en dire plus, les deux héros malheureux ont été condamnés pour le tout à titre personnel. Outre des peines de prison ferme, 250 millions d'euros de dommages et intérêts à verser sur leurs propres deniers. « Il est peut-être possible que ces comptes occultes aient servi à financer des hommes ou des partis politiques, français ou étrangers, énonce le jugement. Mais le tribunal, qui juge sur des éléments de preuve tangible, ne peut se contenter de

seules allégations. » L'important patrimoine personnel accumulé par le trio Le Floch-Sirven-Tarallo, 100 millions de francs chacun, suffit à la Justice pour dénoncer leur prévarication. Châteaux, villas, hôtels particuliers, meubles anciens et bijoux hors de prix, la liste de leurs avoirs est digne des « biens mal acquis » reprochés aux chefs d'État africains. Condamné à cinq ans de prison ferme, Loïk Le Floch-Prigent a été libéré en avril 2004 pour raison médicale, après quatorze mois de détention. Alfred Sirven, condamné à la même peine, a effectué trois ans de détention avant d'être remis en liberté : il comparaissait libre lors de son procès en appel, en octobre 2004, puis est décédé avant que la cour ne rende son jugement. André Tarallo, condamné à cinq puis sept ans de prison ferme, se réfugie derrière son dossier médical pour éviter la détention effective.

Reste une impression de malaise liée à la notion du « périmètre de protection » instauré par Philippe Jaffré. Impunité garantie pour André Tarallo et son bras droit Roger Aïello, auxquels succédera Frédéric Isoard, nouvellement en charge d'un compte suisse en faveur de dignitaires africains. En 1997, en pleine guerre civile au Congo-Brazzaville, Elf financera collégialement les deux clans opposés. En 2004, Elf est de nouveau mis en cause pour des pots-de-vin versés en Irak et en Russie. Philippe Jaffré décédé en 2007, vient le tour de Christophe de Margerie, PDG du nouvel ensemble Elf-Total, mis en examen à propos d'une commission occulte versée au fils du président iranien Hachemi Rafsandjani. Tout change parce que rien ne change.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Valérie Lecasble, Airy Routier, *Forages en eaux profondes. Les secrets de l'affaire Elf*, Grasset, 1998.
Loïk Le Floch-Prigent (avec Éric Decouty), *Affaire Elf, affaire d'État*, Folio, 2002.

Voir aussi

Christine Deviers-Joncour et les « filles » de l'affaire Elf

Christine Deviers-Joncour et les « filles » de l’affaire Elf

C’est bien connu, pour mener des affaires de haut vol en Asie ou en Afrique, il faut savoir prodiguer mille petites attentions aux dignitaires étrangers. Plus qu’aucune autre, l’affaire Elf a mobilisé de véritables bataillons de jeunes courtisanes. L’une d’elles y a gagné une discutable célébrité.

Loïk Le Floch-Prigent, ancien patron d’Elf, évoque de lui-même la corruption sexuelle. « Je n’ai pas inventé le système. J’ai été amené à faire des compromis auxquels mon éducation ne m’avait guère préparé. Favoriser l’obtention de marchés en m’appuyant sur la vanité et la vénalité des hommes ; profiter de leur faiblesse aussi, sans jamais toutefois avoir recours à des procédés indignes et indécents. On peut s’étonner d’un tel cynisme. Mais j’ai été à rude école lorsque j’ai fait mes premières armes chez Rhône-Poulenc : une affaire nous avait été enlevée parce qu’une jolie infirmière payée par la concurrence avait fait une “douceur” à un vieillard agonisant… » Et, un peu plus loin, il glisse une autre allusion, mettant cette fois en cause la double vie des élus. « Les édiles se complaisent dans ce rôle qui ménage le vice sous la vertu. Et justifient un train de vie dispendieux par la fonction. Appartements, costumes sur mesure, voyages, filles… » Chez Elf Aquitaine, ce ne sont pas une ou quelques courtisanes qui ont été employées pour donner le petit coup de collier décisif, ici ou là, mais de gros bataillons. Et, parfois, leur action consistait plus à motiver les cadres dirigeants qu’à séduire des partenaires potentiels.

La plus médiatique de toutes, Christine Deviers-Joncour, ne bénéficie au départ d’aucune expérience professionnelle en affaires internationales. Elle est recrutée en 1989 par le groupe Elf. Loïk Le Floch-Prigent vient d’être nommé à la tête de la société. Son bras droit Alfred Sirven, qui a connu la jeune femme par son ex-mari, découvre que la famille Deviers-Joncour est proche de Roland Dumas, le ministre des Affaires étrangères, qui semble très attaché à elle. Jusqu’à la recommander ? Ce point n’est pas élucidé. Quoi qu’il en soit, Sirven voit tout le parti qu’il peut tirer de la situation et lui offre un contrat de travail plus que convenable. Elle a officiellement pour mission d’assurer la liaison entre le ministère des Affaires étrangères et la compagnie pétrolière. On pourrait préciser : entre Elf et Roland Dumas. Car Elf a bien d’autres canaux de communication avec le ministère. Ce que ses employeurs demandent à Christine, c’est entre autres d’être toujours disponible pour retrouver « Roland » au gré des

objectifs du groupe. On lui demande ainsi de sauter dans un avion pour retrouver le ministre des Affaires étrangères à New York, en pleine réunion à l'ONU. Le motif est impérieux : convaincre le ministre et à travers lui le président Mitterrand de faire escale lors d'une prochaine visite d'État dans le golfe Persique dans un pays non prévu au programme mais essentiel pour les intérêts d'Elf. Elle obtient gain de cause.

« Il s'agissait là d'un énorme contrat. Pour cette seule affaire, Elf Aquitaine aurait pu sans peine me verser une pension à vie… Et il y en eut d'autres. Croit-on que j'ai été rémunérée à ne rien faire par une entreprise philanthropique ? »

Dans de telles circonstances, on perçoit l'atout que représente une « femme d'influence » comme Christine Deviers-Joncour, capable en raison de sa relation intime avec le ministre d'avoir accès à lui lorsque c'est théoriquement impossible et d'exposer ses arguments dans un cadre privé. Même s'il n'a pas réclamé à Elf l'embauche de son amie, Roland Dumas ne pouvait ignorer l'ambiguïté de ce recrutement ni les possibles sollicitations.

En tout cas, Sirven n'est pas un ingrat : outre les revenus et avantages déjà consentis, Christine Deviers-Joncour va pouvoir fêter dignement la réussite de ses premières missions : vêtements de luxe Mugler, Azzaro ou Dior, parfums, linge de maison haut de gamme, chaussures (dont la fameuse paire de bottes Berluti offerte à Dumas, que celui-ci affirme avoir remboursée), livres et CD, restaurants à la mode, voyages de luxe… Selon un rapport de la brigade financière de la PJ parisienne d'avril 1998, Christine, par le biais de sa carte Elf, aura dépensé, entre juillet 1990 et août 1993, 1 531 804 francs (300 000 euros) ! L'amie de Roland Dumas précisera à la juge Joly que « de telles mises à disposition de cartes bancaires ont profité à beaucoup d'autres personnes », avant d'ajouter, à l'adresse de la magistrate interloquée : « C'était comme la distribution de caramels. »

Chez Elf, on a parfois laissé entendre que les « affaires » de call-girls faisaient partie des « excès » de l'ère Le Floch, un dérapage en quelque sorte par rapport aux règles de bonne gouvernance de l'entreprise. Un témoignage montre que la pratique existait déjà auparavant : Jeanne-Marie Cardaire, ancienne secrétaire de plusieurs présidents successifs, a témoigné devant les juges Joly et Vichnievsky que ses patrons avaient l'habitude des frais somptuaires avec de jeunes beautés : tel ce prédécesseur de Loïk Le Floch-Prigent, qui n'hésitait pas à dépenser, grâce à la carte bancaire d'Elf, 30 000 francs (6 000 euros) en deux jours avec une charmante créature dans un hôtel réputé du midi de la France. Parfois, ce même dirigeant se contentait d'aller passer un après-midi au Ritz avec sa promise, avant de lui offrir quelques bijoux chez Chaumet.

Le nom d'Elf aurait pu être cité dans plusieurs affaires de prostitution de luxe.

En 1997-1998, lors du démantèlement d'un réseau de call-girls par le juge N'Guyen, les relevés d'appels téléphoniques des filles du réseau révèlent que celles-ci ont une fâcheuse tendance à se connecter de longues minutes sur des lignes directes de la tour Elf. Ces jeunes femmes venaient-elles porter des valises ou aider des cadres stressés à se détendre ? Ultime témoignage, celui d'un ancien employé d'une société de sécurité, qui a accompli dans les années 1990 plusieurs missions de « démicrotage » (recherche d'éventuels micros cachés) dans les bureaux de la direction : « Des micros, on n'en a jamais trouvé, la sécurité de la tour Elf était trop bien assurée. En revanche, on trouvait parfois des capotes non utilisées sous les coussins des canapés ! »

Dernier exemple d'amazone employée par Elf : Anne-Rose Thiam, née en 1960, arrive à Paris au début des années 1980 et fréquente le monde de la nuit, où elle vit de ses charmes, tout en se présentant comme la « fille de l'ambassadeur de Côte d'Ivoire au Maroc ». Elle est arrêtée dans le sud de la France et emprisonnée aux Baumettes en 1992 pour une affaire de vol de Carte bleue. À la faveur d'une permission de sortie, elle disparaît et se refait une nouvelle identité : elle affirme cette fois être rien de moins que Lyse, la fille du président Houphouët-Boigny ! Elle continue à se prostituer dans les « hautes sphères » : plusieurs romanciers à succès figurent parmi ses victimes. Repérée par la police, elle est mise sous surveillance et, sans doute aiguillée par un sixième sens très opportun, disparaît juste avant d'être interpellée. On retrouvera sa voiture près de la frontière suisse, à Évian. Dans la voiture, un petit papier intrigue les enquêteurs : « Lyse, voilà 53. Les comptes sont 100 + 3 dans la voiture + 53 = 156 ! ! Que fais-tu de tout cet argent ? » La signature est un simple prénom : Loïk.

Un an plus tard, la police allemande arrête la jeune femme à Dresde, où elle se prostitue dans un hôtel de luxe. Expulsée vers la France, elle est incarcérée à Fresnes. La police, en la personne de l'inspecteur Guimares du commissariat Picpus-Bercy, veut cette fois enquêter à fond sur ses activités et interroge toutes les « victimes » pour essayer de comprendre qui est ce « Loïk » (à l'orthographe peu courante). Or, deux témoins affirment que « Lyse » fréquentait le siège d'Elf Aquitaine et son PDG… On vérifie les relevés téléphoniques de la jeune femme, qui a effectivement passé plusieurs appels sur la ligne directe du président, mais aussi appelé, parfois longuement, plusieurs membres de son état-major, ou encore Maurice Bidermann, l'ami industriel de Le Floch dont les entreprises ont été soutenues par Elf au-delà du raisonnable. Anne-Rose Thiam était à l'évidence « en affaires » avec tout ce petit monde. Convoqué par l'inspecteur Guimares au printemps 1994, Le Floch envoie sa secrétaire, qui confirme simplement « une rencontre » avec « une femme de couleur disant être la fille du

président de Côte d’Ivoire » que le président d’Elf aurait aidée. L’enquête de l’inspecteur Guimares aurait certainement permis d’éclaircir cette version des faits, malheureusement, selon Le Parisien, il est à son tour convoqué par sa hiérarchie en avril de la même année, qui lui intime de stopper ses investigations.

Toutefois, la juge d’instruction Eva Joly entend dans le cadre de son instruction la jeune femme. Celle-ci lui affirme qu’elle voyait Le Floch « deux fois par semaine, dans son bureau », où elle se voyait confier de fortes sommes qu’elle devait remettre à des personnalités, qu’elle refuse de nommer à l’exception de Maurice Bidermann. Pourtant la juge renoncera à utiliser son témoignage. Anne-Rose Thiam a été condamnée à six ans de prison et n’a plus fait parler d’elle. On reste donc sans réponse à la question posée plus haut : « Que fais-tu de tout cet argent ? »

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Julien Caumer, *Les requins. Un réseau au cœur des affaires*, Flammarion, 1999.
Yvonnick Denoël, *Sexus Economicus*, Nouveau Monde éditions, 2010.
Christine Deviers-Joncour, *La putain de la République*, Calmann-Lévy, 1998.
Loïk Le Floch-Prigent (avec Éric Decouty), *Affaire Elf, affaire d'État*, Le Cherche-midi, 2001.
Gilles Gaetner, *Le roman d'un séducteur. Les secrets de Roland Dumas*, J.-C. Lattès, 1998.

Voir aussi

Le sexe dans les « affaires »

L’Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions

De 1993 à 1997, l’achat de 580 millions d’euros d’armement d’occasion (russe et tchécoslovaque) a permis au MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l’Angola) de gagner la guerre civile en Angola. Les deux organisateurs de cette victoire, un marchand d’armes parisien, Pierre-Joseph Falcone, et un collaborateur de la DST de nationalité israélienne et française, Arcadi Gaydamak, ont mis en place ce trafic d’armes grâce au double jeu des autorités françaises. Sans le feu vert officiel des gouvernements Balladur, puis Juppé, mais avec l’appui peu discret du clan du ministre de l’Intérieur Charles Pasqua. Le procès en 2008 de Falcone et Gaydamak, légèrement condamnés en appel, a révélé l’identité d’une quarantaine de bénéficiaires de rétrocommissions « angolaises », dont Charles Pasqua, son fils Pierre et ses deux fidèles Jean-Charles Marchiani et Bernard Guillet, Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali et Paul-Loup Sulitzer. Le tout payé par les recettes pétrolières futures de l’Angola…

Depuis son indépendance accordée par le Portugal en 1975, une guerre civile ravage l’Angola partagé entre deux factions. D’une part le MPLA, longtemps soutenu par les Soviétiques et un corps expéditionnaire cubain, et d’autre part l’Unita (Union nationale pour la libération totale de l’Angola), appuyée par les services secrets américains, sud-africains et français. Pays riche (café, coton, diamants et immenses réserves de pétrole), l’Angola excite bien des convoitises… La chute du mur de Berlin en 1989, la fin de l’apartheid en Afrique du Sud quatre ans plus tard et enfin l’embargo sur les ventes d’armes vers l’Angola (décrété par l’ONU) provoquent une certaine accalmie dans les combats. Un accord de paix est signé en 1992 entre les deux belligérants, suivi d’élections et de la victoire du MPLA, son leader Eduardo Dos Santos étant élu président de l’Angola.

L’indispensable Pierre Falcone

Mais, en 1993, le leader de l’Unita Jonas Savimbi reprend les armes, enregistre victoire sur victoire et menace Luanda, capitale et QG du nouveau gouvernement. Face au refus du président François Mitterrand et de la Russie de lui fournir des armes, Eduardo Dos Santos fait appel, en avril suivant, à l’un de ses amis français, Jean-Bernard Curial, ancien chargé de l’Afrique australe au

secrétariat international du *PS*. Par l'intermédiaire du fils du président, Jean-Christophe Mitterrand, qui vient d'être exfiltré de la cellule Afrique de l'Élysée, Jean-Bernard Curial rencontre rapidement Pierre-Joseph Falcone.

Début juin 1993, sa société parisienne Brenco livre ses premières armes au président angolais. Aux yeux de ses clients angolais, le marchand d'armes se présente habilement comme un représentant du ministre de l'Intérieur français, Charles Pasqua. En effet, Falcone vient d'être nommé agent de représentation exclusif de la Sofremi (Société française d'exportation de matériels, systèmes et services relevant du ministère de l'Intérieur), une firme d'exportation de matériels de police et militaire, quasi intégrée au ministère de l'Intérieur. Nouveau patron de la Sofremi nommé en 1997 par les socialistes, le préfet Henri Hurand retire pourtant son habilitation Sofremi à Falcone. Il s'en expliquera dans le *Figaro* : « La règle générale était que sur chaque marché de la Sofremi intervenait un intermédiaire particulier. Or, à partir de 1992, Pierre-Joseph Falcone est l'unique interlocuteur de la Sofremi. C'est totalement anormal. Il obtient des rémunérations exorbitantes sur chaque opération. »

Les armes livrées à l'Angola ne sont pas françaises, car provenant des pays de l'Est : il y en a pour 790 millions d'euros (dont 170 000 mines antipersonnel à 36 euros l'unité), « issues de la débandade de l'URSS et du pacte de Varsovie », résume un intermédiaire de l'armement. L'ampleur du pont aérien mis en place illustre leur répartition : 30 avions-cargos bulgares, 7 russes, 7 polonais, 1 kirghiz. Rien n'a transité par la France, mais tout a été piloté depuis Paris, dans les locaux de ZTS Osos. Ce marchand de canons tchèque n'a fait que louer son nom à des intermédiaires, soucieux de « défranciser » le deal. Mais « sauf à revenir à une conception moyenâgeuse du commerce », affirmera le parquet de Paris, c'est bien sur le sol français que le contrat a été négocié, BNP Paribas assurant même son financement.

Pour cette opération, Pierre Falcone travaille avec Arcadi Gaydamak, qui a ses entrées dans les pays de l'Est. Un troisième larron, Jean-Charles Marchiani, homme à tout faire de Charles Pasqua, assure le lien.

En bons intermédiaires de l'armement, leur principale mission consiste à corrompre toute la chaîne des décideurs. 50 millions de dollars sont versés en Suisse à deux proches du président Dos Santos, comme par atavisme. Ce dernier étant le demandeur en armement, c'est plutôt lui qui aurait dû gratifier ses bienfaiteurs… Immunité diplomatique oblige, les dignitaires angolais ne seront jamais mis en cause. De moindre ampleur mais nullement anecdotique : un versement offshore de près de 1 million de dollars à deux cadres de BNP Paribas, pour leur aimable concours bancaire. La Justice française omettra curieusement de diligenter la moindre poursuite à leur endroit, préférant

concentrer la foudre sur une myriade de lobbyistes en tous genres, partageant quelques miettes du festin – en dollars plutôt qu'en francs – pour prêcher la bonne parole angolaise. De droite, comme le romancier Paul-Loup Sulitzer ou le médiacrate Jean-Nöel Tassez, mais aussi de gauche, comme Jean-Christophe Mitterrand, fils de son père, et Jacques Attali, ancien conseiller particulier du même. La secrétaire du marchand d'armes, Isabelle Delubac, prépare des virements aux quatre coins du monde ou de grosses enveloppes, des mallettes ou encore des sacs en plastique, les remplissant de liasses de devises diverses conformément aux instructions de son patron.

Dès août 1994, les forces du MPLA ont repris la moitié du territoire de l'Unita avec les armes livrées par la société Brenco. En 2003, grâce à un matériel français ayant permis de repérer son téléphone satellitaire, Jonas Savimbi est tué dans son QG de Moxico. Ce qui met fin à une guerre civile ayant fait un demi-million de morts en vingt-huit ans. En fait, la société Brenco a livré à Luanda une véritable armée d'occasion, mais clés en main. De leur côté, Falcone et Gaydamak ont empoché un bénéfice net de 290 millions d'euros, soit 50% de leur chiffre d'affaires total de ventes d'armes à l'Angola.

Une histoire sans fin

La patate chaude de l’Angolagate se transmet de gouvernement à gouvernement, de 1993, date de la signature du contrat, à 2011, épilogue judiciaire. Les premières années, il ne se passe tout simplement rien. Seul le fisc français, sourd aux contingences diplomatiques, entend infliger un redressement de 300 millions d’euros aux principaux intermédiaires ayant omis de déclarer leurs commissions baladeuses. En 2001, sonnez trompettes, Alain Richard décide de porter plainte pour « trafic d’armes ». Le ministre socialiste de la Défense n’a évidemment pas pris seul la décision d’appuyer sur le bouton. Au terme de cette troisième cohabitation, le gouvernement Jospin estime opportun de relancer une affaire semant la zizanie dans le camp adverse ; le président Chirac juge utile d’enfoncer un clou dans la galaxie Pasqua, alors auréolée de son récent succès aux élections européennes de 1999, menaçant l’imperium de la chiraquie sur la droite française.

Également à la manœuvre, Yves Bertrand, inamovible directeur des Renseignements généraux (RG, fusionnés par la suite avec la DST pour former la DCRI), estampillé chiraquien mais sachant rendre service à gauche. Amateur de coups tordus, il consigne fièvreusement dans ses petits carnets toutes les rumeurs concernant l’Angolagate. Jusqu’aux plus sombres élucubrations : « Tassez a reçu du fric de Falcone pour Sarko. » La publication de ses carnets, en marge de l’affaire Clearstream, fait l’effet d’une bombe. Le patron de l’un des principaux services de renseignement ne serait qu’un vulgaire compilateur de ragots plus ou moins avariés… C’est peut-être ainsi que la plupart des protagonistes de l’Angolagate, que Bertrand traquait compulsivement, se retrouveront par la suite dans les faux listings bancaires de Clearstream, dont deux des concepteurs faisaient partie de sa galaxie. Plus curieux encore, le juge d’instruction Philippe Courroye, en charge de l’Angolagate, fera grand cas de « notes blanches » (non datées, non signées) des RG dans son ordonnance de renvoi en correctionnelle. Du jamais vu : s’il est classique que la Justice se base sur des notes de la DST ou de la DGSE, après levée formelle du secret-défense, elle ne se repose jamais sur des blancs des RG rédigés à la bonne franquette. C’est pourtant ce qu’a fait Courroye.

Bien des années plus tard, en 2008, un autre ministre de la Défense, le centriste Hervé Morin, retirera la plainte déposée par son lointain prédécesseur. Un geste concomitant au déplacement présidentiel de Nicolas Sarkozy à Luanda, destiné à « tourner la page des mauvaises relations entre la France et l’Angola ». Le président Dos Santos, désormais fermement arrimé au pouvoir, peste alors contre le mandat d’arrêt international lancé contre Pierre Falcone, son officiel «

ambassadeur de l'Angola auprès de l'Unesco », et menace la France de rétorsions. La signature d'un contrat de 140 millions d'euros en faveur de Thalès justifiera le revirement. Dos Santos intervient également quelques mois avant l'ouverture du procès de l'Angolagate, mais trop tard pour enrayer la machine pénale en sa dernière ligne droite. Mais la Justice française fera un geste amical, en levant le mandat d'arrêt visant Falcone et Gaydamak un mois après un premier entretien Sarkozy-Dos Santos à l'ONU. En septembre 2007.

En première instance, le rouleau compresseur fait son œuvre : les deux intermédiaires sont sévèrement condamnés à six ans de prison ferme. Mais en 2011, le procès en appel revisite singulièrement l'histoire : exit le trafic d'armes car ils auraient « agi au nom et pour le compte de l'État angolais », leur livraison « relevant dès lors du droit international et pas des tribunaux français ». Tout ça pour ça ? Faisant mine de sauver l'honneur, la Justice hexagonale condamne tout de même Falcone à deux ans et demi de prison ferme, qu'il purgera rapidement, et seulement pour abus de biens sociaux. Quant à Gaydamak, réfugié en Israël, peu lui importe que sa peine soit réduite de six à trois ans.

Charles Pasqua peut ruminer sa vengeance. « Mon honneur a été entaché, je ne leur pardonnerai jamais. » Faute de pouvoir le poursuivre pour un trafic d'armes auquel il n'a pas directement participé, seul le rôle de son fidèle Jean-Charles Marchiani semant le doute, la Justice pénale lui impute plus prosaïquement un « trafic de décoration ». En mai 1995, Arcadi Gaydamak a versé 1,5 million de francs au profit de la très pasquaïenne Association France-Afrique-Orient, en charge de ses « contacts avec les chefs d'État francophones ». Une rétrocommission de l'Angolagate ? Pas du tout, soutient l'accusation, qui y voit plutôt la contrepartie de la remise, deux mois plus tard, d'une médaille de l'ordre national du Mérite, Pasqua intervenant alors auprès de Chirac en faveur de Gaydamak. L'ancien ministre de l'Intérieur la justifie en remerciement de son intervention en faveur de la libération de deux pilotes français retenus en otage par des milices serbes durant la guerre dans les Balkans.

Faux alibi, estime le tribunal en première instance, condamnant Pasqua à un an de prison ferme, au motif que Gaydamak n'aurait joué aucun rôle dans leur libération. Là encore, revirement en appel. La cour prononce une relaxe pure et simple, en se basant sur une note déclassifiée de la DST, curieusement égarée dans le dossier pénal, attestant que l'intermédiaire a utilement fait jouer ses réseaux dans l'armée russe, laquelle sait dialoguer avec les militaires serbes. Et sur le témoignage du général Douin, témoignant que Jacques Chirac a personnellement validé la mission d'Arcadi Gaydamak. Morale de l'histoire : le choix de sauver ou fusiller le soldat Pasqua ne relève que de contingences aussi partisanes que successives. Comme l'avait benoîtement relevé le parquet de

Paris en plein procès, « l’inertie relative des pouvoirs publics est le reflet d’un arbitrage en haut lieu ».

♦ YS et RL

››

Pour en savoir plus

Gilles Gaetner, *Le piège : les réseaux financiers de Pierre Falcone*, Plon, 2002.
Arcadi Gaydamak, *Le revers de la médaille*, Fayard, 2010.

Voir aussi

Étienne Léandri, l'intermédiaire favori de Charles Pasqua ;
Jacques Attali face à Jean-Christophe Mitterrand

Jacques Attali face à Jean-Christophe Mitterrand

« Si je m'étais appelé Alain Minc ou Jacques Attali, j'aurais touché beaucoup plus ! » Cri du cœur poussé par Jean-Christophe Mitterrand en novembre 2008 lors du procès de l'Angolagate, le fils de l'ancien président de la République devant justifier la perception de 2,6 millions de dollars en provenance de Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak. À l'entendre, il ne s'agirait que de la rémunération de ses précieux conseils, dont il ne reste aucune trace écrite si ce n'est quelques mots griffonnés à l'occasion sur la nappe en papier d'un restaurant, achevant naturellement leur périple à la poubelle. À moins que sa mission ne consistait qu'à éviter toute objection de François Mitterrand à la vente d'armes en Angola.

Quelle est la profession de Mitterrand junior ? En bon fils, il se contente d'abord de conseiller le père, en tant que responsable de la cellule africaine de l'Élysée, népotisme qui lui vaudra le sobriquet de « Papamadi ». Puis il va pantoufler (de 1992 à 1995) à la Générale des eaux avant d'être rattrapé par l'affaire Angolagate et de se reconvertir dans la pêche en Mauritanie. Il ne plaisante pas sur ses mérites et compétences : « J'ai quarante ans d'Afrique derrière moi et tout travail mérite salaire. » Réfutant tout trafic d'influence, Pierre Falcone tient à préciser : « Je ne l'ai pas rémunéré en tant que fils du président de la République. » À quel titre, donc ? Jean-Christophe Mitterrand n'ose entrer dans les détails : « Quand vous parlez à quelqu'un de choses qu'il ne comprend pas, cela s'appelle de… l'intelligence économique. » À l'entendre, son métier serait celui d'un simple agent d'ambiance, de renseignement, si ce n'est d'influence.

Mais alors, pourquoi tant d'opacité ? Pourquoi se faire rémunérer via deux structures *offshore* immatriculées aux îles Vierges ayant un compte bancaire à Monaco ? Alors qu'en France il pointait parallèlement aux Assedic ! « Quand on reçoit un chèque de qui que ce soit, on ne cherche pas à savoir s'il est en bois ou signé escroc », minaude l'intéressé. « J'ai payé ce que j'estimais devoir lui payer, là où il me demandait de le faire », rétorque Falcone. « Le but était d'occulter le bénéficiaire final, pour des raisons fiscales mais aussi parce que le nom Mitterrand pouvait donner lieu à de nombreuses interprétations », précise le financier ayant piloté le montage.

Jacques Attali fait face au même soupçon, pour un montant moindre : 160 000

dollars. À sa décharge, l'argent a été versé plus officiellement par Pierre Falcone à son cabinet d'expertise, Attali conseil et associés (ACA), fondé après son départ de l'Élysée. L'ancien sherpa et conseiller spécial de François Mitterrand aimait pourtant revenir dans les allées du pouvoir, comme en témoignent les archives du Quai d'Orsay, dans un classeur estampillé « interventions », contenant un courrier archivé en 1998 « de la part de Jacques Attali ». Il s'agissait alors du colossal redressement fiscal envisagé contre divers intermédiaires de l'Angolagate. Hubert Védrine, ministre socialiste des Affaires étrangères, se contente d'un ajout manuscrit résumé à ce mot : « éluder ». Cet autre ancien collaborateur de François Mitterrand à l'Élysée a témoigné lors du procès Angolagate : « Je préfère l'Attali intellectuel à celui qui fait ce genre de démarche. C'est à lui de savoir ce qu'il peut faire ou ne pas faire. » Curieusement, le redressement fiscal en question s'échouera dans les méandres de Bercy et du Quai. Le mystère reste entier sur qui en aurait décidé en haut lieu, car une simple négligence administrative ne saurait expliquer le renoncement à 300 millions de francs.

« En conscience, personne ne m'a demandé d'intervenir, proclame un Jacques Attali droit dans ses bottes : je ne me suis jamais entretenu de l'Angola avec Védrine. » Il concède toutefois avoir proposé ses services au gouvernement angolais, moyennant 3 millions de dollars, en vue de renégocier sa dette auprès du FMI. Il devra se contenter, plus modestement, de la rédaction d'un rapport sur le microcrédit en Afrique. Facturé 160 000 dollars, donc, puis sous-traité 65 000 dollars au cabinet Horus, d'où une marge colossale pour ACA. Et le tandem Falcone-Gaydamak se substituera à l'Angola en vue de virer les fonds… « Je restais dans l'idée, formelle, d'un contrat avec la Banque africaine d'investissement, je n'ai jamais pensé que Falcone allait payer ces factures », tempère l'intéressé.

Le tribunal a relaxé Jacques Attali, le ridicule en place publique étant jugé peine suffisante. Jean-Christophe Mitterrand, une fois purgée sa peine de prison, s'en est retourné pêcher le poisson en Afrique.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Arcadi Gaydamak, *Le revers de la médaille. Mémoires*, Fayard, 2008.

Voir aussi

François Mitterrand et l’argent : une relation ambiguë ; L’Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions

Saddam Hussein, roi des rétrocommissions

En mai 1981, François Mitterrand s'installe à l'Élysée neuf mois après le début de la guerre Iran-Irak qui se poursuivra durant huit ans et fera près de 680 000 morts. Il autorise la vente à Saddam Hussein d'armes sophistiquées pour un total de 9 milliards d'euros. L'Iran fera payer le prix de ce soutien : 13 Français pris en otage au Liban et à Téhéran, une centaine de Français assassinés et 500 autres blessés ou mutilés dans des attentats, à Paris et Beyrouth. Ruiné, le précieux client irakien, qui menait sa guerre à crédit, obligera Paris à indemniser les exportateurs d'armes français de près de 2,2 milliards d'euros.

Un bon client Pourtant, quelques jours avant son élection en mai 1981, le candidat François Mitterrand a annoncé à la presse arabe sa décision de faire cesser toute vente d'armes à l'Irak, s'il était élu. Le futur président voulait ainsi hâter la fin de la guerre Iran-Irak, la France fournissant officiellement 25 % de son armement à Bagdad et aucun à Téhéran. Mais l'Irak est déjà devenu le premier partenaire commercial de la France au Moyen-Orient et son deuxième fournisseur de pétrole après l'Algérie. Saddam Hussein et François Mitterrand sont en quelque sorte otages l'un de l'autre. L'Élysée ne peut pas tirer un trait sur les marchands de canons de l'Hexagone et les plus de soixante autres entreprises françaises présentes alors en Irak (avec 10 000 salariés expatriés sur place). Ainsi, la Compagnie générale des eaux renouvelle-t-elle le réseau d'eau et d'assainissement de ce pays, tandis que le groupe Bouygues bétonne les villes, rénove les pistes de la vingtaine d'aérodromes militaires ou civils et construit des abris souterrains. Enfin, une partie importante du PS voit en Saddam Hussein un modèle « de modernisme, de progressisme et de laïcité » face à l'obscurantisme des pétromonarchies et au « péril » créé au Moyen-Orient par la révolution islamique iranienne.

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, les principales firmes d'armement françaises et leurs offices de vente ne quittent pas Bagdad et leurs somptueuses villas. Des intermédiaires de toutes sortes viennent y négocier et renégocier des commissions, dont on modifie sans cesse les montants, les destinataires politiques et militaires, en Irak ou dans l'Hexagone. À l'époque, il est difficile de trouver une place sur le vol quotidien Paris-Bagdad qui décolle chaque jour de Roissy, bourré d'émissaires, d'intermédiaires et de marchands de canons.

Premier résultat de ces négociations : en septembre 1981, la Sofma (Société française de matériels d'armement) signe avec le gouvernement irakien un contrat colossal d'achat d'armement terrestre de 10 milliards de francs (1,5 milliard d'euros 2014). Bagdad acquiert ainsi plusieurs centaines d'engins blindés légers, des milliers de missiles antichars (HOT et Milan), antiaériens Crotale ainsi que 83 canons automoteurs AUF-1 de 155 mm GCT (à grande cadence de tir). Monté sur un châssis de char AMX30, ce canon blindé fabriqué par le GIAT (Groupement industriel des armements terrestres, aujourd'hui rebaptisé Nexter), très performant et extrêmement mobile, est responsable de la mort de plusieurs dizaines de milliers de soldats iraniens. L'armée irakienne exprime un besoin urgent de cet engin, qui tire six coups en 45 secondes, pour deux raisons impératives. La première : détruire les vagues d'assaut des pasdarans (paramilitaires aux ordres de l'ayatollah Khomeiny) et de bassidjis (enfants soldats fanatisés de 12 à 16 ans) qui submergent souvent par leur nombre les défenses irakiennes. La deuxième : démolir à coup sûr en tir tendu, à 900 mètres environ, les puissantes fortifications iraniennes. En 1984, des officiers français et des employés civils du fabricant de ce canon automoteur demeurent plusieurs semaines près de Bassorah en Irak, pour former à son maniement les artilleurs de la Garde républicaine, appartenant à la division blindée Hammourabi.

Avec pour seul atout une nette supériorité numérique sur les Irakiens, les Iraniens n'ont qu'une obsession : empêcher que des armes modernes, plus puissantes et efficaces que leurs concurrentes soviétiques, soient vendues par la France à Saddam Hussein. Or, les missiles antichars Milan, HOT ou antiaériens Crotale et les canons automoteurs AUF-1 fournis par Paris à l'Irak vont jouer un rôle décisif dans la victoire sur le plan militaire des Irakiens, à l'issue des huit ans de guerre. Fournisseur attitré des dictateurs (Anastasio Somoza au Nicaragua, Saddam Hussein et Jorge Videla en Argentine), Sarkis Soghanalian a commencé sa carrière en armant les milices chrétiennes libanaises à la demande de la CIA. Parlant anglais, arabe, français et arménien, ce Libanais marié à la fille d'un officier supérieur de l'US Army a eu beaucoup de mal à convaincre la bureaucratie militaire française de la confiance que lui accorde l'entourage de Saddam Hussein. En réalité, ses états de service à la CIA et le mandat d'arrêt lancé contre lui par Interpol-Beyrouth en 1979, pour un chèque sans provision de 178 666 dollars, ne plaident pas en sa faveur. Mais, il faut se rendre à l'évidence : cet ancien garagiste reste un intermédiaire incontournable en Irak, mais aussi en Argentine. Ainsi, sa compagnie aérienne Panaviation livrera en urgence des missiles air-mer pour les Super-Étendard argentins qui couleront le destroyer britannique Sheffield, le 4 mai 1982.

La manne des rétrocommissions De même, Panaviation livre le matériel français directement sur le front irakien. À l'origine du contrat Vulcain, Soghanalian transporte dans son jet, entre Paris et Bagdad, les dirigeants de la Sofma, son président le général Daniel Huet en tête. Le contrat Vulcain a été signé dans des conditions plus que satisfaisantes pour la France : paiement de 40 % des 10 milliards de francs (1,5 milliard d'euros) à la commande. « Le reversement par la Sofma d'une commission habituelle de 6 % à des autorités politiques irakiennes, 60 millions de francs (soit 21,8 millions d'euros sur les 3,7 milliards d'euros du contrat) avait été autorisé par le ministre des Finances Jacques Delors », nous explique Jean-Pierre Lenoir qui se rendait souvent en Irak à l'époque. « On peut estimer que le contrat Vulcain a donné lieu également au paiement par l'acheteur d'une rétrocommission classique payée aux politiques français décideurs de la vente. C'est-à-dire de l'ordre de 4 %, soit environ 15 millions d'euros à se partager entre socialistes, UDF et gaullistes. Intermédiaire entre le gouvernement irakien et les destinataires de tous ces pots-de-vin en France et à Bagdad, Sarkis Soghanalian prenait son pourcentage au passage. »

Tout le monde a donc touché ses commissions pour le contrat Vulcain, sauf que Sarkis Soghanalian s'est querellé avec son propre frère Zaven à propos du partage de leurs gains dans l'affaire. En novembre 1985, leur différend a été plaidé devant une chambre du tribunal correctionnel de Paris, dont le président a refusé le huis clos. Stupeur des représentants du ministère de la Défense qui, sans pouvoir en faire état, craignaient que soient abordées les rétrocommissions de l'affaire et surtout leur montant. Le système D de tradition dans l'armée française a permis d'éviter d'écorner le secret-défense. Il a suffi de remplir la salle d'audience, assez petite il est vrai, avec des employés en civil du ministère de la Défense. Si bien que les portes ont été rapidement fermées au public, le banc de la presse étant resté vide…

Durant le premier septennat de François Mitterrand, la France va également livrer à l'Irak 121 Mirage F1 (dont 24 pour tirer des missiles Exocet sur les terminaux pétroliers iraniens) ; 40 hélicoptères Gazelle antichars, 10 Puma et 6 Super-Frelon Exocet (prélevés sur le stock de la Marine nationale sur décision du président de la République !). Dans l'attente que l'Irak reçoive ses Mirage F1 Exocet, François Mitterrand accepte en 1983, après avoir longtemps hésité, de louer à l'Irak cinq avions Super-Étendard Exocet de la Marine nationale, pour deux ans et 450 millions de francs (133,9 millions d'euros). Les informations officielles publiées ne font pas état de commissions sur ces énormes contrats, ni sur leurs destinataires ultimes. De plus, pour équiper ces avions, l'Aérospatiale vend 350 Exocet pour un prix total de 1,07 milliard d'euros. Le 8 octobre 1983,

les cinq Super-Étendard sont livrés à Bagdad. Deux semaines plus tard, à Beyrouth, un camion suicide bourré d'explosifs percute l'immeuble Drakkar qui abrite une partie du contingent français de la force multinationale déployée dans cette ville. Cinquante-huit soldats du 1er RCP (régiment de chasseurs parachutistes) de Pamiers y perdent la vie. Interrogé par *Le Figaro* en 1991, l'ancien ministre Alain Madelin estime : « Sur quinze ans, les commissions diverses revenues entre des mains françaises en raison de ce commerce d'armement avec l'Irak de Saddam Hussein peuvent être évaluées à 1,5 milliard de francs (soit 228,7 millions d'euros). »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Bernard Cheynel, *Marchand d'armes*, Le Seuil, 2014.
Xavier Harel, *La grande évasion. Le vrai scandale des paradis fiscaux*, Les liens qui libèrent, 2010.
Sarah Lazghab, *Irak : la dette de Saddam Hussein*, Comité catholique contre la faim et pour le développement, 2004.
Hans Leyendecker, Richard Rickelmann, *Marchands de mort*, Olivier Orban, 1990.
Pierre Razoux, *La guerre Iran-Irak. Première guerre du Golfe 1980-1988*, Perrin, 2013.
Kenneth Timmerman, *Le lobby de la mort. Comment l'Occident a armé l'Irak*, Calmann-Lévy, 1991.

Voir aussi

L'affaire Luchaire : quand les ayatollahs finançaient le PS

L’affaire Luchaire : quand les ayatollahs finançaient le PS

François Mitterrand a poursuivi la politique officielle d’armement à outrance de l’Irak aux côtés de l’URSS, mais a aussi laissé l’État organiser plusieurs affaires secrètes de contrebande d’armes pour Téhéran. La vente de 500 000 obus à l’Iran par le groupe français Luchaire (pour 208,3 millions d’euros) a donné lieu à une instruction judiciaire qui n’a pas pu prouver l’existence d’une rétrocommission estimée par les spécialistes à près de 1 million d’euros, qui aurait été versée à deux fidèles du ministre de la Défense, Charles Hernu. Un pot-de-vin qui a été pourtant authentifié par le rapport du contrôleur général des armées, Jean-François Barba.

Une contrebande d’État Tout commence le 21 mai 1984. L’amiral Pierre Lacoste, patron de la DGSE, alerte de vive voix le président de la République, puis, trois jours plus tard, le ministre de la Défense, Charles Hernu, sur les agissements délictueux du groupe français Luchaire. Depuis un an et demi, cette société expédie par bateaux entiers, à partir de Cherbourg, des obus de 155 et 203 mm et les fait livrer sur le port de Bandar Abbas (Iran). Destinées au régime des mollahs, ces exportations ont été autorisées par une commission spécialisée du ministère de la Défense, la CIEEMG (Commission interministérielle d’étude des exportations de matériel de guerre), d’après de vrais-faux certificats de destination finale délivrés par des pays complaisants. En principe, le Portugal, la Grèce, le Pérou, l’Équateur, le Brésil, la Thaïlande et la Yougoslavie auraient dû recevoir ces obus. Or, sur un dossier de cette importance, la CIEEMG ne pouvait pas se laisser abuser au vu du rapport des « officiers de zone ». Rattachés à la direction des affaires internationales de la DGA (Direction générale de l’armement), ces militaires connaissent parfaitement les besoins réels des armées étrangères, mais aussi les services acheteurs et, souvent, leurs hauts fonctionnaires. Un seul exemple montre que l’ordre a été donné à ces militaires de fermer les yeux. L’« officier de zone » responsable pour la Thaïlande a donné son feu vert à l’achat d’obus de 203 mm à Luchaire par ce pays… alors que l’armée thaïlandaise ne possède pas de canon de ce calibre !

Pour le moins ennuyés par ces révélations, le président de la République et son ministre de la Défense conseillent alors, à demi-mot, à l’amiral Lacoste de s’occuper d’autre chose… En effet, l’alerte donnée par le patron de la DGSE n’empêche pas, pendant les vingt et un mois suivants, la poursuite de cette

contrebande d'armes. L'amiral Lacoste va, lui, continuer d'informer, par écrit, ceux qui savent tout, en feignant de n'avoir rien compris… Luchaire, une société publique qui était au bord de la faillite, en 1982, avec 14,6 millions d'euros de pertes, va dégager, deux ans plus tard, un bénéfice de 6,8 millions d'euros grâce à ces exportations vers l'Iran. Une contrebande organisée par le cabinet du ministre de la Défense pour sauver cette société comme le reconnaîtra par la suite, sur procès-verbal, son président Daniel Dewavrin. Rien ne changera jusqu'au 28 février 1986, jour où le courageux journaliste Daniel Jubert sort l'affaire dans le quotidien La Presse de la Manche. Le nouveau ministre de la Défense, Paul Quilès (qui a succédé à Charles Hernu contraint à la démission en septembre 1985 suite au sabotage du Rainbo♦ Warrior), « découvre » alors soi-disant l'affaire. Puis, il dépose plainte contre la société Luchaire, le 13 mars 1986, pour « infraction à la législation sur le commerce des armes de guerre ».

Des rétrocommissions pour le PS

Trois jours plus tard, la gauche perd les élections. Le nouveau ministre de la Défense, André Giraud, ordonne l'arrêt immédiat des livraisons d'obus à l'Iran et confie une enquête sur ce trafic à Jean-François Barba. Dans son rapport, cet officier général n'emploie pas la langue de bois : « J'ai la conviction que les opérations illicites de la société Luchaire ont été couvertes par des membres du cabinet de M. Hernu, particulièrement Jean-François Dubos (chargé de mission et bras droit du ministre). Cette conviction est étayée non seulement par l'amiral Lacoste, mais aussi par le général Wautrin, ancien directeur de la Protection et de la Sécurité de la Défense, ex-Sécurité militaire. »

Toujours selon son rapport, plus de 29,7 millions d'euros de commission de FCE (frais commerciaux extérieurs) sur un contrat au total de 208,3 millions d'euros ont été avalisés par Bercy et payés à différents intermédiaires. Parmi ces versements, on remarque une petite rétrocommission de 978 000 euros remise par les acheteurs iraniens à deux membres du PS, des fidèles de Charles Hernu. Le premier : Paul-André Falcoz est un homme d'affaires savoyard, ancien dirigeant du Club Jean-Moulin qui, avec Charles Hernu, a soutenu Pierre Mendès France avant d'adhérer au *PS*. Le second : un ancien aviateur originaire d'Algérie, le mystérieux François Diaz, a animé deux sociétés du groupe Urba-Gracco, connu pour être une des pompes à finances du PS auprès des municipalités, avant de diriger, en 1982, à Villeurbanne, le Cerco (Conseil d'études et relations commerciales). Nommé par son ami le ministre de la Défense administrateur du groupe Dassault, François Diaz est le président bénévole de la commission de contrôle financier de la fédération PS du Rhône,

Charles Hernu étant député-maire de Villeurbanne. Paul-André Falcoz et François Diaz ont toujours nié avoir reçu de l'argent des Iraniens.

Le rapport Barba montre que la plupart de ceux qui savaient quelque chose – militaires ou politiques – ont opportunément perdu la mémoire… Le meilleur exemple : à la lecture de sa déposition devant le contrôleur Barba, Jean-François Dubos (nommé le 3 février 1984 maître de requête au Conseil d'État par le président de la République) apparaissait simplement dans le rôle effacé d'une « Cosette », reléguée aux tâches les plus obscures par les Thénardier du cabinet du ministre de la Défense. Il se rappelait vaguement avoir reçu Paul-André Falcoz qui lui avait présenté le patron de la société Luchaire. Ils avaient parlé des possibilités d'exportation d'armes en général…

Michel Legrand, le juge d'instruction chargé de l'affaire, n'a pas pu obtenir le déclassement de documents classés confidentiel défense qui, seuls, pouvaient établir juridiquement la contrebande d'armes organisée par le cabinet du ministre et le versement par les Iraniens d'une rétrocommission au *PS*. Le ministre de la Défense giscardien André Giraud, puis son successeur socialiste, Jean-Pierre Chevènement, s'y sont opposés. Le 16 juin 1989, le magistrat prononce un non-lieu au bénéfice des trois inculpés : Daniel Dewavrin, président de Luchaire SA, Guy Motais de Narbonne, membre du directoire, et Jean-François Dubos, devenu depuis président du directoire de Vivendi.

Comment expliquer cette volonté de la droite comme de la gauche d'étouffer dans l'œuf cette affaire de financement du PS ? Pour trois raisons. D'autres partis ont pu être bénéficiaires de ces rétrocommissions suspectées. De plus, il ne fallait pas braquer l'Iran qui conservait le pouvoir de faire libérer les otages français au Liban. Enfin, d'autres groupes d'armement de l'Hexagone profitaient eux aussi de trafics organisés vers Téhéran avec de probables rétrocommissions à la clé. La SNPE (Société nationale des poudres et des explosifs) a livré 250 tonnes de poudre à l'Iran pour qu'il fabrique lui-même ses munitions. Thomson-CSF (rebaptisé Thalès) a fourni des lampes-radars klystrons pour les missiles antiaériens Hawk iraniens et des caméras de vision nocturne. Matra a vendu des radars à Téhéran et des systèmes de freinage pour bombes air-sol…

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Jean-François Dubos, *Vente d'armes : une politique*, Presses de la Cité, 1993.
Jean-Pierre Lenoir, *L'État trafiquant*, Robert Laffont, 1992.
Pierre Péan, *La menace*, Fayard, 1987.
Bernard Stroiazzo-Mougin, *La manipulation Kerbala*, Presses de la Cité, 1993.

Voir aussi

Saddam Hussein, roi des rétrocommissions

Les frégates de Taïwan : raison d’État, meurtres et corruption

Raison d’État, meurtres et corruption ont été au centre de la vente, depuis 1991, de six frégates françaises à la marine de guerre taïwanaise pour 2,5 milliards d’euros d’aujourd’hui. Le cœur de cet énorme scandale politico-judiciaire : le reversement à des responsables français et taïwanais de plus de 16 % du montant du prix de vente des navires sous la forme d’un énorme bakchich d’au moins 440 millions d’euros. Une procédure légale aux yeux des douanes françaises et pourtant tout à fait illégale, selon le contrat de vente passé entre Paris et Taïwan. Mandatée pour rechercher la liste de bénéficiaires dans l’Hexagone de ces commissions, l’enquête pénale a été plombée par un recours systématique à un opportun secret-défense, de la part des gouvernements, de droite comme de gauche. L’existence de rétrocommissions empochées par des politiques français a été confirmée sur procès-verbal par les anciens ministres socialistes Alain Richard et Roland Dumas.

L’étrange revirement de l’Élysée Ce feuilleton politico-judiciaire commence, le 3 janvier 1990, avec le refus opposé par François Mitterrand et son ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, de valider le contrat Bravo A. C’est-à-dire la livraison pour 11,5 milliards de francs (1,8 milliard d’euros 2014) de six frégates F-3000 à la marine de Taïwan. Le président et son ministre veulent éviter de braquer la République populaire de Chine, qui revendique la souveraineté sur l’île de Taïwan, en fournissant à sa voisine et ennemie des frégates ultramodernes de 124 mètres, furtives et équipées des fameux missiles mer-mer Exocet. Les autorités taïwanaises se tournent alors vers la Corée du Sud, dont les offres équivalentes sont moins chères. Les deux industriels français (l’arsenal d’État la DCN, Direction des constructions navales, pour les frégates et Thomson-CSF pour leur électronique) vont tout faire pour tenter de faire revenir l’Élysée sur sa décision. Deux raisons impérieuses motivent leur acharnement. D’une part, l’État taïwanais (qui fournit déjà massivement la France en composants électroniques) dispose à l’époque de plus d’une centaine de milliards de francs pour acheter des Airbus A300, des Mirage 2000, des missiles Matra et des frégates. D’autre part, la DCN et Thomson-CSF ont absolument besoin de ce contrat taïwanais, pour nourrir un carnet de commandes alors squelettique.

Ce sera chose faite dix-sept mois plus tard… En effet, le 31 août 1991, le contrat Bravo B d'un montant de 14,7 milliards de francs (2,2 milliards d'euros 2014) est signé entre d'une part les deux vendeurs Thomson-CSF et DCN, et d'autre part l'État taïwanais. Signé en 1993 (Édouard Balladur est alors Premier ministre), un quatrième et dernier avenant au contrat enregistré sous la nomenclature Bravo D porte le total du prix de vente à 16,4 milliards de francs (2,5 milliards d'euros 2014). Conclusion : en près de trois ans et demi, le prix des six frégates (qui certes sont toutes fabriquées en France et non plus comme prévu auparavant à Taïwan) a bondi de 700 millions d'euros, soit d'environ 40 %. Une explosion du prix d'autant plus incompréhensible que les coûteux missiles Exocet ne sont plus fournis avec les navires, livrés désormais sans le moindre armement sur décision de François Mitterrand. Cherchez l'erreur…

Commissions et rétrocommissions en série Pour éliminer leur concurrent sud-coréen et lever toutes les oppositions politiques à ce juteux marché à Pékin, Taipeh et Paris, les deux industriels français ont prévu de distribuer commissions et rétrocommissions à tout-va… Problème : cela gonfle le prix des frégates et viole délibérément l'article 18 des contrats Bravo. Lequel document interdit expressément au vendeur de verser une commission à des intermédiaires, sous peine de restitution à Taïwan des fonds détournés. Pour organiser cette tricherie et décrocher la timbale, Thomson-CSF et la DCN ont choisi pour intermédiaire principal le Coréen Wang Chan-poo, également connu sous le nom d'Andrew Wang, ainsi que sous le pseudonyme de « Mister Shampoo » ou encore de « Dédé ». Âgé de 53 ans à l'époque, cet ancien officier d'aviation, puis employé par une compagnie aérienne appartenant à la CIA qui servit de couverture à des opérations secrètes américaines en Asie, s'est reconverti comme intermédiaire dans la vente d'armes. Travaillant pour Thomson-CSF depuis sept ans, Andrew Wang s'est vu remettre 520 millions de dollars (440 millions d'euros 2014) pour « arroser » les bonnes personnes à Taïwan, Pékin et Paris. Cela commence par des officiers de marine taïwanais qui convainquent les autorités politiques de la justesse de l'achat des frégates françaises. S'appuyant sur des rapports truqués pour démontrer le bien-fondé du contrat Bravo B, les arguments de ces militaires corrompus sont décisifs. Comme les autorités taïwanaises l'écriront dans la procédure arbitrale poursuivie en Suisse pour récupérer les commissions indues : « Les prévenus auraient établi des rapports favorables au projet, en se fondant sciemment sur des données fausses, ainsi que sur des analyses et des comparaisons de prix tronqués, notamment pour ce qui concernait le taux de change entre le franc français de l'époque et le dollar taïwanais. Leur intervention aurait été décisive pour amener les autorités supérieures à conclure

le contrat. »

En dehors d'Andre♦ Wang, deux autres réseaux de corrupteurs interviennent. Le premier à Pékin, par l'entremise d'une call-girl de haut niveau, Liu Lily, chargée d'amadouer les dirigeants politiques chinois en échange d'une commission de 80 millions de francs. Et le second à Paris, grâce à Alfred Sirven, bras droit du PDG d'Elf, à l'époque Loïk Le Floch-Prigent. La marine taïwanaise subodore l'existence du réseau Wang. Sans avoir le moindre début de preuve judiciaire. C'est le tout nouveau PDG de Thomson-CSF, Alain Gomez, qui, en refusant de payer une commission de 160 millions de francs (24,3 millions d'euros 2014), en décembre 1991, ouvre involontairement la boîte de Pandore des commissions liées à la vente des frégates. Certes, un contrat en bonne et due forme (en date du 19 juillet 1990) a été signé entre Thomson-CSF et une société écran suisse, Frontier AG Bern, instrumentalisée par Alfred Sirven et Christine Deviers-Joncour. Cette dernière était chargée, selon ses dires, d'infléchir la position de son amant Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères hostile au contrat Bravo A. Mais Alain Gomez était alors persuadé que ce contrat servait uniquement à alimenter la caisse noire d'Elf, et non à persuader les autorités chinoises d'accepter la vente des vedettes à Taïwan.

Condamné à la saisie de ses comptes bancaires en Suisse sur la plainte de Frontier AG Bern, le groupe Thomson est obligé de contre-attaquer dans l'Hexagone en engageant une procédure pour escroquerie contre Frontier AG Bern. La condamnation civile de Thomson-CSF est ainsi bloquée, mais deux juges d'instruction parisiens, Renaud Van Ruymbeke et Xavière Simeoni, sont alors nommés à Paris, en juin 2001. Un grain de sable judiciaire qui va permettre à la Justice française de s'intéresser aux rétrocommissions liées aux frégates et à l'État taïwanais de se faire rembourser les commissions illégales versées à Andre♦ Wang.

Une mascarade judiciaire Aidé par le juge genevois Pascal Perraudin, Renaud Van Ruymbeke réussit à identifier et faire geler, en mai 2001, 900 millions de dollars logés dans des structures *offshore*, au nom d'Andre♦ Wang. Ces fonds rassemblent les 520 millions de dollars liés au marché des frégates et 380 millions de commissions rattachées au contrat Tango (30 milliards de francs, pour la vente en 1992 de 60 Mirage 2000-5 à Taïwan). L'affaire Clearstream pollue alors le travail d'instruction du juge Van Ruymbeke : en effet, les commissions pour les frégates de Taïwan sont passées par la caisse de compensation interbancaire Clearstream, installée au Luxembourg. Mais, l'essentiel est ailleurs… La Justice française n'a pas pu récupérer ces 520 millions d'euros de commissions gelés sur les comptes d'Andre♦ Wang, faute de pouvoir identifier et confondre la quinzaine de responsables politiques français

bénéficiaires de ces rétrocommissions. Excédé par le secret-défense qui lui a été opposé par les ministres de l'Économie successifs (le socialiste Laurent Fabius, puis les divers droite Francis Mer et Thierry Breton), le juge Van Ruymbeke jette l'éponge. Il rend, le 2 octobre 2008, une ordonnance de non-lieu dans l'affaire des frégates, n'ayant pas eu accès à la liste des bénéficiaires des rétrocommissions, un document déposé, en 1991, par Thomson-CSF et DCN auprès des douanes françaises.

Organisée par les responsables politiques français au plus haut niveau de l'État, cette mascarade judiciaire a un terrible coût financier dans l'Hexagone : 460 millions d'euros à la charge du contribuable français et 170 millions d'euros pour le groupe Thalès (ex-Thomson-CSF). En effet, cette omerta a permis à la Chine nationaliste d'avoir accès aux pièces judiciaires françaises et d'engager une procédure d'arbitrage international contre la France pour récupérer le magot empoché illégalement par Andre♦ Wang. À l'issue d'une longue procédure, la cour d'appel de Paris a confirmé, le 10 juin 2011, le verdict d'un tribunal arbitral condamnant l'État français et Thalès à payer respectivement à l'État de Taïwan 460 et 170 millions d'euros. Explication de ce partage de la sanction financière, la plus forte jamais imposée à la France dans une affaire de corruption : elle est proportionnelle à la part respective de la DCN et de Thomson-CSF dans le contrat Bravo, 73 % et 27 %. Or, en 1991, la DCN appartenait entièrement à l'État (aujourd'hui Thalès en possède 25 %) et Thomson-CSF a été privatisée depuis sous le nom de Thalès.

Les rétrocommissions, moteur des exportations d'armes Réfugié semble-t-il en Grande-Bretagne, Andre♦ Wang fait l'objet d'un mandat d'arrêt de Taïwan qui a déjà fait condamner 13 officiers de marine et 15 marchands d'armes pour « corruption et divulgation de secrets militaires ». L'affaire a également entraîné un assassinat et cinq décès suspects. Un officier de marine taïwanais, le commandant Yin Ching-feng, a été assassiné, en décembre 1993, dans le port de Taipeh, alors qu'il enquêtait sur l'affaire. Son neveu, Yang Yi-li, auquel il avait confié des documents est mort électrocuté dans son bain à Montréal, le 1er novembre 1996. Quelques jours après, James Kuo (employé de Joël Bucher, ex-directeur général adjoint de la Société générale de Taipeh, par laquelle a transité une partie des commissions destinées à Andre♦ Wang), est tombé malencontreusement par la fenêtre de son bureau et s'est écrasé sur le trottoir. Ex-officier de marine et représentant de Thomson-CSF à Taïwan, Jean-Claude Albessard est frappé par un cancer foudroyant et meurt presque aussitôt, en mars 2000, à Tokyo. Ancien agent de la DGSE à Pékin et Taïwan, réputé trop proche de la CIA, Thierry Imbot meurt brutalement à l'âge de 48 ans, en tombant du 4e étage de son appartement rue Jean-Goujon à Paris. Enfin, sept mois plus tard, le

18 mai 2001, l’ex-officier de la Marine nationale, le capitaine de vaisseau Jacques Morisson, meurt en tombant lui aussi de la fenêtre du deuxième étage de son appartement à Neuilly-sur-Seine. Salarié de Thomson-CSF, il avait participé à Taipeh à la négociation des conditions techniques du contrat Bravo.

Dans l’attente du miraculeux contrat de vente de Rafale avec l’Inde, les contrats Bravo, Tango et celui des sous-marins de Karachi restent les plus belles ventes à l’exportation du complexe militaro-industriel français. Des affaires à l’export de plusieurs milliards d’euros qui ont tendance à se raréfier… Auditionné par la mission antiblanchiment de l’Assemblée nationale, Joël Bucher va encore plus loin : « Aujourd’hui, ce ne sont pas les produits qui constituent le moteur de nos exportations, mais les montants des rétrocommissions. Vous m’entendez bien ? Je vous le prouve quand vous voulez ! »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Christine Deviers-Joncour, *La putain de la République*, Calmann-Lévy, 1998.

Christine Deviers-Joncour, *Où sont passées les commissions de la vente des frégates à Taïwan ?*, Plon, 2000.

Roland Dumas, *L'épreuve et les preuves*, Stock, 1998.

Thierry Jean-Pierre, *Taïwan Connection – Scandales et meurtres au cœur de la République*, Robert Laffont, 2003.

Pierre Péan, *La République des mallettes*, Fayard, 2011.

Voir aussi

L'affaire Elf ; Christine Deviers-Joncour et les « filles » de l'affaire Elf

Le Sud, terre de corruption ?

Fausses factures et main de fer

Gaston Defferre a tenu Marseille durant des décennies. Pourtant son règne commence à vaciller en 1982 avec le suicide de René Lucet et la mise au jour d'un tentaculaire dossier de fausses factures.

Les années 1980 sont une époque maudite dans l'histoire de Marseille : derniers soubresauts de la French Connection, assassinat du juge Pierre Michel, massacre du « Bar du Téléphone », affaire des grâces médicales, tuerie d'Auriol… L'activité au Palais est soutenue et observée d'un œil toujours inquiet par l'homme qui dirige Marseille : le froid, l'énigmatique, l'implacable Gaston Defferre.

À Marseille, c'est ainsi, les dossiers qui impliquent le milieu conduisent à un moment ou à un autre vers la mairie. Mais les connexions trop évidentes ne débouchent le plus souvent sur rien, faute de preuves. De corruption, il en est fréquemment question ici depuis le passage à l'hôtel de ville d'un certain Simon Sabiani qui a noué des relations consanguines avec les barons de la pègre Spirito et Carbone dans une cité où il n'y pas vraiment de droite ni de gauche. Juste le milieu.

L'arrivée après-guerre du Cévenol Defferre n'a finalement pas changé grand-chose à un état de fait : la politique à Marseille est quasi institutionnellement liée à la pègre. L'Italien Spirito et le Corse Carbone, balayés par la guerre et la collaboration, ont laissé place aux frères Guérini qui, eux, ont choisi le bon camp. Ils tiennent la ville avec l'assentiment de Gaston. Car rien ne se fait ici sans son aval. Mais gare aux dérapages, le milieu doit rester à sa place.

On ne sait pourquoi, dans les années 1980, rien ne semble plus maîtrisé, comme si l'équilibre s'était rompu. Gaston Defferre commence à voir apparaître des rivaux politiques au sein du PS – comme Michel Pezet – qui aimeraient bien prendre la place. Ce dernier le paiera très cher. Chez les truands, c'est pareil. Les Guérini sortent du jeu ; une guerre terriblement meurtrière oppose dans les années 1980 deux caïds : Francis Vanverberghe dit Francis le Belge et le Napolitain Gaëtan Zampa dit Tany. La présence dans la partie d'un troisième larron, Jacky Imbert dit Jacky le Mat, brouille les cartes. Et les cadavres tombent. Les policiers aiment rappeler qu'à cette époque les règlements de comptes franchissaient allègrement les quarante par an, soit le double des tueries à la kalachnikov recensées aujourd'hui dans les cités des quartiers nord.

Les fausses factures de René Lucet

En ce soir de mars 1982, ce n’est pas pour un banal règlement de comptes que les policiers sont appelés. L’homme qui vient de mourir dans une belle villa de Saint-Barnabé est un cadavre exquis : René Lucet, le puissant président de la Caisse primaire d’assurance maladie des Bouches-du-Rhône. Officiellement, et c’est plutôt surprenant, l’homme s’est suicidé de deux balles dans la tête : une grande première dans l’histoire criminelle française. Le bouillant Lucet avait remis sur pied de façon musclée la gestion de la caisse, s’opposant vivement à la CGT et à la ministre socialiste Nicole Questiaux. Celui qui aimait se promener à la nuit tombée dans les boîtes de nuit, entouré de gardes du corps, était épinglé peu avant son suicide par un rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui pointait notamment des notes de frais particulièrement salées.

Mais les dérapages un peu mégalomaniaques du controversé Lucet sont l’arbre qui cache la forêt. Les enquêteurs sont rapidement amenés à s’intéresser de près à ses relations privilégiées avec un personnage sulfureux, par ailleurs proche de Gaston Defferre, Dominique Venturi. Celui que tout le monde appelle « Nick » est un vrai fil rouge dans l’histoire de la ville, un fil qui mènera au dossier du Cercle Concorde qui défraiera la chronique dans les années 2000. Une affaire de cercle de jeu parisien au cœur du milieu corse : Nick y avait toute sa place. Mais il mourra de maladie dans son lit un jour d’avril 2008. De nombreux hommes politiques et truands locaux seront présents lors de ses obsèques alors que l’hymne corse, le Dio vi salvi Regina résonnera dans l’église du Sacré-Cœur.

En 1981, les feux judiciaires commencent à brûler les murs de la CGEM (Coopérative d’entreprise générale du Midi). Venturi, qui a vendu sa maison à Lucet, apparaît comme par miracle dans une série de marchés de la CPAM au travers de cette coopérative ouvrière spécialisée dans les travaux de peinture. Mais, de la CPAM, voilà que l’affaire glisse vers la mairie où la CGEM rafle… le quart des appels d’offres de la Ville de Marseille. On constate par ailleurs que la société est la seule à soumissionner sur les marchés concernés…

L’affaire devient brûlante pour Defferre qui a longtemps utilisé les services de Nick Venturi pour protéger ses meetings. Le socialiste Venturi est le digne successeur des Guérini auprès du maire de Marseille. Considéré par le Sénat américain comme l’un des gros bonnets de la French Connection, Nick a toujours nié être mêlé au trafic d’héroïne. Il n’est jamais tombé dans les mailles des « stups ».

Mais l’inquiétude est grande du côté de la mairie où l’on craint que l’édile ne soit éclaboussé par le scandale. Grosso modo, l’affaire dite des fausses factures

de Marseille est l'un des plus gros dossiers financiers de la décennie. Un dossier qui révèle que la CGEM a raflé pour 70 millions de francs (22 838 793 euros) de marchés dans lesquels elle était la seule candidate. Peu à peu, un vaste système de prévarication qui met en scène employés municipaux et élus est mis au jour. L'enquête démontre également que 350 000 francs (114 193 euros) ont été versés par Lucet pour acheter sa maison sans aucune justification, sinon d'étranges circuits financiers via des sociétés en lien avec la CGEM. Une quarantaine d'employés municipaux se retrouvent in fine à la prison des Baumettes. Le sénateur Antoine Andrieux, defferriste de la première heure, est placé en première ligne. Mais son décès le 10 mai 1983 lui épargne une humiliation judiciaire. Sa fille, la députée Sylvie Andrieux, n'échappera pas, elle, à la sanction quarante ans plus tard dans une autre affaire. Comme une sorte de destinée.

Gaston Defferre réussit à s'en tirer en jouant les pères trahis. Il fait payer les pots cassés à des sous-fifres : jamais l'enquête ne parvient jusqu'à lui. Mais comment penser une seule seconde que le maire n'était pas au courant ? Il y aurait eu des questions à lui poser si l'on en croit le contenu d'une écoute entre Nick et un comparse : « Ils peuvent toujours gratter à la coop, ils ne trouveront rien. Je travaille à la ville et ce sont des amis. Et rompre une amitié, tu le sais, c'est pas notre mentalité… Mais, je vais te dire, s'ils me cassent les tintins, je parle de Marcel Francisci. Il était avec nous, avec Defferre… Tu veux rire… Je vais pas dire de mensonge, moi, je vais dire la vérité. » Francisci n'est autre qu'un baron corse présumé de la French Connection abattu en janvier 1982 dans le parking d'un immeuble parisien. Si l'on en croit Venturi, le maire a vraiment de drôles de fréquentations.

Mais la mairie tient, comme elle tient bon à la même époque face à certaines suspicions malveillantes autour de l'assassinat du juge Pierre Michel. Le cinéaste Yves Boisset livre d'ailleurs un troublant témoignage. Il avait en effet mandaté Pierre Michel comme conseiller sur le tournage du film *Le juge Fayard* avec Patrick Dewaere qui met en scène l'assassinat d'un magistrat enquêtant sur des dossiers sensibles. Pierre Michel instruisait alors plusieurs affaires de drogue. Il aurait affirmé en aparté au metteur en scène qu'il s'apprêtait à faire « tomber » Gaston Defferre… Nous étions quelques semaines avant son propre assassinat qui, lui, n'a plus rien d'une fiction.

L'enquête sur les fausses factures poursuit son cours. Dans sa déposition, Roger Salel, l'un des hommes de confiance de Venturi, se montre bavard : « Les commissions existaient déjà quand je suis rentré dans la coopérative en 1970. Pendant dix ans, nous pratiquions de cette façon : au cours du dernier trimestre de chaque année nous nous réunissions Jacques, Dominique Venturi et moi-

même pour déterminer le montant des sommes à verser. Et en fonction des besoins nous fabriquions des fausses factures. Moi ou Jacky Cohen [*NdA* : un autre complice], nous retirions alors l'argent que nous remettions à Jacques Venturi qui le portait aux employés municipaux. »

Le marigot du PS marseillais

Mais l'affaire des fausses factures de Marseille ouvre d'autres horizons aux enquêteurs de la Brigade financière qui ont épinglé les Marseillais : Nick Venturi, son fils Jacques et Roger Salel (en tant qu'ex-bras droit d'Antoine Andrieux) ou Jean Masse, un adjoint très proche de Defferre. C'est tout le marigot un peu pestilentiel du PS local qui est touché. Mais pas seulement. Au travers d'un enchevêtrement de sociétés écrans et d'hommes de paille, les policiers relèvent un fantastique système d'escroquerie qui touche en fait tout l'Hexagone. Les surfacturations et les transferts de fonds de société en société donnent le vertige. Le but est de permettre à des hommes d'affaires de réduire leurs impôts et de constituer des caisses occultes. Des « taxis » effectuent alors des retraits en liquide en percevant une commission au passage. Les investigations prennent surtout la direction de Nice, clé de voûte de l'escroquerie qui couvre le dossier des fausses factures de la CGEM. C'est ainsi qu'apparaît Union delta décoration, une société bidon qui établit des factures fictives pour l'entreprise de Nick Venturi.

Salel, interrogé par les policiers, explique que par exemple, sur trois gros lots de peinture et de maçonnerie commandés par la Ville de Marseille, l'équipe parvient à dégager 250 000 francs (81 567 euros) de factures hors taxe.

L'autre clé de voûte du système est un certain Julien Zemour, agent des impôts à Nice. Salel est décidément bavard : « Ces fausses factures servaient à verser des commissions aux adjoints techniques de la mairie. Moi, je faisais l'intermédiaire entre Zemour à Nice et les sociétés marseillaises. » Dans ce système, chacun est rémunéré selon son grade. Du « petit » à la voierie qui empoche 5 000 francs (1 631 euros) au « gros » qui perçoit 118 000 francs (38 499 euros) en 1981 en sa qualité d'adjoint technique chargé des bâtiments scolaires. On s'étonne alors que l'intéressé rémunéré officiellement 7 500 francs (2 447 euros) par mois possède une somptueuse villa dans l'un des écrins de la ville, le parc Talabot. Tous corrompus ou presque. À se demander si ces pratiques ont vraiment disparu depuis. L'adjoint véreux détient en outre un imposant parc immobilier (studios, F2, etc.). Il reconnaît qu'il a reçu des sommes en espèces, mais qu'il ne pouvait pas faire autrement de peur de perdre son poste.

Le système marseillais est désormais à cœur ouvert. Reste à décortiquer la galaxie Zemour qui part de tous les côtés, à Nice chez Jacques Médecin, et ailleurs. L'un des bureaux d'études dirigé par la fille de Zemour a même passé des marchés avec le Parti communiste. Des noms de grandes sociétés comme Total ou Shell sont cités. L'affaire prend une dimension réellement nationale

avec des fraudes touchant les marchés des hôpitaux pour le chiffre astronomique de 14 millions de francs de fausses factures (4 567 758 euros). La procédure est alors scindée en deux, le juge parisien Michaux étant chargé du volet le plus tentaculaire.

Quant à Nick Venturi, il fait bien un séjour aux Baumettes avant d'écoper en 1985 de quatre ans de prison dont trois ferme notamment pour « corruption » dans ce volet purement marseillais. Mais à sa sortie de prison il reprend paisiblement ses activités entre Marseille et Tanger. On le dit alors juge de paix du milieu. On le dit.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut, *Enquête sur les mystères de Marseille*, Robert Laffont, 1984.
Jean Montaldo, *850 jours pour abattre René Lucet. Les secrets d'une exécution politique*, Albin Michel, 1982.

Voir aussi

Le système Andrieux ; Nice sous la coupe du système Médecin

La chute du parrain du Var

Maurice Arreckx régnait en maître sur les marchés publics du Var. Jusqu'à l'assassinat en février 1994 de la députée Yann Piat qui révèle l'existence d'un véritable système mafieux.

Il roule aujourd'hui dans sa vieille Audi qui affiche 300 000 kilomètres au compteur, vit d'une maigre retraite et bricole dans les antiquailles. Jean-François est l'un des quatre enfants adoptifs de Maurice Arreckx, celui que l'on a surnommé « le parrain du Var », tour à tour maire de Toulon, député UDF, président du Conseil général et sénateur. Une riche carrière politique et un compte suisse qui l'est tout autant jusqu'à cette année 1994 où un juge d'instruction toulonnais débusque à la Banque de gestion privée de Genève un compte codé « Charlot ». La tirelire d'un élu jusque-là au-dessus de tout soupçon ou presque.

Il existait certes des interrogations autour de ses liaisons un peu particulières avec l'un des caïds de la pègre varoise, Jean-Louis Fargette. Des soupçons qui commençaient à déranger jusqu'aux cabinets parisiens. Rien de grave pour cette figure de la droite varoise qui aurait pu, sans son ami trop encombrant, obtenir un poste de ministre. Et offrir à ses enfants un avenir doré grâce à ce pactole sagement conservé en Suisse à l'abri des regards indiscrets. En 1992 Maurice Arreckx, qui souffre d'un cancer de la prostate, réagit en bon père de famille : il ouvre quatre comptes au nom de ses enfants et dépose pour chacun 1 million de francs (190 000 euros). Ce magot n'est point le fruit d'une longue vie de labeur. Non, l'argent d'Arreckx, on va le découvrir, est le produit de la générosité d'une dizaine de sociétés dont les deux géants des marchés publics de l'Hexagone, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux.

Le système Arreckx « La Justice a tout raflé », soupire aujourd'hui son fils qui a vécu comme un traumatisme la descente aux enfers de son père. Ce remake de *Plus dure sera la chute* débute le 25 février 1994 avec l'assassinat de la députée de la 3e circonscription du Var. Dans une lettre laissée avant sa mort, Yann Piat avait ciblé Arreckx parmi les personnes censées lui vouloir du mal. De quoi intéresser la Justice qui met au jour ce que l'on a appelé le « système Arreckx ». Pas un marché public n'échapperait à l'appétit du parrain et de son homme lige, Jean-Louis Fargette. Celui que l'on surnomme « la savonnette » pour sa faculté à échapper aux foudres de la Justice règne sur les discothèques et autres établissements de nuit du secteur jusqu'à son assassinat, un an avant celui de

Yann Piat, aux portes de son domicile de Vallecrosia à la frontière italienne. Mais Fargette, dont les liens avec la Camorra ne sont un secret pour personne, est aussi un habile businessman. C'est un truand new look qui incarne le basculement du milieu vers le monde des affaires. Et le Var devient un intéressant terrain de jeu : maisons de retraite, marchés publics, rien n'échappe à Fargette et à son ami Maurice Arreckx. C'est du moins la conviction de la Justice. Les deux hommes dirigeraient ce que le député François d'Aubert, rapporteur en 1992 d'une commission parlementaire antimafia, baptisera « un comité d'affaires à l'italienne ».

Destinataire d'une lettre anonyme, le parquet de Toulon ne tarde pas à ouvrir une information judiciaire pour « corruption » et « recel d'abus de biens sociaux ». Et la pêche judiciaire s'avère rapidement fructueuse. Un proche de Fargette, Daniel Savastano, par ailleurs mis en cause au travers d'écoutes téléphoniques avec « le boss » dans une affaire de fausse monnaie, ne tarde pas à passer à table. Il fait une révélation qui ouvre le défilé des affaires varoises : Maurice Arreckx a perçu un pot-de-vin de 1,5 million de francs (en réalité 1 795 000 francs soit 170 000 euros) sur le marché de l'école d'ingénieurs de Toulon. Il révèle aussi que Fargette s'était montré furieux de ne pas percevoir sa dîme sur l'opération.

Pompeusement baptisé « Maison des technologies », ce projet avait auparavant soulevé quelques interrogations de la chambre régionale des comptes, notamment sur son dérapage budgétaire culminant à 150 millions de francs. Les investigations révèlent alors que la société Campenon Bernard Sud, filiale de la Compagnie générale des eaux, a versé au total un pot-de-vin de 2 millions sous la forme d'un chèque de 440 000 francs à l'attention du Parti républicain et de virements adressés à Arreckx par le biais d'un faux facturier, l'entrepreneur Raymond Lafforgue. Plusieurs têtes tombent dont celles de Guy Liautaud, conseiller technique au Conseil général du Var, et de Jean-François Barrau, vice-président de la chambre de commerce. Liautaud passe à table et révèle la collusion évidente du duo Arreckx/Fargette : « J'ai remis en plusieurs fois 500 000 francs (95 000 euros) à Maurice Arreckx. Il les a conservés avant de me les rendre pour que je les remette à Jean-François Barrau. À une autre occasion, j'ai remis directement 500 000 francs à Jean-François Barrau. Ces sommes étaient destinées à calmer la colère de Jean-Louis Fargette. »

La collusion mafieuse est évidente, sur fond de financement de partis politiques. Car le juge Thierry Rolland n'est pas le seul à s'intéresser au fameux compte Charlot. Le juge Van Ruymbeke qui enquête à Paris sur Elyo (ex-Cofreth), une filiale de la Lyonnaise des eaux dans le cadre du dossier de la Sages, fait bonne pêche en investiguant autour d'un personnage-clé, Raymond Roux. Ce directeur général adjoint d'Elyo chargé des relations extérieures est par

ailleurs mis en examen par le juge Éric Halphen dans le dossier des HLM de Paris.

Or, il s'avère que la Cofreth, via une société écran hollandaise (ETCC) a également effectué un virement de 275 000 francs suisses (1,6 million de francs soit 320 000 euros) au bénéfice du compte Charlot de Maurice Arreckx. Les investigations menées à Toulon révèlent que cet argent constitue une commission versée sur un autre marché public, celui de la troisième tranche de l'usine d'incinération de Lagoubran. Le dossier montre alors, au-delà de Maurice Arreckx, l'existence d'un groupe de corrompus supposés au sein du Conseil général. Il révèle également que la Cofreth est venue dans cette opération prêter aide et assistance à la société adjudicataire du marché la CNIM (Construction industrielle de la Méditerranée) moyennant une commission de 500 000 francs. Deux de ses dirigeants, le PDG Vsevolod Dmitrieff et l'un des directeurs, François Cannellas, sont également mis en examen.

Ce dernier a relaté au cours d'une confrontation les différentes manœuvres orchestrées par le fameux « groupe » du Conseil général : « J'ai compris qu'ils souhaitaient le versement de 1 million de francs pour M. Arreckx et de 3,5 millions de francs pour eux-mêmes, en espèces. Ce million de francs à M. Arreckx a été versé en décalage en 1992. Il nous a été présenté cette demande comme étant à prendre ou laisser. » Dans la même confrontation, Vsevolod Dmitrieff révèle qu'auparavant d'autres versements de pots-de-vin avaient été payés à Maurice Arreckx en 1983, 1985, 1988 et 1989 pour un total de 2,4 millions de francs (480 000 euros).

Pour sa défense, Maurice Arreckx aura cette phrase sibylline : « Il est constant que l'ensemble des grandes entreprises nationales ont versé de l'argent aux partis politiques et aux hommes politiques pour le financement de leurs campagnes électorales. »

Les mystérieux virements de Maurice Arreckx Pourtant, l'examen plus précis du compte Charlot, dont les éléments sont adressés par le juge genevois Jean-Louis Perraudin en réponse aux commissions rogatoires de ses homologues français, révèle des opérations qui semblent très éloignées du financement politique. Parmi elles, l'achat en 1988 d'une roseraie au Maroc pour la somme de 400 000 francs. Le transfert s'est opéré via une fiduciaire domiciliée aux îles Caïman. Plus troublant encore, le juge toulonnais Thierry Rolland révèle que le compte a été clôturé peu après l'assassinat de la députée Yann Piat et l'argent transféré sur la comptabilité d'un avocat du Liechtenstein.

Mais la grande énigme du dossier demeure les très importants transferts de fonds opérés sur Charlot entre 1982 et 1994 pour un total de 48 millions de

francs (9,5 millions d'euros). Maurice Arreckx, qui présente un train de vie relativement modeste à Toulon, n'a conservé que 6 millions dont 4 transférés sur les comptes de ses enfants. En revanche, pour le reste c'est le mystère comme le relève un article de l'hebdomadaire *VSD* : « Des virements à partir de ces compte ont été décelés au profit de proches ou d'amis du sénateur dans trois banques genevoises […] Des virements extrêmement complexes ont également été notés en faveur de comptes à Zurich, au Luxembourg et au Liechtenstein. »

Qui sont les fameux « amis » de Maurice Arreckx ? Le juge Perraudin que nous avions rencontré à l'époque à Genève nous avait glissé que ce dossier contenait des éléments « explosifs ». Maurice Arreckx en savait manifestement beaucoup. Mais le « parrain du Var » incarcéré durant 288 jours à la prison des Baumettes à Marseille n'a rien révélé. Il est condamné en 1996 à deux ans de prison ferme par le tribunal de Toulon (peine confirmée en appel) pour le dossier de la Maison des technologies. Curieusement le tribunal n'a pas retenu contre lui les faits de « corruption » qui semblaient pourtant établis au regard des réquisitions du parquet. Son avocat, maître Hervé Andreani, a son explication : « La corruption suppose l'existence d'un pacte préalable qui ici n'a pas été établi. » L'avocat conteste par ailleurs les sommes visées dans l'article de *VSD* : « Il n'y a jamais eu que 6 millions de francs sur Charlot. Rien d'autre. »

Condamné par la suite dans l'affaire du Sittomat, son client n'aura pas le temps de se pourvoir en appel. Son décès en 2001 lui permet d'échapper à cette ultime humiliation judiciaire. Et d'emporter avec lui tous ses secrets.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Jean-Michel Verne, *Ils voulaient la Côte*, Éditions Plein Sud, 1996.
José Lenzini, *Arreckx, sénateur et… parrain*, Éditions Plein Sud, 1995.
Jacques Derogy, Jean-Marie Pontaut, *Enquête sur les ripoux de la Côte*, Fayard, 1991.
Bruno Aubry, *Les parrains de la Côte. Cent ans de caïdat en Provence*, L'Écailler du Sud, 2007.

Voir aussi

Yann Piat, la vérité assassinée

Yann Piat, la vérité assassinée

Pour la Justice, l'assassinat de la députée de la 3e circonscription du Var se résume à une affaire de droit commun mettant en scène une bande de petits truands locaux revanchards. Pourtant, vingt ans après les faits, l'ombre d'une main politico-mafieuse ne s'est pas dissipée.

Que savait Lucien Ferri sur les dessous de l'assassinat de Yann Piat ? Le jeune tueur condamné à la prison à perpétuité pour l'exécution le 25 février 1994 de la députée de la 3e circonscription du Var était comme on dit « au parfum ». En témoigne cet échange avec le président Bréjoux lors de son procès devant la cour d'assises de Draguignan. Nous sommes en mai 1998 : Le président : Comment la préparation s'est-elle déroulée ?

Ferri : Il y a eu des réunions préparatoires avec les commanditaires, j'étais présent, mais seul.

Le président : Qui sont ces commanditaires ?

Ferri : Je ne peux pas vous le dire.

Le président : S'agissait-il d'hommes politiques ou de voyous ?

Ferri : Les deux.

Le président : Y avait-il des hommes politiques ?

Ferri : Oui.

Le président : Ces hommes politiques sont-ils si puissants que vous les redoutiez ?

Ferri : Ma foi oui, sinon je vous dirais leurs noms.

Lucien Ferri n'en a jamais dit davantage. Et ne parlera plus. Libéré après un peu plus de seize ans de détention, il décède en 2013 d'une méningite foudroyante. On n'en saura guère plus sur la mort de Yann Piat de la bouche de Gérard Finale, le patron du *Macama*, ce bar du port de Hyères considéré comme la plaque tournante de l'équipe de jeunes « bébés killers » montée cette sombre nuit de février sur la route sinueuse du Mont des Oiseaux pour cribler de balles la bouillante filleule de Jean-Marie Le Pen. Car Gérard Finale est décédé sur une table d'opération sans s'être confessé. Il avait pourtant tenté de négocier des révélations sur les véritables commanditaires avant son procès.

Que de silences, que de non-dits autour de l'exécution d'une élue ralliée à l'UDF qui elle aussi en savait sans doute beaucoup trop. Mais pourquoi finir ainsi, liquidée comme un vulgaire truand ? Les tenants de la thèse du crime mafieux estiment que l'élue assassinée a été éliminée pour s'être intéressée de très (trop ?) près à une série d'opérations immobilières dans le Var. À l'époque,

une note blanche des Renseignements généraux évoque notamment des transactions autour d'anciens terrains militaires dans la zone de Fréjus, susceptibles d'impliquer des politiques de premier plan. Pourtant malgré l'implication personnelle d'Yves Bertrand, le patron des RG, cette piste ne fut jamais explorée. Yann Piat aurait eu à ce sujet des contacts avec les frères Fernand et Christian Saincené, retrouvés « suicidés » quelques semaines plus tard dans une villa de Tourtour dans le haut Var.

Cette femme rebelle et pugnace n'en est pas restée là. Elle s'est également penchée sur d'autres opérations comme le projet d'aménagement du deuxième tombolo de la presqu'île de Giens et celui de l'agrandissement de l'aéroport de Hyères. Autant de projets, autant d'argent, autant d'enjeux qui mettent l'électron libre Yann Piat dans le viseur de commanditaires haut placés.

Jamais l'instruction menée par le juge Thierry Rolland n'a dérivé vers ce terrain glissant. Elle s'est accrochée à des éléments formels, notamment le climat délétère et poisseux qui accompagne l'élection de Yann Piat l'année précédant son assassinat. La femme qui gêne s'est en effet attiré la haine du clan Fargette, ce caïd varois assassiné le 17 mars 1993 devant son domicile italien de Vallecrosia. Le milieu a tôt fait de faire courir le bruit que Yann Piat n'était pas étrangère à la mort de celui que l'on surnommait « le Grand ». Pour preuve, elle aurait pris des contacts avec « les plus noirs que noirs » du milieu marseillais. Qu'importe la réalité de ces allégations, la morbide rumeur fait son œuvre.

La suite de l'histoire semble convenir à la Justice : Gérard Finale, gérant du *Macama* et ami de Fargette, ambitionne de prendre du galon dans la pègre. Yann Piat constitue un obstacle potentiel. Il faut l'éliminer en recrutant cette bande de six jeunes gens, fascinés par l'image du parrain défunt et eux aussi en quête de notoriété.

Si la participation des jeunes du *Macama* à cette exécution n'est pas mise en doute, plusieurs éléments accréditent la thèse qu'une deuxième équipe était présente sur les lieux, ce qui étaye la piste d'un véritable complot. Le dossier d'instruction est rempli de détails suspects, de portes qui n'ont jamais été ouvertes. Le parquet de Toulon a pourtant reconnu dans le réquisitoire de renvoi l'existence dans le Var d'une véritable collusion mafieuse, dénonçant « les liens étroits et parfois quasi institutionnels entre une partie influente mais corrompue de cette classe politique et des malfaiteurs d'envergure dont elle utilisait ou subissait la puissance clandestine en lui aliénant en retour son intégrité, une large part de son indépendance et un pourcentage de ses bénéfices locaux ».

Les magistrats font ici référence au système Arreckx qui s'est lui-même effondré à la suite de l'assassinat de la députée. Mais malgré l'évidence, les politiques ont délibérément été placés hors jeu dans le dossier Piat.

Toucher aux truands, rien d’impossible. Impliquer des politiques dans l’assassinat d’une députée de la République, il fallait une certaine audace. La Justice ne l’a pas eue.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Claude Ardid, Jacques-Marie Bourget, *Yann Piat, l'histoire secrète d'un assassinat*, Plon 1998.
Roger-Louis Bianchini, *Treize mystères de la Côte*, Fayard, 2005.
Jean-Michel Verne, *L'affaire Yann Piat, retour sur une manipulation*, Privé, 2005.

Voir aussi

La chute du parrain du Var

Léotard, un destin interrompu

Souvent partant, mais rarement à l'arrivée, François Léotard est au cœur de dossiers sensibles. Il a quitté la vie politique. Mais pas le business. Les affaires lui ont collé à la peau. Les pires soupçons aussi. Mais François Léotard n'a jamais été à ce jour condamné pour corruption.

La valse des scandales est cependant parvenue à stopper sa carrière. À tel point qu'il décide de lui-même, instant de grande lucidité, de se retirer de la vie politique.

À dire vrai, le fils d'André Léotard a eu très jeune un combat à mener. Celui de restaurer l'honneur d'un père bafoué par la calomnie. Le maire de Fréjus fut en effet accusé par la rumeur d'avoir détourné l'argent destiné aux victimes de la catastrophe du barrage de Malpasset en 1959. Aucune preuve de ce détournement n'a jamais été apportée, mais les soupçons ne se sont jamais totalement dissipés.

De défenseur du père, l'ancien séminariste s'est peu à peu mû en défenseur de lui-même. De corruption, il en fut en effet plusieurs fois question à son sujet. Devenu à son tour maire de Fréjus, député, président du Parti républicain et ministre à deux reprises, « Léo » entre au début des années 1990 dans la spirale judiciaire. Le voilà stigmatisé pour avoir sous-payé l'achat de sa résidence et fait payer à la collectivité la construction d'un mur destiné à séparer sa villa d'un parc limitrophe. Il ne s'agit pas de corruption, mais cette affaire l'oblige néanmoins à démissionner de tous ses mandats. Elle meurt pourtant d'elle-même en février et avril 1993 sous la forme de non-lieux successifs prononcés par la cour d'appel de Lyon. Et Léo le Magnifique renaît de ses cendres.

Mais il est aussi mis en examen pour corruption, trafic d'influence et ingérence autour du lancement de Port-Fréjus, un gigantesque projet de marina qui a fait couler beaucoup d'encre. René Espanol, un promoteur qui s'estimait lésé dans l'expropriation de ses terrains, a mené la charge pour s'opposer à l'édification de ce parc immobilier de 29 hectares. *In fine*, l'affaire se solde par une transaction. La Ville paiera 35 millions de francs (6 835 000 euros) et Espanol retirera ses plaintes. Des non-lieux partiels font le reste.

Novembre 1997 : Léotard est de nouveau sur le gril après sa mise en cause dans l'affaire de l'assassinat de la députée Yann Piat et d'un livre fort polémique. L'ouvrage – *L'affaire Yann Piat* – est partiellement censuré et les auteurs lourdement condamnés en diffamation au terme d'une campagne de presse très favorable à l'encontre de François Léotard.

Mais la vague judiciaire ne fait que commencer. Elle déferle par la suite au travers de deux dossiers sensibles, le financement du Fondo et surtout le dossier Karachi. Cette affaire de vente de sous-marins, en toile de fond de l'attentat meurtrier perpétré dans la capitale pakistanaise contre des ouvriers et techniciens français, met au jour un présumé circuit de financement illicite de la campagne d'Édouard Balladur en 1995. 10 millions provenant des fameuses « rétrocommissions » du dossier Karachi auraient atterri entre les mains du staff Balladur. En juin 2014 les juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire décident le renvoi en correctionnelle de six personnes dont le directeur de cabinet de François Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres.

Quant à « Léo », ministre de la Défense à l'époque des faits, et au candidat Édouard Balladur, leur cas relève désormais de la Cour de justice de la République appelée à statuer sur avis favorable rendu par le parquet général près la Cour de cassation. Léotard se singularise une nouvelle fois en insultant les gendarmes et policiers venus en novembre 2012 perquisitionner à son domicile. Il écopera d'une amende de 3 750 euros pour « outrage ». Incorrigible « Léo ».

Plusieurs fois accusé d'avoir été corrompu, mais blanchi par la Justice, Léotard s'est-il transformé en corrupteur ? La Commission d'investigation sur la corruption et la malversation (CICM) mise en place en Tunisie au lendemain de la chute de Ben Ali en est convaincue. « Léo » est mis en cause fin 2011 en sa qualité d'ambassadeur du groupe varois Pizzorno. La commission a recensé, sur plaintes, 320 affaires de corruption présumée. Pizzorno, un spécialiste du traitement des déchets, a en effet concouru dans quatre appels d'offres en relation avec l'établissement public de l'agglomération tunisienne dénommé « Agence municipale des services environnementaux » qui gère la décharge de Tunis. Selon le groupe Pizzorno, « Monsieur Léotard, actionnaire et administrateur du groupe, est intervenu durant les quatre appels d'offres en tant que conseil et ambassadeur du savoir-faire de l'entreprise. Son rôle, parfaitement légal, est notifié dans tous nos rapports annuels » (communiqué du groupe Pizzorno, novembre 2011).

Les bons offices de l'émissaire Léotard sont manifestement coûteux : près de 120 000 euros par an.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Brigitte Léotard, *Petite mémoire d'un clan*, Albin Michel, 1996.
François Léotard, *Pour l'honneur*, Grasset, 1997.
André Rougeot et Jean-Michel Verne, *L'affaire Yann Piat*, Flammarion, 1997.
Jean-Michel Verne, *L'affaire Yann Piat, retour sur une manipulation*, Privé, 2005.

Voir aussi

Yann Piat, la vérité assassinée

Saincené, l’homme qui gênait

Découvert « suicidé » avec son frère dans une villa du haut Var, Fernand Saincené est au cœur d’un réseau de racket fiscal dans le Sud-Est. Une barbouze met en cause Jean-Claude Gaudin et son directeur de cabinet, qui passeront à travers les mailles du filet judiciaire.

« Je vous l’affirme, j’ai longtemps enquêté sur cette affaire : Fernand Saincené et son frère ont été assassinés. » L’homme qui parle en ce mois d’octobre 1997 dans les salons de l’hôtel Palm Beach de Marseille est un sous-officier de gendarmerie qui fut chargé de travailler sur un dossier fort étrange. En mai 1994, les corps de Christian et Fernand Saincené sont découverts dans le garage de la villa La Jasmine à Tourtour, une jolie bourgade du haut Var. Les cadavres sont trouvés en position assise à l’avant d’un véhicule. Tous deux sont décédés d’une asphyxie à l’oxyde de carbone. Ce sera du moins la conclusion de l’instruction menée par le juge Yves Guémas évoquant un double suicide. Depuis, notre gendarme ne décolère pas. Alors Fernand et son frère assassinés, c’est possible, mais pourquoi ?

Plusieurs éléments infirment la thèse du double suicide, notamment le fait que les victimes ont sanglé leur ceinture de sécurité pour ce dernier voyage. Autre anomalie, la porte du garage est bloquée de l’extérieur par une autre voiture. Idem pour le verrou de la porte d’entrée de la villa fermée de l’extérieur. Les clés sont retrouvées dans le jardin… Plus surprenant encore, des traces de sang sont relevées sur les corps par les pompiers qui se rendent sur place.

Reste à comprendre le mobile de ce « suicide-assassinat ». Fernand Saincené aurait dû comparaître quelques jours plus tard devant le tribunal de Marseille dans une affaire de racket fiscal. Le scandale a été révélé en mai 1991 par un chef d’entreprise des Alpes-Maritimes. Richard Granier accuse Saincené d’être au cœur d’un réseau dont le receveur des impôts de Marseille Pierre Cervera est la pièce maîtresse. Avec leurs complices, Cervera et consorts proposent à plusieurs chefs d’entreprise du Sud-Est d’éviter un redressement fiscal dévastateur. Granier se voit proposer le versement de 1 million de francs en espèces.

L’instruction est alors confiée à Jean-Pierre Murciano, le juge de Grasse, qui oriente ses investigations vers le Conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte-d’Azur (PACA), présidé par l’UDF Jean-Claude Gaudin. Le juge découvre que Saincené, un personnage atypique mi-flic mi-voyou, bénéficie d’un emploi présumé fictif à l’Office de la Mer. Le rôle-clé de Claude Bertrand, le directeur

de cabinet et ami de Gaudin, est mis en avant. Bertrand est signataire de 380 ordres de mission. Saincené, se sentant lâché par Claude Bertrand, décide alors de passer à table. Il affirme avoir récolté des informations sur un certain nombre de personnalités dont Bernard Tapie. « M. Bertrand savait que j'avais des entrées auprès des services fiscaux et il m'a demandé par exemple d'obtenir des renseignements sur MM. Perdomo et Baeza, deux élus du Front national. C'est également à la demande de Bertrand que je récoltais des renseignements sur Bernard Tapie et sur l'OM. » Plus loin il affirme : « Claude Bertrand s'est déclaré intéressé par la source de financement occulte que pouvait constituer Cervera. »

Mais le racketteur-barbouze, ancien du SAC (Service d'action civique), va beaucoup plus loin : il accuse Jean-Claude Gaudin et Claude Bertrand d'avoir alimenté leur caisse noire avec l'argent extorqué à plusieurs chefs d'entreprise. Il évoque notamment le versement d'une enveloppe de 200 000 francs (à l'occasion d'une fête du Parti républicain en 1991 à Miramas). Claude Bertrand est mis en examen pour « création d'emploi fictif » et incarcéré durant quelques jours, ce qui soulève la colère de Jean-Claude Gaudin lui aussi impliqué dans le dossier. Mais finalement la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence délivre les deux politiques de tout soupçon. C'est donc en simple témoin que Claude Bertrand, considéré comme l'éminence noire de Jean-Claude Gaudin, comparaît devant le tribunal correctionnel de Marseille. Une décision de non-lieu qui a longtemps intrigué : le procureur général d'Aix-en-Provence avait bien requis son renvoi en correctionnelle (réquisitoire du 30 août 1992). Mais les voies de la Justice sont parfois impénétrables…

Cette affaire laissera un goût amer au juge Murciano finalement dessaisi du dossier pour s'être rendu coupable d'écarts procéduraux. Mais le soupçon n'a jamais quitté les couloirs du Conseil régional PACA tant la personnalité de Saincené ne cesse d'interpeller. Très proche de Jean-Claude Gaudin – que ce dernier considère comme son « ami » –, Saincené circule dans une R25 avec gyrophare muni d'une vraie fausse carte de police. Il se présente comme le « commissaire Saincené », gravite dans des réseaux opaques comme les Invisibles, une association d'anciens des services de renseignement. Saincené sait beaucoup de choses sur la vie et l'environnement de Jean-Claude Gaudin, mais pas seulement.

Il avait contacté et pris rendez-vous quelques jours avant son « suicide » avec le juge Renaud Van Ruymbeke. « J'ai décidé de faire apparaître au grand jour le cheminement des capitaux énormes qui circulent en toute impunité pour se retrouver soit dans des poches indélicates, soit dans les caisses noires de la droite en général. »

Il n’en aura pas eu le temps.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Roger-Louis Bianchini, *Treize mystères de la Côte*, Fayard, 2005.
Jean-Michel Verne, *L'affaire Yann Piat, retour sur une manipulation*, Privé, 2005.

Voir aussi

Yann Piat, la vérité assassinée ; Léotard, un destin interrompu

Mouillot le flamboyant

L’ancien maire de Cannes a cumulé les condamnations pour corruption. Un exemple assez unique dans l’histoire judiciaire française.

L’histoire de Michel Mouillot commence comme une success story. Elle se termine un jour de 1996 dans un enfer judiciaire dont il ne se relèvera pas. Le flamboyant maire de Cannes peut en effet s’enorgueillir du titre peu convoité de champion de France de l’incarcération pour un élu de la République, précisément 1 440 jours de détention et principalement pour des faits de corruption.

La fin d’une *success story*

En février 2013, alors qu’il a depuis bien longtemps quitté sa geôle de la prison de Grasse, Michel Mouillot revient sur le devant de la scène. Il est question de nouveau d’une tentative de corruption dont il se serait rendu coupable lors des municipales à Cannes en 2008 au profit du candidat UMP Philippe Tabarot. Un certain Jean Martinez, lui aussi candidat, se serait vu proposer par Mouillot plusieurs centaines de milliers d’euros pour se désister en faveur de Tabarot. Martinez l’affirme. Si cette nouvelle affaire a fait long feu, faute de preuves, elle n’en a pas moins donné l’occasion à l’ancien maire de dresser un bilan de sa vie politique : « Mes finances à moi, elles sont claires : je suis ruiné ! Honnêtement je ne suis pas une oie blanche. J’ai fait des conneries. On m’en a fait faire. Il fallait me descendre. On m’a descendu. Maintenant il faut tourner la page. Qu’est-ce que j’en ai à foutre de jouer les intermédiaires pour Tabarot ? »

C’est avec son habituel franc-parler qu’il résume une carrière qui démarrait sous les meilleurs hospices. Fils de militant communiste et passionné de rock, Mouillot est un bosseur. Études de droit en France, de marketing aux États-Unis, il déboule dans le groupe Pernod-Ricard pour gravir les échelons et parvenir au poste convoité de directeur des relations publiques. Mais le tournant de sa vie se situe un jour de 1982 lors de sa rencontre avec François Léotard. Mouillot le communicant va façonner le personnage politique de Léotard. Il « relooke » le jeune loup de la droite française en le poussant à abandonner ses costumes de mauvaise coupe et sa coiffure d’ancien séminariste. Mouillot est l’inventeur de la fameuse « bande à Léo », la machine à détruire le RPR : Madelin, Longuet, *etc.* Léotard est reconnaissant : son poulain fait un passage au ministère de la Culture en 1986, puis se recase à la direction de la régie publicitaire de France 3.

Mais le PR a besoin de lui sur le terrain politique. Le voilà en 1987 sur la Croisette préparant la prise d'un bastion RPR, détenu par l'ancienne ministre Anne-Marie Dupuy. Mouillot l'emporte deux ans plus tard à la hussarde, crée des réseaux et s'attire la haine indéfectible des gaullistes. Ses hautes fonctions maçonniques au sein de la Grande Loge nationale française ne seraient pas étrangères à son succès. Mais également à sa chute brutale.

L'heure de la vengeance sonne pour les ennemis de Mouillot le 19 juillet 1996 avec l'interpellation et l'incarcération de l'édile au terme d'une enquête express supervisée par Jean-Pierre Murciano, le juge d'instruction de Grasse. L'histoire débute par une rencontre le 26 juin entre William Timmins, l'un des dirigeants britanniques du célèbre casino Carlton Club, et Michel Mouillot. Timmins affirmera aux policiers que Mouillot lui aurait réclamé le versement d'un pot-de-vin de 3 millions de francs (593 000 euros) en échange de l'autorisation d'installer cent machines à sous dans les salles du Carlton. Mais Mouillot n'avait pas prévu que le responsable allait illico prévenir la police française.

La remise des fonds est prévue à Londres. Une mystérieuse et belle intermédiaire surnommée « Madame Clément » est chargée de récupérer les fonds dans le hall du Ritz. Une valise est bien remise, mais elle est remplie de papier journal. Tous les protagonistes, pour la plupart des proches de Michel Mouillot, dont son propre fils, Gil Mouillot, tombent dans la nasse à Londres et Cannes.

Une autre affaire similaire met en scène cette fois-ci le directeur du casino Cannes-Riviera. Le 11 juillet, deux sacoches contenant chacune 500 000 francs (93 000 euros) sont déposées par des convoyeurs de la Brink's dans la salle des coffres de l'établissement. L'enquête établira que le lendemain, Michel Mouillot, invité à la soirée inaugurale de la nouvelle saison estivale, s'est enfermé de longues minutes avec le directeur Martin Conway. Le 13, un employé constate que l'une des deux sacoches a disparu. Interpellé par les enquêteurs, le directeur ne tarde pas à passer à table et reconnaît avoir remis en quatre fois la somme de 1,45 million de francs à Michel Mouillot en échange de l'installation de 200 nouvelles machines dans l'établissement. L'affaire prend une dimension internationale car le Cannes-Riviera est la propriété du célèbre groupe hôtelier Noga Hilton. Son propriétaire, le richissime homme d'affaires Nessim Gaon, est convoqué à son tour dans le bureau du juge Murciano.

Financement occulte ou enrichissement personnel ?

Déjà condamné en cette même année 1996 à dix-huit mois de prison avec sursis dans le dossier Botton-Noir (il est soupçonné d'avoir perçu durant six

mois un salaire fictif de 100 000 francs de l'une des entreprises de Pierre Botton), Mouillot sait que la Justice ne lui fera aucun cadeau. Son avocat, maître François Saint-Pierre, affirme que son client n'a tiré aucun avantage personnel de toutes ces affaires : « L'argent était destiné au Parti républicain. » Le défenseur s'en prend alors violemment à l'entourage de François Léotard : « Willy Diméglio, député proche du président de l'UDF, est venu refaire la comptabilité du PR. L'instruction n'aura aucun mal à démontrer qu'elle est fausse. » Son client révèle que la fédération des Alpes-Maritimes a par ailleurs créé de toutes pièces un fichier de 500 faux adhérents, ce qui a permis de « blanchir » 250 000 francs chaque année.

Le juge Murciano demande d'étendre le champ de sa saisine aux finances du PR. Mais ses requêtes demeurent lettre morte. Pourtant Michel Mouillot qui s'est confié par la suite dans deux ouvrages a toujours affirmé que cet argent avait atterri dans les caisses du PR. Dans l'un d'eux, il évoque ainsi la nécessité pour un parti financièrement exsangue de constituer une caisse noire dont il fut l'ordonnateur dans les Alpes-Maritimes. Mais son enrichissement personnel est probable. Des soupçons entourent notamment les conditions d'achat et de réfection d'une somptueuse villa à Tourtour dans le haut Var.

Si Mouillot doit ses déboires à la sagacité d'un propriétaire de casino, il est aussi victime d'un travail de sape mené à Cannes par un militant RPR revanchard. Inlassablement et durant plusieurs années, Michel Lacroix n'a eu de cesse de dénoncer le système Mouillot, alimentant la Justice et la presse de dossiers compromettants autour de permis de construire délivrés par la municipalité. Et il obtient satisfaction au mois de mai 2004.

Après avoir passé près de seize mois en détention préventive, Mouillot sait que ce nouveau dossier peut le conduire une nouvelle fois en prison.

L'affaire, qui remonte à 1993, concerne l'un des plus beaux immeubles de la Croisette, « Le Relais de la Reine ». La Banque Indosuez, qui a acquis cet ancien hôtel pour 500 millions de francs, a pour ambition de le transformer en résidence de luxe et de le vendre en appartements. Mais un imbroglio autour de règles d'urbanisme bloque le projet. Qu'à cela ne tienne, Mouillot se propose d'arranger les choses moyennant une enveloppe de 1,7 million de francs, à payer en plusieurs versements. C'est alors qu'entre en scène Jean Cotto, l'oncle de Mouillot. Celui-ci reconnaît avoir reçu les fonds récupérés par un proche auprès d'une banque monégasque, puis il se rétracte. Le donneur d'ordre est François Rosset, dirigeant d'une société immobilière mandatée par Indosuez. Malgré les preuves, Michel Mouillot adopte cette fois-ci un autre système de défense : il nie les faits. Pourtant il ne peut contester avoir validé un permis de construire illégal et fait économiser à Indosuez la coquette somme de 17 millions de francs de taxe

de surdensité.

Pour cette affaire, Mouillot écopera au final de quatre ans de prison ferme devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Deux ans plus tard, le tribunal de Nice lui inflige six ans de prison ferme dans l'affaire des casinos. Les deux condamnations font l'objet d'une mesure de confusion.

En 2007, c'est un homme épuisé qui sort de la maison d'arrêt de Liancourt (Oise) après avoir bénéficié d'une semi-liberté. S'il a lourdement payé pour ses dérives d'élu, tout le mystère n'est pas levé sur les arcanes du système Mouillot. Certains dossiers révélés par Michel Lacroix n'ont pas véritablement connu d'épilogue judiciaire. L'enquête sur un autre casino, le Palm Beach, a éraflé Michel Mouillot mais ne l'a pas véritablement atteint. Des malversations dans la comptabilité de l'établissement ont pourtant provoqué en 1995 la saisine du juge Philippe Alenda. Les enquêteurs de la Brigade financière saisissent de curieuses factures, l'une notamment de 200 000 francs adressée à Mouillot pour le mariage de sa fille. Elle n'a jamais été honorée.

Mais d'autres interrogations entourent l'établissement. Une inspection des services des impôts constate que plusieurs factures pour un montant de 175 millions de francs ont été réglées par le casino à un bureau d'études appartenant à Phénix, une filiale de la CGE, elle-même propriétaire du casino. Cela sent le soufre, d'autant qu'en juin 1996 une étrange réunion se tient sur l'île Saint-Honorat en pleine baie de Cannes. Il y a là Michel Mouillot, le promoteur Claude Muller, un membre de la famille Partouche et Bob Horey, le maire d'Acapulco. Il aurait été question de la reprise des licences de jeu du Palm Beach alors fermé.

Le mystère plane encore aujourd'hui autour du versement de possibles commissions, comme si décidément le dossier Mouillot semblait ne jamais devoir se refermer.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Michel Mouillot, *Un complot en Provence*, Éditions Laurens, 1998.
Jean-Michel Verne, *Ils voulaient la Côte*, Éditions Plein Sud, 1996.

Le système RPR

Cet étrange Monsieur Pasqua

C’est à n’en pas douter l’un des personnages marquants de la Ve République. L’un des plus troubles aussi comme le démontre cette plongée dans une carrière politique marquée par les affaires.

On connaît Pasqua côté pile, gaulliste de la première heure, cofondateur du SAC (Service d’action civique) avant d’être évincé et de conquérir le Conseil général des Hauts-de-Seine qui deviendra son fief en 1988. Ce porte-avions politique lui a permis de voguer vers les plus hauts échelons. Il devient par la suite député, sénateur, ministre de l’Intérieur à deux reprises en 1986 et 1993. On ne présente plus Charles Pasqua, enfant de Casevecchie, fils de policier devenu résistant à seulement 15 ans sous le pseudonyme de « Prairie ». C’est le gaulliste pur sucre, intransigeant, fidèle, chaleureux et méridional.

Pasqua et ses grommellements, Pasqua et sa gouaille, Pasqua a pourtant parfois un œil glaçant. On perçoit très vite l’hostilité. Quand il sourit, il ne sourit pas vraiment. Et quand il ne sourit pas, alors là, il faut s’inquiéter… Il est aussi un redoutable expert politique, aspiré dans les réseaux gaullistes avant de devenir l’un des plus proches conseillers de Jacques Chirac. On le retrouve aux côtés des éminences grises du RPR Pierre Juillet et Marie-France Garaud. Pasqua est partout, omniprésent, parfois pesant. Chantre de la politique sécuritaire, on lui doit les fameux voltigeurs à l’origine de la mort de l’étudiant Malik Oussekine. On lui doit aussi quelques victoires contre le terrorisme fou qui a frappé la France dans les années 1990. Pasqua l’inflexible, certes. Mais aussi et surtout Pasqua le sulfureux. Car c’est un homme aux deux visages.

Celui qui se targue de ne rien posséder et de se loger en location fut pourtant placé au cœur d’une myriade de scandales qui s’articulent pour la plupart autour de son mouvement politique, le RPF (Rassemblement pour la France) créé en 1999 avec Philippe de Villiers. Au total, il est mis en cause dans six dossiers, avec à la clé seulement deux condamnations à une peine de prison avec sursis.

Pasqua n’a pas connu qu’une vie politique. Il entre comme représentant chez Ricard en 1952. C’est la période marseillaise qui le voit gravir tous les échelons du groupe de spiritueux devenu Pernod-Ricard. Directeur des exportations en 1963, il devient numéro deux du groupe en 1967. Mais c’est son passage au Maroc comme directeur de la branche locale qui soulève les plus grandes interrogations. L’homme qui met le feu aux poudres est un opposant marocain. Réfugié dans les années 1990 aux États-Unis, Ali Bourequat épouse l’une des

héritières de la maison Pernod, Jacqueline Hémard. Ses terribles accusations sont reprises par la presse américaine. Elles sont lourdes. Bourequat affirme que, dans les années 1960, des voyous qui travaillent pour les services parallèles gaullistes et pour Hassan II ont installé au Maroc un trafic international de stupéfiants. Pernod et Ricard serviraient de couverture aux services spéciaux français dans le trafic de drogue. Mais pas seulement. L'ombre de l'affaire Ben Barka plane.

Pasqua, alors responsable de la branche marocaine, se trouverait donc dans le casting, ainsi que son pendant au Canada, le très sulfureux Jean Venturi. Le Sénat américain considère ce dernier comme l'un des principaux importateurs d'héroïne au Canada. Son frère Nick, l'une des figures du milieu marseillais, n'est pas en reste. Lui aussi est épinglé par la commission sénatoriale. Venturi-Pasqua, le mariage serait donc consommé. Ceci étant, les accusateurs n'apportent pas la moindre preuve, sinon quelques déclarations de l'épouse de Bourequat. La presse américaine relève que Pasqua alors ministre de l'Intérieur est personnellement intervenu pour soutenir des actions judiciaires contre Bourequat aux États-Unis. L'affaire, à défaut de le confondre dans les arcanes de la French Connection, l'a en revanche mobilisé contre son détracteur.

Pasqua le « Corsafricain »

Mais si le soufre qui entoure cette affaire se perd dans les vapeurs de pastis, ce ne sera pas le cas d'autres relations tout aussi encombrantes, celles que Pasqua entretient avec deux personnages-clés de ce que l'on a appelé les « réseaux Pasqua ». Baptisés « Corse-Afrique », ces mystérieux réseaux mettent notamment en scène deux argentiers, Michel Tomi et Robert Feliciaggi.

Feliciaggi, surnommé « Bob l'Africain », a fait fortune en Afrique, particulièrement au Gabon, mêlant amitiés politiques, services secrets et grand banditisme, le tout sur fond de corsitude. Feliciaggi est non seulement présenté comme l'homme de Pasqua mais comme le fondé de pouvoir du parrain de Corse du Sud Jean-Jé Colonna. Mais « Bob » n'aurait pas eu tout ce poids en Afrique sans un certain Michel Tomi, objet d'autres investigations judiciaires comme nous le verrons plus loin. Quant à Feliciaggi, il est depuis tombé sous les balles des tueurs, une nuit de mars 2006, sur le parking de l'aéroport d'Ajaccio. Il ouvrait la sanglante saga du bal tragique des notables ajacciens morts depuis sur le bitume : l'ex-bâtonnier Antoine Sollacaro, le président de la CCI Jacques Nacer, celui du parc régional Jean-Luc Chiappini, *etc.*

Tomi-Feliciaggi sont les deux têtes d'une même hydre. Le premier, ancien croupier à Monaco, apporte sa connaissance du monde des jeux. C'est un proche du parrain Marcel Francisci, lui-même assassiné dans les années 1980 dans un parking parisien. Le second présente un autre profil. Fils de fonctionnaire, cet

entrepreneur a déjà fait fortune avant leur rencontre dans l'import-export, le bois, la construction. En 1990, Tomi sort de prison après son implication dans l'affaire du casino de Bandol. Feliciaggi le prend sous son aile. Ensemble, ils vont créer le PMU africain, un véritable empire qui couvre le Sénégal, le Congo, le Tchad, le Gabon et quasiment toutes les anciennes colonies françaises. Étonnant pour des pays qui n'ont jamais vu le moindre hippodrome. Tous les paris se font sur les courses en métropole, les parieurs agglutinés devant leurs écrans de télé.

Charles Pasqua se rend fréquemment en Afrique. Il conforte ses liens avec ce réseau surpuissant, ce qui finit par lui poser bien des soucis judiciaires. C'est par la Corse et l'Afrique qu'il a tissé sa toile. C'est par la Corse et l'Afrique qu'il tombera.

Le pactole des jeux africains remonte en effet vers quelques paradis fiscaux, notamment la principauté de Monaco. Courant 1999, le SICCFIN, l'équivalent monégasque de Tracfin, alerte le parquet local sur des retraits massifs d'argent liquide opérés sur les comptes ouverts de la banque Monte Paschi et au CFM (Crédit foncier de Monaco). L'argent provient en partie de la revente par Robert Feliciaggi et associés du casino d'Annemasse au groupe Aaron pour un total de 105 millions de francs (16,1 millions d'euros). L'enquête menée par la suite par les enquêteurs du Rocher révèle que les fonds ont été retirés à Monaco, mais également à la banque Crédit agricole Indosuez dont le CFM est une filiale. Un an plus tard, le juge monégasque Jean-Christophe Hullin est saisi d'une instruction pour blanchiment. Il trouve ainsi quelques perles dans les arcanes de la Monte Paschi, notamment un compte ouvert par un individu peu recommandable associé à un ancien responsable des services secrets. Mais le compte qui passionne le juge Hullin est celui ouvert par Marthe Mondoloni au CFM. Fille de Michel Tomi, elle a entre autres pour fonction de gérer le PMU gabonais. Or, le magistrat découvre que ce compte a reçu sur la vente du casino un virement de 17,5 millions de francs (2,6 millions d'euros) dont 7,5 millions (1,4 million d'euros) ont permis de financer la campagne aux européennes de 1999 du RPF, le parti cofondé par Charles Pasqua et Philippe de Villiers. Une deuxième instruction est alors ouverte en France en 2001. Elle est confiée au juge Philippe Courroye.

Il ne s'agit pas simplement ici de financement de campagne électorale. La Justice soupçonne clairement Michel Tomi et Robert Feliciaggi de faits de corruption au bénéfice de Charles Pasqua.

Retour au début des années 1990. Robert Feliciaggi dépose par deux fois un dossier de reprise du casino d'Annemasse devant la Commission supérieure des jeux. À deux reprises celle-ci refuse de donner son accord en arguant notamment

d’un rapport des Renseignements généraux très défavorable à Michel Tomi, évoquant ses déboires passés avec le casino de Bandol. Les choses évoluent brusquement le 30 mars 1993 avec le retour de Charles Pasqua au ministère de l’Intérieur. Ce dernier, qui s’appuie sur un nouveau rapport des RG devenu miraculeusement favorable à Michel Tomi, accorde donc l’autorisation, au grand bonheur du duo Tomi-Feliciaggi qui, nous l’avons vu, n’ont pas fait preuve d’ingratitude. Pour les enquêteurs, il est clair qu’il s’agit d’un retour d’ascenseur. Sans Pasqua, la revente à Aaron aurait été impossible.

Combats judiciaires

L’une des maximes de Charles Pasqua va alors s’appliquer : « Quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une affaire dans l’affaire, et si nécessaire une autre affaire dans l’affaire, jusqu’à ce que personne ne comprenne rien. » Le dossier est, par bonheur pour lui, saucissonné. Certes il écope d’une première condamnation à dix-huit mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris pour « financement illégal de campagne électorale ». Mais en avril 2010 il est relaxé des faits de corruption par la Cour de justice de la République par ailleurs chargée de se pencher sur deux autres dossiers. Le raisonnement suivi par la CJR ne manque pas d’ambiguïté. Les magistrats reconnaissent qu’en donnant cette autorisation le ministre a voulu « favoriser un ami de longue date ». Ils se livrent en revanche à une pirouette juridique en estimant que l’existence d’un pacte de corruption antérieur à l’autorisation donnée en 1994 n’est pas prouvée. Le raisonnement est d’autant plus surprenant que Tomi et Feliciaggi ont bien été condamnés pour corruption. Il y aurait donc un corrupteur, mais pas de corrompu.

La mansuétude judiciaire de la Cour a également fonctionné dans l’affaire dite GEC-Alsthom transport. Le dossier met en scène Pierre-Henri Paillet alors président de la Datar, la Direction de l’aménagement du territoire, et son ministre de tutelle, un certain Charles Pasqua. L’enquête menée en 2003 par le juge Courroye révèle qu’un pot-de-vin de 5,2 millions de francs (790 000 euros) a été versé en échange de l’agrément pour le transfert du siège social de GEC-Alsthom à Saint-Ouen. Le bakchich a été versé à Étienne Léandri, un incontournable de la galaxie Pasqua, décédé depuis. Léandri – à ne pas confondre avec le policier Daniel Léandri, lui aussi impliqué dans le circuit – fait partie des fidèles entre les fidèles de Pasqua au même titre que Jean-Charles Marchiani, lui-même mouillé dans le dossier de l’Angolagate.

Mais encore une fois, la CJR fait preuve de magnanimité dans le dossier GEC-Alsthom : « Il ne résulte pas des éléments du dossier et des débats que Charles Pasqua ait été complice du versement » du pot-de-vin. Son fils Pierre-Philippe, personnage de l’ombre mais grand voyageur africain pour le compte de son père, n’échappera pas, lui, aux foudres judiciaires. Il est condamné par la cour d’appel de Paris à deux ans de prison dont un ferme et 300 000 euros d’amende.

À croire que « Charly » est destiné à devenir le champion de France de la relaxe (il passera au travers de plusieurs autres dossiers, notamment Elf et Pétrole contre nourriture).

Mais la baraka a tout de même une fin. La CJR n’a pu l’exonérer dans le très lourd dossier de la Sofremi pour lequel il écope d’une condamnation pour

détournement de fonds publics à un an de prison avec sursis. La cour prend soin de préciser dans ses attendus qu'elle a renoncé à prononcer une peine de prison ferme en raison du grand âge du prévenu et de « son passé au service de la France ».

Le parcours du combattant judiciaire du vieux grognard du gaullisme n'est pas totalement terminé. C'est cette fois en sa qualité non plus de ministre mais de président du Conseil général des Hauts-de-Seine qu'il doit rendre des comptes. L'affaire démarre en 2003 quand le comptable du promoteur Jean Hamon passe à table. Ce dernier a reçu près de 800 000 euros du Conseil général dans le cadre du projet de création d'un musée orchestré autour de la fondation qui porte son nom. Grand collectionneur d'art, Jean Hamon devait faire donation de 192 œuvres de grande valeur en échange de la création d'un musée qui n'a jamais vu le jour. Pasqua est mis en cause au travers d'un syndicat mixte coprésidé par André Santini, le maire d'Issy-les-Moulineaux. La Justice s'interroge sur le versement de ces 800 000 euros sans aucun contrôle à un particulier, par ailleurs dépositaire dans son château de Bullion des œuvres qu'il a lui-même léguées (!). La fondation a par la suite périclité. En janvier 2013, le tribunal correctionnel de Versailles condamne pour prise illégale d'intérêts Pasqua et Santini à deux ans de prison avec sursis et une forte amende. Plusieurs élus et conseillers généraux du département des Hauts-de-Seine sont également condamnés. Mais Pasqua a fait appel tout en parvenant à bloquer en cours d'audience le déroulement de ce nouveau procès désormais renvoyé aux calendes grecques. Du grand art.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Nicolas Beau, *La maison Pasqua*, Plon, 2002.
Jacques Follorou, Vincent Nouzille, *Les parrains corses*, Fayard, 2004.
Jean-Michel Verne, *Sous le Rocher exactement*, Privé, 2006.

Voir aussi

Étienne Léandri, l'intermédiaire favori de Charles Pasqua ; Les terribles amis de M. Pasqua à la Sofremi ; Michel Tomi, le dernier parrain ?

Les terribles amis de M. Pasqua à la Sofremi

De 1993 à 1995, le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua fait de la Sofremi (Société française d'exportation de matériels, systèmes et services) « son bras armé » selon Bernard Dubois, le PDG de cette société à l'époque. Placée sous la tutelle officielle du ministère de l'Intérieur, cette firme d'exportation de matériels de police sensibles (créée par Pierre Joxe en 1985) a accordé des rétrocommissions exorbitantes, de l'ordre de 15 %, à des intermédiaires dans l'Hexagone. Parmi ces derniers, un vieux monsieur de 80 ans, Étienne Léandri, est l'homme-clé qui a empoché la quasi-totalité de ces pots-de-vin.

Au milieu des années 1990, la Sofremi a franchi la ligne jaune. Elle a versé des rétrocommissions de 36 millions de francs (soit 5,4 millions d'euros), soi-disant pour décrocher quatre marchés de matériel de police au Koweït, en Colombie, en Argentine et au Brésil. Pour avoir distribué des dessous-de-table et en avoir bénéficié, Bernard Poussier, directeur général de la Sofremi, a été condamné définitivement à quatre ans d'emprisonnement, dont deux ferme, et 300 000 euros d'amende. Pour avoir laissé faire sans en profiter, Bernard Dubois, PDG de la même société, s'est vu infliger définitivement, lui aussi, trois ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende. La Cour de cassation a rejeté, le 8 avril 2010, les pourvois en cassation déposés dans la même affaire par le trafiquant d'armes Pierre Falcone et le fils unique de Charles Pasqua, Pierre-Philippe Pasqua, condamnés tous deux à deux ans de prison, dont un ferme, pour avoir bénéficié de rétrocommissions. Le conseiller diplomatique de Charles Pasqua, Bernard Guillet, a été condamné en appel à six mois de prison avec sursis pour en avoir aussi bénéficié. La Cour de cassation a également rejeté, le 23 juillet 2010, le pourvoi de Charles Pasqua, rendant ainsi définitive sa condamnation (par la Cour de justice de la République) à un an de prison avec sursis pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux » dans l'affaire Sofremi. En clair, Charles Pasqua savait au moins que la Sofremi avait accordé des avantages financiers à son conseiller Bernard Guillet ainsi qu'à son fils, Pierre-Philippe.

M. Léandri, la star des rétrocommissions Entré en fonction le 29 mars 1993 comme ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua avait nommé sept jours plus tard

un nouveau PDG à la tête de la Sofremi, en la personne du polytechnicien Bernard Dubois, un ancien haut cadre de Thomson-CSF (rebaptisé depuis Thalès). Interrogé le 22 avril 2010 par le président de la Cour de justice de la République (qui jugeait Charles Pasqua), Henri-Claude Le Gall, Bernard Dubois raconte alors les conditions ahurissantes de sa propre nomination à la tête de la Sofremi. En mars 1993, « on » lui téléphone pour l'avertir qu'il va être contacté pour prendre la tête de la société. Le président Henri-Claude Le Gall ne ménage pas ce témoin avec ses questions.

« – Qui est "on" ?

– Étienne Léandri.

– Et puis ?

– Il m'a dit que j'allais recevoir un coup de fil de Charles Pasqua.

– Et puis ?

– J'ai reçu un appel de Charles Pasqua à 11 heures du soir, qui me demandait de venir au ministère le lendemain.

– Quel a été le contenu de votre conversation ?

– Il m'a expliqué qu'il avait des doutes sur ce qui s'était passé à la Sofremi…

– Lesquels ?

– Des financements, euh, politiques, vers le parti de la précédente… majorité.

– Lequel ?

– Euh, le *PS*. Je dis à Charles Pasqua que je n'ai pas l'intention d'en faire une pompe à finances pour le RPR. »

Une semaine plus tard, Bernard Dubois a pris ses fonctions à la tête de la Sofremi et le même Léandri lui suggérait alors de prendre comme directeur général « son poulain » Bernard Poussier, collaborateur de Thomson-CSF. Pierre-Henri Paillet, membre du cabinet de Charles Pasqua, lui recommandait d'utiliser comme négociateur « Étienne Léandri un très bon professionnel ». Le directeur général de la Sofremi, Bernard Poussier, avait conservé, sans états d'âme, ses fonctions de consultant dans le cabinet conseil d'Étienne Léandri, officine chargée en fait de ventiler des rétrocommissions à payer sur des grands contrats à l'export d'armement, de BTP, de distribution d'eau, de chauffage urbain et de ramassage d'ordures ménagères, selon le témoignage de l'historien Michel Carmona.

En 1993, le duo Poussier-Léandri a multiplié les versements de rétrocommissions. Le truand corse s'est donc chargé de l'exécution d'un contrat de déminage au Koweït, moyennant une commission de 6 millions de francs (environ 914 690 euros !) pour lui-même et de 600 000 francs pour Poussier. Le deuxième contrat de radio-télécommunications avec l'Argentine a permis à Léandri d'empocher 15 millions de francs et à Poussier d'encaisser 1,5 million

de francs. Un troisième contrat pour créer la salle de commandement de la police de Bogota en Colombie a rapporté à Pierre Falcone une commission de 14 millions de francs, dont il a rétrocédé 1 million à Étienne Léandri et 600 000 francs à Bernard Guillet, le conseiller diplomatique de Charles Pasqua. Grâce à un quatrième contrat pour équiper la police brésilienne, Pierre Falcone a alimenté à la fois les comptes suisses d'Étienne Léandri et de Pierre-Philippe Pasqua, pour un montant total de 9,8 millions de francs. Aujourd'hui, la Sofremi a abandonné son activité de vente à l'export, se contentant de missions de coopération policière à l'étranger.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Gilles Gaetner, *Le piège : les réseaux financiers de Pierre Falcone*, Plon, 2002.

Julien Caumer, *Les requins. Un réseau au cœur des affaires Elf, Thomson, TGV, GMF, travaux publics, partis politiques*, Flammarion, 1999.

Grégory Anda, *Bandits corses : des bandits d'honneur au grand banditisme*, Michalon, 2005.

Voir aussi

L'Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions ; Cet étrange Monsieur Pasqua ; Étienne Léandri, l'intermédiaire favori de Charles Pasqua

L’affaire Thinet

Comment réaliser un bénéfice de 100 millions de francs (environ 20 millions d’euros) en une semaine dans l’immobilier ? Illustration avec un cas d’école, l’affaire Thinet…

En décembre 1990, la société Thinet signe avec Elf, désireux de céder une friche industrielle de 28 300 mètres carrés, une promesse de vente de terrains entre la rue Camille-Desmoulins et la rue Jules-Ferry à Issy-les-Moulineaux. Le plan d’occupation des sols (POS) ne prévoit à l’époque que la possibilité de construire sur deux niveaux, tout promoteur devant verser une taxe importante sur les constructions excédant 30 000 mètres carrés. Malgré ces limitations, la société Thinet se porte acquéreur.

En juin 1991, le conseil municipal d’Issy-les-Moulineaux présidé par André Santini, proche de Charles Pasqua, décide de créer une ZAC (zone d’aménagement concerté). « Conséquence immédiate, dira le président du tribunal du procès Elf Michel Desplan, on peut construire sur trois niveaux et cela supprime la taxe. »

Cette modification suscite une augmentation de la valorisation du terrain de 50 % : la parcelle est évaluée par les Domaines à 300 millions de francs, le 25 juillet 1991. Néanmoins Elf signe avec Thinet sur la base évaluée en 1990, soit 200 millions de francs.

Six jours après son achat, le promoteur revend le terrain à la SEM 92 pour près de 300 millions de francs. Évidemment, la SEM et ses dirigeants ne peuvent qu’être complices car le manque à gagner pèse sur le contribuable. C’est simple comme bonjour, c’est un montage organisé ! À l’occasion de la vente d’un terrain, on utilise une société « honorablement connue » comme écran et on rend constructible le terrain ou on crée une ZAC qui permettra de multiplier par trois ou quatre les opportunités de construction.

L’intervention de Thinet, société écran et conflit d’intérêts majeur ?

Cette affaire fleure bon le conflit d’intérêts : la société Thinet a compté dans ses rangs un « très proche » du maire d’Issy-les-Moulineaux en la personne de son frère, Dominique Santini. Un manuscrit, tombé entre les mains des juges, nous apprend que si 26 millions sont restés dans la poche de Thinet, 60 millions ont été versés à un certain « Fred », 6 millions à un mystérieux « Carlo », le solde allant à un promoteur de la région parisienne ou un notaire. Comme souvent dans ces montages, la poursuite de l’enquête sous forme de commission

rogatoire suisse, mais sur un autre volet du dossier Elf, a permis au juge Paul Perraudin d'éclaircir ce mystérieux « coup de bonneteau ».

Le compte ouvert à la Banque de dépôt et de gestion à Lausanne sur lequel une partie de la commission versée par Thinet aurait transité était détenu par… un certain Alfred Sirven, l'ancien numéro deux du groupe pétrolier bien connu des services de police, puisque ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt international, interpellé finalement aux Philippines. Le fameux « Fred », c'était lui. « Carlo », en revanche, ne sera pas identifié… Charles Pasqua, président de la SEM 92, a toujours affirmé que la société d'économie mixte « n'est en rien concernée par les relations entre les sociétés Elf et Thinet », son entourage s'inquiétant tout de même de la curiosité des juges. « Elf nous avait demandé ces commissions, 66 millions de francs au départ, puis 59, c'était une condition obligatoire pour avoir l'affaire », assure le promoteur Bruno Guez, dirigeant de Thinet, au procès de l'affaire Elf. « Mais je ne m'en suis pas occupé. » Son directeur financier, « malheureusement décédé sur la voie publique », aurait mené les négociations.

L'intervention de la chambre régionale des comptes

Dans une note au parquet de Nanterre envoyée en 1999, la juridiction financière a souligné des doutes sérieux sur « la probité des auteurs de l'opération », précisant que celle-ci « n'aurait vraisemblablement pu avoir lieu sans qu'existent certains faits délictueux ». Une information judiciaire a été ouverte et les premières constatations des enquêteurs ont validé les « doutes » émis par la chambre régionale des comptes. Les anciens dirigeants d'Elf, ceux de Thinet et de la SEM 92 seraient concernés, montrant ainsi que tous ces acteurs ont joué un rôle dans le montage décrit. L'ancien président de Thinet, ainsi que deux promoteurs associés à la transaction immobilière – assortie de permis de construire –, ont été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ». L'enquête met en évidence le financement indirect de l'achat du terrain par le groupe Thinet grâce aux fonds de la SEM 92 : la promesse de vente eut lieu le 13 décembre 1990, soit avant la décision de création d'une ZAC. Le financement de l'achat du terrain a été constitué par un prêt bancaire correspondant à l'intégralité de la somme (200 millions de francs) et sans aucun versement au comptant. Lors de la revente, la SEM présidée par M. Pasqua remboursa elle-même le crédit de Thinet, et versa par la suite le solde (92,7 millions de francs) au groupe de M. Guez. « Rien ne permet d'impliquer la SEM 92 dans une opération frauduleuse », assure l'avocat de M. Pasqua, précisant que « la plus-value dont il est question n'a pas été réalisée en cinq jours mais en plusieurs

mois », dès lors que la promesse de vente, confirmée par une « déclaration d'intention d'aliéner » (DIA) adressée le 28 décembre 1990 à la mairie d'Issy-les-Moulineaux, faisait de Thinet un propriétaire virtuel.

Les services de la Ville d'Issy-les-Moulineaux ont cependant omis de transmettre la DIA à l'administration fiscale : celle-ci ignorait donc le prix de vente consenti par Elf lors de l'approbation du prix de vente final supérieur de 100 millions, à la demande de la SEM 92. Les services de la SEM ont dans un élan de bonne foi opposé l'ignorance. Le conseil d'administration de la SEM 92 avait cependant approuvé, dès le 24 juin 1991, le rachat de la parcelle à Thinet et convenu de « récupérer » la TVA sur « la marge brute réalisée par le vendeur ». À en croire les services de M. Pasqua, personne n'avait alors cherché à calculer le prix de cet engagement.

L'intervention d'ELF

Une partie des 59 millions de francs de commissions occultes reçus par Elf ont été redistribués. Dès décembre 1990, une première salve de 25 millions de francs atterrit sur le compte suisse « Prome » d'Alfred Sirven. Il ventile aussitôt sur des comptes d'Alain Guillon (10,30 millions de francs), le directeur du raffinage, d'André Tarallo (6,2 millions de francs), le « Monsieur Afrique ». Une autre commission de 9 millions de francs part ensuite pour un autre intermédiaire, puis un dernier virement de 25 millions de francs, en mars 1991, alimente le compte suisse « Mineral » d'Alfred Sirven qui redistribue ensuite selon les clés de répartition connues de lui seul.

Ce qui apparaît le plus clairement dans cette opération est que le montage a été fait non par une personne, mais par un groupe d'intérêt. « Il fallait l'accord de la mairie d'Issy-les-Moulineaux et du Conseil général des Hauts-de-Seine », a déclaré Jean-François Pages, le directeur immobilier d'Elf, persuadé qu'« un habillage » a permis de dégager des commissions occultes.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Noël Pons, Jean-Paul Philippe, *92 Connection – Les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?* Nouveau Monde éditions, 2013.

Voir aussi

L’affaire Elf ; Cet étrange Monsieur Pasqua

L’activisme commercial du clan Balladur

Les périodes de cohabitation (1986-1988 et 1993-1995) sont fertiles en « coups fourrés » mais aussi en manœuvres diverses pour préparer les « coups d’après » : les élections présidentielles de 1988 et 1995. La deuxième cohabitation est marquée par l’affrontement interne à la droite entre Jacques Chirac, demeuré à la tête du RPR, et son « ami de trente ans » Édouard Balladur, qui prend goût au poste de Premier ministre et à sa popularité. Seul problème : pour gagner des élections, il faut trouver de l’argent… beaucoup d’argent.

« Je vous demande de vous arrêter, je vous demande de vous arrêter ! » cette injonction prononcée sur un ton péremptoire au soir du premier tour de l’élection présidentielle de 1995 restera dans toutes les mémoires. Édouard Balladur annonce son échec à ses partisans qui scandent « Édouard ! Édouard ! ». Sa réaction s’explique dans une logique de rassemblement au second tour, les sifflets s’adressant plus à Jacques Chirac qu’à Lionel Jospin. Cette déconvenue était lourde de conséquences. Édouard Balladur, que Mitterrand dénommait « l’étrangleur ottoman », ne jouera plus qu’un rôle discret dans la politique française, ce qui ne sera pas le cas de certains « Balladur boys ». Reste qu’il faudra bien finir de payer les dépenses de sa campagne ratée.

Des rétrocommissions pour une campagne

Pour bien comprendre « la chute », il faut remonter au début de l’histoire. Lorsque Édouard Balladur, alors Premier ministre de cohabitation porté par des sondages favorables, prend la décision d’être candidat à l’élection présidentielle de 1995, il trahit une amitié de trente ans qui le contraindra à trouver lui-même le financement de sa campagne. Son parti, le RPR, est tenu par Jacques Chirac. Ce qui oblige Édouard Balladur à aller chercher les fonds ailleurs. Les couteaux sont tirés. L’enquête sur les marchés truqués d’Île-de-France démarre opportunément dans ce contexte et démontre que le paiement de « commissions » versées à l’occasion de la construction et de la rénovation des lycées d’Île-de-France entre 1988 et 1995 a été géré par le clan chiraquien et plus précisément par Michel Roussin, alors au cabinet du maire de Paris.

Les « Balladur boys » qui prennent en main la campagne présidentielle de leur champion n’étant pas hommes à lésiner sur les dépenses, il leur faut trouver un financement de substitution car les chiraquiens ont verrouillé la maison RPR. De plus, les échéances étant proches et la création d’un nouveau système prenant du

temps, ils vont parer au plus pressé en s'appuyant sur la surfacturation de contrats d'armement.

L'industrie d'armement française est encore à cette époque une des plus performantes du monde, et l'année 1994 est une année exceptionnelle en raison d'une concentration de balladuriens aux manettes. En effet, Balladur est Premier ministre, Sarkozy, ministre du Budget, et Léotard, ministre de la Défense. Ces trois hommes maîtrisent donc les cordons de la bourse et le pouvoir de décision au sommet de l'État.

Quatre contrats pouvant donner lieu à versement de commissions et faire le bonheur d'un trésorier de campagne présidentielle sont identifiés :

La vente de trois sous-marins au Pakistan – contrat Agosta, signé le 21 septembre 1994.

La vente de deux frégates à l'Arabie saoudite – contrat Sawari 2, signé le 19 novembre 1994.

L'armement des frégates saoudiennes – contrat Shola/Slbs, signé le 30 janvier 1994.

La réhabilitation de frégates vendues à l'Arabie saoudite dans les années 1980 – contrat Mouette, signé le 30 janvier 1994.

Ces contrats ont la capacité de générer potentiellement d'importantes rétrocommissions en apportant la trésorerie nécessaire à la campagne. Rappelons qu'en l'absence de financements couvrant l'ensemble de ses dépenses, Édouard Balladur aurait pu être contraint de rembourser les sommes empruntées aux banques sur son patrimoine personnel.

Le Conseil constitutionnel a validé les comptes du candidat Balladur sur lesquels pèsent aujourd'hui de forts soupçons. Il a été révélé bien plus tard que les comptes des deux candidats de droite avaient largement dépassé les montants autorisés. Le président du Conseil constitutionnel Roland Dumas assume cette décision qui aurait pu avoir des conséquences considérables.

De façon inattendue, c'est une plainte pénale motivée par l'attentat de Karachi qui fait surgir le scandale. Au cours de leur enquête, les juges d'instruction estiment avoir reconstitué les montages mis en œuvre. L'urgence du besoin financier a rendu nécessaire la mise en place d'un processus atypique pour chacun de ces contrats. Dans une configuration de commissionnement classique pour lequel on dispose de temps, c'est le client qui paye la corruption : le montant du contrat est majoré à due concurrence et tout au long du contrat. En l'espèce, il a fallu tenir compte du fait que les contrats étaient déjà engagés et que le retour sur commission ne pouvait être mis en place sans facturation complémentaire au client. Le financement permettant les rétrocommissions a donc été intégralement apporté par… le fournisseur, la DCN ! La France n'a

alors pas encore ratifié la convention OCDE qui proscrit à partir de 2000 la corruption active des agents publics étrangers. En 1994, les entreprises ne sont pas répréhensibles lorsqu'elles payent des commissions, elles les déduisent de leurs résultats. Ce n'est pas le cas des rétrocommissions qui permettent de ristourner des fonds aux partis politiques…

Pour porter ces flux, il faut imaginer une ingénierie financière sophistiquée compte tenu de l'illégalité des opérations et des risques encourus par les bénéficiaires au regard de la législation sur le financement des partis politiques.

Le « réseau K »

Nécessité faisant loi, c'est ainsi qu'un réseau d'intermédiaires est créé, le « réseau K », sans utilité économique et dont la seule activité sera d'encaisser et de distribuer les fonds de la corruption. Les commissions versées au fameux « réseau K » s'ajoutent aux commissions déjà versées sans aucune contrepartie ; elles ne correspondent à aucune prestation.

Le montage, pour opaque qu'il soit, n'a rien de bien original dans ce domaine. Il consiste à installer des structures écrans dans des paradis fiscaux afin de recevoir et de ventiler en toute quiétude les fonds détournés. Une société écran luxembourgeoise, baptisée Heine, dont le dirigeant est un salarié de la DCN, est créée à cette intention deux mois après la signature du contrat Agosta avec le Pakistan. Elle encaisse les versements et les ventile vers d'autres sociétés *offshore* dans les îles Vierges britanniques, en Irlande ou sur l'île de Man. Cette société Heine apparaît dans un document saisi au cours d'une perquisition effectuée par la DNIF à la DCN au printemps 2007. Le nom de Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget, y figure en bonne place, non loin de la mention à la fameuse société Heine. Les autorités ayant été avisées de cette découverte intervenant quelques mois avant l'élection présidentielle, le substitut viendra en personne « récupérer » ce document dans les locaux de ce service. Le parquet sait parfois se montrer docile et son statut y contribue amplement. D'après l'ancien directeur financier de la DCN, « la création de ces structures n'a pu se faire qu'avec l'aval des cabinets des deux ministères de la Défense et du Budget », respectivement dirigés par François Léotard et Nicolas Sarkozy. « Ce système était étroitement contrôlé par l'État. En amont, le volume des commissions était validé contrat par contrat par les deux ministres de la Défense et du Budget », ajoutent les magistrats.

Le dernier contrat dit contrat Mouette, un marché avec l'Arabie saoudite, a attiré l'attention des magistrats. Le « balourd » de commissions dès 1995 a été évalué à 195 millions de francs (37 millions d'euros) de commissions occultes.

Les balourds accordés au « réseau K » auraient été « validés » par Matignon. Le ministère du Budget, le 19 décembre 1994, aurait donné son accord par écrit, l'un des fonctionnaires refusant de prendre la décision seul, pour viser les lettres de garantie dudit contrat. De plus, il a été constaté une accélération des paiements des commissions alors qu'en général les paiements s'étalent sur l'ensemble de la période car l'équilibre financier du contrat pourrait en souffrir. Il y avait donc urgence !

Si cette théorie est exacte, les détournements sont importants et ont pu financer de manière illicite la campagne présidentielle de M. Balladur. Les contrôles effectués ont démontré que sur l'ensemble des montants détournés, une partie seulement a été intégrée dans les dépenses de campagne dans des conditions rocambolesques. Au total, on retrouve dans ces comptes une vingtaine de millions. Un dépôt en liquide a été effectué le 26 avril 1995 pour 10 050 000 francs (1,9 million d'euros) au Crédit du Nord sur le compte de l'association de financement de la campagne de M. Balladur. Il coïncide exactement avec le retrait du 7 avril sur un compte suisse du « réseau K ». La partie la plus amusante de l'opération est le fait que, pour justifier ces montants, les intéressés ont soutenu que ce versement correspondait au produit de ventes d'objets divers et des collectes réalisées lors des manifestations de soutien au candidat. Du classique en matière de financement occulte d'activités politiques où les « T-shirts ont bon dos… » D'autres dépenses auraient été engagées à cette occasion. Certaines enquêtes d'opinion effectuées par Paul Manafort, un spin doctor américain, auraient été financées par Abdul Rahman el-Assir.

« Rien ne se perd… »

Ces financements et les enquêtes associées ont connu une accélération dans les années 2010. Les derniers développements sont riches en enseignements : Ziad Takieddine a avoué, en juin 2013, avoir contribué personnellement au financement occulte de la campagne Balladur, en remettant de fortes sommes en liquide à Thierry Gaubert et Nicolas Bazire, après les avoir retirées à Genève. Cet aveu a été confirmé par les retours des commissions rogatoires internationales diligentées en Irlande et sur l'île de Man. Ainsi, 20,3 millions d'euros auraient quitté les comptes d'une filiale vers Heine, avant d'être virés sur les comptes d'une autre société écran de la DCN, Formoyle à l'île de Man. Les fonds sont réapparus sur le compte en banque ouvert dans une banque du Liechtenstein par la société Mercor, dont le bénéficiaire économique est Abdul Rahman el-Assir.

Toute investigation efficace dans le domaine de la fraude est basée sur le «

pistage » des flux. Et les flux dans cette affaire ont aussi mené les enquêteurs au Fondo, une coopérative financière italienne à partir de laquelle un prêt adossé permit à l'UDF d'acheter son local à Paris pour 5 millions de francs. Les banques françaises étant réticentes pour recevoir les espèces de l'UDF, réincarnation du PR, une entité italienne, le Fondo, accepta de recevoir 5,5 millions de francs en numéraire, et de les transformer en un prêt de 5 millions permettant l'achat du local. Un second prêt de 10 millions était prévu mais ne s'est pas réalisé. Il semble qu'il ait été effectué par la Société suisse de banque, le 13 novembre 1996 : cette dernière aurait accordé un prêt de 12 millions de francs à l'association de gestion des adhérents directs de l'UDF.

Si l'on fait le compte des sommes potentiellement détournées dans ces affaires, il reste encore 25 millions dont on perd la trace et qui ont dû disparaître dans des poches diverses. Le feuilleton est donc loin de s'achever.

Le financement de la campagne présidentielle de 1995 démontre le fiasco des législations successives sur le financement politique. Au cours de cette campagne, le Conseil constitutionnel a validé pour les deux candidats de droite des comptes qui étaient à l'évidence manipulés. Il est difficile de ne pas envisager un système général d'enrichissement personnel des politiques. Que dire également des découvertes de fonds à la suite d'une perquisition effectuée en juillet 1995 au siège du Parti républicain dans le cadre de l'enquête des HLM de Paris ? L'ouverture du coffre en présence de Jean-Pierre Thomas, trésorier du parti, fut un grand moment : ce coffre contenait une somme de 2,2 millions de francs. Interrogé sur l'origine des fonds, le gardien du temple indiqua à la stupéfaction des enquêteurs que cet argent provenait des fonds secrets de Matignon que Balladur aurait distribués avant de quitter sa fonction de Premier ministre. Comme disait Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. » Bien entendu, il n'a pas été possible de prouver l'origine exacte de ces fonds, le juge Halphen s'étant heurté pour percer ce mystère au sacro saint principe du secret-défense.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Fabrice Arfi, Fabrice Lhomme, *Karachi, l'affaire que Sarkozy voudrait oublier*, Stock, 2010.

Voir aussi

Thierry Gaubert, le fidèle oublié ; Léotard, un destin interrompu ; François de Grossouvre et le Bédouin

François de Grossouvre et le Bédouin

Après l'effacement d'Adnan Khashoggi et de Samir Traboulsi pour cause de scandales divers, on croyait en avoir fini avec les flamboyants intermédiaires moyen-orientaux. Et pourtant… Un Bédouin saoudien d'origine yéménite, Ali Ben Mussalam, fait son apparition dans les couloirs des palaces et ministères parisiens des années 1980 et 1990. Il a pour sponsor un des plus anciens amis de François Mitterrand, conseiller spécial en charge des chasses présidentielles (et parrain de sa fille cachée Mazarine) : François de Grossouvre.

Né dans le Nord-Yémen, Ali Ben Mussalam fait partie de la délégation chargée de négocier avec l'Arabie saoudite le tracé de la frontière commune avec le Yémen. Il devient un intime du ministre de la Défense saoudien, le prince Sultan, puis du roi Fahd lui-même. L'homme politique se transforme en homme d'affaires et se tourne vers l'Occident. Il amasse, par ses talents d'intermédiaire, une fortune qui grimpera dans les années 1990 à près de 2 milliards de dollars. Les débuts ont pourtant été chaotiques : associé à des milliardaires texans, les frères Hunt, et à plusieurs milliardaires arabes, Ben Mussalam spécule sur l'argent-métal : en quelques années, leur fonds d'investissement parvient à accaparer près de la moitié des stocks d'argent disponibles dans le monde, suscitant une hausse vertigineuse des prix. Mais la manœuvre est déjouée par les autorités fédérales : en une seule journée, le prix de l'once est divisé par deux, envoyant au tapis l'International Metal Investment Group. Sagement, Ben Mussalam se résout alors à investir le produit de ses commissions dans la pierre : il constitue un réseau de palaces comme le Prince de Galles à Paris ou le Savoy à Genève. Lorsqu'il débarque à Paris en 1984, en quête de contrats à négocier, Ben Mussalam ne connaît rien aux réseaux administratifs et politiques français. Pire : il ne parle même pas l'anglais, encore moins le français ! Il utilise alors les services d'un interprète, un certain Ziad Takieddine que l'on retrouvera plus loin. Autant dire qu'il n'y arrivera pas seul. C'est alors qu'il rencontre, via un homme d'affaires égyptien, François de Grossouvre.

Un curieux attelage Vieux compagnon de route de François Mitterrand qu'il a connu pendant sa traversée du désert, à la fin des années 1950, cet homme d'affaires amateur d'intrigues et de jolies femmes se dit honorable correspondant du Sdece, participe au financement des campagnes du candidat socialiste et

passe pour un spécialiste des « services ». Nommé conseiller spécial à l'Élysée en 1981, le parrain de Mazarine accompagne chaque soir le président jusqu'à sa résidence non officielle. Il s'autosaisit des chasses présidentielles et d'une supervision du Sdece qu'il mènera en dilettante. On le dit surtout intéressé par les informations qu'il peut en tirer sur ses territoires de prédilection et par l'aura que cette fonction lui confère aux yeux du Tout-Paris. Très lié aux Gemayel et aux Phalanges chrétiennes, de Grossouvre fréquente beaucoup le Liban, mais aussi le Maroc, le Pakistan et le Gabon. Au point d'être accusé par Didier Schuller d'avoir vendu du matériel militaire français déclassé aux milices chrétiennes libanaises, ou par son ami Jean Montaldo d'avoir essayé de toucher des commissions à l'occasion du conflit Iran-Irak. Un cocktail délétère si ces soupçons étaient confirmés. Quoi qu'il en soit, par touches successives de 1984 à 1986, ses attributions vont être rognées, jusqu'à se limiter aux chasses présidentielles. À la fin des années 1980, son accès au président se réduira comme peau de chagrin.

Conscient de sa disgrâce progressive, le conseiller propose ses services et son carnet d'adresses à la maison Dassault qui accepte, toujours soucieuse de s'attirer les bonnes grâces du pouvoir en place. De Grossouvre dispose d'un bureau à la Sofresa, structure collective d'exportation du matériel militaire français qui traite avec l'Arabie saoudite. Cette dernière travaille encore beaucoup avec Akram Ojjeh. Ben Mussalam se présente à Grossouvre comme le « bon cheval » sur qui il faut miser pour commercer avec les Saoudiens. Cela tombe bien puisque ces derniers négocient en 1985 un important marché de missiles avec Thomson et envisagent l'achat d'avions Mirage. Grossouvre introduit Ben Mussalam auprès de Marcel Dassault, qui accepte de discuter avec lui mais meurt l'année suivante. Quelques mois plus tard, c'est l'alternance : les élections législatives amènent à Matignon un certain Jacques Chirac, grand ami de la maison Dassault. On pourrait penser que Grossouvre, devenu inutile, va sortir du jeu ? Il n'en est rien puisqu'il est reçu en audience privée avec son ami saoudien par Jacques Chirac ! La raison ? Entre-temps une intrigue de palais saoudienne a fait capoter les espoirs français : les Britanniques ont raflé tous les contrats d'armement pour un budget dépassant les 30 milliards de dollars. Il est urgent de réagir !

Le rendez-vous Chirac-Grossouvre-Mussalam (incongru car les intermédiaires ne sont pas censés frayer avec le pouvoir politique !) a pour effet de légitimer ce dernier comme nouvel interlocuteur incontournable. Mussalam rencontre une kyrielle d'industriels, d'intermédiaires et autres consultants, notamment Alexandre de Marenches, l'ancien patron du Sdece, infatigable globe-trotter, Jean-Christophe Mitterrand, ou encore Alfred Sirven. Ce proche d'Alain

Madelin n’a pas encore rejoint Elf ; il est pour l’heure cadre du groupe Charbonnages de France et s’impose déjà comme un des argentiers de la vie politique française.

Chacun sait que l’élection présidentielle de 1988 va requérir des budgets sans précédent… Le PS ne veut pas être en reste : du coup le trésorier du PS André Laignel veut lui aussi faire la connaissance du « Bédouin ».

Le meilleur ami des balladuriens En 1992, Ben Mussalam devient officiellement l’agent de Thomson pour l’Arabie saoudite. Il est associé à la remise en état de quatre frégates F-2000 et de deux pétroliers-ravitailleurs acquis dans le cadre du contrat Sawari 1 en octobre 1980. Ces rénovations seront englobées dans le contrat dit « Mouette », signé en 1994 par le ministre de la Défense François Léotard à l’approche de l’élection présidentielle de 1995, pour un montant de 3,1 milliards de francs. Contrat aberrant, puisqu’il s’est traduit par une perte supérieure à 1 milliard de francs tandis que 600 millions de francs étaient versés aux responsables saoudiens (dont 210 millions de francs à Ben Mussalam). Autre projet lucratif en ligne de mire : le contrat Sawari 2 incluant des frégates de nouvelle génération et la construction d’une base navale. Le gouvernement Balladur fait le forcing pour qu’il se conclue lui aussi en 1994. À tel point que le Premier ministre Édouard Balladur reçoit en personne Ben Mussalam à Matignon le 18 novembre 1993, en présence de Nicolas Bazire, son chef de cabinet qui émargeait chez Thomson avant 1993. Rencontre, faut-il le souligner, tout aussi inappropriée que celle avec Jacques Chirac… Pour l’occasion, le Bédouin se fait accompagner d’un fils du roi Fahd, Mohammedl, gouverneur d’une riche province saoudienne déjà connu pour avoir perçu de nombreuses commissions d’entreprises américaines comme ATT ou Bechtel. Le 24 décembre, Ben Mussalam rencontre François Léotard, le ministre de la Défense. Et le 1er janvier, à nouveau Édouard Balladur et son directeur de cabinet ! Le 8, Édouard Balladur s’envole pour l’Arabie saoudite. Mais ne rentre pas avec les contrats espérés. Ben Mussalam rencontrera encore François Léotard les 18 mars, 6 avril, 26 mai, 13 juin, 5 juillet, 20 juillet, 14 septembre et 26 octobre, sans compter ses entrevues avec Renaud Donnedieu de Vabres, chargé de mission au cabinet du ministre ! Le 19 novembre 1994, le contrat est enfin signé. Produit : près de 28 milliards de francs et 8 % pour Ben Mussalam… qui n’est pas le seul intermédiaire puisqu’une part de 2 % est également faite au réseau Takieddine-el-Assir, qui a introduit Ben Mussalam dans les bonnes grâces du clan Léotard. Le même réseau apparaît dans le contrat Agosta (vente de sous-marins au Pakistan), qui a fait couler beaucoup d’encre depuis l’attentat de Karachi contre les équipes de la DCN en 2002. Il n’est d’ailleurs pas impossible

que Ben Mussalam ait été également présent dans ce contrat.

Ancien beau-frère et associé d'Adnan Khashoggi, avant de voler de ses propres ailes, el-Assir semble lui aussi avoir beaucoup fréquenté de Grossouvre… Ce dernier n'aura pas profité de ses efforts en faveur de Ben Mussalam, puisqu'il est décédé dans son bureau élyséen en avril 1994. Malgré les nombreux fantasmes autour de cette mort violente, la thèse d'un suicide « théâtral » (pour culpabiliser François Mitterrand) semble la plus probable aujourd'hui.

On le sait, l'histoire ne se poursuit pas comme prévu puisque c'est Jacques Chirac, et non Édouard Balladur, qui remporte la présidentielle de 1995. Il fait stopper le versement des commissions et en discute avec le pouvoir saoudien au plus haut niveau, à savoir le prince Sultan et le roi Fahd, qui naturellement « s'indignent » que Ben Mussalam ait pu s'insérer dans ce contrat. En réalité, ils sont surtout choqués de découvrir la part que l'intermédiaire prévoyait de s'adjuger : un crime de lèse-majesté. Il ne touchera donc plus rien. Mais il n'a pas tout perdu, puisqu'un premier versement serait intervenu peu après la signature du sulfureux contrat. « Brûlé » par cette affaire, Ben Mussalam se retire en Suisse. Après les attentats du 11 septembre 2001, la CIA le désigne comme un probable soutien financier d'Al-Qaida, via la banque Al-Taqwa dont il est un important soutien. Connexion possible, à l'instar de bien des milliardaires saoudiens de l'époque, mais difficile à prouver… En mai 2004, une lettre du Trésor américain, publiée dans le quotidien suisse Le Temps, le met en cause. Il décède de manière suspecte le mois suivant : son corps est retrouvé flottant à la surface du lac Léman. Nous n'en avons retrouvé aucune trace dans la presse suisse de l'époque. Les autorités locales se refusent à répondre aux questions sur ce décès…

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Fabrice Arfi, Fabrice Lhomme, *Le contrat Karachi. L'affaire que Sarkozy voudrait oublier*, Stock, 2010.
Jean Guisnel, *Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canon*, La Découverte, 2011.
Karl Laske, *Des coffres si bien garnis. Enquête sur les serviteurs de l'État-voyou*, Denoël, 2004.
Laurent Léger, *Trafics d'armes. Enquête sur les marchands de mort*, Flammarion, 2006.
Didier Schuller, *Je reviens*, Flammarion, 2002.

Voir aussi

L'activisme commercial du clan Balladur

Grande distribution : un modèle de corruption à la française ?

Les lois Royer et Raffarin : deux machines pour financer les partis politiques

Les lois Royer (1973) et Raffarin (1996) ont été votées à l'initiative de gouvernements de droite officiellement pour protéger le petit commerce, un électorat traditionnellement conservateur, et ses emplois, de la prolifération des grandes surfaces. En réalité, ces lois vont permettre de financer les partis politiques ou des élus, et faire disparaître des petits commerçants.

Acteur privilégié du racket des politiques sur les grandes surfaces, Didier Schuller était numéro deux du cabinet de Maurice Charretier, ministre UDF du Commerce et de l'Artisanat de juillet 1979 à avril 1981. À ce titre, il s'occupait du seul grand dossier du ministère, celui dit de « l'urbanisme commercial », c'est-à-dire des autorisations d'ouverture accordées par le ministre de manière discrétionnaire (conformément à la loi Royer) sur la demande expresse le plus souvent, dit-il aujourd'hui, de feu Victor Chapot, chargé de mission auprès du président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Ainsi, entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1981, 120 000 mètres carrés d'ouverture de grandes surfaces, soit l'équivalent d'une dizaine d'hypermarchés, auraient été accordés par Maurice Charretier. Et Didier Schuller d'en conclure : « Au final, cette loi Royer, qui était censé protéger les petits commerçants, les a assassinés. Si je devais la qualifier, je dirais que c'était une loi de financement des partis… ou des hommes politiques, selon le cas ! »

L'alternance politique, à partir de 1981, et la cohabitation, cinq ans plus tard, ont multiplié les instances de décisions et donc la corruption au bénéfice des politiques. Entre 1981 et 1995, la gauche a eu six ministres du Commerce et de l'Artisanat, la droite trois… En fait, à l'issue d'un processus de consultation de commissions ad hoc au niveau départemental et national, c'était chacun de ces ministres qui décidait en dernier ressort de l'ouverture ou non d'une grande surface. La ficelle était tellement grosse que la loi Raffarin supprimera ce pouvoir discrétionnaire donné au ministre. Cette décision ultime d'ouverture d'une grande surface sera donnée à une Commission nationale d'équipement commercial (CNEC) de huit membres nommés pour six ans par décret ministériel.

Indépendamment ou en liaison avec ce racket organisé au niveau d'un ministre ou éventuellement de la CNEC, cette corruption était structurée dans les années 1970, comme encore aujourd'hui, à deux niveaux de responsabilité politique. En effet, le permis de construire ou d'agrandir un bâtiment dans l'Hexagone est accordé, depuis toujours, par le maire concerné, ce type d'élu étant ainsi déjà à lui seul incontournable. Les lois Royer et Raffarin y ajoutaient une procédure d'autorisation administrative pour toute ouverture d'un magasin de plus de 1 000 mètres carrés (pour la première), puis de 300 mètres carrés (pour la seconde). Problème : au lieu de ralentir la création des grandes surfaces, ces deux législations ont accéléré leur implantation par le biais de la corruption !

1973 : 209 hypermarchés – 2013 : 1 900

Les chiffres officiels sont parlants. En 1973, il y avait 209 hypermarchés (libre-service d'une surface supérieure à 2 500 mètres carrés) dans l'Hexagone, puis 1 140 en 2000, et 1 900 en 2013. Aujourd'hui, la France est championne du monde pour le nombre d'hypermarchés, soit trois pour 100 000 habitants. D'autre part, il y a près de 500 supermarchés Leclerc, 377 Carrefour, 266 Mousquetaires, 252 Super U, 217 Casinos, 146 Auchan, 59 Cora, et 83 autres sous différentes enseignes… 6 000 supermarchés (d'une surface moyenne de 1 000 mètres carrés avec parking et Caddie) sont ouverts aujourd'hui en France. Cinquante-six ans auparavant, le premier d'entre eux, un Goulet-Turpin, a été mis en service sur 600 mètres carrés à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Il ne reste plus aujourd'hui que six groupes qui se partagent 90 % du marché des achats en grande surface ! Un acteur a presque totalement disparu : le petit commerce indépendant, qu'il convient de ne pas confondre avec les commerces dits de proximité. En effet, les mêmes six grands groupes ont quasiment étranglé ce petit commerce indépendant et l'ont remplacé par leurs propres petits magasins (des supérettes). Le meilleur exemple : Paris, où 90 % du commerce alimentaire de détail est assuré par le groupe Casino (Monoprix, Franprix, Leaderprice) avec un magasin tous les 500 mètres en moyenne.

Ce double échec des lois Royer et Raffarin pour protéger le petit commerce a été acté, en 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy par la loi sur la modernisation de l'économie (LME). Elle a décidé que les autorisations d'ouverture (relevées à 1 000 mètres carrés) seraient désormais prises uniquement en fonction de critères assez flous : environnementaux, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme. La protection du petit commerçant est donc bel et bien passée à la trappe comme ses représentants professionnels, qui ne sont plus membres aujourd'hui des commissions départementales ayant le

pouvoir d’accepter ou de refuser l’ouverture d’une grande surface.

Un racket à 190 euros le m²

Les dispositions des lois Royer et Raffarin ont ainsi quasiment étouffé le petit commerce dans nos campagnes, en zones périurbaines comme en centre-ville. Comment ? La plupart des élus locaux concernés (aux pouvoirs renforcés par les lois sur la décentralisation à partir de 1982) et des responsables de partis politiques ont monnayé leur influence auprès des grandes enseignes pour accorder presque systématiquement les autorisations d’ouverture de grandes surfaces. Sans même parler de corruption, il est déjà difficile pour un maire, même communiste, de refuser l’installation d’un hypermarché qui lui apporte dans la corbeille de mariage plus de 500 emplois et une taxe professionnelle de 10 millions d’euros par an… Enfin et surtout, ces deux lois ont confié à des commissions départementales (composées d’élus, dont le maire concerné, et de représentants des commerçants) le pouvoir de décider de l’implantation de grandes surfaces. La crédibilité de ces lois reposait d’abord sur les élus locaux conçus comme les garants de la protection des petits commerçants et sur le secrétaire d’État ou ministre du Commerce qui, à l’issue d’une procédure d’appel, devait accepter ou refuser la demande d’ouverture en dernier ressort de manière discrétionnaire.

C’est l’inverse qui s’est produit avec la complicité de tous les partis. Ainsi, jusqu’en 1991 et 1993, date du vote des lois sur le financement des formations politiques, les ministres ou secrétaires d’État au Commerce et à l’Artisanat recevront des valises de cash de la part des grandes enseignes pour financer leurs partis et ceux de leurs alliés politiques. Mis en route sous la présidence Pompidou, ce système perdura sous Giscard et Mitterrand. Face au nombre croissant d’élus qui exigeaient leur dîme, la grande distribution avait dû mettre sur pied une grille tarifaire de l’ordre de 1 000 francs le mètre carré ou également évaluée à 10 % de l’investissement total, permettant de construire et d’aménager une grande surface ou simplement de l’agrandir. Cette somme ou ce pourcentage représentait les diverses commissions et avantages occultes nécessaires pour passer outre aux différents barrages institués par les lois Royer et Raffarin. Chaque année, entre 500 et 900 autorisations d’ouverture étaient accordées… On imagine le pactole ! À raison de 1 000 francs le mètre carré (190 euros en 2014) pour un hypermarché de 5 000 mètres carrés, ce dessous-de-table coûtait en moyenne 5 millions de francs (soit 1 million d’euros) à une grande enseigne. Les gaullistes sous Pompidou puis Chirac avaient eu les faveurs de Carrefour, les giscardiens étaient ensuite devenus les chouchous de Carrefour et

Continent-Promodès, les Leclerc, Auchan, Casino arrosaient tout le monde y compris le PS et le Parti communiste.

Cela constituait une sorte de « racket municipal ». C'est le terme utilisé par le journal des centres Leclerc, Le Parti Prix, qui, dans son édition du 21 avril 1987, sous le titre « Halte au racket » en donne la définition suivante : « Racket municipal : sport pratiqué obligatoirement sur un terrain municipal… Règle du jeu : le maire vous demande de casquer pour que votre entreprise puisse obtenir des autorisations. » La participation a priori légale d'un groupe de distribution à la vie d'une commune consiste d'abord offrir une route et un rond-point, par exemple à côté de la grande surface. Il s'agit de faire participer directement l'enseigne commerciale à l'allégement des charges que représente pour la collectivité la création d'un hyper ou supermarché. Ce procédé peut cacher des pratiques illégales, quand il s'agit de la construction d'une piscine, d'un golf ou d'une extension de la mairie. La frontière semble mince entre un équipement collectif qui va servir aux clients de l'hypermarché et un autre qui profite à la collectivité tout entière…

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Philippe Madelin, *La France mafieuse*, Éditions du Rocher, 1994.
Brigitte Henri, *Au cœur de la corruption*, Éditions n° 1, 2000.
Gérard Davet, Fabrice Lhomme, *French Corruption*, Stock, 2013.

Voir aussi

L’omerta judiciaire sur le racket des grandes surfaces

L’omerta judiciaire sur le racket des grandes surfaces

Les politiques, de droite comme de gauche, ont non seulement organisé le racket des grandes surfaces, mais ils ont réussi à faire en sorte que ces affaires ne les mettent pas en cause judiciairement parlant. Personne n’y avait intérêt et les lois d’amnistie ont protégé les élus et responsables des partis.

Devant les juges d’instruction ou les tribunaux, personne n’ose dénoncer la corruption entraînée par les lois Royer et Raffarin, et tous se réfugient derrière des phrases ambiguës… L’un des grands barons du système Leclerc, Rémy Nauleau, 66 ans, reste aujourd’hui le seul patron d’une grande surface dans l’Hexagone à avoir dénoncé clairement et publiquement ces pots-de-vin. Il a fustigé le racket auquel l’ont soumis, au début des années 1990, deux politiques et deux représentants du petit commerce pour lui donner l’autorisation d’ouvrir un hypermarché à Blagnac et un autre à Saint-Orens, près de Toulouse. Devant le tribunal correctionnel de Montauban en février 1999, puis à la cour d’appel de Toulouse en janvier 2000, Rémy Nauleau a ainsi affirmé haut et fort que la règle était de « payer ou ne pas se développer. Il fallait régler différents péages obligatoires et rackets pour débloquer une autorisation d’ouverture. Le racket est devenu en quelque sorte l’ordinaire des implantations commerciales en France ».

Les « mafieux » de Haute-Garonne Georges Farré, président de la chambre de commerce et d’industrie (CCI) de Haute-Garonne et représentant du petit commerce à la commission d’urbanisme commercial de ce département, aurait imposé à Rémy Nauleau de faire travailler son entreprise. Les élus municipaux de Blagnac se seraient eux contentés d’un squash pour la commune et de l’aménagement de villas à leur seul bénéfice. « De plus, Jacques Puig, le maire radical de gauche de Blagnac, est venu me réclamer son dû en décembre 1992 », a expliqué Rémy Nauleau à la cour d’appel de Toulouse. « Il restait des permis municipaux à obtenir pour des parkings à construire et des accès routiers à aménager. On m’a fait comprendre que cela pourrait traîner. » D’où le montage en urgence d’un circuit de fausses factures pour dégager un peu plus de 4 millions de francs. Rémy Nauleau s’exécute, et le 27 mai 1993 les derniers permis sont délivrés… Quant à Jean Chetcuti, représentant des commerçants à la commission d’urbanisme commercial de la Haute-Garonne, il s’est fait offrir par

Rémy Nauleau deux boutiques (d'une valeur de 3,5 millions de francs) dans la galerie marchande de l'hypermarché de Saint-Orens, en échange de son vote favorable à l'ouverture de cette grande surface.

L'avocat général à la cour d'appel, Jean-Marc Chazottes, a estimé que Rémy Nauleau, désireux d'ouvrir deux hypermarchés, était tombé sur « un système mafieux préexistant ». Le magistrat a illustré son propos en rappelant que Georges Farré, Jacques Puig, l'ex-maire de Blagnac, et Jean Dauriac, l'ex-adjoint de ce dernier chargé du développement, tous trois impliqués dans l'affaire de corruption de Blagnac, avaient déjà été condamnés pour trafic d'influence par la cour d'appel d'Agen. « Ce sont eux qui ont tendu l'appât et c'est Rémy Nauleau qui a mordu à l'hameçon », a expliqué l'avocat général. « Il a mis le doigt dans l'engrenage et il va y passer tout entier, sans pouvoir rien faire pour s'y soustraire. »

Rémy Nauleau n'aura pas lui-même bénéficié de son petit mouvement de repentir. La cour d'appel de Toulouse l'a condamné, le 18 mai 2000, à quatre ans de prison, dont deux avec sursis, et à 1 million de francs d'amende. Jean Chetcuti s'est vu infliger trois ans de prison, dont un avec sursis et 200 000 francs d'amende. Le 30 mai 2001, la Cour de cassation rejetait le pourvoi de Rémy Nauleau et Jean Chetcuti. Georges Farré, Jacques Puig et Jean Dauriac ont eux été relaxés « au bénéfice du doute » par la même cour d'appel, malgré les réquisitions très sévères de l'avocat général. Poursuivis pour corruption passive et trafic d'influence, les trois prévenus ont tout nié en bloc, après avoir été condamnés en première instance par le tribunal correctionnel de Montauban à quatre ans de prison ferme.

Les pots-de-vin de Michel Bouriez Seule une infime minorité des affaires de corruption des politiques par la grande distribution arrive devant les tribunaux. En dehors du cas exemplaire de Rémy Nauleau, trois énormes scandales seulement ont été portés sur la place publique, mettant au grand jour un système dans lequel la corruption est inhérente à la délivrance des autorisations d'ouverture de grandes surfaces. Les deux premiers sont des affaires gigognes, où les protagonistes étaient l'ancien député PS des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Pierre Destrade, et l'ex-sénateur centriste de la Charente, Pierre Lacour, membres tous deux de 1981 à 1988 de la Commission nationale d'urbanisme commercial. Le troisième scandale a éclaté, en avril 1988, à Nancy. Exemplaire elle aussi, cette affaire a vu Michel Bouriez, l'un des propriétaires et directeur général du groupe Cora (actionnaire alors de *L'Est républicain*), faire sept semaines de détention provisoire. Il a bénéficié depuis de la loi d'amnistie « sur le financement occulte d'un parti politique et des campagnes électorales » votée

le 21 décembre 1989. Le maire RPR de Toul et vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Jacques Gossot, a lui purgé six mois de détention provisoire et lui aussi bénéficié de la même loi d'amnistie.

L'affaire se résume ainsi : au début des années 1980, le groupe Cora-Revillon (contrôlé par les Bouriez, une vieille famille nancéenne) exploitait 50 hypermarchés, 110 supermarchés et 700 supérettes, dont une bonne partie en Lorraine. Cerise sur le gâteau : à l'époque Michel Bouriez (qui depuis a cédé ses actions de Cora-Revillon à Carrefour) était non seulement le patron de Cora-Revillon, mais aussi président de la chambre de commerce et d'industrie de Nancy. À ce titre, il avait été nommé vice-président de la commission départementale d'urbanisme commercial de la Meurthe-et-Moselle. Comme par enchantement, les groupes Cora, Leclerc et Castorama voyaient leurs projets d'ouverture de grande surface systématiquement favorisés au détriment de leurs concurrents.

En échange, des pots-de-vin étaient distribués à 90 % à des élus du RPR et pour le reste au profit de socialistes et de communistes à hauteur de 10 %. Le mécanisme de la corruption était classique. On obligeait le groupe Cora à faire réaliser une étude d'impact bidon par un bureau d'étude de façade. On lui facturait à prix d'or un encart publicitaire dans une feuille électorale. On le priait de prendre à sa charge des frais d'imprimerie ou d'affichage. Dans la masse de son budget publicitaire, il y avait peu de chance que cela apparaisse. Mais, le plus souvent, un système de fausses factures était mis en place. Le groupe Cora réglait des travaux fictifs à une entreprise « taxi » qui, moyennant pourcentage, reversait la somme au parti concerné localement par l'autorisation d'ouverture de la grande surface. Au centre de la fraude, André Gusaï, un militant du RPR et ancien du SAC, patron d'une petite entreprise à Toul, qui surfacturait des travaux (quelquefois totalement fictifs) afin de permettre à des groupes de distribution de verser des pots-de-vin. À l'époque, Michel-Édouard Leclerc met les pieds dans le plat : « Le scandale de Nancy, dit-il, c'est que Bouriez et Gusaï sont en prison, mais pas les trésoriers des partis qui ont récupéré les 10 millions disparus. » La plupart des politiques impliqués dans ces affaires de corruption liées à la grande distribution ont pu bénéficier de la loi d'amnistie de 1988 finalement votée en 1989. Aujourd'hui, ces pratiques continuent, mais plus discrètement par le biais de valises d'espèces, car les lois sur le financement des partis et des campagnes électorales interdisent le mécanisme des fausses factures.

♦ YS

Pour en savoir plus

Frédéric Carluer-Lossouarn, *Leclerc : enquête sur un système*, Éditions Bertrand Gobin, 2008.

Voir aussi

Le porteur de valises de François Mitterrand ; Gérard Sibeud, Monsieur « Grande Surface » ; Les lois Royer et Raffarin : deux machines pour financer les partis politiques

Le porteur de valises de François Mitterrand

Un seul politique français (l'ancien député PS Jean-Pierre Destrade) a avoué qu'il avait racketté les grands groupes de distribution pour le compte d'un parti politique, en l'occurrence le PS et à moindre titre le MRG. Cet ancien proche de François Mitterrand n'a jamais bénéficié d'une loi d'amnistie. Il a sans doute trop parlé…

Le 12 octobre 2013, l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz n'a jamais connu telle affluence. Tous les ténors politiques du Pays basque, dont quatre anciens ministres de gauche et de droite, sont venus assister à l'office funèbre dit pour Jean-Pierre Destrade. Une curieuse unanimité au bénéfice d'un élu décrit comme un grand flambeur, un « tapeur » invétéré, un malade de la note de frais doublé d'un collecteur de fonds pour le PS et le MRG ! Aujourd'hui députée socialiste de Bayonne, Colette Capdevielle salua même à cette occasion en Jean-Pierre Destrade « un militant socialiste infatigable qui a consacré toute sa vie à la politique et à son parti » et « un conseiller général qui se battait sans relâche pour ses administrés ». Certes, Jean-Pierre Destrade est bien le père du socialisme basque, mais cet ancien intime de feu François Mitterrand qu'il fréquentait dans sa ferme bergerie de Latche (Landes) a été surtout au cœur d'un gigantesque racket des groupes de la grande distribution dans la région Aquitaine. Dans les années 1980, pour le compte du PS et du MRG, il a contraint ces distributeurs, selon ses propres dires, à financer à hauteur de 5 millions d'euros ces partis, en échange de la délivrance d'autorisations d'ouverture de magasins.

De 1993 à 2005, l'affaire Destrade a ébranlé ces deux partis et s'est soldée par la condamnation à de la prison avec sursis pour vingt et un prévenus, dont de nombreux patrons de grandes surfaces (des groupes Promodès, Leclerc, Auchan ainsi que des établissements Guyenne et Gascogne, un franchisé à l'époque de Carrefour en Aquitaine). Et Jean-Pierre Destrade lui-même a purgé huit mois de détention provisoire. Le PDG d'auchan, Gérard Mulliez, et deux de ses anciens collaborateurs ont eux été relaxés, en 2006, par la cour d'appel de Pau. Ils avaient réussi à prouver que Jean-Pierre Destrade avait eu une activité rémunérée comme consultant officiel de leur groupe. À l'exception de l'ancien député PS, les dix-sept élus et responsables politiques mis en examen dans ce dossier pour « complicité d'abus de biens sociaux, trafic d'influence et recel »

ont tous bénéficié, en 2004, d'un non-lieu pour manque de preuves. Parmi ces derniers, Henri Emmanuelli, ancien trésorier du PS, Gérard Peybernès, président de l'association de financement du PS, et l'homme d'affaires Richard Moatti, membre de la commission de contrôle des finances du PS de 1979 à 1994. Diligentée par un juge d'instruction de Pau, l'enquête policière n'a pas permis de trouver trace, dans la comptabilité du MRG et du PS, des sommes collectées par l'ancien député de Bayonne. L'affaire a donné lieu à une procédure rarissime : l'audition par un juge d'instruction d'un Premier ministre en exercice, Lionel Jospin, en qualité de témoin, en raison de son amitié avec Richard Moatti.

Le groupe dit « de Latche » rackettait les grandes surfaces Les extraits des agendas de Jean-Pierre Destrade, versés au dossier judiciaire, constituent à eux seuls un morceau d'histoire de la grande distribution dans l'Hexagone. La raison en est toute simple, mais elle a été depuis soigneusement occultée… Né à Biarritz, Jean-Pierre Destrade milite dès 1965 à la Convention des institutions républicaines, club politique dont François Mitterrand est alors le patron et qui se fondra dans le PS, en 1971. Or, dès 1965, le futur président de la République achète dans les Landes sa ferme bergerie de Latche, où Jean-Pierre Destrade a immédiatement ses entrées tout comme Pierre Joxe, Pierre Bérégovoy ou encore Henri Emmanuelli, député des Landes depuis 1978 et futur trésorier du *PS*. En fait, il est devenu le poisson pilote de François Mitterrand au Pays basque. En 1979, il entre à la direction du PS, dont il devient même porte-parole de 1984 à 1986, après avoir été réélu député de Bayonne en 1981. Un détail : de 1981 à 1988 (année où il est battu aux législatives), Jean-Pierre Destrade est membre de la Commission nationale d'urbanisme commercial qui délivre ou refuse les autorisations d'ouverture aux grandes surfaces. Or, les PDG de la grande distribution, il les connaît presque tous, car ces chefs d'entreprise apparaissent dans ses comptes, dévoilés par l'enquête de la police judiciaire.

Interrogés lors de l'instruction de l'affaire, les dirigeants politiques ont réussi à faire passer Jean-Pierre Destrade pour un affabulateur qui, sous prétexte de racketter des grands groupes de distribution, détournait l'argent pour son propre compte. Certes, son côté flambeur était bien réel. Une anecdote parmi beaucoup d'autres. Au restaurant de L'Orient express, qui emmenait une délégation du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques en « voyage d'étude » à Venise, Jean-Pierre Destrade avait lancé à ses collègues médusés « champagne pour tout le monde ». Cependant, toujours locataire avec sa femme de son appartement à Saint-Jean-de-Luz, il ne s'est jamais constitué le moindre patrimoine. « Destrade a toujours eu des fins de mois difficiles », justifie aujourd'hui un de ses amis, qui a cotisé au fonds d'entraide monté par ses fidèles « pour lui permettre d'assurer

au moins sa défense ».

Lors de son audition par Thierry Pons, le juge d'instruction palois, à propos des accusations de Jean-Pierre Destrade contre le PS et le MRG, le patron des centres Leclerc, Michel-Édouard Leclerc, a révélé l'existence d'un « groupe dit de Latche, regroupant des élus socialistes du Sud-Ouest en cheville avec la grande distribution ». Une information qui nous a été confirmée par un homme politique d'origine basque, Jean-François Probst, ancien conseiller de Jacques Chirac. « C'est vrai que Jean-Pierre Destrade vivait dans les années 1980 sur un grand pied, les poches bourrées d'argent liquide, se rappelle-t-il. Cela ne contredit pas l'existence d'un groupe dit "de Latche", chargé de financer les socialistes à partir du racket de la grande distribution. Avant son décès, l'année dernière, j'ai longuement discuté avec Jean-Pierre. À cette occasion, il m'a raconté comment il avait lui-même remis, en 1988, à François Mitterrand, une valise contenant 8 millions de francs produit d'un racket sur la grande distribution »…

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Yvan Stefanovitch, *L'empire de l'eau*, Ramsay, 2005.

Voir aussi

L'omerta judiciaire sur le racket des grandes surfaces

Les marges arrière ou la corruption légale

Les marges arrière (37 % en moyenne du prix d'un produit de marque en 2006) représentaient théoriquement la rémunération par un fournisseur de la « dynamique commerciale » que lui apportaient Carrefour, Leclerc ou Casino. En fait, il s'agit d'une méthode astucieuse qui permettait à la grande distribution de faire de la fausse facture. Un racket légal interdit en principe par la loi Chatel depuis 2008, une interdiction qui n'a pas pour autant fait depuis baisser les prix de manière significative.

Les distributeurs tiennent à leur image de chevaliers blancs des prix bas, mais une récente étude publiée par Morgan Stanley affirme que la France est toujours le pays le plus cher d'Europe avec des prix de détail 15 % supérieurs à ceux constatés en Allemagne.

Les marges arrière semblent rester les responsables numéros un de ce niveau élevé des prix dans les grandes surfaces de l'Hexagone. Ce sont des rémunérations ou remises différées qu'un fournisseur était obligé, jusqu'en 2008, de verser aux distributeurs auxquels il avait vendu un produit. Prenons une commande de packs de bières facturée 1 000 euros le lot. Le distributeur payait cette somme à son fournisseur qui lui en remboursait au moins 30 %, soit 300 euros en fin d'année. Ce qui permettait au distributeur de revendre son lot de bières 1 000 euros en parfaite conformité avec la loi qui lui interdit de revendre à perte. Au passage, le même distributeur engrangeait un bénéfice caché de 300 euros, tout en affirmant qu'il cassait les prix… Un vrai système de corruption à la française, interdit depuis toujours par nos voisins, mais qui ne pouvait se développer chez nous qu'avec la complicité passive des politiques et de l'administration fiscale qui soumettait ces 300 euros à l'impôt, le plus souvent sous la rubrique générique « autres avantages financiers ».

En échange de ces rétrocommissions, le distributeur était censé théoriquement vendre le lot de bières très rapidement grâce à tout un éventail de solutions soi-disant « proposées » au brasseur. Ces rémunérations cachaient les marges arrière et portaient des noms plus ou moins étranges : remises de fin d'année, paliers de chiffre d'affaires, position privilégiée en linéaire, promo-catalogue, mise en avant, têtes de gondoles, communication des statistiques de vente, participation à l'anniversaire de l'enseigne, remise aux détenteurs de cartes de fidélité, ouverture ou agrandissement d'un magasin. Des prestations qui restaient souvent

virtuelles.

Pour se prémunir contre ces marges arrière, un industriel n'avait pas le choix : il anticipait ces prestations commerciales en les incorporant dans la facture du produit avant de les rembourser discrètement au distributeur en fin d'année. Une fraude d'autant plus pratique que c'était toujours le consommateur qui au final payait la note. Enfin, une bonne partie de ces marges arrière (500 millions à 1 milliard d'euros) atterrissait chaque année en Suisse à Zoug, Zurich ou Genève, où les centrales d'achats françaises ont des filiales qui sont imposées nettement moins sur les bénéfices qu'en France.

L'arme nucléaire du déréférencement Cette pratique des marges arrière résultait d'un effet pervers de la loi Galland de 1996, une législation qui voulait contrôler la fixation des prix dans la grande distribution. L'enfer est pavé de bonnes intentions… L'objectif était très louable : éviter une concurrence trop sauvage entre grandes surfaces et de brutales baisses ou des hausses de prix. Cette législation imposait au fournisseur d'un produit de proposer le même tarif à tous les distributeurs. Pour les pouvoirs publics, il s'agissait de bloquer la marge avant des distributeurs. La marge avant représente la différence entre le prix d'achat hors taxe et le prix de revente au public dans les supermarchés ou hypermarchés. Le gouvernement d'Alain Juppé espérait naïvement que la régulation des prix dans les grandes surfaces se ferait ensuite par le simple jeu de la concurrence et de la transparence !

Ce système fou des marges arrière ne pouvait prospérer qu'avec l'accord tacite des producteurs les plus puissants qui représentent 80 % du chiffre d'affaires des grandes surfaces dans l'alimentaire. Ces géants de l'alimentaire, de l'hygiène, des produits de santé et de beauté étaient assurés de voir ainsi tous leurs concurrents vendre les mêmes produits quasiment au même prix et disposés de la même façon dans les rayons. Un seul d'entre eux, Procter et Gamble France (2 000 emplois dans l'Hexagone), a refusé, en 1998, de payer ces marges arrière. Au bout de quelques mois, cette grande entreprise a dû hisser le drapeau blanc. Entre-temps, les six grands distributeurs l'avaient déréférencée, c'est-à-dire que ses produits avaient disparu des rayons dans toute la France d'un coup de baguette magique ! Tous les produits vendus par les six grandes enseignes sont répertoriés dans un fichier informatique central propre à chacun de ces groupes. Il suffit de pianoter sur quelques touches… Et les acheteurs des distributeurs ne prennent plus au téléphone, ne reçoivent plus le représentant de l'entreprise mis à l'index. Du jour au lendemain, celle-ci se voit ainsi interdite de vente.

En 2008, la LME (Loi de modernisation de l'économie) a interdit les marges

arrière et redonné la liberté de négociation de leurs prix aux producteurs. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, a voulu ainsi réintégrer les marges arrière dans le prix de vente négocié librement entre distributeurs et fabricants. Son objectif principal visait à prendre en compte ces marges arrière dans la marge avant des distributeurs, de manière à diminuer brutalement le calcul du seuil de vente à perte. Et donc de faire baisser les prix. En 2008, la loi Chatel a permis de tenir compte de la totalité de ces rémunérations pour le calcul du seuil de revente à perte. La libre négociation entre producteurs et distributeurs a bien supprimé la création de nouvelles marges arrière, mais pas le contenu des anciennes marges arrière qui ont été intégrées dans les marges avant des distributeurs. Pour l'établir, il suffit de se référer aux chiffres établis par l'association catholique Familles rurales à partir de son Observatoire annuel des prix sur 34 produits de consommation courante dans quatorze régions françaises. De 2009 à 2012, ces prix n'ont cessé d'augmenter dans une fourchette moyenne annuelle comprise entre 0,19 % et 4,4 %. C'est seulement en 2013 que ces prix ont baissé en moyenne de 1,32 %. Une baisse qui s'explique uniquement par la concurrence acharnée que se livrent le hard discount et les six grandes enseignes de distribution désireuses de redresser le chiffre d'affaires de leurs hypermarchés qui diminuait. Produit des anciennes marges arrière, le trésor de guerre de la grande distribution a été ainsi légèrement entamé pour mener cette offensive…

Autre témoignage de la permanence de la corruption créée par ces marges arrière : les condamnations en septembre 2013 des centres Leclerc, de Carrefour et d'Auchan. La cour d'appel de Paris a ainsi condamné le groupement d'achat des centres Leclerc pour avoir demandé à vingt et un de ses fournisseurs (dont Yoplait et Fleury-Michon) la restitution de 23 millions d'euros qu'il avait été condamné à leur rembourser pour avoir touché autant de marges arrière. Légalement, Leclerc devait verser les 23 millions d'euros au Trésor public, qui se chargeait ensuite de le distribuer aux fournisseurs. Mais, si ces derniers ne réclamaient pas leur dû, l'administration devait le rendre à Leclerc ! Ce dernier avait donc demandé aux PME de s'abstenir de toute requête en ce sens… Le service juridique des centres Leclerc avait même rédigé à leur attention une lettre de renonciation standard à faire valoir leurs droits ! Le secrétaire d'État à la Consommation de l'époque, Frédéric Lefebvre, avait peu apprécié et saisi aussitôt le tribunal de commerce de Paris en 2011.

Leclerc dans le collimateur de Bercy Sur son blog « De quoi je me M.E.L. » du 5 novembre 2009, le président des centres Leclerc, Michel-Édouard Leclerc, n'avait pas mâché ses mots : « L'affaire est au départ purement commerciale. Les Centres E. Leclerc s'estimant lésés par rapport à la concurrence, ont obtenu

de vingt et un fournisseurs (grandes marques nationales ou multinationales) une renégociation des conditions d'achat. Le litige s'est éteint avec la signature de protocoles transactionnels. Le montant ainsi renégocié a profité aux consommateurs. » Il soutenait que les 23 millions d'euros contestés par l'administration correspondaient à un règlement amiable conclu avec les fournisseurs à la suite d'un préjudice subi par son enseigne. Les vingt et un fournisseurs en question avaient, selon Michel-Édouard Leclerc, consenti de meilleures conditions commerciales à son concurrent Carrefour.

Le groupement Leclerc a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme en 2008.

Ce n'est qu'une affaire parmi d'autres mises au jour, en 2008, par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF). Des centaines de contrats contenant des clauses abusives ont été saisis, aboutissant à des condamnations en première instance, puis en appel, de plusieurs des grands distributeurs. Bercy se substituait ainsi aux PME ou multinationales, en situation difficile pour attaquer en justice des distributeurs, qui peuvent les déréférencer à tout moment. Le 20 novembre 2013, le patron de Bercy, Pierre Moscovici, et son ministre chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, Benoît Hamon, ont assigné le groupement Leclerc au tribunal de commerce de Paris, pour cause de « déséquilibre significatif » dans les relations commerciales entre ce distributeur et ses fournisseurs. Cette fois, c'est une clause insérée en 2012 par Leclerc dans son contrat-type qui stipule qu'en cas de contentieux introduit par un tiers, notamment par l'un des deux ministères, les fournisseurs doivent eux aussi être parties prenantes au procès, ce qui signifie être solidaires avec Leclerc ou signer leur arrêt de mort, c'est-à-dire être déréférencés. Derrière cette bagarre, il y a une renaissance des marges arrière qui frappent aujourd'hui les fabricants sous une autre forme. En effet, selon la loi, les distributeurs ne sont pas tenus de prouver la réalité des contreparties commerciales (les mêmes en fait que celles liées aux anciennes marges arrière) accordées en échange des ristournes sur les factures d'achat. Ce qui rappelle tout de même terriblement la corruption par les marges arrière qui aujourd'hui atteindrait encore 10 % selon plusieurs sources.

♦ YS

Pour en savoir plus

Jean Baud, *Coup de tonnerre dans la grande distribution*, Bourin éditeur, 2008.
Jacques Beauchet, *Carrefour des illusions*, Éditions Bertrand Gobin, 2000.
Frédéric Carluer-Lossouarn, *Leclerc : enquête sur un système*, Éditions Bertrand Gobin, 2008.

Voir aussi

L'omerta judiciaire sur le racket des grandes surfaces

Les champions du financement politique

L’eau et le BTP au cœur de la corruption des élus

La seule photographie du financement des partis politiques par les entreprises remonte aux législatives de 1993. Publié au *Journal officiel* du 27 avril 1994, ce hit-parade établi par la Commission des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) confirmait le résultat des investigations des juges : trois grandes entreprises spécialisées dans la distribution de l’eau, de l’énergie et le BTP étaient alors les principaux financiers des campagnes électorales. Explication : sous leur casquette de patron d’un exécutif local, les parlementaires cumulards restent toujours les meilleurs clients de ces trois multinationales de services aux collectivités.

Avant 1988, rien n’était codifié dans le financement de la vie politique française, où l’État remboursait jusqu’à 50 % du montant maximum des frais autorisés pour les campagnes présidentielles. Tout était permis à condition de ne pas se faire prendre. Après 1981, l’alternance politique puis la cohabitation donnent l’occasion à un petit nombre de magistrats et de policiers courageux de révéler plusieurs affaires. Leurs investigations permettent de chiffrer, pour la première fois, l’importance du financement occulte des partis politiques par les entreprises, notamment avec les trois rois du BTP, de l’eau et de l’énergie. À savoir la Compagnie générale des eaux (devenue aujourd’hui Veolia), la Lyonnaise des eaux (rebaptisée depuis Suez-Environnement) et Bouygues. Les deux premières ont cédé, en 2000, leurs activités dans le BTP au groupe Vinci. Leurs surfacturations de marchés publics (avec quelques autres entreprises) ont financé les principaux partis politiques français à hauteur de 1,5 milliard de francs (230 millions d’euros 2014) pour la présidentielle et les législatives de 1988 et 1993.

Cette estimation additionne les produits du financement occulte des partis français, mis au jour lors des procès des grandes affaires politico-financières à partir de la fin des années 1980. Chacun des marchés publics permettait au parti politique décisionnaire pour la signature du contrat d’empocher de 2 à 4 % de fausse facturation, par le biais de « bureaux d’études » agréés, tout en reversant quelques miettes (moins de 1 %) aux autres grandes formations politiques. Officiellement, l’argent donné par les militants de chaque formation politique contribuait seul aux campagnes électorales de leur parti respectif.

Les trois Rois mages du financement électoral Sur le plan médiatique, la succession des scandales et la volonté évidente de les étouffer nuisent à toute la classe politique à partir de la fin des années 1980. En effet, quelques juges d'instruction mènent leurs investigations avec un dynamisme inconnu jusque-là, n'hésitant pas à perquisitionner les sièges des partis politiques, des trois majors du BTP, de l'énergie et de l'eau. Pour essayer d'enrayer cette double mécanique infernale, François Mitterrand fait voter, en 1990, une loi d'amnistie (ce que fera également la droite en 1995 pour tenter de sauver la peau de trois ministres : Alain Carignon, Michel Roussin et Gérard Longuet) et des textes qui encadrent légalement une part du financement des partis : les dons d'entreprise sont autorisés à une hauteur maximum de 500 000 francs (76 224 euros 2014) par candidat à la députation. Consultable à la direction du *Journal officiel*, le rapport de la CNCCFP sur les comptes de campagnes des candidats aux législatives de 1993 constitue la seule photographie existante du financement par les patrons de la démocratie en France.

Sur 580 pages, ce rapport reproduit le même hit-parade que les juges, mais à une échelle plus réduite, ne prenant en compte que le financement des législatives de 1993. La vénérable Générale des eaux porte le maillot jaune des dons aux politiques avec 13,9 millions de francs (soit 2,20 millions d'euros), laissant la deuxième place au groupe Bouygues (10,7 millions de francs ou 1,60 million d'euros) et la troisième à la Lyonnaise des eaux (7,7 millions d'euros, soit 1,13 million d'euros). À l'époque, ces trois champions des services aux collectivités font du PS le principal bénéficiaire de l'ensemble de ces dons avec 11,3 millions de francs contre 8,6 millions pour le RPR, 7,8 millions pour l'UDF et 2,1 millions pour le PCF. À la même époque, les grands groupes de distribution versent « seulement » 6 millions de francs (soit près de 1 million d'euros) au PS et 3 millions de francs au PRG.

Un peu d'un an après la publication de ces chiffres, Guy Dejouany, président de la Générale des eaux (à l'époque numéro deux du BTP dans l'Hexagone derrière Bouygues et devant la Lyonnaise des eaux), s'adresse, le 14 juin 1994, dans une lettre au ministre de la Justice, Pierre Méhaignerie, pour regretter ainsi la publicité donnée au financement des politiques par son groupe : « Leur publication a eu un effet désastreux, qui a relancé la campagne sur la corruption […]. Cette situation est de nature à porter préjudice à notre groupe […]. Elle ne peut durer. Il faut certainement repenser la loi, et après réflexion, s'efforcer de la modifier […]. Peut-être faudra-t-il aller jusqu'à ne plus permettre aux partis et aux candidats aux élections locales et nationales de recevoir des dons de personnes morales publiques ou privées. » La Compagnie générale des eaux a

ainsi donné 50 000 francs à Pierre Méhaignerie pour sa campagne électorale aux législatives de 1993 dans la 5e circonscription d'Île-et-Vilaine. Les souhaits de « Guytounet » (le surnom donné à Guy Dejouany par ses camarades à Polytechnique) sont des ordres… Les comptes sur le financement des élus par les entreprises ne peuvent plus être publiés à partir de 1995.

La campagne anticorruption est aussi alimentée par les condamnations des trois champions des services aux collectivités locales et de quelques politiques. Sauf que Bouygues a été mis hors de cause dans pratiquement toutes les affaires judiciaires. Le plus bel exemple de la baraka du groupe : le 14 novembre 2003, Martin Bouygues est relaxé des fins de poursuite pour abus de biens sociaux par le tribunal correctionnel de Lyon. Le fils du roi du BTP (Francis Bouygues décédé le 27 juillet 1993) a pourtant reconnu à l'audience que la filiale Bouygues Nigeria avait versé, entre 1988 et 1990, 2,6 millions de francs (près de 400 000 euros 2014) destinés à Michel Noir, alors député-maire de Lyon, sur les comptes de Belette Agencies, une société écran panaméenne. Pierre Botton, gendre de Michel Noir, a affirmé avoir ouvert ces comptes dans une banque de Genève à la demande de l'ancien maire de Lyon. Toujours devant le même tribunal, Martin Bouygues a reconnu « qu'il en avait eu connaissance, mais tout était consommé ». « Mon père m'a expliqué, a-t-il précisé, qu'il avait considéré que Noir était un homme politique brillant, d'avenir et qu'il avait souhaité soutenir son action politique. » Hasard ou contrepartie ? Maison mère de Bouygues Nigeria, Bouygues SA a obtenu à la même époque le marché de la construction du périphérique nord de Lyon, énorme chantier de 6 milliards de francs (soit près de 1 milliard d'euros 2014). Michel Noir sera condamné, en 2003, dans cette affaire à dix-huit mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende.

Deux condamnés : Michel Roussin et Michel Giraud La plus importante et la plus emblématique affaire de corruption jamais jugée en France reste celle de la rénovation des 471 lycées de la région parisienne pour un marché public total de 12 milliards de francs (1,8 milliard d'euros 2014). Présidé par le RPR Michel Giraud, le Conseil régional d'Île-de-France a attribué, de 1989 à 1995, les trois quarts de ces travaux à un cartel composé de Bouygues, la Générale, la Lyonnaise des eaux et leurs seuls deux « concurrents » dans le BTP, les groupes Eiffage et Spie Batignolles, sans oublier quelques PME. En échange, ces sociétés ont distribué environ 30 millions d'euros aux cinq grands partis français : à raison de 1,2 % pour le RPR, dont le maire de Paris, Jacques Chirac était alors le président, de 0,8 % pour le PR, de 0,8 % également pour le PS, ces trois formations laissant quelques miettes au CDS et au PCF. Sur les vingt-cinq

responsables de société poursuivis, douze sont des dirigeants de Bouygues, de la Générale (dont sept à elle seule) et de la Lyonnaise des eaux. Dans son ordonnance de renvoi de ces mises en examen devant le tribunal correctionnel de Versailles, le juge d'instruction Armand Riberolles décrit, le 11 février 2004, le mécanisme de corruption frappant les marchés publics, notamment dans le BTP : « En violation du code des marchés publics, ce dispositif anticoncurrentiel et de favoritisme a fonctionné à la faveur de pratiques corruptrices sous-jacentes : 2 % du montant des marchés devaient être versés par les entreprises attributaires aux différents partis politiques. Ces commissions étaient accordées, soit sous la forme d'une contribution officielle au financement officiel des partis autorisé par la loi de 1990 à hauteur de 500 000 francs par entreprise (procédure totalement interdite depuis par une loi de 1995), soit de façon occulte avec des versements en espèces ou l'octroi de salaires fictifs. »

Est-ce un hasard si, dans cette ordonnance de renvoi, le juge Riberolles accorde la place la plus importante (des pages 131 à 145) à Michel Roussin (ayant déjà bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire des HLM de Paris) parmi les politiques poursuivis pour « complicité et recel de corruption passive des trésoriers et mandataires des partis politiques » ? À l'époque des faits, à partir de 1988, Michel Roussin était directeur de cabinet du maire de Paris, Jacques Chirac, après avoir été successivement chargé de mission auprès du président de la Générale des eaux de 1981 à 1983, puis chef de cabinet du même Chirac à la Ville de Paris et enfin à Matignon. L'ancien officier de gendarmerie, puis sous-préfet et directeur de cabinet du directeur du Sdece Alexandre de Marenches, n'a rien lâché au juge Riberolles, se bornant à déclarer qu'il avait été dans ses différentes fonctions « rigoureux, particulièrement honnête et animé d'un sens aigu de ce qu'il avait à faire ». Seul ténor à la barre des deux procès, le soldat Roussin (recyclé ensuite dans le BTP chez Eiffage, puis Bolloré et EDF) a systématiquement refusé de mettre en cause son ancien mentor. « Il se trouve que mon patron, le maire de Paris, dirigeait également un parti politique », s'est-il contenté de préciser. Or, à l'instruction comme lors des audiences, une quinzaine de témoins (des élus, dont le président du Conseil régional Michel Giraud des trésoriers de parti, des fonctionnaires, des mandataires des politiques chargés de collecter les commissions et des chefs d'entreprise) ont fait de l'ancien ministre de la Coopération (de mai 1993 à novembre 1994) le chef d'orchestre clandestin du pacte de corruption conclu entre cinq partis et les trois grands groupes de l'eau ainsi que de services aux collectivités.

Lors du procès de l'affaire en première instance, en 2005, à Versailles, puis deux ans plus tard en appel à Paris, les juges ont bien condamné « le système de corruption » organisé par le Conseil régional d'Île-de-France. Mais les deux

principaux accusés, l'ex-président RPR du Conseil régional d'Île-de-France Michel Giraud et Michel Roussin, n'ont été condamnés chacun qu'à une peine de quatre ans de prison avec sursis, à des amendes respectivement de 80 000 et 50 000 euros et à une privation de leurs droits civiques pendant cinq ans. Des peines confirmées en appel, puis en cassation. Les condamnations étaient conformes aux réquisitions modérées du parquet, à l'exception du cas Michel Giraud pour lequel le ministère public avait demandé un an de prison ferme. En fait, l'ombre du président de la République, Jacques Chirac (qui ne pouvait être jugé à l'époque), a plané sur ces deux procès en raison de son ancienne proximité avec Michel Roussin. Sur les quarante-sept politiques, trésoriers de partis et chefs d'entreprise poursuivis, tous ont écopé d'une peine avec sursis à l'exception d'un ancien élu écologiste, François Donzel, condamné à une année de prison ferme pour avoir gardé par-devers lui 2 millions de francs. En fait, le tribunal de Versailles et la cour d'appel de Paris se sont contentés de prendre en compte uniquement les déclarations des trésoriers de chaque parti. Ainsi, celui du PR, Jean-Pierre Thomas, qui a reconnu les faits de corruption, a été condamné, alors que son président Gérard Longuet, mis en cause par le même Thomas, a été lui relaxé au vu de ses dénégations ! Une seule accusation, à l'exception de toute autre pièce, n'était pas suffisante pour justifier, aux yeux des juges, la condamnation de Gérard Longuet Dix millions d'euros pour le clan Balladur À l'époque secrétaire général du groupe RPR au Sénat, Jean-François Probst a été un témoin discret de l'affaire. Il nous en a expliqué les dessous par les ambitions de Charles Pasqua et Édouard Balladur qui se voyaient alors tous deux président de la République, persuadés que Chirac était un homme fini après la défaite de 1988 : « Dans l'affaire de la rénovation des lycées d'Île-de-France, sur les 30 millions d'euros de commissions données essentiellement par Bouygues, la Générale et la Lyonnaise des eaux, la part du RPR n'est pas entièrement revenue dans les caisses de ce parti. Le premier tiers a bien atterri dans l'escarcelle du trésorier du RPR. Le second a bénéficié au RPF de Charles Pasqua. Enfin, le troisième tiers a servi à la campagne présidentielle de Balladur. »

Deux faits explicitent ce détournement de trésorerie du RPR au bénéfice du clan Balladur. Premièrement, la nomination dès fin 1994, sous la cohabitation, d'un des anciens collaborateurs de Balladur, alors Premier ministre, Jean-Marie Messier comme dauphin officiel de Guy Dejouany, à la tête de la Compagnie générale des eaux. En échange, ce dernier a bénéficié d'un non-lieu dans une affaire de corruption à l'île de La Réunion au profit du PS dans laquelle il était mis en examen. Deuxièmement, la présidente de la commission d'appel d'offres du Conseil régional d'Île-de-France, Claude-Annick Tissot, a dénoncé, à partir

de 1996, le scandale du pacte de corruption autour des 471 lycées après avoir été à l'origine de poursuites judiciaires. À l'époque, son mari Alain Devaquet est chargé de mission à l'Élysée du président Jacques Chirac. Claude-Annick Tissot pouvait difficilement partir en guerre à la fois contre Michel Giraud, Michel Roussin, Édouard Balladur et Charles Pasqua, sans l'aval de l'Élysée…

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Michel Roussin, *Le gendarme de Chirac*, Albin Michel, 2006.
Yvan Stefanovitch, *L'empire de l'eau*, Ramsay, 2005.

Voir aussi

L'argent du patronat ; Francis Bouygues, un promoteur très persuasif ;
La construction du fief chiraquien à la mairie de Paris

La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

Après avoir échappé aux nationalisations de 1981, la Générale et la Lyonnaise ont perdu les contrats de distribution d'eau à Cherbourg et Castres, mais gagné ceux de Paris, Toulouse, Montpellier, Saint-Étienne, Grenoble et Lyon. Dans les années 1990, les deux champions de l'eau ont accordé des salaires fictifs à quelques « blessés du suffrage universel » et consenti aux maires et à leurs partis une commission de 2 à 3 % du montant des contrats d'eau, pour écarter la menace de non-signature ou de non-renouvellement des contrats… Pendant ce temps, certains cadres des deux groupes gagnaient des marchés légalement, sans avoir besoin de corrompre qui que soit.

À cette époque, un élu ou son représentant administratif peuvent tout exiger de la Générale ou de la Lyonnaise, comme le montre la condamnation de l'ingénieur Roland Gerval. Le 20 janvier 2003, le tribunal correctionnel du Mans a condamné l'ex-directeur général du Sedif (Syndicat des eaux d'Île-de-France) à six mois de prison avec sursis et 40 000 euros d'amende pour recel d'abus de confiance.

« Dédé », le « mécano » de la Générale Roland Gerval était placé sous les ordres d'André Santini, parachuté en 1983 par Charles Pasqua à la tête du syndicat. Regroupant plus de 140 communes, ce dernier a accordé un bail à perpétuité à la Générale qui distribue de l'eau potable à plus de 4 millions d'habitants. Depuis 1923, la compagnie (aujourd'hui Veolia) a réussi à garder ce client en or qui représente pour elle une vraie manne avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 350 millions d'euros. La chambre régionale des comptes d'Île-de-France, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir et l'ancien syndicaliste CGT Jean-Luc Touly n'ont cessé de dénoncer les nombreux dysfonctionnements du mariage Sedif-Générale : marge bénéficiaire de la Générale beaucoup trop importante, prix de l'eau surfacturé à hauteur de 58,7 %, travaux réservés aux filiales de la même compagnie sans appel d'offres, provisions pour travaux de renouvellement surévaluées et rarement remboursées aux abonnés… « Dédé » Santini a toujours défendu « goutte à goutte » la prolongation du contrat avec la Générale comme ses prédécesseurs à la tête du Sedif depuis plus de quatre-vingt-dix ans.

En 1998, le très enjoué député-maire d'Issy-les-Moulineaux n'excluait pas les ravages de la corruption au Sedif dans son livre finement intitulé *Ces imbéciles qui nous gouvernent*. Il écrit : « L'exploitation des marchés publics évoque, ici et là, l'administration des provinces de l'Empire romain par quelques proconsuls dénués de tout scrupule. Des réseaux de complicité sont mis en place […]. Je passais le plus clair de mon temps à défaire les intrigues de mes adjoints […]. Je passais ainsi ma vie à faire l'équilibriste sur un fil. » Visiblement sa vigilance n'a pas été suffisante. La corruption a bien touché le Sedif, comme l'a montré la condamnation en 2003 de Roland Gerval. À l'époque des faits, en 1988, cet ingénieur avait fait restaurer sa maison de campagne sarthoise, dans le bourg de Lavare, à moitié du prix coûtant par la société Heulin, filiale de Campenon Bernard Construction (CBC), elle-même filiale de la Générale des eaux, un groupe qui travaillait régulièrement pour le Sedif. Le directeur général de ce syndicat avait ainsi reçu un cadeau de 305 226,29 francs (soit près de 50 000 euros 2014).

Dans les attendus de leur jugement, les magistrats du tribunal correctionnel du Mans évoquent les charmes discrets de la relation entre le très riche Sedif et l'honorable Compagnie générale des eaux : « Soucieux de ne pas déplaire à un client important de l'entreprise, CBC a fait un cadeau de 305 226,29 francs à Roland Gerval. Celui-ci ne peut valablement soutenir qu'il ignorait qu'il existait un surcoût, et ce d'autant plus qu'il était en contact régulier avec les conducteurs de travaux lors des réunions hebdomadaires de chantier et par des courriers, ni qu'il ignorait qu'il lui était fait cadeau d'une partie importante des surcoûts qui ne pouvaient être pris en charge que par Heulin, filiale de CBC, entreprise avec laquelle le Sedif travaillait régulièrement. » Roland Gerval a toujours nié avoir été au courant. En fait, ce fonctionnaire territorial a surtout eu la malchance de tomber sur le juge d'instruction Thierry Jean-Pierre, alors en fonctions au tribunal de grande instance du Mans.

Les pots-de-vin du Gifco Les affaires gigognes autour du Sedif et de CBC montrent que la Générale a étendu son emprise à des activités parallèles de services aux collectivités comme le BTP, activités également liées à un fabuleux carnet d'adresses de politiques constitué patiemment depuis plus d'un siècle. Monopolisant un peu moins de 70 % de la distribution de l'eau dans l'Hexagone au moment de l'arrivée de François Mitterrand à l'Élysée, la Générale et la Lyonnaise ont échappé aux nationalisations, mais pas toujours à la Justice. À force de vouloir protéger leurs fabuleux profits issus de la distribution d'eau, les deux industriels ont souvent franchi la ligne jaune… En 1997, un rapport de la Cour des comptes donne la dimension de ce véritable jackpot : « la part du

secteur privé dans la distribution de l'eau est passée de 31 % en 1954, à 60 % en 1980 et 75 % en 1991. » Certaines années, les prix de l'eau se sont envolés de l'ordre de 10 % par an, observe le rapporteur.

Sous la pression des associations de consommateurs, le voile s'est levé sur quelques-uns des mille petits secrets de la profession. Le mensuel *Capital* d'octobre 2002 recense les bonnes vieilles recettes qui reposent sur des mécanismes les plus embrouillés possible pour demeurer incompréhensibles. Il s'agit de faire payer plusieurs fois le même service ou des travaux fictifs aux municipalités. Imputées à chaque abonné, les provisions pour travaux sont surfacturées le plus souvent et très rarement remboursées. Pas vu, pas pris… Ces provisions représentaient pour la Générale la bagatelle de 27 milliards de francs en 1996 (4,1 milliards d'euros 2014). Elles furent regroupées au sein d'une filiale basée en Irlande où l'impôt sur les sociétés était particulièrement bas. Placé dans des opérations spéculatives, ce magot avait rapporté, depuis 1970, environ 4 millions de francs (609 millions d'euros 2014).

Bon petit soldat de la Générale, Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint, était chargé de superviser la signature de nouveaux contrats de distribution d'eau avec les collectivités locales. En juin 2001, devant la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris, il a reconnu avoir versé, de 1990 à 1994, 19 millions de francs (2,9 millions d'euros 2014) au Gifco, un bureau d'études proche du PCF, chargé de prêcher la bonne parole de la Générale auprès d'élus communistes et de syndicats de fonctionnaires municipaux. Avant d'être condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et 30 500 euros d'amende, ce lieutenant de Guy Dejouany a expliqué que le Gifco exigeait une commission de 3 % sur présentation pour intervenir auprès des municipalités de droite ou de gauche prêtes à fermer leur régie municipale de distribution d'eau. Auparavant, le Gifco devait convaincre une forte minorité d'élus communistes et un puissant syndicat d'agents municipaux de retourner leur veste pour accepter la privatisation.

En juillet 1989, la majorité socialiste du conseil municipal de Montpellier a concédé la distribution de l'eau (jusque-là en régie municipale) à la Générale, les communistes s'abstenant lors du vote. Selon ses déclarations au tribunal, Jean-Dominique Deschamps a versé à cette occasion 8 millions de francs au Gifco pour « traiter » le syndicat des agents municipaux de Montpellier, une ville qui a reçu un droit d'entrée de 473,5 millions de francs payé par la Générale. Devenu illégal en 1995 avec la loi Barnier, ce « droit d'entrée » permettait d'offrir une somme importante à la commune en échange d'un contrat de longue durée, de vingt-cinq à trente ans. Jointe à l'intervention du Gifco, cette pratique (à la limite de la corruption) équivalait à un prêt déguisé que le distributeur faisait à la

commune, mais que les usagers allaient ensuite rembourser sur leurs factures d'eau, avec des intérêts souvent exorbitants. La Générale ou la Lyonnaise ont également versé des « droits d'entrée » aux municipalités de Toulouse (473,5 millions de francs en 1990), Saint-Étienne (382 millions de francs en 1992) et Grenoble (120 millions de francs en 1989). Ces droits d'entrée expliquent pour une bonne part un prix de l'eau (distribuée par la Générale ou la Lyonnaise) de 20 à 45 % supérieur à celui des régies municipales.

À droite et à gauche Suite à la signature d'un contrat de distribution d'eau avec la Générale ou la Lyonnaise, deux grands élus se sont retrouvés en prison : Alain Carignon, maire de Grenoble et ministre de la Communication, et Jean-Michel Boucheron, secrétaire d'État aux collectivités locales et maire d'Angoulême. Quant à Guy Dejouany, le président de la Générale, il a bien failli dormir derrière des barreaux avant de bénéficier d'un non-lieu « très politique » dans l'affaire du contrat de Saint-Denis de la Réunion.

Jusqu'à la médiatisation ces quelques affaires de corruption, les liaisons sulfureuses entre la politique et les rois de l'eau s'affichaient quasiment sans complexe depuis plus d'un siècle. Jusqu'à l'arrivée de Jean-Marie Messier à la tête de la Générale en 1996, tout le deuxième étage de la Compagnie était réservé à une quarantaine d'anciens élus. Ces « blessés du suffrage universel » ou « chômeurs de la République » étaient chacun dotés d'un parachute en or : salaire confortable, secrétaire et pour certains voiture de fonction avec chauffeur. Ils étaient récompensés pour leur action passée en faveur de la Générale et « on » attendait patiemment qu'ils reviennent aux manettes… Guy Dejouany supervisait, mais toujours de loin, le staff commercial de Jean-Dominique Deschamps qui récompensait les élus méritants ou fidèles par une commission, une embauche ou encore les deux à la fois.

Comme son rival Guy Dejouany, Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des eaux n'a jamais dérogé à une règle sacrée : rendre service aux politiques de droite comme de gauche. Un exemple parmi des dizaines d'autres : en mars 1993, Monique Lang perd son poste de chargée de mission au cabinet du ministre de l'Éducation (son époux Jack Lang), redevenu simple député-maire PS de Blois (Loir-et-Cher), suite à la victoire de la droite aux législatives. De janvier 1993 à mars 1994, Monique Lang est rétribuée 25 000 francs nets par mois par une filiale de la Lyonnaise, la société Caspar, où il semble qu'elle n'a jamais mis les pieds selon *Le Canard enchaîné*… La construction du troisième pont sur la Loire à Blois et celle d'une antenne universitaire dans cette ville, toutes deux confiées à une filiale de Dumez, n'auraient rien à voir avec l'emploi de Mme Lang… Même cas de figure avec l'engagement, en juin 1992, comme

attachée commerciale pendant dix-neuf mois dans le groupe de la Lyonnaise de la sœur d'Alain Carignon, Marie-Josée…

♦ YS

Pour en savoir plus

Marc Laimé, *Le dossier de l'eau : pénurie, pollution et corruption*, Le Seuil, 2003.
Roger Lenglet, Jean-Luc Touly, *L'eau des multinationales*, Fayard, 2003.
André Santini, *Ces imbéciles qui nous gouvernent*, Éditions n° 1, 1998.
Water makes money (*L'eau fait de l'argent*), Film DVD, 2010.

Voir aussi

La descente aux enfers de « Dieu » ; Petits arrangements et grands silences d'Alain Carignon ; Le Gifco

La descente aux enfers de « Dieu »

Président de la Compagnie générale des eaux, Guy Dejouany a été mis en examen, en 1994, pour avoir corrompu le député-maire socialiste de Saint-Denis de La Réunion, Gilbert Annette, et l'un de ses adjoints, avant de bénéficier d'un non-lieu « très politique » deux ans plus tard. Les aveux des élus et de deux hauts cadres de la Compagnie (tous condamnés à de la prison ferme) illustrent la mécanique classique du racket imposé à l'époque par nombre de politiques à la Générale ou à la Lyonnaise pour décrocher un marché public.

Le 13 mars 1994, le ciel tombe sur la tête de Guy Dejouany, vrai monarque autocratique et président inamovible, depuis 1976, de la Compagnie générale des eaux. Sorte de General Electric français, ce groupe emploie à l'époque plus de 220 000 salariés et compte près de 3 000 filiales très diversifiées bien au-delà de la distribution d'eau : dans les transports, les déchets, l'immobilier, l'énergie, la téléphonie, la santé, le cinéma et même l'audio-visuel. Un juge d'instruction, Jean-Michel Prêtre, est arrivé ce jour-là de La Réunion pour perquisitionner le bureau du président de la Générale au premier étage du 52, de la rue d'Anjou à Paris, siège social du groupe. Prévenu au dernier moment, Guy Dejouany, alias « Dieu » pour les intimes, a juste le temps de s'éclipser. Jamais un juge n'avait osé… Une première stupéfiante pour l'honorable Compagnie qui entretient avec un grand soin ses contacts, aussi bien à gauche qu'à droite, avec élus locaux, députés, sénateurs et ministres. Depuis 141 ans, ce réseau puissant a fonctionné sans entrave…

Sept mois plus tard, « Dieu » boit le calice jusqu'à la lie. Âgé alors de 74 ans (il mourra à 90 ans en 2011), ce grand patron a mis seize longues heures, à bord du Falcon 900 de sa filiale Aéroservices, à arriver le 21 septembre au matin à l'aéroport Roland Garros, à Saint-Denis de La Réunion, capitale de cette région-département. Le président Dejouany n'a pas utilisé un avion de ligne pour rester discret, en prévision de son rendez-vous avec le juge d'instruction. Raté ! Le préfet lui a mitonné un comité d'accueil aux petits oignons. Dix costauds du GIPN (Groupe d'intervention de la police nationale) ne le quittent pas d'une semelle, officiellement pour le protéger, durant ses trois jours de tourisme forcé sur cette île. Un véritable cauchemar pour « Dieu », qui a toujours évité avec soin de parler aux journalistes. Un homme de l'ombre, plus habitué à faire sauter préfet ou ministre, qu'à se trouver entouré de policiers armés jusqu'aux dents face une cohorte de reporters, bardés de caméras et d'appareils photo.

Trahi par un intermédiaire et un élu

« Dieu » a de quoi se faire du mouron. Deux directeurs généraux adjoints de la Compagnie, Jean-Dominique Deschamps, membre du comité exécutif du groupe, et Jean-Pierre Tardieu, en charge de l'activité « distribution d'eau », sont au plus mal… Mis en examen pour « trafic d'influence, faux et usage de faux et corruption », ces deux pontes de la Générale ont avoué au juge Prêtre qu'ils avaient remis plus de 5,6 millions de francs (près de 900 000 euros de 2014), entre 1990 à 1993, à un intermédiaire nommé René Gastaldi. Rien de plus. Pas question de reconnaître qu'ils auraient financé le parti socialiste réunionnais. Leur système de défense est classique : René Gastaldi, propriétaire d'un bar, était un simple apporteur d'affaires, rémunéré à la commission. À lui de se débrouiller pour faciliter le renouvellement du contrat de distribution d'eau potable et des bus municipaux de la ville de Saint-Denis de La Réunion.

Petit souci : les deux principaux mis en examen pour corruption dans ce dossier, René Gastaldi et Jules Raux, 4e adjoint PS au maire de Saint-Denis de La Réunion et trésorier de la fédération socialiste de La Réunion, ont chanté une tout autre chanson. Le second était bien placé pour se mettre à table, il était à l'époque président de la Commission d'appel d'offres de la municipalité de Saint-Denis de La Réunion. L'élu et « l'intermédiaire » ont expliqué au juge le détail de la remise des 5,6 millions de francs au député-maire PS de Saint-Denis de la Réunion, Gilbert Annette, en échange du renouvellement des marchés de la distribution d'eau potable pour un montant total de 600 millions de francs (91,4 millions d'euros 2014) et des bus municipaux. Soit une commission de l'ordre de 1 % pour le PS qui a servi, selon les déclarations au juge de Gilbert Annette et Jules Raux, à payer les dettes de leur campagne municipale de 1989 et des activités politiques à venir. Les deux élus n'ont pas pu apporter la moindre preuve de leurs dires…

Sur ses comptes bancaires ouverts à Djibouti (dans une filiale de la BNP) et à Genève (à l'Overseas Bank) au nom de ses deux sociétés écrans (STEG et FPC), Gastaldi a réceptionné les 5,6 millions de dessous-de-table avant de les reverser à Gilbert Annette en espèces et bons anonymes du Trésor. L'intermédiaire a raconté au magistrat les négociations qui ont précédé pour le versement de l'argent. Accompagné par le trésorier du PS Jules Raux, il a mis au point, au siège de la Sade (filiale de la Générale spécialisée dans les travaux de canalisation), à Puteaux (Hauts-de-Seine), un premier contrat fictif, relatif à un marché au Yémen. Sous prétexte d'une mission d'assistance bidon au Yémen, René Gastaldi a encaissé, sur le compte de sa société écran installée à Djibouti,

de l’argent versé par la Sade, sur ordre de Jean-Dominique Deschamps. Ce contrat bidon avec le Yémen, « où Gastaldi n’avait jamais mis les pieds », permettait d’arroser le PS à Saint-Denis de La Réunion.

La direction de la Générale assurait elle-même le contact avec l’intermédiaire Gastaldi, comme en témoignent des télécopies versées au dossier, annotées de la main de Jean-Dominique Deschamps. De plus, certains contrats fictifs étaient aussi validés au siège social de la Compagnie, au 25, rue d’Anjou. « À Paris, j’ai participé à une réunion avec MM. Deschamps, Jules Raux, et le directeur général de la Compagnie, dont j’ignore le nom », a précisé Gastaldi. « Là encore, il s’agissait d’un contrat fictif qui a servi à la Générale pour qu’elle débloque les sommes d’argent relatives à la commission. Je me souviens d’avoir ramené ce jour-là à Saint-Denis 2 millions de francs correspondant aux versements sur le compte de ma société Steg. » La compagnie finançait les déplacements de René Gastaldi (lui remboursant notamment 300 000 francs d’hôtel soit plus de 45 000 euros 2014 !) et communiquait par fax avec lui pour établir le planning des faux contrats servant à justifier les pots-de-vin versés aux deux élus socialistes de Saint-Denis de La Réunion.

« Le vrai responsable s’en tire toujours »

Plusieurs autres filiales de la Générale, avec ou sans activité réelle à La Réunion, ont été utilisées pour établir des factures fictives. L’exemple le plus troublant : la Compagnie générale d’entreprise automobile (CGEA), une filiale spécialisée dans le traitement des déchets et les transports urbains, présidée à l’époque par Henri Proglio, futur président de Vivendi, puis de Veolia et ensuite d’EDF. La CGEA a versé 1 million de francs à Djibouti sur un des comptes de Gastaldi, soi-disant pour renouveler le marché des bus à Saint-Denis de La Réunion. Problème : le directeur général de la CGEA, Yann Le Doré, a affirmé aux gendarmes de La Réunion, venus l’entendre à Versailles, que la signature figurant au bas de ce contrat fictif était une imitation de la sienne ! Il ne fut d’ailleurs aucunement inquiété et, en 1997, a démissionné de la Générale après vingt-cinq ans de bons et loyaux services, furieux de découvrir qu’on s’était servi ainsi de son nom… Deux autres cadres de la CGEA seront condamnés par la suite à des peines de prison avec sursis avec amendes : « des lampistes » nous a indiqué Yann Le Doré, comme souvent dans ce genre d’affaires, où le vrai responsable « s’en tire toujours ».

Les charges s’accumulant contre lui, Guy Dejouany se voit notifier à Paris, le 24 mai 1995, sa mise en examen par le juge Prêtre pour « corruption active ». « Guytounet » (comme l’ont surnommé ses camarades à Polytechnique) a vite

compris que sa mise hors de cause dépend uniquement de son appui à Jean-Marie Messier, lequel lui a été imposé, en 1994, comme numéro deux de la compagnie. Or, l'ancien Premier ministre Édouard Balladur souhaite vivement voir son ancien conseiller remplacer « Dieu » à la tête de la compagnie. Le 27 juin 1996, le conseil d'administration de la Générale nomme Jean-Marie Messier. Très exactement vingt-quatre jours avant qu'un non-lieu soit rendu, le 19 juillet suivant, en faveur de Guy Dejouany pour manque de preuves. Ce qui ne relève pas du hasard, car le juge Jean-Michel Prêtre a quitté définitivement La Réunion. Le 29 mai précédent, il a été placé en détachement comme sous-préfet de Langres (Marne) par décision du Conseil des ministres. Une promotion extraordinaire pour ce fonctionnaire de 38 ans qui venait de boucler son information judiciaire sur la Générale. Une manière aussi élégante d'éliminer ce juge un peu trop fouineur… Reste une énigme : avant de partir pour Langres, ce soi-disant grand étourdi a oublié de signer l'ordonnance de renvoi devant le tribunal des trente-six personnes qu'il avait mises en examen pour corruption. Or, ce magistrat était le seul à connaître tous les rouages bien compliqués de l'affaire. Sans lui, elle n'existe plus…

Lors du procès en première instance en octobre 1996, puis en appel en décembre 1997, les deux directeurs adjoints de la Générale, Jean-Dominique Deschamps et Jean-Pierre Tardieu, passent des aveux complets après avoir tout nié durant les deux ans d'instruction. Ils reconnaissent être les seuls responsables du versement, de 1990 à 1993, de plus 5,6 millions de francs de pots-de-vin au bénéfice du député-maire PS de Saint-Denis de La Réunion qui, en contrepartie, leur a accordé le renouvellement des marchés de la distribution de l'eau potable et des bus dans cette ville. Ils vont ainsi sauver le soldat Dejouany… Tous les deux sont condamnés à vingt-quatre mois de prison, dont six mois ferme. L'ancien député-maire socialiste Gilbert Annette, et son 4e adjoint, Jules Raux, sont chacun condamnés à trente-six mois de prison, dont un an de prison ferme, 200 000 francs d'amende et cinq ans de privation de droits civiques. Tous les quatre verront leur pourvoi en cassation rejeté. Après quelques mois de détention, Gilbert Annette (soutien de François Hollande) sera réélu, en 2014, maire de Saint-Denis de La Réunion avec 57,34 % des suffrages, tout en étant resté premier secrétaire fédéral du PS de cette région-département jusqu'en 2012. La prime à la casserole…

♦ YS

Pour en savoir plus

Laurence Tardieu, *La confusion des peines*, Stock, 2011.

Voir aussi

La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles ; L’eau et le BTP au cœur de la corruption des élus ; L’amour fou entre la Générale et « Jean-Mi » ; Le financement des présidentielles : Monod et Dejouany en première ligne

Petits arrangements et grands silences d'Alain Carignon

Pour avoir privatisé les services de l'eau à Grenoble, au bénéfice de la Lyonnaise, en échange d'avantages matériels à hauteur de 19 millions de francs (soit 2,9 millions d'euros 2014), Alain Carignon, ancien ministre, ex-député-maire de Grenoble et président du Conseil général de l'Isère, a été condamné, en juillet 1996, à quatre ans de prison ferme, 400 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Jérôme Monod, le président de la Lyonnaise, n'a jamais été inquiété dans cette affaire. Sa mise en cause risquait de lever le voile sur le financement occulte des quatre grands partis politiques français par les majors du BTP et des services aux collectivités.

Le « cas » d'Alain Carignon, premier ministre de la Ve République à être passé directement à la case prison, reflète une corruption qui s'affichait sans complexe pour gagner ou renouveler des marchés publics dans les années 1990. En effet, seul l'octroi « d'avantages matériels » pouvait inciter des élus à accepter la privatisation des services de l'eau à Grenoble en remplacement d'une régie municipale, distribuant pourtant une eau nettement moins chère. Hier, les maires des grandes villes et leurs partis proposaient à la Générale et la Lyonnaise de remplacer leur régie municipale en échange d'un pot-de-vin de 2 à 4 % du contrat. Aujourd'hui, ces mêmes élus (mieux sensibilisés aux risques judiciaires de la corruption) exercent surtout une pression à la baisse du prix de l'eau, menaçant de retourner en régie municipale… Les prix ont dégringolé de 70 % dans certaines villes !

Mais, avec un recul de tout juste vingt ans, ce que la Justice a appelé le « système Carignon » n'a pas livré tous ses secrets. Explication : le principal intéressé (qui a purgé deux ans et demi de prison) a toujours gardé le silence. Il n'a jamais accusé personne, ni le président de la Lyonnaise des eaux, Jérôme Monod, ni cette entreprise de quoi que ce soit. Pourtant, le dossier judiciaire a mis évidence le « pacte » pour la privatisation de la distribution d'eau et des services de l'assainissement à Grenoble conclu entre Alain Carignon et la Cogese, compagnie associant la Lyonnaise des eaux et le groupe Merlin, racheté un an plus tard par la première.

Dans les attendus de l'arrêt 1438 qui a rejeté, le 8 avril 1999, le pourvoi d'Alain Carignon, la Cour de cassation écrit : « La concession du service de l'eau de la ville de Grenoble a été effectuée non pas après la mise en concours de

plusieurs candidats, mais uniquement parce que la Cogese, via le groupe Merlin et la société Lyonnaise des eaux, était en mesure de procurer les dons et avantages à usage personnel tels que mise à disposition d'un appartement situé boulevard Saint-Germain à Paris, prise en charge des collaborateurs de l'équipe parisienne, versements au profit d'un journal régional pour promouvoir son image et celle de la ville de Grenoble, utilisation gratuite de taxis aériens, croisières familiales et leçons d'anglais… »

Le pacte de corruption avec la Lyonnaise Premier acteur du pacte de corruption pour la Justice, Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI (Société de distribution des eaux intercommunales), à l'époque numéro cinq de l'eau dans l'Hexagone. Épuisé par sept mois de détention provisoire, il s'est mis à table devant le juge Philippe Courroye. Au procès en première instance en 1995, puis en appel l'année suivante toujours à Grenoble, sa confession a pesé lourd. Marc-Michel Merlin a avoué qu'il avait soutenu financièrement à bout de bras, de 1984 à 1993, la carrière politique d'Alain Carignon. Après avoir emporté en 1983 la mairie de Grenoble face au baron rocardien Hubert Dubedout, ce jeune loup de la politique a fait partie des douze députés rénovateurs du RPR et de l'UDF (notamment avec Michel Noir, François Léotard et Philippe Seguin) qui souhaitaient évincer Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac du jeu politique. Pour assurer son irrésistible ascension, l'ancien journaliste Alain Carignon croyait que les dépenses de communications étaient essentielles…

Face aux juges, Marc-Michel Merlin a reconnu avoir payé au député-maire de Grenoble et président du Conseil général de l'Isère des dizaines de voyages en avion-taxi (2,5 millions de francs), la location d'un bateau de croisière au mois d'août 1987 (213 480 francs), l'achat et l'aménagement d'un appartement de 250 mètres carrés boulevard Saint-Germain à Paris (valeur 7 millions de francs), le financement du cabinet parisien d'Alain Carignon (près de 4 millions de francs) et des factures liées au lancement de deux journaux gratuits pro-Carignon à l'occasion des municipales de 1989 à Grenoble. Le chef d'entreprise a expliqué que le marché de la privatisation des services de l'eau à Grenoble était bien une contrepartie à toutes ces dépenses. En tant que PDG du groupe Merlin (la SDEI) et de la Cogese, il a signé, en 1989, un contrat de distribution d'eau et un autre d'assainissement avec la Ville de Grenoble. Il est resté patron de ces deux entreprises après leur absorption, une année plus tard, par la Lyonnaise. Marc-Michel Merlin a été reconnu coupable de « corruption active et abus de biens sociaux » envers Alain Carignon et la Ville de Grenoble, et condamné à quatre ans d'emprisonnement, dont trois ans avec sursis, et 1 million de francs d'amende. Son pourvoi en cassation a été rejeté le 8 avril 1999.

Un bouc émissaire Deuxième acteur judiciaire du pacte de corruption : Jean-Jacques Prompsy. Malgré les silences de ce directeur commercial « eau » pour la France à la Lyonnaise, la Justice a réussi à établir que ce groupe avait gagné, en 1989, les contrats d'eau et d'assainissement de la ville de Grenoble en corrompant son maire. Le mécanisme : à l'automne 1989, six mois après la signature de ces deux contrats, Jean-Jacques Prompsy escamotait la dette de trois sociétés ayant édité des journaux électoraux gratuits et pro-Carignon pour les municipales de 1989. Il a racheté ces trois publications du groupe « Dauphiné News » (qui ne paraissaient plus depuis plusieurs mois) avant d'éponger leurs dettes de 5,4 millions de francs. Ultime signature du crime : la holding « Dauphiné News » a été mis, peu après, en liquidation judiciaire, tout en étant domicilié à Nanterre, au siège de la Lyonnaise ! Difficile d'être moins discret…

Jouant à la perfection son rôle de bouc émissaire, de coupe-circuit, face aux juges, Jean-Luc Prompsy n'a jamais varié dans ses déclarations peu crédibles. Marié en quelque sorte à la Lyonnaise des eaux depuis l'âge de 33 ans, cet ingénieur civil des Mines, âgé alors de 54 ans, voulait soi-disant prendre pied sur le marché des publications municipales dans l'Hexagone ! Il a toujours nié l'évidence, c'est-à-dire le lien entre l'attribution du service de l'eau et de l'assainissement de la ville de Grenoble à la Lyonnaise et le renflouement des journaux électoraux d'Alain Carignon par le même groupe. Nous avons rencontré, en 2002, ce petit barbu à lunettes, ressemblant plus à un clergyman qu'à un des anciens grands directeurs de la Lyonnaise, qui s'est confessé mollement : « À la Lyonnaise, on a financé tous les partis politiques, le PS, le PC, le RPR et l'UDF, mais aujourd'hui ce sont des vieilles lunes. » Coupable de « corruption active et de complicité d'abus de biens sociaux », il a été condamné, en 1996, à trois ans d'emprisonnement, dont deux ans avec sursis, et 400 000 francs d'amende. Son pourvoi en cassation a été rejeté le 8 avril 1999. Son très chiraquien patron Jérôme Monod a toujours déclaré aux juges qu'il n'était pas au courant du rachat de la société « Dauphiné News » par son groupe.

Le secret de la baraka de Jérôme Monod La baraka de Jérôme Monod, président de la Lyonnaise qui avait également de nombreuses filiales dans le BTP, s'explique à l'époque par « Aquapôle », projet de construction et de gestion d'une usine de retraitement des eaux, qui devait être financé par le Sieparg (Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région grenobloise). Président de cet organisme depuis 1983, Alain Carignon a décidé d'accorder, sans le moindre appel d'offres, ce contrat conjointement à la Générale et à la Lyonnaise pour vingt-cinq ans. Le 12 octobre 1984, la majorité

RPR-UDF du Sieparg entérine la décision consensuelle du maire. Bien qu'opposés par principe à un tel mode de gestion, les communistes, à la tête à l'époque des trois villes principales des environs de Grenoble, vont curieusement voter eux aussi pour la privatisation de l'assainissement dans l'agglomération en lieu et place des services techniques de la capitale du département. Moins doctrinaires sur cette question, les socialistes préfèrent se réfugier dans l'abstention. En fait, ce vote traduit le financement occulte par les champions de l'eau des quatre grands partis français dans le département de l'Isère, dont Alain Carignon attribue la paternité à son prédécesseur à la mairie de Grenoble Hubert Dubedout : « Le financement des partis politiques était la règle sous son autorité reconnue… »

Dans leur ouvrage Le système Carignon, le militant écologiste Raymond Avrillier et le journaliste Philippe Descamp affirment qu'une partie du budget d'Aquapôle (chiffré à près de 900 millions de francs, soit 137,2 millions d'euros 2014) a été réparti entre le RPR, l'UDF, le PS et le PCF : « Guy Névache fournit un ordre de grandeur de cette répartition. Le montant des sommes paraît faramineux : 70 millions de francs destinés au groupe RPR-UDF, 30 millions au PCF et 30 millions au *PS.* » Troisième adjoint au maire de Grenoble en charge des grands travaux depuis 1989, Guy Névache, vieux cheval de retour du socialisme dauphinois, était le député suppléant à Grenoble de Pierre Mendès France de 1967 à 1968, avant de devenir le directeur de cabinet d'Hubert Dubedout, un rocardien battu par Alain Carignon aux municipales de 1983. Aucune plainte n'a été déposée pour ces faits, ni contre ces écrits qui semblent accréditer l'idée que le RPR, l'UDF, le PS et le PCF se sont partagé une énorme commission à hauteur de 20 % (!) du marché public d'Aquapôle. Conclusion : pour la Justice, mettre en cause Jérôme Monod dans l'affaire Carignon revenait à ouvrir la boîte de Pandore du financement occulte des partis dans tout le département de l'Isère, puis au-delà…

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Raymond Avrillier, Philippe Descamp, *Le système Carignon*, La Découverte, 1999.
Alain Carignon, *Une saison dans la nuit*, Grasset, 1995.

Voir aussi

La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

L’amour fou entre la Générale et « Jean-Mi »

La Justice a mis sept longues années avant de condamner à deux ans de prison ferme Jean-Michel Boucheron, ancien secrétaire d’État et ex-député-maire PS d’Angoulême. L’ancien instituteur proche de François Mitterrand roulait carrosse aux frais du contribuable et au bénéfice principal de la Compagnie générale des eaux. En échange de l’attribution du contrat de distribution d’eau d’Angoulême, ce groupe a rémunéré « Jean-Mi » (son surnom à Angoulême) par un salaire fictif de 347 000 francs (près de 53 000 euros 2014), et payé ses voyages d’une valeur de 236 000 francs (36 000 euros). Un arrangement qui aurait eu pour effet de faire payer l’eau potable « 70 % plus cher » aux habitants d’Angoulême.

Fin 2014, Jean-Michel Boucheron, âgé alors de 68 ans, doit encore payer 1,86 million de francs (soit 284 000 euros 2014) d’amende à la Justice et de dommages et intérêts à la Ville d’Angoulême à raison de 3 200 francs (487 euros) par mois. À ce rythme, sa dette sera éteinte en… 2063 ! Boucheron vit aujourd’hui des 2 896 euros mensuels de sa retraite parlementaire, insaisissable. Élu à 30 ans, puis réélu en 1983 maire d’Angoulême, ce socialiste et franc-maçon reconnu a vécu « sur la bête » (l’argent du contribuable) de 1985 à 1989.

La vérité sur ce play-boy politicien corrompu est sortie d’une photocopieuse… Retraité d’origine corse et ancien sous-officier para en Algérie, le citoyen-procureur Marcel Dominici a pris le relais d’enquêteurs et de magistrats paralysés par une hiérarchie frileuse. Avec l’aide de dénonciateurs anonymes et de journalistes tout aussi révoltés que lui par les gaspillages du maire, l’ancien commando de chasse a alors épluché méticuleusement la comptabilité de la ville d’Angoulême dans sa cave bunker. Puis, il a dénoncé au moyen de tracts le gaspillage des fonds municipaux dans l’achat d’une dizaine de voitures anciennes (le dada du maire), le paiement de ses safaris africains, d’une cure de thalasso à Mme Boucheron et des voyages d’études bidons payés à trente-sept élus ou copains aux Antilles… Au total, l’imprécateur a déposé quatorze plaintes contre Jean-Michel Boucheron.

Ces révélations n’ont pas empêché la « cible » de l’ancien sergent-chef d’être nommé secrétaire d’État aux collectivités locales, en mai 1988 (durant un mois seulement !), mais elles ont entraîné sa défaite aux municipales de 1989. Le 27 septembre suivant, la chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes

publiait des « observations » accablantes sur « l'affairisme » de l'ancienne municipalité qui avait entraîné un déficit inexplicable de 164 millions de francs (25 millions d'euros 2014). Ces conclusions n'ont pas empêché le beau « Jean-Mi » de s'envoler pour le Venezuela, le 9 octobre suivant, à bord du Concorde présidentiel, parmi les « invités personnels » du chef de l'État… Un an plus tard, l'ancien député-maire s'est enfui en Argentine.

Jean-Michel Boucheron prenait 10 % sur les contrats Extradé, Jean-Michel Boucheron a reconnu, en juin 1997, devant la 11e chambre du tribunal correctionnel à Paris : « J'ai manqué à ce que commandent la morale publique et le devoir d'un parlementaire. Mais j'avais des dettes. Des tentations viennent, fortes. Ensuite, quand on a commis le premier faux pas, on s'y habitue. » Le flambeur exigeait souvent 10 % de bakchich pour attribuer un contrat avec la ville à une entreprise. Par l'intermédiaire de la SCCA, une société écran gérée par son ami maçon le socialiste Michel Gabaude, Jean-Michel Boucheron s'est ainsi fait reverser 548 000 francs de pots-de-vin. Il a expliqué aux juges que les commissions étaient destinées au financement politique, mais « que la tentation avait été forte » de se servir au passage…

En revanche, dans l'affaire beaucoup plus grave de prise illégale d'intérêts autour de la privatisation en 1986 de la distribution d'eau potable dans la ville d'Angoulême, il a nié l'évidence. La Générale virait 6 % des bénéfices du contrat d'Angoulême à deux bureaux d'études qui reversaient l'argent à une société SEPC, une « pompe à fric » spécialement créée à Mérignac par Michel Gabaude. Celle-ci n'avait qu'un salarié : « Jean-Mi », rétribué 35 000 francs par mois en qualité « d'ingénieur technico-commercial ». Aux juges, il a affirmé « qu'il s'agissait de développer des activités en Afrique. Et quand on veut valoriser la France, le titre importe peu. Mais, ça n'a pas marché. » Problème : les seuls voyages qu'il s'est fait rembourser sont des déplacements à Pointe-à-Pitre (5 000 kilomètres de l'Afrique) et dans le Gard. Il a tout de même touché 347 000 francs de salaire fictif « en ignorant totalement le lien entre la SEPC et le marché de l'eau d'Angoulême ». Quand il l'a appris, il a été « catastrophé » ! Ayant accepté d'annuler à l'amiable son contrat d'eau avec la municipalité d'Angoulême qui a remunicipalisé ce service, la Générale n'a pas été inquiétée par la Justice. Michel Gabaude, faux facturier de Boucheron, a lui été condamné à trente mois de prison, dont quinze avec sursis.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Yvan Stefanovitch, *L'empire de l'eau*, Ramsay, 2005.

Voir aussi

La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

Le financement des présidentielles : Monod et Dejouany en première ligne

Président de la Lyonnaise des eaux de 1980 à 2000, Jérôme Monod a toujours été le conseiller de l'ombre ou officiel de Jacques Chirac pendant quarante ans. À la tête du numéro deux mondial de l'eau, cet énarque est devenu un gros pourvoyeur de fonds des campagnes présidentielles de Jacques Chirac. Par peur de voir la Générale nationalisée par François Mitterrand et en soutien à ses meilleurs clients les municipalités socialistes et communistes, le président Guy Dejouany est devenu le financier principal des candidats de gauche aux présidentielles de 1965, 1969, 1974 et 1981.

Dans son ouvrage *La maison Pasqua*, l'ancien journaliste du *Canard enchaîné*, Nicolas Beau, restitue un dialogue savoureux entre Charles Pasqua, patron du groupe RPR au Sénat, et Guy Dejouany, président de la Compagnie générale des eaux, à l'occasion d'un déjeuner chez Laurent le 23 novembre 1983.

« Cher monsieur Pasqua, commence Dejouany, c'est un grand plaisir pour moi de vous présenter notre compagnie, une vieille dame encore vaillante et le numéros un français en matière de distribution de l'eau.

– Mais, nous nous connaissons, lui répond Pasqua, nous sommes même très amis.

– C'est sûr, nous nous sommes parfois croisés, reprend Dejouany légèrement embarrassé.

– Mais, non, l'interrompt le sénateur, nous sommes vraiment amis. L'eau n'a-t-elle pas toujours été le meilleur ami du Ricard ? Ricard, Ricard, enfin Dejouany ? Ricard, c'est le meilleur ami de l'eau… »

Pourquoi ce déjeuner ? Grand organisateur de la campagne présidentielle du président du RPR en 1981, Pasqua pensait déjà à l'échéance suivante, où Jacques Chirac devait être le seul candidat de la droite et du centre. Or, depuis son départ de Matignon en 1976, l'ancien Premier ministre, devenu maire de Paris, restait privé des fonds secrets et des financements de l'État. Aussi, le président du groupe RPR au Sénat voulait rappeler à Dejouany qu'il ne fallait pas que la Générale oublie de financer le trésor de guerre de Jacques Chirac en prévision de la prochaine présidentielle. Certes, Pasqua n'était pas sans ignorer que le champion mondial de l'eau finançait beaucoup plus la gauche que la droite. Pourtant, Dejouany n'avait rien d'un homme de gauche et l'arrivée de la gauche

au pouvoir, en 1981, ne l’avait pas particulièrement réjoui.

Menaces de nationalisation de la Générale et de la Lyonnaise Depuis le début des années 1970, la Générale a toujours été la société la plus généreuse avec les maires socialistes et communistes qui lui apportaient les gros bataillons de ses clients : pas seulement pour l’eau, mais aussi pour le ramassage des ordures, les bus et le chauffage urbain. À l’époque, tout groupe immobilier, de BTP, de grande distribution ou de prestataire de services qui sollicitait un agrément municipal devait aussi, via un intermédiaire (un « bureau d’études » le plus souvent), passer à la caisse du parti politique au pouvoir localement. À partir de 1982, les lois sur la décentralisation ont donné les clés des grandes décisions budgétaires aux élus locaux, qui peuvent déléguer au privé les services publics de leur commune sans avoir à se justifier auprès du préfet. Ces lois vont très logiquement provoquer une fantastique accélération de la corruption. C’est seulement en 1995 qu’une loi interdira expressément le financement occulte des législatives et des présidentielles par les entreprises, le remplaçant par des financements d’État. Jusqu’à cette date, une partie des fonds récoltés grâce à ce qu’il faut bien appeler un racket sert aussi à financer les candidats à l’élection présidentielle, lancés dans une communication « à l’américaine », qui coûte de plus en plus cher.

Un gros problème subsiste : le Programme commun de la gauche conclu en 1972 prévoit « des prises de participations financières pouvant aller jusqu’à des participations majoritaires dans la distribution de l’eau ». Certes, le candidat François Mitterrand n’a pas repris cette exigence dans ses cent dix propositions rédigées pour la campagne de 1981. De plus, le Premier ministre Pierre Mauroy, le ministre de l’Intérieur Gaston Defferre et celui de la Défense Charles Hernu figurent chacun parmi les meilleurs clients de la Générale en tant que maires respectivement de Lille, Marseille et Villeurbanne. Pour s’opposer à la nationalisation de la compagnie, Dejouany a employé la seule arme efficace dans le climat de corruption imposé par les politiques : porter lui-même une valise de billets au candidat socialiste.

Dejouany apporte lui-même une « valise » rue de Solférino À l’époque numéro trois de la Compagnie générale des eaux, le directeur général adjoint Guy Dejouany rencontre son futur sauveur à l’occasion de la mise en ballottage du général de Gaulle par François Mitterrand en décembre 1965. Grand argentier du candidat PS pour la première fois, André Rousselet recherche déjà des généreux donateurs dans les rangs des grands patrons, les souscriptions lancées auprès des militants ne suffisant plus à payer les frais de campagne qui ont explosé. Dans sa

biographie d'André Rousselet, Nicole Vulser écrit : « André Rousselet brasse des sommes énormes pendant toutes ces années. On parle d'un coût de 200 millions de francs de l'époque pour une campagne nationale d'affichage électoral en 1965 […]. André Rousselet reste d'une discrétion absolue sur la liste de ses généreux donateurs. Tout au plus, il acquiesce à l'évocation des compagnies d'eau et des grandes sociétés de distribution. » La journaliste du *Monde* ajoute qu'une valise de 3 millions de francs a été apportée à l'état-major de campagne de François Mitterrand, début 1981. Ce chiffre est à rapprocher des 18,95 millions de francs du coût total officiel de la campagne estimé par Pierre Joxe (qui tenait les cordons de la bourse avec André Rousselet) et publié, le 2 avril 1981 dans la Lettre à la presse, le bulletin officiel d'information de la campagne du *PS*. En fait, le coût réel de la campagne aurait été de l'ordre de 60 millions de francs. À elle seule, la Générale a donc fourni 5 % de ces fonds en partie occulte et serait ainsi le premier donateur parmi les entreprises ayant financé, en 1981, le candidat Mitterrand.

André Rousselet nous a confirmé lors d'un entretien en novembre 2004 cette information : « Apportée par Guy Dejouany lui-même à notre QG de campagne rue de Solferino en 1981, la valise avec les 3 millions de francs de la Générale était très lourde. D'autant que Dejouany n'était pas très grand et j'ai dû l'aider à la porter à sa sortie de l'ascenseur. À l'époque, j'étais un peu naïf en politique, un défaut de jeunesse. Je croyais que la Générale finançait uniquement ses principaux clients, c'est-à-dire les socialistes. Je ne savais pas que le même Dejouany avait financé tous les autres candidats, c'est-à-dire Marchais, Giscard et Chirac. Je l'ai appris par la suite. Le financement privilégié par la Générale des candidats communistes et PS explique pourquoi Mitterrand n'a pas nationalisé les services des eaux. Lors de la vague de nationalisation en 1982, devenu directeur de cabinet à l'Élysée, j'ai rappelé au président les gestes de Dejouany… » À l'époque, ce dernier avait pris l'habitude de commander des sondages politiques au niveau local ou national de manière à savoir quels candidats méritaient le plus d'être aidés, financièrement parlant, aux législatives et aux présidentielles.

Jérôme Monod finançait le RPR

N'ayant jamais eu affaire à un juge d'instruction, André Rousselet reste le seul politique français à reconnaître aujourd'hui très officiellement que tous les partis politiques ont été financés, de 1965 à 1981, par la Compagnie générale des eaux. Guy Dejouany n'y a jamais fait allusion, pas plus qu'à l'aide décisive que lui a donnée l'ancien directeur de cabinet de Mitterrand à l'Élysée. Son groupe a été

la cible, en 1983, d'une tentative de nationalisation rampante par la multinationale Saint-Gobain (nationalisée l'année précédente) qui avait acquis 40 % des actions de la Générale. Encore une fois, c'est André Rousselet qui va convaincre, en juin 1983, le président de la République. Son argumentation : « Il serait inélégant de voir l'un des principaux bailleurs de fonds de vos trois campagnes, victime d'une nationalisation déguisée ». Résultat : le chef de l'État a incité Roger Fauroux, patron de Saint-Gobain, à revendre une partie de ses actions de la Générale pour redescendre à 20 % dans le capital du roi de l'eau. Le message était clair : la Compagnie restait intouchable, même sous la gauche… Fort courtoisement, Dejouany renverra l'ascenseur à l'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, qui a créé Canal + en novembre 1994. En effet, Dejouany fait entrer la Générale à hauteur de 21,6 % dans le capital de la chaîne cryptée. Le président de la compagnie a forcé la main de son conseil d'administration, hostile à cet investissement.

À l'inverse d'un Guy Dejouany, le nouveau patron de la Lyonnaise des eaux Jérôme Monod est avant tout au service de Jacques Chirac. Nommé à la tête du numéro deux mondial de l'eau en 1980, cet énarque et homme de réseaux a été directeur de cabinet du Premier ministre Jacques Chirac de 1974 à 1976 avant de le suivre au RPR en tant que secrétaire général, puis de le conseiller à partir de 2000 à l'Élysée. À la fin des années 1980, Jérôme Monod est devenu un gros pourvoyeur de fonds du RPR et de Jacques Chirac, notamment pour ses campagnes présidentielles. Ce patron globe-trotter sert aussi d'émissaire chiraquien multicartes auprès de nombreux chefs d'État africains, dont la porte lui a été ouverte pour la Lyonnaise par l'ancien Premier ministre. Et son ancien collaborateur à la Lyonnaise de 1981 à 1983, Jean-François Probst, d'enfoncer le clou : « À partir de 1983, j'ai la certitude que Monod et Chirac ont fait un deal sur la privatisation de certaines activités de la mairie de Paris. Monod veut développer la Lyonnaise grâce à la politique. Son objectif : récupérer les contrats d'eau de Patrick Balkany, Alain Carignon et Nicolas Sarkozy, les jeunes nouveaux maires RPR dynamiques. Résultat : Alain Carignon et Jean-Jacques Prompsy, directeur à la Lyonnaise, ont passé plusieurs années en prison. Monod est passé entre les gouttes. »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Nicolas Beau, *La maison Pasqua*, Plon, 2002.
Jean-Jérôme Bertolus, Frédérique Bredin, *Tir à vue, 1965-2012. La folle histoire des présidentielles*, Fayard, 2011.
Jean-François Probst, *Chirac et dépendances*, Ramsay 2002.
Nicole Vulser, *André Rousselet : les trois vies d'un homme d'influence*, Calmann-Lévy, 2001.

Voir aussi

La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

Sport et médias : la « société du spectacle » est-elle corrompue ?

Le match truqué OM-VA

Le match de trop ou comment une banale rencontre du championnat de France entre l'OM et le club de Valenciennes précipite en 1993 la chute de Bernard Tapie. Il lui faudra vingt-cinq ans pour rebondir.

« J'ai menti, mais c'était de bonne foi » : la phrase culte prononcée par Bernard Tapie résonne encore entre les murs du palais de Justice de Valenciennes. En ce mois de mai 1995, c'en est fini des ambitions de l'homme d'affaires monté au firmament, pour en redescendre d'un coup. « Nanard », comme l'ont surnommé les satiristes, écope quelques semaines après de deux ans de prison dont un ferme pour « subornation de témoins », de trois ans d'inéligibilité et de 20 000 euros d'amende. La peine est réduite à huit mois de prison ferme en appel, mais l'ancien ministre de la Ville purgera sa détention à la Santé puis à la maison d'arrêt de Luynes près d'Aix-en-Provence.

Cette histoire judicaire commence comme une histoire de Pieds nickelés. Elle a mobilisé durant tout l'été 1993 un impressionnant dispositif policier et médiatique, tout en tenant la France en haleine. Pas un jour sans sa révélation, pas un JT sans Tapie. Tout démarre le 20 mai 1993 à l'issue du match entre l'US Valenciennes-Anzin et l'Olympique de Marseille. L'OM gagne 1-0, mais l'USVA émet des réserves et dénonce une possible tentative de corruption de ses joueurs. Trois jours plus tard, le défenseur Jacques Glassmann affirme devant les caméras de France 2 avoir été approché par les dirigeants de l'OM pour « lever le pied » durant la rencontre. L'affaire ne fait pas à l'époque grand bruit, tant les regards sont tournés vers Munich où une semaine plus tard le club marseillais arrache le titre suprême : champion d'Europe face à l'AC Milan de Berlusconi.

Mais que s'est-il donc passé pour que Tapie glisse ainsi du paradis vers l'enfer ? « Tapie n'a pas acheté la victoire contre Valenciennes. Mais il a acheté un match tranquille à quelques jours d'un match décisif en Coupe d'Europe », nous expliquait à l'époque l'un des journalistes sportifs les plus en vue sur la Canebière. Pourtant, Tapie, s'il a fini par reconnaître avoir voulu étouffer l'affaire en subornant des témoins, a toujours nié avoir donné son feu vert au pacte de corruption pour lequel il n'a pas été condamné.

Celui-ci met en scène plusieurs personnages : trois joueurs de Valenciennes Jacques Glassmann, l'Argentin Jorge Burruchaga et Christophe Robert. Glassmann explique qu'à l'initiative d'un joueur de l'OM, Jean-Jacques Eydelie, les trois cibles se sont réunies dans leur chambre d'hôtel pour recevoir un appel

de Jean-Pierre Bernès. Le directeur général de l'OM propose alors à chacun une somme de 200 000 francs (44 000 euros) pour laisser jouer l'OM. Au-delà du résultat du match (le titre de champion de France est considéré comme acquis), le staff marseillais est en effet hanté par la perspective d'une blessure qui priverait l'un des joueurs titulaires de la finale de Munich. Eydelie nie dans un premier temps. Puis il écrit une longue lettre au juge d'instruction Beffy dans laquelle il explique avoir remis à l'épouse de Christophe Robert, Marie-Christine, une enveloppe de 250 000 francs (56 000 euros) sur le parking de l'hôtel où séjournaient les joueurs marseillais. L'enveloppe sera retrouvée, bien loin de là, à Périgueux, enterrée dans le jardin de la tante de Christophe Robert…

Mais l'affaire ne fait que débuter. L'entraîneur de l'USVA, Boro Primorac relance le dossier en affirmant avoir été l'objet d'une tentative de subornation de témoin à Paris dans les locaux de Bernard Tapie finances et ce, à la suite d'un déjeuner au Fouquet's le 17 juin, en compagnie de deux personnages très mystérieux. L'un, surnommé « le troisième homme », n'est pas identifié. Mais l'autre est bien connu des réseaux corses. André-Noël Filipeddu, surnommé « Monsieur Noël », est restaurateur à Bonifacio. La famille a des références. Son frère Jules est apparu dans l'affaire du vrai-faux passeport d'Yves Chalier. Les Filipeddu ont par ailleurs de gros intérêts dans le monde des jeux en Amérique du Sud. C'est un indice comme un autre : durant cet été 1993 le *Phocéa*, le somptueux voilier de Bernard Tapie, n'a cessé de mouiller dans le golfe de Figari, à quelques encablures du restaurant des Filipeddu.

Primorac affirme qu'à l'issue de ce déjeuner le fameux Monsieur Noël l'a conduit au siège de BTF pour y rencontrer Bernard Tapie. Ce dernier lui aurait alors proposé une somme de 500 000 francs pour « porter le chapeau ». L'histoire de Pieds nickelés continue, mais elle n'amuse pas du tout la Justice. Le procureur Éric de Montgolfier décide de poursuivre, malgré les pressions exercées par Bernard Tapie lors d'un célèbre entretien dans son cabinet. Tapie parle de « complot ». De Montgolfier n'est pas convaincu. C'est le début de la chute. L'homme d'affaires accumule les maladresses, notamment celle d'affirmer que, le 17 juin, il ne se trouvait pas avec Boro Primorac dans son bureau, mais avec son ami Jacques Mellick. Le député-maire de Béthune confirme à son tour avoir été présent dans les locaux de BTF. Problème, une photo officielle montre Mellick apparaissant le 17 juin à 14 heures en pleine réunion avec des employés municipaux. Comment pouvait-il se trouver au même moment dans les locaux de BTF ? L'élu contestera, au point de se ridiculiser en spéculant sur le temps nécessaire pour se rendre en voiture de Paris à Béthune.

Feuilleton cocasse, l'affaire OM-VA a donné surtout une image affligeante du monde du football avec l'OM en première ligne. Des soupçons, il y en eut

beaucoup autour de l’OM de l’époque Tapie : achat de matchs, intimidations, opérations de déstabilisation, cadeaux aux arbitres, la liste est longue. Mais finalement OM-VA aura suffi pour faire tomber la statue Tapie et faire plonger son club dans la spirale infernale des affaires.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Christophe Bouchet, *Tapie, l'homme d'affaires*, Le Seuil, 1994.
Marc Fratani, *Le mot d'ordre était « Liquidons Tapie »*, Hugo doc, 2009.
Alain Laroche, *Tapie et l'OM. La vérité*, Plon, 2001.

Voir aussi

Les mauvais comptes de l'OM ; Tapie, l'histoire secrète

Les mauvais comptes de l’OM

Fausses facturations, comptes en Suisse, caisse noire et achat de matchs de Coupe d’Europe : l’affaire dite des comptes de l’OM lève le voile dans les années 1990 sur les méthodes Tapie. Et le dossier ne semble pas refermé.

Bernard Tapie sue à grosses gouttes ce 4 juin 1998 devant la 5e chambre de la cour d’appel d’Aix-en-Provence. Condamné un an plus tôt à trois ans de prison dont dix-huit mois ferme par le tribunal de Marseille, l’ancien président de l’OM sait qu’il joue ce jour-là son avenir et qu’il pourrait bien de nouveau se retrouver derrière les barreaux pour sa passion trop dévorante pour le football. Mais c’est un grand soulagement : la cour adoucit la sanction en ne lui infligeant qu’une peine de trois ans avec sursis, 300 000 francs d’amende (67 000 euros) et cinq ans de privation de droits civiques.

Seize ans plus tard, le dossier rebondit de curieuse manière à l’occasion des investigations menées autour de l’affaire de l’arbitrage du Lyonnais. Une nouvelle fois, l’ancien magistrat Pierre Estoup est au cœur de la polémique, soupçonné par la Justice d’être intervenu auprès du président de la 5e chambre correctionnelle, Franck Lapeyrère, pour « arranger les choses ». Le soupçon a d’ailleurs largement plané en cette année 1998 comme nous le confie une source judiciaire proche du dossier. Mais encore une fois il ne s’agit que de suspicion : Franck Lapeyrère, interrogé par la police, a affirmé n’avoir rencontré Pierre Estoup ni avant ni après le procès. Les policiers mandatés par les magistrats parisiens s’interrogent pourtant sur une étrange dédicace figurant sur un ouvrage offert ce même mois de juin 1998 par Tapie à Pierre Estoup : « Votre soutien a changé le cours de ma vie. »

On peut s’interroger sur cette clémence judiciaire dans un dossier qui a mis en évidence de coupables pratiques au sein de l’équipe phare du foot français. Bernard Tapie, adoubé par Gaston Defferre, a pris en main le 12 avril 1986 les destinées du club phocéen. Une prise de pouvoir marquée par un drame, le suicide de son prédécesseur, Jean Carrieu. Tapie n’aura de cesse de faire de l’OM un grand club européen avec pour objectif le Saint-Graal : la Ligue des champions remportée à Munich en mai 1993.

Depuis trois ans pourtant la Justice sait que quelque chose ne tourne pas rond au royaume de l’OM. Une perquisition menée dans les locaux du club dans le cadre d’une instruction concernant le Sporting de Toulon a permis de saisir des documents fort compromettants. Mais à l’époque Tapie est le petit protégé du pouvoir socialiste. Le procureur de Marseille, Olivier Dropet, est mis sous

pression par la chancellerie. Il faut attendre 1992 pour qu'une information judiciaire soit enfin ouverte pour abus de confiance, abus de biens sociaux, faux et usage de faux.

Le juge d'instruction Pierre Philippon est chargé du dossier. Il constate dans son ordonnance de renvoi, rendue quatre ans plus tard, que l'enquête préliminaire menée durant ces deux années n'a nullement dissuadé les dirigeants marseillais de poursuivre leurs malversations.

Ce document de plus de 200 pages dénonce des prêts fictifs accordés aux joueurs et des versements suspects à des intermédiaires via des sociétés écrans au cours de transferts. Enzo Francescoli, Chris Waddle, Carlos Mozer, Manuel Amoros… les stars qui ont foulé la pelouse du Vélodrome ont drainé dans leurs crampons bien des versements suspects comme le démontrent les investigations méticuleuses du juge Philippon. Des intermédiaires incontournables comme le Sud-Américain Manuel Barbosa ou le Croate Ljubomir Barin sont sur la sellette pour avoir perçu des commissions jugées bien trop importantes à l'occasion de ces transferts. Barin est même surnommé « sacoche noire » car il se promène toujours avec une petite sacoche dans laquelle il dissimule les espèces.

Mais ce sont les investigations menées autour d'un intermédiaire grec très éloigné du monde du foot, Spyros Karageorgis, qui vont dessiner les contours d'une véritable caisse noire sur fond de corruption présumée.

Une nouvelle fois le directeur général Jean-Pierre Bernès, déjà pierre angulaire du dossier VA-OM, permet de décoder les douteuses pratiques du club marseillais en déclarant aux enquêteurs de la brigade financière du SRPJ de Marseille, qui n'en demandaient pas tant : « une somme d'environ 5 à 6 millions de francs servait chaque année à acheter des matchs de championnat et de Coupe d'Europe ». Qu'il s'agisse du directeur financier Alain Laroche, de l'administrateur de la SAOS-OM et trésorier de l'association Élie Fellous – par ailleurs l'homme de confiance de la nébuleuse Tapie – ou du vice-président Jean-Louis Levreau, tous soulignent le rôle-clé de Tapie dans le processus décisionnaire concernant les décaissements de fonds.

L'instruction démontre que Karageorgis, l'homme de l'ombre, a retiré 6 millions de francs (1,3 million d'euros) en espèces en 1989 et 1990 et 10 millions (3,2 millions d'euros) entre mai 1991 et juin 1993 par le biais de fausses facturations et de virements comptables opérés notamment au bénéfice de deux comptes codés « Abricot » et « Poète » ouverts à l'agence genevoise de la Banque Edmond de Rothschild. Ces sommes auraient entre autres servi à acheter des matchs de Coupe d'Europe au bénéfice notamment de l'AEK Athènes, des Danois de Brøndby ou des Bulgares de l'équipe de Sofia. 311 000 dollars ont par ailleurs été retirés en Belgique à deux jours d'un match contre l'équipe de

Bruges, 706 000 francs suisses avant un certain OM-Sofia…

Mais si fort que soit le soupçon de corruption, il n’a pas été retenu dans le champ des poursuites, faute de preuves incontestables. Bernard Tapie et les dirigeants de l’OM ont en revanche eu à répondre de douteuses pratiques comptables qui ont conduit au dépôt de bilan du club phocéen.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Alain Azhar, *Agents du foot. Histoires secrètes*, Éditions Solar, 1997.
Jean-Michel Verne, *Vingt milliards sous l'OM*, Éditions Plein Sud, 1995.

Voir aussi

Le match truqué OM-VA ; Tapie, l'histoire secrète

Tapie, l’histoire secrète

On croit tout connaître de Bernard Tapie, ou presque. De l’affaire OM-VA au dossier du Lyonnais, son parcours judiciaire est interminable. Mais Tapie, c’est aussi une histoire suisse.

L’histoire officielle de Bernard Tapie est connue : celle d’un gars de Blanc-Mesnil, petit-fils de cheminot dont les parents s’installent dans la banlieue nord de Paris. Le garçon est ambitieux, s’essaie à la chanson dans les années 1960 sous le nom de scène de Bernard Tapy, puis à la Formule 3. Rien ne marche vraiment, jusqu’à un succès dans la vente d’aspirateurs qui le conduit vers le monde pas toujours recommandable des affaires.

L’homme est, au choix, attachant, flamboyant, détestable, inquiétant, fascinant : Tapie ne laisse personne indifférent. Son histoire démarre réellement dans les années 1970 quand il se lance avec succès dans le rachat d’entreprises en difficultés. La recette est imparable. Achetées 1 franc symbolique, Terraillon, Testut, la Vie claire, Look, Wonder, Donnay et les autres sont revendues quelques années plus tard plusieurs centaines de millions. Tapie bâtit une fortune qui le conduit à investir dans le sport, sa vraie passion, puis la politique, après une rencontre-clé avec François Mitterrand en 1987. Une fameuse émission de télé face à Jean-Marie Le Pen, que personne n’osait affronter en direct, a ouvert les portes de la gauche à un homme foncièrement de droite.

Animateur de télévision, député à deux reprises, ministre de la Ville, Tapie connaît les honneurs. Puis c’est la chute avec l’affaire OM-VA, de multiples déboires judiciaires et une faillite personnelle après le rachat d’Adidas en 1990. Mais Tapie rebondit toujours, le failli devient acteur de cinéma et de théâtre. Aujourd’hui, il est patron de presse avec le rachat du quotidien La Provence en 2012. De nouveau riche parmi les riches avec le controversé arbitrage du Crédit lyonnais, cet homme-là semble indestructible.

Ce qui est moins connu en revanche, c’est l’histoire secrète d’un homme d’affaires qui, pour devenir à l’aube des années 1990 l’une des vingt plus grosses fortunes de France, a navigué dans des eaux fort troubles.

Une forte odeur mafieuse

Le lièvre fut levé en juillet 1994 par Pascal Auchlin et Ian Hamel dans *L'Hebdo*, une très sérieuse publication de Lausanne, sous le titre « Derrière Tapie, une forte odeur mafieuse ». À cette époque, rien ne va plus pour Tapie. L'affaire OM-VA a ouvert la boîte de Pandore des affaires. Un mois avant la parution de l'article, deux demandes de levée d'immunité parlementaire sont déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale, l'une pour abus de confiance, l'autre pour fraude fiscale. Les deux affaires visent la société ACT (Alain Colas Tahiti) qui gère le *Phocéa*, l'ancien bateau de course du navigateur disparu, transformé en palace flottant. Ce n'est pas la première fois que l'immunité parlementaire du député Tapie est levée. Le 7 décembre 1993, l'Assemblée avait donné son feu vert à la demande de deux juges de Béthune qui instruisaient une information judiciaire sur des malversations constatées autour de la gestion de l'entreprise de pesage Testut. Tapie semble alors aux abois.

L'enquête de nos confrères helvétiques sème d'emblée le trouble en s'interrogeant sur les liens supposés de l'homme d'affaires avec le milieu marseillais et, plus inquiétant encore, avec les circuits financiers de la mafia italienne.

L'affaire n'émeut guère la presse française, mais le fait est là : Bernard Tapie est intervenu personnellement en mars 1992 pour obtenir la remise en liberté de l'un des parrains emblématiques de Marseille, le célébrissime Francis Vanverberghe dit Francis le Belge. Le Belge est un mythe dans l'histoire du milieu local, la clé de voûte d'une guerre sanglante avec une autre figure locale, Gaëtan Zampa dit Tany. Fort de ses contacts politiques, Tapie n'a pas hésité à contacter le ministre de l'intérieur Philippe Marchand pour qu'il intervienne auprès du garde des Sceaux Henri Nallet aux fins de libérer le Belge impliqué dans une nébuleuse affaire de drogue. L'épisode sera repris dans plusieurs ouvrages, notamment sous la plume de Christophe Bouchet.

Un service en somme, mais en échange de quoi ? Personne n'est en mesure de répondre. Premier mystère. La presse helvétique s'intéresse par ailleurs de près aux relations de Bernard Tapie avec la Suisse, un pays qu'il affectionne notamment pour ses contacts financiers. Plusieurs personnages apparaissent dans le sillage du propriétaire du *Phocéa*. Certains sont à bord du voilier lors de son somptueux mariage au large de Corfou. Ce jour-là Tapie a tout prévu, y compris de changer l'équipage habituel, pour le remplacer par d'anciens militaires tirés à quatre épingles. Certains viennent de la DGSE ! Il y a là quelques personnalités françaises et suisses du milieu du business et même un journaliste de *L'Équipe*, futur chef du service des sports de TF1. Mais ce qui surprend par-dessus tout,

c’est la présence à bord d’un certain Sylvain Ferdman. Cet acteur du milieu financier genevois aurait un passé chargé si l’on en croit les biographes de Meyer Lansky, le fondé de pouvoir de Lucky Luciano, parrain de la Cosa Nostra américaine. En 1965, Ferdman est employé comme courtier de la Bank of World Commerce de Nassau (Bahamas), alors en affaires avec la Mafia. On prête également à Ferdman des contacts avec Jimmy Hoffa, le sulfureux patron du syndicat des camionneurs au destin tragique. Interrogé par *L’Hebdo*, Sylvain Ferdman botte en touche et met en cause un avocat américain, Clifford Jones, selon lui seul responsable de l’apport de capitaux mafieux à la Bank of World Commerce.

Trente ans plus tard l’encombrant Ferdman est le témoin de mariage de Dominique Tapie, signe évident de la complicité qui lie les deux hommes. Étrange proximité. Est-ce Ferdman ou le notaire Didier Tornare, par ailleurs mis en cause en Suisse, qui a ouvert les portes de deux établissements financiers très sulfureux à l’incorrigible Tapie ? La question est posée aux policiers des Renseignements généraux qui s’interrogent sur les relations de Tapie avec une banque devenue une véritable énigme. La Finter Bank, c’est son nom, est issue d’une mystérieuse fondation créée en 1960 par un ressortissant italien sans le sou, Eugenio Balzan. Dix ans plus tard la fondation passe sous le contrôle du groupe industriel Pesenti. Carlo Pesenti est un ponte dans le secteur du ciment. Il est très proche du Vatican, et intime de Roberto Calvi, le directeur du Banco Ambrosiano retrouvé pendu sous un pont de Londres en 1982.

Pesenti décède deux ans plus tard alors qu’il doit comparaître dans un dossier de malversations financières. La Finter Bank apparaît par la suite dans une série de scandales internationaux. Pêle-mêle, l’affaire Investors Overseas Service, les financements occultes de Jean-Dominique Fratoni, le baron des jeux azuréens cité dans l’affaire de la disparition d’Agnès Le Roux, ou le blanchiment de trafic de drogue… Les RG estiment alors que « cet établissement fait partie d’un réseau de blanchiment d’argent ou du moins qu’elle recycle des capitaux préalablement blanchis ».

La grande question demeure : pourquoi la Finter Bank apparaît-elle en première ligne dans les sociétés de Bernard Tapie, notamment Terraillon, et surtout dans les affaires du Lyonnais ? Vaste question qui demeure vingt ans plus tard sans réponse.

Les enquêteurs des RG ne sont pas au bout de leurs surprises quand ils voient apparaître au cœur de la galaxie Tapie une deuxième banque à la forte odeur transalpine, la BGC (Banque générale du commerce) qui fut autrefois la propriété d’un trafiquant d’armes chilien. Elle est désormais sous la houlette de la Cassa di Risparmio di Roma, la caisse d’épargne italienne. Il se trouve que

l’établissement a notamment joué un rôle important dans le financement en 1993 de la campagne de Bernard Tapie dans la 10e circonscription de Gardanne. Sur onze chèques adressés par les généreux donateurs, sept sont domiciliés à la BGC, pour un total de 120 000 francs. La BGC n’a rien à envier à la Finter Bank. Daté du 28 octobre 1992 le rapport des Renseignements généraux n’est pas tendre envers cet établissement installé à Paris, 38, rue Marbeuf. Le rapport fait état de « transferts de capitaux douteux d’origine essentiellement italienne qui seraient réinvestis en France dans des affaires immobilières ».

Les fonctionnaires des RG s’intéressent de plus près à la personnalité du président de la BGC, Jean-Marc Smadja. Le neveu d’Henri Smadja, fondateur du quotidien Combat, serait un proche de Bernard Tapie. Il est mis en cause en 1990 dans une affaire immobilière sur la commune de Levallois-Perret dont le maire n’est autre qu’un cousin par alliance : Patrick Balkany. Le rapport relève également que la BGC est apparue dans l’affaire de la Codil sur l’île de Cavallo en Corse « fortement soupçonnée de servir de couverture à des investissements mafieux en Corse ».

Affaires varoises et cadeaux fiscaux

Les étranges connexions italiennes de Tapie ne s'arrêtent pas là. Le nom de l'homme d'affaires apparaît en marge des affaires varoises et de l'assassinat en février 1994 de la députée Yann Piat. La victime était manifestement l'objet de menaces et n'a pas hésité à mettre en cause, dans une lettre versée au dossier judiciaire, cinq personnes dont Bernard Tapie. Il ne fera finalement l'objet que d'une audition de pure forme. Aucune charge n'est retenue contre lui.

Mais ce volet varois permet de mettre au jour un projet baptisé les « Ciments varois » qui vise à écouler sur le département du Var du ciment venu de Roumanie. Le caïd local, Jean-Louis Fargette, très lié avec la Camorra, la mafia napolitaine, est en première ligne avec des proches de Bernard Tapie, notamment un conseiller régional de la liste Énergie-Sud élu en 1992, Guy Durbec. Interrogé le 8 mars 1994 par les policiers de la PJ, Daniel Savastano, qui est considéré comme l'un des lieutenants de Fargette, évoque une réunion à Bordighera, pas très loin de la frontière, entre plusieurs Varois. Il est prévu qu'un cimentier espagnol intervienne à hauteur de 50 % dans le projet. L'assassinat de Jean-Louis Fargette à Vallecrosia le 17 mars 1993 a quelque peu redistribué les cartes. C'est finalement Guy Durbec, en collaboration avec l'Espagnol, qui finalisera l'opération rebaptisée « SA des ciments varois ».

De Francis le Belge aux affaires varoises en passant par le financement d'établissements financiers douteux soupçonnés de blanchir de l'argent pour le compte de la mafia, il semble que Bernard Tapie a navigué à une certaine époque dans des eaux saumâtres. Mais l'homme est habile et n'apparaît jamais en première ligne dans toutes ces opérations, ce qui lui a valu d'échapper à de nouvelles foudres judiciaires qui auraient définitivement scellé son destin.

Il se contentera de plusieurs condamnations pour fraude fiscale, subornation de témoins dans le dossier VA-OM, abus de confiance et abus de biens sociaux dans le dossier des comptes de l'OM et dans Testut. Ce qui est déjà pas mal.

Bernard Tapie demeure toujours à la marge. Mais tout chez lui est énigme, à l'image de son éphémère retour à l'Olympique de Marseille en avril 2001. À l'époque Robert Louis-Dreyfus, nouveau propriétaire du club, offre une sorte de cadeau à Tapie : 15 % du capital de l'OM pour 1 franc symbolique. Quelle peut être la motivation de la générosité de « RLD » ? Grand bénéficiaire de la revente d'Adidas par les banquiers du Lyonnais au détriment de Tapie, « RLD » aurait apporté ce lot de consolation. Derrière cette opération (qui en réalité ne s'est pas finalisée) apparaît la société « Demain l'événement » qui gère à l'époque les différentes activités de Tapie notamment dans le théâtre et le cinéma. Placé sous liquidation personnelle, Tapie échappe alors au fisc par le biais de structures

anglaises, entre autres la société Themepark Properties, propriétaire d'une somptueuse demeure à Combs-la-Ville, le moulin du Breuil. Elle est louée par Tapie qui ne possède plus rien sur le sol français, excepté l'hôtel particulier parisien des Saints-Pères.

La Direction nationale des enquêtes fiscales relève en 2001 dans un rapport de 12 pages l'impossibilité de geler ces avoirs domiciliés à l'étranger. Tapie est insaisissable dans tous les sens du terme, d'autant que Demain l'événement et une autre structure, la SARL Hersen production, ne semblent pas avoir un comportement fiscal exemplaire. On apprend en outre que le couple Tapie a fait l'objet de redressements sur les années 1989 à 1993 pour la coquette somme de 230 millions de francs (50,1 millions d'euros). Le mystère demeure sur les sommes effectivement réglées, tout comme le devenir des demandes de redressement réclamées à l'époque par la DNEF : « Compte tenu des anomalies relevées dans la présente enquête, il est proposé d'effectuer l'examen de la situation fiscale personnelle de M. et Mme Bernard Tapie, dont la situation fiscale présente des anomalies de façon récurrente : M. Tapie tente de loger ses revenus d'animateur de radio et de télévision, de rappeur, d'acteur de théâtre et de cinéma au sein de sociétés écrans. Ce contrôle permettrait d'évaluer les avantages en nature obtenus par Bernard Tapie de la part de l'Olympique de Marseille. »

Mais loin de s'acharner sur le couple Tapie, le fisc va au contraire s'illustrer par sa bienveillance. Il lui accorde en 2009 un somptueux cadeau. Le Trésor abandonne près de 15 millions d'euros de créance alors que Tapie vient pourtant d'encaisser 403 millions au terme de l'arbitrage controversé du Lyonnais. L'affaire est révélée le 17 mai 2013 par le site Mediapart qui s'interroge, après l'ouverture de l'information judiciaire, sur l'affaire du Lyonnais : « Les juges d'instruction ont, en somme, cherché à vérifier si le scandale de l'arbitrage ne s'était pas prolongé par une négociation fiscale dérogatoire exagérément avantageuse au profit du contribuable Bernard Tapie. Or, c'est tout l'intérêt de la nouvelle révélation que nous sommes en mesure de faire : elle constitue un indice de plus que Bernard Tapie aurait pu bénéficier d'un traitement fiscal de faveur. »

L'histoire de Tapie est décidément impénétrable. Impénétrable, car en partie secrète, malgré tous les projecteurs braqués sur lui. Une question se pose, récurrente, embarrassante : qui a protégé Bernard Tapie et pourquoi ? Des personnages haut placés de l'État français, sans doute, mais pas seulement…

♦ JMV

Pour en savoir plus

Christophe Bouchet, *Tapie, l'homme d'affaires*, Le Seuil, 1994.
Robert Lacey, *Le parrain des parrains. Meyer Lansky ou la vie d'un gangster*, Payot, 1992.
Airy Routier, Valérie Lecasble, *Le Flambeur*, Grasset, 1994.
Jean-Michel Verne, *Ils voulaient la Côte*, Éditions Plein Sud, 1996.

Voir aussi

Le match truqué OM-VA ; Les mauvais comptes de l'OM ; La chute du parrain du Var ; Tapie, l'histoire secrète

La corruption dans les médias

Corrompus, les médias ? On ne peut pas prétendre tracer l'histoire de la corruption dans la démocratie française depuis 1958 et esquiver la question. Si la relation entre politiques et agents publics d'une part et acteurs économiques privés d'autre part est centrale dans cette histoire, il n'y a aucune raison que la corruption épargne les contre-pouvoirs (on le voit par ailleurs à propos des magistrats). Le « quatrième pouvoir », qui s'est progressivement affirmé, des gazettes du XVIIe siècle à la grande presse de la fin XIXe, dans sa mission d'information du public, n'échappe donc pas aux investigations…

Sous la IIIe République, plusieurs affaires scandaleuses révèlent la compromission des journaux aux services d'intérêts spéculatifs : krach de l'Union générale en 1881-1882, de Panama en 1892, affaires Rochette en 1912-1913, Marthe Hanau en 1928, puis Stavisky… Dès le XIXe siècle, les articles consacrés au monde de la finance sont inspirés par les milieux d'affaires qui contrôlent via des intermédiaires les « bulletins financiers » des journaux. Cette désinformation financière sera dénoncée dans l'entre-deux-guerres par la presse d'extrême gauche, et son impact affaibli par la crise économique des années 1930. Dans une moindre mesure, certains journaux de l'entre-deux-guerres sont aussi perméables au lobbying tarifé de puissances étrangères cherchant à influer sur la politique d'alliances de la France. Ce type d'interventions est devenu plus rare mais n'a pas complètement disparu sous la Ve République. La propagande de régimes étrangers, notamment africains, s'infiltre parfois sous la forme de cahiers « publi-rédactionnels » aux titres plus ou moins ronflants (« en route vers la modernité », « la croissance à visage humain », etc.) jusque dans les quotidiens les plus prestigieux, au grand dam de leurs sociétés de rédacteurs. Le dommage est limité si la signalétique ne permet aucune ambiguïté et que l'indépendance éditoriale des spécialistes maison n'en souffre pas. Mais les contorsions sont parfois gênantes.

La loi de juillet 1881 sur la liberté de la presse a beau avoir supprimé le pouvoir direct de censure et de contrainte de l'État, elle n'a pas pour autant rendu les journaux indépendants. Les pressions, les tentatives d'influence, font partie de la vie des journalistes : chercher de l'information neuve implique précisément d'aller « au contact » de sources dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux du public : c'est le b.a.-ba du métier que de garder ses distances et son indépendance intellectuelle, en sachant croiser et recouper les «

tuyaux » intéressés. Écartons donc d'emblée les amicales pressions de conseillers en communication, tout comme la paresse de certains journalistes qui recopient sans distance les dossiers de presse : pour critiquables qu'elles soient, elles sont assez repérables et ce n'est pas le cœur du sujet. De même, nul ne s'étonne qu'un patron de presse ou un propriétaire impulse une orientation éditoriale (ce qui n'est pas la même chose que censurer un article, nous y reviendrons). Le pluralisme des médias et la concurrence sont censés compenser ces biais…

Des fichiers volés aux reportages de complaisance

Une plus importante source de dévoiement réside dans la tutelle, directe ou indirecte, des médias vis-à-vis des pouvoirs publics. Chacun sait que l'information télévisée, à l'époque de l'ORTF créée en 1964 par le général de Gaulle, n'est pas libre : le ministre de l'Information Alain Peyrefitte (de 1962 à 1965) n'hésite pas à s'inviter au JT ni à dicter la ligne, voire le sommaire, du journal. Le général de Gaulle considère que la presse écrite lui est globalement défavorable et que la télé vient rétablir l'équilibre. C'est négliger l'audience et l'impact particulier du petit écran.

Sous Pompidou, l'ORTF n'est pas franchement plus libéral, mais de surcroît il sert parfois de véhicule à de curieux montages.

À l'été 1971, la direction de l'ORTF découvre le vol d'un fichier sur bande magnétique contenant 2 300 000 noms et adresses de téléspectateurs : une copie a apparemment été subtilisée au centre gestionnaire de la redevance, à Rennes, sans doute par son propre directeur, qui est contraint à la démission. En juin 1972, l'affaire tourne au scandale quand on découvre que ce fichier a été proposé à diverses sociétés de vente par correspondance comme la Redoute par la firme SRS, filiale d'un groupe commercial dirigé par… René Tomasini, secrétaire général de l'UDR, le parti présidentiel ! Dans un élan unanime, après enquête préliminaire, le ministre de la Justice Pleven, le patron de l'ORTF et le parquet de la Seine estiment qu'il n'y a pas matière à poursuivre. Trois ans plus tard, changement de régime : VGE élu président, l'ORTF va être dissous et la télévision est « libéralisée ». Les syndicats CGC et CFTC de l'audiovisuel prennent le changement au mot et portent plainte : elle est aussitôt déclarée irrecevable. Il faut dire que René Tomasini est alors secrétaire d'État aux relations avec le Parlement du gouvernement Chirac. Lequel Chirac déclare en privé : « Ceux qui s'en prennent à Tomasini doivent savoir qu'ils s'en prennent à moi. » Le président Giscard laisse filer…

Sous François Mitterrand, la télévision a sans équivoque trouvé une plus

grande liberté, avec la création de nouvelles chaînes (Canal +, la défunte Cinq, TV6 puis M6), la privatisation de TF1 par le gouvernement de cohabitation Chirac, le développement du câble et du satellite avec des chaînes d'info en continu. Cette explosion de l'offre s'est notamment traduite par plus de pugnacité dans l'information, plus d'insolence (le Bébête Show sur TF1, les fameux Guignols de l'info sur Canal +), plus de diversité dans l'expression politique. Malgré ses lourdeurs et un rapport parfois frontal avec sa tutelle, France télévisions a su marquer l'indépendance de son information. L'épisode-clé de ce processus a sans doute été la diffusion le 26 octobre 2000 par France 3 de la « cassette Méry » dans le premier numéro du magazine Pièces à conviction. Cette vidéo contenait la confession posthume de Jean-Claude Méry, le maître d'œuvre du financement occulte du RPR. Une bombe qui mettait directement en cause le président de la République, Jacques Chirac.

Pour autant l'État n'a pas « coupé le cordon » : directement ou indirectement, via les successives hautes autorités de l'audiovisuel (aujourd'hui le CSA), il a conservé l'arme fatale de la concession : Bouygues n'est pas propriétaire de TF1, mais seulement concessionnaire. Son bail peut ne pas être reconduit. Ce qui peut expliquer les sinusoïdes d'une ligne politique qui épouse aussi bien les inflexions prêtées à l'opinion publique que les intérêts du groupe Bouygues vivant en partie de la commande publique. Édouard Balladur, favori des sondages pour l'élection présidentielle de 1995, est ainsi porté aux nues avant que le résultat des urnes conduise à « épurer » les journalistes supposés balladuriens, tel Gérard Carreyrou, pour complaire au nouveau président Chirac… Vingt ans après, rien n'a changé. Lorsqu'il était dans l'opposition, le socialiste Arnaud Montebourg qualifiait TF1 de « chaîne délinquante ». Devenu ministre et bien traité par la chaîne, il trouve au groupe Bouygues en 2014 des qualités qui justifient de pousser sa candidature dans divers dossiers industriels…

Publique ou privée, la télévision doit donc composer avec le pouvoir en place. Mais les annonceurs ne sont pas un lobby moins redoutable et certains patrons de chaîne n'hésitent pas à censurer le travail de leurs journalistes pour ne pas froisser les « bons clients ». Si techniquement il n'y a pas de « pacte de corruption » dans ce type d'affaires, on peut au moins parler de corruption morale des décideurs, qui préfèrent altérer la qualité éditoriale de leur antenne plutôt que de marquer leur indépendance. Exemple avec TF1, qui passe à la trappe une séquence critique sur les « alicaments » susceptible de déplaire à Danone : le segment coupé au montage du magazine Enquêtes et révélations au printemps 2009 montre que les probiotiques (des bactéries utilisées pour la fermentation de produits laitiers comme Activia ou Actimel) pourraient entraîner

un risque d'obésité à long terme. Justification avancée par TF1 : « Le sujet était mal fait et n'apportait rien à l'émission. » En 2003, M6 avait déjà amputé un reportage sur Danone de l'interview d'un spécialiste relativisant les bienfaits diététiques d'Actimel…

Le site web *Arrêts sur image* de Daniel Schneidermann s'est fait une spécialité d'épingler de telles entorses qu'il serait impossible d'énumérer ici. M6 y est la plus fréquemment épinglée. Elle a pourtant eu le mérite de se lancer la première dans l'investigation économique avec le magazine *Capital* en 1990. Quelques années plus tard, la chaîne s'est avisée que cela pouvait lui coûter la perte de budgets, comme celui du lunetier Afflelou, ulcéré par un reportage sur ses affaires corses. L'inflexion éditoriale s'est fait sentir en 1999 par la censure d'une séquence mettant en cause la solidité des meubles Ikea. D'autres ont suivi : en 2006, les spectateurs sont privés d'une séquence démontrant que les jeux de grattage de la Française des jeux ne sont pas diffusés de façon aléatoire dans les différents points de vente. La chaîne assume ces coupes : « On ne peut pas scier la branche sur laquelle on est assis »…

Si les télés généralistes sont perméables à la censure, que dire de la presse spécialisée ? Le cas de certains magazines de mode trop perméables aux directives de grandes marques de luxe est déjà bien documenté. De grands magazines féminins tels que Marie-Claire réalisent environ 20 % de leurs recettes par la vente et les abonnements et 80 % par la publicité : on imagine l'enjeu lorsqu'il s'agit de ne pas se fâcher avec LVMH ou L'Oréal… Les conséquences pour l'intérêt public ne sont toutefois pas comparables à des domaines comme le médical. En 2011, Virginie Bagouet, une journaliste du magazine Impact médecins, a démissionné après avoir vu plusieurs de ses articles réécrits, censurés ou carrément soumis pour relecture à des laboratoires pharmaceutiques. Des échanges de mails produits par Le Monde.fr à cette occasion établissent par exemple qu'une directrice de clientèle d'Impact médecins était en relation régulière avec un cadre de Servier à propos d'articles en préparation, lui soumettant des articles pour relecture, voire recevant instruction de ne pas publier un graphique particulier. Il paraît difficile pour un magazine spécialisé vivant majoritairement de la publicité des laboratoires de maintenir une totale intégrité.

Plus gênant encore que la censure économique, les dérives individuelles ne sont pas absentes du secteur médiatique. En 2014, une journaliste du magazine *Capital* est épinglée pour un reportage hagiographique sur le nouvel émir du Qatar : elle avait juste omis de préciser qu'elle-même était « en affaires » avec l'émir, associée dans la reprise d'un domaine normand… opération longuement montrée à l'antenne ! On touche ici aux cas de fautes individuelles qui peuvent

entrer dans le champ pénal de la corruption d'agents privés ou contrevenir aux règles déontologiques élaborées par chaque rédaction. En 2011, on apprend que le présentateur de Complément d'enquête Benoît Duquesne (disparu en 2014) a produit pour la SNCF une édition spéciale intitulée « Demain la SNCF ». Évidemment, on peut se demander si dans ce cadre la SNCF achète seulement une vidéo à usage de communication interne ou le droit de ne pas être trop bousculée à l'antenne dans les mois qui suivent…

Voyages de presse et petits cadeaux

Une vieille tradition veut que les journalistes se voient conviés à des voyages de presse et reçoivent des « petits cadeaux ». Un voyage n'est pas en soi condamnable ; encore faut-il savoir qui règle la note et quelles sont les contreparties. Le problème vient de ce que les rédactions, soumises à une rigueur budgétaire croissante, n'ont pas toujours les moyens de payer les voyages et tolèrent des « arrangements ». Accepter une prise en charge de déplacement, c'est le plus souvent se soumettre à l'influence de l'organisateur qui va maîtriser le timing, les rencontres et le déroulement du voyage : sur place, le journaliste ne sera pas forcément libre (ou n'aura pas le temps) d'aller mener sa contre-enquête. Il devra alors se contenter de filmer ce que l'on veut bien lui montrer et recueillir les témoignages préparés à son intention. On est là dans la manipulation plus que dans la corruption. Mais que dire alors de « voyages de presse » sans objet précis, en 1re classe et hôtel 5 étoiles, effectués par des journalistes pendant leurs loisirs, hors de toute mission précise ? Quid des montres, vêtements de luxe parfois offerts dans ce cadre ? Il devient ensuite très compliqué de préserver son indépendance vis-à-vis de la puissance invitante. L'affaire Botton illustre à merveille ce type de dérives.

En 1992, l'homme d'affaires Pierre Botton, ancien directeur de campagne du RPR Michel Noir à la mairie de Lyon, dont il est par ailleurs le gendre, est accusé d'avoir offert voyages et cadeaux de luxe à des journalistes de renom, aux frais de sa société d'agencement de pharmacies, Vivien SA. La personnalité la plus souvent nommée dans le dossier est le présentateur du 20 heures de TF1, Patrick Poivre d'Arvor, qui a bénéficié de nombreux week-ends tous frais payés et voyages aériens en Europe, mais aussi en Guadeloupe ou aux Seychelles. Figure phare de TF1, PPDA se défend d'avoir jamais rendu le moindre service professionnel à son « ami » Botton. Cependant, une quinzaine de pharmaciens affirment sous serment avoir dîné ou passé un week-end en compagnie du journaliste-vedette. Poivre d'Arvor a-t-il accepté de favoriser l'ascension médiatique de Michel Noir ? Il a visiblement refusé plusieurs sollicitations de

son « ami » pour inviter Michel Noir au 20 heures de TF1, avant de céder en janvier 1989. Mais, d'un point de vue journalistique, il avait une bonne raison, puisque ce dernier venait de se déclarer candidat à la municipale lyonnaise, sans l'investiture du RPR. Pierre Botton produit les justificatifs de faveurs accordées à PPDA pour un total de 2 millions de francs. Le journaliste est à son tour mis en examen le 5 février 1993. Il sera condamné au printemps 1996 à quinze mois de prison avec sursis et 200 000 francs d'amende pour « recel d'abus de biens sociaux ». Son pourvoi en cassation est rejeté en février 1997, rendant la sentence définitive. TF1, pour sa part, se contente de lui infliger une suspension d'antenne de trois mois.

Personnalité très en vue, Patrick Poivre d'Arvor a de toute évidence fait preuve de légèreté dans cette affaire. Il peut protester, avec raison, qu'il n'a pas sacrifié son intégrité journalistique, puisque Michel Noir ne lui doit pas son ascension. Il reste que le journaliste a accepté sans se poser de questions les coûteux cadeaux de son ami Botton et l'utilisation de son image à destination des clients de Vivien SA. S'il a été copieusement mis en cause, PPDA était loin d'être le seul comme le détaillent les Mémoires de Pierre Botton : Yves Mourousi, les époux Elkabbach, François de Closets, Charles Villeneuve et d'autres ont bénéficié de petites et grandes largesses sans jamais y voir le moindre conflit d'intérêts. C'est peut-être que dans l'étroite sphère des vedettes médiatiques, on a trop l'habitude d'être invité à toutes sortes d'événements et couvert de cadeaux pour se formaliser.

Le rapport à l'argent des vedettes du petit écran, aux salaires parfois considérables, nourrit la suspicion sur leurs activités annexes. Car plus on est célèbre, plus on peut cumuler les activités : animateur radio, éditorialiste dans des magazines, producteur d'émissions de télévision… sans parler des fameux « ménages » qui irritent les journalistes et syndicats.

Le cas le plus gênant est celui du journaliste spécialisé qui apporte par sa seule présence sa caution à un lobby. Exemples : en 2011, Nelson Monfort est temporairement interdit d'antenne à France 2 et traduit en conseil de discipline pour avoir accepté de participer à l'événement « Athlenergy » organisé par Areva en marge des championnats d'Europe d'athlétisme. Deux ans plus tôt, une collaboration extérieure avec Eurodisney, suivie par une invitation de Mickey dans une de ses émissions, lui avait valu un premier blâme. Dominique Chapatte, présentateur de *Turbo*, l'émission sur l'automobile sur M6, anime pour sa part en avril 2014 une table ronde dans le cadre des États généraux du Diesel, manifestation destinée à défendre le diesel qui ne serait pas aussi polluant qu'on le pense…

Plus on est connu, plus le « ménage » peut rapporter. Dans les années 1990,

alors que les grandes entreprises dépensent sans compter en communication, Christine Ockrent est connue pour multiplier les prestations très bien payées. Ce qui finit par braquer les syndicats de l'audiovisuel ; en 2007, elle présente en ces termes un débat de l'université d'été du Medef : « Comment mieux jouer le jeu pour défendre nos intérêts tout en défendant nos principes et nos valeurs ? » Difficile ensuite de ne pas mettre en doute son impartialité journalistique…

Si aux débuts de la Ve République la presse écrite populaire restait la première source d'information pluraliste, soumise à toutes les pressions directes et indirectes, le débat s'est depuis focalisé sur la télévision, devenu un média de masse à l'offre foisonnante. Les stars du petit écran sont aujourd'hui soumises à toutes les tentations, mais aussi à une surveillance de plus en plus impitoyable des journalistes spécialisés dans les médias.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Pierre Botton, *Mes chers amis*, Flammarion, 2000.
Daniel Garcia, *La reine Christine*, J.-C. Gawsewitch éditeur, 2012.

Voir aussi

Marc Francelet

Marc Francelet

Journaliste, photographe, conseiller en communication, ami de stars, trafiquant, romancier, confident de voyous, éminence grise, éditeur, porteur de valises… : Marc Francelet est un peu tout cela, et sans doute d'autres choses encore.

Fils d'une coiffeuse et d'un architecte, le jeune Marc n'est pas un élève assidu à l'école dans les années 1950. Il rêve d'être journaliste et cherche à s'imposer dans le milieu. Il a 15 ans, du culot et déjà une cible. Le jeune chanteur vedette Johnny Halliday est envoyé au service militaire : quand tous les photographes s'arrêtent à la porte de la caserne de Vincennes, Marc se déguise en bidasse et pénètre dans l'enceinte militaire pour « shooter » la star. Plus tard, il deviendra son ami en lui faisant réaliser son rêve le plus fou : rencontrer Brigitte Bardot, recluse à la Madrague. Deuxième scoop : déguisé cette fois en ouvrier, Francelet parvient à se faufiler sur les toits d'un immeuble en travaux face à l'Élysée, et à photographier le général de Gaulle dans ses jardins, en pleine guerre avec l'OAS ! La légende est née : Francelet alors mineur est recruté par *Paris Match* dont il devient un pilier. Il aurait peut-être pu en devenir un jour le patron, s'il ne s'était pas trop diversifié. Car un seul journal, aussi prestigieux soit-il, ne suffit pas à contenter notre homme.

Fasciné par les voyous, le journaliste fréquente beaucoup dans les années 1970 les frères Zemour dont il devient selon les responsables policiers une sorte de spin doctor. En 1975 a lieu la fusillade du Thélème, du nom d'un bar dans lequel se réunit le clan Zemour : la Brigade de répression du banditisme, informée d'un prochain règlement de comptes, donne l'assaut. L'aîné du clan est tué, son frère blessé de cinq balles. Dans les colonnes du Quotidien de Paris, Gilbert Zemour (qui se trouvait au Canada lors du drame) accuse le commissaire Robert Broussard d'avoir prémédité l'extermination de sa famille. Aujourd'hui encore, l'ancien patron de la Brigade de répression du banditisme reste convaincu que Marc Francelet a orchestré la campagne médiatique contre lui.

Le journalisme est une activité trop limitée pour les talents du vibrionnant « Marco-les-bons-tuyaux ». Il quitte *Match*, mais se recase à *VSD* tout en vendant quelques scoops à droite et à gauche. Un de ses collègues de l'époque se souvient l'avoir vu débarquer dans la rédaction en compagnie de voyous qui n'hésitaient pas à sortir leur arme pour impressionner la galerie. Francelet tâte des affaires, avec un bonheur inégal : il fait un peu de prison pour avoir écoulé des tableaux volés via le sulfureux marchand d'art Paul Pétridès, proche de

nostalgiques du IIIe Reich. Personnalité du Paris nocturne et mondain, doté d'un impressionnant carnet d'adresses, Francelet n'a pas son pareil pour organiser des tablées de « people » mêlant acteurs, chanteurs, journalistes, hommes d'affaires et politiques. Son principal talent est de faire fructifier ses réseaux, rendant service pour mieux se rendre indispensable.

Entre autres intermédiaires, il fréquente au début des années 1990 André Guelfi (dit « Dédé la sardine ») qui est alors au service d'Elf. Le géant français du pétrole cherche à obtenir du président François Mitterrand la permission d'exploiter des réserves situées en Ouzbékistan, une dictature assez peu présentable aux yeux du pouvoir socialiste. Instruit de cette préoccupation, Francelet propose de mettre à contribution son amie l'écrivain Françoise Sagan, qui fréquente régulièrement Mitterrand. En parallèle, il remplit un jet privé de journalistes pour un voyage « découverte » en Ouzbékistan et obtient quelques articles favorables à ce nouvel eldorado. Septembre 1993, François Sagan écrit à Mitterrand : « J'ai trouvé chez moi toute une clique d'hommes d'affaires en larmes, parmi lesquels mon ami Marc Francelet, que vous avez rencontré ici la dernière fois. » Elf obtient gain de cause. Françoise Sagan touchera le pot-de-vin promis. Mais, éternel panier percé, elle se fera épingler par le fisc et finira sa vie quasi ruinée malgré le soutien de ses éditeurs.

Plusieurs cordes à son arc À la fin des années 1990, Francelet crée la société Tanker Oil avec Michel Coencas, un ex-ferrailleur devenu industriel, Loïk Le Floch-Prigent, ex-patron d'Elf condamné dans l'affaire du même nom, et le général Jeannou Lacaze, ancien chef d'état-major des armées. En poste à Bagdad comme correspondant de la Cinq, Francelet s'attire, par ses reportages favorables, les bonnes grâces du Premier ministre Tarek Aziz qui lui offre en témoignage de sa gratitude des lots de pétrole. Mais l'affaire tourne court : le reporter est mis en examen dans le dossier « Pétrole contre nourriture », ce programme de troc mis en place par l'ONU à la suite de l'embargo sur le pétrole irakien, et que le régime baasiste a dévoyé en offrant des lots de pétrole aux amis du régime contre diverses faveurs.

Rien de grave pour Francelet qui a toujours plusieurs cordes à son arc : à la même époque, il est aussi chargé des relations publiques d'une filiale de la Compagnie générale des eaux, alors dirigée par Guy Dejouany. Pour dire les choses crûment, il est alors responsable des pots-de-vin à destination d'élus français et étrangers ! Ce qui lui donne le droit d'emprunter de temps à autre le jet privé du patron. Hélas pour lui, ce contrat ne dure pas plus de trois ans. Qu'à cela ne tienne : il devient alors pour un temps l'impresario de Jean-Paul Belmondo.

Nouvelle affaire en 2005 et retour aux médias. Dans *Le Point* paraît un article laudateur sur Iskandar Safa, un homme d'affaires d'origine libanaise poursuivi par le juge Courroye pour abus de bien social et blanchiment. L'hebdomadaire décrit Safa en bienfaiteur de la France, héros de la guerre du Liban que l'on poursuit injustement. Francelet a fait venir à ses frais l'auteur du papier à Beyrouth pour réaliser une interview de Safa. Quelques mois plus tard, Iskandar Safa « prête » 250 000 euros à Francelet. Franz-Olivier Giesbert, alors directeur du Point, et Hervé Gattegno sont entendus par le juge Courroye et reconnaissent bien volontiers que Francelet est un informateur régulier, toujours en veine de bons tuyaux. Mais aucune charge n'est retenue contre eux : leur seul tort est de s'être laissé intoxiquer. Francelet est mis en examen pour « corruption d'agent privé » mais la procédure n'aboutira pas. Rancunier, Francelet tentera de faire courir le bruit que Courroye est un agent stipendié par la CIA… sans parvenir à placer son histoire.

Toujours en 2005, Francelet est sur tous les fronts : ami de plusieurs paparazzi, dont le célèbre Pascal Rostain, il est informé très tôt de la liaison entre Cécilia Sarkozy et Richard Attias. Selon ses propres dires, il est à l'origine des photos de leur escapade new-yorkaise qui feront la une de *Paris Match* et provoqueront la fureur de Nicolas Sarkozy, et par contrecoup le renvoi du rédacteur en chef de l'hebdomadaire, Alain Genestar. Il ne s'arrête évidemment pas en si bon chemin et, informé de la liaison du futur candidat à la présidentielle de 2007 avec une journaliste du *Figaro*, il parvient à faire photographier les deux amants à la sortie de l'appartement qui abrite leurs amours. Cette fois-ci, toute l'équipe de Nicolas Sarkozy est à la manœuvre et Francelet ne parviendra pas à faire publier ces photos. Inutile de dire qu'après 2007, ses affaires seront scrutées à la loupe, avec d'autant plus de bonheur qu'elles ne sont pas toujours d'une clarté cristalline.

Un pied dans la presse et les mondanités, un autre dans les affaires aux limites de la légalité, Marc Francelet est à la fois inclassable et typique de ces quelques hommes et femmes de l'ombre qui vivent en marge du système médiatique qu'ils connaissent à fond et monnayent leur influence. Un confrère qui l'a beaucoup fréquenté à une époque s'étonne de sa longévité : « Il a passé sa vie à balancer. On se demande comment il est toujours en vie. »

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Commissaire Broussard, *Mémoires*, Nouveau Monde éditions, 2012.
Bernard Violet, *La face cachée des people*, L'Archipel, 2009.

Voir aussi

La corruption dans les médias

« Tous pourris sauf un ? »

Les Le Pen, le FN et l’argent

« Tête haute, mains propres » : c’est sur ce slogan, promu par Jean-Marie Le Pen et repris par sa fille, que le Front national bâtit sa fortune politique, prospérant sur fond de crise économique, politique et morale. Le FN serait donc le seul parti indemne de toute corruption ? C’est l’argument que l’on sert sans relâche aux militants et électeurs. Mais cette belle histoire ne résiste pas à l’examen des faits : les Le Pen et leur parti sont loin d’être irréprochables.

Jean-Marie Le Pen, un adepte des cloisons étanches Malgré une rhétorique souvent anticapitaliste, et une indépendance affichée par rapport à tous les lobbys, Jean-Marie Le Pen a toujours su soigner ses rapports, souvent très discrets, avec une partie du patronat. Une kyrielle de clubs, tels que le Cercle Renaissance, l’Entreprise moderne et liberté, ou encore le Cercle Alexis-de-Tocqueville, tous créés par des proches du FN sous couvert d’échanges intellectuels pluralistes, ont en réalité servi à réunir des soutiens et collecter des fonds pour le parti. Cette « drague » intensive a largement profité au leader du FN, puisqu’il a été désigné comme héritier par une demi-douzaine de sympathisants aisés. En 1976, Hubert Lambert, riche héritier des Ciments Lambert et généreux donateur du FN, fait de Jean-Marie Le Pen le légataire universel de sa fortune quelques mois avant de décéder. C’est ainsi que les Le Pen quittent leur appartement parisien pour l’hôtel particulier de Montretout à Saint-Cloud. Le legs est officiellement estimé à 8,2 millions de francs, mais selon les déclarations ultérieures de Pierrette Le Pen, cela ne prend pas en compte des avoirs suisses non déclarés qui se monteraient aux alentours de 30 millions de francs. L’affaire a suscité bien des remous. Au sein de la mouvance d’extrême droite en premier lieu : beaucoup se sont émus que Jean-Marie Le Pen refuse de reverser la moindre parcelle de cet héritage au parti, qui en avait pourtant bien besoin. Certains fins connaisseurs de l’extrême droite attribuent à cette contrariété l’attentat qui volatilisa l’appartement des Le Pen dans le 15e arrondissement. Celui-ci n’a jamais été officiellement élucidé. La famille Lambert n’est pas non plus restée inactive. Philippe Lambert, cousin du défunt, a d’abord tenté de faire casser le testament avant qu’une transaction financière offerte par Jean-Marie Le Pen ne mette fin à la dispute. 1976 aura donc marqué un tournant et le début de la fortune pour Jean-Marie Le Pen.

Beaucoup se sont donc étonnés dans ces conditions qu’il déclare « sur

l'honneur » lors de l'émission L'Heure de vérité en octobre 1985 qu'il n'était pas astreint « à faire la déclaration sur les grandes fortunes ». Propos épinglé par L'Express du 12 mars 1992, précisant que le président du FN avait bien été « assujetti à l'impôt sur les grandes fortunes au cours des années précédentes, impôt dont il ne s'était d'ailleurs pas totalement acquitté, faisant l'objet d'un redressement fiscal de l'ordre de 2 millions de francs ».

La fortune de Jean-Marie Le Pen ne doit pas tout aux largesses posthumes de ses amis. Il a toujours su cultiver des relations éclectiques lui permettant de mener grand train. L'enquête déjà citée de L'Express détaille l'exemple d'Henri Botey, intime des Le Pen au point de devenir le parrain de leur fille Marine, née en 1968. Botey est alors le compagnon de virées nocturnes de Jean-Marie, à qui il prête de superbes voitures décapotables. Pour la police, Botey est aussi et surtout connu comme le « roi du proxénétisme français », gérant de nombreux établissements de Pigalle. Dans un registre un peu moins sulfureux, on peut encore citer l'éditeur et ami Jean-Pierre Mouchard (créateur en 1970 des éditions d'art François de Beauval), qui fut à partir de 1988 un collecteur de fonds, en charge de deux sociétés baptisées Cotelec (contraction de « COTisations ÉLECtions » : on parlerait aujourd'hui de « microparti »), à l'insu même des cadres du FN. Mouchard a ainsi géré pour Le Pen d'importants fonds à la banque UBS de Genève, ce qui n'est pas vraiment limpide. Ce cloisonnement financier par rapport aux circuits ordinaires du parti laisse quelque peu perplexe.

Un Front national « perméable » aux amis généreux On pouvait penser que l'aisance nouvelle de Jean-Marie Le Pen lui permettrait de rester insensible à toute forme de corruption ou d'influence tarifée. Force est de reconnaître que le FN, géré de façon autocratique, n'est pourtant pas resté sourd à toutes les sirènes. Dans une interview au magazine *Globe* d'avril 1988, Pierrette Le Pen, alors séparée de son mari, a ainsi affirmé que la firme Dassault avait financé le FN qui s'était « offert » aux élections de 1984 un député européen en la personne d'Olivier d'Ormesson : sa 5e place (en position éligible sous réserve d'atteindre la barre des 5 %) sur la liste FN aurait été achetée « autour de 500 000 francs en liquide. C'est Bénouville qui jouait les *go-between*. […] Le principe de Dassault, c'est d'arroser large au cas où… »

Éclectique et peut-être envieux des bienfaits dispensés par certaines figures de la Françafrique, Jean-Marie Le Pen n'a pas hésité malgré ses propos très anti-immigration à faire démarcher en 1983 des chefs d'État comme Omar Bongo, Félix Houphouët-Boigny et quelques autres. Il a délégué pour cela un curieux personnage : Gilbert Gilles, ex-Oberscharführer (chef d'une division d'assaut) de la Waffen SS de la division Charlemagne. Comme le révèle une lettre de mission

signée Jean-Marie Le Pen et dévoilée par Blandine Hennion, cette mission, qui n'a pas apporté les résultats espérés, a été autorisée par Jean-Marie Le Pen. Cela s'est fait à l'insu du secrétaire général du FN de l'époque, Jean-Pierre Stirbois, ouvrant une crise au sein de l'état-major frontiste, jusqu'à la mort de Stirbois dans un accident de voiture en novembre 1988.

Le FN a eu plus de chance avec la multinationale coréenne Moon, dont le fondateur a créé un véritable trust présent dans l'armement, la presse, la banque et l'industrie, mais aussi une secte appelée « Association pour l'unification du christianisme ». Pierre Ceyrac, député européen et membre du comité central du FN, est un des représentants en France de la « secte Moon », plus précisément sa branche politique appelée « Causa internationale ». En 1986, Ceyrac est élu député du Nord en même temps qu'un autre candidat FN, Bruno Chauvière. Ce dernier démissionne du FN trois mois plus tard, témoignant des « millions octroyés par Moon au Front national » et ajoutant : « Dans notre région, le Nord, nous avions touché une forte somme. » Jean-Pierre Gabriel, l'autre représentant de Causa en France, édite à la même époque en plusieurs langues une foule de brochures préconisant la privatisation du système des retraites. Celles-ci sont curieusement diffusées par la SERP, Société d'édition musicale et vidéo créée par Jean-Marie Le Pen.

L'affaire la plus embarrassante et explosive des années 1980 concerne la secte Moon, mais surtout une puissance étrangère encore moins compatible avec les idées du FN. En décembre 1985, *Le Matin de Paris* affirme que Jean-Marie Le Pen a accueilli en position éligible (4e) sur sa liste pour les élections européennes le Français naturalisé d'origine roumaine Gustave Pordea, soutenu par Causa internationale, moyennant un financement de 4 millions de francs en liquide. Sur la foi du témoignage de Ion Pacepa, ex-numéro deux des services secrets roumains ayant fait défection aux États-Unis, *Le Matin* affirme que Pordea est un agent des Roumains. Le farouche anticommuniste Le Pen aurait donc accueilli un agent communiste sur sa liste européenne moyennant un pot-de-vin ! Pordea attaque alors *Le Matin* en diffamation et gagne, Pacepa ne s'étant pas rendu à l'audience. Mais le 29 décembre 1985, c'est au tour du *Sunday Times* de reprendre et de développer l'histoire, avec un luxe de détails et de témoignages troublants.

La Roumanie fait alors partie du bloc de l'Est, mais développe une stratégie autonome d'influence dans les pays d'Europe de l'Ouest : c'est le seul pays de l'Est à avoir officiellement reconnu la CEE. Le *Sunday Times* identifie l'officier traitant de Pordea pour les services roumains en la personne de Costel Mitran. Les deux hommes se sont rencontrés dans un hôtel viennois en décembre 1983. À partir de là, Pordea tente d'infiltrer plusieurs partis politiques, dont le RPR et

l'UDF, mais sans succès. Il infiltre ensuite les milieux moonistes, dans le but de se faire présenter Le Pen. Mais c'est lors d'un événement mondain chez la comtesse de Solliers en avril 1984 qu'il parvient à nouer contact, peu avant la campagne électorale. Le Pen se laisse persuader d'accueillir Pordea en échange de 4 millions de francs. La somme est déposée à la banque Darier de Genève. En mai, le fils du banquier Jacques Darier est envoyé à deux reprises à Paris porter des valises de billets qui sont récupérées par Pierrette Le Pen dans un appartement du 36, avenue Théophile Gautier. Deux jours après le second rendez-vous, la liste du FN est déposée au ministère de l'Intérieur. Le FN réalise avec 11 % une remarquable percée lors de ce scrutin : il obtient dix élus au lieu des cinq espérés. C'est le début de l'irrésistible ascension.

Une fois député, Pordea s'intéressera exclusivement à la défense de la Transylvanie roumaine en butte aux revendications identitaires hongroises… un sujet tout de même assez pointu à l'échelle du Parlement européen ! Après l'article du *Sunday Times*, Jean-Marie Le Pen dénonce une manipulation, tandis que sa femme dément s'être rendue aux rendez-vous. Cependant, dans son interview de 1988 à *Globe*, puis dans une émission de Thierry Ardisson, elle confirmera toute l'affaire. Au sein de l'état-major FN, le cas Pordea a créé des remous. Franck Timmermans, qui a réintégré le parti en 1986, l'évoque ainsi : Pordea arrive « comme l'ange Gabriel avec une somme rondelette. Personne ne connaît ce type-là. Et on ne sait pas vraiment ce que devient cet argent ».

Il est aujourd'hui possible d'en savoir plus sur le mystérieux Pordea : selon les témoignages concordants d'anciens des services secrets français, ce partisan déclaré du roi Michel de Roumanie en exil arrive en France en 1947 ou 1948. Il est aussitôt contrôlé par la DST, et le restera jusqu'au bout. Il faut dire qu'il n'a pas vraiment le choix : s'il ne coopère pas pleinement, il peut être expulsé du jour au lendemain. Il travaille donc pour les services roumains, mais c'est un agent double qui informe les Français de tous ses agissements. La DST est donc informée au moment de l'élection européenne de 1984 que Pordea a « payé » sa place avec l'argent des services roumains. Cette information remonte naturellement jusqu'au sommet de l'État : le dossier est suffisant, estime-t-on au sein du service, pour lancer une procédure judiciaire. Un tel scandale pourrait faire « exploser en vol » Le Pen ; en tout cas écorner sérieusement sa réputation. Or, à la stupéfaction des équipes de la DST, l'ordre qui redescend est au contraire d'attendre et surtout de ne rien faire ! Jamais dévoilé à ce jour, cet épisode jette une lumière crue sur les arrière-cuisines de la politique française dans les années 1980.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Blandine Hennion, *Le Front national, l'argent et l'establishment*, La Découverte, 1993.
Valérie Igounet, *Le Front national, le parti, les hommes, les idées de 1972 à nos jours*, Le Seuil, 2014.

Voir aussi

Le FN aux « affaires »

QUATRIÈME PARTIE
Les années Chirac et Sarkozy
(1995-2012)

L’affairisme décomplexé

Le retour de la droite au pouvoir se fait dans un contexte de scandales touchant à la fois les socialistes et les diverses familles de la droite. Enfin président après trois candidatures, Jacques Chirac assume sans pudeur excessive le contrôle des « affaires », qu’il s’agisse de stopper les flux mis en œuvre par son concurrent malheureux, le « traître » Balladur, de laisser prospérer les procédures visant les socialistes ou surtout de contrôler la curiosité des juges le concernant. Pourtant, il se tire lui-même une « balle dans le pied » avec la dissolution ratée de 1997, qui amène la gauche à cohabiter cette fois avec un président de droite. Le nouveau Premier ministre Lionel Jospin bénéficie d’une cote de popularité honorable, n’est pas marqué par les affaires et n’hésite pas à revendiquer un « droit d’inventaire » des années Mitterrand. Pour autant, il ne parviendra pas à passer la barre du premier tour à la présidentielle de 2002 : c’est un traumatisme pour la gauche.

Face à J.-M. Le Pen, les Français sont condamnés à réélire Jacques Chirac avec un score bonapartiste, alors même que ce dernier est cerné par les scandales financiers (dont le plus marquant est la « cassette Méry », témoignage vidéo décrivant sans fard des remises de cash dans son bureau). Les Français apprennent donc à vivre avec un président surnommé « supermenteur » par les Guignols de Canal +, et dont la principale défense réside dans les trouvailles poétiques d’un Dominique de Villepin (de A comme « abracadabrantesque » à P comme « Pschiit »). L’enjeu principal de la vie politique devient alors l’opposition entre le vieux chef gaulliste et son remuant challenger, Nicolas Sarkozy. Son opposition de l’intérieur du gouvernement franchit parfois la ligne jaune de l’insolence mais rappelle étrangement les relations chien et chat du président Giscard avec un certain Chirac, Jacques, à l’époque Premier ministre.

« Tout naturellement », Sarkozy succède à Chirac en 2007, mais une majorité du personnel politique gaulliste, des grands patrons et des intermédiaires s’adapte sans problème majeur à la nouvelle donne. Les chiraquiens Proglio ou Djouhri, convertis en sarkozystes fervents, en offrent de bons exemples. Il n’y a donc pas de raison d’observer une césure historique en 2007 comme on l’avait fait en 1974. Seul l’entourage de Nicolas Sarkozy (Guéant, Balkany…) prend une nouvelle place dans le dispositif. Le nouveau président, qui voulait dynamiser l’exercice de la fonction, va de fait s’empêtrer à grande vitesse dans les accusations de clanisme, conflits d’intérêts, financements occultes et manipulations judiciaires. Manière comme une autre de s’inscrire en digne héritier de Jacques Chirac.

♦ YD

Jacques Chirac et les milliardaires

Jacques Chirac a toujours confondu ses poches, celles de ses amis milliardaires et les caisses de l'État. Privé désormais de logement dans les palais de la République, où il a vécu sans interruption de 1967 à 2007, l'ancien président de la République est devenu un SDF haut de gamme.

Ayman Hariri, fils de la deuxième épouse de l'ancien Premier ministre libanais Rafiq Hariri, l'héberge depuis sept ans, toujours à titre « provisoire », dans un appartement de 396 mètres carrés quai Voltaire, avec vue imprenable sur la Seine et le musée du Louvre. Deux cent cinquante-huitième fortune mondiale avec 1,8 milliard d'euros selon la revue *Forbes*, Ayman Hariri, de nationalité saoudienne, paie le loyer de Jacques Chirac (10 000 euros par mois) et sa taxe d'habitation. Deuxième épouse du milliardaire libano-saoudien assassiné il y a neuf ans, la veuve Nazek Hariri revendique sa « légitimité chiraquienne » en sa qualité d'hébergeur de fait – *via* son fils Ayman – de l'ancien président de la République française : « Jacques Chirac est plus qu'un ami, c'est un frère. Je lui ai proposé cet appartement pour me faire plaisir, lui montrer qu'il fait partie de notre famille. C'est moi qui l'ai forcé à accepter », a-t-elle confié au *Nouvel Observateur* en février 2009. Au-delà d'une amitié sans doute réelle, le couple Jacques Chirac-Rafiq Hariri illustre surtout les intérêts convergents des gouvernements français et saoudiens dans les années 1980 et 1990 face à l'axe Téhéran-Damas. Rafiq Hariri est resté l'un des plus proches conseillers du roi Fahd et un de ses prête-noms en matière d'investissement, tout en exerçant les fonctions de Premier ministre du Liban de 1992 à 1998. De plus, à la tête d'une immense fortune au Liban et en Arabie saoudite, dans la banque, l'immobilier, le BTP, l'industrie, les médias, ce milliardaire (au patrimoine de 3,2 milliards d'euros à l'époque) ouvre les vannes des pétrodollars dans ces deux pays aux grandes entreprises françaises, notamment Dumez, Bouygues, la Générale des eaux et aux groupes d'armement dans l'Hexagone.

L'homme de Rafiq Hariri L'arrivée de Rafiq Hariri à la tête du Liban n'impressionne guère les princes saoudiens. Le Premier ministre du Liban reste « un employé de la famille royale, à qui on peut téléphoner en pleine nuit pour lui demander de venir à Ryad ». Jean-Michel Foulquier, diplomate français qui fut en poste à Riyad, décrit la corruption endémique : « Le goût de l'argent peut entraîner les princes sur le vilain chemin de la corruption. Jamais absente de la vie de ce pays, celle-ci est devenue au fil des années, et régulièrement depuis

l'avènement du roi Fahd, une véritable (peut-être la seule) institution. À la fois moyen de gouvernement et de redistribution de la manne pétrolière, elle a permis d'arroser les différentes strates de l'administration saoudienne. » Pivot de la politique proarabe de la France, condition obligatoire pour nos ventes d'armes et nos grands contrats de BTP dans les dictatures pétrolières sunnites du Golfe, Rafiq Hariri verra la branche immobilière de son groupe choyée par Jacques Chirac sur le territoire français. À l'époque, la connivence entre le chef de l'État français et le Premier ministre libanais apparaît évidente. Ainsi, en six ans à ce poste, Rafiq Hariri a effectué dix-huit visites de travail à Paris, dont quatorze sous la présidence Chirac, et le président français quatre voyages au Liban. Cette fréquence exceptionnelle a conduit *Le Figaro* à qualifier M. Jacques Chirac de « l'homme de Hariri ». Conclusion : le petit palais prêté quai Voltaire à Jacques Chirac depuis sept ans ressemble fort à un renvoi d'ascenseur…

Aujourd'hui l'ex-président de la fracture sociale séjourne aussi chez d'autres amis : pour ses vacances d'été chez le roi du Maroc ou le milliardaire autodidacte François Pinault à Saint-Tropez ou Dinard, et le week-end au château de la Mormaire, à Grosrouvre (Yvelines). Pas question de trop piocher dans ses retraites et appointements versés par l'État, soit 33 000 euros bruts par mois. Le même État fournit une C6 noire à l'ancien président, un grand bureau rue de Lille et paye les salaires de treize fonctionnaires qui assurent sa sécurité, son secrétariat, la direction de son cabinet, son ménage… Les économies ? Il ne lui en reste pourtant pas beaucoup. À la mairie de Paris comme à l'Élysée, Jacques Chirac vivait comme un flambeur qui n'aimait que le liquide et de préférence en grosses coupures, et, toujours à l'exemple de Mitterrand, l'ancien président n'avait jamais de monnaie sur lui, au point de « racketter » ses voisins à la messe, pour la quête…

Valises africaines à l'Élysée Pourtant, à l'hôtel de ville de Paris comme à l'Élysée, Jacques Chirac a réceptionné des porteurs de valises bourrées de billets. Près de 15 millions d'euros au total ont été livrés en liquide à Jacques Chirac, de 1995 à 2005, par des chefs d'État africains, selon les déclarations de l'avocat franco-libanais Robert Bourgi à Europe 1, le 12 septembre 2011. Dans *Le Journal du dimanche* du 11 septembre 2011, le même Robert Bourgi (qui se présente comme le fils spirituel de Jacques Foccart décédé en 1997) raconte le rituel de ces remises d'argent à l'Élysée : « C'était toujours le soir. "Il y a du lourd ?" demandait Chirac quand j'entrais dans le bureau. Il m'installait sur un des grands fauteuils bleus et me proposait toujours une bière. Moi qui n'aime pas la bière, je m'y suis mis. Il prenait le sac et se dirigeait vers le meuble vitré au fond de son bureau et rangeait lui-même les liasses. Il n'y avait jamais moins de

5 millions de francs. Cela pouvait aller jusqu'à 15 millions. » Des espèces qui semblent avoir totalement disparu, mais dont l'existence a été démentie par le principal intéressé.

Promoteur, homme d'affaires et ancien membre du comité central du RPR, Jean-Claude Méry a été lui mis en examen dans l'enquête menée par le juge Éric Halphen sur la corruption des marchés publics liés aux HLM de la Ville de Paris. Le journal *Le Monde*, daté du 22 septembre 2000, révèle le contenu d'une cassette vidéo de confession de Jean-Claude Méry, décédé cinq ans plus tôt. Dans ses déclarations, ce principal financier occulte du RPR détaille par le menu le système de trucage des marchés publics de la Ville de Paris au bénéfice du RPR. Il relate ainsi un épisode qui s'est déroulé le 5 octobre 1986 dans le bureau de Michel Roussin, chef de cabinet de Jacques Chirac, alors également Premier ministre. « Ce jour-là, j'ai remis les 5 millions de francs en argent liquide directement sur le bureau de M. Roussin, en présence de M. Chirac », déclare J.-C. Méry. Invité le soir même au 19-20 de France 3, Jacques Chirac qualifie ces révélations d'« abracadabrantesques ».

Château-Chirac

Les relations compliquées de Jacques Chirac avec l'argent ont officiellement commencé le 3 mai 1969. Âgé de 37 ans et secrétaire d'État au Budget, Jacques Chirac utilise ce jour-là l'héritage de son père, mort l'année précédente, pour acheter au prix de 210 000 francs (soit 32 000 euros de 2014) le château de Bity à Sarran en Corrèze, département où il a été élu député deux ans plus tôt et constamment réélu jusqu'en 1993. Le secrétaire d'État a alors fait refaire le toit de ce manoir du XVIe siècle qui offre 2 000 mètres carrés de surface habitable, sur 11 hectares de champs et de forêts. Petite astuce un peu mesquine : il a obtenu, en quelques mois, le classement de cette ancienne demeure d'un mousquetaire du roi à l'inventaire des monuments historiques. Aussi, sur 200 000 francs de frais de remise en état, il se fera rembourser 60 000 francs (soit 9 000 euros) par l'État sous forme de réductions d'impôts. Le secrétaire d'État y a gagné son surnom de Château-Chirac.

Révélé par *Le Canard enchaîné* du 12 janvier 1971, ce scandale provoque la colère du président Georges Pompidou : « Quand on fait de la politique, on s'arrange pour ne pas avoir de château. Sauf s'il est dans la famille depuis Louis XIV. » Estimé en 2007 à 500 000 euros, le château de Bity fait aujourd'hui figure de chef-d'œuvre en péril : des trous dans les murs de pierre servent de nids à des choucas et la clôture en grillage de la propriété reste trouée de place en place. Seule Bernadette Chirac y vient de temps à autre comme en témoigne

sa vieille 205 (datant de 1984), garée dans le garage du château et qui lui sert uniquement à faire ses campagnes pour les élections cantonales. L'ancienne première dame préfère toujours coucher dans un hôtel tout proche, les Chirac ayant renoncé à chauffer leur manoir pour des questions d'économies… Cependant, six gendarmes continuent à veiller, par roulement et 24 heures sur 24, sur le château de Bity, où son propriétaire ne vient plus depuis plusieurs années.

En 1978, le maire de Paris, Jacques Chirac, alors trésorier de la Fondation Claude Pompidou, incite cette institution à acheter au prix fort un terrain de 5 hectares, situé à quelques encablures du château de Bity. Cette parcelle a été mise en vente pour accueillir une centrale microélectrique profitant d'une chute d'eau et une colonie de vacances pour des enfants de la banlieue rouge de la capitale. Le 17 mars 1978, le terrain est acheté par la Fondation Claude Pompidou. Deux semaines plus tard, le Conseil de Paris attribue une confortable subvention à cette même fondation, qui n'avait pas le moindre sou pour payer cette acquisition. Aujourd'hui, plus de trente ans plus tard, ce terrain de 5 hectares reste toujours en friche. Une embrouille légale, mais pas très morale… Explication : le propriétaire du château de Bity ne voulait pas de voisins.

Troisième embrouille de Chirac dans l'immobilier, découverte en mars 1995, encore par *Le Canard enchaîné* : un pavillon de 189 mètres carrés avec un jardin privatif de 525 mètres carrés loué depuis 1977, rue du Bac dans la capitale, par les Chirac pour 10 000 francs mensuels (soit 1 524 euros !) à un richissime Américain. Après le décès de ce généreux locataire en 1989, Chirac a mis en place un subterfuge pour continuer à bénéficier de ce petit coin de paradis : faire racheter la villa par une société HLM de la Ville. Celle-ci, la Société de gérance des immeubles municipaux (SGIM) a acquis la villa pour 12 millions de francs (soit 1,8 million d'euros). Immédiatement, elle a accepté de louer à la famille Chirac ce petit palais (où Claude Chirac habitera quelques années) pour un bail de douze ans renouvelable, moyennant toujours le même loyer de 10 000 francs mensuels, soit deux à trois fois moins cher que le prix du marché. En octobre 1995, suite à une plainte, le procureur de la République de Paris, Gabriel Bestard, classe ce dossier sans suite…

Une suite à 4 573 euros la nuit Le 10 août 2000, *Paris Match* s'attaque au train de vie du président avec un grand reportage photographique sur ses vacances de milliardaire à l'hôtel *Royal Palm* à l'île Maurice dans une suite royale à 30 000 francs (soit 4 573 euros) la journée. La journaliste Claudine Vernier-Palliez fait parler les marchands de glace sur la place : « Le président est riche. Il a plein de gros billets de banque dans sa poche et sa femme ne marchande jamais. » Puis,

c’est au tour de *L’Express* de révéler un nouveau scandale, le 22 juin 2001, sur les « frais de bouche » à l’hôtel de ville de Paris. Il s’agit d’une allusion à un des dossiers judiciaires dans lequel Jacques Chirac a été mis en cause. Une enquête a été ouverte par Bertrand Delanoë en 2002, sur la gestion de la questure de la mairie, qui réglait les dépenses « alimentaires » du couple Chirac dans leur logement de fonction à l’hôtel de ville. Des achats évalués à 2,21 millions d’euros pour la période 1987-1995. Une augmentation de 393 % en neuf ans pour payer des factures de petits fours, de vin, de champagne, de viande, de poisson, de légumes et de desserts. La perle de ce dossier : en 1995, le couple Chirac a dépensé 56 euros par jour en thé, infusions et confitures ! L’affaire s’est soldée par un non-lieu définitif rendu pour prescription en septembre 2005.

Le président le plus dépensier de la Ve République Ayant annoncé (comme d’autres avant lui) son intention de réduire les dépenses liées à la fonction présidentielle, Chirac a été le chef de l’État le plus dépensier de la Ve République. Sur les onze premières années de sa présidence, le budget de l’Élysée est multiplié par neuf, soit une augmentation de 798 % entre 1995 et 2006 selon les calculs du député PS de l’Aisne René Dosière. Les crédits de la présidence de la République (32,5 millions d’euros pour 2006) constituent la dotation que le chef de l’État s’attribue à lui-même avec l’approbation passive du Parlement. Inscrites au titre II du budget de l’État, ces sommes sont destinées au fonctionnement de l’institution présidentielle et aux frais personnels du président, selon une répartition dont le détail n’est pas publié.

Jacques Chirac a été condamné une seule fois, en l’occurrence à deux ans de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris, le 15 décembre 2011. Il avait fait payer par la municipalité les salaires fictifs de sept militants du RPR, alors qu’il était maire de la capitale. L’accusation lui reprochait d’avoir ainsi mis les deniers municipaux au service de ses ambitions présidentielles et des intérêts de son parti. Protégé pendant son séjour à l’Élysée par l’immunité de fonction, il a donc été jugé plus de quinze ans après les faits. Il est le premier ancien président de la République condamné en correctionnelle. L’ex-chef de l’État a annoncé qu’il « ne fera[it] pas appel » bien qu’« il conteste catégoriquement le jugement » qui le reconnaît coupable « de détournement de fonds et d’abus de confiance ».

♦ YS

Pour en savoir plus

Bruno Dive, *Le dernier Chirac*, Éditions Jacob-Duvernet, 2011.
René Dosière, *L'argent caché de l'Élysée*, Seuil, 2007.
Jean-Michel Foulquier, *Arabie saoudite, la dictature protégée*, Albin Michel, 1985.
Pierre-Angel Gay, Caroline Monnot, *François Pinault, les secrets d'une incroyable fortune*, Balland, 1999.
Franz-Olivier Giesbert, *La tragédie du président. Scènes de la vie politique 1986-2006*, Flammarion, 2006.
René Naba, Rafic Hariri, *Hariri de père en fils. Hommes d'affaires et Premiers ministres*, L'Harmattan, 2000.
Jean-François Probst (avec la collaboration d'Yvan Stefanovitch), *Chirac et dépendances*, Ramsay, 2002.
Yvan Stefanovitch, *La caste des 500. Enquête sur les princes de la République*, J.-C. Lattès, 2010.

Voir aussi

La construction du fief chiraquien à la mairie de Paris

Le prince de Tahiti

Gaston Flosse n'est plus l'homme fort de la Polynésie française. Il est l'un des élus de la Ve République les plus condamnés, notamment pour corruption.

Gaston Flosse ressemble à un paisible grand-père. Avec son sourire et ses fines lunettes, il voudrait passer pour le bon papa de la Polynésie française, cette terre oubliée située à des milliers de kilomètres de la métropole où certains autochtones ont une vision toute particulière des lois de la République.

Gaston Flosse est à l'image de cette zone extrême. Une violence et une corruption inimaginables se dissimulent à l'ombre des cocotiers et des plages de sable fin. Député, sénateur, maire de Pirae durant des années, il cumule les plus hautes fonctions, notamment celle de président de la Polynésie qu'il occupe pour la première fois en 1984. En 2013, le voilà réélu malgré les soupçons, les affaires et les condamnations. Cet ami très (trop ?) proche de Jacques Chirac a même occupé un poste de secrétaire d'État en 1986. Un beau parcours pour cet enfant des îles Gambier, débarqué à Tahiti à l'âge de 7 ans. Il ne parle alors que le mangareva, le dialecte local. Mais il apprend vite. Instituteur durant treize ans, il s'oriente vers la carrière d'assureur. C'est là qu'il se lie avec quelques riches familles locales qui vont le porter en politique. Il ne craint pas de s'allier par la suite avec les indépendantistes pour assurer ses réélections. Mais en septembre 2014, la Cour de cassation met un terme à l'interminable guérilla judiciaire que livre le « parrain » des atolls. Elle confirme sa condamnation à quatre ans de prison avec sursis dans un dossier d'emplois fictifs et trois ans de privation de droits civiques. Le coup de glaive tombe dans la foulée : il est immédiatement démis par arrêté de ses fonctions de président de la Polynésie et de tous ses mandats électoraux.

Les combines de Gaston

Épinglé en 2006 pour avoir favorisé le rachat par le Territoire d'un hôtel appartenant à son fils, il est par la suite condamné pour détournement de fonds publics pour avoir commandé 24 000 euros de sushis lors d'une réception privée et payé sa femme de ménage avec l'argent de l'État. Ce ne sont que des broutilles. Les choses se compliquent en 2009 pour cet homme de réseaux (franc-maçon, il est affilié à la Grande Loge nationale française) accusé par la Justice d'avoir favorisé les intérêts de l'homme d'affaires Hubert Haddad à l'occasion de l'attribution de marchés publics auprès de l'Office des postes et télécommunications, de la compagnie Air Tahiti Nui et de la chaîne Tahiti Nui télévision. Flosse est placé en garde à vue et incarcéré à plusieurs reprises après la levée de son immunité parlementaire. Le 15 janvier 2013, le tribunal de Papeete le condamne à cinq ans de prison ferme pour corruption et trafic d'influence. L'instruction établit qu'il a perçu 1,6 million de pots-de-vin en liquide d'Hubert Haddad. Flosse, qui ne se démonte jamais, explique avoir utilisé cet argent pour payer la pension alimentaire de son ancienne compagne. Mais il lui est également reproché d'avoir acheté le vote d'un élu pour renverser le gouvernement de l'indépendantiste Oscar Temaru en 2004. Qu'importe le casier judiciaire, Flosse fait appel, ce qui lui permet d'être réélu à la présidence de la Polynésie en mai 2013. Entre-temps, il est condamné en appel à quatre ans de prison avec sursis pour création d'emplois fictifs. Il est établi qu'une centaine de personnes ont été employées par la présidence dans les seuls intérêts de Gaston Flosse et de son parti politique Tahoeraa Huiraatira.

Mais la Justice ne le lâche pas. Début avril 2014, elle demande et obtient du Sénat une nouvelle levée de son immunité parlementaire pour détournements de fonds publics. Les juges le soupçonnent d'avoir fait supporter par la commune de Pirae dont il était maire jusqu'en 2001 (il passera la main à son gendre) l'approvisionnement en eau de sa villa située sur la commune proche d'Arue. La facture qui se monte à 10 millions de francs Pacifique (84 000 euros) a été payée par le contribuable.

La longue litanie des combines de Gaston Flosse n'est pourtant pas terminée. Gaston Flosse a des amis. Il sait leur témoigner de la reconnaissance. En avril 2002, la Polynésie achète pour plus de 7 millions d'euros l'atoll d'Anuanuraro, propriété de l'homme d'affaires Robert Wan. Or, les domaines avaient estimé le bien à seulement 1,2 million un an plus tôt. Cherchez l'erreur. Interrogé par le tribunal de Papeete lors du procès qui s'est tenu en juin 2014, Robert Wan reconnaît alors avoir financé en sous-main le parti de Gaston Flosse. Deux ans de prison ferme sont alors requis contre l'élu. Il sera finalement relaxé.

Barbouzeries

Mais l’autopsie judiciaire du système Flosse ne fait que commencer. Cet univers où se mêlent corruption et clientélisme ne peut fonctionner sans l’appui de structures qui ont transformé la Polynésie en une forme de dictature. Son ennemi politique Oscar Temaru l’accuse en 2005 de l’avoir espionné ainsi que l’avocat Stanley Cross. L’enquête établit que Flosse a monté un véritable service d’espionnage, le SED (Service d’études et de documentation), qui n’a pas hésité à filmer les intéressés et à enregistrer leurs conversations. Flosse est mis en examen.

Il est une affaire beaucoup plus grave qui jette un voile sordide sur les méthodes du système Flosse, celle de la disparition du journaliste Jean-Pascal Couraud. L’ancien rédacteur en chef des *Nouvelles de Tahiti* connu sous le surnom de « JPK » est l’un des plus farouches opposants de Gaston Flosse. Il disparaît de son domicile dans la nuit du 16 au 17 décembre 1997. Après des années d’âpre combat, sa famille réclame et obtient l’ouverture d’une information judiciaire pour « enlèvement et séquestration de personnes » et « meurtre en bande organisée ». L’affaire a été amorcée plusieurs années auparavant par les révélations de Vetea Guilloux, l’un des membres d’une milice créée par Gaston Flosse, le GIP (Groupe d’intervention de la Polynésie). Guilloux affirme durant un interrogatoire que JPK a été enlevé par le GIP et soumis à un interrogatoire musclé au large de Papeete. La victime aurait alors succombé à des immersions successives, dans un mode opératoire comparable au supplice de la baignoire infligé aux résistants durant l’Occupation. Guilloux se rétractera avant de réitérer ses accusations en 2012.

D’autres témoins ont confirmé ses dires, à l’image d’un gendarme qui relate devant ses collègues l’épisode suivant : « Dans le courant du mois d’août 2005, je ne me souviens plus dans quelles circonstances, j’ai entendu dire par l’une des personnes se trouvant dans mon environnement qu’il existait une vidéo de la scène concernant la disparition de JPK. Les propos étaient que Jean-Pascal Couraud était en mer en présence de membres du GIP sur un bateau immobile et qu’il était attaché à quatre ou six parpaings. Toujours selon les dires, JPK a été coulé puis remonté à plusieurs reprises. À un certain moment l’un des membres du GIP a passé un appel téléphonique car JPK commençait à agoniser. Je ne connais pas la réponse faite, mais ils ont abandonné le corps en mer. »

L’affaire conduit en 2013 à la mise en examen de l’ancien chef du GIP, Léonard « Rere » Puputauki, et deux de ses hommes de main Tino Mara et Tutu Manate. Des sonorisations effectuées par les gendarmes après l’audition des mis en cause confortent assez clairement les accusations de Guilloux.

Mais pourquoi donc s’en prendre ainsi à un journaliste ? Le juge d’instruction Jean-François Redonnet semble avoir découvert quelques clés en perquisitionnant le 4 juillet 2008 dans les locaux de la DGSE. Il constate ainsi que les services de renseignement français ont organisé en novembre 1997 une filature rapprochée de Jean-Pascal Couraud. Le magistrat relève également qu’un an plus tôt le fameux général Rondot, au cœur plus tard du dossier Clearstream, avait ordonné une enquête sur une étrange affaire : l’existence supposée d’un compte bancaire japonais attribué à Jacques Chirac. Gaston Flosse, l’ami fidèle de Chirac serait la pierre angulaire d’une affaire autour de laquelle se greffent des événements suspects à l’image de l’accident de la circulation dont a été victime en 2003 Gilbert Flam, un magistrat détaché auprès de la DGSE. Le 11 mars 1996, Flam avait été destinataire d’une note émanant du chef des services secrets à Tokyo. Celle-ci évoque l’existence d’un compte détenu à la banque Sowa, propriété de l’homme d’affaires Soichi Osada, par ailleurs grand ami de l’amateur de sumo. « Le montant des sommes versées sur le compte ouvert par Sowa au nom de M. Chirac serait de 70 oku yens, soit 7 milliards de yens, soit environ 300 millions de francs », écrit l’homme des services secrets français. Flam sera par la suite écarté de la DGSE en 2000 ainsi que plusieurs cadres du service, à la réélection du président Chirac en 2002.

JPK a-t-il lui-même été éliminé pour s’être intéressé au mystérieux compte japonais ? C’est la conviction de la famille qui affirme que le journaliste enquêtait au moment de sa disparition sur des mouvements de fonds entre ce compte et ceux d’un homme d’affaires proche de Gaston Flosse. Entendu comme témoin, l’ancien premier ministre Dominique de Villepin nie pourtant qu’un tel compte nippon ait existé.

Mais au-delà de cette dénégation, la Justice demeure convaincue que Gaston Flosse n’ignorait rien des circonstances de la mort de JPK, comme en témoigne la saisie à son domicile d’une note relatant en détail l’enlèvement et le meurtre du journaliste. Le prince de Tahiti pourrait lui aussi être appelé prochainement dans le cabinet du juge Redonnet. Et peut-être amené à rendre à son tour des comptes sur l’horrible agonie du journaliste Jean-Pascal Couraud.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Nicolas Beau, Olivier Toscer, *L'incroyable histoire du compte japonais de Jacques Chirac*, Les Arènes, 2008.
Gérard Davet, Fabrice Lhomme, *L'homme qui voulut être roi*, Stock, 2013.

Alexandre Djouhri

Il est la preuve vivante que l'ascenseur social n'est pas en panne. Né en 1959 en Seine-Saint-Denis, il est passé de la fréquentation des loustics à celle des puissants, en francisant son prénom Ahmed. Quitte à importer les méthodes des premiers dans la sphère politico-financière ?

Son entregent est incomparable, pour s'être rendu indispensable sous la présidence de Jacques Chirac – *via* des contacts réguliers avec les conseillers élyséens Maurice Gourdault-Montagne et Dominique de Villepin – puis sous celle de Nicolas Sarkozy – *via* deux de ses fidèles, Bernard Squarcini et Claude Guéant. Sous François Hollande, les portes de l'Élysée paraissent bloquées, mais Alexandre Djouhri compense par la fréquentation de ses amis PDG : Henri Proglio (EDF), Antoine Frérot (Veolia) ou Serge Dassault.

Trajectoire aussi météorique que singulière. En 1981, âgé de 22 ans, il est interpellé pour vol à main armée, mais rien ne sera retenu contre lui. En 1986, il est victime d'une tentative de meurtre sur fond de règlement de comptes entre Delon père et fils (Alain et Anthony), par bandes rivales interposées. Il s'en sort avec une balle dans le dos et nie avoir répliqué en dépit de résidus de poudre prélevés sur ses mains.

Les Renseignements généraux consignent tout cela dans leurs fiches, sentant bien que le personnage mérite d'être suivi. Mais bien des années plus tard, l'ancien numéro deux des RG devenu patron de la DST puis de la DCRI, Bernard Squarcini, lui signera pourtant une étonnante attestation de moralité : « Monsieur Djouhri a fait l'objet de nombreuses demandes d'enquêtes, mais rien de défavorable n'a pu être démontré concernant l'intéressé. » Plus surprenant, il affirme que son nom est « inconnu au Service de traitement des infractions constatées ». Ce STIC est parfois critiqué comme mettant dans le même sac auteurs, victimes ou simples témoins d'une même affaire, au risque de l'amalgame. Si Djouhri n'y figure pas, fût-ce en tant que victime d'une fusillade, c'est le signe que son dossier a été « nettoyé ». Parce qu'il est depuis monté en grade ?

Un cogneur dans les affaires

L'affaire du *George V*, hôtel de luxe parisien, illustre bien cette bascule d'un monde à l'autre. En 2004, Alexandre Djouhri décide de régler à mains nues un litige commercial qui l'oppose à Mohammed Ajroudi, intermédiaire concurrent sur un contrat de Veolia au Moyen-Orient. Après quelques verres au bar, il monte dans sa chambre, le saisit par le col et lui assène quelques coups. « Tu m'avais promis de ne pas le frapper », s'écrie alors un cadre d'Euro-RSCG qui l'accompagnait ce jour-là. Djouhri sera finalement condamné en 2009 à une amende de 400 euros. Relevant d'un tribunal de police, elle ne figurera pas à son casier judiciaire, lequel demeure parfaitement vierge. Mais un cadre de Veolia ayant dénoncé les dessous de l'algarade recevra des menaces de mort à son domicile : un cercueil peint sur le portail, des mots doux (« Ferme-là ! T'es mort ! ») sous le paillasson.

C'est qu'entre-temps Alexandre Djouhri a gagné en puissance. D'abord dans le sillage de dirigeants d'Elf – Jack Sigolet et André Tarallo – aux côtés desquels il s'installe en Suisse. Puis de Veolia, en la personne de son président Henri Proglio (avant qu'il ne bascule chez EDF). Lequel admettra devant la police, en marge de l'affaire du *George V*, que Djouhri est un « ami personnel ». Alain Marsaud, ancien magistrat antiterroriste, devenu député UMP, un temps recruté par Veolia, décrira autrement leur relation : Djouhri serait « l'homme sans qui Proglio n'est rien ».

Quelle est la vraie nature de son activité ? « M. Djouhri dirige un groupe de sociétés, et à ce titre il est amené à intervenir dans les négociations de contrats ou de marchés représentant des enjeux économiques et financiers considérables. » C'est ainsi qu'il se présente, par avocat interposé, chaque fois que la presse s'intéresse un peu trop à lui. « Ce n'est pas un intermédiaire qui touche une commission parce qu'il aurait simplement mis en relation deux personnes, précise Me Pierre Cornut-Gentille. Il négocie, mais aussi investit, participe au tour de table. » Hervé Séveno, ancien policier de la Brigade financière devenu analyste privé, qui lui sert de porte-parole officieux, est tout aussi admiratif : « Il défend le drapeau, mouille la chemise, mais considère que la discrétion est la clé du succès. »

Cas pratique en Angola. En 2010, Alexandre Djouhri milite au plus haut niveau de l'État français en vue de libérer l'intermédiaire Pierre Falcone, alors détenu dans l'affaire de l'Angolagate, quitte à faire pression sur les magistrats. Patrick Ouart, alors conseiller justice de Nicolas Sarkozy, n'y a pas survécu. Après s'être plaint de menaces d'un Djouhri qui le jugeait trop peu actif sur ce dossier, il a préféré partir pantoufler chez LVMH. Djouhri dément avoir parlé de

le « fumer », Ouart maintient. Le terme est évidemment à prendre au figuré, mais traduit la résurgence de vieux réflexes d'un loustic. « Des contrats angolais portant sur 50 milliards d'euros étaient en suspens », justifie Hervé Séveno.

De Chirac à Sarkozy

Estampillé chiraquien par sa proximité jamais démentie avec Dominique de Villepin, qu'il surnomme affectueusement « le poète », Alexandre Djouhri réussit l'exploit de se glisser dans l'entourage de Nicolas Sarkozy, lequel le soupçonnait d'avoir soufflé sur les braises de l'affaire Clearstream. Pierre Péan décrit une paix des braves signée en 2006 à l'hôtel *Bristol*, réunissant Djouhri, Sarkozy, Squarcini et Guéant. « S'il n'était pas venu à Canossa, il aurait pris une balle entre les deux yeux. » Cette fois, selon Péan, c'est Sarkozy qui emploie un terme propre au milieu, non pas Djouhri. Pour mieux se faire comprendre de lui ? Le microcosme s'étonne alors. Alexandre Djouhri aurait « marabouté » Claude Guéant. Il le fait voyager en Algérie, en Libye, tout comme il avait accompagné Jacques Chirac en Arabie saoudite. Sans grands résultats.

Cela ne l'empêche pas d'intéresser Jean-Louis Borloo, de déjeuner avec Arnaud Lagardère, d'amuser Serge Dassault, de fasciner Henri Proglio. Ni d'observer avec tendresse l'envol de son fils Germain, bien parti dans la carrière. Son nom apparaît dans la presse en 2009, comme le sauveur de l'usine de semi-conducteurs Altis, à Corbeil, le fief électoral de Dassault. Le jeune homme est présenté sans rire comme un « vieil ami » par Jean-Pierre Bechter, bras droit de l'avionneur milliardaire.

Germain Djouhri a également eu le bon goût d'épouser la fille d'un oligarque russe, Sergueï Niyzov. Ce qui permet au père de s'inviter dans la vente de frégates militaires en Russie, en 2010, et au dîner de gala à l'Élysée qui a suivi. Selon le négociateur de Vladimir Poutine, la France aurait accepté un transfert de technologie contre le versement d'une commission hors normes de 20 %. Djouhri nie s'être mêlé aux négociations, son rôle se serait limité à obtenir que Nicolas Sarkozy remette en mains propres la Légion d'honneur au patron de l'office import-export du complexe militaro-industriel russe. Un investissement d'avenir…

♦ RL

Pour en savoir plus

Pierre Péan, *La République des mallettes*, Fayard, 2011.

Voir aussi

Henri Proglio ; L’Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions ; Philippe Courroye

Henri Proglio

C’est un authentique parrain de la République. L’un des plus beaux carnets d’adresses. En quarante ans de carrière à la tête de la Générale des eaux (rebaptisée Veolia) puis d’EDF, Henri Proglio aura constitué un faramineux réseau relationnel auprès des élus locaux ou nationaux, de tous bords. « Il les a tous fréquentés, leur a rendu bien des services et n’a rien oublié », résument Pascale Tournier et Thierry Gadault.

Ce n’est pas franchement un grand patron, son bilan industriel ou stratégique laissant parfois à désirer. Mais il s’est rendu indispensable dans le paysage français des affaires. Militant du groupuscule d’extrême droite Occident dans sa jeunesse, Henri Proglio sait parfaitement surfer sur les alternances électorales. À gauche, la Générale des eaux est au mieux avec certaines mairies socialistes (au risque d’alimenter la chronique judiciaire). Proglio a dans sa poche des personnalités comme Laurent Fabius depuis 1994 et la mise en chantier d’un tramway à Rouen, ou Jean-Marc Ayrault depuis 1991 et la création d’un centre de traitement des déchets à Nantes. Des liens qui se révéleront précieux au printemps 2012, quand le candidat François Hollande désignera deux têtes devant tomber une fois qu’il sera élu président de la République : Bernard Squarcini à la DCRI et Henri Proglio chez EDF. Seul le premier tombera rapidement, le second devant céder son poste en novembre 2014.

Longtemps étiqueté chiraquien, Proglio peinera à effacer cette photo prise en 2007 au *Fouquet’s*, le soir de l’élection de Nicolas Sarkozy, dont il n’était pourtant qu’une pièce rapportée. Car ses relations sont bien plus éclectiques, il suffit de piocher dans la liste des fils, filles ou épouses de responsables politiques ayant déniché un emploi chez Veolia ou EDF : Pauline Borloo, Laeticia Estrosi, Arthur de Villepin, Julien Bartolone, Monique Lang… La seule famille Dati comporte « sept ou huit » frères et sœurs salariés par Proglio, selon un étonnant décompte effectué en mars 2013 par l’hebdomadaire *Marianne*, titré « Le Pôle emploi des fils à papa ».

Un curieux carnet d’adresses Henri Proglio aime aussi s’acoquiner avec des personnages plus sulfureux. Comme Alexandre Guérini, frère du président socialiste du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Ce spécialiste des déchets a été incarcéré pour corruption et blanchiment en avril 2013. Sur procès-verbal, il précise les contours de sa relation avec Henri Proglio : « Il est mon ami de vingt et un ans. Il m’a témoigné dans les moments les plus durs de ma vie

l'affection et la solidarité d'un frère désintéressé. » Exemple de coup de pouce « fraternel » : en juin 2009, le fils d'un élu socialiste marseillais se fait retirer un marché de location de voitures par une filiale locale de Veolia. SMS immédiat d'Alexandre : « Cher Henri, ce n'est pas très futé. » Suivi d'une réponse rapide : « Cher Alexandre, message transmis. Je vous embrasse. »

Avec Alexandre Djouhri, la relation est moins protocolaire. C'est « un ami personnel », a confessé Henri Proglio sur procès-verbal en janvier 2005 – dans le cadre d'une négociation à l'hôtel *George V*, concernant Veolia au Moyen-Orient, ayant tourné au pugilat. Mais des cadres de Veolia ont entendu Djouhri proférer en sa présence : « Tais-toi, tu es le soldat, je suis le général ! » Singulier rapport de pouvoir, confirmé par Alain Marsaud, ancien magistrat antiterroriste devenu conseiller de Veolia, présentant Djouhri comme « l'homme sans qui Proglio n'est rien ».

Henri Proglio est l'un des rares anciens dignitaires de la Générale des eaux pénalement épargné par les affaires. À EDF, il fut le premier PDG à avoir les honneurs d'une perquisition en son bureau, en février 2013, sur commission rogatoire internationale de la Justice allemande. En cause, la cession en 2010 d'une filiale outre-Rhin – EnBW – pour 4,7 milliards d'euros. Un prix surpayé par le land du Bade-Wurtemberg alors aux mains de la CDU, selon la cour régionale : 18 % au-delà du cours de Bourse. Contre une rétrocommission occulte ? EDF balaie les soupçons avec sérénité, mais l'épisode permet de pointer le rôle du frère jumeau, René Proglio.

Ce dernier dirige la filiale française de la banque Morgan Stanley, dont les locaux ont été perquisitionnés dans la foulée d'EDF : sa branche allemande avait validé le prix d'EnBW pour le compte du land. Sans avoir directement participé à l'évaluation douteuse, Henri Proglio suivait cependant l'affaire à distance, comme en témoignent des mails envoyés par son homologue allemand. Rien n'interdit à des frères jumeaux d'évoquer à la bonne franquette leurs activités professionnelles respectives, tant que cela ne va pas au-delà. Mais il existe un précédent fâcheux, du temps où René Proglio dirigeait Arthur Andersen. En 1994, ce cabinet d'audit avait validé le prix – exagérément bas, cette fois – du rachat d'une entreprise azuréenne par la Générale de chauffe (rebaptisée Dalkia, filiale de Veolia). Sur plainte du vendeur, Dalkia et Arthur Andersen sont tous les deux mis en examen en septembre 2000 pour complicité d'escroquerie, en tant que personnes morales. Fâcheuse posture pour Henri et René Proglio, mais ils seront sauvés un an plus tard par un vice de procédure annulant toute l'affaire. De l'art de passer entre les gouttes.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Pascale Tournier, Thierry Gadault, *Henri Proglio, une réussite bien française*, Éditions du Moment, 2013.

Voir aussi

Alexandre Djouhri ; La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

Corse, la raison d’État

Les assassinats de notables se multiplient dans l’île de Beauté. La mafia est à l’œuvre. La raison d’État aussi. Illustration avec le dossier SMS.

« L’État a abandonné le pouvoir en Corse au profit d’une proximité menaçante ». Ce constat amer est dressé par un magistrat de la JIRS (juridiction interrégionale spécialisée de Marseille) qui a une vision plutôt pessimiste de l’avenir dans l’île de Beauté. Cette juridiction censée lutter contre le crime organisé semble en effet contrainte de comptabiliser avec une certaine impuissance les cadavres exquis qui s’étalent sur le bitume insulaire. Le nombre de notables et de personnalités éliminés comme de vulgaires truands ne cesse d’augmenter, signe pour ce spécialiste de l’emprise de plus en plus grande de la mafia corse.

En moins de trois ans, la liste est impressionnante. Ajaccio tout d’abord fut l’épicentre du massacre : l’avocat et ancien bâtonnier Antoine Sollacaro, le président de la chambre de commerce Jacques Nacer (2012), le président du parc naturel régional de la Corse Jean-Luc Chiappini (2013)… L’onde de choc se déplace un an plus tard vers Bastia avec l’élimination tout aussi violente du directeur général des services du Conseil général de Haute-Corse Jean Leccia. Il faut ajouter les assassinats réguliers de promoteurs et de truands plus ou moins chevronnés.

Banditisme, nationalisme et business

Derrière tous ces morts qui donnent à la Corse le lourd label de région la plus criminogène d’Europe, les enquêteurs pointent de sourds enjeux financiers notamment autour des questions immobilières. Notre magistrat désabusé ne voit qu’une solution pour débusquer des faits de corruption qui semblent évidents : « Il faut reprendre tous les marchés publics un à un. Mais pour cela nous manquons de moyens. Il faudrait systématiquement analyser tous les marchés et les gros permis de construire, pour identifier les bénéficiaires. Nous accumulons sur ce point un retard considérable sur l’Italie. »

Manque de moyens, certes, mais pas seulement. À se demander quelle est l’intention de Paris. A-t-on véritablement le désir de décortiquer les arcanes du grand banditisme corse et leurs relais politiques et économiques ?

Cette ambiguïté fut notable autour du dossier qui fut justement la matrice de cette sanglante dérive, le scandale de la SMS. L’affaire met en scène deux nationalistes reconvertis dans les affaires dont l’un, Antoine Nivaggioni, est la

clé de voûte de réseaux complexes qui mêlent services secrets, banditisme, nationalisme et business. Un business corse qui dépasse largement le territoire de l'île avec des intérêts financiers considérables en Afrique et en Amérique du Sud.

Nivaggioni est le proche lieutenant d'Alain Orsoni, lui-même ancien chef nationaliste fondateur du MPA (Mouvement pour l'autodétermination) et reconverti en président du club de foot de l'AC Ajaccio après avoir sévi dans le monde des jeux en Amérique du Sud. Yves Manunta est issu d'un autre mouvement, l'ANC (Alliance nationaliste corse) de Pierre Poggioli. Au début des années 2000, Nivaggioni se rend au domicile d'Yves Manunta, une jolie résidence perchée sur les hauteurs d'Ajaccio, pour lui proposer de s'associer et de créer une société de sécurité, la SMS (Société méditerranéenne de sécurité). Les débuts sont prometteurs, les réseaux de Nivaggioni font merveille. La SMS rafle de juteux marchés à l'aéroport d'Ajaccio. Mais pas seulement. La société met un pied sur le continent, à la chambre de commerce de Toulon et sur le port de Marseille. La SMS assurera, signe de sa réussite, la sécurité du yacht de Bill Gates au large de Bonifacio. Elle s'occupe même de la téléphonie de la préfecture d'Ajaccio…

Mais peu à peu, le torchon brûle entre les deux associés. Manunta n'apprécie pas du tout le train de vie somptuaire de Nivaggioni qui n'hésite pas à puiser dans la caisse pour offrir bijoux et voyages à ses nombreuses maîtresses. En 2004, c'est le premier clash : Manunta exige que Nivaggioni rembourse l'argent qu'il a détourné. Deux ans plus tard, la Justice s'en mêle à la suite d'un signalement Tracfin qui épingle de curieux transferts sur les comptes du dépensier Nivaggioni. L'affaire SMS est née. Début 2011, elle traînera devant le tribunal correctionnel de Marseille une kyrielle de notables corses, certains curieusement très généreux envers la SMS. Elle permet surtout d'épingler les présidents des chambres de commerce d'Ajaccio et de Toulon, mis en cause dans l'enquête sur les conditions d'attribution et de facturation des marchés de sécurité et de gardiennage. Mais il manquera l'accusé numéro un dans ce procès : Antoine Nivaggioni est assassiné le 18 octobre 2010 dans une rue du centre-ville de la cité impériale. La victime sortait du domicile de l'une de ses anciennes conquêtes.

Son avocat Antoine Sollacaro, qui intervient à l'audience pour un autre prévenu, s'en prend alors vivement à Manunta, n'hésitant pas à le traiter de « balance des flics ». Les jours de ce dernier semblent comptés. Manunta qui a auparavant échappé par miracle à plusieurs tentatives est assassiné le 7 juillet 2012 alors qu'il circule en scooter. Ses adversaires le considéraient comme un proche de l'équipe dite « du Petit Bar » qui règne sur Ajaccio depuis la mort

accidentelle du parrain Jean-Jé Colonna.

Clan Orsoni contre Petit Bar : la guerre est ouverte. Une guerre terrible. En novembre 2011, les tueurs n'avaient pas hésité à faire feu sur la femme et la fille d'Yves Manunta, les blessant grièvement. Antoine Sollacaro, criblé de balles en novembre 2012, aurait fait les frais de sa trop grande implication auprès du clan Orsoni. C'est du moins la conviction judiciaire : « Antoine Sollacaro n'était plus un avocat mais un membre opérant de l'équipe Orsoni. C'est pour cela qu'il a été éliminé. »

Le double jeu de l'État

Mais au-delà de cette interminable vendetta, c'est le rôle de certains services de l'État qui interpelle dans le dossier SMS. Alors que la police judiciaire mène ses investigations, le commissaire Saby, chef adjoint de la DRPJ d'Ajaccio, sème le trouble en dénonçant les tentatives des Renseignements généraux d'espionner l'enquête en cours. Ainsi en 2007 lors d'une perquisition dans les locaux de la SMS, Antoine Nivaggioni s'entretient à plusieurs reprises au téléphone avec un enquêteur des RG. Interrogé en 2008 par le juge Charles Duchaine qui instruit le dossier SMS, le policier reconnaît que Nivaggioni est bel et bien un informateur du service : « En 2002, j'ai rencontré Antoine Nivaggioni et d'autres, et compte tenu du profil de celui-ci, ma hiérarchie et moi-même avons pensé qu'il pouvait être utile de garder le contact avec lui. Je vous précise que je rendais compte à ma hiérarchie de tout ce que je faisais, de tout ce que je disais et de tout ce qui m'était dit. »

Mais quelles informations manifestement sensibles a communiquées Antoine Nivaggioni ? Certains services sont-ils intervenus pour favoriser l'expansion de la SMS au nom de la raison d'État ?

Pour tenter de répondre à ces questions le juge Duchaine s'est heurté à un mur, celui du secret-défense. Le magistrat saisit dans un premier temps le directeur général de la police nationale Frédéric Péchenard qui le renvoie vers la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie, seule habilitée à saisir la commission consultative du secret de la Défense nationale, elle-même décisionnaire sur la question de la levée du secret. Le couperet tombe le 18 mai 2009 : la ministre informe par courrier le magistrat que la commission a émis « un avis défavorable à la déclassification (secret-défense) des documents de [son] département ».

Mais quels sont donc ces secrets si bien gardés ? Une piste qui ne pourra jamais être confirmée mène notamment à la cavale d'Yvan Colonna, condamné par la suite pour l'assassinat en février 1998 du préfet Claude Érignac.

L’affaire de la SMS demeure exemplaire d’un possible double jeu mené par l’État en Corse. Un double jeu qui soulève aussi des interrogations sur l’impunité dont bénéficient les porteurs de mort qu’ils agissent au sud ou au nord de l’île. L’affaire de la SMS, puis l’assassinat de Jacques Nacer, aurait dû logiquement conduire à décortiquer le fonctionnement de la chambre de commerce d’Ajaccio et l’ensemble de ses marchés publics. Mais cela n’a pas été le cas, ce que déplore notre magistrat de la JIRS de Marseille. La même réflexion peut être conduite autour du Conseil général de Haute-Corse pour tenter d’élucider l’assassinat de Jean Leccia.

Ici les observateurs attentifs de la vie de l’île se tournent vers une autre guerre, celle qui frappe cette fois-ci les membres de la célèbre équipe de la Brise de Mer. Les barons de cette mafia bastiaise tombent eux aussi un à un sous les balles. Le plus violent et le plus craint d’entre eux, Francis Mariani, n’a pas échappé quant à lui en 2008 à l’explosion d’une bombe dans un hangar de la plaine orientale.

Après les truands, ce sont des proches du plus puissant politique de l’île, le président PRG du Conseil exécutif Paul Giacobbi, qui tombent à leur tour : son proche conseiller Dominique Domarchi en mars 2011 et trois ans plus tard le directeur général des services Jean Leccia.

De nombreuses questions entourent les marchés publics de ce Conseil général. Une instruction traîne depuis 2012 au pôle financier de Bastia. L’affaire s’intéresse à des détournements de subventions accordées aux gîtes ruraux, ce que déplorent les magistrats de la JIRS qui auraient bien aimé hériter de ce dossier demeuré dans l’île. L’affaire met en scène, entre autres, la famille Domarchi. Le Conseil général alors dirigé par Paul Giacobbi a en outre été épinglé dans l’instruction menée en 2010 par le juge Duchaine sur l’attribution de plusieurs marchés publics de fourniture de matériels (kits sanitaires, préservatifs, agendas…) à des sociétés aixoises drivées par un proche du caïd marseillais Bernard Barresi. L’affaire présente des connexions avec le dossier Guérini.

Avant de quitter à l’été 2014 son poste de coordonnateur de la JIRS de Marseille, le pugnace Charles Duchaine, qui a été placé sous protection policière, confie en aparté qu’il a un peu le sentiment d’être lui aussi le jouet de la raison d’État. Un poste de magistrat financier dévolu à la Corse a bien été créé au sein de la JIRS. Mais au moment de boucler cet ouvrage, il n’était toujours pas pourvu…

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Justin Florus, *Guerre des polices et affaires corses*, Nouveau Monde éditions, 2007.
Jacques Follorou, *La guerre des parrains corses*, Flammarion, 2013.

Voir aussi

Les fiefs gangrenés du PS

Michel Tomi, le dernier parrain ?

Pour certains, Michel Tomi tire toutes les ficelles des affaires corses. Fraude fiscale sur fond de corruption présumée en Afrique… les juges parisiens veulent faire tomber celui qui se présente lui-même comme « un homme d'honneur ».

Quand il débarque à l'aéroport d'Ajaccio en provenance de Libreville, c'est toujours un événement. Une longue cohorte de 4X4 aux vitres fumées vient se coller à la passerelle du Falcon de Michel Tomi. Puis le convoi se dirige comme dans les films américains vers sa villa ultra-sécurisée sur les hauteurs de la route des Sanguinaires d'où il ne sort jamais, sinon pour retourner au Gabon. Les Tomi respirent l'argent et Mme Tomi possède, dit-on, l'une des plus belles collections de Porsche de l'île.

« Michel Tomi a longtemps été protégé. On a préféré se servir de lui plutôt que de tenter de le faire tomber sans réelle perspective de réussite. Du coup, on lui a désigné un correspondant à la PJ chargé de "le traiter". » Le magistrat qui parle sous anonymat en août 2014 connaît bien les affaires corses et le rôle qu'a tenu Tomi depuis des décennies dans la nébuleuse africaine. Ce continent est son terrain de prédilection ; il y a notamment fait fortune dans les jeux avec feu Robert Feliciaggi, un proche de Charles Pasqua. Au Gabon, il emploie près de 40 000 personnes. Sa proximité avec Omar Bongo n'était un secret pour personne.

C'est une pièce utile pour l'État français, qui jouerait un rôle-clé dans la diplomatie secrète avec les États africains. Michel Tomi et tous les relais corses ont là-bas une fonction historique, grâce notamment au rôle très trouble de certains réseaux gaullistes en lien avec les services secrets.

Tomi ne serait que le fruit de cette histoire glauque qui semblait lui assurer une véritable impunité. Qu'importe qu'il soit soupçonné de prêter aide et assistance au tueur des tueurs Jean-Luc Germani, soupçonné d'être impliqué avec deux comparses dans tous les assassinats de notables corses ces deux dernières années et recherché par toutes les polices de France. Michel Tomi n'a jamais été entendu sur ce point. Tomi est intouchable. Et puis, comment ne pas le croire quand il assure lors d'une interview accordée à *L'Express* « ne pas s'intéresser aux affaires corses » ?

Mais les juges parisiens Serge Tournaire et Hervé Robert se sont mis en tête de toucher l'intouchable au portefeuille. Comme très souvent, un rapport de Tracfin, daté de 2012, met en branle la machine judiciaire. Le patrimoine et le

train de vie de Michel Tomi sont sur la sellette au travers du transfert en métropoles de sommes imposantes, plusieurs centaines de milliers d'euros par mois. En juin 2014, Michel Tomi est notamment mis en examen pour « corruption d'agent public étranger, faux et usage de faux et abus de confiance ». Plus de 1 million d'euros en liquide sont saisis au cours de perquisitions. Les enquêteurs s'intéressent également à des SCI, dont l'une a permis l'acquisition d'une villa à Sausset-les-Pins près de Marseille.

La mise sous surveillance et sous écoute de Tomi fait la clarté sur ses relations très étroites avec le président malien Ibrahim Boubacar Keita dit IBK. Les magistrats n'ont pas hésité à pénétrer au cœur d'un dossier diplomatique hypersensible, le Mali se trouvant au centre de la stratégie française en Afrique. Tomi, qui est soupçonné de fraude fiscale et d'abus de biens sociaux, se défend en expliquant par la voix de ses avocats que ses sociétés sont de droit étranger. Il paye ses impôts au Gabon. Tomi, qui est soupçonné de fraude fiscale et d'abus de biens sociaux, se défend en expliquant par la voix de ses avocats que ses sociétés sont de droit étranger, qu'il paye ses impôts au Gabon et qu'il n'a pas de contrats au Mali.

Tomi non, mais ses proches oui, notamment trois chefs d'entreprise qui ont passé des contrats au Cameroun et au Mali *via* l'entremise de Tomi. Ils se retrouvent mis en examen aux côtés de la première femme du roi des jeux et d'un porte-valises. L'enquête menée par les policiers révèle en tout cas que Michel Tomi est aux petits soins avec IBK. En témoigne une rencontre en avril 2012 à la *Maison de la truffe*, l'une des meilleures tables parisiennes. L'épisode est relaté par le journal *Le Monde* qui note que Tomi souffre d'une sclérose en plaques et ne se déplace qu'en fauteuil roulant. C'est dire l'importance du rendez-vous.

Le Corse est généreux, offre des costumes au président malien, paye ses séjours dans les palaces de la capitale et met à sa disposition les avions de ses deux compagnies aériennes pour sa campagne. La générosité ne s'arrête pas aux Maliens. Tomi aime décidément beaucoup l'Afrique, notamment le Tchad et le Cameroun. En témoigne une écoute avec Edgard Ngo'o, le ministre camerounais de la Défense. Au bout du fil, ce dernier enjoint à son interlocuteur de faire des cadeaux « qui ne laissent pas de traces »…

Michel Tomi doit à son état de santé de ne pas avoir été incarcéré mais il a réglé rubis sur l'ongle une caution de 2 millions d'euros. Signe du caractère très opaque de cette affaire, le dossier a également pris dans ses filets l'ex-patron du GIGN Frédéric Gallois. Ce dernier qui est désormais à la tête d'une société de sécurité baptisée Gallice Security est mis en examen pour un contrat passé avec l'État malien *via* le canal de Tomi.

En marge de ce dossier qui frappe au cœur les réseaux corsafricains, le journaliste du *Monde* Gérard Davet qui a travaillé sur l'afffaire fut le destinataire d'une lettre de menaces visant également les membres de sa famille. Le fait n'est guère étonnant. À la fin des années 1980, une autre enquête signée par un journaliste du *Figaro magazine*, Thibaut d'Oiron, provoquait les foudres du célèbre gang baptisé la « Brise de Mer ». Le photographe qui avait participé au reportage fut blessé d'un coup de couteau en plein Paris. L'un des responsables du magazine fut l'objet de filatures suspectes.

Certains n'apprécient décidément guère que la presse vienne mettre son nez dans les affaires corses.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus :

Nicolas Beau, *La maison Pasqua*, Plon, 2008.
Jacques Follorou, Vincent Nouzille, *Les parrains corses*, Fayard 2004.
Jean-Michel Verne, *Sous le Rocher exactement*, Éditions Privé, 2006.
Jean-Michel Verne, *Main basse sur Marseille et sur la Corse*, Nouveau Monde éditions, 2012.

Voir aussi

Cet étrange Monsieur Pasqua ; Les terribles amis de M. Pasqua à la Sofremi ; Les « bébés Pasqua » à l'assaut des Hauts-de-Seine

Monaco, la tour infernale

La principauté est un petit paradis fiscal où rien ne se passe jamais. Il faut toute la pugnacité d'un juge français pour déterrer un pacte de corruption dans les fondations du chantier de la tour Odéon.

C'est la plus haute tour de la principauté. 170 mètres de haut et 49 étages d'appartements de luxe. L'un d'entre eux fait fantasmer tous les agents immobiliers. Le penthouse situé tout en haut de l'édifice avec piscine à toboggan et salle de fitness attend son acquéreur pour un prix qui en fait l'appartement le plus cher au monde : 300 millions d'euros !

Mais cette vitrine du « nouveau Monaco » voulu par Albert II est aussi au cœur d'un scandale de corruption sans précédent dans les Alpes-Maritimes. Un scandale qui tient à un mur de soutènement édifié par le groupe Vinci sur la commune française limitrophe de Beausoleil. Le délit étant commis hors du territoire de la principauté, la Justice lance fin 2009 ce qui fut appelé l'opération « Mains propres » à la française. Les relations opaques entre promoteurs monégasques et entreprises de la Côte d'Azur mettent alors en avant un versement de pot-de-vin supposé, au profit du maire de Beausoleil. Un personnage-clé apparaît : l'entrepreneur Lino Alberti.

L'enquête menée par le juge de la JIRS de Marseille, Charles Duchaine, démarre sur un renseignement transmis par la DIA (la direction antimafia) de Rome sur Giovanni Tagliamento, un personnage présenté par les Italiens comme la tête de pont de la Camorra, la mafia napolitaine sur la Côte d'Azur. Celui que l'on surnomme « Petite araignée » a été épinglé dans les années 1990 par la Justice française dans le cadre d'investigations menées autour du parrain Michele Zaza installé à Villeneuve-Loubet. Tagliamento a notamment passé quatre années en détention. Il vit depuis une vingtaine d'années sur la Côte d'Azur et a pignon sur rue dans le secteur du BTP. « Petite araignée » apparaît dans les écoutes opérées par les Italiens. Les conversations laissent entendre que tout n'est pas clair autour du projet de la tour Odéon.

Placé en garde à vue, Tagliamento est rapidement mis hors de cause, mais le dossier n'est pas pour autant enterré. Il ne fait que démarrer. « On s'est servi de ce prétexte pour ouvrir une information judiciaire et lancer les investigations », nous affirme aujourd'hui son avocat, Luc Febbraro. Il estime que son client a définitivement rompu ses liens avec son passé camorriste. Reste à convaincre les policiers italiens et français. Un rapport de la DCPJ daté de 2012 insiste sur les relations entre Tagliamento et les Pellegrino, des entrepreneurs de Bordighera

liés à la ‘Ndrangheta calabraise. Ces derniers possèdent notamment une entreprise de terrassement à Menton qui truste de nombreux marchés publics.

Pour la tour Odéon, les enquêteurs s’interrogent sur ces fameux travaux de soutènement qui n’ont fait l’objet d’aucun permis de construire. Le groupe Vinci qui en était chargé a commencé à creuser sur le terrain de la commune de Beausoleil sans autorisation de la municipalité et encore moins de la préfecture des Alpes-Maritimes. Vinci a simplement déposé une déclaration préalable.

Des notables éclaboussés L’enquête est donc lancée. De fil en aiguille, les policiers commencent à démêler ce qui ressemble à un véritable pacte de corruption. Il met en scène promoteurs du Rocher, entreprises des Alpes-Maritimes et relais politiques, en l’occurrence le maire divers droite de Beausoleil Gérard Spinelli, et le sénateur UMP dissident René Vestri. L’enquête pose notamment une question essentielle : comment se fait-il que ce chantier destiné à boucher la vue sur la grande bleue à des centaines de riverains de Beausoleil n’ait pas fait l’objet d’un recours déposé par le maire ? La réponse ne tarde pas à venir quand l’entrepreneur Lino Alberti est placé en détention et mis en examen pour « corruption active ». Il reconnaît avoir versé 65 000 euros à Spinelli en échange de sa bienveillance. Des écoutes tendent à confirmer qu’Alberti a bien été mandaté par le groupe Marzocco, promoteur monégasque attributaire du projet, pour amadouer Spinelli. Le corrompu présumé suscite certaines interrogations. Il s’est un temps retiré de la vie politique pour exercer des fonctions dans un cabaret marseillais, le *Jogging Rose*, dont le patron, un certain Igor, a été condamné pour viol en 2010.

Alberti présente un profil plus policé. C’est une personnalité importante de la vie monégasque. Il est administrateur d’une société de BTP et perçoit pour cela la coquette somme de 1,5 million d’euros de revenus annuels. Il préside par ailleurs aux destinées d’une autre entreprise de terrassement en secteur français. C’est également l’époux de Chantal Grundig, héritière du grand groupe allemand d’électroménager. Du beau linge en somme.

Mais les policiers de la PJ de Nice supervisés par le pugnace commissaire Philippe Frizon ne sont pas au bout de leurs surprises avec la mise en cause d’un autre proche d’Alberti, le sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat René Vestri. Vestri se retrouve lui aussi en garde à vue au retour d’un voyage à Dubai en compagnie de sa femme Lucette qui gère une plage privée sur la commune. La perquisition opérée dans leur villa permet de découvrir des documents, 400 000 euros en liquide et une enveloppe sur laquelle est écrit le prénom « Gérard ». Dans le coffre bancaire du couple sont par ailleurs saisis 500 000 euros en espèces. Interrogé par le juge Duchaine, Vestri explique que cet argent qu’il

admet avoir dissimulé au fisc provient de ses anciennes activités d'entrepreneur. Quant à ses liens avec Alberti, ils ne relèvent selon lui que d'une longue amitié de trente ans. Alberti se serait notamment occupé avec efficacité de la fille du couple, victime d'une grave méningite. Il aurait fourni avion et infirmière pour permettre l'opération de la jeune malade par un spécialiste d'outre-Rhin. Depuis, entre eux, c'est « à la vie à la mort ». Le couple évoque également un héritage confié par le frère de Lucette pour être placé dans des paradis fiscaux au profit de sa sœur et de sa fille. Le défunt ne ferait, dit-il, « pas confiance à la France ».

Mais toutes ces explications n'ont pas vraiment convaincu le juge Duchaine. La découverte de montages financiers au Liechtenstein et au Luxembourg élaborés par un résident monégasque, Silvio Perlino, a conduit le magistrat à lancer une série de commissions rogatoires internationales pour tenter de décrypter les dessous de cette opération de corruption. René Vestri est mis en examen pour blanchiment en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs après la levée de son immunité parlementaire. Les investigations établissent en outre de curieux mouvements de fonds orchestrés en concertation avec Alberti qui a effectué des travaux dans la villa de la fille du sénateur. D'importantes sommes d'argent détenues en Suisse ont ainsi transité par le compte de l'ami Lino. Mais il s'agirait avant tout d'une affaire d'amitié…

« Jamais je ne laisserai dire que je suis corrompu. Je me sens sali. On ne peut rester maire d'une commune comme la mienne pendant trente ans sans avoir les fesses propres », commente la main sur le cœur l'élu incriminé dans les colonnes de *L'Express* en avril 2010. Mais l'ombre de la corruption continue de planer sur le dossier de la tour Odéon. Et bien des secrets autour de cette affaire ne seront pas élucidés avec le décès de l'élu en 2013.

Le monde du silence Plus consternant encore, six ans après les révélations sur cette affaire, la Justice française n'a toujours pas statué sur un dossier qui semble s'être perdu dans les arcanes judiciaires et les abîmes procéduraux, ce que regrette Philippe Frizon. Il insiste sur la difficulté à mener à bien les dossiers de blanchiment compte tenu de la complexité des montages financiers. Du côté du Palais princier, on se refuse à commenter les faits qui mettent pourtant en cause les Marzocco, l'une des familles de promoteurs les plus influentes du Rocher. Ces Italiens qui se sont installés à Monaco après que l'un des leurs fut enlevé par la mafia règnent désormais en maître sur l'immobilier monégasque aux côtés des indéboulonnables Pastor. À l'été 2014, ces derniers ont défrayé la chronique avec l'assassinat à Nice de la richissime héritière Hélène.

Mais le silence du Palais s'explique : la corruption n'existe pas sur le Rocher. Où tout du moins on feint de le croire. « Durant mon séjour à Monaco j'ai eu un

seul exemple de dossier qui pouvait s’assimiler à de la corruption. Il s’agissait d’une filiale de la société niçoise Spada par ailleurs mise en cause dans d’autres dossiers en France. Elle avait monté une entité monégasque avec un prête-nom qui occupait les hautes fonctions de conseiller à la couronne. Or cette société n’avait aucune activité véritable. Nous n’avons pu établir de mouvements de fonds réellement suspects. L’affaire est donc restée en l’état faute d’investigations plus poussées », nous confie un ancien magistrat du Rocher un peu désabusé. Il a vite compris qu’ici la Justice est sous contrôle d’un Palais plutôt enclin à désamorcer les dossiers sensibles.

À Monaco, la corruption, c’est un peu comme chez le commandant Cousteau : le monde du silence. Le juge Duchaine qui a fait un passage remarqué sur le Rocher et mis en cause certaines pratiques dans un livre brûlot a sa petite idée sur la question : « Toutes les grosses sociétés françaises ont des filiales à Monaco. Cela permet de couvrir certaines opérations… » Comme la tour Odéon ?

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Roger-Louis Bianchini, *Treize mystères de la Côte*, Fayard, 2005.
Charles Duchaine, *Juge à Monaco*, Michel Lafon, 1998.
Jean-Michel Verne, *Sous le Rocher exactement*, Éditions Privé, 2006.
Jérôme Pierrat, *Mafia, gangs et cartels*, Denoël, 2008.

Franc-maçonnerie : le ver est dans le fruit

Quelque chose ne tourne pas rond chez les maçons. En théorie, et bien souvent en pratique, la franc-maçonnerie sert à « polir la pierre », rendre l'homme meilleur, la société plus fraternelle. Elle peut servir aussi de laboratoire d'idées. Mais, si les corrompus ne représentent qu'une infime minorité des quelque 130 000 frères français, bon nombre de corrompus se trouvent être maçons ou anciens maçons.

Pas le moindre paradoxe, explique l'un d'entre eux, fondateur d'un site Internet dissident : « Les réseaux de corruption pourraient très bien prospérer au sein d'une association de pêche ou un club de pétanque, mais il se trouve que la maçonnerie et son goût du secret leur conviennent parfaitement. »

Maçons aux affaires Longtemps aux avant-postes dans l'arène politique, avec cinq présidents maçons sous la IIIe République, quatre Premiers ministres sous la IVe, ils se sont repliés en coulisses sous la Ve. Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand ou Jacques Chirac n'en étaient pas, mais leurs entourages respectifs, souvent en charge des basses besognes, en étaient truffés. Citons pour exemple Victor Chapot, responsable du financement des campagnes électorales de VGE. Ou des électrons libres, comme Guy Penne, François de Grossouvre ou Roger-Patrice Pelat, dans l'orbite de Mitterrand. Quant à Chirac, petit-fils de maçon, son fief électoral de la mairie était plus qu'un bastion : les deux tiers de ses adjoints municipaux en étaient, la fraternelle des fonctionnaires de l'Hôtel de Ville comprenant 500 membres. Plus modestement, Nicolas Sarkozy s'était contenté de désigner un frère pour chef de cabinet, en la personne de Laurent Solly, mais pouvait compter sur son vieux compagnon de route (dans tous les sens du terme), Patrick Balkany. Clin d'œil à la IVe République, François Hollande a pour sa part nommé un frère à Matignon (même s'il n'est plus très assidu en loge) en la personne de Manuel Valls.

Les maçons sont essentiellement à l'œuvre dans la collecte de fonds des partis politiques. La pompe à finances du PS, Urba, a été fondée en 1973 par Guy Marty, puis dirigée par Gérard Monate, puis concurrencée par la Sages de Michel Reyt. Trois membres du Grand Orient de France (GO, tendance laïque et de gauche). Monate et Reyt ont achevé leur sacerdoce par un épuisant tour de France des tribunaux correctionnels. Au RPR, la tâche est confiée aux frères de la Grande Loge nationale française (GLNF, tendance déiste et de droite),

affublée du sobriquet Grand Lobby des nettoyeurs de fonds. Comme Jean-Claude Méry, chargé de racketter les entreprises candidates à un marché public avec la mairie de Paris. Ou Didier Schuller, son homologue des Hauts-de-Seine. Au Parti républicain, Jean-Pierre Thomas (trésorier en titre), Renaud Donnedieu de Vabres (bras droit de François Léotard) et Serge Hauchart (homme à tout faire du PR) ont également payé de leurs personnes : trois membres de la GLNF condamnés au pénal. Même au sein du très chrétien CDS, la tâche sera confiée à un frère, François Froment-Meurice, fatalement condamné. Seul le PC ne s'est jamais appuyé sur les maçons pour assurer ses fins de mois, en souvenir de cette sentence sans appel de Bakounine : « La maçonnerie, c'est l'Internationale de la combine ! »

Même les scandales ne concernant pas directement un financement politique n'échappent pas à la mainmise des frères. Dans l'affaire Elf, Alfred Sirven et André Tarallo en sont, tout comme Pierre Falcone dans l'Angolagate.

Maçons en affaires Au plan local, la litanie des affaires – sur fond de marchés publics truqués – comporte également son lot de maçons, essentiellement sur la Côte d'Azur mais pas seulement. Car au plan local, des loges *ad hoc* permettent de réunir des frères en tous genres, chacun apportant sa touche particulière. Comme en témoigne la composition de La Constance Catalane, atelier des Pyrénées-Orientales affilié à la GLNF, qui recense tous les ingrédients faisant les bons réseaux : un fonctionnaire de l'Équipement (très utile pour les permis de construire), des promoteurs en quantité, des banquiers pour financer les chantiers, des gendarmes (ça peut toujours servir), plus quelques musiciens et peintres afin de donner un vernis culturel. Un avocat parisien raconte sa surprise lors de son initiation. Comme de coutume, on lui a bandé les yeux pendant le rituel d'introduction. À son terme, retrouvant la vue et découvrant l'aréopage qui l'entourait, il n'a pu réprimer ce cri du cœur : « Ce n'est pas une loge, c'est une rafle ! » La plupart de ses nouveaux frères étaient mis en examen dans des affaires financières.

Après la « tenue » (le cérémonial au sein d'une loge), place aux « agapes » (une bonne bouffe entre amis, les épouses étant exclues). « C'est à table qu'on s'échange services et combines, témoigne un ancien ministre membre du GO, et c'est vraiment demandé directement, sans aucune précaution oratoire. » Mieux qu'une loge traditionnelle, une « fraternelle » : foin des rivalités entre grandes obédiences nationales, elle rassemble des frères de tous horizons, débarrassés de toute contingence ésotérique. « C'est parfait pour le business, témoigne le membre d'une fraternelle parisienne. Il n'y a jamais de tenues, simplement des repas d'affaires. C'est leur seul objet social, on y discute sans vergogne. »

La gestion des scandales Un temps déstabilisées, les obédiences gèrent les scandales comme elles peuvent. Au Grand Orient, sous l'égide du criminologue Alain Bauer et de ses successeurs, le ménage interne a plus ou moins été fait. Mais il n'est pas à l'abri d'une rechute : dans l'affaire du *Carlton* à Lille, six des huit mis en examen sont maçons, dont quatre du GO. Certes, il ne s'agit pas de corruption, plus prosaïquement de proxénétisme. Mais tout de même…

À la GLNF, c'est la bérézina. Près de la moitié des frères ont claqué la porte, les effectifs passant de 43 000 à 25 000 au tournant des années 2010. L'une de ses figures emblématiques, Alain Juillet, hiérarque des services de renseignement, a créé une obédience parallèle en avril 2012, la GLAMF. Son discours inaugural dit tout : « Après ces années de plomb, où nous étions regardés comme des suppôts d'un affairisme politisé, où la fraternité n'était qu'un camouflage, il faut revenir à la vraie maçonnerie. On ne devient pas franc-maçon pour faire des affaires en tous genres. » D'autres dignitaires ont multiplié les diatribes courroucées : « La GLNF, objet de la dérision et de l'opprobre publics, est en danger de mort. » « L'obédience s'enfonce chaque jour davantage dans l'arbitraire et le ridicule, il est impossible de cautionner passivement les multiples déviations. »

Comment réagit la GLNF ? Elle exclut à tour de bras le moindre dissident, s'enferme un peu plus dans sa tour d'ivoire. Entre 2007 et 2012, son Grand Maître, François Stifani, avocat d'affaires dans le civil, s'accroche à son maillet tel un forcené. Les AG annuelles (baptisées « convents ») tournent à la foire d'empoigne où des opposants hurlent à sa démission, Stifani faisant mine de donner le change : « Je vous prie de garder la dignité d'homme et de maçon, ne donnez pas une image déplorable de notre obédience. » La GLNF doit être placée sous administration provisoire, une première dans l'histoire maçonnique. Stifani sera finalement exclu de la GLNF pour l'ensemble de son œuvre, autre première pour un ancien Grand Maître. Jean-Pierre Servel, encore un avocat azuréen, a pris sa suite. Un visionnaire, à en croire son discours prononcé lors de l'intronisation de son prédécesseur : « Veuillez pardonner mon impertinence, mais peut-être est-ce le moment de s'interroger, sous la forme d'un divertissement tournant vite à la tragédie, sur ce qu'il adviendrait dans l'hypothèse où tel Grand Maître, perdant la raison (je ne m'adresse bien sûr plus à vous), violerait l'Ordre. À l'évidence, notre Constitution n'a pas prévu pareille calamité. Le problème ne se posera pas. »

Fatalement, la litanie des petites corruptions ordinaires a repris son cours naturel. Septembre 2013 : mise en examen pour trafic d'influence d'un membre de la GLNF à l'occasion de l'attribution du port sec de La Ciotat (en compagnie

d’Alexandre Guérini). Novembre 2013 : mise en examen pour trafic d’influence d’un proche du maire de Cannes, ex-membre de la sinistre loge Laurent le Magnifique, caricature du grenouillage à la mode GLNF, pour avoir perçu des fonds d’une boîte de nuit après renouvellement de sa concession sur trente ans. Février 2014 : mise en examen pour corruption d’un haut fonctionnaire de la préfecture de police de Paris, faisant sauter les PV des sociétés de location de voitures. « Trafic d’indulgences », traduiront les initiés. Comme l’a relevé le blog de *L’Express* « La lumière », consacré aux dessous de la maçonnerie, ce flic était « Assistant Grand Porte Glaive » de la GLNF, autrement dit ministre bis de la Justice interne. Le ver est décidément dans le fruit.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Renaud Lecadre, Ghislaine Ottenheimer, *Les frères invisibles*, Albin Michel, 2001.

Voir aussi

Les lois Royer et Raffarin : deux machines pour financer les partis politiques

Parfum de corruption dans les poubelles parisiennes

Depuis près d'un siècle, la Générale des eaux (rebaptisée Veolia) et la Lyonnaise (Suez-Environnement) monopolisaient le marché de la collecte privée des ordures ménagères dans la capitale. En février 2009, l'ancien maire de Paris, Bertrand Delanoë, met fin à ce « Yalta des poubelles » en attribuant pour cinq ans la quasi-totalité de ce marché de 300 millions d'euros à l'entreprise Derichebourg qui avait accepté de casser les prix de 16 %. Était-ce son seul mérite ?

Condamné pour corruption et n° 1 des poubelles à Paris En 2013, le même groupe rafle à nouveau l'essentiel de ce plus gros marché de la Ville de Paris en termes financiers (448 millions d'euros) pour la période 2014-2022. Ce qui représente une économie de 4 millions d'euros par an à partir de 2014. Très inquiet de la baisse des droits de mutation immobiliers (principale recette de la mairie de Paris), Bertrand Delanoë a exigé, dès 2009, une forte diminution du coût du ramassage des poubelles. Cependant, le choix du groupe Derichebourg était une décision dangereuse et pas seulement pour la propreté des rues de Paris…

En effet, la sémillante quadragénaire directrice générale de la division déchets du groupe Derichebourg, Pascale Jeannin-Perez, a été mise en examen dès 2008, pour « corruption active » dans le cadre d'un autre marché avec la Ville de Paris, puis condamnée à un an de prison et 20 000 euros d'amende ainsi que sa société en avril 2014. Pourtant, en décembre 2013, Bertrand Delanoë renouvelle, malgré tout, sa confiance au groupe Derichebourg, lui attribuant 25 % du marché du ramassage privé des ordures ménagères dans la capitale. Une sorte de « prime à la casserole » accordée par l'ancien directeur de cabinet du maire Bernard Gaudillère, à l'époque président de la commission d'appel d'offres de la Ville et adjoint aux finances…

Un ami furtif de Bertrand Delanoë Grand patron du groupe aux difficultés certaines, Daniel Derichebourg a toujours refusé de rencontrer les journalistes. Mais ce roi de la récupération des métaux dans l'Hexagone reçoit les élus à sa table de l'hôtel *Crillon*, le palace de la Concorde, où il prend régulièrement ses quartiers parisiens. Pour protéger une fortune estimée à 254 millions d'euros, il a choisi la Belgique et sa fiscalité… Son principal et précieux soutien reste un

administrateur de son groupe : le banquier de gauche Matthieu Pigasse, directeur général délégué de la banque Lazard en France, actionnaire du *Monde* et du *Huffington Post*.

Certes, la Justice n'a jamais réussi à établir un financement politique à la mairie de Paris par le groupe Derichebourg, mais elle a fait preuve d'une très grande lenteur dans l'information judiciaire, ouverte le 21 juin 2006, à la suite d'une plainte contre X déposée par une société concurrente : EPES (Entreprise parisienne d'enlèvement et de services). Le 11 décembre 2008, les policiers de la brigade financière se rendent à l'Hôtel de Ville pour interroger Bertrand Delanoë durant près de deux heures et demie. Ils entendent le maire de Paris comme témoin dans le cadre de l'enquête sur les conditions d'attribution au groupe Derichebourg d'un marché. En effet, un proche du maire, Olivier Carmet, avocat de son état et par ailleurs fils de l'acteur Jean Carmet, a avoué aux policiers avoir encaissé un chèque de 55 000 euros de Derichebourg pour une « mission d'assistance générale » dans le traitement des appels d'offres parisiens. Aux enquêteurs, Bertrand Delanoë explique que son ami Olivier Carmet (qui souffre aujourd'hui de la maladie d'Alzheimer) n'était qu'une connaissance « furtive » qui ne lui avait jamais parlé de cette affaire…

Deux mois auparavant, la présidente de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris (de 2001 à 2008), la socialiste Mireille Flam, a été mise en examen pour « favoritisme », accusée d'avoir privilégié la candidature de Derichebourg dans le même marché public attribué par elle, en 2005. Ce groupe est soupçonné d'avoir ainsi obtenu le marché nord de Paris pour la gestion des déchetteries et d'enlèvement des « encombrants » en échange d'un sponsoring de 50 000 euros au bénéfice du club de basket de la Ville de Paris. Le 22 septembre 2006, le Paris Basket Racing se réjouit dans un communiqué publié sur le site de la Ligue nationale de basket (LNB) de l'arrivée de Derichebourg parmi ses sponsors. En fait, les 50 000 euros ont été engloutis dans l'organisation d'un match de gala, en avril 2006, au Palais Omnisport de Bercy, dans le cadre du championnat de France Pro A de basket.

Une adjointe condamnée pour favoritisme Le 3 avril 2014, huit ans après l'ouverture de l'information et dans la foulée des élections municipales de mars de la même année, Mireille Flam (qui a disparu des listes présentées cette année-là par le PS à Paris sous la direction d'Anne Hidalgo), est condamnée à trois mois de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende pour « favoritisme ». Bertrand Delanoë n'a pas lésiné sur les moyens pour la défendre bec et ongles. Pour un coût total de près de 100 000 euros d'honoraires payés par le contribuable, l'ancien maire a dépêché à l'audience du tribunal pas moins de

trois ténors du barreau, deux pour elle (MMe Mignard et Tordjman, du cabinet Lysias Partners) et un autre (Me Yves Baudelot) pour la mairie elle-même, partie civile au dossier. Magistrate aujourd'hui retraitée à plein-temps de la chambre régionale des comptes de la région Centre, Mireille Flam encourait jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende pour le délit de favoritisme. Les fonctions de l'époux de Mireille Flam, le magistrat socialiste parisien Gilbert Flam (détaché au bureau des affaires réservées de la DGSE de 1992 à 2002, où il a été accusé d'avoir enquêté sur l'hypothétique compte japonais de Jacques Chirac) avaient provoqué le « dépaysement » de l'affaire. Elle a été jugée, les 20 et 21 novembre 2013 par le tribunal correctionnel de Lyon.

La faute de Mireille Flam Cette affaire remonte à 2005, lorsque la mairie de Paris a lancé un appel d'offres pour l'attribution d'un marché d'enlèvement d'encombrants et de gestion des déchetteries de la capitale. Le marché en question comportait deux lots, un pour le nord de la ville et un second pour le sud. La commission d'appel d'offres (composée de six élus avec une majorité de gauche) a attribué le lot sud à la société EPES conformément à la recommandation donnée par la direction de la propreté de la ville. À l'inverse, après maintes discussions et débats entre les membres de la commission, sa présidente Mireille Flam n'a pas accepté la recommandation du même service de la mairie qui privilégiait également EPES pour le lot nord. Sur sa demande, les fonctionnaires de la mairie ont été obligés de recalculer la note de cette société qui a dégringolé de 20/20 à 14,7/20 ! EPES a ainsi perdu, en décembre 2005, le lot sud au bénéfice de Derichebourg. Très bien informé car ancien patron du service de la propreté à la mairie de Paris, Jean-Pierre Hubert, le patron d'EPES, a aussitôt décidé de déposer une plainte au pénal pour « favoritisme », « corruption passive » et « corruption active ».

Ancien conseiller de Paris PS et membre de la commission d'appel d'offres de la Ville de 1995 à 2008, Gérard Rey (qui a rejoint l'UDI depuis 2009) nous explique le dessous des cartes : « De 1995 à 2001, nous étions deux socialistes à siéger pour l'opposition à la commission d'appel d'offres de la Ville, moi-même inspecteur des impôts et Jacques Bravo, un haut fonctionnaire rocardien spécialiste reconnu des finances publiques. En 2001, à son arrivée à la tête de la mairie, Bertrand Delanoë, nous a refusé à tous deux la présidence de la commission, nous jugeant trop indépendants. Il a choisi une personnalité beaucoup plus souple que nous, la conseillère de Paris du 11e arrondissement, Mireille Flam. […] Dans leur système de notation présenté à la commission d'appel d'offres, les fonctionnaires d'un service de la mairie peuvent privilégier une entreprise candidate en fonction des *desiderata* du cabinet du maire ou sur la

demande directe du candidat lui-même qu’ils connaissent bien. Sans préjuger d’une possibilité de corruption, l’intervention inopportune de Mireille Flam auprès du service de la propreté s’explique par le probable mélange de ces deux types de requête. »

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Gilles Gaetner, *La République des imposteurs*, L'Archipel, 2014.
Yvan Stefanovitch, *Bertrand le magnifique. Enquête au cœur du système Delanoë*, Flammarion, 2008.

Voir aussi

Le prince de Tahiti

Les dérives du « French doctor » multicartes

Ex-star du baromètre Ifop-JDD des cinquante personnalités préférées des Français, Bernard Kouchner, l'ancien soutien de Ségolène Royal, a disparu de ce classement, en 2008, après son exclusion du PS suite à sa nomination comme ministre des Affaires étrangères par Nicolas Sarkozy. Outre son ralliement, on lui reproche certaines activités professionnelles (au bénéfice de dictatures comme celle du Gabon, du Congo-Brazzaville et de la Birmanie) certes légales, mais peu morales. Il a également collectionné des conflits d'intérêts, notamment avec son épouse Christine Ockrent.

Mise en cause par Pierre Péan dans un livre à charge, l'ancienne icône des Français s'est indignée et a publié démenti sur démenti… mais n'a entamé aucune procédure pour diffamation ou atteinte à la vie privée à son encontre. Ultime pirouette de ce chevalier plus blanc que blanc : il a voté en 2012 François Hollande (qui l'avait exclu du PS), étant resté un « homme de gauche qui n'a jamais voté à droite » !

« Je suis communiste et Rastignac »

À l'âge de 24 ans, alors militant gauchiste, il publiait dans *Clarté* (le mensuel des étudiants communistes) une « Lettre à un moderne Rastignac » qui s'annonçait prophétique : « Je suis communiste et Rastignac. Paradoxe ? Détrompez-vous ; le mélange n'est pas détonnant. Il est même étonnamment efficace. Vous riez ? Je vous attends… » Cinquante et un ans plus tard, ce médecin gastro-entérologue de formation illustre les dérives d'une génération déchirée entre des engagements généreux et des reniements incessants. Comment gagner sa vie quand on n'est plus ministre de la République française ou haut représentant de l'ONU au Kosovo ? N'étant ni fonctionnaire ni parlementaire (malgré trois tentatives), Bernard Kouchner s'est trouvé sans ressources après la victoire électorale de la droite aux législatives de 1993, puis aux présidentielles de 2002 et de 2007. Ceci l'a amené à écorner son image de défenseur intransigeant des droits de l'homme. Avant de devenir trois fois secrétaire d'État, puis ministre à deux reprises, cet émule de l'abbé Pierre et du Dr Schweitzer avait en effet porté secours à bien des minorités menacées : Biafrais, Kurdes, Somaliens, Vietnamiens, Libanais, Tutsis et beaucoup d'autres. Caméras et appareils photo avaient immortalisé la saga de ce croisé de la

médecine d'urgence posant notamment avec un sac de riz sur l'épaule. Mais, sa course intermittente à la poursuite d'activités lucratives l'a métamorphosé en professeur d'université rémunéré par Total et des dictatures africaines.

Sans boulot en 1993 et 2002

Première tache sur la blouse immaculée du French doctor. Peu avant le prévisible échec de la gauche aux législatives des 21 et 28 mars 1993, il pense pouvoir se recaser comme professeur à l'hôpital Cochin à Paris. Mais, ancien externe des hôpitaux de Paris, le French doctor n'a pas les titres suffisants pour postuler à une telle fonction. L'inventeur du droit d'ingérence se défend en arguant que sa candidature a fait l'objet d'un vote unanime du comité de gestion de la faculté de médecine de l'hôpital Cochin. Il oublie de dire que le ministre de la Santé et de l'Action humanitaire (c'est-à-dire lui-même) avait la tutelle de cette faculté à l'époque de la délibération ! Craignant la polémique, Bernard Kouchner met les pouces et se fait élire, en 1994, député européen sur la liste de Michel Rocard. Puis, il quitte ce mandat, en 1997, pour prendre les fonctions de secrétaire d'État à la Santé dans le gouvernement Jospin.

En 2002, le chantre du devoir d'ingérence perd son poste de ministre délégué à la Santé du gouvernement Jospin, suite à la victoire de Jacques Chirac à la présidentielle. Après avoir donné six mois de cours à l'École de santé publique de Harvard aux États-Unis, il reçoit un beau cadeau de François Loos, à l'époque ministre UMP de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En effet, une chaire de « Santé et Développement » est créée spécialement pour lui (et à vie) au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Le ministre possède un « droit de tirage » dans cet établissement universitaire (placé sous sa tutelle) qui lui permet de décider de la création d'une chaire taillée sur mesure afin d'imposer son candidat.

Mais son traitement mensuel de professeur, 3 000 euros versés par le Cnam, ne semble pas suffire à Bernard Kouchner. Quelques mois plus tard, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin lui octroie de nouvelles fonctions : président d'Esther (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau). Un groupement public au sein duquel les hôpitaux des grands pays industriels aident leurs homologues africains. Certes, le French doctor occupe ce poste à titre bénévole. Mais en janvier 2004, il crée la société à responsabilité limitée (Sarl) BK Consultants, dont il est l'unique actionnaire-gérant. Son objet social, « conseil en développement durable et santé publique », ressemble à l'intitulé de sa chaire au Conservatoire national des arts et métiers « Santé et Développement ». Dans ses statuts, il est mentionné d'emblée la signature d'un «

contrat de consultant avec la société Imeda », elle-même titulaire de contrats avec les gouvernements gabonais et congolais. En fait, BK Consultants (mis en sommeil depuis) sert surtout à encaisser des honoraires versés par les gouvernements gabonais et congolais. Avec le titre de consultant international, Bernard Kouchner a ainsi signé un rapport intitulé « Système de santé au Gabon : un besoin de solidarité ». Ce document de 15 pages seulement a été facturé au prix de 2,6 millions d'euros. C'est l'un des rapports d'expert les plus chers au monde : 173 000 euros la page ! Omar Bongo a payé rubis sur l'ongle.

BK aime les dictateurs L'examen des comptes de BK Consultants fait état d'une rémunération nette de 7 600 euros par mois, imposables en partie. Dans *Le Nouvel Observateur* du 6 février 2009, il confirme avoir touché 6 000 euros mensuels nets d'impôt de BK Consultants pendant ces trois années. Mais, ce n'est pas tout… En septembre 2003, via une autre de ses sociétés (BK Conseils), il est rémunéré 25 000 euros par Total. Dans un rapport de 19 pages, il blanchit totalement cette compagnie accusée d'avoir pratiqué le travail forcé dans une zone rebelle en Birmanie (en accord avec la junte militaire au pouvoir) pour y construire un gazoduc dans les années 1990. Ce qui permet à cette multinationale de verser ce document au dossier d'instruction ouvert contre Total, depuis 2002, au tribunal de Nanterre pour « crime de séquestration » (traduction juridique de « travail forcé ») à la suite de la plainte de huit parties civiles birmanes. En 2006, le groupe pétrolier bénéficie d'un non-lieu rendu par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Face à la polémique, Bernard Kouchner va rapidement reverser ses 25 000 euros d'honoraires à trois associations humanitaires. La presse rappelle à ce grand défenseur des droits de l'homme qu'il a cosigné avec le Dalaï-Lama un appel à soutenir Aung San Suu Kyi, l'opposante numéro un à la narcodictature militaire birmane boycottée par la majeure partie des grandes sociétés occidentales.

Certaines casquettes de Bernard Kouchner sont incompatibles entre elles à l'époque, mais personne ne s'en inquiète. En effet, un rapport conjoint de l'Inspection des finances et de l'Éducation nationale précise les conditions de « cumuls d'activités et de rémunérations » des professeurs au Conservatoire national des arts et métiers : « Les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées ; ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit. » Il y a possibilité de dérogation tout particulièrement pour la publication de livres et étant entendu que Bernard Kouchner a été légalement mis en détachement lorsqu'il a été nommé ministre. Début 2007, une loi rappelle encore les fonctionnaires à leurs devoirs : « Sont interdites les consultations et expertises,

sauf si cette prestation s’exerce au profit d’une personne publique. » Or ni Total ni Imeda, sociétés pour lesquelles Bernard Kouchner a travaillé, ne sont des structures publiques.

Un couple en conflit d’intérêts Enfin le couple Kouchner-Ockrent n’échappe pas au mélange des genres. Christine Ockrent a été nommée par l’Élysée, en février 2008, directrice générale de France Monde (avec un salaire brut de 40 000 euros mensuels), holding qui chapeautait France 24, TV5 Monde et RFI. La « reine Christine » dirigeait ainsi la voix de la France dans le monde, alors que son mari Bernard Kouchner était notre ministre des Affaires étrangères… Elle sera révoquée en mai 2011, son époux n’étant plus ministre des Affaires étrangères… Entre-temps, plusieurs journalistes de France 24 et de RFI ont été licenciés par Mme Kouchner pour avoir déplu à M. Kouchner… Bien sûr, ce dernier a toujours démenti tout conflit d’intérêts et affirmé qu’il n’a jamais été mêlé à ces licenciements.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Michel-Antoine Burnier, *Les sept vies du Dr Kouchner*, XO éditions, 2008.
Anne Vallaeys, *Médecins sans frontières, la biographie*, Fayard, 2004.
Pierre Péan, *Le monde selon K.*, Fayard, 2009.

Voir aussi

La corruption dans les médias

Les fiefs gangrenés du PS

Deux départements engrangent le plus grand nombre de militants *PS*. Et d'affaires. Les Bouches-du-Rhône et le Pas-de-Calais donnent des cauchemars à la rue de Solferino.

Bouches-du-Rhône, Pas-de-Calais, deux fiefs historiques du *PS*. Ces deux départements parmi les plus peuplés de l'Hexagone mettent en scène un nombre impressionnant d'affaires de détournement de fonds publics et de corruption, à tel point que la rue de Solferino a dû sévir et placer ces deux fédérations sous tutelle.

Des odeurs nauséabondes dans les Bouches-du-Rhône

Le cas de Bernard Granié est exemplaire. Ancien maire de Fos-sur-Mer, une cité prospère plantée au cœur du complexe pétrochimique, cet homme affable échappe par miracle en 2001 au couperet judiciaire. Il bénéficie devant la cour d'appel d'une relaxe pour s'être ingéré dans la gestion de Lovauto, une société de location de voitures gérée par sa femme et son fils.

Mais les choses se corsent en 2007 alors qu'il occupe les hautes fonctions de président du syndicat d'agglomération nouvelle. Ce syndicat intercommunal regroupe plusieurs riches communes de l'ouest du département. Le SAN est depuis longtemps considéré comme une véritable pompe à finances du PS dans les Bouches-du-Rhône. Mais ici, c'est le pompiste qui déguste. Gérald Clavière, le patron d'une société de déchets, explique en effet avoir versé, entre 2003 et 2006, 300 000 euros de pots-de-vin à Bernard Granié en échange d'informations confidentielles sur les marchés publics gérés par le SAN, notamment sur le contenu des offres concurrentes. L'affaire Bernard Granié est un cas d'école qui lui vaut d'être condamné définitivement en 2012 à deux ans de prison ferme, 100 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité. La peine sera aménagée en semi-liberté, ce qui vaut au sulfureux Granié de passer ses nuits à l'ombre et ses journées au soleil…

François Bernardini n'a guère eu le temps en 1997 de goûter à la présidence du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Deux ans plus tôt, alors qu'il n'était que conseiller municipal de la ville d'Istres et vice-président du CG13, le voilà épinglé par la chambre régionale des comptes en tant que comptable d'associations paramunicipales. Parmi elles, Istres Promo est épinglée pour 2 millions de francs de dépenses sans justification. La CRC recense en outre de curieux versements opérés par l'association des œuvres sociales des agents

municipaux, notamment 2 millions de francs de frais de déplacement versés aux élus, 119 407 francs de champagne et 20 millions de francs octroyés au club de foot… François Bernardini, qui exerce en outre les fonctions de président de la fédération, est mis en cause avec Lucien Weygand, son prédécesseur à la tête du Conseil général, pour le détournement de plus de 64 millions de francs des caisses de l'OCID (Office de communication et d'information départemental) dont 42 millions de subventions évaporées entre le 22 mai 1990 et le 10 juin 1991. Mais même épinglé, Bernardini a la peau dure. Il démissionne de la présidence du CG et du PS et parvient à se faire élire en 2001 à la mairie d'Istres. Il est réélu en 2014, malgré une condamnation à dix-huit mois de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité purgée dans l'intervalle.

Successeur de François Bernardini à la tête du CG13, Jean-Noël Guérini est tout aussi résistant aux assauts judiciaires. Pourtant, on sait depuis 2009 qu'il se passe de drôles de choses au Conseil général des Bouches-du-Rhône. Saisi sur le fondement d'une lettre anonyme circonstanciée, le juge Charles Duchaine démêle un impressionnant écheveau de corruption, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics et blanchiment qui met en scène Alexandre Guérini et l'un des parrains présumés du milieu marseillais Bernard Barresi. L'affaire a largement mobilisé le PS, notamment Arnaud Montebourg qui a longtemps réclamé sans jamais l'obtenir l'exclusion de Jean-Noël Guérini. Il faut attendre mars 2014 pour voir l'intéressé quitter le PS après avoir largement collaboré à la réélection triomphale de l'UMP Jean-Claude Gaudin à la mairie de Marseille. Guérini n'hésite pas à adresser au vainqueur une lettre de félicitations l'assurant de son dévouement.

Jean-Noël Guérini s'accroche en revanche à son poste. Il refuse de quitter la présidence du Conseil général malgré de lourdes suspicions dégagées par les investigations du juge Duchaine autour de plusieurs marchés passés sous l'égide du Conseil général, notamment l'agrandissement de la décharge de La Ciotat qui bénéficie directement à la SMA, une société de traitement de déchets dirigée par son frère Alexandre. À deux reprises l'immunité parlementaire de Jean-Noël Guérini est levée. À deux reprises, le juge Duchaine l'accable d'une série impressionnante de mises en examen, dont celle très infamante d'« association de malfaiteurs ». Le soupçon sans doute le plus dérangeant concerne l'intervention supposée de Jean-Noël Guérini dans des dossiers de maison de retraite au bénéfice d'un certain Patrick Boudemaghe. Boudemaghe est présenté comme le « consigliere » de Bernard Barresi.

Le juge Duchaine qui évoque un système « mafieux » estime (dans sa demande de levée d'immunité parlementaire du 31 octobre 2012) que Jean-Noël Guérini a « en toute connaissance de cause laissé son frère s'immiscer sans titre

dans les affaires du département ». Le magistrat juge également qu'il « a personnellement agi pour favoriser les desseins de son frère qui rejoignent largement les siens ». Mais malgré le soupçon, Jean-Noël Guérini qui se dit lui-même victime des agissements de son frère s'accroche à son destin politique dans l'attente de prochaines échéances judiciaires. Il a créé son propre mouvement politique dans le but d'assurer sa réélection au Sénat avec l'appui de Jean-Claude Gaudin. Et le plan a parfaitement fonctionné : Jean-Noël Guérini raflera trois sièges au Sénat en 2014. Mais les vapeurs nauséabondes de la politique marseillaise ne sont pas les seules à donner des haut-le-cœur au *PS*.

Le Pas-de-Calais en coupe réglée

La situation de la fédération du Pas-de-Calais a glacé le sang de bien des militants. En janvier 2014, Jean-Pierre Kucheida a le regard sombre. L'ancien député-maire de Liévin vient de sortir du bureau d'un juge d'instruction nanti d'une double mise en examen pour « corruption passive » et « recel d'abus de biens sociaux ». L'homme à l'origine de ses déboires n'a rien d'un enfant de chœur. Mais l'ancien maire d'Hénin-Beaumont, Gérard Dalongeville, n'a pas l'intention de payer seul les pots cassés après sa condamnation en août 2013 pour « détournement de fonds publics ». Dalongeville a passé huit mois en détention provisoire. Il a répondu de 18 détournements de fonds, 11 délits de favoritisme, 6 usages de faux et 1 corruption passive.

Gérard Dalongeville lors de ses années à la tête de la municipalité (2001-2009) semble avoir adopté la maxime « Se servir plutôt que servir ». Il est notamment mis en cause pour avoir participé à la mise en place d'un système de fausse facturation au travers de deux sociétés qui n'ont jamais honoré leurs prestations pour un total de 4 millions d'euros. La Soginorpa, plus gros bailleur social de la région, et Adevia, une SEM dévolue aux aménagements fonciers sont sur la sellette. Ces deux structures avaient été épinglées au préalable par la chambre régionale des comptes : la Soginorpa pour n'avoir pas rénové 80 % de logements d'anciens mineurs censés être restaurés et Adevia pour avoir, entre autres, surévalué de trente fois leur valeur des achats de terrain… Et Dalongeville accuse : cette mauvaise gestion dissimule un système de financement occulte du *PS*. Jean-Pierre Kucheida qui a longtemps présidé ces deux organismes est donc mis en cause. Le 21 mai 2013, le voilà condamné à 30 000 euros d'amende pour abus de biens sociaux au préjudice de la Soginorpa. Mais ce n'est qu'un apéritif dans une enquête qui révèle bien des surprises, car, c'est une évidence, il y a quelque chose de pourri au royaume du *PS*.

L'enquête qui partait sur un classique dossier de financement occulte s'oriente

peu à peu vers une autre réalité : celle d'un enrichissement personnel qui occulterait la piste strictement politique. Jean-Pierre Kucheida doit notamment s'expliquer sur les 160 000 euros qui ont servi à financer la réfection de sa maison de Liévin et une résidence secondaire dans les Alpes. Mais l'affaire ne semble devoir jamais s'arrêter. La mise en cause en marge de cette affaire du vice-président du TGI de Béthune, Pierre Pichoff, a semé le trouble dans l'institution judiciaire. Le magistrat n'en est pas à son coup d'essai. Il a déjà été sanctionné, muté et dégradé par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) en 1997 à la suite de divers écarts relevés alors qu'il occupait les fonctions de vice-président du tribunal de grande instance de Troyes. L'homme vit alors grand train, Mercedes dernier cri, piscine et demeure de charme : une enquête administrative révèle quelques connivences avec un garagiste du cru.

Mais à Béthune, ce sont d'autres soupçons, bien plus lourds, qui frappent directement celui qui était censé juger Gérard Dalongeville. Pierre Pichoff est mis en examen notamment pour « corruption passive, trafic d'influence et tentative d'escroquerie ». Il a passé quatre mois en détention préventive.

Qu'il s'agisse des Bouches-du-Rhône ou du Pas-de-Calais, le parfum de prévarication qui embaume le PS est bien le même : des responsables politiques ont failli à leur mission pour satisfaire, le cas échéant, des intérêts personnels, n'hésitant pas à s'accoquiner avec le milieu des affaires ou le milieu tout court. Le grand nettoyage judiciaire est ici une nécessité.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Jean-Michel Verne, *Main basse sur Marseille… et la Corse*, Nouveau Monde éditions, 2012 et 2014.
Gérard Dalongeville, *Rose Mafia*, Jacob-Duvernet, 2012.

Voir aussi

La corruption chez les magistrats

Biens mal acquis

Une caricature de la Françafrique. Ou comment trois familles régnantes en Afrique de l'Ouest, les Bongo (Gabon), Sassou-Nguesso (Congo) et Obiang (Guinée équatoriale), pillent depuis des décennies les maigres richesses de leurs pays respectifs pour vivre grand train à Paris. Et comment les autorités françaises, non seulement laissent carte blanche à ces ploutocrates, mais s'en font les plus ardents avocats. Donnant au passage une image désastreuse de la Justice hexagonale.

Le recensement de ces biens dits mal acquis (l'expression BMA étant popularisée par des ONG) donne la nausée : résidences haut de gamme dans les quartiers chics, voitures de luxe, comptes bancaires à profusion. Sur le seul sol français, les avoirs de ces potentats africains s'évaluent en centaines de millions d'euros.

Primus inter pares, Omar Bongo, patriarche gabonais décédé en 2009, auquel a succédé depuis son fils Ali. À titre personnel, il s'était offert un hôtel particulier parisien pour la bagatelle de 19 millions d'euros, plus une résidence secondaire à Nice comprenant trois villas, deux appartements et une piscine. Pour se déplacer en France, il se contentait modestement d'une seule Ferrari (achetée 229 000 euros, tout de même), quand son fils Ali en possède trois (Porsche, Ferrari et Mercedes). Mais Omar Bongo a fondé une famille des plus élargies : 54 enfants nés de 33 épouses, tous couchés sur testament. Autant de bouches à nourrir et loger, si possible en France. C'est ainsi que le patrimoine immobilier de la famille Bongo est constitué de 89 propriétés parisiennes, dont 17 au nom d'Omar, la plupart concentrées dans le 6e arrondissement, l'un des quartiers les plus huppés de la capitale. On recense également 70 comptes bancaires ouverts en France au nom de la famille Bongo.

Passons au clan Sassou-Nguesso, dont le patriarche, Denis, est également le beau-père de feu Omar Bongo. Aux commandes du Congo-Brazzaville depuis 1979 (nonobstant une éclipse entre 1992 et 1997), il ne dispose que d'un seul pied-à-terre parisien, agrémenté d'une villa en banlieue ouest estimée 3 millions d'euros. La famille de Denis Sassou-Nguesso semble moins élargie, avec seulement 16 propriétés recensées dans la région parisienne. Mais son neveu Wilfried se distingue par ses achats en série de voitures de luxe : sept engins toutes marques confondues (Mercedes, BMW, Porsche, Aston Martin, Toyota…). L'ensemble de la famille Sassou-Nguesso possède pas moins de 111 comptes dans des banques françaises.

En Guinée, la famille Obiang Nguema paraît se résumer au père, Teodoro, au pouvoir depuis 1979, et son fils Teodorin, nommé ministre des Forêts puis vice-président – et donc probable successeur. Ce dernier ne possède qu'une seule voiture en France, mais elle bat tous les records : une Maserati achetée 709 000 euros en 2005. Obiang junior se distingue également par son excentricité : deux villas en Californie (Malibu et Beverly Hills, pour 17 et 26 millions d'euros), un avion personnel (17 millions), un yacht comprenant un aquarium à requins…

L'omerta du parquet de Paris « Quels que soient les mérites et compétences de ces dirigeants, personne ne peut croire sérieusement que ces biens ont pu être acquis par le seul fruit de leur travail », ironise Me William Bourdon dans une plainte pour détournements de fonds publics déposée en mars 2007. Avocat de Transparency International et fondateur de l'ONG Sherpa, il n'imaginait pas alors l'ampleur des tirs de barrage à venir. Le parquet de Paris fait mine d'ouvrir une enquête, pour mieux la classer sans suite en juillet 2008, au motif saugrenu que « les investigations n'ont pas permis, en l'état, de mettre en évidence des infractions ». À l'entendre, les potentats africains vivraient peut-être comme des nababs, mais rien ne prouverait, à ce stade, que cela proviendrait d'un pillage de leur pays. Encore aurait-il fallu chercher à le démontrer. Le parquet ne s'est guère épuisé à la tâche… Il suffisait pourtant de constater que plusieurs achats compulsifs d'Obiang junior étaient directement facturés à la société Somagui Forestal, dont il avait la tutelle en tant que ministre guinéen des Forêts. Ou encore qu'une voiture de la famille Bongo avait été payée par un virement de la Trésorerie générale du Gabon à l'antenne parisienne de Dailmer-Chrysler.

Ce retard à l'allumage de la Justice française est incompréhensible. Elle dispose pourtant d'une note de Tracfin, le service antiblanchiment du ministère des Finances, qui affirme que « les flux sont susceptibles de traduire un détournement de fonds publics ». Et d'un rapport du Sénat américain soulignant que la famille Bongo bénéficie directement de 8,5 % du budget gabonais. Seuls les policiers de l'OCRGDF (Office central de répression de la grande délinquance financière) sauvent alors l'honneur. Leur enquête méticuleuse aura permis de recenser tous ces biens mal acquis. À défaut d'être réprimés ou saisis, ils seront au moins connus.

Contournant l'inertie du parquet parisien, Me Bourdon dépose plainte avec constitution de partie civile auprès de la doyenne des juges d'instruction, Françoise Desset. Laquelle décide, en mai 2009, d'ouvrir une information judiciaire. Transparency International salue alors une « décision historique qui augure la fin de l'impunité pour les dirigeants corrompus dans le monde ». Las, le parquet fait illico appel. Son argumentation est de plus en plus consternante : «

La réparation d'un trouble à l'intérêt général est assurée par l'action du ministère public. » Et comme le parquet (sous tutelle du gouvernement français) souhaite éviter tout incident diplomatique, son inaction ferait loi… La cour d'appel valide ce raisonnement en octobre 2009, au motif que les ONG plaignantes n'ont subi aucun « préjudice, personnel ou économique » du pillage en Afrique de l'Ouest. « Les corrupteurs de la Françafrique peuvent sabler le champagne », ironise Me Bourdon, pestant contre une « omerta » judiciaire. De fait, un mois plus tard, Omar Bongo s'offrira une nouvelle BMW, son épouse Henriette s'achetant une Mercedes. Célébrant également la bonne nouvelle, Obiang junior affrétera aux États-Unis un avion à destination de la Guinée en novembre 2009 : à bord, 26 voitures de luxe (7 Ferrari, 5 Bentley, 4 Rolls Royce, 2 Bugatti…) et 8 motos (dont 5 Harley-Davidson). Six mois plus tôt, il a déjà dépensé 18 millions d'euros lors de la vente aux enchères de la collection d'Yves Saint Laurent et Pierre Bergé : un service à café pour 190 000 euros, une tabatière en or à 180 000 euros…

Vigilance à géométrie variable Changement de situation en mai 2010. La Cour de cassation, plus haute juridiction française, valide définitivement la plainte. Les pouvoirs publics n'ont plus aucun moyen de s'y opposer. « Cela donne des perspectives aux ONG face à l'inertie du parquet », commente benoîtement Transparency International. Teodorin Obiang sera bel et bien mis en examen en avril 2014. À domicile, par visioconférence entre Paris et Malabo, et rien n'indique qu'il remettra un jour un pied sur le sol français pour y être jugé. Mais plus personne ne pourra ignorer qu'il imposait une « taxe révolutionnaire », en chèque ou en espèces, de 10 % sur toutes les ventes de bois dans son pays.

Contraint de s'adapter à la nouvelle donne, le parquet de Paris continue de louvoyer entre justice et diplomatie. Il accepte désormais de se pencher sur la fortune des dictateurs, mais seulement une fois renversés, comme le Tunisien Ben Ali ou l'Égyptien Hosni Moubarak. Il accepte, les concernant, la plainte déposée en juin 2011 par TI et Sherpa et la nomination d'un juge d'instruction, alors qu'il récuse celle déposée contre le trio Bongo-Sassou-Obiang, toujours bien en place. Il traîne les pieds sur une plainte similaire visant Muhammad Kadhafi : à l'été 2011, nul se sait encore si le dictateur libyen parviendra à se maintenir au pouvoir. Dans le doute, il se contente d'ouvrir une enquête préliminaire, sous son seul contrôle, qu'il pourra étouffer ou laisser prospérer selon le sens du vent de l'histoire.

« En France, tous les dirigeants du monde ont des châteaux et des palais, qu'ils soient du Golfe, d'Europe ou d'Afrique. » Paroles de Denis Sassou-Nguesso en juillet 2007, sortant d'un entretien à l'Élysée avec Nicolas Sarkozy.

Un francophile qui connaît bien ses fables de La Fontaine. Selon qu’ils seront en place ou déchus, puissants ou misérables…

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Xavier Harel, Thomas Hofnung, *Le scandale des biens mal acquis*, La Découverte, 2011.

Voir aussi

« Papa » Bongo, notre ami très spécial

La captation d’héritage, un sport d’élites ?

Les escroqueries fleurissent aux dépens des seniors de toutes classes sociales, même si on entend peu parler des affaires les plus courantes. Des banquiers corrompus qui proposent des plans d’épargne-logement ou d’épargne-retraite à des vieillards de plus de 90 ans jusqu’aux dames de compagnie qui bénéficient de procurations sur les comptes bancaires, la liste est longue. Être hébergé en institution ne semble guère limiter le risque. L’épidémie touche même les personnels hospitaliers.

Ainsi, au milieu des années 1990, la responsable du bureau des tutelles de l’hôpital de la Salpêtrière avait négligé de répondre à un juge des tutelles qui, pour régler la succession d’une patiente décédée, voulait connaître l’état de ses comptes. Le directeur de l’hôpital a porté plainte contre plusieurs personnes : la responsable, une complice et un avocat. « Une affaire exemplaire, signale un enquêteur, car les deux auteurs de l’arnaque avaient cumulé les abus. » Elles avaient, grâce aux procurations bancaires, viré les revenus des personnes âgées sur leurs comptes, et l’une d’elles s’était installée dans le vaste appartement d’une patiente, moyennant un modique loyer, après avoir fait refaire des travaux aux frais de la propriétaire des lieux qui payait aussi sans le savoir factures d’électricité et de téléphone. Les employées indélicates avaient même poussé le raffinement jusqu’à souscrire des conventions obsèques pour leurs « protégés » sur lesquelles elles touchaient un pourcentage. Plus sordide encore, elles ne déclaraient pas tous les décès aux juges des tutelles concernés et poursuivaient ainsi leurs manipulations coupables. En 2001, deux responsables de l’hôpital de la Pitié-Salpêtrière ont été condamnés dans une autre affaire : ils ne déclaraient pas le décès de patients sous tutelle pour perpétuer un « juteux commerce *post mortem* ». Cette corruption au quotidien est souvent éclipsée par des affaires plus médiatiques, qui mettent en jeu des patronymes célèbres… Le marché de l’art est régulièrement secoué par des affaires dans lesquelles professionnels et hommes de loi n’apparaissent pas toujours à leur avantage…

La succession De Canson *Le Gentilhomme sévillan* de Murillo, pièce majeure du département des peintures espagnoles du Louvre, est au centre d’un fait divers particulièrement sordide des années 1980. Suzanne Barou de La Lombardière de Canson, héritière du papier Canson, a fui la France socialiste en 1981 pour

gagner la Suisse, ses tableaux de maître sous le bras. Elle tombe sous la coupe d'une dame de compagnie, Joëlle Pesnel, qui l'héberge, la séquestre (jusqu'à la laisser mourir de faim en 1986) et veut profiter de l'héritage grâce à des faux confectionnés par un avocat local. Après d'autres, *Le Gentilhomme sévillan* de Murillo est donc inscrit au catalogue de vente aux enchères de Christie's. La vendeuse « officielle » n'est autre que… la grand-mère de Joëlle Pesnel. Le tableau est sorti illégalement de France : il est donc « négocié » par le Louvre à la moitié de sa valeur environ. Christie's ayant versé une avance à Joëlle Pesnel et ne pouvant plus vendre le tableau se trouve coincé, forcé de transiger. L'intermédiaire de la transaction est le célèbre avocat Paul Lombard, amateur d'art, conseil des commissaires-priseurs, spécialiste des successions délicates. Il aurait reçu à cette occasion 500 000 francs d'honoraires.

Jeanne Deschamps, sœur de Suzanne s'étonne de la transaction, et dépose plainte pour vol et non-assistance à personne en danger. Il semble que le testament transférant la propriété du Murillo à Joëlle Pesnel ait été falsifié après l'achat par le Louvre ! Me Lombard le savait-il ? A-t-il essayé de le savoir ? Un non-lieu en faveur de l'avocat sera prononcé, ainsi que pour le conservateur du Louvre. Au terme d'une longue procédure, la Justice a fini par délivrer un quitus au musée. Le 2 avril 2001, la cour d'appel de Paris clôt le dossier en estimant que « la Direction des musées de France a pris les précautions qui s'imposaient » en l'achetant. Les magistrats refusent de restituer le tableau aux héritiers de Suzanne de Canson. Joëlle Pesnel, quant à elle, écope de treize ans de réclusion criminelle.

L'affaire de la succession Giacometti Autre avocat grand amateur d'art, Roland Dumas est définitivement condamné à douze mois d'emprisonnement avec sursis et 150 000 euros d'amende pour complicité d'abus de confiance, dans le cadre de la succession du sculpteur Alberto Giacometti, la Cour de cassation ayant rejeté son pourvoi le 10 mai 2007. L'ancien président du Conseil constitutionnel était poursuivi en compagnie de Jacques Tajan, un célèbre commissaire-priseur, pour détournement de fonds suite à la vente de plusieurs sculptures et peintures de l'artiste suisse en juillet 1994. Afin de payer des frais de succession, l'avocat désigné comme exécuteur testamentaire par les époux Giacometti met en vente quatorze sculptures et quatre peintures, qui vont rapporter 6,51 millions d'euros. Selon la cour, en accord avec M. Dumas, Jacques Tajan utilise pendant plusieurs années les sommes revenant à la succession Giacometti « afin d'alimenter le fonds de roulement de sa propre étude, qui a ainsi présenté une trésorerie positive, réalisé des économies de frais financiers et amélioré ses résultats », relève tout d'abord l'arrêt de la chambre

criminelle de la haute juridiction. « D'autre part, cette situation a été rendue possible grâce à un accord passé préalablement avec Roland Dumas, lequel a, en contrepartie, bénéficié d'honoraires ne correspondant pas aux prestations réalisées », ajoute-t-elle. La somme portait sur environ « 1,3 million d'euros utilisés pendant cinq ans ».

En conséquence, le conseil de discipline de l'ordre des avocats de Paris, où est toujours inscrit Dumas, lance une procédure disciplinaire le 22 octobre 2007. Entre-temps, Roland Dumas a engagé un recours devant la Cour des droits de l'homme contre la peine prononcée par la Justice en 2006 au motif que les juridictions pénales auraient fait preuve de partialité en le jugeant et que son procès n'aurait pas été équitable.

Il écrit ensuite au barreau en plaidant pour que son cas fasse « au moins l'objet d'un sursis à statuer en attendant la décision de la Cour de Strasbourg ». Le conseil a décidé qu'il prendra une décision quand la Cour européenne des droits de l'homme aura pris la sienne. C'est-à-dire dans quelques années…

Le pillage de la fondation Vasarely Dernière illustration des liaisons dangereuses entre le droit et l'art, le doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence et président de l'université d'Aix-Marseille III, Charles Debbasch, a été choisi pour assumer la présidence de la Fondation Vasarely. L'artiste a créé dès 1971 la fondation, à qui ont été confiées 42 œuvres monumentales, 450 œuvres originales, près de 800 études inaliénables, et 20 000 sérigraphies. Avec le concours du conseil d'administration, Debbasch a assumé la responsabilité de cette fondation pendant dix ans. Après la mort de l'épouse du peintre, Claire Vasarely, les héritiers reprennent le contrôle de la fondation et mettent en cause le doyen Debbasch qui l'a gérée de 1981 à 1992 au nom de l'université, obtenant en 1993 à l'issue d'une procédure judiciaire l'annulation de son mandat d'administrateur. Ils déposent plusieurs plaintes pénales contre ce dernier.

La gendarmerie, chargée d'exécuter une commission rogatoire à l'encontre du doyen Debbasch, en novembre 1994, doit pour l'interpeller effectuer un véritable siège de son bureau de la faculté d'Aix-en-Provence dans lequel un groupe d'étudiants le protège, façon western. Renvoyé devant le tribunal correctionnel sous les préventions de faux, d'usage de faux et d'abus de confiance, Charles Debbasch est condamné le 20 février 2002, jugement confirmé par la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 7 janvier 2003, qui le relaxe de l'accusation de faux mais le condamne pour usage de faux et abus de confiance. Cet arrêt après quelques péripéties est devenu définitif pour la condamnation d'abus de confiance. La procédure est réouverte devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui le condamne le 11 mai 2005 pour le seul délit d'abus de confiance à deux ans

de prison dont un an avec sursis sous le régime de mise à l'épreuve pendant trois ans, peine assortie d'une amende de 150 000 euros et d'une privation de certains droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. La Cour européenne a été saisie et a rejeté la requête.

Les affaires Giacometti et Vasarely, pour exceptionnelles qu'elles soient, illustrent de façon exemplaire la dérive de célèbres et madrés hommes de loi à qui « l'amour de l'art » a fait perdre toute prudence et toute notion d'éthique. La captation d'héritage n'est pas réservée aux élites, mais elle peut faire tourner bien des têtes.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Linda Bendali, Nathalie Topalov, *La France des incapables*, Le Cherche-Midi, 2005.
Mark Hunter, *Le destin de Suzanne*, Fayard, 1995.

Voir aussi

La corruption chez les magistrats

Tribunaux de commerce

Plusieurs jugements rendus dans le cadre de procédures collectives ont révélé la persistance de pratiques condamnables au sein des tribunaux de commerce. Au-delà des errements de tel ou tel juge, ces décisions illustrent les dysfonctionnements structurels d'une institution datant du XVe siècle dont la légitimité reposait à l'origine à la fois sur la compétence des juges et sur leur élection.

Or, aujourd'hui, cette double légitimité a disparu. La procédure et le droit applicable se sont complexifiés de telle manière qu'un non-juriste n'a plus désormais les compétences nécessaires. D'autre part, le taux de participation aux élections consulaires est inférieur à 20 %, ce qui prive les juges élus de légitimité électorale.

Un constat ancien Dans son livre *La mafia des tribunaux de commerce* (qui valut à l'éditeur Albin Michel, condamné à retirer 4 pages du livre en 24 heures (!), plus de 5 millions de francs d'astreinte), Antoine Gaudino a lancé un cri d'alarme sur un système de « combines mafieuses », selon lui largement répandues sur tout le territoire. Les juges consulaires sont amenés à statuer sur le sort de 60 000 entreprises en difficulté chaque année. Ils ont en quelque sorte un droit de vie ou de mort sur ces entreprises et décident du devenir de leurs salariés. Il en résulte des destructions d'emplois parfois injustifiées, soit par ignorance soit par cupidité, évaluées par l'auteur à 100 000 par an. Ces dérives peuvent prendre différentes formes : « tripatouillages sur la rémunération des mandataires, abus de pouvoir dans le cadre des procédures collectives sur fond de crise économique, manipulation de comptes lors d'un projet de rachat, conflit d'intérêts des juges, remise d'enveloppes pour obtenir certains avantages comme l'allongement de la période d'observation ou pour écarter tout repreneur concurrent sérieux, cessions à vil prix, vente de matériel en location, connivences entre liquidateur et juge-commissaire, mandataire de justice percevant "des dons en liquide" dans l'exercice de ses fonctions pour avantager une banque ou autre institution, escroquerie au jugement organisée avec le concours du mandataire de justice, *etc.* ».

De fait, le tribunal de commerce de Paris n'a pas toujours brillé par son exemplarité : plusieurs affaires ont défrayé la chronique. Dans celle du Royal Monceau, le groupe hôtelier placé en règlement judiciaire avec un passif de 2 milliards de francs avait fait l'objet d'un plan de continuation dans des

circonstances suspectes et critiquées par la commission d'enquête, un des membres du tribunal se plaignant d'avoir reçu des instructions du président qualifiées d'ordres abusifs, ce dernier ayant fini par lui retirer sa délégation. *Le Monde* a révélé cette affaire en juillet 1998, sans être démenti.

Dans l'affaire Travelstore, après la faillite de cette agence de voyage dans laquelle David Douillet détenait des actions (aux côtés d'un administrateur judiciaire de Nanterre, Olivier Sauvan, gravement mis en cause), il est reproché au président du TC de Paris d'avoir cédé à Douillet à titre personnel la marque Travelstore en 1997, alors qu'elle aurait dû faire partie logiquement du patrimoine commun de l'entreprise.

Dernier exemple : au cours de la liquidation judiciaire de la célèbre boîte de nuit *Le Palace* appartenant jusque-là à Régine, le tribunal de commerce de Paris rejeta en 1998 une offre de reprise de plus de 30 millions de francs (par l'ancien chanteur du groupe britannique Simply Red), qui avait pourtant l'agrément des créanciers. Et décida finalement d'attribuer le dossier aux frères Blanc, propriétaires de nombreuses brasseries à Paris, qui s'empressèrent de la revendre. Un des deux frères avait exercé les fonctions de président du même tribunal, au moment de l'ouverture de la procédure. Dans cette affaire, Régine dénonça sans ambages une manœuvre du président du tribunal, Jean-Pierre Mattéi.

Les réformes semblent bloquées Qu'a-t-on fait depuis la fin des années 1990 pour remédier à cette situation alarmante ? Force est de constater que peu de choses efficaces ont été tentées : bien sûr de nombreux rapports ont été commandés, souvent restés lettre morte…

Plusieurs commissions parlementaires se sont penchées sur le sujet face au constat de beaucoup : les tribunaux de commerce, c'est « une justice en faillite ». C'est le titre du rapport produit par la commission Colombet/Montebourg (1998). Elle accouche d'une réforme très éphémère, sans doute plombée par l'une de ses mesures phares : l'échevinage et la présence d'un magistrat professionnel pour présider les audiences de procédures collectives. Une « mixité » qui aurait sans doute permis un enrichissement réciproque entre les compétences juridiques et la connaissance des réalités économiques, tout en limitant les risques de conflits d'intérêts et de connivence dans le monde des affaires. Cette réforme prévoyait en outre la nationalisation des tribunaux de commerce. Autre mesure phare : l'encadrement strict des honoraires des mandataires et administrateurs par l'installation d'une rémunération forfaitaire au lieu de celle assise sur l'actif des entreprises.

Cette situation a aussi interpellé les institutions internationales. En particulier,

le Greco (Groupe d'États contre la corruption) dans sa quatrième évaluation de la France a souligné les carences de notre système. Les tribunaux ont des formations de jugement composées exclusivement de juges non professionnels en première instance. Le Greco s'interroge notamment sur l'indépendance de ces magistrats qui ne sont pas des professionnels alors qu'ils sont chargés de la surveillance et de la prévention des conflits d'intérêts. Cette institution émet quelques craintes car les juges consulaires sont issus d'entreprises qui continuent à les rémunérer même sur le temps consacré à cette activité. Le risque est grand dans ce contexte que ces magistrats issus du milieu économique, ce qui peut paraître légitime et bénéfique pour leur expérience de l'entreprise, puissent avoir des jugements non éthiques ou empreints de favoritisme à l'égard de certains de leurs pairs, en particulier dans des secteurs où existe une certaine proximité entre les acteurs. En conséquence, toujours selon le Greco, le contrôle des tribunaux de commerce mériterait à l'évidence une attention particulière. La surveillance de la Justice consulaire n'aurait pas été une priorité faute de temps selon un rapport de l'Inspection générale des services judiciaires.

Ces conflits d'intérêts souvent invisibles paraissent atteindre leur paroxysme et nuisent à l'efficacité économique de notre pays. Récemment, un groupe de travail sur la Justice consulaire a été installé par la garde des Sceaux. La déontologie semble au cœur des préoccupations de la ministre qui, *via* le statut et la formation des magistrats, envisage une réforme du code du commerce. L'échevinage, le statut des juges consulaires et l'instauration d'une délocalisation des affaires seraient également envisagés. L'avenir nous dira si le pouvoir politique est capable de vaincre ces inerties.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Antoine Gaudino, *La mafia des tribunaux de commerce*, Albin Michel, 1998.

Voir aussi

La corruption chez les magistrats

Philippe Courroye

Un « procureur en grave dérive institutionnelle » : la charge est signée de l'Union syndicale des magistrats (USM), d'ordinaire plus mesurée. On serait tenté d'ajouter le terme « corruption morale » si Philippe Courroye n'avait pris l'habitude de porter plainte contre quiconque contesterait son imperium. Son parcours professionnel est la caricature de l'image que donne parfois – à tort ou à raison – la Justice française : debout ou couchée, selon les circonstances politiques. Juge d'instruction traquant sans complexes la délinquance politico-financière, puis procureur s'ingéniant à minimiser les affaires, Philippe Courroye paraît prendre un malin plaisir à alimenter les critiques sur sa personne.

Il commence sa carrière dans les années 1980 comme juge d'instruction, à Lyon puis à Paris. Avec ses homologues Renaud Van Ruymbeke ou Eva Joly, Philippe Courroye fait alors partie de ces magistrats n'hésitant pas à bousculer les puissants. Son tableau de chasse paraît impressionnant : Alain Carignon, Michel Noir, Charles Pasqua, tous poursuivis, condamnés et finalement évincés de la vie politique. Mais un premier détail chiffonne : tous furent aussi des concurrents à droite de Jacques Chirac, contestant l'un après l'autre son leadership sur le mouvement gaulliste. Simple coïncidence ? Quant à Chirac en personne, le juge Courroye lui a délivré un non-lieu en 2004 dans l'affaire dite des « frais de bouche » de la mairie de Paris.

Pourquoi pas, après tout. Mais les choses se gâtent quand, une fois nommé au parquet de Nanterre, il hérite de cette antiquité : l'affaire des emplois fictifs du RPR (rémunérés par des entreprises amies du parti). En 2004, son secrétaire général Alain Juppé avait été condamné à quatorze mois de prison avec sursis, le rôle de Jacques Chirac étant mis de côté le temps de son immunité présidentielle. En 2010, ce dernier doit répondre de ses actes devant le tribunal correctionnel de Nanterre. À la stupéfaction générale, le procureur Courroye requiert alors une relaxe en sa faveur, au motif qu'il « n'existait pas un système connu de M. Chirac destiné à financer de façon occulte le RPR ». Refusant de le suivre dans sa vaine tentative d'occultation de l'affaire, le tribunal condamnera Chirac à deux ans de prison avec sursis – plus que Juppé.

Un magistrat qui dîne en ville

Philippe Courroye ne peut être résumé en simple chiraquien, l'homme est bien plus complexe. Mais il lui est arrivé de déjeuner avec l'ex-président à Saint-

Tropez, le milliardaire François Pinault réglant l'addition. « Je dîne avec qui je veux », rétorque-t-il. Si cela relève de sa vie privée, pourquoi pas. De même qu'il est libre de participer à une partie de chasse en Sologne à l'invitation de Martin Bouygues. Mais quand Philippe Courroye soupe en ville en compagnie de Jean-Charles Naouri, PDG du groupe Casino dont il est en charge d'un dossier, en compagnie du policier enquêteur, son impartialité de magistrat est directement en cause.

Et ce qui devait arriver arriva : en 2011, le tribunal de Nanterre annule purement et simplement une plainte déposée par Vincent Bolloré, nouveau patron du groupe Havas, contre son ancien PDG, Alain de Pouzilhac. Au motif que « la procédure pénale doit être équitable, non seulement devant l'instance de jugement mais également durant la phase d'enquête ». L'enquête préliminaire du procureur Courroye est étrillée car des privilégiés bénéficiaient d'informations particulières : « L'accès au dossier, unilatéral sinon erratique, ne garantit pas un équilibre serein des droits de la défense. » Sont visés sans le dire des dîners en ville entre Bolloré et Courroye. Le désaveu est cinglant.

Nicolas Sarkozy n'est pas un grand dîneur, nulle trace donc d'agapes en compagnie de Philippe Courroye. Ce qui ne les empêche pas d'être à tu et à toi. « On nous reproche de nous connaître et même de nous apprécier. Mais si nous étions hostiles, serions-nous plus indépendants ? » Propos tenus en avril 2009 par le président de la République, décorant son procureur préféré de l'ordre national du Mérite. Courroye avait déjà reçu la Légion d'honneur sous Chirac et semble avoir glissé avec aisance d'une présidence à l'autre.

Sarkozy et Courroye se sont rencontrés en 2004. Alors ministre à Bercy, il s'entend à merveille avec l'encore juge d'instruction en vue de traquer les nationalistes corses sous l'angle inédit de la fraude fiscale. Puis Courroye sera nommé procureur à Nanterre dans l'entre-deux tours de la présidentielle de 2007, comme une passation de pouvoir d'un clan à l'autre. Une fois à Nanterre, en plein « Sarkoland », Philippe Courroye paraît s'ingénier à, non pas étouffer (ce serait trop gros), mais minorer ou arrondir les affaires sensibles. Anticipant la suppression des juges d'instruction, que Nicolas Sarkozy n'ose pas encore entreprendre, il multiplie les enquêtes préliminaires où le parquet conserve jalousement ses dossiers sous le coude. Ce n'est qu'à l'audience devant le tribunal que débute la phase contradictoire.

Un procureur en chute libre

Dans un dossier de marchés publics truqués au sein de la mairie d'Asnières, seuls sont poursuivis des fonctionnaires. Mais pas leur maire, le très sarkozyste Manuel Aeschlimann. Dans une affaire visant la construction d'un collège à Issy-les-Moulineaux, seules des petites mains sont inquiétées. Isabelle Balkany, en charge des lycées au sein du Conseil général des Hauts-de-Seine et amie intime de Nicolas Sarkozy, est entendue comme simple témoin durant l'enquête préliminaire – « pour lui demander s'il faisait beau », ironise un magistrat local. À l'audience, la présidente du tribunal s'interroge à haute voix : « Les investigations sont limitées, je m'étonne qu'une partie des faits n'ait donné lieu à aucune poursuite du parquet. » Philippe Courroye se drape dans sa dignité outragée : « Le parquet ne peut tolérer de tels commentaires sur ses orientations de poursuites ! »

Le système Courroye va toutefois exploser en plein vol, à l'occasion de l'affaire Bettencourt, aux nombreuses ramifications. Le procureur paraît négliger la piste d'un éventuel financement politique, au point que le tribunal devra ordonner un supplément d'information sur ce point. En revanche, Philippe Courroye retrouve toute son ardeur procédurale en vue de traquer le ou les informateurs du *Monde*, après la publication par le quotidien du soir de pièces pénales mettant en cause Éric Woerth, ministre du Budget de Nicolas Sarkozy et ancien trésorier de l'UMP. À chacun ses priorités…

En janvier 2012, Courroye est mis en examen pour « collecte illicite de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal et illicite ». Est visée la surveillance téléphonique de journalistes du *Monde*, Philippe Courroye ayant requis copie de leurs « fadettes » (recueil des appels entrants et sortants). « Cette atteinte portée au secret des sources des journalistes n'était pas justifiée par l'existence d'un impératif prépondérant d'intérêt public », dira la Cour de cassation. Ce magistrat déchu fait mine de ne pas comprendre ce qu'on lui reproche sur le fond, dans l'affaire Bettencourt comme pour l'ensemble de sa carrière. Philippe Courroye se contente de dénoncer sur la forme une « véritable chasse à l'homme ». Là réside peut-être le pire.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Airy Routier, *Enquête sur un juge au-dessus de tout soupçon. Philippe Courroye, un pouvoir*, Fayard, 2011.

Voir aussi

La corruption chez les magistrats ; Petits arrangements et grands silences d’Alain Carignon

La corruption chez les magistrats

Un magistrat en prison ? Phénomène statistiquement marginal quoique moralement choquant, surtout s'il est poursuivi pour corruption et trafic d'influence.

C'est la mésaventure de Jean-Louis Voirin, incarcéré préventivement durant huit mois en 2003 avant d'être condamné en 2008. Procureur adjoint au parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis), il acceptait de menus cadeaux en échange de menus services : deux montres, un stylo de luxe, contre l'annulation de contraventions automobiles. Avant de monter en gamme : voyages en Grèce ou en Israël, 27 500 euros en liquide, contre quelques réquisitoires de non-lieu. Des voyous avaient repéré ses failles personnelles, sachant l'entourer à l'occasion d'un drame familial. Voirin résumera lui-même cet entrisme typique de la mafia : « Au début, pour moi, c'était des gestes d'amitié. Je les acceptais. Et puis après, je me suis dit que si j'arrêtais, ils allaient pouvoir me faire chanter. » Car ses maîtres chanteurs étaient de sacrés loustics qui plus tard seront condamnés pour blanchiment international.

Dérapages

Simple dérive personnelle d'un magistrat isolé ? Jean-Louis Voirin fut également secrétaire général de l'Association professionnelle des magistrats (APM, syndicat professionnel classé à droite). Décoré de la médaille du Mérite puis de la Légion d'honneur en 2001 – sur le quota de la présidence de la République, excusez du peu. « Il y a longtemps qu'il aurait dû tomber », déplore un ancien collègue – dix ans plus tôt, sa hiérarchie lui avait simplement enjoint de ne plus fréquenter les lascars. Mais la magistrature française est ainsi faite, privilégiant parfois le décorum et l'apparat au service public de la Justice.

Dans la foulée de Jean-Louis Voirin, Hugues Vérita. Président du TGI de Digne (Alpes-Maritimes), révoqué de la magistrature en 2003 puis condamné pour prise illégale d'intérêt en 2006 à dix-huit mois de prison avec sursis. Particulièrement en charge des faillites, il se faisait rétrocéder les honoraires des découpeurs d'entreprises : 366 000 euros ont ainsi achevé leur périple sur ses comptes bancaires, que le juge Vérita peinera à justifier par des gains au Loto. Aggravant son cas, il saisira un ancien ministre de gauche en vue d'intervenir en sa faveur après du fisc, à l'occasion d'un match de football au stade Vélodrome de Marseille… Lors de sa révocation, le Conseil supérieur de la magistrature pointera la « mise en place d'un système fondé sur des amitiés personnelles ».

Éthique en toc

Le CSM n’avait encore rien vu, avant d’aborder le cas de Jean-Paul Renard, inamovible doyen des juges d’instruction à Nice. Franc-maçon (tout comme Vérita), il a érigé le copinage au plus haut rang de la magistrature. Le CSM n’en est toujours pas revenu, pointant une « perte des repères éthiques indispensables à l’exercice de ses fonctions en même temps que tout crédit à l’égard des justiciables ». Copinage outrancier avec Michel Mouillot, maire de Cannes, membre comme lui de la GLNF, avec un intermédiaire défavorablement connus des services – le juge Renard faisant traîner en longueur les procédures à leur encontre. Ou encore avec ce trafiquant de drogue sorti de prison à sa plus grande stupéfaction ! Le juge Renard s’en justifiera au motif qu’il aurait pu mettre en cause la « bourgeoisie niçoise »… « Même en tenant compte de la tradition de sociabilité de la Côte d’Azur », le CSM met l’accent, en octobre 2004, sur la gravité de son cas, « non seulement en raison de son énormité mais encore par son effet désastreux sur l’image de la Justice ». Le juge Renard conservera toutefois ses droits à la retraite, fonction publique oblige.

Une justice partiale

Au-delà de quelques cas de prévarication personnelle au sein de la magistrature, la corruption morale, parfaitement illustrée par un parquet aux ordres, le doigt sur la couture du pantalon. « C'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité », proclamait Louis XVI en 1766. Rien n'a changé en 2010, à en juger par cet arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme condamnant la France au motif que « le ministère public ne remplit pas l'exigence d'indépendance à l'égard de l'exécutif ». Piteusement, la Cour de cassation devra entériner un mois plus tard : le parquet « ne représente pas les garanties d'impartialité requises ».

Les exemples foisonnent. Concentrons-nous un instant sur le cas de Jacques Chirac, poursuivi pour emplois fictifs, rémunérés par la mairie de Paris mais en réalité affectés à son service personnel, lorsqu'il était député de Corrèze, président du RPR et candidat perpétuel à l'Élysée. Il est protégé un temps par son immunité présidentielle, seul Alain Juppé fut condamné à sa place en 2004 (quatorze mois de prison avec sursis). À l'issue de son second mandat, le renvoi en correctionnelle de Jacques Chirac paraît inévitable, mais le parquet se révèle un parfait chien de garde. Le procureur de Nanterre, Philippe Courroye, en charge des emplois fictifs bénéficiant au RPR, ose proclamer qu'il « n'existait pas un système connu de M. Chirac destiné à financer de façon occulte » le parti gaulliste. Le procureur de Paris, Jean-Claude Marin, en charge des autres emplois fictifs, donne dans le comique involontaire : « Il n'est pas suffisamment démontré que leur travail n'a pas été inutile à la mairie de Paris. » Lors du procès en septembre 2011, car il y aura quand même procès en dépit de l'obstruction du parquet, les représentants du ministère public rivalisent dans l'argutie grotesque. Pour l'un, « le terme de cellule corrézienne est peut-être un bien grand mot, le télétravail permettant d'effectuer une tâche à Ussel sans présence physique à Paris »… Pour l'autre, à propos des Debré père et fils, « le fait qu'il aurait été recruté pour faire plaisir à son père, comme le suggère l'intéressé, reste une hypothèse et non une certitude »… Vaines plaidoiries en défense puisque Chirac sera finalement condamné à vingt-quatre mois de prison avec sursis – davantage que son fidèle Juppé. C'est peu dire que le parquet s'est ridiculisé pour rien.

Opération « Sauver le président »

Au même moment, le procureur de Paris s'illustre en vue de protéger Nicolas Sarkozy, alors président en titre. Il s'agit de l'affaire des sondages de l'Élysée, passés sans appel d'offres au bénéfice de Patrick Buisson, rémunéré 10 000

euros par mois en tant que conseiller présidentiel tout en encaissant 1,5 million d'honoraires au nom de sa société Publifact. Le parquet tente de torpiller le dossier au motif que l'immunité ne viserait pas simplement « le président de la République », mais, nuance, « la présidence de la République », englobant *de facto* son entourage. D'éminents professeurs de droit, comme Olivier Beaud, s'en émeuvent : « Ce n'est plus une poche d'irresponsabilité, c'est un gouffre ! »

Brusque changement de cap un an plus tard : le parquet de Paris déclenche une enquête pénale sur la même affaire en décembre 2012. Car entre-temps, François Hollande a succédé à Nicolas Sarkozy. L'avocat de Patrick Buisson, Me Gilles-William Goldnadel, s'émeut avec raison de ces « deux positions radicalement opposées » et n'y voit qu'une seule raison : « la subordination directe du parquet » au pouvoir politique en place.

Les magistrats du siège, eux, bénéficient de la plus totale indépendance. Carriérisme oblige, certains n'hésitent pourtant pas à la vendre au plus offrant. C'est le cas du juge Gilbert Azibert. Magistrat à la Cour de cassation, il semble s'être mué en petit télégraphiste de l'avocat de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog, qui bataillait alors devant la plus haute juridiction française en vue de faire annuler la saisie de ses anciens agendas présidentiels. Début 2014, des écoutes téléphoniques permettent de suivre leurs manigances en direct. Me Herzog : « Gilbert a bien bossé. On a eu hier le mémoire du rapporteur. » Mme Azibert à son mari : « T'es au trentième dessous ? T'es allé te magouiller avec Sarko. » Me Herzog à propos du juge : « Il m'a parlé du truc sur Monaco, parce qu'il voudrait être nommé au tour extérieur. » Sarkozy : « Appelle-le aujourd'hui en disant que je m'en occuperai, parce que je vais à Monaco et je verrai le Prince. »

Trafic d'influences

Il n'en parlera finalement pas à Albert II, Azibert ne sera donc pas promu sur le Rocher. Mais pour les enquêteurs, la seule éventualité d'une démarche suffit à « constituer le trafic d'influence, qu'elle soit réelle ou supposée ». Dans un rapport de synthèse, révélé par *Libération* en septembre 2014, l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières résume sobrement l'affaire : « Les conversations enregistrées sont claires sur les intentions. Gilbert Azibert est sollicité pour obtenir des informations et démarcher des conseillers à la Cour de cassation. En contrepartie, Nicolas Sarkozy accepte de l'aider à obtenir un poste à Monaco. » Placé en garde à vue, l'ancien président se défendra par cet argument inquiétant : « Si j'avais besoin d'informations ou d'influence, ferais-je appel à M. Azibert ? Croyez-vous que je ne pouvais pas téléphoner au premier président de la Cour de cassation, que je connais depuis vingt ans quand j'étais

maire de Neuilly ? Croyez-vous que je n'aurais pas pu téléphoner au procureur général de la Cour de cassation que j'avais nommé ? » En se félicitant paradoxalement du rejet de son pourvoi : « Je n'avais nullement besoin d'une influence qu'il n'avait pas, comme l'a démontré le résultat final. »

Même en retraite, un ancien magistrat peut difficilement renoncer à influencer le cours des événements, au risque de la compromission. C'est le cas de Pierre Estoup, autrefois président de la cour d'appel de Versailles, officiellement retraité en 1991. Depuis, il pratique l'arbitrage, cette justice parallèle et privée, expéditive – à 150 reprises ! Mais aussi dans la consultation tous azimuts. En dix ans (sur la seule période 1997-2006), il a ainsi encaissé près de 2 millions d'euros d'honoraires, dont 42 % versés par d'actuels ou anciens avocats de Bernard Tapie. Fâcheux, dans la mesure où Estoup fut désigné arbitre en 2008 dans la désormais fameuse affaire opposant l'homme d'affaires au Crédit lyonnais, à propos de l'achat puis la revente d'Adidas. Ses coarbitres, l'avocat Jean-Denis Bredin et l'ancien ministre Pierre Mazeaud, sont d'une intégrité irréprochable. Mais 90 % de la sentence arbitrale fut rédigée par le seul Pierre Estoup, accordant à Bernard Tapie 400 millions d'euros de dommages et intérêts, dont 250 lui reviendront en net après déduction de créances fiscales et bancaires.

Indépendance très relative

Estoup avait pourtant signé une attestation d'indépendance niant toute relation ancienne avec Tapie. Mis en examen en mai 2013 pour escroquerie en bande organisée (*sic*), ce retraité de la magistrature a d'abord plaidé la négligence, « j'aurais peut-être dû passer plus de temps à faire des vérifications dans mes archives ». Puis s'est braqué sur son imperium devant un juge d'instruction : « Vous êtes totalement en dehors de votre saisine. Les témoignages que vous avez au dossier sont inadmissibles de la part de représentants de l'État qui ignorent tout de cette affaire. »

Deux précédents sont particulièrement fâcheux. Le 10 juin 1998, dix ans avant l'arbitrage Adidas, Bernard Tapie dédicace à Pierre Estoup son livre intitulé *Librement* : « En témoignage de mon infinie reconnaissance, votre soutien a changé le cours de mon destin. » Six jours plus tôt, la cour d'appel de Marseille avait converti en sursis sa peine de prison ferme prononcée en première instance dans l'affaire des comptes de l'OM. Tapie peut respirer, il n'aura pas à retourner en détention à la Santé. Le président de la cour d'appel en question, Franck Lapeyrère, a témoigné : « Pierre Estoup a essayé de me voir avant que l'affaire ne vienne à l'audience et après que l'arrêt eut été rendu, cela m'a été rapporté par le greffe. » La ou les rencontres n'ont pas eu lieu, faute de temps libre, mais

le président Lapeyrère émet cette hypothèse : « La concomitance de dates me laisse penser que Pierre Estoup ait pu dire à Bernard Tapie qu'il m'avait vu, mais je n'en sais rien. » L'ancien juge Estoup s'en tire par cette pirouette : « Si j'avais tenu à le voir pour cette affaire, j'aurai pris la précaution de prendre rendez-vous avec lui. »

Autre rendez-vous embarrassant. En 2004, quatre ans avant l'arbitrage, Pierre Estoup rencontre le président d'une association de petits porteurs, Didier Cornardeau, en lutte contre les intrigues boursières de Vivendi, dans une salle du tribunal de commerce de Paris. Lequel témoigne à son tour : « Il a évoqué avec moi deux dossiers dans lesquels il m'a dit pouvoir intervenir. Tout d'abord Vivendi puis l'affaire Tapie/Lyonnais. Il me dit alors qu'il a le bras long. » Son avocat, Me Karel Canoy, également présent, précise la teneur des propos : « M. Estoup était autoritaire, lui seul a parlé. » Ce dernier leur aurait alors suggéré de s'engager aux côtés de Bernard Tapie dans l'affaire Adidas, qui serait « une belle cause ». L'ancien juge dit n'avoir « aucun souvenir » de cette réunion. Une mémoire tellement sélective qu'elle en devient suspecte. Affaire en cours.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Thierry Levêque, *Intouchable ? Chirac face aux juges*, Delavilla, 2011.

Voir aussi

Tapie, l’histoire secrète ; Franc-maçonnerie : le ver est dans le fruit

L’UIMM « fluidifie » encore…

Le non-dit a enfin été levé. Oui, les patrons arrosent les syndicats de salariés depuis au moins un demi-siècle. Pour acheter la paix sociale ou une signature en bas d’une convention collective. Impossible de préciser qui, à quelle date et pour quelle somme, aurait été corrompu. Mais le secret de polichinelle n’en est plus un car le procès en octobre 2013 de Denis Gautier-Sauvagnac, gestionnaire de la caisse noire du patronat de la métallurgie, a permis de crever l’abcès.

Ses initiales, DGS, incitent à la plaisanterie – Denis Garde le Silence, Denis Gratifie les Syndicats… Lui-même y a contribué involontairement en se réfugiant derrières des formules qu’il voulait sibyllines mais qui se révèlent grotesques : « fluidification du dialogue social », « remises aux organisations participant à la vie sociale de notre pays »…Ses prédécesseurs à la tête de l’UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) l’ont aidé à être un peu plus précis. Le passage aux aveux était plus facile pour eux, les faits sous leurs mandats étant pénalement prescrits. Dominique de Calan, a ainsi campé le décor : « Dans le climat général de lutte des classes, les syndicats réformistes auraient été mis au ban si on avait su que le patronat aidait ces organisations. » Arnaud Leenhardt a explicité : « Le patronat avait besoin de syndicats solides. Quand on a des grèves avec séquestration, on est bien content d’avoir un syndicat capable de canaliser les débordements et favoriser la reprise du travail. » Puis attesté que les « cinq syndicats représentatifs », CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC, ont bien bénéficié de sa caisse noire. Jacques Gagliardi a quantifié : le patronat « distribuait chaque année de l’ordre de 10 millions de francs à des organisations syndicales ». Alors, Denis Gautier-Sauvagnac, qui jusqu’alors affirmait qu’un « grand déballage ne serait pas utile à notre pays », a finalement concédé que des « espèces » étaient bien remises à des syndicalistes.

La tournée du patron Une tradition maison, la branche patronale de la métallurgie ayant historiquement piloté le dialogue social. Car l’UIMM a été fondée en 1901, héritière du Comité des Forges créé en 1864. Depuis cette époque, elle a conservé le monopole des relations avec les syndicats, le Medef se contentant du dialogue avec les pouvoirs publics. Sa réputation hospitalière n’est plus à démontrer. À chaque négociation collective, c’est le patron qui invite les syndiqués, prenant en charge leurs frais de déplacement ou de bouche. « Le dialogue social n’est pas un combat ou une guérilla, estime DGS. Il n’est donc

pas anormal que la partie qui dispose de moyens facilite le transport et la restauration de l'autre. » À l'entendre, l'expression « arroser les syndicats » serait à prendre au pied de la lettre, dans le seul but d'établir un « dialogue sain et constructif ».

À ces faux frais syndicaux, s'ajoutent des soutiens logistiques : « Achats d'espaces publicitaires à prix d'or, location de stands également à prix d'or, achats de journaux syndicaux », énumère DGS. Ils ont été quantifiés pour la seule période comprise entre 2002 et 2007 : 495 000 euros, dont 380 000 pour la seule CFTC. En novembre 2008, l'UIMM s'est ainsi invitée par effraction au congrès annuel du syndicat chrétien. Au président sortant, Jacques Voisin, le représentant de la branche métallurgique, Robert Crespo, reproche un virement de 69 000 euros en provenance de l'UIMM, sous prétexte d'un fumeux « partenariat sur le dialogue social ». Et d'ironiser sur les « véhicules de fonction financés par l'UIMM au profit de la confédération et de sa direction ». En retour de bâton, Voisin reproche à Crespo un chèque de 23 000 euros versé par l'UIMM pour la location d'un stand lors de l'université d'été de la fédération métallo, prix selon lui « exagéré ». Match nul, très nul.

Un ancien syndicaliste chrétien, Jean-Claude Duret, a raconté en 2007 dans le journal *Libération* sa propre expérience. La scène se passe en juin 1998, il est membre de la délégation CFTC invitée par l'UIMM à renégocier la convention collective des cadres. D'emblée, il est marqué par l'ambiance courtoise. « La CGC donnait à Denis Gautier-Sauvagnac du "Monsieur le Président" long comme le bras. » Il n'entend pas lâcher du lest, quand son supérieur de la délégation CFTC lui glisse à l'oreille : « Tu vas faire capoter la réunion si tu poses des questions. Te casse pas la tête, on signera quand même. » Tête brûlée, Jean-Claude Duret quitte brusquement la salle sur un esclandre, puis est poursuivi par un membre de la délégation UIMM. Qui lui pose cette question qui fâche : « Quels sont vos besoins ? » Duret s'indigne derechef, son interlocuteur ne se démonte pas : « Tout homme a son prix, un syndicaliste n'est pas incorruptible. Je vous serre la main, c'est pour la dernière fois. » De fait, il ne remettra plus jamais les pieds à l'UIMM, la CFTC lui retirant tout mandat syndical. Puis sera licencié par son employeur, Thalès, qui profitera de la révision à la baisse de la convention collective des cadres négociée ce jour-là.

De l'utilité d'une caisse noire Car il y a pire que le simple soutien « logistique » : une caisse noire de l'UIMM mise en place durant les grèves de mai 1968. Judicieusement placée en Bourse, elle a fait des petits au point d'atteindre 600 millions d'euros, dont 16 ont été redistribués en liquide sous le règne de DGS, entre 1994 et 2007. « Le prétexte logistique avait ses limites, mais je ne peux

donner tel ou tel nom car ces sommes ont été remises de personne à personne, sans témoin. La plupart auraient toute latitude pour nier avoir reçu de l'argent. » Des noms ! réclament en chœur les syndicats, sachant trop bien qu'il n'en sera rien. Mais chaque centrale de soupçonner l'autre… Michel Offerlé raconte une anecdote. En 1994, à l'arrivée de DGS à la tête de l'UIMM, un responsable syndical, habitué des enveloppes, lui rend une visite de courtoisie : « Je crois, Monsieur, que c'est vous que l'on vient voir maintenant pour la chose ? » Le microcosme syndical murmure qu'il s'agirait d'André Bergeron, leader historique de FO. Mais l'auteur de minorer aussitôt son anecdote : « On ne peut pas considérer que les syndicats sont vendus, car on est plus dans une relation d'interdépendance, de proximité. Dans ce cadre, on peut mettre financièrement de l'huile dans les rouages, mais les rouages existent en eux-mêmes. »

C'est le cas avec la CFTC, FO ou la CGC, qui ont la signature facile lors des accords sociaux. Longtemps, l'approbation d'un seul des syndicats dits « représentatifs » suffisait à valider une négociation interprofessionnelle. La CGT refuse la plupart du temps de signer. Et n'a jamais bénéficié du soutien « logistique » de l'UIMM sous forme de prestation surfacturée. Y aurait-il un lien de cause à effet ? Un ancien ponte de l'UIMM, Jacques Gagliardi, ne peut s'empêcher de glisser le venin : « On m'a parlé de centaines de milliers de francs versés par an à la CGT. Une première, car elle ne recevait pas d'argent de l'UIMM. » De l'art de diviser pour mieux régner.

Le financement syndical n'a pourtant pas épuisé toutes les potentialités de la caisse noire. Il est établi qu'un petit million d'euros a aussi servi de complément de revenus – au noir – à des dirigeants de l'UIMM. Des organisations étudiantes ont aussi perçu 30 000 euros par an – une aumône. Mais quid du reste ? « En montrant du doigt les syndicats, on veut cacher d'autres financements par l'UIMM, en particulier des financements politiques », accuse François Chérèque, ancien secrétaire national de la CFDT. Son homologue de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest, alimente également le soupçon : « Pourquoi ne pas s'intéresser à certains parlementaires, dont chacun sait que, pendant des années, ils présentaient des amendements qui leur avaient été soigneusement rédigés par l'UIMM ? » En février 2014, Denis Gautier-Sauvagnac est condamné à trois ans de prison dont deux avec sursis (soit un an ferme). Une peine sévère, le parquet chargé de porter l'accusation n'ayant requis que deux ans avec sursis. Et le tribunal de le renvoyer à ses non-dits, « alimentant le soupçon de financement occulte de partis politiques, d'achat de parlementaires, jetant le discrédit sur tous les décideurs de la vie politique et économique du pays ». Des attendus qui sauvent l'honneur des syndicats. Financièrement, DGS s'en sort mieux : 375 000 euros d'amende. L'UIMM, également condamnée à

150 000 euros d’amende en tant que personne morale, peut également souffler. Elle avait provisionné 9 millions d’euros en vue de dédommager DGS, qui risquait de se voir demander restitution de l’intégralité de la caisse noire, faute d’en désigner les bénéficiaires. « Une époque en juge une autre », philosophe son avocat, Me Jean-Yves Leborgne, tout en pestant contre un « jugement moral », voire « sociologique », mais très peu « pénal » à ses yeux : « Financer les syndicats fut la mission historique de l’UIMM, même si on peut juger la méthode vieillotte. » Une histoire vraiment révolue ?

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Yves Bertrand (avec Éric Branca), *Je ne sais rien… mais je dirai (presque) tout*, Plon, 2007.
Michel Offerlé, *Les patrons des patrons*. *Histoire du Medef*, Odile Jacob, 2013.

Voir aussi

Quand l'UIMM « fluidifie » les relations sociales ; Les comités d'entreprise

Le sexe dans les « affaires »

Le sexe comme instrument d'influence et de corruption ? Voilà qui n'étonnera guère les bons connaisseurs de l'histoire de France. Le grand public a peut-être attendu le scandale DSK et l'affaire dite du « Carlton » de Lille pour découvrir qu'une filiale du géant du BTP Eiffage remboursait les services de prostituées pour des décideurs politiques. Mais ceux qui œuvrent dans « les affaires » connaissent le système depuis longtemps. Si l'argent demeure le moteur premier de la corruption, un après-midi ou une nuit en galante compagnie restent des cadeaux aussi appréciés que discrets dans bien des secteurs. Surtout en France, où cela relève d'une sorte de « tradition nationale ».

Aussi loin que l'on remonte dans la vie des affaires et la vie politique du XXe siècle, la prostitution de haut vol et les maisons de rendez-vous occupent une place de choix dans la vie de certains décideurs. Certes, la prostitution est abolie en 1946, mais la loi ne concerne que le « tout-venant » : quelques maisons de grand standing sont maintenues avec la protection de divers services : la Mondaine, qui a pour mission la répression du proxénétisme, mais aussi les Renseignements généraux, la DST, le Sdece… c'est que l'intérêt national est en jeu ! Ces maisons accueillent en effet des dignitaires étrangers de passage. Étroitement surveillées, elles informent leurs protecteurs de leurs visiteurs et des secrets qu'ils ont pu y dévoiler.

Prenez l'Étoile-Kléber de « Madame Billy », rue Paul-Valéry : la maison a vu le jour sous l'Occupation, mais reste bien utile. Elle compte parmi ses clients fidèles le Shah d'Iran ainsi que plusieurs princes arabes. Dans les années 1960, elle est supplantée par Fernande Grudet, dite Madame Claude, qui forme un escadron de jeunes femmes sophistiquées, et devient mondialement célèbre. Même le président Kennedy, de passage à Paris, voudra « essayer » une de ses filles. Ministres ou hommes d'affaires étrangers, peu de visiteurs de marque refusent d'expérimenter la galanterie à la française, réputée dans le monde entier. Les grandes entreprises françaises ne se privent pas d'utiliser cet avantage. La prostitution de luxe comme instrument du patriotisme économique ? Il fallait y penser…

Des filles sur catalogue Vingt-cinq ans commercial chez Dassault, de 1965 à 1990, Michel-Jack Chasseuil a reçu des centaines de délégations étrangères, militaires et civiles pour leur vanter les mérites des avions maison. Il confie à

Vanina Kanban : « En tant que responsable de la délégation Dassault, quand je recevais des clients pendant huit jours, j'avais des bons de caisse. On me donnait de l'argent et des chéquiers. Pour les filles, je payais et, en fin de semaine, le vendredi, on allait voir le comptable et on disait : "voilà, j'ai tant de frais pour les déplacements, tant pour l'essence, tant pour les restaurants et tant pour les filles." Et le comptable vous donnait l'équivalent en argent liquide. C'était toléré, ouvert, ça ne se faisait pas du tout à l'insu des autorités financières du gouvernement. » Les filles étaient choisies « sur catalogue » de pseudo-agences de mannequins… Dans les années 1975-1980, suite à plusieurs scandales et à la dissolution de la Mondaine, les maisons très institutionnalisées comme celles de Madame Billy ou Madame Claude sont contraintes de fermer. Elles sont alors remplacées par des « agences de mannequins », et autres « agences de traduction » dont l'objet social ne fera pas illusion plus de quelques années. L'un d'elles, animée par une certaine Christiane Couderc, a même le toupet de s'installer rue de Bièvre, au-dessus d'une galerie de tableaux située face à l'hôtel particulier de Roland Dumas et à quelques mètres du domicile du président Mitterrand ! Manière peut-être de suggérer de hautes protections… qui n'empêcheront pas son agence de fermer en 1989. Roland Dumas connaît bien ce monde interlope, étant l'ami, l'avocat (et le protecteur, assurent certains anciens policiers) de la rousse flamboyante Katia Goldfarb, propriétaire à partir de 1958 d'une maison de rendez-vous située près de la Porte Maillot, et qui ne faisait pas mystère de ses activités au profit de divers services.

Compléments de réception Pour Michel-Jack Chasseuil, retraité de chez Dassault, la prostitution n'est pas réservée aux affaires de l'armement et aux dignitaires étrangers : « Vous savez, toutes les grosses sociétés, comme dans le luxe ou le BTP, connaissent très bien les réseaux de ces soi-disant agences de mannequins. L'avantage de l'agence, c'est que l'on peut parfois payer en chèque de société. […] Moi, j'ai des copains médecins, pharmaciens… Ils me le disent clairement : "On part huit jours aux Seychelles en séminaire de formation payé par le laboratoire. En réalité, on bouffe et on baise pendant une semaine. Et tout est payé par le labo." » Enquêtant pour le premier ouvrage publié sur le rôle du sexe dans les affaires, *Sexus Economicus* (2010), nous avions interviewé un ancien directeur de la communication d'une grande société de distribution d'eau… qui ne disait pas autre chose : « Un an après mon embauche, mon DG m'appelle. On reçoit le maire d'une grande ville qui a envie de passer "une bonne soirée"… ça faisait partie des attributions de mon prédécesseur. J'étais totalement ignorant de ces questions, j'ai dû demander à mon adjoint ce qu'il fallait faire. "Dans ces cas-là, me dit-il, on appelait madame X pour arranger

l'affaire en précisant le genre de fille voulu. On payait en cash." Ce qu'on a fait. Après ça, j'ai compris que je devais me créer un réseau. Très vite, tout le monde dans la boîte a su que j'étais l'homme ressource pour ces questions. Quand un commercial recevait un élu, il préparait à l'avance sa visite avec moi. » Les élus, qui profitent par exemple du salon des maires pour passer une galante soirée aux frais de géants de l'eau ou du BTP, considèrent qu'il s'agit là de petites faveurs… sans réel engagement de leur part.

Dans l'hypocrisie générale, les prestations sexuelles sont assimilées à des « compléments de réception », comme un bon vin ou un bon restaurant. Mais tous les commerciaux et communicants qui ont recours à ce procédé assurent que cela crée un « climat favorable » à leurs affaires. Sur d'énormes marchés publics, pour lesquels s'affrontent une poignée de groupes aux propositions très comparables, tout ce qui peut faire la différence est bon à prendre. Certes, il est tacitement entendu que tout cela « restera entre soi ». Un élu n'imagine même pas que l'on puisse un jour le faire chanter sur ce type d'incartades. En tout cas aucun homme politique français n'a jamais perdu de voix aux élections à cause de ses aventures féminines. Fournir à un élu une agréable compagnie relève-t-il de la corruption ? Pas si l'on n'est pas payé en retour… Mais cela relève certainement de la *tentative* de corruption, ce qui suffit à la qualifier pénalement. Quant à l'élu, même s'il est souvent impossible d'établir le lien entre une faveur dont il a bénéficié et la décision finale sur un contrat, le simple fait d'accepter relève d'une corruption morale, qui ne choque d'ailleurs pas grand monde. Si Dominique Strauss-Kahn était devenu président de la République en 2012, ses amis nordistes qui ont financé certaines de ses « surprises-parties » auraient-ils pour autant occupé de hautes fonctions ou reçu d'importants marchés pour leurs entreprises ? Il est permis d'en douter. Tout comme il est permis de douter que « DSK » n'ait pas sciemment profité de cette ambiguïté pour prendre du bon temps à leurs dépens.

Comment l'exemple venu d'en haut ne serait-il pas suivi ? Depuis les années 1990, la corruption par le sexe s'est sans aucun doute « démocratisée ». D'un côté des filles désormais « indépendantes », qu'elles communiquent sur le web ou préfèrent des mises en contact plus discrètes ; de l'autre des secteurs professionnels où la pression économique et financière est de plus en plus forte en raison des marchés qui sont en jeu. Dans le monde de la finance, on sait bien qu'un patron de fonds d'investissement étranger en goguette à Paris s'attend à être « diverti » toute la nuit, condition *sine qua non* pour confier à la banque qui l'accueille d'importants ordres d'achats à son départ. Dans le sport de haut niveau, entraîneurs sportifs et entraîneuses d'un autre genre ont appris à travailler main dans la main pour canaliser l'énergie de leurs joueurs vedettes à

la veille de matchs importants. Les exemples sont multiples.

La corruption est aussi une maladie sexuellement transmissible.

♦ YD

Pour en savoir plus

Yvonnick Denoël, *Sexus Economicus, le grand tabou des affaires*, Nouveau Monde éditions, 2010.
Vanina Kanban (avec Bénédicte des Mazery), *Sexe, business et politique*, Plon, 2013.

Voir aussi

Christine Deviers-Joncour et les « filles » de l’affaire Elf

Les comités d’entreprise

Si l’UIMM les finançait par le haut, les syndicats de salariés savent aussi se financer par le bas, en usant et abusant de la manne des comités d’entreprise. Car l’équation est simple : selon un rapport parlementaire, le budget annuel de l’ensemble des syndicats, 4 milliards d’euros, ne proviendrait qu’à 3 % des cotisations des adhérents.

Les CE sont issus des comités sociaux mis en place sous Vichy. À l’époque, il s’agit principalement d’assurer le ravitaillement des salariés et le fonctionnement des cantines. D’où leurs surnoms : « comités patates » ou « comités rutabagas ». Après la guerre, le gouvernement provisoire s’empresse d’institutionnaliser cette organisation des « œuvres sociales ». Durant les Trente Glorieuses, leur spectre s’élargit au tourisme et à la culture de masse. Le fonctionnement et les œuvres sociales des CE sont financés par les employeurs (qui ne se mêlent pas de la gestion), moyennant 1 % de la masse salariale.

L’ensemble des 40 000 comités d’entreprise brasse ainsi 15 milliards d’euros par an. Les plus gros d’entre eux sont de véritables entreprises, comme celui d’EDF-GDF : un budget de 480 millions d’euros, 3 000 salariés en propre (pour 680 000 électriciens et gaziers bénéficiaires des œuvres sociales), justifiant l’existence d’un CE au sein même du CE… Dans sa perpétuelle expansion, la Caisse centrale d’activités sociales (CCAS, intitulé du CE d’EDF-GDF) ira jusqu’à lancer en 2009 une OPA sur la compagnie Gilbert Trigano, leader du tourisme en plein air (camping, caravaning et mobile homes). Folie des grandeurs ? Pas seulement, suggère un dissident cégétiste : « Il fallait faire de la CCAS une entreprise privée contrôlée par la CGT, difficile à démanteler » en cas de nouvelle majorité syndicale.

C’est une constante chez les plus importants comités d’entreprise (RATP, SNCF, Air France…) : organiser eux-mêmes les loisirs des salariés plutôt que leur distribuer des chèques cadeaux ou vacances. Un ancien délégué CGT de la SNCF raconte sa vaine tentative en ce sens : « Je me suis fait insulter par des fonctionnaires fédéraux du syndicat opposés à la redistribution, car alors le fric s’en va et n’est plus contrôlable. » Dès lors, il est parfois tentant, derrière une simple gabegie apparente, de voir d’authentiques détournements de fonds.

Folies dans le métro En 2011, la Cour des comptes publie un rapport incendiaire sur le CE de la RATP. Les magistrats de la rue Cambon en ont pourtant vu d’autres, mais ils paraissent être tombés de l’armoire : « surfacturations

récurrentes, dysfonctionnement généralisé ». Seule explication rationnelle à leurs yeux : « Le caractère systématique des errements conduit à penser qu'ils ne sont la conséquence ni de hasards malheureux ni de défaillances humaines. C'est un système de fuite des fonds confiés au CE qui apparaît. » Bigre. Pour l'anecdote, quelques « dépenses manifestement à caractère privé » : abonnement à des revues équestres, bouteilles de champagne à étiquette personnalisée en vue d'un mariage, GPS, produits de beauté… Pour la fête annuelle en leur château de Fontenay-les-Briis (Essonne), les syndicats de la RATP ne rechignent pas à la dépense : 447 000 euros par an, non loin du budget annuel de la garden-party de l'Élysée. Plus grave, la dérive des achats groupés, qui laisse présager un système : des lits superposés pour des centres de vacances commandés 720 euros l'unité, alors que leur prix grand public oscille entre 200 et 400 ; des achats de denrées pour les cantines du personnel en hausse de 13,6 % sur cinq ans, alors que l'indice Insee de l'alimentation ne progresse que de 7,7 %. La Cour des comptes pointe le fait qu'un « agent détaché de la RATP, qui ne répond qu'aux élus du personnel, choisit seul des fournisseurs dont certains pratiquent des facturations manifestement abusives, aucune procédure ne permettant d'offrir une assurance raisonnable que toutes les recettes ont bien été reversées au CE ».

Complices ou victimes ? Des syndicalistes doivent ponctuellement en répondre devant la Justice pénale. Des dignitaires cégétistes d'EDF-GDF sont mis en cause, sur plainte déposée par FO : outre la gabegie au sein de la CCAS, il est question de subventions à la Fête de l'Humanité, d'emplois présumés fictifs au bénéfice de la CGT ou du PCF. Un rapport de la police judiciaire, révélé par *L'Express*, détaille « un système de financement occulte, directement ou au travers d'entreprises amies ».

La plus navrante dérive concerne la SNCF. Quantitativement négligeable, ne portant que sur 340 000 euros par an au sein du CE régional de Lyon, elle est désastreuse pour l'image des syndicats, accusés de se « payer sur la bête ». Huit centrales, toutes étiquettes confondues (CGT, Sud, CFDT, CFTC, FO, CGC et les autonomes du FGAAC) ont été jugées en juin 2013 en tant que personnes morales pour faux et abus de confiance. En cause, un « Yalta syndical » en vigueur depuis 1996 : les syndicats rhône-alpins de la SNCF se répartissent entre eux les deux tiers du budget de fonctionnement du CER. À la bonne franquette, la CGT conservant la part du lion (140 000 euros par an), le solde étant réparti selon un tableau estampillé « confidentiel ».

De quel droit les syndicats ponctionneraient-ils ainsi le budget d'un CE pour financer leur propre fonctionnement ? La manne leur permet de commander tracts, banderoles, ordinateurs, apéros entre militants… Rien à voir avec les activités d'un CE. Leur mauvaise foi paraît d'autant plus établie que les fonds

étaient perçus sous couvert de formations – très accélérées, si ce n'est complètement fictives – des élus : facturées jusqu'à 500 euros par tête et par jour, elles se résument souvent en une réunion entre militants. « Un moyen de justifier des sorties de fonds pour alimenter le fonctionnement du syndicat », admet l'un d'entre eux.

Du passé faisons table rase Ces dérives s'achèveront-elles en amnistie syndicale ? En 2008, la présidence de la République dément agir en ce sens. François Chérèque, secrétaire national de la CFDT, vient de raconter dans un livre, cet entretien particulier à l'Élysée. Nicolas Sarkozy : « Bien entendu, il faudra en passer par une loi d'amnistie, comme pour les politiques. » François Chérèque : « Si par malheur il y avait des erreurs individuelles, la Justice passera. » Simple babillage présidentiel intempestif, faut-il alors comprendre. Toutefois, cinq ans plus tard, sous la présidence de François Hollande, le Sénat se prend curieusement les pieds dans le tapis. La loi d'amnistie débattue en 2013 ne devait passer l'éponge que sur les syndicalistes condamnés à l'occasion d'un « mouvement social » ou d'une « activité revendicative » musclée. Sont alors visées les « dégradations, détériorations ou destructions » propres aux manifestations un peu chaudes. Mais par une référence intempestive au « livre III du code pénal », sont amnistiés dans la foulée tous les délits financiers (vol, escroquerie, abus de confiance, blanchiment)… Simple boulette passagère, doit-on alors comprendre, le Sénat promettant de la corriger au plus vite…

♦ RL

››

Pour en savoir plus

François Chérèque (avec Carole Barjon), *Si on me cherche…*, Albin Michel, 2008.
Roger Lenglet, Jean-Luc Touly, *Syndicats, corruption, dérives, trahisons*, First, 2013.
Roger Lenglet, Jean-Luc Touly (avec Christophe Mongermon), *L'argent noir des syndicats*, Fayard, 2008.

Voir aussi

L'UIMM « fluidifie » encore…

Nicolas Sarkozy et l’argent

Nicolas Sarkozy aime l’argent, la réussite sociale, les stars des affaires, du sport et du showbiz : il ne s’en est jamais caché. Son arrivée à l’Élysée a marqué le début d’une nouvelle ère dans les rapports de la République avec l’argent.

Sitôt élu à l’Élysée en mai 2007, Nicolas Sarkozy décide souverainement d’augmenter de 172 % son propre salaire, à 19 331 euros par mois. Il n’est pourtant pas dans le besoin, cumulant parallèlement des indemnités d’ancien maire, député et ministre, d’où un revenu mensuel imposable de 42 000 euros. Mais le nouveau président de la République n’envisage pas une seconde d’être moins bien rémunéré qu’un Premier ministre ou même un ministre de l’Intérieur. Question de standing. Homme d’argent, il aime en disposer et en jouir. Nicolas Sarkozy aurait pu faire plus grosse fortune comme avocat d’affaires ou consultant de luxe. S’il apprécie la compagnie des milliardaires, n’hésite pas à donner le coup de pouce à des capitaines d’industrie, la joute politique reste son principal moteur, au risque de travailler plus pour gagner moins.

Un cabinet qui rapporte

L'avocature est son fil conducteur. Le jeune Me Sarkozy s'est inscrit au barreau en 1981 au sein du prestigieux cabinet Danet. Puis fera tandem avec son associé Arnaud Claude. Bien que n'étant plus formellement avocat depuis 2002 (il est « omis » du barreau), leur société commune, dont il détient 34 %, demeure active à ce jour. Elle est spécialisée dans le droit immobilier. À l'occasion de ventes à la découpe, il lui arrive de délivrer des assignations en expulsion de locataires. Certains tiquent parfois à l'idée de voir le nom d'un ministre ou président en exercice apparaître dans ce genre de procédure – la dernière appellation du cabinet d'avocats est CSC, pour Claude (Arnaud) – Sarkozy (Nicolas) – Claude (Christofer) – comme Robert Badinter : « J'ai peine à le croire ! » Mais c'est aussi un emblème pour s'attirer une clientèle haut de gamme, comme Bouygues ou Vivendi, laquelle peut joindre l'utile à l'agréable en glissant au passage quelques pièces dans le « nourrin » de Nicolas Sarkozy.

Sa participation au capital du cabinet est d'un excellent rapport. Elle ne lui a coûté initialement que 900 euros (valeur faciale de ses 34 %). Mais sa valeur réelle consiste en ses apports en nature, à savoir une clientèle prestigieuse, évaluée 1 million d'euros dès sa constitution en 2002. Elle est rentable : 370 000 euros de bénéfices dès la première année. Depuis, la marge bénéficiaire oscille entre 10 et 30 %, selon les années, les dividendes distribués pouvant aller jusqu'à 100 000 euros.

On peine à en retrouver la trace dans ses déclarations de patrimoine à l'occasion des élections présidentielles de 2007 puis 2012. Est juste mentionné son pourcentage au capital, sans aucune évaluation, alors que son portefeuille d'assurances vie est bien mieux détaillé, passant de 2 à 2,6 millions d'euros au cours de son quinquennat.

Affaires immobilières

Ce pécule doit beaucoup à une superbe opération immobilière. En 1997, il avait acheté, avec son épouse Cécilia, un duplex de 212 mètres carrés sur l'île de la Jatte, un concentré de richesses au sein de la déjà très cossue ville de Neuilly. *Le Canard enchaîné* estimera que le coût d'acquisition, 823 000 euros, serait inférieur de 10 à 30 % au prix du marché. Nicolas Sarkozy s'extirpera de la polémique en se retranchant derrière un quitus de la direction locale des impôts. Le bienveillant procureur de Nanterre, Philippe Courroye, classera l'affaire sans plus de formalités. Un mystère plane également sur le financement de son duplex, Sarkozy évoquant un prêt de 240 000 euros de la Société générale plus un autre de 450 000 accordé par l'Assemblée nationale, le solde en apports

personnels. Comme le relèvera plus tard Mediapart, les prêts aux députés étaient à l'époque plafonnés à 230 000 euros. D'où viennent donc les 220 000 manquants ? La revente du duplex, pour 1,9 million d'euros en 2006, le double de son prix d'achat, ne déclenche en revanche aucune polémique. Il a simplement encaissé une confortable plus-value de 1 million d'euros.

Autre curiosité, ce n'est qu'en 2006 que Nicolas Sarkozy a été pour la première fois assujetti à l'impôt sur la fortune : il paie à ce titre 1 988 euros sur un patrimoine évalué à 1,1 million d'euros. Comme le soulignera à l'époque *Libération*, s'il ne l'a pas acquitté l'année précédente, c'est que son patrimoine était inférieur à 750 000 euros (plancher de l'ISF) en 2005. Comment expliquer un tel bond de 50 % en un an, que même ses droits d'auteur ne sauraient expliquer, avant même la revente du duplex ? Aurait-il précédemment minoré ses revenus ? Là encore, Sarkozy s'en sortira par le blanc-seing d'un fonctionnaire des impôts qui fut autrefois sous ses ordres au ministère du Budget.

L'amour du sport… et des jeux

Lors de son premier séjour à Bercy, entre 1993 et 1995, il arrondira quelques redressements d'hommes d'affaires en délicatesse avec le fisc. Bernard Tapie, alors président de l'OM, obtiendra l'étalement d'une ardoise de 120 millions de francs. Le ferrailleur Michel Coencas, par ailleurs président du club de Valenciennes et intime du précédent, obtiendra l'annulation pure et simple d'une ardoise de 11 millions. Redevenu avocat après les législatives de 1995, il donnera un coup de main au tennisman Henri Leconte désireux de s'installer en Suisse.

Nicolas Sarkozy apprécie surtout le football, en authentique supporter du PSG. En 2000, il croise, lors d'une réception à l'École nationale de la magistrature, le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, en charge d'un dossier de transferts douteux au sein du club de la capitale. Crime de lèse-majesté, il ira jusqu'à mettre en examen le PSG en tant que personne morale. Durant la réception, RVR entame la discussion : « J'aimais le football avant qu'il y ait toutes ces histoires d'argent qui ont fini par tout pourrir. » Réaction outrée de Nicolas Sarkozy, non pas sur-le-champ mais dans un livre (*Libre*) : « Sa repartie me stupéfia proprement. Un magistrat doit dénicher la malhonnêteté avec équité et mesure. » Pas touche aux jeux de cirque ! En 2007, Michel Platini, vedette du football français devenu président de l'UEFA (sa fédération européenne), postera un cri d'alarme à l'ensemble des chefs d'État de l'UE : « Une grave menace plane sur le football, l'omniprésence de l'argent. » Et les

implore de l'aider en vue de le « protéger d'un mercantilisme qui l'assaille de toutes parts ». Il n'aura aucune réponse du président Sarkozy.

Son tropisme sportif se retrouve dans sa relation avec Bernard Laporte, ancien entraîneur du XV de France. Mais entre eux, il est moins question de rugby que de casinos… Entre autres casquettes (Sarkozy le nommera ministre des Sports en 2007), Laporte s'intéresse aux machines à sous. Il a rencontré le futur président en 2004 sur le bassin d'Arcachon, à l'occasion d'un match de foot entre vacanciers, et y a un temps possédé deux établissements de jeux. Nicolas Sarkozy aime à cultiver les relations casinotières. Il est intime avec Dominique Desseigne, patron du groupe Barrière, empereur des casinos à Cannes, Enrico Macias, chanteur et accessoirement président du casino Partouche à Arcachon, et donc Bernard Laporte. En 2003, alors ministre de l'Intérieur, tutelle des jeux, Nicolas Sarkozy a libéralisé le marché des machines à sous, accordant à chaque établissement un minimum de cinquante appareils en vue de « présenter une offre suffisante à la clientèle ». Mais ce qui vaut pour les seigneurs du secteur (les groupes Barrière ou Partouche) ne semble guère s'appliquer aux casinos indépendants. Comme celui de Gujan-Mestras, toujours sur le bassin d'Arcachon : la place Beauvau lui refuse toute machine à sous au prétexte d'une « offre excessive de jeux » ! Sa dirigeante, Frédérique Ruggieri, rue dans les brancards. À l'entendre, Laporte serait un jour venu la voir pour lui proposer d'intercéder en sa faveur auprès de Sarkozy. Lequel s'insurge : « J'en ai rien à foutre de son casino. Si je suis ami avec Nicolas, ce n'est pas pour l'emmerder et encore moins en profiter. » La casinotière indépendante préfère la voie légale, fait condamner l'État français à trois reprises par le tribunal administratif. En vain : en mars 2007, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy lui refuse une énième demande de machines à sous. De guerre lasse, elle porte plainte pour favoritisme, visant sans le nommer le désormais président de la République. L'ambiance à Arcachon n'est plus ce qu'elle était.

Le goût des affaires

À éplucher ses agendas durant son bail à l'Élysée, saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire, on est frappé par la fréquence de rendez-vous avec des hommes d'affaires. Outre des vedettes de la chanson (Enrico Macias, donc, mais aussi les Halliday père et fils) et des footballeurs (Patrick Vieira, Bernard Lama), défilent aussi en son bureau des intermédiaires comme Alexandre Djouhri ou Robert Bourgi, des banquiers (Antoine Bernheim, Michel Pébereau), des milliardaires (Albert Frère, Paul Desmarais, Bernard Arnault, François Pinault), la moitié des patrons du CAC 40, avec une prédilection pour les groupes

Bouygues ou Lagardère – seul Vincent Bolloré, qui lui a prêté son yacht afin de célébrer son élection en 2007, manque à l'appel.

Un ancien directeur du *Journal du dimanche*, filiale de Lagardère, raconte une scène ahurissante qu'il situe en avril 2005, au soir d'un séminaire de l'état-major du groupe, au restaurant *Le Cyros*. Le futur président de la République y donne le sentiment de « tenir en laisse » le jeune Arnaud Lagardère, successeur de son père, qu'il considère comme « un frère », mais du genre petit. « Jean-Luc Lagardère, dont les affaires imposaient pourtant une proximité avec les politiques de tous bords, n'aurait pas accepté que soit étalée une telle vassalité. Tant et si bien qu'on en vient à douter de quel côté de la table se tient le véritable patron. »

Avec Stéphane Courbit, ancien producteur audiovisuel reconverti dans les jeux en ligne, le plus assidu à l'Élysée est sans conteste Bernard Tapie : pas moins de cinquante rendez-vous durant le quinquennat, dont douze avec Nicolas Sarkozy en personne, la plupart du temps avec Claude Guéant ou François Pérol. Il est désormais avéré que la présidence de la République a fortement impulsé la décision d'entrer en arbitrage avec Tapie en vue de solder la vieille affaire Adidas – tout comme Sarkozy a initié une précédente tentative de médiation lors de son bref retour à Bercy en 2004. Stéphane Richard, alors directeur de cabinet de Christine Lagarde, est chargé de faire passer les messages de l'Élysée à Bercy : « Ils n'ont pas donné d'instruction formelle, mais manifesté une opinion très favorable sur l'entrée en arbitrage. » Nicolas Sarkozy, agent d'ambiance, si ce n'est d'influence. Lui-même mis en examen, Stéphane Richard évoquera devant les juges d'instruction « l'entrisme de Bernard Tapie auprès des plus hautes sphères de l'exécutif ». Mais c'est peut-être l'homme d'affaires qui en parle le mieux, également interrogé sur procès-verbal. « Je connais suffisamment Nicolas Sarkozy pour vous affirmer une chose : si vous souhaitez faire un accord secret avec lui, ce n'est ni à l'Élysée ni en présence de ses collaborateurs. »

En revanche, les sarkozystes au pouvoir ne sont pour rien dans la sentence arbitrale rendue en 2008, accordant 400 millions de dommages et intérêts à Bernard Tapie (dont 250 devraient lui revenir en net), par trois juristes (dont l'un est mis en examen pour escroquerie) sur lesquels ils n'avaient pas prise.

Nicolas Sarkozy a souvent le mérite de la franchise. En août 2007, invité de l'université du Medef, il plaide sans complexe pour la dépénalisation des affaires devant un parterre ravi. « Qu'est-ce qui justifie que, quand il existe des sanctions prononcées par l'administration ou une autorité de régulation, viennent s'y ajouter des sanctions prononcées par une juridiction pénale ? » Puis de réitérer sa fausse interrogation une semaine plus tard devant le tribunal de commerce de Paris, devant des chefs d'entreprise tout aussi ravi : « Comment rendre aux

Français le goût du risque si la moindre erreur de gestion peut conduire en prison ? La pénalisation du droit des affaires est une grave erreur, je veux y mettre un terme. » Il n'osera finalement pas passer aux actes, mais aura bien exprimé le fond de sa pensée.

Campagnes présidentielles

Outre sa promiscuité proverbiale avec le microcosme des affaires, Nicolas Sarkozy paraît fâché avec le financement des campagnes présidentielles. Premier tour de piste en 1995, en soutien de la candidature d'Édouard Balladur, sur laquelle pèse un soupçon de financement *via* la vente de sous-marins au Pakistan. Sarkozy n'y a joué qu'un rôle mineur : alors ministre du Budget, il n'était pas maître d'œuvre des tractations mais a donné son feu vert ministériel à la constitution d'une structure *offshore* au Luxembourg destinée à faire valser les commissions occultes. Sarkozy n'a jamais été mis en cause pénalement dans ce dossier, mais à trop vouloir s'en extraire…

Communiqué de l'Élysée en septembre 2011 : « Le nom du chef de l'État n'apparaît dans aucun des éléments du dossier. Il n'a été cité par aucun témoin ou acteur. Il y est donc totalement étranger comme cela apparaît dans les pièces de la procédure. » N'étant pas mis en examen, Nicolas Sarkozy n'est pourtant pas censé y avoir accès, c'est donc le signe que le pouvoir exécutif persiste à vouloir s'immiscer dans la sphère judiciaire, exigeant d'être informé de toute affaire sensible. D'où une plainte pour « violation du secret de l'enquête » déposée par une partie civile. Et cet arrêt sanglant de la cour d'appel de Paris en octobre 2013, pointant « une communication personnelle d'un citoyen, président en exercice, bien éloignée des actes relevant de la fonction de chef de l'État », validant les poursuites initiées par un juge d'instruction estimant que « la divulgation d'une enquête en cours n'entre pas dans les fonctions du président de la République ». Un collaborateur de Nicolas Sarkozy se désole : « S'il avait eu accès au dossier pénal, il aurait vu que son nom y figurait bien ! C'est une opération de com' maladroite. »

En 2007, Nicolas Sarkozy est cette fois en première ligne. Les premiers soupçons portent sur un financement de sa campagne par Liliane Bettencourt, héritière de L'Oréal, longtemps première fortune française. Elle a très légalement apporté sa contribution par quatre chèques de 7 500 euros versés avec son époux à l'UMP et au comité de soutien. François-Marie Banier, photographe mondain soupçonné d'avoir abusé des largesses de Liliane Bettencourt, ouvre une autre piste en lui prêtant ces propos dans son journal intime, en avril 2007 : « On me dit que Sarkozy réclame de l'argent ; si je dis oui, comment être sûre qu'on le lui

donne bien ? » Autre indice : Patrice de Maistre, grand chambellan de la milliardaire, s'est rendu à Genève début 2007 pour y retirer du liquide, peu avant un rendez-vous avec Éric Woerth, trésorier de la campagne. Passés son mandat présidentiel et l'immunité afférente, Nicolas Sarkozy est mis en examen, non pas pour financement illégal de sa campagne, mais pour abus de faiblesse, avant de bénéficier d'un non-lieu quelques mois plus tard. Ce n'est que justice, car il n'existe aucune preuve de remises d'espèces. Seulement des témoignages indirects des nombreux employés de maison répétant en boucle « on m'a dit que »… Insuffisant pour condamner un homme.

Campagne 2007, toujours, avec cette fois le soupçon d'un financement électoral par Kadhafi, le très sulfureux dictateur libyen. Pour 50 millions de dollars, le double du plafond des dépenses autorisées ! On doit se pincer pour y croire. Kadhafi lui-même ayant depuis été lynché lors du changement de régime, tout repose sur les témoignages indirects d'anciens dignitaires, qui s'en disent convaincus. Il existe bien un document écrit des autorités libyennes, signé du directeur de cabinet de Kadhafi, Bachir Saleh, exhumé par Mediapart, faisant état d'un don de 50 millions de dollars, mais ce n'était qu'une offre financière et rien ne prouve que Nicolas Sarkozy aurait accepté le cadeau empoisonné. Et son signataire décline toute responsabilité.

Si l'issue de l'enquête pénale reste incertaine, elle occasionne toutefois des dégâts moraux. Car tout à sa volonté de renouer avec Kadhafi pour mieux décrocher de juteux contrats au bénéfice des entreprises françaises, realpolitik oblige, Sarkozy ira jusqu'à parrainer la vente de matériel d'interceptions téléphoniques ou informatiques destiné à museler un peu plus les opposants au régime libyen.

Enfin, 2012. La campagne de trop ? Très vite, ses comptes ont été annulés par le Conseil constitutionnel pour un petit dépassement – à 2 % près – du plafond des dépenses autorisées. Ont notamment été réintégrés des frais de précampagne (meetings en province, sondages en tous genres), Nicolas Sarkozy retardant au possible sa déclaration officielle de candidature, le 15 février 2012, alors qu'il était *de facto* en campagne depuis décembre 2011. Il doit reverser 190 000 euros aux contribuables, son patrimoine personnel le permet aisément, mais un « sarkothon » organisé auprès des sympathisants UMP y pourvoira à sa place. Une peccadille en comparaison de l'affaire Bygmalion, du nom de cette agence de communication événementielle fondée par des proches de Jean-François Copé, président de l'UMP. Elle n'éclatera qu'en juin 2014 avec la confession de l'un de ses fondateurs, Jérôme Lavrilleux : à l'aide des fausses factures, une large part des dépenses électorales du candidat ont été affectées ailleurs. Nicolas Sarkozy plaide l'ignorance, campe l'image du sportif suant durant ses meetings, donnant

le meilleur de lui-même pour séduire les foules et par conséquent parfaitement détaché des basses contingences matérielles. Faut-il vraiment le croire ?

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Renaud Dély, Didier Hassoux, *Sarkozy et l'argent-roi*, Calmann-Lévy, 2008.

Voir aussi

Jean-François Copé et l'argent ; Thierry Gaubert, le fidèle oublié

Claude Guéant, l’homme de l’ombre dans les phares des médias

« Ce qu’il faut, c’est faire et ne pas forcément dire. Qu’est-ce qui est prioritaire, l’objectif ou les moyens ? » Ainsi se décrit Claude Guéant, surjouant l’éminence grise. « Voyez ça avec Claude », éludait bien volontiers son mentor.

Archétype du haut fonctionnaire préfectoral passe-muraille, Claude Guéant est d’abord repéré par Charles Pasqua, alors ministre de l’Intérieur, qui le propulse en 1994 directeur général de la police nationale (DGPN). Puis apprécié par son successeur Place Beauvau, Jean-Pierre Chevènement, qui le nommera préfet en Bretagne. On le dit au service de la République plutôt que d’un homme. Tout change à partir de 2002 quand, sur les conseils de Charles Pasqua, Nicolas Sarkozy en fait son directeur de cabinet au ministère de l’Intérieur. Début d’un long compagnonnage qui verra Claude Guéant le suivre fidèlement en ses successives attributions : Beauvau, Bercy, Conseil général des Hauts-de-Seine, Élysée.

À chaque déménagement, Guéant élargit un peu plus son champ d’intervention. En 2007, c’est lui qui dirige la campagne présidentielle du candidat Sarkozy, lequel une fois élu le nommera tout naturellement secrétaire général de la présidence de la République : numéro deux, voire numéro un bis tant Nicolas Sarkozy aime à lui déléguer non seulement l’intendance mais aussi les dossiers les plus sensibles. Claude Guéant n’est pas un pur politique : en témoigne son piteux échec aux législatives de 2012, dans une circonscription réputée imperdable des Hauts-de-Seine, battu par un dissident UMP. Mais, « fondamentalement policier », il « connaît la noirceur des hommes », confiera un ancien Premier ministre à *Libération*. Pour le meilleur comme pour le pire.

Il a pompeusement baptisé « *war room* » le local d’une petite équipe élyséenne en charge des grands contrats internationaux. Guéant, super VRP de la France ? Les pays visités (Libye, Syrie, Angola, Guinée…) ne sont pas les plus à cheval sur les appels d’offres : la signature d’un contrat est plutôt considérée comme une faveur méritant contrepartie. Ce genre de diplomatie parallèle, si on n’y prend garde, peut à tout moment basculer vers la corruption.

De la war room au cabinet noir En Syrie, le relais local de Claude Guéant auprès du dictateur Bachar el-Assad, le Libanais Michel Samaha, finira en prison,

accusé de planifier une série d'attentats. Au Sénégal, le secrétaire général se lie d'amitié avec Karim Wade, fils du président : comme une fatalité, Karim sera plus tard incarcéré pour détournement de fonds publics une fois son père évincé du pouvoir. Mais les principaux missi dominici de Claude Guéant s'appellent Ziad Takieddine et Alexandre Djouhri, intermédiaires parfois gourmands. Ce qui pourrait expliquer le bilan final du VRP du président : un fiasco commercial.

Avec Takieddine, les relations débutent en 2004, Place Beauvau. Nicolas Sarkozy ambitionne alors de remporter un juteux contrat public au nom du ministère de l'Intérieur : la protection des frontières de l'Arabie saoudite, pour 7 milliards de dollars. Guéant rédige à cet effet une note à son mentor : « Dans la perspective de votre entretien avec Ziad Takieddine, je vous rappelle ci-joint quelques points de repère. » Le deal n'ira pas plus loin, Jacques Chirac, encore président de la République, mettant son veto : il soupçonne un financement occulte de la galaxie Sarkozy. Un an plus tard, Claude Guéant envisage un déplacement en Libye pour préparer le terrain d'une visite officielle du ministre de l'Intérieur. Cette fois, c'est Takieddine qui écrit à Sarkozy : « Il serait préférable que CG se déplace seul et sans fanfare. » L'intermédiaire reprendra du service sitôt passée l'élection de 2007 : toujours à propos d'une visite diplomatico-commerciale en Libye, mais présidentielle, cette fois. L'intermédiaire n'aura guère l'occasion d'aller plus loin, se faisant peu à peu évincer par un concurrent : Alexandre Djouhri, lequel a glissé sans complexe de la chiraquie à la sarkozie, troquant Maurice Gourdault-Montagne contre Claude Guéant.

Pierre Péan accuse Guéant d'avoir insisté auprès de la direction d'EADS afin que Djouhri encaisse bien une commission de 13 millions d'euros en marge de la vente d'Airbus à la Libye. Claude Guéant dément avec indignation, d'autant que le contrat capotera finalement : encore raté !

Mais il aura l'occasion d'un autre coup de pouce à Djouhri, bien plus dans ses cordes. En 2008, Claude Guéant demande au ministre de la Défense, Hervé Morin, de retirer sa plainte visant Pierre Falcone, l'homme à tout faire du président angolais Eduardo Dos Santos, à quelques mois du procès de l'Angolagate. Au même moment, Djouhri négocie un contrat d'adduction d'eau en Angola au profit de Veolia. L'intermédiaire paraît avoir peu à peu étendu son emprise sur l'éminence grise. Cela commence par des rendez-vous mensuels à l'Élysée. « C'est quelqu'un de très séduisant, intéressant », temporise Guéant. Puis Djouhri prendre en charge sa vie privée : après le décès de son épouse en 2008, il l'emmène fréquemment dîner dans les plus chics restaurants de la capitale, comme le Bristol ou le George V. « Je n'ai pas beaucoup d'amis », plaide Guéant.

Mesquines combines L'austère fonctionnaire a désormais des goûts de luxe, sans forcément en avoir les moyens. Il cède alors à de petites combines, qui ne seront révélées qu'après la défaite de 2012, faisant vaciller la stature du « Cardinal ». En 2008, soucieux de s'offrir un appartement de standing (800 000 euros), il trouve la martingale : la vente de deux petits tableaux flamands du XVIIe siècle à un obscur avocat malaisien pour 500 000 euros. Le peintre, Andries van Eertvelt, est considéré comme un artiste secondaire. Sa principale œuvre, *La Bataille de Lépante*, a été adjugée 170 000 euros chez Sotheby's en 2010. Pour les spécialistes du marché de l'art, les deux petits tableaux de Guéant, achetés une vingtaine d'années plus tôt, ne vaudraient que 15 000 euros l'unité. Pour n'avoir pas déclaré sa vente miraculeuse, Guéant risque en outre un redressement fiscal doublé d'une procédure pour exportation illicite d'œuvres d'art.

Plus mesquin encore, Guéant justifie l'achat en cash de 20 000 à 25 000 euros d'équipement électroménager par le reliquat de primes en liquide – jusqu'à 5 000 euros par mois – perçues entre 2002 et 2004 quand il était directeur de cabinet au ministère de l'Intérieur. Ces « primes de cabinet » avaient pourtant été supprimées sous le gouvernement Jospin. Restent les « frais d'enquête et de surveillance », ultime reliquat des fonds secrets. Ils sont réservés aux filatures des policiers et ne sauraient arrondir les fins de mois des hauts fonctionnaires de la Place Beauvau. Claude Guéant, en 1998 alors qu'il était encore DGPN, rappelait lui-même à ses troupes que ces fonds ne sauraient « en aucun cas être considérés comme permettant d'alimenter un régime indemnitaire ». Révélé par *Le Canard enchaîné*, cet épisode sera relayé par Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, transmettant au parquet un rapport d'inspection.

La chute spectaculaire de la maison Guéant a débuté en mars 2013, à l'occasion d'une perquisition à son domicile dans le cadre de l'affaire Tapie. Son implication personnelle n'est plus à démontrer. Stéphane Richard, directeur de cabinet au ministère de l'Économie, témoigne avoir été « convoqué » en juillet 2007 dans le bureau présidentiel de Claude Guéant, en présence de Bernard Tapie, pour évoquer l'éventualité d'un arbitrage mettant un terme à la vieille affaire Adidas : « Il m'est apparu dès le départ très impliqué sur cette affaire. L'atmosphère était amicale, il est clair que MM. Guéant et Tapie se connaissaient bien. » Le second confirme : « C'est un homme que j'aime beaucoup. » Jean-François Rocchi, président du CDR (organisme ayant hérité des anciens litiges du Crédit lyonnais), qui tutoie Claude Guéant depuis plus de vingt ans, confirme l'ambiance de cette réunion : « J'ai eu la surprise de découvrir que M. Tapie en faisait partie. M. Guéant n'a pas formulé d'instruction d'aller en arbitrage, mais il était plus intéressé par les arguments pour que contre. » En parfait « Cardinal

». Sa relation avec Tapie remontant à 2004, ce dernier l'abreuve de courriers à propos de ses tractations avec d'autres ministères : « Pensez à mon rendez-vous » à la Chancellerie, « que Nicolas parle à son collègue de Bercy »… Une fois la sentence rendue, il informe Guéant de ses « péripéties avec le cabinet de M. Woerth », ministre du Budget.

La main de Khadafi Lors de cette perquisition, les enquêteurs ne trouvent rien de plus à propos du dossier Tapie. Mais mettent la main sur des documents concernant la Libye, *illico* transmis à des collègues en charge d'un éventuel financement de la campagne de Nicolas Sarkozy. Si aucune preuve formelle n'est établie, est cependant démontrée l'extrême bienveillance de Claude Guéant envers Bachir Saleh, le grand argentier du colonel Kadhafi, gestionnaire d'une cagnotte de 6 milliards de dollars. Dès la chute du régime libyen en 2011, il est discrètement exfiltré en France, Alexandre Djouhri donnant le coup de main. Puis protégé par la DCRI (le service de renseignement intérieur). En mai 2012, quand surgissent les soupçons sur la campagne 2007, Bachir Saleh est de nouveau – et tout aussi discrètement – exfiltré au Qatar, trois jours avant le second tour de l'élection présidentielle. Car l'homme qui en savait trop doit demeurer en des mains sûres, à l'abri d'un mandat d'arrêt international délivré par Interpol. « Pourquoi Guéant exfiltre Saleh s'il n'a rien à cacher », ne cesse de questionner Ziad Takieddine, ruminant sa rancœur d'avoir été évincé des manigances franco-libyennes.

Désormais visé par de multiples procédures pénales, dont l'une pour corruption active et passive, Claude Guéant ne peut s'empêcher une lecture manichéenne de ses déboires, dans *L'Express*. « N'avez-vous pas remarqué la coïncidence de dates entre les difficultés du gouvernement (socialiste) et la sortie d'informations sur les affaires ? » Reconverti avocat, Me Guéant n'est pas du genre à plaider en robe. Il continue, sous une autre casquette, à prendre l'avion pour l'Afrique et y impulser des contrats, entre influence et lobbying. Il se flatte d'un 18 sur 20 en déontologie lors de son inscription au barreau. Il ne lui reste plus qu'à passer de la théorie à la pratique.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Christian Duplan, Bernard Pellegrin, *Claude Guéant, l'homme qui murmure à l'oreille de Sarkozy*, Éditions du Rocher, 2008.
Pierre Péan, *La République des mallettes*, Fayard, 2011.

Voir aussi

Nicolas Sarkozy et l'argent ; Alexandre Djouhri

Thierry Gaubert, le fidèle oublié

Il a disparu des écrans radar de Nicolas Sarkozy. Thierry Gaubert fut pourtant son fidèle collaborateur pendant plus de vingt ans, l'accompagnant en ses fonctions successives. Avec son alter ego Brice Hortefeux, ils étaient surnommés ses « Sganarelle ». Si le second demeure le plus fidèle lieutenant de Sarkozy, Gaubert, empêtré dans diverses affaires judiciaires, a dû se mettre à l'écart pour ne pas compromettre son ex-mentor. Mais Brice Hortefeux maintient toujours le lien.

Thierry Gaubert fut un authentique compagnon de route. Secrétaire général de la mairie de Neuilly dès 1984, un an après l'élection de Nicolas Sarkozy, il l'a suivi en ses affectations ministérielles sous la seconde cohabitation – chargé de mission au ministère du Budget puis chef de cabinet à la Communication. Mais n'a jamais pu s'empêcher de cultiver parallèlement son amour de la pierre – une caricature de conflit d'intérêts.

Alors en poste à la mairie de Neuilly, il dirige également une société d'économie mixte immobilière, la Semine. Elle est présidée par Nicolas Sarkozy en tant que premier édile, mais Thierry Gaubert y figure en tant que… promoteur. Un mélange de casquettes qui jette le doute sur une curieuse opération réalisée en 1992 : la commune lui rachète un bien immobilier « dans des conditions coûteuses générant une exploitation déficitaire pour la ville », relèvera un rapport de l'Inspection des Finances. Dans la ville voisine de Levallois-Perret, tenue par l'ami Patrick Balkany, Thierry Gaubert réalisera une plus-value expresse de 2,4 millions de francs en moins de 24 heures.

Suivant son mentor à Bercy, Gaubert poursuit son double jeu en collectant le 1 % logement auprès du ministère des Finances. Car l'essentiel de son activisme immobilier concerne le 1 %, ces fonds versés par les employeurs en vue de cofinancer l'habitat des employés. Il est à la tête d'un CIL (comité interprofessionnel du logement) habilité à collecter les fonds puis les réinvestir dans la construction. En l'espace de quatre ans, Thierry Gaubert va ainsi collecter 170 millions de francs auprès des ministères des Finances et de l'Intérieur (le second étant alors tenu par Charles Pasqua). Sans droit ni titre, car son CIL ne pouvait pas percevoir des fonds publics. Nicolas Sarkozy en sera alerté par écrit mais ne mettra pas le holà.

La Justice se hâte lentement

Thierry Gaubert sait concilier urbanité et urbanisme. À des hauts

fonctionnaires chargés du 1 % logement, il n'hésite pas à offrir un sous-main Hermès (4 000 francs) ou un forfait Eurodisney (3 000 francs). « Pratique active de distribution de cadeaux à des agents des ministères dont les montants sont tels qu'il n'est pas possible d'exclure que leur motivation ait pu être d'influencer les juges », euphémise alors l'Inspection des Finances. « Cadeaux, pour anecdotiques qu'ils soient, qui n'auraient ni dû être effectués ni être acceptés », jugera en mai 2012 le tribunal correctionnel de Nanterre, condamnant Thierry Gaubert à dix mois de prison avec sursis. Tout en lui délivrant un quitus pour les invitations à Roland-Garros ou au bal de Polytechnique, simples « actions de type commercial qu'il serait angélique » de condamner.

Même mansuétude pour son train de vie aux crochets du 1 % logement. Outre un salaire annuel de 500 000 francs, il bénéficiait de divers avantages annexes : 70 000 francs de frais de cocktail, 28 000 francs pour les amendes de stationnement et même un poste « dons et pourboires » de 30 000 francs… Pour l'essentiel, Thierry Gaubert sera sauvé par le gong de la prescription, la Justice française ayant battu tous les records de lenteur. « On nous avait demandé de faire le ménage en douceur, Gaubert ayant une impunité », confie un dirigeant du Medef, tutelle théorique du 1 % logement.

Il n'est pas sorti d'affaires pour autant, car sous la menace d'une autre archéologie judiciaire : l'affaire Karachi. Thierry Gaubert n'est en rien responsable de ce contrat d'armement. Toutefois, sa proximité avec l'intermédiaire Ziad Takieddine et surtout l'opacité de ses avoirs à l'étranger entretiennent le soupçon d'un financement de la campagne d'Édouard Balladur en 1995. En pleine procédure de divorce, son ex-épouse raconte que Ziad et Thierry s'étaient rendus en Suisse à cette époque pour y ramener de « volumineuses valises de billets ». De son compte outre-Léman, il ne confesse qu'un legs de 500 000 francs de son père dentiste. Le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, qui pour sa part a relevé des remises d'espèces de plus de 3 millions de francs (équivalent euros), s'interroge : « Comment expliquez-vous une différence aussi importante ? » Thierry Gaubert se défend maladroitement : « Je n'ai aucun souvenir des dates et des montants. » Il sera plus loquace lors d'une conversation téléphonique avec son ex-épouse, interceptée par les enquêteurs : « L'argent qui est en Suisse, je l'ai sorti, maintenant, il n'y a plus de traces. Ils ne pourront jamais savoir d'où vient l'argent. » Parfois, Thierry Gaubert paraît se perdre lui-même dans son labyrinthe *offshore*. En 2009, il est contraint de gager une montre de luxe pour obtenir un prêt du Crédit municipal. À des policiers étonnés, il confie ingénument : « J'avais besoin d'argent officiel. »

Coquin, ce Sganarelle. Qui, à propos de son immense demeure en Colombie

(1 000 mètres carrés, neuf chambres avec piscine), s'agite au téléphone pour que des témoins la décrivent comme une « petite, petite maison ». Mais ne pointe pas au chômage, bien au chaud au sein de la BPCE avec le titre de « directeur des relations publiques ». Aux bons soins de son PDG François Pérol, ancien secrétaire général adjoint de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy. Sa fille, également placée sur écoute, a bien tort de s'inquiéter : « Sarko, il veut même pas aider mon père. Hortefeux est dans la merde. Mais si Sarko passe pas en 2012, lui aussi est dans la merde. »

♦ RL

Voir aussi

Le 1 % logement, l'autre tirelire du patronat ; L'activisme commercial du clan Balladur

Ziad Takieddine

Un intermédiaire balladurien entré en guerre contre les sarkozystes. La trajectoire de Ziad Takieddine peut paraître singulière, mais un de ses nombreux et successifs avocats la résume très simplement : « Il a appelé plusieurs fois Nicolas Sarkozy au secours ; on l'a envoyé paître, il n'a donc plus rien à perdre. » Dès lors, il abandonne la posture byzantine propre à la plupart de ses homologues libanais pour se lancer dans des règlements de comptes tous azimuts.

Ziad Takieddine a démarré au bas de l'échelle, comme simple traducteur du sheik saoudien Ali Ben Mussalam, l'homme des contrats franco-saoudiens. Puis il s'est mis à son compte, d'abord en tandem avec son compatriote Abdul Rahman el-Assir, puis en solo. Ses principaux interlocuteurs français furent, sous le gouvernement Balladur, François Léotard et Renaud Donnedieu de Vabres. Après une éclipse bien compréhensible sous la présidence de Jacques Chirac (quoiqu'il fût proche de Jean-François Copé), il a naturellement repris du service sitôt Nicolas Sarkozy élu à l'Élysée, *via* ses deux principaux *missi dominici* : Brice Hortefeux et Claude Guéant. Avant de se fâcher avec la terre entière.

Des sous-marins pour le Pakistan Sa première irruption sur la scène politico-juridico-financière remonte à l'affaire Agosta, du nom des sous-marins français livrés en septembre 1994 au Pakistan. La Direction des constructions navales (DCN), maître d'œuvre du contrat, avait tout prévu : une commission de 6 % destinée à arroser des hauts militaires pakistanais – dont 7 millions de dollars pour le seul amiral Mansur ul-Haq. Dans la dernière ligne droite des négociations déboule en seconde main le tandem el-Assir-Takieddine. Qui affirme la nécessité de verser un supplément de 4 % pour arroser, jurent-ils, l'époux de Benazir Bhutto, alors au pouvoir à Islamabad – même si les militaires n'ont jamais vraiment lâché les rênes du régime pakistanais. La DCN s'exécute, en dépit de ses doutes. L'un des bénéficiaires de la première commission, Ahmed Lohdi, n'est-il pas déjà en relation avec Ali Zardari, époux de Benazir Bhutto ? La commission supplémentaire n'aurait-elle pas plutôt servi à financer la campagne présidentielle d'Édouard Balladur ? C'est le sens de l'enquête pénale menée par le juge Renaud Van Ruymbeke, au risque de justifier son sobriquet : RVR, pour Renaud Vaines Recherches. Il a certes recensé de nombreux retraits d'espèces (pour 70 millions de francs) avant, pendant et après la campagne présidentielle, à partir des comptes suisses d'el-Assir et Takieddine, sans pouvoir

en tirer davantage de conclusions : « Aucune explication n’a été fournie, si ce n’est des dénégations systématiques. »

Une grenade dégoupillée Mis en examen, assigné à résidence, comptes bancaires gelés, Ziad Takieddine trépigne d’impatience dans son hôtel particulier parisien. L’enquête pénale s’élargissant à la vente de frégates militaires en Arabie saoudite, il tente d’orienter la Justice française sur le financement des chiraquiens : à l’entendre, loin d’exiger la suspension des commissions douteuses, Jacques Chirac les aurait réorientées à son profit… Takieddine en tire une première conclusion : « Vous, les Français, n’avez plus jamais décroché le moindre contrat saoudien, *walouh*, car vous passez pour corrompus. » Ce qui n’est pas entièrement faux.

Une fois Nicolas Sarkozy élu à l’Élysée, il reprend naturellement du service, cette fois en Libye, la France étant en pleine lune de miel avec le colonel Kadhafi. Outre la libération des infirmières bulgares, Ziad Takieddine négocie la vente de matériel d’écoutes téléphoniques, multiplie les voyages vers Tripoli en compagnie de Claude Guéant. Mais il ne goûte guère de se faire arrêter en 2011 à l’aéroport de Roissy, peu avant la chute du régime de Kadhafi, auquel la France, retournant promptement sa veste, a participé militairement. Et depuis, il mûrit sa vengeance, promettant de « fournir des éléments sur le financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy par le régime libyen », fort de ses liens avec Saïf al-Islam Kadhafi, fils du dictateur déchu et toujours en vie : « Je suis convaincu que j’ai fait l’objet d’une interpellation, car M. Guéant était persuadé que je détenais les preuves de ce financement, ce qui explique la fouille au corps que j’ai subie. » Ce jour-là, les douaniers n’ont trouvé aucune preuve sur lui. Mais seulement 1,5 million d’euros en liquide, destinés au diable sait qui.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Ziad Takieddine, *L'ami encombrant*, Éditions du Moment, 2013.

Voir aussi

Claude Guéant, l'homme de l'ombre dans les phares des médias ; Jean-François Copé et l'argent ; François de Grossouvre et le Bédouin ; L'activisme commercial du clan Balladur

Les Balkany ou la République inexemplaire

Dans cette histoire pourtant riche en figures pittoresques, on peine à trouver personnages plus romanesques que Patrick et Isabelle Balkany, surnommés les « Thénardier de la République ». Longtemps portés par une véritable « baraka », soudés en une commune entreprise politique, ces indéfectibles soutiens de Nicolas Sarkozy ont pris d'assaut Levallois, les Hauts-de-Seine et le RPR. Ils se sont imposés par leur insolente faconde, leur culot, leurs gaffes qui les ont rendus si populaires auprès des médias. Ils ont vécu sur un grand pied et constitué un patrimoine aux contours et aux origines assez mal définis…

Propos de Nadine Morano sur ses « compagnons sarkozystes » les époux Balkany : « Moi, je ne suis pas mise en examen, je n'ai pas fait de détournements d'argent, je ne suis pas accusée de corruption et je n'ai pas à régler 1 million d'euros pour ne pas aller en taule » (citée par *Le Canard enchaîné* du 1er octobre 2014). Comme quoi, les juges, les journalistes et les ennemis politiques ne font pas forcément les pires procureurs…

Fils de Gyula Balkány, directeur de société, Patrick est né le 16 août 1948 à Neuilly-sur-Seine. Après une jeunesse à Neuilly, des séjours dans des écoles huppées et des études de commerce à Genève, il reprend un temps l'entreprise familiale de prêt-à-porter créée par son père. Il aurait voulu être un artiste, il a figuré au générique de films (*Soleil noir*, *J'ai tué Raspoutine*), et a même joué son propre rôle dans un épisode de la série « Commissaire Moulin ». Mais son plus beau rôle il l'a tenu dans le 92 après son élection à la mairie de Levallois en 1983.

Une carrière entre Pasqua, Chirac… et Sarkozy La puissance des réseaux familiaux lui a permis de faire son service militaire à l'Élysée au cabinet du président Pompidou où il est chargé de la revue de presse. Il y rencontre Chirac, Jobert, Garaud, Balladur et devient membre fondateur du comité central du RPR en décembre 1976. Chirac l'envoie combattre Soisson à Auxerre, sans succès. Poussé par Charles Pasqua à attaquer Levallois, ville-clé permettant de tenir la circonscription, Patrick occupe alors le terrain avec Isabelle Smadja, sa jeune épouse issue d'une riche famille d'industriels et d'hommes de presse. Elle a été journaliste à *Combat*, propriété de l'un de ses oncles, puis directrice de la

communication d'Europe 1 et va mettre ses talents au service exclusif de son époux.

En 1982, lors des élections cantonales, Patrick devient conseiller général du canton de Levallois-Perret-Sud et vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine. En 1983, sa liste emporte la majorité dès le premier tour aux élections municipales à Levallois-Perret. De son côté, Isabelle est désignée comme première adjointe au maire, chargée de l'enfance, des affaires scolaires et de la communication. Les deux époux vivent déjà sur un grand train, alors qu'ils semblent au mieux avec certains promoteurs immobiliers, comme on l'a vu précédemment (voir le chapitre « La France à l'encan »). Selon les propos d'un ancien ministre de premier plan cité par le biographe des Balkany Julien Martin : « Un élu des Hauts-de-Seine, qui n'en revenait pas que Patrick soit conseiller général et en lice pour devenir maire m'avait dit : "Il va peut-être prendre la mairie, mais il aura dépensé tellement d'argent qu'il va vouloir se rembourser et ça se terminera en prison." » En trente ans, Patrick Balkany fera construire sur sa commune 2 millions de mètres carrés de plancher. Pour les occuper, sa préférence va aux sièges sociaux de grands groupes et aux quartiers résidentiels chics permettant de bouter l'ancien électorat communiste hors de la commune. En 1988, élue dans le canton de Levallois-Perret-Sud, Isabelle entre au Conseil général des Hauts-de-Seine, dont elle sera vice-présidente de 2007 à 2011. En 2011, elle perd son siège de vice-présidente du Conseil général des Hauts-de-Seine au profit d'Arnaud de Courson.

Considéré par les chiraquiens comme un traître du fait de son soutien à Édouard Balladur dans la présidentielle de 1995, Patrick Balkany est battu aux municipales la même année par Olivier de Chazeaux. Le nouveau maire porte plainte contre son prédécesseur, qui sera condamné pour détournements de fonds publics à quinze mois de prison avec sursis, 200 000 francs d'amende et deux ans d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêts. De 1986 à 1995, trois employés municipaux de Levallois travaillaient à temps plein au service des époux Balkany et de leur résidence secondaire, aux frais du contribuable. Patrick s'exile et accomplit alors sa « traversée du désert »… dans l'île de Saint-Martin pendant trois ans. Il monte là-bas une régie publicitaire et prend la direction d'une radio FM qui lui vaudra quelques sommations du CSA en 1998 l'enjoignant de cesser ses émissions.

Le détournement de fonds publics mettra de longues années à être purgé. Patrick Balkany a été déclaré « comptable de fait » des dépenses indues. L'article 231-6 du code électoral stipule que les comptables de fait qui n'ont pas rendu les sommes sont inéligibles. Ils doivent rembourser solidairement le montant des salaires des employés municipaux liés à sa condamnation. Selon Mediapart, «

Patrick Balkany ne s'était pas acquitté de l'intégralité du remboursement de sa dette en janvier 2013. Il devait encore rembourser quelque 120 000 euros à la trésorerie de sa propre municipalité, une dette que le ministère des Finances est aujourd'hui chargé de recouvrer ». Dans sa réponse, le maire de Levallois assure « respecter scrupuleusement l'échéancier du Trésor ».

Le retour des sarkozystes flamboyants Cela ne l'a pas empêché de revenir dans le jeu politique, ni d'être victorieux à l'issue des élections municipales de mars 2001. Le style distant et la gestion austère d'Olivier de Chazeaux ont rendu les anciens électeurs de Balkany nostalgiques. Quant aux affaires… Comme Balkany le dit lui-même : « Si on n'investit que ceux qui n'ont pas été condamnés par la Justice, on n'a plus de candidats dans les Hauts-de-Seine… » En octobre de la même année, le tribunal administratif se montre insensible à ces arguments et invalide l'élection. Balkany fait appel devant le Conseil d'État et se présente aux législatives de 2002. Définitivement invalidé comme maire quelques mois plus tard, Balkany devient député en battant une nouvelle fois Chazeaux. Bizarrerie de la vie politique, l'invalidé est cependant autorisé à se présenter de nouveau… à l'élection municipale partielle de Levallois en raison d'un récent changement du code électoral. Et il l'emporte à nouveau ! Le clientélisme est de retour à Levallois. De vieilles habitudes refont surface, comme la privatisation de moyens municipaux pour des événements privés, tels que le mariage de leur fils puis de leur fille en 2007 et 2008. Avec une dette par personne de près de 11 500 euros, Levallois-Perret est la mairie la plus endettée par habitant. « Ce n'est pas de l'endettement, c'est de l'investissement », rétorque Patrick Balkany.

Le couple Balkany, indissociable en politique, devient omniprésent dans les médias après l'élection à la présidence de leur vieil ami Nicolas Sarkozy. Il amuse la galerie lors du divorce de Nicolas et Cécilia, lors de la tentative ratée de nommer Jean Sarkozy à la présidence de l'Epad et aussi lors de la lutte picrocholine avec leur ennemi intime Patrick Devedjian. Il reste de tout cela deux marionnettes aux Guignols de Canal + qui surgissent dès qu'un coup tordu, même ne les concernant pas, est cité dans l'actualité. Le paradoxe de leurs interventions souvent intempestives : leur seule présence semble à chaque fois enfoncer leur protégé. S'il tient Patrick à l'écart de toute fonction ministérielle, Nicolas Sarkozy devenu président ne se montre pas ingrat envers le couple. En janvier 2008, Isabelle est décorée de la Légion d'honneur par le président lui-même lors d'une cérémonie qui lui est entièrement dédiée. Or nul ne peut être décoré s'il a une condamnation à son casier judiciaire ou s'il se trouve cité dans une procédure en cours, selon les règles indiquées par la Grande Chancellerie de

la Légion d’honneur…

Une Françafrique à Levallois ?

Patrick Balkany n’est pas un novice dans ses rapports avec l’Afrique. Dans les années 1990, il a suivi Charles Pasqua qui y entretenait des réseaux d’affaires à dominante corse. Il sera de l’aventure de l’île de Sao Tomé, au large du Gabon, qui aurait pu être transformée en zone franche si la Banque mondiale n’avait pas bloqué ce projet si hautement humanitaire.

Plus tard, au début de l’aventure balladurienne, Balkany avec l’aval de Pasqua rend visite au président camerounais Paul Biya, à celui du Gabon Omar Bongo, au Congolais Mobutu, au Centrafricain Ange-Félix Patassé et au Tchadien Idriss Déby. Cette activité est relancée après l’élection de Nicolas Sarkozy. À partir de 2007, Balkany sillonne l’Afrique avec pour tout viatique son statut d’ami de « Nicolas ». Le député-maire de Levallois visite le Katanga avec son « ami » George Forrest. Il offre ses bons offices d’intermédiaire pour Areva en Centrafrique chez son autre « ami » le président François Bozizé dont il recevra en 2010 la médaille de commandeur dans l’ordre du Mérite.

D’après *Le Canard enchaîné*, les émissaires venus de la « Françafrique » se pressent à la mairie de Levallois-Perret pendant le quinquennat de Sarkozy. Le bureau de Patrick Balkany ne désemplit pas. « Je reçois tous les jours des Africains qui viennent passer des messages car ils savent que le maire a l’oreille de Nicolas Sarkozy », avoue son conseiller. Un proche du président centrafricain François Bozizé aurait même demandé l’attribution d’un HLM municipal pour lui servir de pied-à-terre parisien. Balkany met aussi des bureaux municipaux à la disposition de l’ambassade du Tchad en cours de rénovation. Cette activité clandestine laisse soupçonner l’existence d’une diplomatie parallèle.

Les démêlés judiciaires du cercle de jeu parisien le *Wagram* semblent aussi affecter Levallois : Jean-Pierre Aubry, ex-directeur de cabinet de Patrick Balkany dirigeant aujourd’hui la Semarelp, la société d’économie mixte de logement, a été arrêté et placé en garde à vue dans l’affaire du cercle *Wagram*. Une douzaine d’autres personnes ont été mises en examen dans cette enquête et cinq d’entre elles ont été placées en détention provisoire, dont Jean Testanière, dit « le Mage », ancien secrétaire du cercle Wagram, Ange Guazzelli, présenté comme une figure du gang corse de la « Brise de Mer » et l’ancien policier Honoré Renon dit « Nono ».

Le parquet de Paris a ouvert en 2012 une information judiciaire pour « détournement de fonds publics, complicité et recel contre X » qui vise l’emploi que Jean Testanière a occupé entre 2006 et 2010 à la mairie de Levallois-Perret.

L’affaire est embarrassante : embauché à Levallois comme responsable de « La Ruche », structure communale pour l’enfance (de 2006 à 2008), puis détaché au Levallois Sporting Club (de 2008 à 2009) Jean Testanière a atteint le grade de directeur territorial en août 2010 puis a pris sa retraite en avril 2011.

En décembre 2013, une information judiciaire pour blanchiment de fraude fiscale, visant le couple Balkany, a encore été ouverte. L’enquête porte sur le patrimoine des époux, suspectés d’avoir dissimulé une partie de leurs avoirs au fisc depuis de longues années. Cette enquête a été décidée après les révélations de Didier Schuller à des juges financiers. Lors de sa garde-à-vue en mai 2014, Isabelle Balkany a reconnu être la propriétaire de la demeure de St Martin.

Le parquet de Nanterre a également ouvert une instruction le 6 novembre 2013 destinée à savoir si le député-maire UMP de Levallois a fait travailler son chauffeur, policier municipal à l’origine, lors de déplacements personnels. Cela concerne un séjour des époux Balkany à Saint-Martin, aux Antilles, avec ledit chauffeur. Ce dernier était-il en en vacances ou pas ? A-t-il été indemnisé en espèces ou pas ? Deux syndicats de policiers municipaux, l’USSPM et le SNPM-FO de la police municipale de Levallois-Perret, ont alerté la Justice sur ce point et sur le fait que des écoutes téléphoniques existeraient dans les services de sécurité.

Isabelle Balkany a été mise en examen le jeudi 22 mai 2014 – et reste libre contre une caution de 1 million d’euros – pour blanchiment de fraude fiscale. Les enquêteurs soupçonnent que le couple est le véritable propriétaire de deux villas, à Saint-Martin aux Antilles et à Marrakech au Maroc, acquises dans les années 1990 et qui pourraient être dissimulées derrière des prête-noms, dont certains sont mis en examen, et un écheveau de sociétés *offshore* et de comptes bancaires dans des paradis fiscaux. La procureure financière a ouvert un réquisitoire supplétif qui étend l’enquête en cours au délit de corruption. Autre affaire tout aussi gênante : en 2001, la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) a produit un rapport décrivant les circuits et structures écrans mis en œuvre par les Balkany. Le rapport décrivait aussi le blanchiment de 31 millions de francs à travers la vente de la société familiale Laine et Soie Rety. Ce document est resté sans suite pendant de longues années. On se demande bien pourquoi…

Le feuilleton continue : les juges d’instruction Renaud Van Ruymbeke et Patricia Simon, déjà chargés de l’information judiciaire pour « blanchiment de fraude fiscale », ont reçu en juillet 2014 un réquisitoire supplétif du parquet national financier (PNF) les autorisant à enquêter sur des faits qualifiés de « corruption passive par personne exerçant une fonction publique », « recel » et « blanchiment ». Cette enquête fait suite à un signalement de Tracfin sur des flux

financiers suspects, en faveur de Patrick Balkany et de son homme de confiance, Jean-Pierre Aubry. Les virements bancaires ont pour certains transité par Singapour. Ils pourraient correspondre au versement de commissions sur des contrats à l'international, notamment en Afrique, ainsi que sur des marchés publics passés à Levallois-Perret. Après des années de « baraka », les nuages s'amoncellent sur le couple. Une seule chose est sûre à ce stade : les Balkany sont, et resteront, de « bons clients ».

♦ NP, JPP et YD

››

Pour en savoir plus

Gérard Davet, Fabrice Lhomme, *French Corruption*, Stock, 2013.
Marie-Célie Guillaume, *Le monarque, son fils, son fief. Hauts de Seine : chronique d'un règlement de comptes*, Éditions du Moment, 2012.
Julien Martin, *Les Balkany,* Éditions du Moment, 2014.
Noël Pons, Jean-Paul Philippe, *92 Connection – Les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?* Nouveau Monde éditions, 2013.

Voir aussi

La France à l'encan

Les mouvements anticorruption marquent des points sous Sarkozy

Une « décision historique qui augure la fin de l'impunité pour les dirigeants corrompus dans le monde ». Le 5 mai 2009, Daniel Lebègue, président de la section française de l'association Transparency International, peut sabrer le champagne. Cet ancien banquier (président de la BNP, directeur de la Caisse des dépôts) vient d'obtenir le feu vert pour porter plainte depuis Paris pour corruption contre des potentats africains. Un droit validé ce jour-là par la Cour de cassation, la plus haute juridiction française : une consécration pour les mouvements ou associations anticorruption.

Mais le combat fut rude face à l'obstination du parquet, campant sur son monopole des poursuites en la matière, plus soucieux de diplomatie que de justice. Me William Bourdon, avocat de TI et fondateur de Sherpa (association de juristes internationaux), aura eu plusieurs fois l'occasion de pester contre ce « droit de veto du parquet, permettant toutes les raisons d'État, toutes les raisons du marché, souvent jumelles ».

Des associations comme le Comité contre le tabagisme ont depuis longtemps pris l'habitude d'ester en justice. Mais il s'agit de santé publique, pas de corruption. Anticor, fondée en 2002 par l'ancien juge d'instruction Éric Halphen, s'est d'abord attaquée aux affaires de la mairie de Paris, sous Jacques Chirac puis Jean Tiberi. Mais il ne s'agissait pas de corruption, plus trivialement de détournement de fonds publics. Aucun obstacle à se constituer partie civile.

Anticor doit néanmoins ferrailler sans relâche contre l'omerta du parquet, comme en témoignent ses deux plaintes déposées sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. La première concerne l'affaire des sondages de l'Élysée, la présidence de la République dépensant sans compter 9 millions d'euros en enquêtes tous azimuts. Une « ivresse sondagière », résume le plaignant. Les Français sont parfois sondés en amont de projets du gouvernement, afin de les tester, ou sur la popularité de tel ou tel ministre. Rien d'illégal à cela, tout juste le signe d'un pouvoir rivé à la dictature de l'opinion. Mais les sondages portent également sur la vie privée de Nicolas Sarkozy (son divorce avec Cécilia, son remariage avec Carla), la grossesse de Rachida Dati… Et surtout, en fin de mandat, sur le profil des futurs candidats à la présidentielle de 2012. Ces sondages-là relèvent de « l'intérêt privé ou partisan de Nicolas Sarkozy à des fins étrangères à sa fonction, dénonce Anticor, les deniers publics ne peuvent servir à alimenter le narcissisme

du chef de l'État ».

Immunités tous azimuts Tir de barrage immédiat du parquet. La plainte, déposée en 2010, sur la base d'un rapport de la Cour des comptes, ne vise pourtant pas le président de la République en exercice, protégé par son immunité, mais son conseiller opinion, l'ancien journaliste de *Minute* Patrick Buisson : rémunéré 10 000 euros par mois en tant que chargé de mission à l'Élysée, il a également encaissé 1,5 million d'euros d'honoraire *via* sa société Publifact, ce qui n'a rien de régalien. Le parquet innove alors en élargissant l'immunité présidentielle, non plus seulement au président en titre, mais à « la présidence de la République » dans son ensemble, soit à tous ses collaborateurs. En parfait chien de garde, il proclame qu'il « s'agit de permettre au président de la République de mener sa mission avec la sérénité nécessaire ». Me Jérôme Karsenti, l'avocat d'Anticor, ironise alors : « Pourquoi s'arrêter en si bon chemin aux services de l'Élysée ? Pourquoi ne pas étendre l'immunité aux ministres et à l'administration centrale, qui souvent agissent à l'initiative du président de la République ? »

D'éminents juristes sont également vent debout, comme le professeur de droit Olivier Beaud. En décembre 2012, la Cour de cassation renvoie le parquet à ses études, jugeant ses arguments « hypothétiques ou inopérants : aucune disposition constitutionnelle ne prévoit l'immunité des membres du cabinet du président de la République ». La plainte d'Anticor peut enfin prospérer, mais le parquet aura quand même gagné deux ans dans l'histoire. Et fait lanterner l'affaire jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy ne soit plus président.

L'autre plainte déposée à la même époque vise un autre conseiller élyséen, François Pérol, secrétaire général adjoint de la présidence, en charge des questions économiques. Après avoir suivi et même adoubé à ce titre le rapprochement entre deux banques mutualistes et privées, les Banques populaires et les Caisses d'épargne, il en a tout simplement pris la présidence en mars 2009, une fois la fusion réalisée. Une pratique bien courante du pantouflage, qui peut être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt.

Tout à son souci de protéger le pouvoir en place, le parquet de Paris conteste la plainte d'Anticor, au motif que « le secrétaire général adjoint de l'Élysée a une influence, mais pas le pouvoir de prendre une décision lui-même ». Il se « comporte comme s'il était l'avocat de M. Pérol », s'irrite Me Daniel Richard, un des avocats d'Anticor. Un mail entre les banquiers concernés le décrivait pourtant « bien disposé, désireux de favoriser une belle opération stratégique ». La encore, la Cour de cassation devra intervenir pour valider la procédure, François Pérol étant finalement mis en examen.

Dumping éthique On retrouve ce subtil distinguo entre « influence » et « pouvoir » à l'occasion d'un débat parlementaire, en octobre 2007. Il s'agit alors d'adapter la législation française aux nouveaux canons de la convention de l'OCDE, d'élargir la lutte contre la corruption internationale au trafic d'influence. La première vise tout décideur qui reçoit des « offres, promesses, dons ou avantages quelconques » et en retour « accomplit ou s'abstient d'accomplir un acte de sa fonction » ; la seconde vise les mêmes faveurs contre une « influence réelle ou supposée ». Entre « accomplir » et « influencer », la différence est parfois ténue. Le second terme vise celui qui n'a pas forcément le moyen d'agir directement mais se fait fort d'intervenir par la bande. C'est de la petite corruption, mais de la corruption quand même. Pourtant, la France refuse alors d'élargir sa législation au trafic d'influence international, au motif que de « nombreux États » ne l'ont pas encore fait et que cela « pourrait entraîner des distorsions de concurrence »… L'association Sherpa, très en pointe sur le sujet, dénonce alors un « dumping éthique ».

Si les mouvements anticorruption se sont durablement installés dans le paysage, gagnant sans cesse en légitimité, ils sont parfois victimes de leur succès, comme Anticor. Cette association comporte de nombreux élus locaux, de gauche comme de droite, parmi ses 2 000 membres. C'est ce qui fait sa force, quand il s'agit de porter plainte contre un maire ou un président de Conseil général : Anticor intervient le plus souvent en appui d'un élu local, afin de légitimer son intérêt à agir. Mais l'étiquette Anticor peut aussi être utilisée pour combattre un élu certes indélicat mais aussi concurrent. C'est le cas à Asnières (Hauts-de-Seine), ou la divers droite Josiane Fischer, membre d'Anticor, dénonçait sans relâche le très sarkozyste et très controversé maire, Manuel Aeschlimann, condamné en 2011 pour favoritisme. Avant de faire cause commune avec lui en 2014 par un retournement local d'alliance. Émoi chez Anticor : son président, lui-même élu socialiste de Paris, veut l'exclure avant de se faire destituer à son tour pour autoritarisme. L'association doit être reprise en main par Séverine Tessier, ancienne collaboratrice du fondateur Éric Halphen. Pour éviter, comme le redoutait son prédécesseur, que « les magouilles et les alliances discrètes ne prennent le pas sur le reste ».

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Éric Alphen, *Sept ans de solitude*, Denoël, 2002.
Transparency International : Rapport mondial sur la corruption 2009. La corruption et le secteur privé, Nouveau Monde éditions, 2009.

Voir aussi :

Biens mal acquis

Les sports frappés par la corruption

Les sports qui génèrent de gros flux publicitaires et des revenus importants sont désormais constamment affectés par des montages de corruption. Les compétitions elles-mêmes, les paris liés à ces dernières et les produits dopants affectent la glorieuse incertitude du sport. L'internationalisation des échanges et des compétitions facilite ces dérives. De plus, la Fifa et l'UEFA, le CIO, l'UCI, gestionnaires autodéclarés de ces sports, propriétaires des droits et des compétitions, sont des associations milliardaires installées en général en Suisse. Elles ont par ailleurs créé un droit du sport qui leur est propre.

La corruption des compétitions de football

Le football avec ses présidents, ses financeurs étrangers, ses joueurs, ses agents, reste le business dans lequel la corruption et les conflits d'intérêts sont les plus puissants. On vit dans un milieu fermé qui travaille en famille avec des flux d'argent incommensurables dont chacun recherche à tirer un bénéfice maximum. Les dérives liées à la corruption dans ce sport sont le plus souvent internationales et comportent toujours un volet rattaché à la fraude fiscale et au blanchiment des fonds. Elles sont parfois en lien avec la grande criminalité. La France est certes considérée comme assez bien protégée mais il faut bien reconnaître que les enquêteurs ne disposent souvent que d'une lecture locale de montages qui trouvent leur vraie dimension ailleurs qu'en France.

L'intrusion de la corruption dans la compétition n'est pas récente : au début du foot professionnel, en 1932-1933, Antibes premier vainqueur du Red Star avait par l'intermédiaire de son entraîneur proposé au président de Fives-Lille de laisser gagner les Antibois. L'entraîneur fut radié et si Antibes ne disputa pas la finale du championnat il participa au championnat 1933-1934.

En 1955, plusieurs équipes se disputent la seconde place de D2 pour accéder à l'élite. Le denier jour du championnat, le Red Star bat Perpignan 4-0 et rejoint la D1. Un mois plus tard, il retrouve la D2. Des primes avaient été payées aux adversaires et en particulier au gardien de Toulon. Le Red Star n'était pas le seul club à user de ces moyens peu sportifs : Rennes avait offert une prime aux joueurs de Besançon et n'a pas été poursuivi, pas plus que Montpellier. Nombre d'autres affaires, sans doute mieux préparées, ne sont jamais rendues publiques. C'est par pure maladresse que les errements du Red Star sont révélés en 1959-1960.

Le 26 mai 1993, un véritable tremblement de terre affecte le monde du

football : Jacques Glassmann, joueur de l'USVA, accuse de corruption les responsables de l'OM. Valenciennes porte plainte alors que l'OM remporte le trophée européen (c'est le premier club français à réaliser cet exploit). Cette affaire où plusieurs joueurs et dirigeants des deux clubs (parmi lesquels le président de l'OM, Bernard Tapie) sont impliqués et mis en examen, aboutit dans un premier temps à la rétrogradation de l'OM en D2 sur décision administrative puis dans un deuxième temps à des condamnations, notamment celle de son président, Bernard Tapie à deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme.

Plus récemment, un ancien directeur sportif d'Arles-Avignon, Fabrice Bertone, est condamné à dix mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Marseille pour « tentative de corruption ». Lors de la saison 2008-2009, il a téléphoné à des joueurs adverses pour leur suggérer de laisser « filer le match » en leur proposant de les recruter en cas d'accession en L1. Cette condamnation a été confirmée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en mars 2013.

Comment ces montages sont-ils possibles en France ? Plusieurs raisons l'expliquent. En premier lieu la consanguinité entre les acteurs : depuis le président jusqu'au portier, tout le monde se connaît et maîtrise parfaitement la gestion du liquide qui coule à flots lors de la surévaluation des transferts dont les agents liés ou non au crime organisé sont les petites mains ou les organisateurs.

Les agents accompagnent souvent les montages

Les agents excellent dans la constitution de caisses noires et sont souvent condamnés pour blanchiment et fraude fiscale. Gilbert Sau est un exemple patent de ces étranges activités. Agent de joueur agréé Fifa en Suisse, il utilisait six comptes au Crédit suisse de Genève, sous six noms différents dont quatre entreprises, « à des fins fiscales ». Poursuivi par un juge, il a même été obligé de retirer « 15 millions de francs en espèces […] sur les conseils de la banque » et de les mettre à l'abri « dans un coffre pendant deux à trois mois ». Le juge s'est par ailleurs étonné du fait que l'origine des entrées de cash ne soit pas clairement déterminée. Ces fonds proviendraient d'activités d'affaires vendues en France. Plusieurs autres intermédiaires ont aussi été commissionnés pour des montants significatifs. Comme le précisait l'agent, « nous *faisions* des joueurs ensemble ». Le joueur devient donc une marchandise même lorsqu'il n'est pas particulièrement brillant. Sau a été condamné en octobre 2007 avec le président de l'OM dans l'affaire des transferts suspects de l'Olympique de Marseille à deux ans de prison dont six mois ferme (dix-huit mois avec sursis), 200 000

euros d’amende, et deux ans d’interdiction d’activité liée au football en France.

Jean-Pierre Bernès, l’un des plus importants agents de joueurs, a été radié à vie du football français, condamné définitivement tant dans l’affaire OM-VA que dans le procès de comptes de l’OM. Il semble avoir été l’homme à tout faire des montages de corruption à Marseille entre 1989 et 1993 et avoir proposé ou versé des fonds destinés à manipuler des matchs.

Quelques exemples le démontrent.

Le 11 novembre 1989. Caen-OM (0-2). Jean-François Domergue, manager du SM Caen, admet avoir reçu, à deux reprises, des propositions lui offrant 500 000 francs en échange d’une mauvaise prestation du gardien Philippe Montanier. Domergue affirmera à la CND qu’il n’a pas pris au sérieux « ces propos énoncés avec sourire et ironie ».

Le 25 avril 1990. ASSE-OM (0-0). Quelques jours après le match, Claude Bez remet à la Commission nationale de discipline l’enregistrement (qui aurait été acheté à des inconnus à l’aéroport de Marseille) d’une conversation téléphonique au cours de laquelle Bernard Tapie demanderait à Jean-Pierre Bernès d’intervenir auprès de Laurent Fournier afin qu’il ne joue pas à 100 % de ses moyens. Deux mois plus tard, Fournier est transféré à Marseille. Faute de pouvoir certifier l’authenticité de la bande, la CND classe l’affaire.

Le 6 novembre 1990. OM-Lech Poznan (6-0). Après le carton de l’OM en huitième de finale de C1, les dirigeants polonais affirment que leurs joueurs ont été drogués en buvant du jus d’orange au cours de leur séjour marseillais.

Le 6 avril 1991. Spartak Moscou-OM (0-3). En enquêtant sur les comptes de l’OM quelques années après les faits, le juge Philipon découvre qu’avant la demi-finale de la C1 contre le Spartak Moscou, Jean-Pierre Bernès aurait demandé à un homme d’affaires dirigeant d’une société d’import-export à Moscou d’organiser la corruption des joueurs moscovites *via* des intermédiaires de sa connaissance. L’OM l’emporte sur trois erreurs de défense. Deux mois plus tard, 375 000 dollars sont versés par l’OM et aboutissent après un circuit complexe sur un compte dont est bénéficiaire l’homme d’affaires. La saison suivante, l’entraîneur du Spartak affirme que ses joueurs ont été achetés, mais après enquête l’UEFA (qui n’entendra pas les joueurs) classe l’affaire.

Le 15 décembre 1991. Les dirigeants rennais fulminent : leurs joueurs auraient bu du jus d’orange suspect dans leur hôtel marseillais… au point de s’endormir entre Marignane et Marseille. On ne se méfie pas assez du jus d’orange…

Le 7 mars 1992. L’OM bat Nantes à la Beaujoire. Jean-Jacques Eydelie affirme avoir été auparavant contacté par un joueur de l’OM lui déclarant « Je sais que, l’année prochaine, tu seras à Marseille, ce serait bien que, pour ce match-là, tu nous aides ». Eydelie dit avoir refusé, mais a tout de même touché

une « prime exceptionnelle » de 300 000 francs (en raison de la victoire marseillaise) quelques semaines après son arrivée à Marseille.

Le 21 avril 1993. Bruges-OM (0-1). Deux jours avant le match, l'OM transfère 311 000 dollars *via* un compte en Suisse, vers une banque bruxelloise, où un intermédiaire belge retire la somme en liquide. Il reconnaîtra avoir agi sur demande du directeur financier du club, pensant, selon ses dires, toucher un dessous-de-table pour une transaction immobilière.

Pourtant, et en dépit d'un règlement de la Fédération française de football qui n'autorise la délivrance d'une licence d'agent que si l'on exhibe un casier judiciaire vierge, Bernès est encore très actif dans le milieu…

On peut aussi citer pour mémoire la récurrence de déboires de D'Onofrio et Alain Migliaccio, agents de joueurs célèbres œuvrant aussi sur le marché français des transferts ; cités dans nombre d'affaires hexagonales, ils sont actuellement poursuivis par les magistrats belges et par le fisc espagnol.

En outre, ces cas identifiés de corruption ne recensent pas la totalité des matchs manipulés, car corrupteurs et corrompus sont devenus prudents. Grâce à l'activité de leurs conseils, ils maîtrisent parfaitement le risque de ces opérations.

Les paris sur Internet

Un risque majeur de manipulation des compétitions se développe désormais dans les paris faits sur Internet et les montages qui en découlent. La corruption des compétitions est devenue l'une des activités les plus rentables pour les mafias : elles peuvent récupérer ou blanchir des fonds sans grand risque, via des pays non coopératifs ou n'ayant pas des moyens de poursuivre les délinquants. Il n'est souvent pas utile de manipuler les compétitions, ce sont les résultats officiels qui sont modifiés, en jouant sur les décalages horaires qui sont les plus efficaces, sachant que plus de 50 % des paris proviennent d'Asie.

Le développement exponentiel de la corruption dans les paris sportifs est aussi dû à un assemblage de situations criminogènes : la nature des paris évolue, ce qui multiplie les opportunités de manipulations : on est passé d'un pari simple (gagnant, perdant ou nul) à des paris complexes puisque désormais on parie sur le premier carton rouge, le score à la mi-temps, l'obtention de la première touche dans un match de foot de troisième division tchétchène *etc.* Par ailleurs, les contrôles sont difficiles et ne fonctionnent réellement que si les paris sont engagés sur des sites officiels. Or, sur 17 000 sites de jeu identifiés, seuls 15 % sont officiels. Les autres sites sont, *de facto*, incontrôlables. De plus, les paris sont en général pris dans des pays dans lesquels le droit ne poursuit pas, poursuit mal ou ne veut pas poursuivre ce type de délit.

S'il était besoin de trouver un cas emblématique, le cas de la finale de la Coupe d'Europe de 2005 serait parfait. Le montage est conçu par un ressortissant chinois longtemps commerçant dans le textile en France, et poursuivi par le fisc pour fraude fiscale, Zehyun Ye, apparemment décédé. Il a quitté précipitamment l'Hexagone et avec les fonds détournés a acheté des clubs de seconde division en Belgique et en Finlande sur lesquels des Chinois se sont mis à parier dans des conditions plus qu'étranges. Il a même impliqué le club de Metz dans ses opérations particulières. Sa méthode ? Il « pourrissait » les matchs d'équipes dont il était actionnaire ou propriétaire en Finlande et en Belgique. Jusqu'à modifier le cours d'un match Milan contre Liverpool. À un quart d'heure de la fin du match l'équipe italienne menait 3 buts à 1 : l'affaire semblait entendue, et pourtant monsieur Zehyun Ye restait serein dans la suite de son hôtel, alors que son entourage était en panique, envisageant déjà la perte des mises effectuées en Chine. Monsieur Zehyun Ye les rassura : « Nous avons parié sur un nul à la fin du match, un peu de patience ! » Et le match se termina en effet sur un nul. Résultats des « courses » : Monsieur Zehyun Ye et ses sbires auraient réalisé un gain de 36 millions d'euros. La loi du sport fut néanmoins respectée lors des tirs au but.

Lorsque les paris sont émis sur des sites officiels, il est évidemment plus aisé de les contrôler. Les fraudeurs sont alors quelque peu masochistes car ils se font repérer rapidement. Ce fut le cas en France au cours du match de handball Montpellier-Cesson. Des paris atypiques (87 880 euros soit un montant quarante fois plus élevé que la normale), un taux de parieurs misant sur Cesson en tête à la mi-temps de 99,94 %, un placement géographique dans trois lieux, Montpellier et alentour, Paris et sa banlieue ainsi que Rennes. Tous les paris ont commencé à la même heure, 10 heures, et la somme a été écoulée en 1 heure. Les paris ont été pris par multiples de 100 euros afin de garantir l'anonymat. Les joueurs ont ainsi gagné 252 880 euros. C'était le match idéal pour parier. « Le parquet estimera nécessaire de requérir le placement sous contrôle judiciaire des personnes qui seront présentées », a précisé le procureur Brice Robin. Ce dernier a donné les éléments qu'il jugeait à charge dans le dossier, qualifiant de suspects sur quatre niveaux les paris effectués ce jour-là : « Corrompre une compétition est désormais une chose facile pour qui en a les moyens. » Il s'agit bien là d'un business aux mains de la criminalité organisée, pour laquelle, explique Sarah Lacarrière, « la corruption sportive est une activité sans risque. Le sport bénéficie d'une certaine impunité, c'est moins dangereux que le trafic de drogues ou d'armes ». En fait, 10 % de matchs seraient potentiellement truqués en Europe. Les institutions européennes ont l'intention d'opposer aux matchs truqués une réponse forte et coordonnée en adoptant une résolution soutenant la généralisation du délit de fraude sportive, s'inspirant de dix législations nationales.

Les truqueurs influencent rarement le résultat. Pour ne pas se faire repérer, ils misent sur des équipes qui ont de fortes chances soit de gagner soit de perdre. Attirés par les grosses cotes, ils cherchent surtout à manipuler des paris spécifiques, comme ceux ayant trait au nombre minimal de buts. La Fifa évalue ainsi à 14 milliards d'euros par an les gains réalisés par le crime organisé sur les rencontres truquées.

Depuis 2010, l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) délivre les licences aux opérateurs de paris sportifs, hippiques ou de poker agréés en France (32 actuellement). Cette administration indépendante a également pour mission de contrôler leur activité et de lutter contre les paris illégaux ou les risques de fraude. Ses informaticiens enregistrent et analysent en temps réel le nombre, le montant et la répartition géographique des mises. Tout mouvement suspect donne lieu à une alerte et peut être signalé au parquet de Paris. Seuls trois matchs de football français ont fait l'objet d'une enquête judiciaire : Tours-Grenoble, Bastia-Sochaux (Coupe de France, 2012) et Lens-Istres. Mais, à ce jour, selon Jean-François Vilotte, président de l'Arjel, « il n'y a pas lieu de penser qu'il y ait

eu des mouvements de paris importants en France qui seraient à l’origine d’un match arrangé ».

Le cas particulier du cyclisme

Le cyclisme est l'un des sports les plus populaires en Europe, ayant pris une dimension mondiale grâce au Tour de France. Le cyclisme est aussi un sport « Teflon » : aucun scandale, aucune critique n'a pour l'instant affecté sa popularité ni l'accompagnement de ses sponsors. Cela va-t-il durer ? Nul ne sait ! En revanche, tout comme le football, c'est un véritable laboratoire des drogues sportives, le tout accompagné de conflits d'intérêts majeurs et de menaces dignes de comportements du grand banditisme.

Il existe une manière simple de gagner une course : en achetant sa victoire. Bruno Roussel, ancien directeur sportif de Festina, raconte comment Richard Virenque aurait acheté la victoire à Jan Ullrich à 13 kilomètres du sommet, à Courchevel en 1997… pour 25 000 francs. Ces dérives sont récurrentes dans le cyclisme professionnel et on les retrouve dans les plus grandes compétitions. Le Vaudois Laurent Dufaux aurait ainsi gagné l'étape du Tour de France 1996 à Pampelune avec l'accord de Bjarne Riis, alors porteur du maillot jaune, contre 7 500 francs. Plus récemment *L'Illustré* a révélé comment Alexandre Vinokourov aurait acheté sa victoire à Alexandre Kolobnev lors de la 96e édition de Liège-Bastogne-Liège, le 25 avril 2010. Des courriers électroniques échangés entre les deux cyclistes laissent peu de place au doute. Lors de la course, les deux hommes se parlent jusqu'à 500 mètres de l'arrivée, Vinokourov place alors un démarrage et Kolobnev relâche son effort, tête baissée. Dès le lendemain à 23 h 42, Kolobnev aurait envoyé un mail rédigé en russe, transmettant à Vinokourov ses coordonnées bancaires à la banque BSI de Locarno. Le montant de la corruption serait de 100 000 euros, transférés depuis un compte de la BNP à Monaco.

La preuve de ces opérations n'a jamais été apportée, les intéressés ont nié et les investigations n'ont pas été très incisives. Les connaisseurs du milieu évoquent l'omerta qui y règne. Parfois les langues se délient lors de discussions « off ». À l'instar du dopage, la corruption relève du même combat : réduire l'incertitude. Pour que le sport business vive, il faut que les idoles soient reconnues et qu'elles restent assez longtemps en place pour rentabiliser le coût du sponsoring. Le dopage facilite le retour sur investissement. « On m'a fait passer pour un candide, voire un menteur… Je savais bien que le dopage existait dans le sport en général, y compris dans le vélo, mais je revendique aujourd'hui de dire que je ne savais pas que le dopage était répandu, organisé, méthodisé de cette manière » (Jean-Marie Leblanc, *La France cycliste*, juin-juillet 2006). Avec Armstrong, le dopage a atteint une autre dimension. Ce coureur, sept fois vainqueur du Tour de France, a bouleversé le paradigme en professionnalisant

les manipulations. Il est passé maître dans l'art de la communication et de la tricherie. Il a utilisé sa maladie, l'éthique, une apparente critique du dopage et des liens étranges avec l'Union cycliste internationale pour développer un business.

L'économie du sport, de plus en plus internationalisée et gouvernée par la communication, est un immense gisement de corruptions qui se développent chaque fois que les contrôles sont écartés ou affaiblis. Ces corruptions sont souvent accompagnées bon gré mal gré par la criminalité organisée. *The sho*♦ *must go on*. Le spectacle doit continuer… pour que les dividendes tombent !

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Noël Pons, *Cols blancs et mains sales – Économie criminelle, mode d'emploi*, Odile Jacob, 2006.
Bruno Roussel, *Tour de vices*, Hachette littératures, 2001.
Service central de la prévention de la corruption, rapport année 1993-1994.

Voir aussi

Les sports frappés par la corruption ; Les mauvais comptes de l'OM ; Tapie, l'histoire secrète ; Foot : carton rouge pour les dirigeants

Foot : carton rouge pour les dirigeants

De la corruption dans les instances dirigeantes du football ? Tout juste du clientélisme, rétorquent les hiérarques du ballon rond, même si la frontière entre les deux notions est parfois plus difficile à établir que de siffler un hors-jeu.

L'exemple vient d'en haut

Prenons le Suisse Sepp Blatter, tout-puissant président de la Fédération internationale de football : apparatchik de la Fifa depuis 1976, bombardé secrétaire général en 1981 puis inamovible président depuis 1998. À 78 ans, il envisage de rempiler pour cinq ans en 2015. N'hésitant guère à parrainer les États croupions, la Fifa comporte plus de membres que l'ONU (209 contre 193), mais sans la même pluralité interne.

Blatter dispose à sa guise d'une enveloppe de 600 millions d'euros (sur un budget annuel de 1 milliard) à répartir selon son bon vouloir aux nécessiteux de la planète football. Les pays africains, notamment, lui en savent gré, qui assurent régulièrement sa réélection avec des scores de maréchal.

Clientélisme de plus ou moins bon aloi, dira-t-on. Mais quand un impétrant s'avise de contester l'imperium de Blatter en utilisant les mêmes méthodes, il est taxé de corruption puis exclu sur-le-champ. C'est la mésaventure du qatarien Mohammed Bin Hamman, président de la Confédération asiatique, candidat à la présidence de la Fifa en juin 2011. Pour s'attirer les faveurs africaines, il avait d'abord financé les deux derniers congrès de leur confédération pour 2 millions de dollars. Puis distribué 5 autres millions à une trentaine de hiérarques locaux (Liberia, Togo, Gambie, Botswana, Namibie…). Au prétexte de financement local, un peu comme Sepp Blatter, mais un mail de remerciement de l'un d'entre eux (révélé par une enquête du *Sunday Times*) en dit long : « Pour mon association de football et mes besoins personnels »… Consolidant sa candidature à la présidence, Bin Hamman versera également 2 millions de dollars à son homologue de la Confédération de l'Amérique centrale et du Nord, plus 1 autre million en liquide à divers apparatchiks caribéens.

La Fifa réagit au quart de tour : l'impétrant est exclu de toute fonction exécutive. Blatter, désormais seul candidat, sera réélu par 186 voix sur 203 sous les applaudissements. Seul le prince William, président honoraire de la Fédération anglaise, aura demandé en vain le report du vote pour défaut de « transparence ».

Six mois plus tôt, les mêmes causes auraient pu – dû ? – produire les mêmes

effets. Il s'agissait alors de désigner le pays hôte des coupes du monde 2018 et 2022 : la Russie et le Qatar sortent du chapeau. Le même Bin Hamman avait également distribué les prébendes pour renforcer la candidature de son pays mais, cette fois, Blatter ne lui délivre aucun carton rouge. S'agissant de la désignation de la Russie, l'Angleterre, candidat malheureux, avait aussi dénoncé le comportement de quatre dignitaires tentant de monnayer leurs votes. En vain. Une résolution du Conseil de l'Europe enjoindra la Fifa de mettre en place des « contrôles rigoureux pour éviter toute tentative de corruption ou d'influence des votes ». Zinedine Zidane, icône du foot français, a également perçu 11 millions de dollars pour assurer la promotion de la candidature du Qatar. Simple lobbying, dira-t-on.

Les droits TV de la Coupe du monde représentent la moitié du budget de la Fifa. Le seul mondial 2010 en Afrique du Sud lui a rapporté un bénéfice net de 150 millions d'euros. Néanmoins secouée par les scandales à répétition (le Mondial 1996 attribué à l'Allemagne avait également fait l'objet de vilaines rumeurs, Blatter en personne parlant de « trucage » avant de se rétracter), la Fifa a depuis modifié le mode de désignation du pays hôte : il ne sera plus élu par les 23 titulaires de son comité exécutif mais par les 203 membres de son congrès. Cela fera plus de « clients » à corrompre…

D'anciens footballeurs montent parfois au créneau, avec leurs mots. Comme Diego Maradona, demi-dieu argentin : « Il y a énormément de pots-de-vin à la Fifa, il faut demander des comptes à ses responsables. » Ou Romario, idole brésilienne : « Blatter est un corrompu et un fils de pute. » Les pouvoirs publics commencent à se réveiller. En avril 2012, le Conseil de l'Europe tance la Fifa : « Son autonomie ne doit pas devenir un écran pour justifier l'inaction face aux dérives éthiques et aux agissements qui devraient relever du droit pénal. » Même la très paisible présidente de la Confédération helvétique, Micheline Calmy-Rey, pourtant peu soucieuse de voir la Fifa déménager sous des cieux plus cléments, l'implore de « ne pas laisser l'argent dévoyer les idéaux ». Pire encore, les sponsors de la Fifa (Adidas, Nike, Sony…) s'alarment de la « teneur négative du débat public qui n'est bonne ni pour le football, ni pour la Fifa, ni pour ses partenaires ». Si eux-mêmes le disent, peut-être Blatter devrait entendre.

Le *deus ex machina* ne redoute qu'une personne, Michel Platini, président de la Confédération européenne (UEFA), seul ancien joueur parmi les oligarques du football, potentiel concurrent à la présidence de la Fifa. Pour le contrer, Blatter n'hésite pas à souffler sur les braises du « Qatargate », rappelant à plaisir que Platini a soutenu la candidature de l'émirat gazier. Tout comme il a mis de l'huile sur le feu du Mondial allemand, histoire de faire taire ces Européens qui se croient encore les gardiens du temple. Après avoir offert la Coupe du monde

aux Africains, aux Russes puis aux Arabes, il ne rêve que de l'attribuer aux Chinois, histoire de s'affranchir un peu plus – sous prétexte de mondialisation – des États de droit.

Un seul exemple. En 2010, la Fifa suspend la Fédération grecque. Son crime ? Le gouvernement local s'est mis en tête de lutter contre les matchs truqués par un renforcement de la loi locale sur les paris en ligne. Atteinte insupportable à cette nouvelle poule aux œufs d'or, la Fifa s'insurgeant de surcroît contre une ingérence politique dans la planète football. Le gouvernement grec devra faire machine arrière et concéder une « exception footballistique » dans sa loi sur les jeux. Depuis, la Fifa verse des larmes de crocodile sur cette pandémie de matchs truqués sur fond(s) de paris sportifs.

L'insoutenable indulgence des Français

Retour aux affaires hexagonales. La Fédération française de football n'est pas corrompue. Mais sa passivité face aux turpitudes du foot business frise la complicité. En octobre 2013, une mission d'information parlementaire pointe « l'inertie de la FFF à contrôler et mettre un terme aux dérives ». L'impavidité bovine ne peut plus être son alibi.

Valérie Fourneyron, ministre des Sports du premier gouvernement de François Hollande, a très vite rédigé son projet de loi – après l'avoir mûri en tant que député-maire de Rouen, très active sur les questions de ronds et ballons : faire obligation à la FFF de dénoncer à Tracfin (l'organisme antiblanchiment) tout fait suspect, si ce n'est potentiellement délictueux. Lui imposer de participer enfin à la lutte contre l'argent sale. Son texte n'a pas eu l'honneur d'être présenté au Parlement. Parce que le président de la FFF, Noël Le Graët, ancien président du valeureux club de Guingamp mais aussi ancien maire socialiste de cette bonne ville, a ses entrées à l'Élysée et l'oreille de François Hollande ? Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les hiérarques du foot business savaient également se faire entendre – sa conseillère aux sports était l'ancienne avocate de l'Union des clubs professionnels (UCPF) : pas touche à l'opium du peuple.

Essentiellement en cause, la valse endiablée des transferts (300 millions d'euros par an pour la seule Ligue 1 de football), les joueurs changeant de club comme de chemise. « Les masses financières ont entraîné des dérives et quelquefois, j'ose le terme, des pratiques mafieuses », dénonçait dès 2007 le député UMP Dominique Juillot. En première ligne, les agents sportifs, encaissant jusqu'à 10 % du montant des transferts pour une prestation parfois minime. Un club professionnel normalement constitué n'a pas besoin d'agent puisqu'il dispose en interne de toutes les compétences financières ou judiciaires. Un

footballeur, réputé nul en calcul et en droit, a en revanche bien besoin d'être conseillé lors des négociations, mais c'est alors à lui de rémunérer son agent. Après intense lobbying, la planète foot obtiendra en 2010 cette loi scélérate : permettre aux clubs de payer les agents à la place des joueurs, afin que valsent un peu plus les millions. Au mieux, c'est une rémunération déguisée des footballeurs (au détriment du fisc et de l'Urssaf) ; au pire, c'est la porte ouverte à toutes les combines. « Si le club verse une commission élevée à l'agent, c'est souvent parce qu'elle permet de dissimuler une rétrocommission », relève alors Michel Platini. Le président du syndicat des joueurs (UNFP), Philippe Piat, est également vent debout contre cette « loi inique », porte ouverte à toutes les « rétro et surcommissions ».

Seule obligation des agents, déclarer publiquement leurs mandats, afficher clairement pour qui ils travaillent, minimum syndical pour assurer un peu de traçabilité. Ils ne le font pas et le président Le Graët n'y voir guère malice (en septembre 2013 dans un hallucinant entretien au magazine « Cash Investigation » sur France 3) : « C'est pas important, important, franchement. C'est obligatoire, mais s'ils ne le font pas ce n'est pas un drame »… Alain Néri, député socialiste très impliqué dans les affaires du football, en tombe des nues : « Il se permet de dire qu'il se fout d'appliquer la loi. Des voyous peuvent se comporter ainsi, mais pas un responsable fédéral ! » Aux dernières nouvelles, Le Graët tient fermement la barre de la FFF.

Sa pusillanimité – pour rester poli – a initialement éclaté en 2001 avec l'affaire dite des « faux passeports » : des Brésiliens se faisant passer pour des Portugais afin de contourner l'interdiction pour un club français d'enrôler plus de trois joueurs extra-européens. Lors d'un match entre Saint-Étienne et Toulouse, les Verts sont en faute, les Roses exigent la victoire sur tapis… vert. La FFF les déboute au motif qu'ils auraient dû déposer réclamation dans un délai de 48 heures, trop court pour se rendre compte de la supercherie. La tutelle, elle, disposait d'un délai de trente jours amplement suffisant. Elle s'abstiendra. Le Conseil d'État revisitera le match, sifflant le hors-jeu d'une FFF qui, « tenue de prononcer la sanction, a méconnu ses règlements ». Son ancien directeur juridique a un jour soupiré : « La Fédération gère l'hypocrisie. » Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Renaud Lecadre, *Les super bonus* du foot, Presses de la Cité, 2010.

Voir aussi

Les sports frappés par la corruption

CINQUIÈME PARTIE
Les années Hollande
(2012-?)

La nausée

En 2012, ce n’est pas tant François Hollande qui est élu président et la gauche qui devient majoritaire que Nicolas Sarkozy qui est sanctionné et la droite divisée. « Moi président… » : dans une anaphore passée à la postérité, le nouvel élu a promis une foule de choses, dont un véritable état de droit. Ce qui est plus ou moins le cas, du moment que les juges ne se mêlent pas de trop près du sempiternel « secret-défense » : il y a tout de même des limites à ne pas franchir…

Soucieux de ne fâcher personne, l’ex-premier secrétaire du PS s’était pourtant bien gardé de faire le ménage dans les fédérations « pourries » du PS (Pas-de-Calais et Bouches-du-Rhône). À l’Élysée, il se montre parfois imprudent dans le choix de ses collaborateurs (sans parler de sa vie privée qui lui explose à la figure). Si les affaires Morelle ou Thévenoud font figure d’épiphénomènes, en revanche Jérôme Cahuzac, à la fois ministre du Budget et fraudeur fiscal, constitue la première « bombe » ravageuse des années Hollande. Elle est d’autant plus dévastatrice que le sommet de l’État ne semble pas avoir utilisé pleinement tous les moyens à sa disposition pour enquêter avant les médias. Certes, le président est réputé honnête, mais il ne semble pas excessivement curieux sur ceux qui l’entourent ou ceux qu’il nomme. Après coup, ses indignations épousent d’un peu trop près les variations du baromètre des médias. Le spectre de l’amateurisme rôde…

Face à lui, le principal parti d’opposition offre le spectacle sidérant de déchirements internes sur fond d’accusations réciproques de corruption. Fraude électorale pour l’élection du président de l’UMP, dépassement du budget de campagne en 2012 et surfacturations avérées de l’agence Bygmalion à l’occasion de cette campagne, pour des montants de 16 à 18 millions d’euros. Une société dirigée par d’anciens collaborateurs de Jean-François Copé aurait donc soit servi à dissimuler des dépassements colossaux de budget sur la campagne de Nicolas Sarkozy, soit enrichi clandestinement la mouvance Copé, soit un peu des deux ? Si l’on ajoute à cela diverses enquêtes frappant l’entourage de l’ex-président, on aboutit à un paysage en ruines.

Les Français de toutes sensibilités sont fatigués par la crise et écœurés par le personnel politique. Ce dernier paye en bloc, et cash, le prix du dévoiement de certains et du silence des autres. Ce qui propulse le FN vers un nouveau sommet de performances électorales ; du moins tout le laisse croire.

Pour autant, ce carrousel d’affaires est révélateur du passé plus que du présent et de l’avenir. Les enquêtes actuelles soldent une époque où l’on croyait pouvoir

« arranger » tous les problèmes à la bonne franquette. Si elles aboutissent, elles pourraient bannir les pratiques les plus grossières du champ politique. En revanche, une nouvelle corruption est déjà en train de se pratiquer et de se réinventer dans les bureaux feutrés de certains banquiers, avocats d'affaires, communicants et notaires. D'une grande technicité et subtilité, elle développe des montages savants aux limites du droit international pour permettre le blanchiment, la fraude fiscale, les discrets renvois d'ascenseur… Si la lutte anticorruption marque des points, ce n'est que partie remise…

♦ YD

Cahuzac, la bombe à fragmentation du quinquennat Hollande

Quel est le pire pour un homme de pouvoir ? Détenir un compte bancaire occulte à l'étranger ou mentir effrontément alors que les preuves s'accumulent ? Jérôme Cahuzac, étoile montante du PS, poussera le bouchon jusqu'à traquer sans relâche l'évasion fiscale des autres, alors qu'il était ministre du Budget entre juin 2012 et avril 2013. Son ancienne conseillère en communication, Marion Bougeard, tenue dans l'ignorance, avouera sa sidération devant une commission d'enquête parlementaire : « Dans cette histoire de dingues, je n'avais pas pensé que le plus dingue était assis à mes côtés. Il est rare de voir le tueur en série diriger l'enquête sur ses propres meurtres. Cela existe dans les films ; j'en ai traversé un. »

Cahuzac est chirurgien de profession, spécialiste des viscères. Dans les années 1980, il ouvre des ventres à l'hôpital Beaujon de Clichy. En 1988, il tâte de la politique en intégrant le cabinet de Claude Évin, ministre rocardien de la Santé. Ensemble, ils ne ménageront pas l'industrie pharmaceutique, au nom de la résorption du déficit de la Sécurité sociale. En 1991, Michel Rocard quittant Matignon, Jérôme Cahuzac ne dispose d'aucun point de chute. Il redevient donc chirurgien, mais capillaire cette fois. Avec son épouse, dermatologue, il monte une clinique privée dans les beaux quartiers de la capitale. Sa clientèle de VIP est certes déplumée mais pas désargentée, et des étrangers de passage préfèrent payer en liquide. Va pour le cash. Les époux Cahuzac s'offrent rapidement un appartement de 200 mètres carrés sur la chic avenue de Breteuil. Parallèlement, Jérôme crée une société de consulting : Cahuzac Conseil. Principaux clients, des laboratoires pharmaceutiques peu rancuniers… Les honoraires doivent être discrets, pour éviter de passer pour une « contrepartie de services rendus » lors de son passage au ministère de la Santé. C'est ce qu'avouera Cahuzac aux enquêteurs.

Mécanique offshore Les VIP plus les labos, deux bonnes raisons d'ouvrir un compte en Suisse au printemps 1992. Dès cette année-là, une première enquête fiscale tourne en vain autour du pot. Jusqu'en 2009, près de 1 million d'euros seront versés outre-Léman, d'abord à l'UBS puis à la banque Reyl, avant d'être transférés à Singapour pour davantage de discrétion, la Suisse devenant moins ferme sur le secret bancaire. Cahuzac en profitera peu, tout juste pour financer

deux voyages, en 2004 à l'île Maurice et en 2007 aux Seychelles. Quand le pot aux roses est découvert, début 2013, il reste encore 600 000 euros sur le compte.

Jérôme Cahuzac n'est pas expert en mécanique *offshore*. Il a confié l'ouverture du compte suisse à Philippe Péninque, avocat spécialiste de la chose, qui fait tandem avec Jean-Pierre Eymié, cousin par alliance de Mme Cahuzac. Simple affaire de famille ? Péninque et Eymié sont deux anciens du Groupe Union Défense (GUD, ancien groupuscule d'extrême droite, adepte de la barre de fer). Jérôme Cahuzac a beau pratiquer la boxe, le parachutisme ou la pêche sous-marine, il est loin d'être de la droite musclée… Me Péninque explique avoir ouvert son compte à l'UBS « sans percevoir d'honoraires ». Puis l'avoir transféré à la banque Reyl, dont l'un des dirigeants est, selon le quotidien suisse *Le Temps*, « un homme de réseaux proche de Nicolas Sarkozy »…

Sans Mediapart, le compte *offshore* serait peut-être passé aux oubliettes de l'histoire. Fin 2012, le site d'information en ligne commence à distiller les soupçons. Il n'a pas la preuve formelle, mais plusieurs indices compromettants. Comme cet enregistrement audio où le dignitaire socialiste confie : « Moi, ce qui m'embête, c'est que j'ai toujours un compte ouvert à l'UBS. » Épisode rocambolesque datant de l'année 2000, quand Jérôme Cahuzac laisse un message sur le répondeur téléphonique de son adversaire UMP à Villeneuve-sur-Lot, Michel Gonelle, mais ne raccroche pas le combiné… Sa conversation ultérieure avec un tiers court sur la bande.

En dépit des indices de plus en plus précis dévoilés par Mediapart, Cahuzac campe sur son déni, notamment devant l'Assemblée nationale le 5 décembre 2012 : « Je n'ai pas et je n'ai jamais eu de compte à l'étranger, ni maintenant ni avant. » Au micro de RMC, c'est « les yeux dans les yeux » qu'il dément.

En mai 2014, Jérôme Cahuzac s'est longuement expliqué au journaliste Hervé Gattegno, dans le magazine *Vanity Fair*, sur ces trois mois de mensonges réitérés. « Je ne vois pas alors ce qui permet de suspecter que j'ai un compte. J'ai toujours été extrêmement prudent, je n'ai rien signé. Mediapart ne peut avoir aucune preuve, je me dis que c'est du bluff. » Toujours la logique du « pas vu pas pris ». Le gouvernement Ayrault, lui aussi saisi par le doute, ne fait rien pour éclairer la situation. En janvier 2013, il adresse bien une demande d'entraide aux autorités suisses afin d'en savoir plus, mais la question posée, « M. Cahuzac a-t-il bénéficié d'un compte à l'UBS entre 2006 et 2013 », est à côté de la plaque : ce compte a été transféré chez Reyl en 2000 avant de migrer à Singapour en 2009. La réponse des Suisses est fatalement négative. Cahuzac peut continuer à se « fourvoyer dans une spirale du mensonge », comme il l'avouera plus tard à *Vanity Fair* : « J'étais le seul à savoir que ce que j'avais fait était abominable. J'ai atteint un point de non-retour, désormais je suis vissé à mon mensonge. »

Un mensonge dévastateur Il faudra une deuxième requête adressée en mars 2013 aux autorités suisses, plus précise celle-là, car évoquant la banque Reyl, pour valider définitivement l'existence du compte. Trois jours auront suffi au parquet de Genève : « Les banques concernées ont remis la documentation sollicitée liée à l'existence d'un compte détenu par Jérôme Cahuzac. » Lequel est enfin contraint à confesse le 2 avril, par écrit sur son blog : « Penser que je pourrais éviter un passé que je voulais considérer comme révolu était une faute inqualifiable. J'affronterai désormais cette réalité en toute transparence. » Comble de l'infamie, il sera suspendu de l'ordre des médecins pour avoir menti devant la représentation nationale, car les blouses blanches ne plaisantent pas avec la vérité.

La gauche au pouvoir est dévastée par cet épisode moralement désastreux. Mais le ministre déchu aura bien servi le budget de la France, fût-ce à titre posthume. Première conséquence de l'affaire Cahuzac : en l'espace de six mois, 11 000 autres exilés fiscaux prendront le chemin de Canossa, permettant à l'État français de récupérer 2 milliards d'euros. Bien mieux que la « cellule de dégrisement » instaurée en 2009 par son prédécesseur Éric Woerth, après avoir brandi une liste de clients de la filiale suisse de la banque HSBC : 5 000 repentis pour 700 millions d'euros engrangés. Mais pas de quoi ébranler la banque Reyl : profits en hausse de 184 % en 2013.

♦ RL

››

Pour en savoir plus

Fabrice Arfi, *L’affaire Cahuzac, en bloc et en détail*, Don Quichotte, 2013.

Voir aussi

Avocats d’affaires et banquiers corrompus ; Les laboratoires pharmaceutiques : dérive à tous les étages

Le système Andrieux

La députée socialiste des quartiers nord de Marseille aidait sa réélection en abreuvant des associations fictives de subventions. La Justice s'en mêle et la conduit sur un banc de correctionnelle.

Septembre 1014. La cour d'appel d'Aix-en-Provence prononce une sévère condamnation contre la députée des quartiers nord de Marseille Sylvie Andrieux : quatre ans de prison dont un ferme, 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Mais celle qui se met d'elle-même en congé du PS demeure d'une foi inébranlable. « Je ne lâcherai rien », clame-t-elle à l'annonce de cette condamnation qui aggrave d'une année de prison avec sursis la peine prononcée en première instance. Sylvie Andrieux a fait de la politique la destinée de toute une vie. Mais le destin a mal tourné. La Justice la condamne pour des faits particulièrement graves pour un élu, le « détournement de fonds publics ».

À 51 ans, elle est un pur produit du defferrisme, un système qui a érigé le clientélisme marseillais en mode de pouvoir. Emplois publics, logements HLM et subventions aux associations ont pendant des décennies permis à Gaston Defferre de s'assurer des fidélités électorales. La fille du sénateur Antoine Andrieux – un très proche de « Gaston » – pensait à tort qu'elle n'aurait jamais à rendre de comptes. Le clientélisme, elle est née avec. Elle l'assume : « Comment voulez-vous que quand les gens viennent me voir, je ne fasse rien pour eux ? »

Mais les temps ont changé. En juin 2007, Tracfin, la cellule antiblanchiment du ministère de l'Intérieur, adresse une note au parquet de Marseille. Le document relève divers flux financiers suspects sur les comptes de plusieurs associations et entreprises des quartiers nord de la ville, le fief de Sylvie Andrieux.

C'est là, en fouillant dans les coursives des cités sensibles des 13e et 14e arrondissements que le juge d'instruction Franck Landou lève le voile sur une nébuleuse dont la seule activité réelle est de détourner des centaines de milliers d'euros au préjudice du contribuable. Plus de 740 000 euros sont ainsi détournés entre 2005 et 2009.

L'enquête révèle rapidement qu'une vingtaine d'associations reçoivent périodiquement des subventions du Conseil régional PACA. Un système qui est remarquablement huilé. Ces associations à l'activité totalement fictive sont abreuvées de subventions sur la base de dossiers gérés par l'entourage direct de Sylvie Andrieux, alors vice-présidente du Conseil régional chargée de la politique de la ville. Les enquêteurs constatent rapidement que les trois quarts du

budget sont pompés par ces structures qui sont toutes implantées dans le secteur électoral de Sylvie Andrieux. L'objet social de « Sport Image », « Predi Nord », « Octet Formation » est volontairement très vague. Morceaux choisis : la « réhabilitation de l'image des quartiers nord » ou « familiariser la population des quartiers nord de Marseille avec l'outil informatique ».

La clé du système est Roland Balalas, fils du responsable des adhésions à la fédération du PS des Bouches-du-Rhône. Balalas le reconnaît lui-même, il est celui qui « lisse » les dossiers subventions pour en gommer les incohérences. L'argent est ensuite disséminé par des présidents de paille qui dilapident l'argent dans des achats de véhicules, d'électroménager et des distributions d'enveloppes. Autant de garanties de voix futures. Et Roland Balalas accuse : « Mme Andrieux utilisait sans discernement les fonds publics sans se soucier de ce qui avait derrière, juste pour sauvegarder ses intérêts électoraux et politiques […]. »

La nasse se resserre autour de l'élue quand l'un des responsables « associatifs » passe à son tour à table. Boumediene Benabar explique que Balalas lui avait attribué un rôle de relais politique : « Je participais à des repas dans les maisons de retraite. Des journalistes venaient. J'avais pour mission d'intervenir quand il y avait des débats où je me présentais comme étant sorti du quartier de la Busserine et où je devais dire que j'étais content de l'action socialiste. Chaque fois que l'élu passait dans le quartier, Rolland Balalas m'appelait, je devais être présent. »

Une grande question a hanté toute cette affaire : le cabinet du président du Conseil régional Michel Vauzelle était-il au courant de ses malversations et du fonctionnement du système Andrieux ? L'instruction a finalement épargné les plus proches de Michel Vauzelle, et le président lui-même. Mais la mise en examen de son directeur de cabinet Franck Dumontel a longtemps semé le trouble. Ce dernier passe *in fine* à travers les foudres judiciaires avant d'être discrètement exfiltré vers une autre collectivité, la communauté urbaine de Marseille. Dumontel est de nouveau mis en cause au travers d'écoutes téléphoniques pour ses relations cette fois-ci avec Alexandre Guérini, le frère du président PS du Conseil général, impliqué quant à lui dans un dossier tout aussi sulfureux. Une nouvelle fois Dumontel est écarté de son poste, ce qui n'a pas manqué de provoquer certaines interrogations dans le landerneau politique marseillais.

Seul le directeur général Jules Lebœuf Nyssen aura finalement porté le chapeau. Quant à Sylvie Andrieux, elle s'est pourvue devant la Cour de cassation s'accrochant à son siège comme un arapède à un rocher de la Corniche. Le Conseil constitutionnel pourrait entre-temps choisir de la destituer.

♦ JMV

››

Pour en savoir plus

Jacques Derogy, Jean-Marie Montaut, *Les Mystères de Marseille*, Robert Laffont, 1984.
Xavier Monnier, *Marseille, ma ville – Portrait non autorisé*, Les Arènes, 2013.
Serge Raffy, *Les enfants de Gaston*, Jean-Claude Lattès,1989.
Gérard Unger, *Gaston Defferre*, Fayard. 2011.

Voir aussi

Les fiefs gangrenés du PS

Avocats d’affaires et banquiers corrompus

L’univers feutré de la banque, la prévenance des chargés de compte, les conseils obséquieux des gestionnaires de fortune s’accommodent parfois sans peine d’une pratique assumée de la corruption. Le terme est à prendre ici dans une acception spécifique. Car dans les établissements bancaires l’apparence de la légalité est, plus qu’ailleurs, essentielle.

Les autorités de contrôle [L’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme des banques ; l’Autorité des marchés financiers (AMF), celui de la Bourse] sont nombreuses, les vérifications fréquentes. La plupart du temps, le banquier s’abstient de franchir la ligne jaune en matière de droit. Les mots l’y aident. Officiellement, il ne s’agit pas d’« évasion », mais d’« optimisation fiscale ». La nuance est ténue, subtile. En utilisant « les failles du code des impôts », en « détournant l’esprit de la loi », en élaborant « des montages financiers complexes, j’ai sans cesse l’impression d’être sur une ligne de crête », confie un avocat fiscaliste parisien tiraillé par ses principes mais non repenti. D’un côté, le droit, la légalité ; de l’autre, le précipice de la délinquance en col blanc. Sans être toujours pénalement répréhensible, la corruption transgresse ici allègrement les frontières de la morale. Derrière l’apparence de la légalité, « le droit est consciemment tordu, le système bancaire volontairement perverti afin d’obtenir des avantages, lâche l’avocat fiscaliste, lucide. Appelons un chat un chat et un compte *offshore* un compte *offshore*. Il s’agit bel et bien de corruption ! » L’objectif du banquier corrompu est toujours le même : faire grimper sa commission. L’espoir du corrupteur aussi : alléger son impôt, voire échapper purement et simplement aux écrans radar du fisc.

Les banques et les avocats au cœur de l’évasion fiscale À l’automne 2013, dans une France encore étourdie par le séisme de l’affaire Cahuzac, Éric Bocquet, rapporteur de la commission d’enquête sénatoriale sur le rôle des banques dans l’évasion fiscale, désigne les cibles sans ambiguïté. « Nous sommes entrés au cœur de la machine et nous avons découvert qu’il faut quatre ingrédients pour s’évader fiscalement : un paradis fiscal, une banque, un comptable et un avocat fiscaliste. » La facture de l’évasion fiscale est abyssale : entre 60 et 80 milliards d’euros qui n’entrent pas dans les caisses de l’État chaque année. « Les avocats fiscalistes jouent un rôle central », insiste le sénateur (PCF) du Nord en braquant

un peu plus les projecteurs vers cette profession qui fuit la lumière. « De fait, leur métier consiste à produire les montages pour exploiter les failles de la loi, voire à mettre en place les mécanismes pour la contourner. » En 2011, un rapport de l'OCDE avait mis au jour 350 schémas d'optimisation fiscale. En 2012, il y en avait 450 ! Les services fiscaux tentent de s'adapter, parfois avec quelques succès. En 2004, le fisc britannique a institué une obligation de déclaration préalable de ces schémas d'optimisation qui a donné de bons résultats. Mais rien de tel en France, où avocats d'affaires et banquiers conservent un coup d'avance. Preuve que la problématique de corruption est réelle : dans ses conclusions l'an passé, la commission d'enquête sénatoriale proposait d'enrichir le code pénal d'un nouveau délit spécifique d'« incitation à la fraude fiscale ».

Il apparaît surtout que les banques françaises ne sont guère plus vertueuses que leurs concurrentes – suisses notamment – souvent décriées dans les médias. « Leurs représentants que nous avons auditionnés ont toujours un discours très éthique, détaille Éric Bocquet. Ils nous ont juré, la main sur le cœur, qu'ils ne pratiquaient pas l'évasion fiscale. Mais pourquoi BNP Paribas dispose-t-elle de plus de vingt filiales aux îles Caïmans ? Pourquoi BNP Paribas et la Société générale disposent-elles de filiales à Jersey », qui figurait à l'époque sur la liste noire des paradis fiscaux française ?

Les autorités de contrôle sont nombreuses, certes, mais ce système n'est guère satisfaisant et n'a pas été en mesure d'empêcher de retentissants scandales. L'affaire UBS (du nom de la banque suisse qui, avec la complicité de sa filiale française, a méticuleusement drainé hors de l'Hexagone, au mépris de la loi et du fisc, la fortune de riches ressortissants) illustre parfaitement les failles des mécanismes de surveillance des banques, et notamment le manque d'indépendance des auditeurs internes et des départements de *compliance* [mise en conformité avec les règles]. Dans ce dossier hors norme d'évasion fiscale et de blanchiment, les salariés qui ont parlé ont subi des pressions terribles, leurs vies professionnelles et personnelles ont été brisées. Le système de contrôle externe ne s'est pas montré plus efficace. « Des salariés d'UBS France nous ont dit avoir alerté dès 2009 l'Autorité de contrôle prudentiel, le gendarme des banques. Pourtant, ce n'est qu'en décembre 2010 qu'elle a fini par réagir », confie une source proche de l'enquête.

Le système UBS

Nicolas Forissier s'est retrouvé dans l'œil du cyclone. Débarqué pour avoir dénoncé le système d'évasion fiscale massif mis en place par la banque, l'ex-directeur de l'audit interne d'UBS France a obtenu gain de cause aux

prud'hommes. « Nicolas Forissier a été licencié pour avoir refusé de souscrire aux pratiques illicites d'UBS France et d'UBS », indique le jugement contre lequel la banque a formé appel. L'ancien cadre a décrit la corruption dans ses moindres détails, le moment où le banquier franchit la ligne jaune et laisse la déontologie au placard. « Le système UBS reposait sur une comptabilité occulte et parallèle, volontairement manuelle, appelée "carnets du lait", détaille-t-il. Cette comptabilité visait à dissimuler les mouvements de fonds transfrontaliers de la France vers la Suisse ou d'autres paradis fiscaux. Ces "carnets du lait" étaient eux-mêmes compilés dans un discret fichier "vache" transmis à la maison mère en Suisse. Après vérification des opérations de part et d'autre de la frontière, ces documents étaient systématiquement détruits. » Une version corroborée par le témoignage d'un ex-banquier suisse d'UBS qui, pendant quatorze ans, a recruté en France des clients à l'évasion fiscale. Publié en 2014 dans *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, ce témoignage anonyme car risqué – les Suisses emprisonnent ceux de leurs ressortissants qui osent braver le secret bancaire – ne laisse place à aucune ambiguïté. S'agissait-il toujours d'ouvrir des comptes non déclarés ? « Évidemment. La question ne se posait même pas », indique l'ex-banquier. Il faut donc agir dans l'illégalité, si bien qu'en mission, les consignes tiennent plus de *James Bond* ou de *Mission impossible* que du paisible déplacement professionnel : « Lorsque nous étions envoyés en France, rien ne devait permettre d'établir un quelconque lien avec UBS. Il fallait donc n'avoir aucun document portant le logo de la banque, pas même une carte Visa. On nous fournissait, pour chaque voyage, un ordinateur vide. Une fois en France, nous récupérions les informations nécessaires – relevés de comptes, contact clients, numéros de téléphone… – sur une plate-forme ultra-sécurisée à laquelle nous ne pouvions accéder que pour la durée de la visite. Toutes ces informations devaient être détruites avant de retraverser la frontière. »

Aujourd'hui retiré du secteur bancaire, l'ex-banquier suisse a récemment livré son témoignage aux juges Guillaume Daïeff et Serge Tournaire, qui l'ont versé à leur dossier. En France, une information judiciaire est ouverte au pôle financier de Paris depuis 2012, dans laquelle UBS est pour l'heure mise en examen pour « démarchage illicite » et « blanchiment de fraude fiscale ». Ailleurs, la plus célèbre des banques helvètes n'hésite pas à mettre la main au porte-monnaie pour échapper aux poursuites. En 2009, UBS a ainsi signé un chèque de 780 millions de dollars à l'IRS, le fisc américain. En 2014, dans une affaire similaire en Allemagne – le plus gros marché d'UBS en Europe –, la banque a annoncé qu'elle débourserait un peu plus de 300 millions d'euros suite à un accord avec le parquet de Bochum, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Cinq ans plus tôt, l'affaire HSBC et la liste « Falciani », fournie en 2009 au

fisc français avec les noms de milliers de contribuables établis en Suisse, avait également illustré la corruption des banquiers. Hervé Falciani, ex-informaticien d'HSBC à Genève, refuse le titre ronflant de « chevalier blanc » et pointe du doigt les chargés d'affaires : « Si je n'avais pas été confronté à des gestionnaires de comptes soucieux de faire grimper leur commission et refusant systématiquement les contrôles, je n'aurais jamais pris conscience de tout cela, je n'aurais jamais bougé. » Depuis les affaires HSBC et UBS, Bercy a riposté en dégainant un redoutable arsenal législatif : création d'un parquet financier en charge de la lutte contre la corruption et la délinquance financière, autorisation des écoutes et des infiltrations, renforcement des amendes et des peines de prison. Cela suffira-t-il ? Hervé Falciani met en garde : « Nous sommes dans un contexte où des personnes travaillent aujourd'hui à fournir aux banques les instruments d'opacité pour contourner les futures lois américaine et française de lutte contre la fraude. » Bref, avocats d'affaires véreux et banquiers corrompus n'ont pas renoncé.

♦ MP

››

Pour en savoir plus

Antoine Peillon, *Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale*, Seuil, 2012.

Voir aussi

Les nouvelles méthodes du blanchiment

Notaires et avocats au service de la fraude fiscale : la saga Wildenstein

Les professions réglementées, notamment celles du secteur juridique, semblent vivre hors du temps, hors de la concurrence… mais aussi de toute corruption. Du moins l'a-t-on longtemps cru. L'étonnant parcours de la famille Wildenstein, récemment dévoilé par une cascade de scandales, montre qu'on trouve aussi chez les notaires et avocats des brebis galeuses prêtes à mettre leur savoir au service des plus grandes fortunes.

La réalité dépasse parfois la fiction. L'histoire des Wildenstein raconte sur plusieurs générations la fortune heureuse de riches marchands d'art… et les « trompe-l'œil » dont la famille a abusé dans ses échanges avec l'administration fiscale. Experte en montages financiers, cette richissime dynastie a échappé à l'impôt pendant des décennies, jusqu'à ce qu'une querelle entre héritiers lève le voile sur ses secrets. Abus de confiance, recel, spoliation, montages financiers, blanchiment d'argent, trafic d'influence, notaires et avocats d'affaires peu scrupuleux : retour sur cette édifiante affaire.

Le pionnier, Nathan Wildenstein (1851-1934), né en Alsace, s'était intéressé aux tableaux de Watteau, puis de Fragonard. Georges (1892-1963) a élargi sa collection à Cézanne, Degas ou Monet. Daniel (1917-2001) s'est épris de Bonnard. Guy Wildenstein (67 ans, principal héritier depuis le décès de son frère Alec en 2008) a continué à étoffer le fabuleux fonds de tableaux depuis New York, où il réside. C'est lui qui gère aujourd'hui la galerie new-yorkaise et le patrimoine familial.

Le hic ? Les œuvres des Wildenstein – conseillés par une armée d'avocats fiscalistes et de notaires – sont la propriété d'obscurs trusts immatriculés dans les paradis fiscaux. Une discrétion revendiquée par la famille « pour des raisons de confidentialité et de meilleure organisation patrimoniale ». En 2005, la cour d'appel de Paris ira jusqu'à proclamer que « l'évasion du patrimoine dans des sociétés étrangères est conforme à la tradition familiale de transmission des biens aux héritiers directs ».

De l'avenue Montaigne au Kenya Pendant des décennies, le système a fonctionné sans accroc, mais le mécanisme bien huilé s'est soudain grippé. Tout

commence par un redressement fiscal, notifié sous le gouvernement Jospin à Daniel Wildenstein, alors patriarche de la famille. Montant de l'ardoise ? 10 millions d'euros, pénalités pour mauvaise foi comprises. Le marchand d'art ne déclarait en France que ses indemnités de membre de l'Institut (2 000 euros par an), revendiquant pour le reste le statut de résident fiscal suisse. Le fisc établit au contraire qu'il passe une grande partie de l'année dans l'Hexagone, dans un appartement de 500 mètres carrés avenue Montaigne à Paris, ou dans son château de Verrières-le-Buisson (Essonne). Daniel Wildenstein décède en octobre 2001, avant la fin de la procédure de redressement. Sur son lit d'hôpital, alors qu'il est au plus mal, ses deux fils, Guy et Alec, parviennent à lui faire signer une série de documents. L'exfiltration fiscale aux îles Vierges de son immense ranch au Kenya (30 000 hectares, 200 bâtiments et 50 lacs artificiels) où fut tourné le film *Out of Africa* est notamment organisée.

À sa veuve, Sylvia, les deux fils de Daniel (nés d'un précédent mariage) font comprendre que son défunt mari était ruiné par le redressement fiscal en cours. Ils lui promettent une rente annuelle de 400 000 euros, tandis qu'un avocat à leur solde lui fait signer des documents en japonais. Pour définitivement la convaincre de renoncer à la succession, Guy et Alec lui écrivent une lettre dégoulinante de bons sentiments : « Tu te souviens forcément de l'arrivée de la police avenue Montaigne et de la saisie de tous les meubles et tableaux par le fisc, qui voulait aussi te prendre tes bijoux. Il était envisagé une plainte pénale contre Daniel et toi. Qu'aurais-tu fait devant un juge d'instruction ? Nous t'avons mise à l'abri. »

Lieutenant dans l'armée israélienne puis mannequin aux États-Unis, Sylvia a mené plusieurs vies. Elle avait épousé Daniel Wildenstein en 1978, après dix-sept ans de vie commune. Jusqu'à la mort de ce dernier, ils forment un couple très uni. Après son décès, sa veuve se décide à engager la bataille de la succession. Épaulée par une avocate déterminée, Me Claude Dumont-Beghi – « la chasseuse de trusts » –, Sylvia va tomber de Charybde en Scylla. Elle plonge à corps perdu dans l'univers des avocats fiscalistes et des notaires corrompus, des montages financiers opaques et des paradis fiscaux. « Il y a l'apparence juridique de la respectabilité, mais tout est dévoyé pour contourner l'impôt, se désole Me Claude Dumont-Beghi. Dans ces trusts, les Wildenstein avaient caché pêle-mêle des centaines de toiles de maître, un immeuble à New York et leur fameuse propriété au Kenya. »

Les veuves se vengent En 2005, une première bataille est remportée. La veuve de Daniel obtient des tribunaux français un acompte de 15 millions d'euros. Une goutte d'eau à l'échelle du patrimoine familial, mais Sylvia entend désormais

décortiquer l'ensemble de la galaxie Wildenstein, quitte à la faire imploser pour toujours. En réalité, elle-même figurait parmi les bénéficiaires d'un trust, le Sons trust. Mais c'était compter sans l'avocat suisse des Wildenstein, lequel a tenté de la révoquer de la liste des personnes à qui le dispositif était destiné. « La corruption est une gangrène, soupire un notaire passionné par l'affaire. Tout est dévoyé, tout est détourné à l'avantage des puissants, par des professionnels qui n'ont parfois que l'apparence de l'honorabilité… »

L'histoire familiale déchirée des Wildenstein bégaie en 2008 avec Liouba Stoupakova. Sculptrice, cette beauté russe de 38 ans s'est mariée en 2000 avec Alec dont elle était légataire universelle. Elle devait hériter du tiers de la succession, les deux autres tiers revenant aux enfants. Après avoir été longtemps solidaire du clan, Liouba a fini par rompre les liens. Flouée, comme Sylvia, à la mort de son mari en 2008, elle s'est vengée en révélant des documents sur l'argent de la famille. Puis a déposé plusieurs plaintes pour « abus de confiance », « trafic d'influence » et porté plainte contre X pour « menaces et tentative d'assassinat ».

Avec une opiniâtreté à toute épreuve, Me Dumont-Beghi, de son côté, a poursuivi ses investigations qui l'ont conduite du Japon aux Bahamas en passant par les ports francs de Genève, le plus grand coffre-fort du monde. Longtemps, Bercy et les différents ministres des Finances en poste sont restés insensibles aux signaux d'alarme qu'elle tirait. Pourquoi ? « Leur absence de réaction s'explique peut-être par le fait que Guy Wildenstein était membre du premier cercle des donateurs de l'UMP et ami de Nicolas Sarkozy, qui l'avait personnellement élevé au rang de commandeur de la Légion d'honneur », indique l'avocate dont la cliente, Sylvia, est décédée en 2010.

Aujourd'hui, au terme de plusieurs années de procédure, le fisc français tient pour la première fois la famille Wildenstein dans ses filets. Bercy gère ainsi le plus gros redressement fiscal de son histoire : 600 millions d'euros ! « Avec les intérêts de retard dus depuis dix ans et les pénalités, les pouvoirs publics pourraient récupérer jusqu'à 1,5 milliard d'euros », estime Me Dumont-Beghi. Mais de la notification du redressement en avril 2012 à l'arrivée effective de l'argent dans les caisses de l'État, la route est longue. Contacté, Bercy n'a pas souhaité nous répondre, invoquant le « secret fiscal ».

Les Wildenstein ont aussi maille à partir avec la Justice pénale. Une information judiciaire a été ouverte en 2011 par le juge Guillaume Daïeff. Guy Wildenstein a été mis en examen en 2013 pour fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale. Le magistrat instructeur avait demandé une caution de 75 millions d'euros, un record pour une personne physique. Ses avocats ont obtenu que celle-ci soit réduite à 5 millions d'euros. Guy avait déjà été mis en examen en

2012 dans le cadre d’une autre affaire, après la découverte, lors d’une perquisition à l’Institut Wildenstein à Paris, d’une trentaine d’œuvres d’art « disparues ou volées ».

♦ MP

››

Pour en savoir plus

Claude Dumont-Beghi, *L'affaire Wildenstein*, L'Archipel, 2012.
Magali Serre, *Les Wildenstein*, J.-C. Lattès, 2013.

Voir aussi

La captation d'héritage, un sport d'élites ?

Les nouvelles méthodes du blanchiment

« C’est une chose de se faire graisser la patte, c’en est une autre de faire disparaître la graisse et de la rendre utilisable », confie sans tourner autour du pot un intermédiaire – mis en cause dans plusieurs informations judiciaires – sur de grands contrats d’armement. Les liasses d’espèces – parfois des centaines, des milliers d’euros, parfois des millions en billets de 500 euros – sont un grand classique des saisies policières. La raison ? La corruption génère immanquablement – tant pour le « corrupteur » que pour le « corrompu » – d’importants revenus en argent liquide. Argent qu’il faut « blanchir », c’est-à-dire légitimer. À qui il convient de trouver un « alibi », comme pour n’importe quel suspect en cavale dans une affaire de grand banditisme. À qui il est urgent d’inventer une existence « légale », pour expliquer aux agents du fisc trop curieux les raisons de sa présence sur un compte bancaire en bonne et due forme.

Les billets des mallettes de la Françafrique, les billets des gigantesques contrats internationaux comme ceux des enveloppes des tout petits appels d’offres ont tous en commun de devoir « passer à la lessiveuse ». Pas question, pour le récipiendaire de pots-de-vin, pour l’intermédiaire dont on achète l’influence coupable avec une généreuse commission, ou pour n’importe quelle organisation mafieuse générant de l’argent sale *via* des activités illégales (trafic de drogue, d’armes, etc.), de fonctionner exclusivement avec du liquide. Les espèces (pièces, billets en petites ou grosses coupures) exposeraient rapidement la personne ou la structure concernée au problème du stockage, au risque du vol, et tout simplement à la difficulté de l’utilisation quotidienne de l’argent. Pour le dire autrement, sans blanchiment, le crime ne « paie » pas. Le législateur ne s’y est pas trompé. En France, pour lutter contre le blanchiment, les paiements en espèces sont strictement réglementés et limités à certains plafonds maximums. Les particuliers peuvent payer à un professionnel jusqu’à 3 000 euros en liquide. Les achats immobiliers (terrain, logements, etc.) en espèces ne peuvent pas dépasser la somme de 10 000 euros. Contraints de « blanchir » leur argent pour en disposer tranquillement, corrupteurs, corrompus et organisations mafieuses sont donc tenus de faire preuve d’imagination pour donner une légitimité apparente à leurs fonds illicites.

En matière de blanchiment, certaines méthodes dites « à l’ancienne », qui ont fait leurs preuves depuis longtemps, continuent d’être appliquées. Casinos (achat *cash* de jetons, puis encaissement des jetons sous la forme d’un chèque),

smurfing (de nombreuses « petites mains » déposent des sommes en espèces sur des comptes) et complicités bancaires ont toujours la cote. Nombre d'intermédiaires corrompus (hommes d'affaires, hommes politiques, agents sportifs, agents de personnalités du show-business, etc.) et d'organisations criminelles continuent aussi d'investir dans des entreprises « honnêtes » (hôtels, restaurants, bars, boîtes de nuit, etc.) pour mélanger l'argent d'un pot-de-vin ou les revenus du crime au chiffre d'affaires légal du commerce. Néanmoins, le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent auprès des banques et des paradis fiscaux, la levée de moins en moins rare du secret bancaire sur ordre de la Justice, ont poussé les criminels, les délinquants en col blanc et tous les intermédiaires « achetés » à se renouveler et à se tourner vers d'autres solutions.

Les bitcoins : monnaie virtuelle, blanchiment réel C'est aujourd'hui la plus célèbre des monnaies virtuelles, mais Bercy continue d'appeler à la prudence, et la menace est réelle. La preuve ? Début juillet, un trafic présumé de *bitcoins* a été démantelé dans le sud de la France et la plate-forme d'échange fermée, une première en Europe ! Les gendarmes de la section de recherches de Midi-Pyrénées, en charge de l'enquête, ont procédé à des perquisitions à Nice, Cannes, Toulouse et Bruxelles. L'animateur du site « illicite » d'échange de *bitcoins*, un Tunisien de 27 ans, déjà condamné pour escroquerie en bande organisée, a été poursuivi pour « exercice illégal de la profession de banquier et blanchiment ».

Officiellement, les *bitcoins* ne sont pas hors la loi. Il est possible de s'en procurer tout à fait légalement. Coup de pub ou véritable innovation, Monoprix a même annoncé que l'enseigne serait prête à accepter les paiements en ligne avec cette monnaie virtuelle, « peut-être dès la fin 2014 ». Pour autant, les *bitcoins* ont aussi une face sombre : « Celle d'un outil rêvé de blanchiment d'argent », soupire un policier financier. « La plupart des plates-formes d'échange de *bitcoins* sont légales et déclarées, l'utilisateur y acquiert ses *bitcoins* en justifiant de son identité, détaille Olivier Caracotch, procureur de la République au tribunal de grande instance de Foix (Ariège). D'autres sites sont moins exigeants, mais l'adresse IP (numéro d'identification attribué à chaque ordinateur) permet d'ordinaire de remonter jusqu'à l'acheteur… Dans l'affaire de la plate-forme fermée début juillet, l'anonymat était total, aucune traçabilité n'était possible. » Surtout, les taux de commission pour échanger des euros contre des *bitcoins* atteignaient des montants particulièrement élevés, de 35 % à 50 %. « Des personnes prêtes à perdre tant pour convertir leur argent ne sont sans doute pas à l'aise avec l'origine des fonds », indique le procureur de Foix. En perquisition, les enquêteurs ont saisi des portefeuilles numériques contenant

388 *bitcoins* correspondant à une valeur de près de 200 000 euros. Morale de l'histoire : les *bitcoins* « peuvent être utilisés pour contourner les règles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », comme s'inquiétait récemment devant l'Assemblée nationale le directeur général des opérations à la Banque de France. La France n'est pas la seule concernée, la tendance est mondiale. L'automne dernier, les autorités américaines ont ainsi fermé le site Internet Silk Road – site d'acquisition de drogue en ligne – sur lequel s'échangeait une partie importante des *bitcoins* en circulation.

Les titres restaurant : blanchiment à l'addition Il y avait les petits commerces, les casinos, il y a maintenant les *bitcoins* et les… tickets resto. Derrière leur réputation sage se cache un outil discret et terriblement efficace du blanchiment d'argent qui intéresse aujourd'hui particulièrement Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux, et les juges du pôle financier de Paris. « C'est la nouvelle lessiveuse et elle tourne à plein », résume un magistrat spécialiste de ces questions. La « combine » est récente – elle date d'un an environ –, mais elle connaît un succès grandissant. Ces derniers mois, les services de Tracfin sont régulièrement alertés pour des affaires de ce genre. Pour que la « technique » soit véritablement efficace, elle implique de mettre dans la boucle des bars, cafés, épiceries, restaurants, ou toute entreprise de restauration à même de collecter les titres restaurant.

En 2013, un réseau bâti autour de restaurants asiatiques a été mis au jour. « Il s'agit d'un financement occulte dont l'origine des fonds n'est pas établie », explique-t-on à Bercy. Un réseau chinois, à la tête de plusieurs commerces en Île-de-France, a fait tourner la lessiveuse à toute vitesse. Au total, l'organisation – familiale – est suspectée par la cellule antiblanchiment de Bercy d'avoir blanchi l'équivalent de 10 millions d'euros en un peu moins d'un an grâce à cette méthode.

Sur le papier, le schéma de « lessivage » est simple. La corruption ou les pratiques mafieuses génèrent de l'argent qu'il faut blanchir. Pour rendre « propre » l'argent « sale », une personne, une famille ou une organisation corrompt tout un réseau de commerces de bouche qui rachètent, *via* des circuits parallèles (sur Internet, auprès d'autres restaurants, etc.), des titres restaurant qui n'ont pas encore servi. La suite est simple. Les nouveaux propriétaires des coupons n'ont plus qu'à les transmettre à la Centrale de règlement des titres (CRT). Une structure tenue de les rembourser dans un délai maximum de vingt et un jours.

En clair, beaucoup d'avantages – de l'argent « propre » à l'origine désormais « officielle », en espèces, et surtout très rapidement – presque pas d'inconvénients.

Dans l’affaire des restaurants chinois l’an passé, les millions obtenus ne restaient pas en France. Ils étaient ensuite discrètement expédiés vers l’Empire du Milieu. Comment l’affaire a-t-elle éclaté ? L’activité colossale de ces petits restaurants de quartier (2 000 repas par jour) avait mis la puce à l’oreille des enquêteurs. La suite a montré que ces derniers avaient mis dans le mille : avec à l’arrivée des milliers de titres restaurant dans les tiroirs-caisses mais rien dans les placards des boutiques. Bref, la combine consistait à se faire payer, sous forme de titres restaurant *via* tout un réseau d’affidés, des repas qui n’étaient jamais servis à personne. Puis à se faire rembourser les coupons en question.

Les transferts de joueurs de foot : Tracfin sort le carton rouge Le sport attire les foules et les… escrocs, qui y voient une formidable pompe pour injecter l’argent sale de leurs activités dans ce business qui brasse des milliards d’euros. « La financiarisation croissante de l’économie du sport, dans un contexte de crise économique et financière, a accru le risque d’ingérence de capitaux criminels dans ce secteur », prévient Tracfin dans l’un de ses derniers rapports d’activité. Qui tire particulièrement la sonnette d’alarme pour le ballon rond : « Dans un environnement économique morose, l’industrie du football qui draine plusieurs milliards d’euros au niveau européen, présente une vulnérabilité accrue aux risques de blanchiment. »

Bref, après avoir séduit et attiré les milliardaires du monde entier – Roman Abramovitch à Chelsea, Dmitri Rybolovlev à Monaco –, les grandes entreprises et les fonds souverains – le Qatar au Paris-Saint-Germain –, le football fait désormais rêver les organisations mafieuses. Aujourd’hui, les transferts des joueurs stars de la planète flirtent avec les 100 millions d’euros. Des chiffres qui donnent le vertige… Derrière ces montants records, une multitude de « petits transferts » à plusieurs dizaines de millions d’euros sont réalisés lors de chaque *mercato* [c’est-à-dire la période pendant laquelle les clubs professionnels de football sont autorisés à transférer ou à prêter leurs joueurs à d’autres clubs]. Le prix d’achat de certains professionnels peut alors paraître largement surévalué. « Les transferts de joueurs, en raison des conditions d’opacité qui les entourent et des montants considérables qu’ils drainent, constituent, le plus souvent par un jeu de surfacturation, un vecteur possible pour blanchir de l’argent sale », avertit Tracfin. « J’ai vu de très mauvais joueurs sud-américains vendus à des prix délirants…, confie sous couvert d’anonymat un célèbre agent de joueurs. Mais je sais que mettre la main sur le Ballon d’or de demain n’était pas la priorité de l’acheteur, ravi de discrètement blanchir son argent sale. » Selon la Ligue de football professionnel (LFP), en 2011, les transferts de joueurs des clubs français ont représenté 190 millions d’euros tandis que les achats se sont élevés à 181

millions d’euros. Un rapport du Groupe d’action financière (Gafi) sur le blanchiment d’argent dans le secteur du football avait signalé dès 2009 que les fonds sur le marché des transferts transitaient souvent sur des comptes *offshore*, pointant également du doigt le rôle central des agents de joueurs dans les transactions illégales.

Depuis la loi n° 2010-626 du 9 juin 2010, les agents sportifs sont des professionnels assujettis au dispositif de lutte antiblanchiment. La France est un des rares pays à disposer d’un dispositif législatif les contraignant à faire part de leurs soupçons. Mais beaucoup reste à faire. Cette année, comme les années précédentes, Tracfin n’a reçu… aucune déclaration d’agent sportif. « Il n’y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir », glisse un agent lucide, mais peu enclin à scier la branche sur laquelle il est assis.

Les jeux en ligne : le nouvel eldorado L’utilisation détournée des jeux de hasard et d’argent à des fins de blanchiment – soit en rachetant des tickets gagnants, soit en investissant de l’argent sale dans le jeu – est un grand classique du blanchiment. Mais aujourd’hui, adieu bandits manchots, l’avenir est au numérique ! En France comme partout dans le monde, les paris sportifs en ligne, et de façon plus générale les jeux en ligne, sont de plus en plus utilisés par les organisations criminelles pour lessiver l’argent sale. D’autant que l’utilisation de cartes prépayées permet facilement d’opacifier les flux financiers. « Sous couvert de jeux en ligne, des réseaux organisés de transfert de fonds à destination de l’étranger peuvent être dissimulés », avertit Bercy.

Le marché français de l’organisation des jeux de hasard et d’argent se structure autour de quatre types d’opérateurs : les casinos, le Pari mutuel urbain (PMU), la Française des jeux (FDJ) et les opérateurs de jeux en ligne agréés par l’Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel). La crise économique et la baisse du pouvoir d’achat des Français n’ont pas affecté le chiffre d’affaires des organisateurs de jeux de hasard et d’argent dont l’évolution à la hausse se poursuit depuis 2009. À ce titre, les jeux d’argent en ligne (paris et poker en ligne) sont un segment particulièrement dynamique du marché avec une progression tant des mises que du nombre de joueurs en ligne. Ainsi, en 2011, les mises de jeux d’argent ont dépassé 10 milliards d’euros : comme les agents sportifs, les professionnels du secteur des jeux en ligne sont assujettis au dispositif de lutte antiblanchiment. Le hic ? « Compte tenu du dynamisme du segment des jeux en ligne, la faiblesse déclarative des opérateurs constitue un élément préoccupant », déplore Tracfin avec un sens évident de la litote. Quelques pots-de-vin, quelques commissions occultes et quelques dizaines, centaines, voire millions d’euros issus de la corruption y transitent sans doute

furtivement, à l’abri des écrans radar du fisc.

♦ MP

››

Pour en savoir plus

Étude Xerfi, *Jeux de hasard et d'argent*, mars 2012.

Voir aussi

Les sports frappés par la corruption

Les laboratoires pharmaceutiques : dérive à tous les étages

L'affaire Cahuzac a non seulement attisé la curiosité sur l'évasion fiscale, mais aussi sur les collusions et conflits d'intérêts dans le domaine de la santé. Le scandale du Mediator synthétise bien les dérives possibles lorsque des liens incestueux et un mélange des genres se développent entre les représentants de l'État et le milieu des affaires.

Ce médicament, utilisé dans le traitement du diabète et de la perte de poids, est aujourd'hui considéré comme la cause de nombreux décès (entre 500 et 2000, selon les estimations) qui auraient pu être évités si les règles de contrôle qui président à l'autorisation de mise sur le marché des médicaments n'avaient été perverties. Le Mediator, dont la commercialisation a été autorisée en 1976, a été maintenu en vente et remboursé alors que les premières alertes sur son efficacité voire sur les risques qu'il génère avaient été lancées dès les années 1990. Ce n'est qu'après la parution d'un ouvrage écrit par Irène Frachon, elle-même médecin et lanceur d'alerte, que le médicament a été retiré.

En fait, ce scandale n'est pas le premier qui affecte la santé des Français : l'affaire du sang contaminé, riche en conflits d'intérêts, le Vioxx, l'Isoméride entre autres, ont déjà fait couler beaucoup d'encre, sans parler des manipulations de prothèses PIP. Le scénario du scandale est désormais immuable : un lanceur d'alerte se manifeste, est d'abord vilipendé puis acquiert un statut médiatique, à son corps défendant. Les bonnes âmes appellent à la transparence, une commission ou un rapport parlementaire s'appuyant sur des rapports de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) conclut à un dysfonctionnement grave, des poursuites pénales sont diligentées et puis plus rien… ou si peu en attendant le scandale suivant !

Chaque rapport, chaque déclaration énumère les points à risques et les dérives qui sont parfaitement connues des professionnels. Les agences hexagonales sont affectées mais il en va de même pour les agences européennes ou pour l'OMS. La France consacrant plus de 10 % de son PIB aux dépenses de santé (200 milliards d'euros), ce secteur suscite naturellement des convoitises. Cependant ce marché est soumis à une réglementation plus stricte que d'autres. Il est donc essentiel dans ce métier de tisser des liens avec les décideurs. Les politiques, le ministre de la Santé et les experts deviennent les cibles privilégiées des lobbyistes.

Les conflits d'intérêts Le secteur des laboratoires est celui qui dépenserait le plus, aux États-Unis comme en France, en lobbying. En moyenne, les associations professionnelles liées aux laboratoires et les entreprises déclarent consacrer chacune entre 200 000 et 800 000 euros par an à leur influence. Mais ces montants n'incluent pas les prestations des grands cabinets de conseil comme Weber Shandwick, Fleishman Hillard, Hill & Knowlton et autres Edelman qui disposent tous d'équipes dédiées aux questions de santé.

Des liens sont tissés par les laboratoires avec des responsables de toutes sortes, les hommes politiques étant particulièrement recherchés. Ainsi, nombre de projets de Philippe Douste-Blazy ont été financés par Servier : comme l'ont dévoilé des archives saisies par la Justice en 2011, les faveurs du laboratoire allaient du financement d'une université de la Santé au sponsoring du club de rugby FC Lourdes ! Personne n'est laissé de côté : les politiques en devenir, censés témoigner leur reconnaissance une fois aux manettes, ceux déjà en fonction, utiles par définition, et ceux qui l'ont été. Ces derniers ne sont pas à négliger : ils disposent en général d'un carnet d'adresses considérable. Ainsi le laboratoire Servier a-t-il salarié Henri Nallet, ancien ministre socialiste, comme « conseiller du président » de 1997 à 2008, à un tarif de joueur de football professionnel (20 000 euros par mois). De nombreux ministres de la Santé ont développé leur carrière dans des laboratoires divers avant de prendre des responsabilités dans le domaine de la santé : Nora Berra, Roselyne Bachelot, Philippe Bas, Philippe Douste-Blazy, Michèle Barzach, mais aussi Bernard Kouchner. Tout ce monde politique gravite autour de Daniel Vialle, ami de Jérôme Cahuzac, omniprésent lobbyiste des laboratoires (hier Pfizer, GlaxoSmithKline, Merck, Lilly, Bayer, aujourd'hui Sanofi…), expert en recyclage des politiciens déchus, qui excelle dans l'art du réseautage et des mondanités. Ce lien avec le politique est essentiel pour ces laboratoires. Jacques Servier énonçait ainsi sa politique : « Si j'habite Paris depuis longtemps, c'est pour la seule raison que, dans notre pays, il faut constamment intriguer dans la capitale, multiplier les pas et les démarches, se débattre toujours. » Lorsque la Légion d'honneur lui a été remise par le président de la République Nicolas Sarkozy, on apprit que le cabinet d'avocats de ce dernier avait été en affaires avec le laboratoire. La carotte est de loin préférable au bâton, mais ce dernier peut quand même servir en cas de crise. Certains laboratoires peuvent, ainsi à l'instar de Servier, utiliser la menace juridique ou la menace de s'installer à l'étranger, ce qui a un effet considérable auprès des politiques et donc de l'opinion publique.

Le contrôle des prescripteurs, la publicité et la formation Autre volet de l'action de lobbying : cultiver les médecins prescripteurs, le milieu associatif et les experts, ainsi que les agences et tous ceux qui pourraient limiter l'influence. L'influence s'exerce aussi indirectement sur les proches de décideurs (épouses, amants, maîtresses, enfants…). Finalement cette recherche d'influence touche beaucoup de monde et crée une sorte de microcosme, une oligarchie dans laquelle l'entre-soi est la règle.

Les laboratoires s'appuient sur trois vecteurs. Le premier, classique, consiste à créer un besoin. Ainsi le poids, le ronflement, la vieillesse, le comportement amoureux peuvent être traités par le médicament : produits, somme toute accessoires, mais qui rapportent beaucoup à court terme. Nombreux sont les produits qualifiés de novateurs qui n'apportent que des avancées limitées aux malades. Ils présentent même parfois un rapport bénéfice/risque dégradé si on les compare aux médicaments plus anciens.

Le deuxième vecteur est l'investissement dans la presse médicale. L'achat d'encarts dans des titres existants ou la création de son propre support constitue en soi un moyen d'obtenir une grande visibilité mais c'est aussi un moyen de pression considérable pour la rédaction du journal. La menace de suspension de contrats n'est dans la plupart des cas jamais proférée, elle peut être anticipée par la rédaction. De plus, les publicités peuvent aussi n'être pas conformes. Le troisième vecteur est celui des visiteurs médicaux. L'industrie pharmaceutique dépense en France plus de 20 000 euros par an et par médecin, affirme l'économiste de la santé Jean de Kervasdoué. Pour convaincre les prescripteurs de la supériorité de leurs produits, plus de 15 000 visiteurs médicaux payés par les labos – 1 pour 10 praticiens ! – sillonnent chaque jour les hôpitaux et les salles d'attente. À défaut de subventions publiques, les industriels sponsorisent, en toute légalité, l'essentiel de la formation continue des praticiens. Sans compter les milliers de brochures, affiches et autres outils de promotion indirecte censés « informer le patient » sur les vertus de leur futur traitement. En 2013, 240 000 flyers encourageant les gens à se faire dépister devaient ainsi être distribués dans les bars branchés de l'Hexagone par l'un des plus gros fabricants d'antirétroviraux au monde. L'opération, clairement publicitaire, fut empêchée *in extremis* par l'association Aides. Mais ce n'est qu'un début.

Il est aussi très profitable de financer des associations, d'en créer de nouvelles, de financer des médecins engagés dans un certain type de recherches et de rémunérer les experts cornaqués dans ces domaines. Ces opérations créent une forte lisibilité dans ce microcosme et entraînent la prescription.

La formation professionnelle des médecins est enfin largement soutenue par les laboratoires, qui ont beau jeu de souligner que leur intervention supplée aux

carences de l'État. En revanche, la formation continue réalisée par les visiteurs médicaux reste très critiquable, car il s'agit surtout d'un accompagnement à la prescription. Le rapport du Sénat de 2006 précise : « L'industrie pharmaceutique s'est imposée comme le premier vecteur d'information des professionnels de santé »… créant des « problèmes de prescriptions inadaptées et de surconsommation médicamenteuse ».

La maîtrise de l'expertise Le système de sécurité sanitaire présente pour sa part des failles importantes. Bien des membres d'agences mondiales, européennes ou hexagonales ne sont pas réellement indépendants. L'expertise interne, trop faible dans ces agences, laisse le champ libre aux experts financés par les laboratoires, dont l'objectivité peut être discutée. L'expertise interne peine à faire valoir sa crédibilité car les experts reconnus sont rapidement « aspirés » par les firmes qui leur offrent d'importants moyens, financent des travaux qui les font connaître et qui renforcent leur qualité d'expert… le cercle est alors bouclé. De plus, l'expertise interne n'est pas une carrière attirante, que ce soit en termes de visibilité ou de rémunération. Les aspirants de qualité sont assez rares : il faut être héroïque pour vouloir y faire carrière. La recherche s'effectue donc sur un investissement surtout privé, du fait du désengagement de l'État.

Certains experts transmettent des déclarations d'intérêts exhaustives, d'autres omettent certains intérêts ; d'autres encore ne transmettent rien du tout. Les règles de transparence ne sont guère respectées, en particulier dans le cas où l'expert en conflit est autorisé à être présent lors de la délibération bien qu'il ne se prononce pas. Les décisions peuvent être néanmoins influencées du fait que ce dernier, même sans intervenir, observe, ce qui peut avoir un effet tout aussi dissuasif. Il existe des experts notoirement vénaux et prudents, l'un d'entre eux nous a confié sous le sceau du secret, au cours d'un entretien au tout début des années 2000, que, pour éviter ce type de problèmes, il suffisait de domicilier les rémunérations dans un paradis fiscal ! Il trouvait trois avantages à cette situation : rien à déclarer comme intérêt financier, une réputation d'intégrité et l'absence d'imposition. Il poussait simplement à leur paroxysme les dérives actuelles.

La crise économique a mis en évidence l'importance des « lanceurs d'alerte » et des revues indépendantes, dont les appels ne sont pas toujours entendus. L'ouvrage d'Irène Frachon a d'abord été considéré comme le fruit d'un « pauvre professeur » jaloux qui cherchait à devenir célèbre. La revue *Prescrire* était aussi critiquée comme un repaire de spécialistes « aigris »… Il faut souhaiter que les « aigris » de ce type se multiplient.

Il est assez rare de disposer dans un secteur de l'économie d'un aussi remarquable concentré de conflits d'intérêts, aux conséquences aussi visiblement

nocives. Ce qui était admis est désormais devenu insupportable. Le conflit marque l’opposition entre la tentation d’utiliser sa situation à des fins personnelles et l’éthique individuelle qui exige une séparation entre ces deux domaines. Les manipulations mises en place pour contourner ces principes relèvent d’une corruption douce : juridiquement elles sont souvent difficiles à poursuivre. Le droit va certainement être amené à évoluer, pour peu que la pression médiatique s’intensifie.

♦ NP et JPP

››

Pour en savoir plus

Miguel Borch-Jacobsen, *Big pharma, une industrie qui joue avec notre santé*, Les Arènes, 2013.
Bernard Dalbergue, Anne-Laure Barret, *Omerta dans les labos pharmaceutiques : confessions d'un médecin*, Flammarion, 2014.
Irène Frachon, *Mediator 150 mg, combien de morts ?*, Éditions Dialogues, 2010.
Noël Pons, *La corruption des élites*, Odile Jacob, 2012.
Jacques Servier (avec Jacques Marseille), *Le médicament et la vie*, Perrin, 2007.

Voir aussi

La corruption dans les médias ; Cahuzac, la bombe à fragmentation du quinquennat Hollande

Jean-François Copé et l’argent

Quel est le moteur d’un homme politique ? Après quoi court-il ? Jean-François Copé est au cœur de ces interrogations. Son parcours de jeune loup ambitieux est connu, collectionnant les fonctions et grades comme autant de trophées. Jusqu’aux déchirements fratricides pour la direction de l’UMP, puis le scandale de l’affaire Bygmalion…

Précoce en diable, il fut directeur de cabinet à 29 ans (auprès de Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Parlement sous la deuxième cohabitation), puis député-maire de Meaux depuis 1995 (nonobstant quelques parenthèses électorales), plusieurs fois ministre sous les présidences de Jacques Chirac (aux relations avec le Parlement mais aussi comme porte-parole du gouvernement) puis de Nicolas Sarkozy (à l’Intérieur puis au Budget). Un jour, peut-être sera-t-il président de la République, car telle semble être son ambition profonde. En attendant, de quoi vit-il vraiment ?

Des revenus pas vraiment annexes La réponse est dans sa déclaration de revenus déposée en janvier 2014 auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP, créée quelques mois plus tôt dans la foulée de l’affaire Cahuzac) : ses émoluments en tant qu’élu s’élèvent alors à 75 000 euros par an ; ses revenus annexes, en tant qu’avocat, oscillent entre 300 000 et 350 000 euros depuis 2008. La politique, censée l’occuper à temps plein, ne lui procure que 20 % de ses revenus ; l’immense majorité provient de son statut d’avocat. Me Copé n’est pas du genre à plaider en robe pour la veuve ou l’orphelin. Comme la plupart des ministres ou parlementaires qui peuvent bénéficier du titre sans le moindre diplôme de droit, il est « avocat d’affaires », non loin du métier de « banquier d’affaires »… Il est rémunéré pour monter des deals, des coups financiers, face cachée de la profession d’avocat qui frise parfois avec celle de lobbyiste. Sans même parler de corruption.

Au profit de quels clients ? L’exubérant Jean-François Copé est d’une pudeur de jeune fille sur ce point. En septembre 2010, Martin Hirsch l’a épinglé dans un livre : à ses yeux, un parlementaire ou ancien ministre menant parallèlement une carrière d’avocat devrait rendre publique sa clientèle. Me Copé a alors contre-attaqué sur la forme, se gardant bien d’aborder le (s) fond (s) du problème. À ses yeux, c’est Hirsch qui serait en conflit d’intérêts, pour avoir dévoilé publiquement quelques dessous des cartes en tant qu’ancien membre de la Commission pour la transparence financière (ancêtre de la HATVP), sommant le

Conseil d'État de « s'expliquer sur les conditions dans lesquelles il entend faire respecter le secret professionnel dans son institution ».

Jean-François Copé aime à fréquenter les hommes de l'ombre du business, comme Ziad Takieddine, intermédiaire franco-libanais. Sa photo dans la piscine azuréenne de l'homme d'affaires, prise en août 2003 puis publiée par Mediapart en 2011, en dit plus qu'un long discours. Copé se défend d'avoir trempé de près ou de loin dans les combines de Takieddine auprès des pays arabes, ni même d'être intervenu fiscalement en sa faveur en tant que ministre du Budget. Dont acte, mais les intermédiaires frelatés savent conserver leur rang auprès des décideurs publics, se contentant de quelques petits coups de pouce passagers : Ziad Takieddine a ainsi pu être rapatrié *illico* en France à la suite d'un incident cérébral aux Antilles, aux bons soins du Dr Copé, tout comme l'un de ses amis obtiendra une réduction des deux tiers de son ardoise fiscale, le ministre Copé faisant mine de s'en remettre à l'avis de ses services à Bercy.

La corruption se loge parfois dans les âmes, sans forcément passer par un virement *offshore*. Sauf preuve du contraire, Jean-François Copé n'a jamais perçu le moindre liquide des mains de Ziad Takieddine, tout juste a-t-il bénéficié de ses nombreuses invitations à Londres, Beyrouth, Venise ou Fréjus, frais de bouche inclus. Dans la comptabilité de l'intermédiaire, figure un « avoir famille Copé » de près de 20 000 euros. La somme pourrait paraître relativement maigre (ou élevée, selon les points de vue), son bénéficiaire minaude quand même : « Je voulais payer moi-même, mais il a insisté. » Proverbiale hospitalité moyen-orientale, difficile à refuser…

On donnerait volontiers *quitus* à celui qui a pris à la hussarde la présidence de l'UMP (en décembre 2012), dotée d'un budget de 53 millions d'euros, s'il n'y avait ce microparti, baptisé generationfrance.fr, dédié à la seule carrière de son grand homme, Jean-François Copé. Sur un budget annuel de 590 000 euros, il a bénéficié en 2013 de 200 000 euros de « dons de personnes physiques » dont on brûlerait de connaître l'identité. « Financer des clubs de débat est très utile pour éviter le monolithisme », rétorque son bénéficiaire. Acceptons-en l'augure.

La bombe Bygmalion L'affaire Bygmalion résume à merveille la problématique du monolithisme. Cette agence de communication a été fondée par deux anciens proches collaborateurs de Jean-François Copé, Bastien Millot et Guy Alves – le premier fut son directeur de cabinet en 2004, en tant que porte-parole du gouvernement Raffarin. Quand leur mentor devient secrétaire général de l'UMP en novembre 2010, ils le suivent tout naturellement et deviennent incontournables sur tout ce qui concerne la propagande du parti, pour le meilleur et surtout le pire.

En février 2014, l'hebdomadaire *Le Point* déballe en « une » cette grenade dégoupillée : des surfacturations de Bygmalion à l'UMP auraient pu permettre à Jean-François Copé, toujours en avance d'une ambition, de se constituer un trésor de guerre sur le dos du parti. En mai, le quotidien *Libération* révèle le détail de ces factures douteuses : mais, loin de servir Copé, elles auraient plutôt servi à masquer le dépassement des dépenses de campagne de Nicolas Sarkozy, candidat à sa réélection. Entre la fin 2011 et le printemps 2012, Bygmalion a en effet encaissé 20 millions d'euros de l'UMP, sous couvert de « conventions thématiques » n'ayant guère laissé de traces. Parmi d'autres, Pierre Lellouche, géostratège du parti, dément formellement avoir participé à une convention du 30 mai 2012 consacrée à « l'accès au crédit », sujet à propos duquel il confesse sa plus totale incompétence… Elle fut pourtant facturée 299 000 euros par Bygmalion à l'UMP.

Juillet 2014, troisième acte du drame. Jérôme Lavrilleux, fidèle bras droit de Jean-François Copé, se met à table, devant la Justice et les médias, confessant des fausses factures plutôt que des surfacturations, « preuve que l'argent a servi pour la campagne de Sarkozy et non à financer un hypothétique trésor de guerre de Copé ». L'accusation est lourde. Pour mémoire, ses comptes de campagne avaient préalablement été annulés par le Conseil constitutionnel pour un modeste dépassement de 300 000 euros du plafond autorisé de 22,5 millions d'euros. Il s'agirait désormais d'un doublement pur et simple. Lavrilleux enfonce alors le clou : « Après le second tour, j'ai été averti que le coût des meetings de campagne avait explosé le plafond autorisé. » D'où le recours aux folles factures de Bygmalion, imputant à l'UMP ce qui relèverait de son candidat à l'Élysée. Des sarkozystes maintiennent : « Rien ne dit qu'on n'aurait pas utilisé sa campagne pour se faire beaucoup d'argent. » Mais Lavrilleux reste droit dans ses bottes : « Ils peuvent toujours faire les ravis de la crèche et répéter qu'ils ne savaient pas. »

Épilogue provisoire en septembre 2014. Jean-François Copé annonce qu'il se rallie à une candidature de Nicolas Sarkozy à la présidence de l'UMP. Entre paix des braves et équilibre de la terreur.

♦ RL

Pour en savoir plus

Martin Hirsch, *Pour en finir avec les conflits d'intérêts*, Pluriel, 2011.

Voir aussi

Ziad Takieddine

Les « ripoux » frappent encore

La corruption touche aussi les services de police. Des policiers accusés de se payer sur la bête à Marseille, un superflic qui utilise des méthodes douteuses et vit grand train. Opération Mains propres ?

2 octobre 2012. Une date qui marquera l'histoire de la police marseillaise. Ce jour-là, tous les regards sont tournés vers les locaux de la BAC Nord avec l'interpellation de douze fonctionnaires affectés à l'unité de jour qui écume les cités mal famées des quartiers sensibles. La mission principale de ces policiers en civil : traquer les dealers et les mauvais garçons, et ramener si possible le maximum d'informations sur les réseaux et les filières d'approvisionnement susceptibles d'intéresser les autres services. Ici, dans ce Marseille délaissé, miné par le chômage et la crise, la police est le dernier rempart de l'ordre républicain.

« Juste avant cette affaire, je m'étais rendu à une réunion à Paris. Les chiffres démontraient alors que nous étions la meilleure BAC de France. Je me demande si nous ne commencions pas à déranger », commente avec quelques arrière-pensées l'un des responsables de l'unité. Mais il n'est plus question de bons chiffres et de ces bons flics qui n'ont pas peur d'aller au contact dans les zones à risques.

Flics ou voyous ?

En cet automne 2012, les flics marseillais passent désormais pour des desperados de la pire espèce. Au-delà de la BAC, c'est toute la police locale qui se retrouve éclaboussée par le « scandale ». Les accusations portées contre les suspects sont alors graves. Le procureur de la République Jacques Dallest dénonce « un système organisé de vol, de racket et de trafic de drogue ». Quinze fonctionnaires seront mis en examen après la découverte d'argent, de barrettes de shit, de quelques bijoux et montres dans les casiers et le faux plafond du vestiaire de la BAC Nord. Sept policiers sont incarcérés durant six semaines. L'unité est dissoute sur-le-champ par le ministre de l'Intérieur Manuel Valls. L'affaire des « ripoux » de Marseille est lancée.

Pourtant, deux ans après, le soufflet semble quelque peu retombé, ce qui soulève nombre de questions sur la gestion médiatique du dossier. Le réseau de racketteurs et de trafiquants de drogue présumé s'est transformé au fil des mois en un simple dossier de « manquements aux obligations de probité, de dignité, d'exemplarité et autres manquements professionnels ». Certes des balises d'écoute placées par l'IGPN (Inspection générale de la police nationale) dans les

véhicules de patrouille révèlent de curieux dialogues entre les suspects. Des dialogues codés où il est apparemment question de partage de sommes d'argent et de sacoches. Pour leur défense les mis en cause affirment qu'il s'agissait de rémunérer « les tontons », ces fameux informateurs qui permettent de rentrer des « affaires » et de faire grimper les chiffres d'interpellations. Le dossier de la BAC révélera surtout que le travail des policiers navigue trop souvent aux frontières de la légalité, poussant certains à refermer un peu trop vite le code pénal et parfois… à se servir au passage. Les sanctions administratives ne tardent pas à tomber. Trois policiers sont révoqués, d'autres sont suspendus plusieurs mois ou rétrogradés. Mais les plus graves accusations, notamment celles d'avoir organisé en sous-main des trafics de drogue, n'ont pas été étayées.

L'affaire en cache en réalité une autre, celle d'un règlement de comptes sournois entre deux hommes, le directeur départemental de la sécurité publique Pascal Lalle et le préfet adjoint délégué à la sécurité de l'époque Alain Gardère. Nommé par Sarkozy pour remettre de l'ordre dans le Marseille de la came et des règlements de comptes, Gardère est la cheville ouvrière de la montée en puissance de cette affaire. Il s'appuie notamment sur le témoignage d'un ancien de la BAC Nord, Sébastien Bennardo. L'ancien pizzaiolo, surnommé Zorro par ses collègues, n'est pourtant pas un témoin exemplaire puisque visé par une procédure de révocation après avoir malencontreusement relâché un suspect avec ses barrettes de shit. Il est également impliqué dans une affaire d'escroquerie à l'assurance.

Mais d'autres témoignages semblent étayer les terribles accusations de Bennardo sur la BAC Nord. Aussi, Alain Gardère fonce, grâce à l'appui d'une élue proche de Jean-Claude Gaudin et le relais de médias soigneusement sélectionnés pour distiller des infos sur l'enquête. Le préfet de police se heurte alors à Pascal Lalle qui avait choisi une autre stratégie, celle de régler le dossier « en famille » et de procéder en 2010 à un certain nombre de mutations sans saisir le parquet. Sans le préfet Gardère, l'affaire n'aurait peut-être jamais vu le jour.

À son départ en septembre 2012, l'intéressé laisse une police marseillaise traumatisée et sur les bureaux un dossier en demi-teinte qui n'a toujours pas connu son dénouement judiciaire. La plupart des anciens de la BAC ont été réaffectés à d'autres postes après avoir vécu un véritable calvaire professionnel et familial. Est-on allé trop loin dans le traitement de cette affaire ? Il appartient à la Justice de clarifier les choses. Une quinzaine de fonctionnaires demeure mis en examen, notamment pour « extorsion de fonds » ou « détention de stupéfiants ».

La tâche des magistrats qui doivent séparer désormais le bon grain de l'ivraie

est d'autant plus ardue qu'une expertise diligentée en juin 2014 sème le trouble. Elle évoque des irrégularités lors de la transcription des fameuses écoutes. Des mots, voire des phrases entières, auraient été purement et simplement rajoutés au *verbatim* ou sortis de leur contexte…

Neyret : la chute d'un « tombeur »

Le décor et l'ambiance changent avec l'affaire Neyret. Direction Lyon, ses bouchons, ses boîtes de nuit et sa police. Le numéro deux de la PJ est une vraie star. On ne compte plus les « beaux mecs » qu'il a fait tomber durant ses trente années de carrière. Neyret, c'est la police à l'ancienne qui cultive une proximité avec la pègre pour récolter les meilleurs tuyaux. Le 29 septembre 2011, Neyret savoure sa réussite et son récent passage dans une émission de M6 qui le montre sous son meilleur jour : superflic, séduisant, rassurant et moderne. « Un type très sympa, très efficace qui s'est mis en quatre pour nous aider. Il nous a même ramenés en voiture à la gare », nous confie d'ailleurs le journaliste qui a réalisé le documentaire.

Mais ce 29 septembre, les *sunlights* s'éteignent. Ce sont les portes de l'enfer qui s'ouvrent avec l'arrivée au domicile de Neyret des bœuf-carottes, doux surnom de la police des polices. Cette fois-ci, les menottes sont pour le shérif. Des écoutes compromettantes le mettent en cause en marge de la saisie en novembre 2010 de 110 kilos de cocaïne dans un appartement de la banlieue parisienne. Le chef de réseau, un certain Gilles Tepié, parvient à s'enfuir au Venezuela mais garde des contacts avec un proche du milieu lyonnais, Gilles Bénichou. Bénichou, surnommé « le Comédien » pour avoir joué dans de petits rôles au cinéma, est trop bavard au téléphone. Il se targue auprès de Tepié de ses liens avec Michel Neyret, des liens susceptibles d'aider les trafiquants. Les enquêteurs découvrent par la suite que le très généreux Bénichou a récemment offert un voyage à Marrakech à Neyret. Et ce ne sont pas les seuls « cadeaux » (notamment des montres de valeur) offerts en échange d'infos confidentielles sur les fichiers police et Interpol. Neyret, indic du milieu ? Les bœuf-carottes n'en croient ni leurs yeux ni leurs oreilles. Ils s'interrogent sur certaines méthodes consistant par exemple à prélever quelques grammes sur des saisies de drogue pour rémunérer des indics. Était-ce le prix à payer pour avoir une parfaite connaissance du milieu ?

C'est le système de défense que devrait adopter Neyret lors de son procès. Il lui sera cependant difficile d'expliquer pourquoi il a monté deux jours avant son arrestation une fiduciaire panaméenne en Suisse (MNN Investor) adossée à un compte bancaire à Dubai… La structure, à son nom et à celui de son épouse –

par ailleurs propriétaire d'un hôtel de charme dans l'Isère –, n'a guère eu le temps de fonctionner.

Le clou est enfoncé le 26 mars 2014 lors du procès du fameux trafic de drogue à l'origine de toute l'affaire. Un certain Samir est interrogé par la présidente de la 16e chambre correctionnelle du TGI de Paris. Considéré comme l'homme à tout faire du responsable financier du trafic, un certain Yannick Dacheville, Samir doit s'expliquer sur la saisie à son domicile de la copie de fichiers STIC (Système de traitement des infractions constatées) concernant son « patron ». La réponse est claire : « C'est le commissaire Neyret qui me les a envoyés. »

Révoqué de la police sur décision de Manuel Valls, Neyret demeure pourtant une star qui fait encore bombance dans les bonnes tables lyonnaises. Décontracté, il pose pour la photo à l'invite des passants. Le présumé ripou a bonne mine même s'il a entraîné dans la tourmente six autres policiers, un magistrat et une star du barreau lyonnais, jugés beaucoup trop proches de Neyret et de ses méthodes. D'ailleurs lui-même ne se considère nullement comme un ripou, simplement comme un commissaire efficace qui a « optimisé » à sa façon les méthodes policières et le recours aux indics.

Neyret aurait commencé à glisser de l'autre côté du miroir lors de son affectation à la PJ de Nice. Il fréquente alors assidûment sur place un cousin de Bénichou. Le commissaire désormais poursuivi pour association de malfaiteurs, corruption, trafic d'influence et trafic de stupéfiants appréciait les séjours dans la villa avec piscine du sympathique cousin où se prélassaient quelques jeunes beautés de la Côte. Le fric et les femmes, apparemment les deux talons d'Achille d'un excellent flic.

Mais après Neyret et la BAC Nord, l'institution policière n'est pas au bout de ses souffrances. Le vol en août 2014 de 52 kilos de cocaïne dans les locaux du 36, quai des orfèvres a de nouveau ouvert la piste d'un réseau organisé de « ripoux ». Pour l'heure, l'enquête n'a pas permis d'établir d'autre scénario que celui de l'acte isolé d'un jeune policier par ailleurs détenteur d'un imposant patrimoine immobilier. Malgré les lourds soupçons, Jonathan nie cependant être le voleur du 36. En tout état de cause, la crédibilité et l'honneur de la police sont en jeu.

♦ JMV

Pour en savoir plus

Frédéric Ploquin, *Vol au-dessus d'un nid de ripoux*, Fayard, 2013.
Sébastien Bennardo, *Brigade anticriminalité*, Flammarion, 2013.

Voir aussi

Policiers « ripoux » et Milieu

Les sept douaniers et la « blanche neige »

À gauche comme à droite, la guerre à la drogue est devenue un outil politique pour s'attribuer de grosses saisies de stupéfiants qui susciteront l'intérêt des journaux de 20 heures. Dans cette course aux kilos de cocaïne ou de haschich, la douane reste maillot jaune, étant à l'origine chaque année de deux tiers des saisies en France. Pour garder ce leadership face aux policiers, les douaniers paraissent prendre de plus en plus de risques. On parle de cession de drogue aux indicateurs, de corruption passive, de détention de fonds provenant du trafic, de « manipulation » des trafiquants et d'ouverture illégale de valises dans les aéroports…

Les douaniers chargés de repérer la cocaïne dans les bagages de soute des aéroports français n'ont qu'un seul garde-fou pour résister à la corruption par les trafiquants : leur éthique personnelle. Sept gabelous de la BILC (Brigade d'investigation locale et de ciblage) de Roissy, qui y avaient réalisé les plus belles saisies de cocaïne au terminal 2A depuis une quinzaine d'années, sont arrêtés en juin 2012, puis jetés en prison.

Leur dernier coup d'éclat avant la chute fut la découverte le 3 juillet 2010 dans des bagages non accompagnés de plus de 134 kilos de cocaïne. Grâce à leur flair et officiellement à un scanner en trois dimensions (le « tomographe »), ces agents très bien notés étaient capables de repérer les valises contenant la cocaïne ou l'argent de la drogue repartant en Amérique du Sud. Ces sept « mercenaires », âgés de 43 à 57 ans, sont aujourd'hui soupçonnés d'avoir volé à Roissy des valises de billets appartenant à des trafiquants pour un montant supérieur à 8 millions d'euros, retrouvés sur des comptes en banque en Andorre, en Thaïlande, en Chine, à Hong Kong et en Côte d'Ivoire. Tracfin n'a jamais détecté ces énormes dépôts d'argent…

Le 12 avril 2012, les policiers de l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants) surveillent un réseau d'importation de cocaïne colombienne grâce à un policier américain infiltré. Ce qui leur permet de placer sur écoutes le portable d'un passeur, chargé de rapatrier l'argent de la drogue dans trois valises sur un vol Roissy-Bogota. À son arrivée à l'escale de Saint-Domingue, l'homme, complètement paniqué, téléphone à ses commanditaires pour les avertir : une des trois valises, contenant 640 000 euros et voyageant en bagage de soute, a disparu. En visionnant les caméras de vidéosurveillance, les policiers identifient deux douaniers de la BILC s'emparant du bagage en question sur un tapis roulant. Après trois mois d'enquête, les deux gabelous sont

interpellés, en juin 2012, avec cinq de leurs complices en uniforme et un douanier retraité, chargé de placer leur butin dans des banques à l'étranger.

2 300 euros pour passer un kilo de coke Mis en examen pour « vol en bande organisée », « blanchiment » et « association de malfaiteurs », ces sept agents de la BILC sont soupçonnés d'avoir été corrompus par des groupes criminels pour fermer les yeux à Roissy sur des arrivages de cocaïne et sur le départ d'argent de la drogue. Ils ont purgé quelques mois de détention provisoire, puis ont été suspendus sans traitement après avoir été remis en liberté. Ils naviguaient en tenue ou en civil dans l'immense enceinte de l'aéroport, circulant librement de terminal en terminal. Peu à peu, ces douaniers ont acquis une excellente connaissance des habitudes des trafiquants de drogue sur l'axe des vols reliant l'Amérique du Sud (principalement *via* Bogota, Caracas et Lima) à Madrid avec escale à Paris. Ils ont identifié les allées et venues des passeurs de valise de cocaïne ou d'argent de cette drogue. Notamment le passage des valises de cocaïne qui voyagent le plus souvent en bagage non accompagné doté d'un autocollant (à l'effigie de Mickey ou de Spider-Man par exemple), permettant à son destinataire de récupérer « son bien » sur le tapis roulant à l'arrivée. Les trafiquants doivent payer en Amérique du Sud à différents intervenants une somme totale de 3 000 dollars (environ 2 300 euros) pour passer chaque kilo de cocaïne sans problèmes, tant au départ à Bogota, Caracas ou Lima qu'au terminal 2A de Roissy. Un peu plus d'un an après l'arrestation des sept douaniers, le 20 septembre 2013, les policiers de l'OCRTIS ont encore saisi 900 kilos de cocaïne dans une trentaine de valises non accompagnées sur un vol Air France Caracas-Roissy. L'affaire a entraîné l'incarcération de dix-sept personnes au Venezuela, dont des militaires, des policiers, des douaniers et le chef adjoint d'escale d'Air France à Caracas.

Depuis le milieu des années 1990, les sept douaniers ont institué deux modes de fonctionnement bien particuliers, selon leurs propres déclarations. Premièrement : en cas de découverte de drogue dans une valise, ils devaient en référer à leur supérieur et touchaient une prime de plusieurs centaines d'euros. Deuxièmement : la présence d'un autocollant d'identification collé sur une valise d'argent était en principe signalée à la BILC par le service antidrogue en cas d'enquête policière sur cette filière de blanchiment. En l'absence de communication policière sur l'autocollant, les « ripoux » gardaient l'argent et allaient jusqu'à menacer le propriétaire de la valise après la lui avoir volée… Leur argumentation imparable devant les policiers de l'OCRTIS : quel est le trafiquant de drogue qui serait assez fou pour porter plainte pour le vol, par des douaniers, d'une valise contenant plusieurs centaines de milliers d'euros ? Mais,

cet argent n'était-il pas une rétribution pour services rendus ? Il y a une sacrée différence pour des douaniers entre subtiliser de l'argent de la drogue dans des bagages de soute et se faire habilement rétribuer ainsi par les organisateurs d'un trafic international de stupéfiants…

L'aide de la DGSE pour ouvrir les valises Protégés par leur habilitation « secret-défense », les sept fonctionnaires ouvraient clandestinement certains bagages de soute pour une autre raison soigneusement cachée. Tout se passe encore aujourd'hui de la même manière dans une salle ultra-sécurisée et secrète de l'aéroport de Roissy (une autre, identique, existe à Orly), à l'abri des regards des voyageurs et même des autres douaniers. Les agents de la BILC (les successeurs aujourd'hui des sept mis en examen) ouvrent discrètement certains bagages déclarés suspects, suite dit-on à leur passage au scanner « tomographe ». En fait, ils sont chargés de placer une minibalise électronique de géolocalisation dans les valises de cocaïne. Les 38 bateaux, 9 hélicoptères et 16 avions de la douane sont chargés de la suite… En droit français, des douaniers à un poste frontière n'ont pas le droit d'ouvrir une valise en dehors de la présence de son propriétaire. Au milieu des années 1990, les « ripoux » ont commencé à employer cette méthode en s'inspirant du *modus operandi* utilisé, à partir de 1950, par le service 7 du Sdece (services secrets français) pour ouvrir les valises diplomatiques des pays de l'Est en transit à Orly.

Sauf que les gabelous « ripoux » mis en examen ont amélioré la technique « artisanale » d'ouverture des valises mise au point par Jean-Pierre Lenoir, n° 2 du service 7. Avec l'accord tacite de la Direction générale de la douane et des droits indirects (DGDDI) et l'appui de la DGSE, ces douaniers se sont adressés aux principaux fabricants de valises dans le monde. Ils ont ainsi pu se constituer un trousseau d'une quarantaine de clés ouvrant pratiquement toutes les valises, et de quelques outils spéciaux pour triompher des serrures et cadenas les plus récalcitrants. Ces clés miracles leur ont rapidement permis d'obtenir, via les balises, des résultats remarquables pour la douane dans la course aux saisies de cocaïne, de haschich et d'argent de la drogue. Les résultats élogieux de cette brigade ont ainsi conduit la direction de la douane à fermer les yeux sur toutes les activités de la BILC de Roissy. Soucieuse de plaire aux gouvernements successifs, la DGDDI n'avait et n'a qu'une préoccupation : rester n° 1 des saisies de drogue dans l'Hexagone.

L'information judiciaire est en cours. L'omerta dans ce dossier est totale, puisque la douane a obtenu que ni la police ni la Justice ne communiquent à la presse le nom des sept « ripoux ». Une chape de plomb rarissime dans ce genre d'affaires… Certes, les sept douaniers sont présumés innocents, mais une

question essentielle demeure sans réponse. Comment ces sept « ripoux » ont-ils réussi à échapper aux investigations de leurs collègues, de la police et des trafiquants durant une quinzaine d'années ? D'autant plus que leurs agissements avaient été dénoncés, dès 2002, par une lettre anonyme adressée à la Direction de la douane. Ancien patron de la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières) de 1987 à 1991, Jean-Henri Hoguet nous donne une explication : « Ce genre de petite structure, comme la BILC, rassemble seulement un inspecteur et cinq ou six agents. Par force, ces fonctionnaires peuvent travailler sans trop rendre de comptes à leurs supérieurs, surtout s'ils ont de bons résultats dans la lutte contre le trafic de drogue. » À l'inverse, l'un des meilleurs aviseurs (indicateurs) de la DNRED, Marc Fievet, est resté onze ans en prison parce que deux directeurs généraux de la douane n'ont jamais voulu reconnaître devant un juge qu'il avait infiltré des réseaux de narcotrafiquants à la demande de leur service.

♦ YS

››

Pour en savoir plus

Philippe Bordes, *Enquête aux frontières de la loi, les douaniers et le trafic de drogue*, Robert Laffont, 1992.
Marc Fievet, Olivier-Jourdan Roulot, *Infiltré. Au cœur de la mafia*, Hugo et Cie, 2013.
Pierre Baretti, *Affaires douanières*, Grasset, 1995.

Voir aussi

Les « ripoux » frappent encore

Espions en solde

Les années 1980 et 1990 ont vu émerger puis exploser le secteur français de la sécurité et de l'intelligence économique. Derrière ces vocables fourre-tout se trouvent aussi bien des activités classiques et légitimes, comme la protection des transports de fonds et des personnes, les enquêtes de moralité financière ou la recherche d'informations ouvertes sur la concurrence. Mais la profession, constituée en partie d'anciens des services secrets français, a aussi connu des dérapages spectaculaires…

Depuis les années 1980, le climat des affaires a changé. La chute du communisme à l'Est a en partie réorienté les services secrets vers la recherche du renseignement économique et la conquête de grands marchés industriels, transformant les alliés d'hier en redoutables compétiteurs. Avec le développement d'Internet et des systèmes informatiques, les grands groupes ont aussi pris conscience que l'espionnage industriel est un phénomène en plein essor, qui n'arrive pas qu'aux autres. Ils ont donc créé des « directions de sécurité », petites cellules souvent rattachées à la présidence, qui sont devenues des clients potentiels pour les sociétés d'intelligence économique. Ce qui a dynamisé un secteur jusque-là très en retard par rapport aux États-Unis.

Hors des clous Si certains services de l'État sont qualifiés de « secrets » ou encore de « spéciaux », c'est parce qu'ils ont le monopole d'actions de police, d'espionnage ou même d'actions criminelles, qui seraient illégales si elles n'étaient pas commanditées par l'État : écoutes téléphoniques, détentions, corruption, chantage… Lorsque se développe un secteur du renseignement privé, peuplé d'anciens de la DST et de la DGSE, tous les fantasmes s'expriment sans retenue chez les clients, qui savent que leurs interlocuteurs ont conservé des liens avec leurs services d'origine. Or, même si la guerre économique fait rage, il n'est pas question pour les acteurs privés de sortir des clous de la légalité.

Certains savent résister aux sollicitations, d'autres moins. Bruno Delamotte, patron de Risk and Co, l'un des grands cabinets français de conseil en sûreté et intelligence stratégique, attribue les dérapages de ces dernières années à des erreurs de jeunesse de la profession et au développement des « APR » (agents privés de recherche), qui remplacent en quelque sorte les détectives privés d'antan. « Les APR sont les soutiers de la profession, presque des intouchables. Mal payés, mal traités, mal considérés, ils accomplissent les basses œuvres, tout ce dont personne ne veut, le plus souvent en raison du risque encouru. Leurs

donneurs d'ordre sont des cabinets d'intelligence économique payés par les grands groupes pour servir de fusibles en cas de problème. » Ces APR ont fréquemment recours à la « tricoche », c'est-à-dire qu'ils rémunèrent des fonctionnaires de police ayant accès aux fichiers des différents services. « Ainsi des jours de prestation sont facturés, par exemple, pour déterminer le train de vie de M. X, alors que les recherches se limitent à deux coups de fil d'anciens collègues (et quelques billets glissés) : l'un pour avoir le STIC (antécédents policiers) et les cartes grises (éventuellement le permis de conduire), et l'autre pour un Ficoba, autrement dit l'extraction du fichier de la Banque de France comportant la liste exhaustive de tous les comptes bancaires d'un individu, y compris ceux fermés, joints, *etc.* Les plus consciencieux iront jusqu'à obtenir une « fadet », autrement dit la facturation téléphonique détaillée afin d'évaluer les liens entre les personnes. C'est un peu plus coûteux, parce qu'un peu plus difficile à obtenir, mais revient moins cher qu'une longue et difficile filature… » La corruption de fonctionnaire permet d'obtenir des informations qui appartiennent exclusivement aux services de l'État, et qui de surcroît ne sont pas toujours fiables : un quart des informations du fichier d'infractions STIC sont soit fausses, soit inexploitables.

On compte nombre d'anciens policiers et gendarmes parmi les APR. L'un d'entre eux, Patrick Baptendier, a payé pour s'être laissé embarquer dans une curieuse association. Sous-traitant du groupe américain d'intelligence économique Kroll (qui passe alors pour être en contact avec la CIA et menacer certains intérêts français), Baptendier est approché en 2003 par un officier de la DST qui lui propose ni plus ni moins que de lui fournir toutes les informations dont il a besoin pour ses enquêtes ! En échange, Baptendier l'informera sur les enquêtes menées par Kroll en France. Et bénéficiera, lui dit-on, d'une protection : « De toute façon, ne vous inquiétez pas, on vous couvre. Si jamais il vous arrive quelque chose, vous aurez une bonne surprise. » En fait de surprise, la Justice n'a pas été vraiment convaincue par la licéité du procédé. Le 12 mai 2010, le tribunal correctionnel de Versailles a condamné Patrick Baptendier à huit mois de prison ferme, 5 000 euros d'amende et une interdiction professionnelle de cinq ans. Une peine de dix-huit mois avec sursis, une amende de 3 000 euros et une interdiction définitive d'exercer une profession publique ont été prononcées contre Hubert Marty, ex-collaborateur d'Yves Bertrand aux RG qualifié de « flic ripou » par le procureur lors de ses réquisitions pour avoir « complaisamment, et moyennant finance, fourni des informations » à Patrick Baptendier. Les débats, et le livre publié par Patrick Baptendier pour préparer sa défense, ont dévoilé quelques opérations édifiantes : des dirigeants de grandes entreprises qui utilisent des gardes du corps facturés à leur société pour

accompagner leur fille ou épouse (voire leur maîtresse…) en session shopping dans Paris, l'espionnage d'une journaliste du *Monde* à la demande d'un dirigeant de Vivendi, Jean-François Dubos, désireux de savoir qui était sa source en informations sensibles sur le groupe, la surveillance de salariés suspectés de vol au sein de la PME Optimum SA, dirigée par Laurence Parisot, à l'époque également patronne du Medef…

Escroquerie au renseignement En 2011, l'affaire Renault, véritable escroquerie au renseignement, a marqué un nouveau tournant : trois cadres supérieurs du groupe travaillant sur un projet de voiture électrique sont du jour au lendemain mis à pied et accusés de corruption par l'entreprise, sur la foi de rapports confidentiels réunis par la direction de la sécurité. Suite au tumulte médiatique et politique, Carlos Ghosn vient même expliquer au 20 heures de TF1 : « Si nous n'avions pas de certitudes, nous n'en serions pas là. Les preuves sont multiples. » En fait de preuves, la DCRI qui est saisie du dossier ne trouve rien. Tout ce dont dispose Renault, ce sont des pseudo-informations bancaires, recueillies par une source mystérieuse que se refuse à nommer son commanditaire Dominique Gevrey, ex-officier de la DPSD (Direction de la protection et de la sécurité de la Défense) passé par le cabinet Geos avant d'intégrer la direction de la sécurité de Renault. Renault a payé ces « informations » pas moins de 140 000 euros à une entreprise intermédiaire qui n'a servi qu'à blanchir les fonds avant qu'ils soient restitués pour un paiement en liquide. La Justice n'a pas encore levé tous les mystères de l'affaire, mais une chose est sûre : Renault s'est laissé embourber dans une affaire désastreuse par des espions dévoyés, qui ont cru pouvoir abuser de leur position et réputation. Ce qui met en lumière le besoin d'une professionnalisation accrue des métiers de la sécurité et de l'intelligence économique.

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Patrick Baptendier, *Allez-y, on vous couvre ! Un barbouze au service de l'État*, Panama, 2008.
Bruno Delamotte, *Les coulisses de l'intelligence économique*, Nouveau Monde éditions, 2009.
Matthieu Suc, *Renault, nid de barbouzes*, Éditions du Moment, 2014.

Voir aussi

Policiers « ripoux » et Milieu ; Les sept douaniers et la « blanche neige »

Le FN aux « affaires »

Sous Sarkozy, et encore plus sous Hollande, émerge un nouveau FN, incarné par Marine Le Pen. Elle veut dédiaboliser son mouvement politique pour exercer un jour le pouvoir. Les sondages semblent lui donner raison. La conquête de plusieurs villes aux municipales de 2014 doit permettre au FN de démontrer son « exemplarité » dans l'exercice du pouvoir local. Cette stratégie est à double tranchant : et si, au contraire, le frontisme municipal conduisait à la banalisation du mouvement, en démontrant qu'aucun parti n'est à l'abri de la corruption ?

Marine Le Pen a voulu « tout changer » en surface, rajeunir et professionnaliser ses cadres, se faire l'héroïne des valeurs républicaines, jouer la pasionaria des ouvriers et des déclassés, le bouclier de la « France qui souffre », bref se respectabiliser. Ce qui ne va pas, de temps à autre, sans frictions avec une figure paternelle certes en retrait mais d'une vigilance sourcilleuse sur le devenir de la marque frontiste. Il est pourtant un domaine dans lequel père et fille restent en totale symbiose : les questions financières.

La manie des micropartis

Marine a ainsi repris la technique paternelle, pionnière à l'époque, du microparti : structure uniquement dédiée à la levée de fonds, en marge du parti officiel. On se souvient de Cotelec, le microparti fondé en 1988 qui a longtemps servi de banque à Jean-Marie Le Pen pour ses campagnes électorales. Riche à millions, cette structure a d'ailleurs de nouveau prêté, cette fois à sa fille, lors de sa campagne présidentielle de 2012 : 4,5 millions d'euros avec un taux d'intérêt inédit en ces temps de crise de 7 %. L'opération a rapporté à Cotelec 319 453 d'euros d'intérêts : une dépense que la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a refusé de prendre en compte dans l'assiette remboursable par l'État, en raison d'un soupçon d'« enrichissement sans cause ». D'autres dépenses ont été invalidées par la commission : le total des frais retoqués dépassant 700 000 euros. Cotelec a vu ses comptes invalidés début 2014 et ne peut donc plus financer de campagne. Qu'à cela ne tienne : pour la suite, Jean-Marie Le Pen a créé une structure similaire baptisée Promelec.

Depuis 2010, Marine Le Pen dispose de sa propre microstructure, baptisée « Jeanne ». Elle réalise un autre type de business : à l'occasion des cantonales 2011, des législatives 2012 et des municipales 2014, Jeanne a prêté aux candidats frontistes de quoi financer leurs campagnes en attendant les remboursements de l'État : 8,1 millions d'euros selon le décompte du *Figaro magazine* en mai 2014. À un taux d'intérêt de 7 %, pourtant jugé contestable par la CNCCFP. Nul ne sait d'où venait exactement la mise initiale de 1,4 million d'euros prêtée aux 500 candidats FN pour les cantonales de 2011. De leur côté, les candidats frontistes étaient fortement incités à commander des « kits de campagne » fournissant clé en main les principaux outils de propagande : affiches, journaux, tracts, bulletins de vote, *etc.* Qui les leur fournissait ? Encore et toujours « Jeanne » ! Le total des facturations aux candidats atteint 8,9 millions d'euros. Le microparti n'a pas assuré lui-même la production de ses kits, mais les a sous-traités, pour l'essentiel à l'agence de communication Riwal, détenue à 70 % par un proche de Marine Le Pen, ancien dirigeant du GUD : Frédéric Chatillon. Axel Loustau, le trésorier de Jeanne, et Olivier Duguet, son prédécesseur, sont également actionnaires de Riwal, ce qui constitue un conflit d'intérêts. Riwal est par ailleurs bien connue pour son activité de communication et de lobby en faveur du régime syrien de Bachar el-Assad. Elle se porte bien en temps de crise puisque sa valeur est estimée en 2013 à 3 millions d'euros, selon un document dévoilé par *Le Figaro magazine*. En revanche, « Jeanne » a affiché de son côté une perte supérieure à 100 000 euros pour la seule année 2012 :

étonnant quand on prête de l'argent à un taux qui fait rêver toutes les banques…

En 2013, comme le révèle Mediapart, le parquet de Paris saisi par la CNCCFP a ouvert une enquête préliminaire sur le fonctionnement de Jeanne. Une perquisition a eu lieu dans les locaux de Riwal. L'enquête de la Brigade financière a fait apparaître des soupçons d'« escroquerie en bande organisée », « faux et usage de faux ». On attend désormais les suites que donnera à l'affaire le juge Renaud Van Ruymbeke…

Le frontisme municipal, hier et aujourd'hui

Marine Le Pen place de grands espoirs dans l'exemplarité de ses poulains parvenus à la tête de diverses mairies françaises en 2014. L'histoire de la première vague du « frontisme municipal », dans les années 1990, devrait la rendre plus prudente. En 1995, quatre candidats FN sont élus à la tête de villes du Sud : Vitrolles, Toulon, Orange et Marignane. Or trois maires sur quatre seront condamnés par la Justice, le quatrième attendant encore de passer en jugement ! À Toulon éclatent plusieurs affaires touchant au marché des cantines scolaires et au « favoritisme à l'embauche ». L'adjoint au maire Jean-Pierre Calone, en charge des HLM, sera condamné une première fois en 2000 à douze ans de prison pour viols, harcèlements et agressions sexuelles sur trois de ses secrétaires, et une deuxième fois en 2011 à cinq ans de prison dont trois avec sursis pour corruption. Le maire Jean-Marie Le Chevallier est déclaré inéligible un an après son élection pour irrégularités dans le financement de sa campagne, puis condamné à plusieurs reprises pour emploi fictif, subornation de témoin, *etc*. Il quittera le FN en 1999 et sera battu aux municipales de 2001.

À Vitrolles, le climat n'est guère meilleur : le maire Bruno Mégret est également déclaré inéligible pour avoir dépassé le plafond de dépenses de campagne. Il est remplacé par son épouse qui gagne les municipales partielles de 1997. En 2000, elle est condamnée à trois mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour incitation à la haine raciale. En 2007, Bruno et Catherine Mégret sont condamnés à huit mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité pour avoir détourné les moyens de la mairie de Vitrolles pour financer la campagne présidentielle du candidat MNR (Mouvement national républicain) en 2002. Il se retire de la vie politique en 2008.

À Orange, Jacques Bompard est mis en examen pour prises illégales d'intérêt. L'enquête montre que la commune a vendu en 2004 et 2005 des biens à des sociétés civiles immobilières contrôlées par lui-même et ses proches, qui les revendaient ensuite avec une importante plus-value. Bompard est renvoyé en 2013 devant le tribunal correctionnel de Carpentras. Sa fille et son gendre

subissent le même sort. Jacques Bompard a rejoint le MPF de Philippe de Villiers et Charles Pasqua, puis a créé en 2010 son parti, la Ligue du Sud. Enfin, à Marignane, Daniel Simonpieri a été condamné en 2011 à un an de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité pour fausses factures, favoritisme et emploi fictif. Proche de Bruno Mégret, il avait rejoint son parti dissident du FN, le MNR qui a disparu après sa défaite de 2002.

Dans les villes prises par le FN en 1995, on retrouve peu ou prou les mêmes schémas : clientélisme, népotisme, emplois fictifs, corruption. Tous ces maires ont fini par quitter le FN, ce qui permet à Marine Le Pen d'expliquer qu'il s'agissait de dérives individuelles et que le parti a su purger les éléments indésirables. Outre que les départs étaient volontaires et non par exclusion, il n'empêche que les condamnés étaient encore maires FN au moment des faits qui leur sont reprochés et que quatre « dérives individuelles » sur quatre maires élus, cela commence à ressembler dangereusement à une dérive collective. Quoi qu'il en soit, ces funestes précédents devraient porter à la plus grande vigilance pour l'avenir.

Fin 2014, il est évidemment trop tôt pour tirer un bilan de l'action et de la probité de la vague frontiste (11 maires) récemment élue aux municipales. Toutefois quelques affaires suivies avec vigilance notamment par Mediapart fournissent ici et là des premiers éléments d'analyse. Dirigée par David Rachline, Fréjus est la plus grosse des nouvelles villes frontistes. Plusieurs sociétés créées juste après les élections municipales par des proches du FN y ont remporté de beaux marchés publics, à l'exemple de la société d'événementiel « La patrouille de l'événement » dont la ville est l'unique client. Cette société a produit la fête de la Musique et tous les concerts d'été de la ville. Selon le maire, elle aurait été la seule à répondre à une mise en concurrence entre trois sociétés. Autre société bien en cour à Fréjus, la Financière des territoires a été créée par un jeune consultant du cabinet Deloitte, Clément Brieda, qui avait contribué à l'élaboration du programme économique du parti. Cette société créée à la veille de l'élection est pressentie pour assurer un audit des finances de la ville, mais l'opération est repoussée lorsque l'affaire s'ébruite. Pour l'heure, Brieda n'a facturé que quelques menues prestations, mais gageons qu'il ne perd pas espoir pour la suite… Interrogé par Mediapart, un conseiller municipal UMP dénonce : « Le Front national tisse sa toile, on le voit avec ces sociétés et dans les recrutements du maire. Il faut qu'ils aient leur retour sur investissement, quoi de mieux que la première commune du Var ? »

En septembre 2014, on apprend l'ouverture d'une enquête préliminaire concernant Fabien Engelmann, le maire FN d'Hayange (Moselle). Suite à une plainte pour abus de confiance, abus de bien social et harcèlement, déposée par

son ancienne première adjointe. Le maire crie au règlement de comptes.

Dernier sujet d'étonnement en date, cette fois dans le Nord, nouvelle terre de conquête frontiste. On apprend grâce au *Point* que le FN est le parti le plus dépensier en frais de formation du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais : 400 000 euros dépensés pour seize élus entre 2010 et 2013, soit 60 000 euros de plus que le groupe socialiste, deux fois plus nombreux. Rien d'illégal *a priori*, sauf que les documents pédagogiques qu'a pu consulter l'hebdomadaire n'ont pas grand-chose à voir avec les préoccupations locales. Ils sont produits par l'institut de formation du FN, Iforel, une association dont les statuts ont été déposés en 2000. L'ancien secrétaire général de cette association, Philippe Bernard, était aussi le secrétaire départemental du FN lillois jusqu'à ce qu'il soit contraint à la démission en 2008 et exclu du FN pour falsification de comptes de campagne. Il a été condamné en 2013 à deux ans de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité pour escroquerie et abus de confiance, décision dont il a fait appel. Deux autres anciens cadres du parti ont été condamnés avec lui à des peines de prison. Comme au temps des affaires sudistes, le FN peut arguer qu'il a exclu les brebis galeuses.

S'il est encore prématuré d'évoquer une quelconque corruption dans les nouvelles villes FN, on constate que les vieux réflexes clientélistes n'ont pas disparu et pourraient embarrasser la présidente du FN d'ici quelques années…

Le magot de Jean-Marie

Autre sujet d'embarras possible pour l'avenir : la Justice s'intéresse de plus en plus à la fortune de Jean-Marie Le Pen, dont on a vu que les sources n'avaient pas toujours été cristallines. Selon Mediapart, le parquet de Paris a ouvert en novembre 2013 une enquête préliminaire sur signalement de la CNCCFP. Celle-ci ne s'expliquait pas l'enrichissement du député européen, tel qu'il ressortait de ses déclarations de patrimoine de 2004 et 2009. Le soupçon d'enrichissement illicite porte sur une somme de 1,1 million d'euros, investie en particulier dans des SICAV. Les explications fournies par l'intéressé après plusieurs relances n'ont pas vraiment convaincu les enquêteurs, faute de justificatifs : on y trouve pêle-mêle l'abandon d'une ancienne dette envers le FN, qui aurait été généreusement effacée, un virement du microparti Cotelec sans motif particulier, un versement d'une étude notariale, *etc.* Mediapart a enquêté sur ces diverses pistes et est resté bredouille. L'enquête judiciaire ne fait que commencer.

Toutes questions d'idéologie mises de côté, l'examen factuel des relations entre les Le Pen, le FN et l'argent dévoile au minimum une absence d'exemplarité qui n'est jamais ou rarement opposée par les médias aux

tonitruantes promesses de « nettoyer » la vie politique française. À moins qu’elle n’intéresse pas les électeurs du FN ?

♦ YD

››

Pour en savoir plus

Valérie Igounet, *Le Front national, le parti, les hommes, les idées de 1972 à nos jours*, Le Seuil, 2014.
Mathilde Mathieu, Marianne Turchi, *L'argent des Le Pen*, e-book Mediapart.fr, 2014.

Voir aussi

Les Le Pen, le FN et l'argent

Conclusion

Le bel avenir de la corruption ?

Aux lectrices et lecteurs qui éprouveraient quelque accablement après lecture en continu de ces récits gorgés de turpitudes, nous souhaitons adresser un message nuancé.

Il est incontestable que la corruption a pollué et pollue encore la Ve République, comme elle l'avait fait d'ailleurs de la IIIe et de la IVe. Du point de vue de l'historien, prétendre qu'il suffirait, pour en finir avec les maux actuels, de passer à une « VIe République », censée régénérer les mœurs de nos gouvernants, revient à se voiler la face. Sans tomber dans un pessimisme anthropologique qui supposerait que toute organisation humaine serait par essence corrompue, force est de constater que les évolutions institutionnelles en France au XXe siècle ont eu peu de prise sur l'affairisme.

Avant d'en venir aux responsabilités et aux remèdes éventuels, il faut rassembler nos analyses pour émettre un diagnostic précis du mal. Quelle est l'étendue de la corruption sous la Ve République ? Devant l'ampleur des dossiers à traiter, nous nous sommes volontairement concentrés sur les faits les plus « lourds », en laissant de côté la corruption dite « blanche » car considérée (à tort ou à raison) comme quasi normale par les citoyens (obtenir une recommandation d'un élu pour une candidature, faire sauter un PV, etc.), et, dans les faits, rarement sanctionnée. Nous aurions pu nous limiter à la corruption « noire », celle identifiée par tous sans discussion et le plus souvent (mais pas toujours) sanctionnée par la Justice. Il nous a cependant paru indispensable de nous aventurer dans la zone dite « grise », celle des actes qui ne font pas l'unanimité, ou pire encore que l'on considère plus ou moins sévèrement à l'aune des considérations partisanes. Cela inclut le financement occulte de partis politiques sans enrichissement personnel, diverses formes de favoritisme et de népotisme, de conflits d'intérêts, *etc.*

L'historien n'est pas un juge et ne peut que constater la variabilité des poursuites ou de leur absence pour des faits similaires au gré des circonstances. Ce qui pose deux grandes questions non résolues à ce jour : celles des moyens et de l'indépendance de la Justice. Par conséquent, une histoire de la corruption qui se limiterait aux seules affaires jugées avec de lourdes condamnations à la clé raterait sa cible : l'information du citoyen. Nous nous sommes donc autorisés, dans un certain nombre de cas, à désigner clairement des actes qui nous semblaient ressembler dangereusement à de la corruption. Les lectrices et lecteurs voudront bien nous reconnaître, espérons-le, une égale sévérité envers

tous les partis politiques…

Une préférence française pour la corruption ?

Dans les années 1990, un économiste a théorisé à propos du marché français du travail une « préférence française pour le chômage » : selon cette théorie, l'État-providence aurait mis en place un système de protection sociale tellement favorable qu'il rendrait la société tolérante à l'excès envers la progression du chômage. Sans trancher cette controverse, on peut se demander, par analogie, si la Ve République n'a pas établi une « préférence française pour la corruption ». En effet, les fondateurs de la Ve, dont beaucoup étaient d'honnêtes hommes, ont fait preuve sur le financement de la vie politique d'une certaine légèreté. Laisser la débrouillardise pourvoir aux besoins de la vie démocratique était sans doute la pire des solutions quand, par ailleurs, on faisait des choix industriels et économiques qui, pour être fondés, allaient nécessairement placer les politiques dans la main de certains acteurs.

Sur le plan local, on pense ici au libre cours laissé à la promotion immobilière privée et aux faibles contrôles des géants de l'eau et de la propreté. Si quelques promoteurs immobiliers ont été sanctionnés avec le temps, cela n'a pas été le cas des politiques. À l'inverse, si quelques barons locaux ont été épinglés par la Justice, les géants de l'eau qui savent entretenir leurs carnets d'adresses ont vécu et vivent encore une remarquable impunité. Enfin, le développement de la grande distribution à partir des années 1960 a fourni aux élus locaux une nouvelle manne occulte dont les mécanismes sont parfaitement connus mais rarement combattus.

Sur le plan national, on retrouve évidemment les promoteurs immobiliers et les géants de l'eau, dont le savoir-faire en matière d'arrosage n'est plus à démontrer. Les scandales du « gaullisme immobilier » sous Pompidou sont certainement le coup le plus dur porté à l'image gestionnaire de la droite au pouvoir. Mais il faudrait encore citer d'autres acteurs conditionnés par la « grande politique » nationale et internationale. En premier lieu, les fournisseurs de la Défense, instruments privilégiés de l'indépendance militaire française : le groupe Dassault, d'abord enfermé dans un tête-à-tête avec un client unique et capricieux (l'État) avant de se diversifier à l'exportation, mais toujours sous la férule de ce dernier. Derrière Dassault, un petit groupe d'industriels publics ou privés, tous officiellement autorisés à corrompre les décideurs étrangers, *via* les « frais commerciaux extérieurs » et officieusement incités à faire revenir une partie de l'argent distribué en France : ce que l'on nomme aujourd'hui les rétrocommissions.

Deuxième grand argentier de la vie politique française à partir des années 1970, Elf a été conçu comme un instrument de l'indépendance énergétique française. Grâce à ses marges souvent colossales et à des flux financiers complexes, la société pouvait devenir l'un des acteurs de la corruption. Dans son sillage, quelques chefs d'État ont utilisé la manne pétrolière pour leur plus grand profit personnel et redistribué, dans le cadre de la « Françafrique », une partie des sommes détournées à des hommes et partis politiques français, en toute illégalité. À travers ces exemples, on voit bien comment les orientations de politique économique, énergétique ou militaire permettent de créer ou de développer des acteurs qui ne sont pas *a priori* conçus pour cela, mais qui se retrouvent dans les faits en situation de corrupteurs.

Il serait vain de plaider l'imprévoyance, dans la mesure où l'État est réputé toujours réfléchir aux conséquences de ses actes. Nul besoin d'être voyant pour deviner que des groupes industriels qui accumulent une trésorerie pléthorique et dépendent pour l'essentiel d'un petit groupe de décideurs seront fortement tentés de s'attirer leur bienveillance par une foule de petites et grandes attentions. S'en étonner revient à méconnaître une règle de base du commerce. Laisser à la probité de chacun le soin de résister à toutes les tentations relève de la plaisanterie. C'est pourtant, pour l'essentiel, ce qui a été fait dans les premières décennies de la Ve République. Comme l'a montré l'alternance de 1981, la probité ou son absence sont les choses les mieux partagées du monde entre sensibilités politiques. Le système pouvait donc aussi bien fonctionner au profit des uns que des autres. À partir du second septennat de François Mitterrand, sous une pluie d'affaires et de scandales, on a commencé à voter des lois régulant le financement de la vie politique… mais aussi amnistiant les politiques, ce qui avait valeur d'aveu, et qui fut dévastateur.

S'il y a une spécificité de la Ve République, c'est bien celle-là : une forme de cynisme ou de légèreté, comme on voudra, qui consiste à considérer que le financement de la vie politique est une chose sale ou indiscrète, qu'il faut cacher au public. Ce qui revient à tolérer par principe bien des compromissions. Car ne nous leurrons pas : ce n'est pas une soudaine vertu retrouvée qui a permis de voter des lois et purger certaines affaires. C'est l'accumulation de scandales médiatiques sur fond de crise économique.

Si les circuits décrits plus haut sont spécifiques à la France de la Ve République, cela ne revient pas à dire que tel ou tel n'est pas intervenu dans les autres pays industrialisés à la même époque : on sait ce qu'il en est chez des voisins comme l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Pour autant, la composition d'ensemble du paysage corruptif est particulière à la France. Il existe quelques éléments de continuité entre un régime comme la IIIe

République et celui de la Ve (en particulier concernant le rôle des géants de l'eau). Mais c'est bien un paysage renouvelé qu'a développé l'affairisme sous la Ve République.

« Tous pourris » ?

Le personnel politique et administratif – fort de quelques milliers de responsables – ne se résume pas aux quelques dizaines de personnes épinglées à chaque époque dans le présent ouvrage. Il faut donc s'inscrire en faux – avec énergie – contre le refrain extrémiste du « tous pourris ». Celui-ci revient à prendre les électeurs soit pour des imbéciles, en prétendant que tout le monde est corrompu sauf ceux qui dénoncent la corruption, soit pour des désespérés prêts à « tout essayer ». À chaque époque de l'Histoire, on trouve des brebis galeuses dans le système, parfois jusqu'à un niveau très élevé du pouvoir : c'est un phénomène permanent sous tous les régimes. Il faut évoquer ici les entourages des « monarques républicains » dans lesquels se glissent parfois des personnages que l'on laisse prospérer au nom de l'amitié, de la famille, des faveurs passées ou de secrets dévastateurs qu'ils pourraient dévoiler. Rares sont les collaborateurs du président qui osent mettre en garde ce dernier contre les dangers de leur présence. Lorsque le dérapage est constaté, tous s'emploient à étouffer l'affaire. Si l'affaire s'ébruite, c'est la force et la durée du bruit médiatique qui décident du sort de celui ou de celle par qui le scandale est arrivé. Pour pérennes qu'elles soient, ces affaires causent un tort considérable à la démocratie. Elles ternissent les bilans les plus louables.

Les responsables politiques ne peuvent s'exonérer de toute responsabilité dans les fautes de leurs entourages. D'abord parce qu'ils les ont nommés, souvent hors de tout contrôle. Ensuite parce qu'ils ont eux-mêmes défini des règles implicites ou explicites de comportement. Enfin parce qu'en politique la loyauté et la solidarité de clan priment trop souvent sur l'honnêteté.

Le problème essentiel n'est pas que tous les responsables et collaborateurs de haut niveau seraient également corrompus. C'est en toute hypothèse impossible : les affaires de financement occulte et de corruption se traitent dans le plus grand secret, avec le plus petit nombre de personnes possible, pour des raisons de discrétion. En dehors des leaders, peu nombreux sont ceux qui ont la possibilité de « mettre la main dans le pot de confiture ». Dans toutes les affaires que nous avons analysées, on est d'ailleurs frappé de retrouver régulièrement pour chaque époque un petit nombre d'intermédiaires et de politiques qui « cumulent » les opérations jusqu'à un âge avancé. Cette spécialisation même montre que le corps politique national n'est pas corrompu dans son ensemble.

Le véritable problème est plutôt que le corps politique, pour n'être pas au fait de tous les détails, n'ignore en rien le phénomène mais garde le plus souvent le silence. On peut y voir plusieurs raisons : la solidarité de parti, qui amène trop souvent à tolérer les brebis galeuses dans ses propres rangs ; le « mal pour un bien » consistant à tolérer des financements impurs pour faire aboutir des idées auxquelles on croit ; plus prosaïquement enfin, le métier de politique implique un investissement en temps et en énergie si considérable qu'une fois en situation de percevoir l'ampleur des compromissions nécessaires, peu ont le courage de tout quitter… Mais l'explication la plus essentielle est sans doute la culture de caste, si caractéristique de notre aristocratie politique, et qui fait de l'opacité et de l'impunité la règle commune de ceux d'en haut.

« Tous pourris » est donc un raccourci infondé. Tous complaisants ? Là serait peut-être la question pertinente…

Les progrès parallèles de la corruption et de la lutte anticorruption

Au-delà des permanences que nous avons soulignées, il serait faux de prétendre que rien n'a changé depuis les débuts de la Ve République. Les modes opératoires de la corruption ont radicalement évolué : on est loin désormais du temps héroïque des enveloppes et des mallettes de billets qui changeaient tranquillement de main à l'époque gaullienne, et dont une partie arrivait parfois sur des comptes en Suisse. La corruption nationale s'est internationalisée et technicisée. Un élu ne se voit plus céder un appartement de luxe à prix cassé par un promoteur : ces montages sont devenus trop voyants, trop faciles à dévoiler au grand jour. En revanche, ce même élu (ou sa famille… ou sa maîtresse…) peut devenir le bénéficiaire d'une superbe propriété dans les tropiques, détenue par une société luxembourgeoise, elle-même propriété d'un trust basé aux îles Caïmans… Ce qui complique évidemment le travail des enquêteurs. De la même façon, les « renvois d'ascenseur » entre un ministre et ses affidés deviennent de moins en moins directs : plutôt que de nommer directement tel ou tel à un poste qu'il ne mérite pas forcément, on préférera désormais accorder à une entreprise ou une collectivité amie un coup de pouce sans contrepartie apparente. De son côté, cette dernière saura prendre soin discrètement du vassal de son bienfaiteur. On peut d'ailleurs imaginer ainsi des circuits de plus en plus complexes, mettant en jeu toute une chaîne de solidarités occultes.

Cette évolution des méthodes et circuits de la corruption répond à une pugnacité croissante de la presse et de la Justice qui se renvoient régulièrement la balle des affaires. On le sait, la Justice française n'est pas indépendante du pouvoir : c'est très net sous de Gaulle et Pompidou, quand les scandales du

gaullisme immobilier déclenchés par la presse la plus insolente n'aboutissent qu'à de maigres condamnations. La sanction vient des électeurs, qui transfèrent le pouvoir à une autre sensibilité de droite incarnée par Valéry Giscard d'Estaing. Sous Giscard, rien ne change ou presque, sinon le volume des critiques qui visent directement le chef de l'État : les affaires sont toujours étouffées, cette fois au nom de la société « libérale avancée ». Nouvelle sanction des électeurs : pour la première fois, la gauche arrive au pouvoir dans les valises de François Mitterrand. Terrible désillusion : les hommes changent, mais pas les pratiques. Dans une alliance inattendue, la presse réputée de gauche et la magistrature réputée de droite font éclater un feu d'artifice de scandales. L'étouffoir fonctionne encore, mais cela se voit de plus en plus. Tout le monde en convient, il faut un nouveau départ : il est temps de légiférer sur le financement de la vie politique. Les lois anticorruption initiées par le gouvernement Rocard vont dans le bon sens mais elles sont totalement occultées par l'effet des amnisties : aux yeux des électeurs, les politiques se placent en permanence au-dessus des lois.

L'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en 1995 se fait dans un contexte de relative désillusion : nul électeur n'ignore les « affaires » du RPR et de la mairie de Paris, sans parler de celles des Hauts-de-Seine. La compétition interne avec Édouard Balladur a déclenché un grand déballage auquel n'est pas totalement étranger le balladurien ministre du Budget Nicolas Sarkozy. La période 1993-1995 est très importante dans notre histoire, car pour la première fois les politiques au sein d'une même famille instrumentalisent les médias et la Justice à des fins partisanes. La boîte de Pandore est ouverte et ne se refermera plus. Certains juges d'instruction de sensibilités diverses (comme Eva Joly ou Thierry Jean-Pierre) ont commencé sous Mitterrand à marquer des points. La brèche va s'élargir sous Chirac.

La perception du pouvoir chiraquien va encore se dégrader pendant son septennat, d'autant qu'une magistrale erreur d'appréciation conduit le chef de l'État à dissoudre l'Assemblée et à s'imposer une cohabitation avec Lionel Jospin. Il est intéressant de constater qu'en 2002, l'image d'intégrité de ce Premier ministre face à un président sortant accablé par les affaires ne lui permet pas de s'imposer au second tour de la présidentielle. Jacques Chirac, décrédibilisé, est réélu par défaut face à Jean-Marie Le Pen.

2007 marque un tournant dans la vie politique française, puisque pour la première fois s'affrontent deux primo-candidats : Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, qui ne sont pas cernés par les affaires, en dépit de quelques tracas immobiliers qui s'annulent aux yeux de l'opinion. Nicolas Sarkozy s'impose comme un homme neuf, un rénovateur, qui promet une République exemplaire

et veut faire rupture avec certaines pratiques comme les « combines de la Françafrique ». Il ne faut que quelques mois à l'opinion pour se retourner contre lui. L'affaire de l'Epad (tentative d'imposer son fils Jean à la tête de l'Établissement public d'aménagement de la Défense, dont on a vu dans ces pages toute l'importance) est dévastatrice auprès de son électorat, en raison de sa charge symbolique. Elle est pourtant mineure au regard de multiples enquêtes en cours au moment de boucler ce livre (Bygmalion, financement libyen, Kazakhstan, etc.), qui éclairent d'un jour nouveau la velléité (restée sans suite) de supprimer la profession de juge d'instruction. Enfin, un des éléments marquants du quinquennat Sarkozy restera pour l'histoire la condamnation à deux ans de prison avec sursis de l'ancien président Chirac dans l'affaire dite des emplois fictifs de la Ville de Paris : une première sous la Ve République et la levée d'un tabou.

Il est difficile de dire, avec un faible recul, ce qui a le plus compté dans la victoire de François Hollande contre Nicolas Sarkozy en 2012 : la « normalité » ? les « affaires » attribuées au président sortant ? ou autre chose ? Cependant les premières années du quinquennat Hollande montrent qu'une image d'intégrité personnelle ne suffit pas à faire une popularité. Et qu'une gauche longtemps éloignée du pouvoir peut faire preuve d'imprudence ou de légèreté dans le choix de ses collaborateurs. Il reste que la Justice française, toujours dépendante du pouvoir, a fait de nouveaux progrès ces dernières années.

Au-delà de l'opiniâtreté de tel ou tel, la crise économique et financière est venue fournir une aide inespérée aux juges en ébréchant le secret bancaire. Il est désormais possible d'obtenir des retours de commissions rogatoires de quelques paradis fiscaux. Hélas, pas de tous, et avec lenteur, mais enfin, il faut un début à tout. La convention OCDE transposée dans le droit français en 2000 a rendu plus difficiles certains mécanismes classiques de corruption. Les coups de boutoir de certaines associations anticorruption obligent aussi les juges à faire sauter certains tabous touchant les chefs d'État étrangers et leurs entourages (voir l'affaire des biens mal acquis). Enfin, les commissions de contrôle des comptes de campagne ou du patrimoine des élus, pour limité que soit leur pouvoir, permettent d'étendre le domaine des investigations légitimes.

De son côté, la presse en crise économique fait preuve d'une pugnacité à géométrie variable, parfois dépassée par les médias en ligne. Mais les patrons de presse les plus lucides ont compris qu'à l'ère du numérique, il en va de leur survie de proposer plus que du simple commentaire de l'actualité que l'on trouve un peu partout et de revenir à l'essence du journalisme : déterrer des faits. C'est et ce sera toujours l'honneur d'un média dit de droite ou de gauche que de « sortir » une affaire touchant sa famille politique (voir récemment les affaires

Bygmalion et Cahuzac).

Pourtant, il ne faut pas se leurrer : aux avancées de la Justice et de la presse répondront toujours de nouvelles combinaisons, innovations et montages ou autres micropartis. On l'a vu sur nombre d'affaires, il se trouve au sein des professions financières et juridiques des brebis galeuses qui acceptent de mettre leur technicité au service de la corruption. L'innovation est et restera sans bornes dans ce domaine.

Pour une pédagogie de l'anticorruption

C'est donc un pessimisme actif qui doit prévaloir : puisque la corruption ne va pas disparaître de sitôt, autant contribuer à une meilleure éducation du public et des politiques sur le sujet. À côté de la presse, il est temps que les sciences humaines, et pas seulement la science politique, se saisissent de cet objet « sale » pour le décortiquer et l'éclairer sous toutes les coutures. Plus les électeurs comprendront en profondeur l'histoire, les mécanismes et les effets de la corruption, plus leur vote sera éclairé. Et plus il sera difficile au pouvoir de maintenir sa mainmise sur la Justice. Quant aux politiques, il est possible et souhaitable de faire évoluer leur rapport à l'argent. La croyance quasi magique de beaucoup d'entre eux dans le pouvoir de l'argent pour gagner les élections (pourtant démentie par les faits) pourrait être utilement battue en brèche par un enseignement sur la politique et l'argent intégré au corpus de l'ENA. La vérité est que le plus riche ne gagne pas toujours et que la solidarité de clan se paie un prix démesuré. Les jeunes politiques de tous bords sont souvent animés de nobles idéaux, qui s'effilochent peu à peu sous l'effet des inévitables compromissions. C'est cette fatalité du métier politique qu'il faudrait combattre, et par-dessus tout cette indécrottable culture de caste, entretenue par les lieux de formation des élites, et qui est devenue insupportable pour les Français. Ce n'est pas un sujet marginal, quoi qu'en disent certains. C'est sans doute l'un des enjeux majeurs de la réconciliation entre le peuple et ceux qui prétendent le diriger.

♦ YD

Liste des principaux sigles et acronymes

ACA Attali conseil et associés
ACAD Association carrefour du développement
ACPR Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ACT Alain Colas Tahiti
ADEFI Appui au développement des entreprises françaises à l'international
ADES Association d'études économiques et sociales AMF Autorité des marchés financiers

ANC Alliance nationaliste corse

ANC American National Can
ANPEEC Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction APM Association professionnelle des magistrats
APR Agent privé de recherche
ARIES Association pour la recherche industrielle, économique et sociale ARJEL Autorité de régulation des jeux en ligne
BAC Brigade anticriminalité
BCRA Bureau central de renseignements et d'action BEAC Banque des États de l'Afrique centrale
BGC Banque générale du commerce
BILC Brigade d'investigation locale et de ciblage BMA Biens mal acquis
BRDE Brigade de répression de la délinquance économique BRINCOM Bureau de réalisations industrielles et commerciales CADA Commission d'accès aux documents administratifs CADIR Comité pour l'aménagement et le développement de l'île de Ré CBC Campenon Bernard Construction
CBC Compagnie générale de bâtiment et de construction CCAS Caisse centrale d'activités sociales
CCI Chambre de commerce et d'industrie
CDS Centre des démocrates sociaux
CE Comité d'entreprise
CEA Commissariat à l'énergie atomique
CEE Communauté économique européenne
CERCO Conseil d'études et relations commerciales
CFDT Confédération française démocratique du travail CFE-CGC Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres
CFM Crédit foncier de Monaco
CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens CGC Confédération générale des cadres
CGE Compagnie générale des eaux
CGEA Compagnie générale d'entreprise automobile
CGEM Coopérative d'entreprise générale du Midi
CGPME Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises
CGT Confédération générale du travail

CIA Central Intelligence Agency
CICM Commission d’investigation sur la corruption et la malversation CIEEMG Commission interministérielle d’étude des exportations de matériel de guerre
CIEMG Commission interministérielle pour les exportations de matériel de guerre CIL Comité interprofessionnel du logement
CILRIF Comité interprofessionnel du logement des régions de France CIO Comité international olympique
CJR Cour de justice de la République
CNAM Conservatoire national des arts et métiers
CNCCFP Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques CNEC Commission nationale d’équipement commercial CNERES Centre national d’études et de recherches économiques et sociales CNIM Construction industrielle de la Méditerranée CNL Comptoir national du logement
CNPF Conseil national du patronat français
COFACE Compagnie française d’assurance pour le commerce extérieur COS Coefficient d’occupation des sols
COTELEC Cotisations élections
CPAM Caisse primaire d’assurance maladie
CRC Chambre régionale des comptes
CRIES Centre régional d’informations économiques et sociales CRT Centrale de règlement des titres
CSA Conseil supérieur de l’audiovisuel
CSC Claude-Sarkozy-Claude
CSM Conseil supérieur de la magistrature
DATAR Direction de l’aménagement du territoire

DCN Direction des constructions navales
DCPJ Direction centrale de la police judiciaire
DCRI Direction centrale du renseignement intérieur DGA Direction générale de l’armement
DGCCRF Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes DGDDI Direction générale de la douane et des droits indirects DGER Direction générale des études et recherches
DGPN Direction générale de la police nationale
DGSE Direction générale de la Sécurité extérieure DGSS Direction générale des services spéciaux
DIA Déclaration d’intention d’aliéner

DIA Direction antimafia

DLA Diagnostic Liaison Analyse
DNRED Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières DPSD Direction de la protection et de la sécurité de la Défense DRPJ Direction régionale de la police judiciaire
DST Direction de la surveillance du territoire
EPAD Établissement public d'aménagement de la Défense EPES Entreprise parisienne d'enlèvement et de services EPIM Entraide professionnelle des industries de la métallurgie ESTHER Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau FCE Frais commerciaux extérieurs
FDJ Française des jeux
FFF Fédération française de football
FGAAC Fédération générale autonome des agents de conduite FIFA Fédération internationale de football association FLN Front de libération nationale

FN Front national
FO Force ouvrière
FTP Francs-tireurs et partisans
GAFI Groupe d’action financière
GIAT Groupement industriel des armements terrestres GIFCO Groupement d’intérêt économique pour l’équipement et la fourniture des collectivités GIGN Groupe d’intervention de la gendarmerie nationale GIMPLOS Groupement interprofessionnel mutualiste et paritaire pour le logement social GIP Groupe d’intervention de la Polynésie
GIPN Groupe d’intervention de la police nationale GLAMF Grande Loge de l’Alliance maçonnique française GLNF Grande Loge nationale française

GO Grand Orient de France
GRECO Groupe d'États contre la corruption
GUD Groupe union défense
HATVP Haute autorité pour la transparence de la vie publique IGAS Inspection générale des affaires sociales
IGPN Inspection générale de la police nationale
JIRS Juridiction interrégionale spécialisée

LFP Ligue de football professionnel
LME Loi de modernisation de l’économie

LNB Ligue nationale de basket
MEDEF Mouvement des entreprises de France
MPA Mouvement pour l'autodétermination
MPLA Mouvement populaire pour la libération de l'Angola MRG Mouvement des radicaux de gauche
OAS Organisation de l'armée secrète
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques OCID Office de communication et d'information départemental OCRGDF Office central de répression de la grande délinquance financière OCRTIS Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants OFEMA Office français d'exportation de matériels aéronautiques OGA Office général de l'Air

OM Olympique de Marseille
OMS Organisation mondiale de la santé

ONU Organisation des Nations unies

PC Parti communiste
PCF Parti communiste français

PMU Pari mutuel urbain

PNF Parquet national financier
POS Plan d’occupation des sols
PR Parti républicain

PRG Parti radical de gauche

PS Parti socialiste
RCP Régiment de chasseurs parachutistes
RG Renseignements généraux
RPF Rassemblement du peuple français

RPF Rassemblement pour la France
RPR Rassemblement pour la République
SAC Service d’action civique
SAGES Société auxiliaire générale d’études et de services SAN Syndicat d’agglomération nouvelle
SAR Société d’application et de revêtement
SCI Société civile immobilière
SCREG Société chimique et routière d’entreprise générale SDECE Service de documentation extérieure et de contre-espionnage SDEI Société de distribution des eaux intercommunales SED Service d’études et de documentation
SEDIF Syndicat des eaux d’Île-de-France
SEDINO Société d’éditions et de diffusion nouvelles SEM Société d’économie mixte
SEMINE Société d’économie mixte de Neuilly-sur-Seine SEMPAP Société d’économie mixte parisienne de prestations SEMVI Société mixte d’aménagement et de gestion du marché d’intérêt national de Paris-la Villette
SERP Société d’études et de relations publiques
SFIO Section française de l’Internationale ouvrière SICCFIN Service d’information et de contrôle sur les circuits financiers SMS Société méditerranéenne de sécurité
SNPE Société nationale des poudres et des explosifs SNPM-FO Syndicat national des policiers municipaux-Force ouvrière SOFEMA Société française d’exportation de matériels aéronautiques SOFFO Société financière pour la France et les pays d’outre-mer SOFMA Société française de matériels d’armement
SOFREMI Société française d’exportation de matériels, systèmes et services relevant du ministère de l’Intérieur SOFRESA Société française d’exportation de systèmes avancés SRPJ Service régional de police judiciaire
STIC Service de traitement des infractions constatées STIM Société de technique immobilière
SVEO Société des verreries d’Extrême-Orient
TAG Techniques d’avant-garde

TGI Tribunal de grande instance

TI Transparency International
TRACFIN Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins UCI Union cycliste internationale
UCPA Union nationale des centres sportifs de plein air UCPF Union des clubs professionnels de football
UDF Union pour la démocratie française
UDI Union des démocrates et indépendants
UDR Union des démocrates pour République
UDSR Union démocratique et socialiste de la Résistance UEFA Union des associations européennes de football (Union européenne de football association)
UESL Union des entreprises et des salariés pour le logement UIMM Union des industries et des métiers de la métallurgie UMP Union pour un mouvement populaire
UNFP Union nationale des footballeurs professionnels UNI Union nationale interuniversitaire
UNITA Union nationale pour la libération totale de l'Angola UNR Union pour la nouvelle République
UPANG Union privée pour l'aide à l'action nationale du général de Gaulle
URSSAF Union de recouvrement pour la Sécurité sociale et les Allocations familiales USM Union syndicale des magistrats
USSPM Union syndicale professionnelle des policiers municipaux USU Union sportive d'Ussel
ZAC Zone d'aménagement concerté

Présentation des auteurs

Yvonnick Denoël est historien, spécialiste du renseignement. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'espionnage et les affaires sensibles. Dernières parutions : *Sexus Economicus, la face cachée des affaires* et *Les guerres secrètes du Mossad* (Nouveau Monde éditions, 2010 et 2012).

Jean Garrigues est professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Orléans et à Sciences Po, et président du Comité d'histoire parlementaire et politique. Il a notamment publié *La République des hommes d'affaires 1870-1900* (Aubier, 1997), *Le général Boulanger* (Perrin, 1999), *Les patrons et la politique – De Schneider à Seillière* (Perrin, 2002), *La France de la Ve République – 1958-2008* (Armand Colin, 2008), *Les patrons et la politique – 150 ans de liaisons dangereuses* (Perrin 2011), *Les hommes providentiels – Histoire d'une fascination française* (Seuil, 2012), *Les scandales de la République – De Panama à l'affaire Cahuzac* (Nouveau Monde, 2013) et *Le monde selon Clemenceau* (Tallandier, 2014).

Renaud Lecadre, journaliste à *La Croix* puis à *Libération*, spécialisé dans les dossiers financiers puis pénaux, a suivi les débuts de la judiciarisation de la vie des affaires dans les années 1990 (Elf, Crédit lyonnais) puis le financement occulte des partis politiques dans les années 2000 (du PC au RPR, en passant par le PS, le CDS et le PR), et enfin les grands contrats internationaux dans les années 2010 (pétrole, armement).

Matthieu Pelloli est journaliste au *Parisien* depuis 2007. En charge des enquêtes sur les fraudes fiscales et les paradis fiscaux au sein du service « Investigation », il est aujourd'hui au service « Économie », chargé du budget de l'État et des comptes publics.

Jean-Paul Philippe a été responsable pendant plusieurs années de la brigade anticorruption de la police judiciaire. Il a enquêté sur de nombreuses affaires politico-financières : les HLM de Paris et des Hauts-de-Seine, la mairie de Paris, les « marchés truqués » des lycées d'Île-de-France, Clearstream… Il a publié avec Noël Pons *92 Connection – Les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?* (Nouveau Monde éditions, 2013).

Noël Pons a été fonctionnaire à la Direction générale des impôts pendant vingt ans et conseiller au Service central de prévention de la corruption pendant seize

ans. Expert international en matière de fraudes et de corruption, il a notamment publié *Cols blancs et mains sales. Économie criminelle, mode d'emploi* ; *La corruption des élites. Expertise, lobbying, conflits d'intérêts* (Odile Jacob, 2006 et 2012) et *92 Connection – Les Hauts-de-Seine, laboratoire de la corruption ?* (Nouveau Monde éditions, 2013).

Yvan Stefanovitch, écrivain et enquêteur, est l'auteur de onze ouvrages sur l'histoire contemporaine. Ancien reporter à l'AFP, il a notamment publié *Un assassin au-dessus de tout soupçon. L'affaire Alain Lamare* (Balland, 1984), *L'Empire de l'eau. Suez, Bouygues et Vivendi, argent, politique et goût du secret* (Ramsay, 2005), *Aux frais de la princesse* (J-C Lattès, 2007 et Nouveau Monde éditions, 2013) et *Défense française : le devoir d'inventaire. Enquête sur les faiblesses de l'armée et les milliards gaspillés par l'État* (Éditions du Moment, 2013).

Jean-Michel Verne collabore à *Paris Match*, *VSD*, *La Tribune de Genève* et *La Stampa*. Spécialiste des affaires sensibles touchant le sud de la France et l'Italie, il a dirigé le quotidien *Corse 24 Ore* et publié, parmi d'autres ouvrages, *Main basse sur Marseille... et la Corse* (Nouveau Monde éditions, 2013), Vingt milliards sous l'OM (Plein Sud, 1995), Ils voulaient la côte (Plein sud, 1996), Sous le Rocher exactement (Privé, 2006), L'affaire Yann Piat – Retour sur une manipulation (Privé, 2005).

Bibliographie générale

Des bibliographies particulières sont proposées pour la plupart des articles. On trouvera donc ici uniquement des références générales sur la question.

Éric Alt, Irène Luc, *La lutte contre la corruption*, PUF, collection « Que sais-je ? », n° 3258, 1997.

—, *L'esprit de corruption*, Éditions Le Bord de l'eau, 2012.

Fabrice Arfi, *Le sens des affaires*, Calmann-Lévy, 2014.

Jean-Claude Bouvier, *Les affaires, ou comment s'en débarrasser*, La Découverte, 1997.

Jean Cartier-Bresson, « L'ère de la corruption ? Corruption, pouvoir discrétionnaire et rentes », Le Débat, n° 77, nov.-déc. 1993, p. 4.

Paul Cassia, *Conflits d'intérêts, les liaisons dangereuses de la République*, Odile Jacob, 2014.

Dominique Chagnollaud, *État politique de la France : les grands débats, affaires et « scandales »*, Quai Voltaire, 1993.

Anne Deysine, Dona Kesselman, *Argent, politique et corruption*, Actes du colloque de Paris X – Nanterre, juin 1998.

Henri Dutrait-Crozon, *La Justice républicaine*, Éditions du Trident, 1998.

Roger Faligot, Jean Guisnel (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, La Découverte, 2007.

Gilles Gaetner, *L'argent facile, dictionnaire de la corruption en France*, Stock, 1991.

—, *Les épinglés de la République*, J.-C. Lattès, 1995.

—, *La corruption en France*, François Bourin éditeur, 2012.

—, *La République des imposteurs*, L'Archipel, 2014.

Jean Garrigues, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Cahuzac*, Nouveau Monde éditions, 2013.

Jacques Georgel, *Dictionnaire des affaires : argent et politique*, Éditions Apogée, 1997.

Paul Jankowski, *Shades of indignation. Political scandals in France, past and present*, Berghahn, 2008.

Jean-Noël Jeanneney, *L'argent caché. Milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle*, Fayard, 1981.

Pierre Lascoumes, Élites irrégulières, essai sur la délinquance d'affaires, Gallimard, 1997.

—, *Corruptions*, Presses de Sciences Po, 1999.

—, « Percevoir et juger la corruption politique », avec Philippe Bézès, *Revue*

française de science politique, vol. 55, n° 5-6, 2005, p. 757-785.
—, *Favoritisme et corruption à la française, petits arrangements avec la probité*, Presses de Sciences Po, 2010.
—, *Une démocratie corruptible, arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Le Seuil, collection « La République des idées », 2011.
Pierre Lascoumes, Carla Nagels, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand Colin, 2014.
Yves Mény, *La corruption de la République*, Fayard, 1992.
—, *La corruption dans la vie publique*, La Découverte, 1997.
Yves Mény, Donatella Della Porta, *Démocratie et corruption en Europe*, La Découverte, 1995.
Frédéric Monnier, *Corruption et politique : rien de nouveau ?*, Armand Colin, 2011.
—, « La corruption », *Pouvoirs*, n° 31, 1984.
Noël Pons, *Cols blancs et mains sales*, Odile Jacob, 2006.
Olivier Toscer, *La France est-elle une République bananière ?*, Larousse, 2009.

Table of Contents

Page faux-titre
Copyright
Page de titre
Introduction
Prélude - La corruption sous la IVe République
Première partie - Les années gaulliennes (1958-1974)
- Les gaullistes font l'apprentissage de l'argent
- L'inflation budgétaire des campagnes électorales
- Avocats et trafics d'influence
- L'argent du patronat
- Marcel Dassault, le grand financier
- Le complexe militaro-industriel, ou l'État gaulliste corrupteur
- Policiers « ripoux » et Milieu
- Jacques Foccart, l'éminence grise de la Françafrique
- « Papa » Bongo, notre ami très spécial
- La France à l'encan
- Les bétonneurs de la Côte et leurs complices
- Le gaullisme immobilier
- Le Point du Jour
- La Garantie foncière
- Chalandon contre Aranda
- Francis Bouygues, un promoteur très persuasif
- Gérard Sibeud, Monsieur « Grande Surface »

Deuxième partie - Les années Giscard (1974-1981)
- Changement d'époque
- Les bonnes affaires de la famille Giscard
- Les étranges affaires du prince de Broglie
- Le règne des pétrodollars
- La galaxie Khashoggi : les grands intermédiaires du monde arabe
- La construction du fief chiraquien à la mairie de Paris
- Les « bébés Pasqua » à l'assaut des Hauts-de-Seine
- Étienne Léandri, l'intermédiaire favori de Charles Pasqua
- Nice sous la coupe du système Médecin
- Les bureaux d'études du PS
- Le Gifco

Quand l'UIMM « fluidifie » les relations sociales
Le 1 % logement, l'autre tirelire du patronat
L'eldorado de la Défense
Christian Pellerin bâtit toujours…
Troisième partie - Les années Mitterrand (1981-1995)
Le pouvoir change, pas les affaires
François Mitterrand et l'argent : une relation ambiguë
Délits d'initié
Affaires africaines et orientales
La machine à billets de la Françafrique
Christian Nucci et le Carrefour des scandales
L'affaire Elf
Christine Deviers-Joncour et les « filles » de l'affaire Elf
L'Angolagate ou le Bottin mondain des rétrocommissions
Jacques Attali face à Jean-Christophe Mitterrand
Saddam Hussein, roi des rétrocommissions
L'affaire Luchaire : quand les ayatollahs finançaient le PS
Les frégates de Taïwan : raison d'État, meurtres et corruption
Le Sud, terre de corruption ?
Fausses factures et main de fer
La chute du parrain du Var
Yann Piat, la vérité assassinée
Léotard, un destin interrompu
Saincené, l'homme qui gênait
Mouillot le flamboyant
Le système RPR
Cet étrange Monsieur Pasqua
Les terribles amis de M. Pasqua à la Sofremi
L'affaire Thinet
L'activisme commercial du clan Balladur
François de Grossouvre et le Bédouin
Grande distribution : un modèlede corruption à la française ?
Les lois Royer et Raffarin
L'omerta judiciaire sur le racket des grandes surfaces
Le porteur de valises de François Mitterrand
Les marges arrière ou la corruption légale
Les champions du financement politique
L'eau et le BTP au cœur de la corruption des élus
La Générale et la Lyonnaise en eaux troubles

La descente aux enfers de « Dieu »
Petits arrangements et grands silences d'Alain Carignon
L'amour fou entre la Générale et « Jean-Mi »
Le financement des présidentielles
Sport et médias : la « société du spectacle » est-elle corrompue ?
Le match truqué OM-VA
Les mauvais comptes de l'OM
Tapie, l'histoire secrète
La corruption dans les médias
Marc Francelet
« Tous pourris sauf un ? »
Les Le Pen, le FN et l'argent
Quatrième partie - Les années Chirac-Sarkozy (1995-2012)
L'affairisme décomplexé
Jacques Chirac et les milliardaires
Le prince de Tahiti
Alexandre Djouhri
Henri Proglio
Corse, la raison d'État
Michel Tomi, le dernier parrain ?
Monaco, la tour infernale
Franc-maçonnerie : le ver est dans le fruit
Parfum de corruption dans les poubelles parisiennes
Les dérives du « French doctor » multicartes
Les fiefs gangrenés du PS
Biens mal acquis
La captation d'héritage, un sport d'élites ?
Tribunaux de commerce
Philippe Courroye
La corruption chez les magistrats
L'UIMM « fluidifie » encore…
Le sexe dans les « affaires »
Les comités d'entreprise
Nicolas Sarkozy et l'argent
Claude Guéant, l'homme de l'ombre
Thierry Gaubert, le fidèle oublié
Ziad Takieddine
Les Balkany ou la République inexemplaire
Les mouvements anticorruption

Les sports frappés par la corruption
Foot : carton rouge pour les dirigeants
(Cinquième partie - Les années Hollande (2012-?)
La nausée
Cahuzac, la bombe à fragmentation
Le système Andrieux
Avocats d'affaires et banquiers corrompus
Notaires et avocats au service de la fraude fiscale :
Les nouvelles méthodes du blanchiment
Les laboratoires pharmaceutiques : dérive à tous les étages
Jean-François Copé et l'argent
Les « ripoux » frappent encore
Les sept douaniers et la « blanche neige »
Espions en solde
Le FN aux « affaires »
Conclusion - Le bel avenir de la corruption ?
Liste des principaux sigles et acronymes
Présentation des auteurs
Bibliographie générale